



**HAL**  
open science

# L'éloquence révolutionnaire (1789-1794) : appréciation critique et statut littéraire d'un délibératif moderne (1789-1814)

Patrick Brasart

## ► To cite this version:

Patrick Brasart. L'éloquence révolutionnaire (1789-1794) : appréciation critique et statut littéraire d'un délibératif moderne (1789-1814). Littératures. Université de Tours, 1992. Français. NNT : . tel-04136307

**HAL Id: tel-04136307**

**<https://hal.science/tel-04136307>**

Submitted on 21 Jun 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

UNIVERSITE FRANÇOIS RABELAIS - TOURS  
LITTÉRATURE ET NATION

L'ÉLOQUENCE RÉVOLUTIONNAIRE  
(1789 - 1794) :  
APPRECIATION CRITIQUE  
ET STATUT LITTÉRAIRE  
D'UN DÉLIBÉRATIF MODERNE  
(1789 - 1814)

Thèse de Doctorat nouveau régime  
présentée et soutenue publiquement  
par  
Patrick BRASART

Directeur de recherches :  
M. le Professeur Jean GOULEMOT

Janvier 1992



L'éloquence révolutionnaire (1789-1794) :  
appréciation critique et statut littéraire  
d'un délibératif moderne (1789-1814)

## TABLE DES MATIERES

---

INTRODUCTION GENERALE.....	page XX
I. Le choix du domaine d'études.....	XX
A) L'éloquence révolutionnaire : un domaine trop délaissé par les études littéraires.....	XX
B) Les raisons d'un désintérêt.....	XXI
1 - Les difficultés liées au corpus.....	XXI
2 - L'irréductible "relation d'incertitude".....	XXII
3 - Insuffisance de ces raisons.....	XXII
4 - L'éloquence révolutionnaire ne relèverait pas de la littérature, mais de la seule histoire.....	XXIV
5 - Le caractère inévitable d'un changement de cet état de fait.....	XXV
C) De l'intérêt d'une étude littéraire de l'éloquence révolutionnaire.....	XXVI
1 - Un rôle négligeable ?.....	XXVII
2 - L'aurore d'une nouvelle ère littéraire ?.....	XXVII
3 - Les derniers feux de l'ancien monde ?.....	XXVIII
II. Le choix du sujet.....	XXX
A) La priorité accordée aux réactions des contemporains.....	XXX
B) Les limites chronologiques.....	XXXI
C) Le corpus retenu.....	XXXIII
D) Les absents.....	XXXVI
III. Le déroulement de l'étude.....	XXXIX
Notes.....	XLV

PREMIERE PARTIE  
L'ÉLOQUENCE REVOLUTIONNAIRE  
EN SON TEMPS

---

SECTION PREMIERE  
LA RENAISSANCE DU GENRE DELIBERATIF,  
DE LA POLITIQUE A LA LITTERATURE

---

INTRODUCTION.....	page 3
CHAPITRE Ier. - LE REJET : EXEMPLES CONTRE-REVOLUTIONNAIRES.....	5
I. La voie lyrique.....	6
II. Parodies.....	7
III. Chansons satiriques.....	11
IV. Essais critiques.....	13
V. Conclusion : la parodie princière.....	15
Remarques connexes sur la dépréciation du délibératif dans les brochures licencieuses.....	16
Notes.....	23
CHAPITRE II : L'EXALTATION (GARAT ET VERGNIAUD).....	26
I. L'éloge de Mirabeau par Garat.....	27
A) Premier motif d'admiration.....	27
B) Second motif d'admiration.....	31
C) Une réserve.....	32
D) L'éloquence et l'énergie.....	33
II. L'éloge de Mirabeau par Vergniaud.....	34
A) Un climat hiératique.....	34
B) Mirabeau, Législateur par excellence.....	36
C) Du Législateur à l'Orateur.....	37
1 - Les prodiges.....	37
2 - Les secrets du triomphe.....	38
3 - Hiérarchie des interventions.....	39
4 - Le style de Mirabeau, ou le sublime en butte au "goût".....	42
5 - L'improvisateur génial.....	45
Notes.....	47

CHAPITRE III : CHAMFORT ET MORELLET, OU LE "DEBAT" DE L'EXALTATION ET DU REJET.....	53
I. Chamfort ou le délibératif triomphant.....	54
A) La charge anti-académique.....	55
B) L'Assemblée nationale, Académie des temps nouveaux.....	56
II. Morellet ou le champion du genre académique.....	59
A) Situation de Morellet.....	59
B) La défense du genre académique.....	61
C) Dépréciation du délibératif contemporain.....	62
D) Remise en cause des divisions de la Rhétorique.....	64
E) Restauration du genre académique et de sa supériorité....	68
F) Les assemblées délibérantes, ou la corruption de l'éloquence.....	71
Notes.....	76
 CHAPITRE IV. - L'APPROBATION D'UN CENSEUR SOURCILLEUX : LAHARPE.....	81
I. L'importance de l'éloquence en général, et du genre délibé- ratif en particulier, dans le "système" de Laharpe.....	82
A) Laharpe défenseur des études rhétoriques traditionnelles.....	83
B) La "classe d'éloquence française".....	85
II. Ebauche d'une étude littéraire de l'éloquence révolution- naire, du <u>Mercure de France</u> au <u>Mercure français</u> .....	90
A) Le cadre général.....	90
1 - Droits et pouvoirs de l'orateur.....	91
2 - Quelques évaluations révélatrices.....	93
B) Premières approches.....	95
1 - "Un édifice oratoire de figures violentes".....	95
a / Une dangereuse confusion.....	96
b / La recherche de l'"effet".....	97
2 - Un orateur "véritablement éloquent".....	99
a / Puissance de Mirabeau.....	100
b / Premier rapprochement avec Démosthène.....	101
C) Le Démosthène français.....	103
1 - Préambules.....	103
a / La stature historique de Mirabeau.....	103
b / Le talent de l'épistolier.....	104
2 - La consécration critique.....	106
a / Une remise à jour.....	106
b / L'orateur universel.....	108
c / Une éloquence sans "effet".....	109
d / L'action oratoire.....	110

e / "Un des plus admirables monuments de l'éloquence française".....	112
D) Corollaire : le désert français.....	114
1 - Maury, Barnave, et deux <u>mineurs</u> .....	114
2 - La Constituante et les autres assemblées.....	116
E) La langue révolutionnaire.....	119
1 - Un bilan négatif.....	119
2 - Généalogie d'une aversion.....	120
3 - Les agents privilégiés de l'épidémie.....	123
4 - Le mauvais goût ambiant.....	125
a / Les trois incorrections majeures.....	126
b / Un cas particulier : le style de Fauchet et Bonneville.....	127
c / Une rémission.....	128
d / Le découragement.....	130
5 - De la critique du mauvais goût à la mise en cause d'une langue "inverse".....	131
a / Les signes discursifs de l'intolérance.....	133
b / Apparition d'un nouveau concept : la langue "inverse".....	133
c / Au-delà de l'"abus de mots".....	134
Notes.....	137

SECTION II  
L'ELOQUENCE REVOLUTIONNAIRE  
AU TRIBUNAL DES ORATEURS  
-----

INTRODUCTION.....	161
CHAPITRE PREMIER. - UNE CERTAINE HOSTILITE MONTAGNARDE A L'ELOQUENCE : LEQUINIO ET <u>LES PREJUGES DETRUIES</u> .....	165
I. "CETTE SALLE SOUILLEE PAR LES PASSIONS".....	166
A) Les travers de l'immaturation.....	167
B) Les orateurs ridicules.....	168
C) Friponneries.....	170
1 - Au fauteuil du président.....	171
2 - Au bureau des secrétaires.....	172
3 - A la tribune et sur les bancs.....	173
a / Un "théâtre de la médisance".....	173
b / Un "théâtre de l'imposture".....	175
D) Une conclusion inattendue.....	178
II. "LE FLEAU DE LA LIBERTE".....	180
A) Une condamnation ancienne.....	180

B) "Un genre particulier de despotisme".....	182
1 - Eloquence plurielle, vérité singulière.....	183
2 - Le charlatan.....	185
3 - Le "philosophe".....	186
a / Une sévérité platonicienne.....	186
b / La philosophie comme endoctrinement.....	188
c / Le guide.....	190

Notes.....	193
------------	-----

CHAPITRE II. - ROBESPIERRE, OU LA CRITIQUE DU GENRE DELIBERATIF  
AU NOM D'UNE ELOQUENCE DE LA RAISON.....201

I. LES ASSEMBLEES ENTRE "L'INTRIGUE" ET "L'IMPOSTURE".....202

A) Le discours du 16 mai 1791.....	202
B) La Constituante et la Convention, temples de "l'intrigue".....	204
1 - La Constituante.....	204
2 - La Convention d'avant le 2 juin 1793.....	205
C) "L'imposture".....	206
1 - La question de la guerre sous la Législative.....	206
2 - Contre tous les "beaux discours".....	207

II. LES FORMES DE LA PAROLE VERTUEUSE.....209

A) Une éloquence de la raison.....	210
B) Une pratique conforme ?.....	210
1 - Primat du <u>docere</u> .....	211
2 - L'ordre des raisons.....	211
C) Contradictions pratiques et justifications théoriques.....	212
1 - Le recours au <u>movere</u> .....	212
2 - Justification du recours au <u>movere</u> .....	213

III. LE RENVERSEMENT CONTINUEL  
DE LA PUISSANCE A L'IMPUISSANCE.....215

A) La situation sous la Constituante.....	215
B) Sous la Législative.....	216
C) Sous la Convention d'avant le 2 juin 1793.....	217
D) Sous la Convention d'après le 2 juin 1793.....	218

IV. LA HANTISE DE LA "CALOMNIE"  
ET LE REJET DU DELIBERATIF.....221

A) L'unanimité contre la majorité.....	221
B) La diversité des opinions comme signe indubitable de complot.....	223
1 - Entre "patriotes", la divergence d'opinion n'est pas "naturelle".....	224
2 - Les acteurs du complot.....	225

3 - Le moyen du complot :	
le masque d'une langue inverse.....	226
C) Conclusion : du délibératif à la "prédication".....	228
Notes.....	230
CHAPITRE III. - POUR UNE ELOQUENCE ECLAIREE :	
CONDORCET ET LA DEFENSE DU GENRE DELIBERATIF.....	241
I. UN REJET APPAREMMENT COMPLET.....	242
A) Pour une rhétorique réduite à l' <u>ars bene dicendi</u> .....	243
B) L'idéal rationnel et les Assemblées.....	243
II. POUR UNE ELOQUENCE ECLAIREE.....	245
A) Moyens de conjurer les périls de l'éloquence.....	246
1 - La parole réhabilitée.....	246
2 - Moyens d'obvier au péril des "rhéteurs".....	247
B) L'éloquence innocentée : Condorcet juge	
de la Législative et de la Convention.....	249
1 - Sous la Législative.....	249
2 - Sous la Convention.....	251
C) De l'éloquence antique à l'éloquence moderne :	
la défense du genre délibératif.....	253
1 - De la parole au texte imprimé.....	253
2 - Le changement de destinataires.....	254
Notes.....	256

DEUXIEME PARTIE  
THERMIDOR ET LE DIRECTOIRE

---

SECTION PREMIERE  
THERMIDOR  
OU LES PREMIERES LAISSES  
DE LA GRANDE VAGUE  
-----

INTRODUCTION.....	262
CHAPITRE PREMIER. - L'ELOQUENCE DU "TYRAN" :	
ROBESPIERRE ORATEUR APRES LE 9 THERMIDOR AN II.....	265

I. Du "charlatanisme oratoire" à "l'éloquence de la guillotine", ou le Robespierre de l'abbé Proyart.....	266
A) Un prisme politique : l'ultra-royalisme.....	267
B) Sur l'éducation oratoire de Robespierre.....	269
C) Le charlatanisme oratoire, ou les raisons d'un succès.....	272
1 - Flatter le peuple.....	273
2 - Manipuler les Jacobins.....	275
3 - L'inversion incarnée.....	277
4 - L'éloquence de la guillotine.....	280
D) Epilogue : "la caverne des Tuileries".....	283
II. Robespierre orateur dans les pamphlets "républicains".....	286
A) Duperron, ou le tout-venant.....	287
B) Une des "meilleures ventes" de l'époque : <u>La Queue de Robespierre</u> .....	290
1 - Le monopole de la parole publique.....	290
2 - La dialectique robespierriste.....	291
C) Le portrait du "monstre", de Dussault à Merlin de Thionville.....	293
1 - Dussault et le sommeil de l'éloquence.....	293
2 - Merlin-Roederer et les déclamations d'un atrabilaire.....	296
a / Pleurs et prétentions du "tyran".....	298
b / Matière et manière.....	299
c / "Bassesse" et "jonglerie".....	301
D) Lecointre et le tartuffe "peint par lui-même".....	303
III. M.-E. Petit et le robespierrisme comme perversion de la langue révolutionnaire.....	307
A) Une tyrannie d'un genre nouveau.....	307
B) Le langage, objet et instrument de la domination des "tyrans".....	309
1 - Un moyen rhétorique éprouvé.....	309
2 - La perversion du langage.....	310
a / Détournement de valeurs.....	310
b / La création de mots nouveaux.....	311
3 - Les apories de Petit.....	312
Notes.....	315
CHAPITRE II. - UNE ANALYSE D'ENSEMBLE DE L'ELOQUENCE DES CONVENTIONNELS : LE <u>MEMOIRE DE GARAT</u> .....	324
I. Situation politique de Garat.....	325
II. L'expérience de l'incompréhension.....	327



III. Fantômes contre spectres, ou les illusions croisées.....	330
A) Une "logique" délirante.....	330
B) "Les soupçons de la haine".....	331
C) Par conviction et par tactique.....	332
D) Les erreurs de la vertu, ou la spécificité girondine....	334
IV. Des "fureurs" du langage au talent girondin.....	336
A) Les "fureurs" du langage et l'invention du "genre accusatif".....	337
B) L'éloquence girondine, ou du danger des chefs-d'oeuvre.....	340
1 - Une relecture de l'éloquence antique.....	341
2 - L'erreur des Girondins.....	343
V. De Robespierre à Danton, ou du "talent rare" au "génie"....	344
A) Un grand talent : Robespierre.....	345
1 - Un talent d'écrivain.....	345
2 - Un réel ascendant.....	346
3 - Garat contre Robespierre.....	347
a / L'intolérance.....	348
b / La "fausse logique".....	348
4 - Un Janus oratoire.....	349
B) Danton, ou l'orateur génial.....	350
1 - La Révolution à visage humain.....	351
a / Le "chef" des insurrections.....	351
b / Un homme de bonne volonté.....	352
c / La conspiration du bien.....	354
2 - Le génie de l'éloquence.....	354
a / La pureté d'un inculte.....	355
b / Les dons miraculeux de la Nature.....	356
c / Le maître des voies obliques.....	357
d / L'apothéose d'un improvisateur.....	358
Notes.....	360

### CHAPITRE III. - LANGUE MONSTRUEUSE, ELOQUENCE SUBLIME :

LAHARPE EN L'AN III.....	369
I. "Ce langage inconnu jusqu'alors aux oreilles humaines"....	371
A) Premières variations sur les thèmes de juin 1793.....	372
B) Ressentiment individuel et langue impersonnelle.....	374
C) La réduction au "dictionnaire nouveau".....	375
1 - Un détournement progressif.....	375
2 - Le problème de l'inversion.....	376
D) Une indigence passagère.....	379
II. "Le grand art des peuples libres".....	381
A) La place de l'art oratoire dans le champ littéraire....	382
B) La supériorité du genre délibératif.....	383

C) Eloge de l'éloquence délibérative française.....	385
D) Vers une étude en règle du délibératif français.....	387
E) Confiance dans l'avenir du délibératif français.....	390
F) Eloquence antique, éloquence moderne.....	392
Notes.....	396

SECTION II  
LA PHASE DIRECTORIALE  
-----

INTRODUCTION.....	404
-------------------	-----

CHAPITRE PREMIER. - DE LAHARPE A FONTANES, OU LES PREMICES D'UN REJET GLOBAL.....	406
--	-----

I. La radicalisation politique et philosophique de Laharpe....	408
A) La radicalisation politique.....	408
1 - Le retour du pire.....	408
2 - La relecture du passé.....	409
a / La Convention.....	409
b / Implications potentielles.....	411
B) La radicalisation philosophique.....	412
1 - Le rôle de la philosophie.....	412
2 - Analogie des deux langues.....	414
II. De la "langue" à la "rhétorique".....	415
A) La "langue révolutionnaire" au sens strict.....	415
1 - Les caractères originaux de l'analyse de Laharpe....	415
2 - Certitudes et incertitudes d'une définition.....	416
a / Une définition explicite.....	417
b / Un exemple ambigu.....	419
c / Un improbable reniement.....	420
d / Du mot à la phrase.....	422
B) La "rhétorique révolutionnaire".....	423
1 - Un répertoire répétitif.....	424
2 - Une thématique accusatrice.....	425
3 - Une médiocrité profonde.....	426
4 - Effacer des mots.....	428
C) Mirabeau ou l'exception.....	429
III. Le Mirabeau de Fontanes.....	431
A) Jugement global sur Mirabeau.....	431
B) Mirabeau écrivain et orateur.....	432
1 - Mirabeau écrivain avant 1789.....	433
2 - Eloges tactiques.....	433
3 - Le tableau des "défauts".....	434
4 - Le rejet global du délibératif français.....	435
Notes.....	438

CHAPITRE II. - "TEMPETES" ET "PRODIGES" DE LA TRIBUNE DANS <u>LE NOUVEAU PARIS</u> .....	446
I. Le filtre politique.....	447
A) Mercier et le Directoire.....	448
B) Mercier et l'histoire des "partis".....	449
1 - Le volcan de l'"ignorance" et du "crime".....	449
2 - Les "martyrs du 31 mai".....	450
3 - Les complots et le peuple.....	452
II. La question du langage révolutionnaire.....	454
A) Les convergences de Mercier et de Laharpe.....	455
1 - Préalable : les limites de l'accord.....	456
a / Différences d'appréciation sur la durée du phénomène.....	456
b / Une langue ?.....	456
c / Une aversion commune pour un style.....	458
2 - Points communs.....	459
a / Médiocrité et bouffissure.....	459
b / La thématique accusatrice.....	460
c / Les aventures des mots.....	462
B) L'apport spécifique de Mercier.....	462
1 - La magie des mots creux.....	463
2 - Le rôle moteur de la Montagne.....	465
3 - Primauté de l'écrit.....	466
4 - Conclusion : la "logomachie" ou l'insignifiance.....	468
III. L'éloquence des Conventionnels.....	470
A) Les anges de la Gironde.....	470
B) Les démons de la Montagne.....	475
1 - Les subalternes.....	475
2 - Les maîtres, ou le triumvirat maléfique.....	478
a / Marat.....	478
b / Robespierre.....	479
c / Danton.....	481
C) Déchéance et grandeur de la Tribune.....	484
1 - Eloquence d'Assemblée, éloquence de carrefour.....	485
2 - La Tribune, misérable ou glorieuse.....	489
a / Une Tribune "à jamais souillée".....	489
b / "Les prodiges émanés de la tribune".....	491
Notes.....	498
 CHAPITRE III. - <u>L'ELOQUENCE DANS DES CIRCONSTANCES DE MADAME DE STAEL, OU "LA VIE DE LA PENSEE", REMEDE A LA PAROLE DENATUREE</u> .....	509

I. Des "paroles de fer" à la "kyrielle de phrases usées".....	511
A) "Pérfidie" de la langue	
révolutionnaire : les "paroles de fer".....	512
1 - Principe de la dénaturation.....	512
2 - La nature des temps modernes.....	513
3 - Le précédent du fanatisme religieux.....	514
4 - Raisons d'une prolifération.....	516
B) "Bêtise" de la langue révolutionnaire :	
"une certaine kyrielle de phrases usées".....	517
II. La confiance dans l'éloquence délibérative.....	519
A) Le délibératif et le "goût".....	519
B) Le rôle-clé des orateurs.....	521
Notes.....	525

T R O I S I E M E    P A R T I E  
L E   C O N S U L A T   E T   L ' E M P I R E

---

SECTION PREMIERE  
L'ELOQUENCE REVOLUTIONNAIRE A L'ABANDON

---

INTRODUCTION.....	530
CHAPITRE PREMIER. - DE LA LITTERATURE, OU L'ELOQUENCE REVOLUTIONNAIRE EN RETRAIT DE LA "PERFECTIBILITE INDEFINIE".....	531
I. L'ampleur de la condamnation.....	532
II. Le genre délibératif au plus haut.....	534
III. Les raisons d'un rendez-vous manqué.....	539
IV. Du style républicain idéal au cauchemar de la langue révolutionnaire.....	543
A) L'union du "noble" et du "simple", idéal du "style républicain".....	543
B) Le style révolutionnaire, antithèse du style républicain.....	545
V. L'Antiquité en attendant l'avenir.....	550

Notes.....	555
CHAPITRE II. - LE TRIOMPHE DU <u>LYCEE</u> .....	562
I. L'Importance historique du <u>Lycée</u> .....	563
II. La "doctrine" du <u>Lycée</u> .....	565
A) Laharpe du 18-Fructidor à sa mort.....	565
B) L'esthétique littéraire du <u>Lycée</u> .....	568
1 - Traits caractéristiques.....	568
2 - La place de l'éloquence.....	572
III. <u>L'Esprit de la Révolution</u> .....	574
IV. La radicalisation politique et ses conséquences critiques.....	581
V. La radicalisation anti-philosophique.....	586
A) La mise en cause de la "philosophie".....	586
B) La "philosophie" innocente de la corruption du goût.....	587
C) La "philosophie" complice de la "langue révolutionnaire".....	589
VI. Les limites de la condamnation.....	594
A) Nostalgie de la grandeur du genre délibératif.....	595
1 - Importance de l'éloquence.....	596
2 - Supériorité de l'éloquence des Etats libres.....	596
3 - Supériorité du délibératif sur le judiciaire.....	597
4 - L'Antiquité et la Révolution française incommensurables.....	599
5 - Nostalgie persistante d'un délibératif moderne.....	601
B) Mirabeau préservé.....	605
Notes.....	608
CHAPITRE III. - LA RESTAURATION DES "BONNES ETUDES".....	616
I. Les mutations institutionnelles de l'éducation.....	617
II. La redéfinition de l'enseignement des Lettres.....	619
III. Le retour de la Rhétorique : l'exemple de Ferri de Saint-Constant.....	622
Notes.....	626

SECTION II  
PERSISTANCE D'UN COURANT  
FAVORABLE A L'ELOQUENCE REVOLUTIONNAIRE  
-----

INTRODUCTION.....	633
CHAPITRE PREMIER. - L.-S. MERCIER ET LE PROJET D'UNE APOLOGIE DE LA "LANGUE REPUBLICAINE".....	634
I. L'espoir déçu d'un renouveau.....	635
II. Paradoxes anti-académiques.....	637
III. Combats sur deux fronts.....	639
IV. La "langue républicaine" : projet d'apologie.....	641
V. L' <u>Apologie</u> déduite de la <u>Néologie</u> .....	644
Notes.....	648
CHAPITRE II. - UN ELOGE OFFICIEL : L'ELOQUENCE REVOLUTIONNAIRE, PARTIE INTEGRANTE DES PROGRES DE LA LITTERATURE DANS LE <u>RAP-</u> <u>PORT A L'EMPEREUR</u> DE M.-J. CHENIER.....	651
I. Le néo-classicisme du <u>Rapport</u> .....	652
II. La place du délibératif dans le <u>Rapport</u> .....	653
III. Quels orateurs, dans quelles assemblées ?.....	655
IV. L'éloge de Mirabeau.....	659
A) Les surprises d'une anthologie.....	660
B) L'éloge d'un genre "mixte".....	661
C) Mirabeau vengé de Fontanes.....	664
D) Mirabeau inégalable.....	666
Notes.....	669
CHAPITRE III : L'ELOQUENCE REVOLUTIONNAIRE INSTILLEE : LES <u>COURS DE BELLES-LETTRES</u> D'ANDRIEUX ET DE NODIER.....	676
I. Andrieux et le <u>Cours de Belles-Lettres</u> professé à l'Ecole polytechnique en 1810.....	677
A) L'Idéologie et l'éloquence.....	678
B) Le <u>Cours de Belles-Lettres</u> d'Andrieux.....	681

1 - Andrieux pédagogue dans la <u>Décade</u> .....	681
2 - Un essai de rhétorique idéologiste.....	682
3 - L'éloge de Vergniaud.....	684
II. Nodier et le <u>Cours de Belles-Lettres</u> professé à Dôle.....	686
A) Une critique de la Rhétorique.....	687
B) Deux traits plus originaux.....	691
C) La primauté incontestable du délibératif moderne.....	692
D) Au-delà du "beau classique".....	697
Notes.....	699
C O N C L U S I O N   G E N E R A L E.....	709
I. Rupture ou continuité ?.....	709
A) La continuité, voire l'aboutissement.....	710
1 - Laharpe (du <u>Mercure de France</u> à l'Ecole Normale) et Chamfort.....	710
2 - M.-J. Chénier.....	711
3 - Garat, Mme de Staël, Andrieux.....	712
B) La rupture.....	712
1 - Les accusateurs.....	713
2 - Les approbateurs.....	714
C) La question de la "langue révolutionnaire".....	715
1 - La "langue révolutionnaire", instrument critique de la condamnation des orateurs.....	716
2 - L'éloquence délibérative indemne.....	717
II. Le statut critique : quelles évolutions ?.....	718
A) Le délibératif français, genre pleinement "littéraire"..	718
B) Glissements critiques : la question des genres.....	720
C) Vers un nouveau code de valeurs ?.....	721
1 - Chez les contempteurs de l'éloquence révolution- naire.....	721
2 - Chez les critiques favorables à l'éloquence révo- lutionnaire.....	722
III. Ouvertures.....	723
Notes .....	727

B I B L I O G R A P H I E.....	732
I. OUVRAGES BIBLIOGRAPHIQUES ET INSTRUMENTS DE TRAVAIL.....	732
A) Ouvrages fondamentaux.....	732
B) Autres instruments de travail.....	732
1 - Bibliographie.....	732
2 - Histoire.....	732
3 - Littérature.....	733
II. TEXTES	
A) Texte des discours.....	734
1 - Textes imprimés par ordre des assemblées.....	734
2 - Collections.....	734
a / Le <u>Moniteur</u> .....	734
b / Les <u>Archives parlementaires</u> .....	734
c / Le Recueil d'Aulard sur les Jacobins.....	735
3 - Editions d'oeuvres (antérieures à 1800).....	735
a / Anthologies générales.....	735
b / Oeuvres en partie ou en totalité oratoires (à l'exclusion des discours imprimés séparément sans ordre des assemblées), "morceaux choisis" ou "esprits" d'orateurs.....	736
4 - Editions d'oeuvres (postérieures à 1800).....	737
a / Anthologies portant uniquement sur la période révolutionnaire.....	737
b / Anthologies portant notamment sur la période révolutionnaire.....	737
c / Editions critiques.....	738
d / Oeuvres choisies, oeuvres dites complètes.....	738
B) Textes étudiés.....	741
III. ETUDES CRITIQUES SUR L'ELOQUENCE REVOLUTIONNAIRE.....	745
IV. ETUDES HISTORIQUES ET LITTERAIRES.....	749
A) Histoire.....	749
1 - Histoire générale.....	749
a / Vues d'ensemble sur la période révolutionnaire et impériale.....	749
b / Usuels ou Dictionnaires.....	749
c / Historiographie.....	750
d / Ouvrages généraux.....	750
2 - Histoire des assemblées.....	754
a / Etudes sur les assemblées.....	754
b / Biographies d'orateurs.....	757
B) Littérature.....	758
1 - Rhétorique : textes.....	758
a / Textes antiques.....	758
b / Textes modernes.....	758
2 - Etudes sur la rhétorique et l'éloquence.....	759



3 - Langue et Littérature sous la Révolution et 1'Empire.....	762
a / Langue française.....	762
b / Littérature française.....	765
4 - Autres études consultées.....	770
 C H R O N O L O G I E S.....	776
 Chronologie succincte de la vie politique et oratoire des trois premières assemblées de la Révolution française jus- qu'au 9 thermidor an II.....	776
 Chronologie sommaire de l'époque révolutionnaire et impé- riale, du 9 thermidor an II au 6 avril 1814.....	790
 I N D E X   N O M I N U M.....	798

## **INTRODUCTION**

### **GENERALE**

Choisir comme objet d'une étude d'ordre littéraire l'éloquence délibérative de la Révolution française ne va pas de soi, puisque ce domaine, situé à la frontière du littéraire et de l'historique, semble souvent tenu pour essentiellement dévolu à l'histoire. Or on entend bien, dans ce travail, apporter une contribution à une critique d'ordre purement littéraire, ce qui nécessite quelques mises au point, qui tenteront d'expliquer, en même temps que son ambition, la délimitation et la nature du sujet dont on entend traiter ici, suivant une démarche dont nous essaierons de dessiner à grands traits les contours.

## I. LE CHOIX DU DOMAINE D'ETUDES

Ce qu'on a coutume d'appeler globalement l'éloquence révolutionnaire a été longtemps un champ bien délaissé par les études littéraires; cette situation a des raisons multiples et variées, et des inconvénients qui se mesurent a contrario par l'intérêt que peut revêtir l'approche littéraire de ce domaine.

### A) L'éloquence révolutionnaire : un domaine trop délaissé par les études littéraires

Que ce domaine soit, depuis bien longtemps, fort négligé par les études littéraires, une simple consultation des bibliographies spé-

cialisées suffit à en témoigner. Certes, des critiques de tout premier plan s'y sont intéressés, qu'il s'agisse d'un Jean Starobinski ou d'un Peter France. Ils y ont jeté, en quelques études, une vive lumière, mais, appelés à d'autres tâches, n'ont pas entendu développer eux-mêmes les recherches dont ils ont tracé les virtuels linéaments; or peu de chercheurs ont paru décidés à emprunter les voies qu'ils ont réouvertes (1). Nous voudrions montrer liminairement qu'une telle situation a des raisons de fond, mais aussi qu'elle est fort dommageable, car l'étude de l'éloquence révolutionnaire revêt, du point de vue littéraire, un intérêt considérable.

#### B) Les raisons d'un désintérêt

Il est certain que ce champ d'études offre des difficultés réelles, et d'ordre varié.

##### 1 - Les difficultés liées au corpus

Le chercheur qui s'engage dans ce domaine découvre en premier lieu les problèmes quantitatifs et qualitatifs liés au corpus concerné. D'une part, l'étendue des textes à prendre en compte est considérable : pour s'en tenir à l'éloquence parlementaire des années 1789 à 1794, on peut rappeler que les Archives Parlementaires (1ère série) qui couvrent cette période - et d'une manière qui ne peut être exhaustive - comprennent quatre-vingt-treize volumes de sept à huit cents pages chacun. D'autre part, la qualité de ce corpus est fort sujette à caution : quand l'orateur improvise, les variantes de son intervention peuvent être aussi nombreuses que les éditions critiques sont

rare (2), et lorsqu'il laisse un discours imprimé, rien ne dit qu'il ne l'ait pas retouché sensiblement, et qu'il n'y ait loin du discours prononcé au discours imprimé (3). Cet état de fait est d'autant plus propre à décourager que l'ampleur de la tâche en matière d'édition critique serait de nature à mobiliser des centaines plutôt que des dizaines de chercheurs (4).

## 2 - L'irréductible "relation d'incertitude"

Deuxièmement, et à supposer qu'on disposât de nombreuses éditions critiques de qualité, il subsisterait "un noyau infracassable de nuit", pour parler à la manière d'un Mallarmé : nous sommes dans l'obligation de lire, à deux cents ans de distance, et souvent dans dans un silence solitaire, ce que les contemporains ont pu entendre - prononcé par des voix dont le timbre et les inflexions sont irrémédiablement perdus - dans des assemblées nombreuses et remuantes, et l'esprit encore échauffé par l'actualité brûlante des discours. Les textes imprimés sont aux paroles proférées ce que la cendre est à la flamme, ce que la lecture d'une partition est à un concert.

## 3 - Insuffisance de ces raisons

Tout cela ne manque ni de force ni de vraisemblance, mais ne saurait suffire à expliquer la situation actuelle : aucun de ces inconvénients, en effet, ne constitue un empêchement dirimant. Le corpus est quantitativement important : mais a-t-on vu pour cela des chercheurs renoncer à étudier Balzac, ou Saint-Simon ? De plus, tout n'est pas de même importance littéraire dans cette abondance de textes, et le corpus "utile" ne constitue qu'une

part relativement mince de cet immense réservoir.

Le corpus est parfois incertain; mais à ce compte-là, bien des oeuvres attendraient encore leur étude critique : de quel texte parle-t-on quand on discourt sur La Peau de chagrin ? Le Bal du comte d'Orgel nous offre-t-il le texte voulu par Radiguet ? Est-on d'accord sur le plan qui devrait présider à une édition vraiment fidèle des Pensées de Pascal ? Et l'on pourrait multiplier de pareilles interrogations, qui n'ont nullement suspendu l'effort critique (5).

Enfin l'éloquence des orateurs nous parvient, dans les textes imprimés, à l'état muet, si l'on ose dire : mais ne partageons-nous pas en cela la condition de l'écrasante majorité des contemporains ? Un Condorcet n'a-t-il pas suffisamment souligné cette différence majeure de l'éloquence antique et de l'éloquence moderne : un discours politique a bien plus de lecteurs, en cette fin du dix-huitième siècle, qu'il n'aura jamais eu d'auditeurs ? Quant à l'actualité qui doit nécessairement éclairer cette éloquence, elle n'est pas hors de portée, même si cela suppose - mais là comme ailleurs - une connaissance aussi large que possible des autres textes d'époque, et des développements de la recherche historique. Les "barricades mystérieuses" (pour emprunter à Couperin ce titre d'une pièce de clavecin) qui détournent la critique de s'intéresser à ce domaine sont ailleurs, et lever leur mystère est aisé.

4 - L'éloquence révolutionnaire ne relèverait pas de la littérature, mais de la seule histoire

L'obstacle essentiel tient bien sûr au statut de l'éloquence révolutionnaire, dont le caractère littéraire ne va pas de soi. Le souci premier des orateurs était de pousser, par leurs discours, leurs concitoyens à l'action politique, et non de produire une forme douée de beauté, et ne requérant de leur public qu'une contemplation d'ordre esthétique. Ce type de difficulté théorique a culminé à la fin des années 1960 : c'est l'époque où un critique aussi éminent que Jean Gaulmier peut écrire, dans une Histoire de la littérature française, que l' "on a trop célébré l'éloquence révolutionnaire [et que] ces discours, capitaux dans l'ordre de l'action, ne présentent aucun intérêt proprement littéraire" (6). Au reste, il ne serait guère difficile de montrer qu'un tel dédain est présent dès la fin du XIXe siècle, qui voit la rhétorique déchuée de son rang privilégié dans l'enseignement secondaire, tandis que le grand maître de l'histoire littéraire, Lanson, feint de s'attrister du "malheur de l'éloquence révolutionnaire", déplorant une langue "molle, pâteuse, diffuse", qui "se défait jusque chez les plus vigoureux orateurs", d'où "la générale médiocrité [de ses] formes oratoires" (7). Les études littéraires renonçaient ainsi sans grand regret à cette espèce d'appendice lointain, de Kamtchatka dont ils ne savaient plus que faire, et qu'ils abandonnaient volontiers aux historiens. Le carrière d'un Aulard résume bien cet abandon : à peine venait-il de produire sa "somme" de plus

d'un millier de pages sur le sujet qu'il glissait sans nostalgie du statut de "professeur de rhétorique au Lycée Jeanson de Sailly" à celui de titulaire de la première chaire d'histoire de la Révolution française. On notera d'ailleurs que les historiens se souciaient bien peu de l'éloquence révolutionnaire, les trois quarts du XXe siècle voyant le triomphe de l'économie et du social. Et si le bicentenaire s'est caractérisé par un regain d'intérêt pour les assemblées, en raison du retour inattendu au politique, cette nouvelle configuration de la recherche historique, tout en pouvant se révéler indirectement bénéfique, à terme, pour les littéraires, reste globalement indifférente à leurs préoccupations propres (8).

5 - Le caractère inévitable d'un changement radical de cet état de fait

Si cette renonciation volontaire a aujourd'hui perdu sa justification, c'est en raison du considérable renouveau des études rhétoriques, qui prend son origine au coeur de ces mêmes années 1960 où l'éloquence révolutionnaire semblait devoir être définitivement négligée. Ce renouveau s'est manifesté par l'éclosion d'études innombrables sur la rhétorique, étudiée pour elle-même, dans son histoire, et pour son influence sur les littératures occidentales, l'importance reconnue et l'influence du maître-livre de M. Fumarioli, L'Age de l'éloquence, suffisant à marquer le poids décisif acquis aujourd'hui par ces études dans la critique littéraire de type universitaire. Or dans cette perspective, les genres oratoires relèvent de plein droit d'une analyse littéraire qui n'est



pas limitée au domaine de la poétique.

Et si, par une anomalie singulière, une des périodes les plus brillantes, en France, d'un genre oratoire majeur, le genre délibératif, pratiqué par des orateurs formés par l'éducation rhétorique, est resté pour l'instant à peu près délaissé, ce champ d'investigation très riche ne peut rester plus longtemps en friche sans dommage pour les études rhétoriques en général. Au demeurant, de multiples signes indiquent que la relance des études sur l'éloquence révolutionnaire est d'ores et déjà en bonne voie (9). Aussi bien présentent-elles un intérêt considérable pour la critique.

C) De l'intérêt d'une étude littéraire de l'éloquence révolutionnaire

Etudier l'éloquence parlementaire de la Révolution française, c'est bien sûr redécouvrir un patrimoine trop longtemps négligé. Il est curieux de constater que, de même que la musique française, de Rameau à Berlioz, a été "redécouverte" par des Gustav Leonhardt et des John Eliott Gardiner, l'étude de l'éloquence révolutionnaire a redémarré avec les travaux d'un Peter France et d'un Hans-Ulrich Gumbrecht : "Nous ne connaissons pas assez nos propres richesses, et nous avons souvent l'injustice de les dédaigner", écrivait déjà - quoique dans une perspective fort différente - un Andrieux en 1810 (10). Mais au-delà de cette souhaitable reviviscence d'un héritage quelque peu oublié, la critique peut se placer, en renouant avec ce domaine, au centre d'une question essentielle, celle du passage de l'ère des Belles-Lettres à l'ère de la Littérature (11).

Trois positions critiques peuvent ici être définies. La première dénie toute importance à l'éloquence révolutionnaire, dans un sens ou dans un autre; la seconde la tient pour un des premiers signes voire un des premiers agents de l'ébranlement du monde littéraire - que ce soit pour s'en réjouir ou pour le déplorer; la troisième, enfin, souligne tout ce qui, dans l'art oratoire de l'époque révolutionnaire, appartient à "l'âge de l'éloquence", et va à contre-courant de l'évolution ultérieure des lettres.

1 - Un rôle négligeable ?

Sur la première conception, on ne s'attardera pas. Dans cette perspective - déjà en place à la fin du XIXe siècle, chez un Lanson ou un Brunetière - pour laquelle la production des orateurs de la Révolution, n'étant que du second ou plutôt du troisième rang, est négligeable à tous points de vue, l'éloquence de l'époque révolutionnaire n'est à mentionner que pour en relever l'insignifiance. Au mieux, on verra un motif supplémentaire de brocarder ces médiocres en relevant leur incapacité à révolutionner la langue alors même qu'ils révolutionnaient le monde.

2 - L'aurore d'une nouvelle ère littéraire ?

Une deuxième conception accorde au contraire un rôle capital aux orateurs révolutionnaires. Dans son versant hostile, elle y voit une révolte contre les "principes du goût", aussi maltraités que les "anciens usages", comme l'écrira un Fontanes dès 1797 (12), la restauration de la rhétorique dans ses prérogatives pédagogiques, dont le Directoire l'avait déchu, paraissant une des

pièces essentielles du dispositif de réaction anti-révolutionnaire. Dans son versant favorable, elle va jusqu'à affirmer que "notre prose romantique est née dans la bouche des orateurs de la Révolution", ainsi que l'écrivait Mme Béatrice Didier en 1976 (13). Dans l'un et l'autre cas, il ne s'agit pas d'influence indirecte, voire éloignée, l'éloquence révolutionnaire contribuant, parmi d'autres forces, à forger une nouvelle société, et cette nouvelle société finissant par donner naissance à une nouvelle littérature (14). Dans cette perspective, il est au contraire entendu que l'influence de l'éloquence révolutionnaire est directe, et que celle-ci est le point de départ d'un nouveau monde, dans la littérature autant que dans la politique et la société.

### 3 - Les derniers feux de l'ancien monde ?

Enfin, en troisième lieu, l'éloquence révolutionnaire peut s'étudier comme une des productions les plus caractéristiques d'un néo-classicisme radicalement étranger au monde littéraire qui le supplantera. On peut observer d'abord qu'un Danton - pour faire référence à l'un des orateurs jugés les moins "classiques" - n'a pas hésité à faire en pleine Convention l'éloge appuyé de l'éducation rhétorique, des Jésuites et des Collèges en général (15), et à voir en ces maîtres du "sublime", de l'"énergie" et de l'"admiration" - dont le Cinna de leur élève Corneille, ce "Romain", pourrait être l'emblème - une des origines, à ses yeux évidente, de l'"élan" révolutionnaire.

D'autre part lorsqu'un Taine, dont l'oeuvre est si hostile à

la Révolution, veut stigmatiser un Robespierre, il le décrit comme "le suprême avorton et le fruit sec de l'esprit classique" (16): sous le tour très méprisant de la formule se trouve bien l'évidence d'une filiation (17). On aurait ici affaire à une variante littéraire des considérations d'un autre interprète célèbre de la Révolution, Tocqueville, sur une Révolution vouée en réalité à prolonger les tendances profondes d'un ancien Régime qu'elle croyait ou qu'elle semblait combattre.

Une telle conception est aussi sous-jacente, naturellement, dans le discrédit littéraire dont souffre l'éloquence révolutionnaire vers la fin du XIXe siècle. La "Littérature" s'étant constituée à partir de la répudiation de la Rhétorique (autrefois partie intégrante des Belles-Lettres), art de la communication avec le plus grand nombre, tandis que l'originalité et la singularité d'une expression personnelle, résolues à attendre leur public, ou mieux, à le former, remplacent les défuntes poétiques, il va de soi qu'à l'âge où Verlaine invite à prendre "l'éloquence" pour lui tordre le cou, le fait que les orateurs révolutionnaires ne suscitent qu'une ironie colorée de pitié conforte l'hypothèse d'une appartenance essentielle de l'éloquence révolutionnaire au monde d'avant la "Littérature".

Bien sûr, nous avons grossi le trait pour simplifier les perspectives; mais il est clair qu'un problème essentiellement littéraire est là posé, et que ce n'est pas une des moindres raisons

de s'intéresser au domaine de l'éloquence à l'époque de la Révolution française. Ce problème ne peut d'ailleurs trouver de solution simple : à qui donner raison, aux tenants de la rupture, ou aux avocats de la continuité, et comment le faire ? Et si l'on songe à dépasser la question par une réponse qui réconcilierait les deux termes de l'alternative, quel serait le pivot autour duquel l'articuler ? Enfin, à supposer qu'on récuse la possibilité et l'intérêt de poser le débat en ces termes, que signifie l'éloquence révolutionnaire par rapport à la définition moderne de la Littérature, ou qu'est-ce que celle-là peut nous dire de celle-ci (18) ?

## II. LE CHOIX DU SUJET

De ce problème général, et des interrogations particulières qu'il faisait naître, a donc découlé le choix de notre sujet.

### A) La priorité accordée aux réactions des contemporains

Une fois ces questions posées, il était tentant d'aller demander aux contemporains les réponses qu'ils y avaient, à leur insu ou non, apportées. Bien sûr, par une telle démarche, on n'entendait pas compter pour rien l'analyse directe des discours, telle que nous pouvons la faire aujourd'hui, y compris en recourant aux catégories critiques du temps. Mais qui, mieux que les témoins directs et d'un monde littéraire destiné à s'effacer, et de la renaissance de l'éloquence délibérative française, pouvaient nous

éclairer à ce sujet ? Quel statut s'est vu reconnaître en ces temps-là l'éloquence révolutionnaire ? Son importance politique l'a-t-elle extraite tout à fait de la sphère littéraire ? Et sinon, quelle valeur littéraire lui a-t-on reconnu ? Quels orateurs ont suscité les éloges ou les rejets les plus caractéristiques, et sur quels motifs littéraires ces réactions se sont-elles appuyées ? Il nous a semblé que la réponse à la question principale que nous avons posée dépendait pour une part non négligeable des réponses qu'on tenterait d'apporter à ces autres questions. Dans le meilleur des cas, la solution du problème global qui nous intéresse en bénéficierait; dans le cas le moins favorable, il resterait à un tel travail l'intérêt d'avoir apporté une contribution, même modeste, à la connaissance de l'accueil fait en son temps au genre délibératif de la Révolution française. Mais une fois retenu le principe de cette enquête - se demander à la fois ce que la littérature, c'est-à-dire, la critique littéraire, a pensé de l'éloquence révolutionnaire, et ce que l'éloquence révolutionnaire risquait de changer dans cette littérature qui lui faisait (ou non) une place - il restait à s'assigner des limites chronologiques, et à retenir un corpus.

#### B) Les limites chronologiques

Comme l'intitulé du sujet le fait apparaître, nous avons retenu deux ensembles de bornes chronologiques. Le premier concerne l'éloquence de l'époque révolutionnaire elle-même : pour des

raisons à la fois quantitatives et qualitatives, il a paru souhaitable de ne la prendre en compte que du 5 mai 1789 au 9 thermidor an II : cela représente déjà virtuellement des milliers de discours - soit quelques dizaines de milliers de pages de texte imprimé - pour une période qui a fourni les orateurs et les discours reconnus généralement comme les plus talentueux et les plus importants, ne serait-ce que pour des raisons historiques.

Le deuxième ensemble chronologique concerne l'accueil critique fait à cette éloquence (19), que nous étudions de 1789 à 1814. L'idéal eût été de distendre ces limites, et de considérer, à tout prendre, l'accueil critique ménagé au délibératif révolutionnaire de 1789 à nos jours; mais on sent immédiatement ce qu'une telle tâche aurait de démesuré, à moins qu'on ne consentit à perdre en compréhension ce qu'on aurait gagné en extension. La seule ambition de s'en tenir au XIXe siècle serait déjà gigantesque : aussi a-t-il paru plus valide de restreindre la période à considérer, d'autant qu'en partant de l'année 1789, on aurait affaire aux réactions les plus proches possibles des oeuvres en cause. Et si le terminus ad quem de 1814 a été retenu, c'est parce que, comme nous aurons l'occasion de le redire, le contexte politique - au sens large, qui inclut la nature de chaque régime que la France expérimenta alors successivement - devait nécessairement jouer un rôle déterminant dans la nature et l'énoncé des opinions dans ce domaine. Aller jusqu'en 1830 était tentant, mais impliquait qu'à la complexité parfois décourageante de la période

révolutionnaire et impériale, on ajoutait celle d'une Restauration aux multiples facettes, aux gloires parlementaires nouvelles, et qu'un corpus critique déjà potentiellement très vaste s'alourdissait du poids d'un domaine supplémentaire qui risquait de devenir écrasant. S'arrêter en 1815 paraissait plus raisonnable, mais exigeait de tenir compte des conditions dans lesquelles s'effectua la première Restauration, de mesurer l'influence des Cent Jours et de l'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire sur les esprits qui renouaient, après plus d'une décennie de quasi-silence, avec l'esquisse d'un régime parlementaire. Voilà pourquoi il nous a paru plus simple, et plus homogène, de retenir pour terme de notre enquête la première abdication de l'Empereur, en avril 1814, étant entendu que cette période 1789-1814 n'est pas à considérer, selon une formule utilisée par M. Delon pour une autre période, comme un objet constitué, une époque réifiée, mais comme un champ de recherches (20).

### C) Le corpus retenu

En traitant de l'accueil critique fait à l'"éloquence révolutionnaire", on est d'abord conduit à définir ce qu'on entend par cette expression : non pas toutes les formes de l'emploi d'une parole publique dans les années 1789-1794, formes qui sont, on le sait, extraordinairement multiples et proliférantes (21), mais principalement le genre délibératif dans sa variante parlementaire, en incluant éventuellement les orateurs parlementaires hostiles à



la Révolution elle-même (tel un abbé Maury sous la Constituante), et sans exclure une extension de l'enquête à telles autres formes dont l'existence simultanée entre en interaction significative avec notre objet d'étude. Quant au corpus critique, ses linéaments exacts n'étaient pas tous aisément déterminables. La seule certitude était l'impossibilité d'une étude exhaustive, mais cette considération n'est pas particulière à ce domaine. Comme il n'était guère possible de compter sur de nombreuses études particulières dont on pût tirer une synthèse, on a choisi tout d'abord de déterminer un certain nombre d'auteurs et d'oeuvres dont l'étude serait considérée comme indispensable - avec la part d'arbitraire que cela suppose -, et, pour le reste, de retenir au fur et à mesure de l'enquête des textes qui viendraient utilement compléter une table des positions critiques virtuelles, définies a priori.

Le premier critère de définition du corpus nous a conduit à retenir deux auteurs qui, pour faire figure parfois de minores dans l'histoire littéraire française, n'en sont pas moins des écrivains capitaux de l'époque. Il fallait d'abord que Laharpe fût présent, et fût l'objet d'une attention toute spéciale, en raison de l'importance historique du Lycée, et du retentissement de son brûlot, Du Fanatisme dans la langue révolutionnaire. Louis-Sébastien Mercier paraissait ensuite s'imposer : spectateur du premier rang de l'éloquence révolutionnaire, et même un de ses acteurs, comme Conventionnel (de tendance girondine), il fournissait un premier contrepoids à Laharpe, dont il constitue une

antithèse philosophique, politique et esthétique assez complète.

Enfin un troisième auteur, loin d'être confiné dans un statut d'écrivain mineur, devait nécessairement être présent, dans la mesure où son oeuvre représente incontestablement un des legs les plus importants de la période révolutionnaire : on veut parler, bien entendu, de Mme de Staël.

Le second critère de définition du corpus nous a apporté nos autres auteurs : il se confond avec l'organisation même de notre travail, que nous allons exposer plus bas. Signalons simplement que la tâche en cette matière fut longue, et que les prises en matière d'appréciation de l'éloquence révolutionnaire à cette époque demandent des chasses assez prolongées, car tel jugement capital d'une ligne n'apparaît parfois qu'au terme de la lecture de centaines de pages. Après un tri important, nous avons été amenés, en définitive, à retenir les noms (que nous citons ici pêle-mêle) de Garat, Chamfort, Morellet, Fontanes, Nodier, dont la notoriété est réelle, et parfois considérable. De même on a retenu, à des fins que nous retracerons plus bas, les noms d'orateurs aussi prestigieux que Robespierre et Condorcet. Mais on a aussi traité de minores sans rémission (ce qui est à l'occasion injuste) tels Lequino, l'abbé Proyard, Duperron, Dussault, Merlin de Thionville, Michel-Edme Petit, Ferri de Saint-Constant, Petitot et Andrieux. Justifier ici ces choix alourdirait peut-être inutilement l'exposé, dans la mesure où nous nous sommes efforcés de les expliquer, sinon de les justifier, chapitre après chapitre.

D) Les absents

Bien des noms et bien des domaines parfois très importants ont donc été laissés de côté. Ainsi nous n'avons pas étudié de façon exhaustive quelque chronique parlementaire que ce soit : celle de Garat sous la Constituante, dans le Journal de Paris, celle de Condorcet, sous la Législative et une partie de la Convention, dans la Chronique de Paris, mériteraient pourtant à elles seules des monographies attentives - c'était aussi une raison de ne pas les retenir, pour ne pas surcharger une barque déjà bien remplie. En ce qui concerne le journalisme au sens large, on a renoncé, à grand regret, à scruter les articles écrits par des témoins aussi essentiels qu'André Chénier (dans le Journal de Paris), ou que Camille Desmoulins (des Révolutions de France et de Brabant jusqu'au Vieux Cordelier). Quant à l'absence du Marat de L'Ami du Peuple, puis du Publiciste de la République française, elle est due à ce qu'on a décidé de ne s'arrêter - pour borner les ambitions et limiter la tâche - qu'à une seule forme d'anti-parlementarisme, celle de l'extrême-droite, faute de temps pour étudier également celle de l'extrême-gauche. Cela explique aussi l'absence d'Hébert et du Père Duchesne - si prisé depuis les Goncourt - due en sus à la perspective des considérations stylistiques particulières que son étude réclamerait.

Nous n'avons pas retenu non plus les dictionnaires, satiriques

ou non, publiés dans les premières années de la Révolution et qui, passant en revue le nouveau personnel politique, rendent des sentences d'une fantaisie parfois instructive sur les différents talents qui se révèlent dans les assemblées, du Petit Dictionnaire des grands hommes de Rivarol, au Véritable portrait de nos législateurs de Dubois-Crancé, de la Galerie des Etats généraux aux Chevaux du Manège, etc.; de même, on n'a pas pris en compte les passages significatifs des Mémoires de témoins ou d'acteurs, importants ou non, des événements et qui sont parfois riches d'enseignements précis sur l'action oratoire et l'ambiance des séances des assemblées, comme telle page des Mémoires de Mme Roland qui relate ses impressions de spectatrice d'un jour à la Constituante : cela risquait de faire dévier notre travail vers la constitution - d'ailleurs souhaitable - d'un corpus des jugements de tous ordres portés sur les orateurs parlementaires.

D'autre part, on n'a pas utilisé ici les oeuvres de fiction, qui pourraient néanmoins se révéler parfois extrêmement intéressantes. On pense notamment aux rapports de l'éloquence et du théâtre, et non seulement du point de vue général, et d'ailleurs délicat à traiter, des actions oratoires respectives des orateurs et des comédiens, mais encore du point de vue particulier de l'étude de certaines pièces : ainsi l'acte II du Caïus Gracchus de M.-J. Chénier, qui met en scène le peuple assistant, sur le forum, à un débat qui met aux prises deux orateurs, mériterait à l'évidence une étude attentive. Cette décision de ne pas s'attacher

aux œuvres de fiction impliquait notamment qu'on écartât une œuvre aussi importante que celle de Sade (22).

Quant aux œuvres des grammairiens de la période concernée, elles n'ont pas été prises en compte directement : nous avons pensé, pour s'en tenir à deux exemples, que les études de F. Dougnac sur un Urbain Domergue, et de J. Guilhaumou sur un Antoine Tournon dispensaient d'en donner un inutile doublet (23).

Enfin on a dû renoncer à regret, toujours dans le souci de ne pas étendre à l'excès un champ de recherches que l'on n'avait pas la prétention d'épuiser, à l'étude des écrits d'un certain nombre de membres des assemblées : on a déjà dit plus haut qu'on s'était arrêté aux noms de Lequinio, de Robespierre et de Condorcet. Mais on aurait voulu s'attacher à un Hérault de Séchelles, que ses Notes (posthumes) sur la déclamation signalaient à notre attention, à un abbé Maury, qui fit paraître en 1810 une version remaniée de son Essai sur l'éloquence de la chaire de 1777, et à tant d'autres, dont les discours, les Mémoires ou les correspondances peuvent se révéler précieux. De même, on a dû se résoudre à écarter l'étude des premiers historiens de la Révolution, dont le rôle n'est pourtant pas mince dans l'élaboration et la propagation d'une image de l'éloquence révolutionnaire; on attend encore les études qui mesureront la place de l'éloquence dans le Précis de Rabaut Saint-Etienne, dans les Reflections de Burke ou dans l'Histoire de France de Toulangeon, qui feront l'inventaire systématique, et le commentaire, des véritables réécritures de dis-

cours - signalées par Aulard - auxquelles se livre un Charles de Lacretelle. Et pour prolonger ces regrets hors de l'univers des textes, nous pouvons ajouter que nous avons dû également renoncer à constituer et à étudier un corpus iconographique de l'éloquence révolutionnaire, dont l'importance ne saurait pourtant échapper à personne : la recherche est un chantier collectif, et nous ne désespérons pas de disposer bientôt d'une étude solide sur ce sujet, étant donné le renouveau d'intérêt pour l'histoire des images qui a marqué la dernière décennie, et spécialement sous l'impulsion de M. Vovelle (24).

### III. LE DEROULEMENT DE L'ETUDE

Il nous a paru indispensable d'adopter un plan chronologique : à présumer que l'étude de l'éloquence révolutionnaire deviendrait d'autant plus littéraire qu'on tenterait de cartayer pour éviter les cahots événementiels de l'époque révolutionnaire, certains se sont exposés à verser dans une insignifiance de nature à décourager les meilleures volontés. De même que l'étude d'un discours parlementaire de cette époque doit absolument tenir compte du contexte des interventions (qui peut être, en même temps que politique, journalistique, militaire, social, etc.), et des conditions d'exercice de la parole dans les assemblées, tant il est vrai qu'un discours "tire tout son caractère, toute sa force, de l'avant-propos, de l'avant-scène, de la nature du moment, de l'es-

pèce des interlocuteurs", comme l'écrivait Mirabeau (25), de même l'étude de l'accueil fait à cette éloquence doit être aussi précise que possible. Dans une époque où, pour reprendre une formule de l'abbé Morellet, "les événements ont été d'un tel poids, et se sont pressés en si grand nombre, que l'on croit avoir vécu des années en un mois, et des mois en un jour" (26), une tentative de synthèse prématurément déliée d'un minimum de discipline chronologique est exposée, et peut-être condamnée, à se résoudre dans des résultats trompeurs et une superficialité décevante.

Concrètement, ce travail se compose de trois grandes parties, la première recouvrant la Constituante, la Législative et la Convention jusqu'au 9-Thermidor, la seconde la Convention thermidorienne et le Directoire, la dernière le Consulat et l'Empire, étant entendu que nous n'avons en aucun cas prétendu à une impossible exhaustivité, et qu'il s'est agi surtout de saisir quelques-uns des mouvements les plus caractéristiques qui, en se juxtaposant ou en se répondant, ont contribué à façonner le devenir critique de l'éloquence révolutionnaire.

Dans chaque partie se mêlent, à des degrés divers, la question du statut critique de l'éloquence révolutionnaire (le genre délibératif trouve-t-il des lieux où il est accepté et traité comme un objet littéraire ? Son existence même est-elle toujours acceptée ?) et celle de son appréciation littéraire (comment le genre délibératif moderne est-il jugé par rapport aux illustres modèles antiques ? A-t-il des maîtres généra-

lement reconnus, et pour quelles raisons, ou considère-t-on qu'il n'a donné lieu qu'à des oeuvres négligeables, voire méprisables ?). Cette question de l'appréciation littéraire, au demeurant, se trouve souvent surdéterminée par la question des transformations - jugées soit bénéfiques soit maléfiques - de la langue française dans et par la Révolution; il va de soi, par exemple, qu'aux yeux des critiques pour lesquels la langue française a fait alors naufrage, l'éloquence politique, soit comme agent, soit comme symptôme, ne pouvait qu'être entraînée dans la catastrophe.

Si chacune des deux sections de chacune des trois parties de ce travail est précédée d'une introduction qui en présente les éléments saillants, il peut cependant n'être pas inutile de tracer ici liminairement le déroulement de notre recherche.

La première partie est donc consacrée à la période qui s'étend du 5 mai 1789 au 9 thermidor an II. Sa première section s'attache principalement - mais non exclusivement - aux réactions suscitées par la renaissance du genre délibératif en France, sous la Constituante et sous la Législative. On a tenté de présenter d'abord des exemples d'attitudes tranchées, celles du rejet radical (dans deux volumes des Actes des Apôtres), et celles d'une exaltation parfois sans bornes (dans les Eloges funèbres de Mirabeau composés par un Vergniaud et un Garat), et de les montrer au moins une fois réagissant l'une sur l'autre (avec la réponse de l'abbé Morellet à un écrit de Chamfort),



avant de s'attarder sur une prise de position capitale, celle du sourcilleux et redouté critique du Mercure de France, Laharpe, qui va faire l'éloge de Mirabeau, mais qui posera aussi, après le 10 août 1792, les premiers jalons de ses philippiques futures contre la "langue révolutionnaire". Dans la deuxième section de cette première partie, on a opéré un déplacement sensible : d'une part, on s'est attaché plutôt aux réactions à l'éloquence délibérative sous la Législative et sous la Convention, d'autre part, on a pris en compte un public particulier, celui des orateurs eux-mêmes; enfin, on a fait porter l'enquête sur la question de l'acceptation ou du rejet du genre délibératif et de ses règles. Nous chercherons dans un livre de Lequinio, et dans les discours de Robespierre, les traits caractéristiques d'une certaine hostilité montagnarde à l'éloquence. A l'inverse, nous verrons comment coexistent chez un Condorcet à la fois une critique d'aspects jugés négatifs du genre délibératif, mais aussi sa défense et sa légitimation en bonne et due forme.

La seconde partie s'attache à la période thermidorienne et directoriale, période dominée par la question de la "langue révolutionnaire". Dans une première section, consacrée à l'époque de la Convention thermidorienne, notre enquête ira en s'élargissant, depuis une recherche sur l'image oratoire offerte par Robespierre, et sur les convergences ou les divergences dans l'analyse d'une "langue robespierriste", dans les

pamphlets qui prolifèrent alors contre le "tyran" abattu, en passant par l'étude d'une des analyses les plus pénétrantes de l'éloquence conventionnelle avant le 9-Thermidor, celle de Garat, jusqu'à l'examen des positions du Laharpe de l'an III, chez qui la condamnation d'une langue devenue "monstrueuse" dans la bouche des "tyrans" n'implique nullement une condamnation de l'éloquence délibérative française, dans laquelle il persiste au contraire à placer les plus grands espoirs. Puis, dans une deuxième section, consacrée à la période du Directoire, nous verrons les prémices d'un rejet global de l'éloquence révolutionnaire se mettre en place, le brûlot de Laharpe (Du Fanatisme dans la langue révolutionnaire) semblant donner le branle, chez les tenants d'une toute neuve "réaction", à une révision générale de la valeur de l'éloquence révolutionnaire, révision qui, contre le sentiment même de Laharpe, n'épargnera pas Mirabeau. Simultanément, deux auteurs d'envergure maintiennent leur confiance dans l'éloquence délibérative française. Louis-Sébastien Mercier, tout en stigmatisant la langue des "tyrans", fait l'éloge d'une tribune qu'il crédite d'heureuses innovations dans le style. Mme de Staël, dans un écrit longtemps resté inédit, ne voit comme remède à la perversion du langage opérée sous la Terreur qu'une éloquence délibérative telle qu'elle fut illustrée par un Mirabeau et un Vergniaud.

Enfin, dans une troisième et dernière partie, nous verrons

le genre délibératif révolutionnaire s'enfoncer dans le silence consulaire et impérial, la gloire oratoire étant désormais dévolue aux harangues militaires du Sauveur. Une première section tentera de détailler quelques formes prises par le dédain pour l'éloquence révolutionnaire, impitoyablement déçue de ses éventuelles prétentions à quelque valeur littéraire que ce soit, à l'heure où triomphe le Lycée, et où la restauration des "bonnes études" voit la consécration de l'éloquence de la chaire du siècle de Louis-le-Grand. On aura mesuré auparavant la force de ce courant au fait que Mme de Staël elle-même semblera résignée, dans De la Littérature, à abandonner la défense de ce passé immédiat du genre délibératif français. Une deuxième section sera consacrée, parallèlement, à la persistance, le plus souvent souterraine, mais parfois officielle, d'un courant favorable à l'éloquence révolutionnaire, où se rangent à la fois des thuriféraires du néo-classicisme, tels un Marie-Joseph Chénier et un Andrieux, et des esprits plus originaux et plus ouverts à un renouvellement esthétique, tel un Nodier.

NOTES DE L'INTRODUCTION GENERALE

---

- (1) On notera néanmoins un indéniable "frémissement" dû à l'activité suscitée par le Bicentenaire, comme en témoigne, infra, le § III de la Bibliographie.
- (2) Seuls deux orateurs bénéficient à ce jour d'éditions critiques : il s'agit de Danton et de Robespierre (voir infra la Bibliographie, § II, A, 4, c).
- (3) Le cas le plus célèbre de "décalage" fut celui de Mirabeau, qui falsifia délibérément le texte imprimé de ses discours sur le droit de paix et de guerre. On sait qu'A. de Lameth éventa le stratagème (voir Les Orateurs de la Révolution française, I. Les Constituants, éd. F. Furet et R. Halévi, Paris, 1989, p.1469, note 3).
- (4) "Paradoxe assez ironique même : c'est au moment où l'on redécouvre l'histoire politique que les grandes collections de documents et de discours politiques viennent à se faire rares, ou tombent en miettes dans les mains de l'historien, tant elles ont été peu entretenues", écrit à ce sujet A. de Baecque, ("L'histoire de la Révolution française dans son moment herméneutique", Recherches sur la Révolution. Un bilan des travaux scientifiques du Bicentenaire (sous la dir. de M. Vovelle et A. de Baecque), Paris, 1991, n.52, p.36).
- (5) On notera à ce sujet que nombre de discours fondamentaux ont été imprimés par ordre des Assemblées, offrant ainsi au moins un état de texte contrôlable par les secrétaires, et avoué par l'auteur. Voir infra la Bibliographie, § II, A, 1.
- (6) Jean Gaulmier, "Liberté et tradition", Littérature française (sous la dir. d'A. Adam, G. Lerminier, E. Morot-Sir), Paris, Larousse, 1968, t.II, p.3.
- (7) G. Lanson, Histoire de la littérature française, 4e édition, Paris, 1896, p.850-851. Le dédain pour la langue oratoire des premières assemblées nationales de la France moderne s'est perpétué jusqu'à une époque très récente. On peut lire ainsi dans L'art d'écrire et le style de l'administration, de Jean Datain, paru aux éditions Lavauzelle en 1970 - à la suite d'une diatribe contre le style de Diderot épistolier, "où la négligence de la forme le dispute à la vulgarité de la pensée" - que "c'est de ce style boursoufflé, ambigu et si peu naturel que se servirent les membres de l'Assemblée nationale Constituante" (op. cit., p.78). Tout est d'ail-

leurs allé de mal en pis, selon J. Datain, puisque ce style ne faisait que faire "pressentir les débats de nos assemblées modernes" (op. cit., p.79)...On notera que Mirabeau, dans ce même passage, fait l'objet d'une explication de texte attristée, dont la conclusion tranche sans hésitation la question qui nous occupera dans ce travail : dans les discours du tribun d'Aix, on ne trouve qu'"exagérations déjà romantiques" (op. cit., p.79).

- (8) Sur l'évolution de l'historiographie de la Révolution française au XXe siècle, du socio-économique au politique, voir l'Introduction d'A. de Baecque au recueil cité supra, note (4). Sur les déceptions qui attendent parfois le littéraire au milieu de ce renouveau, voir l'absence des deux plus grands succès oratoires et critiques de Mirabeau dans l'édition des Orateurs de la Révolution française dans la bibliothèque de la Pléiade, que nous relevons infra, note (114) p.153 (qui renvoie à la p.112). Inversement, l'éloquence de Danton a été brillamment analysée par une M. Ozouf ("Danton, ou la Faction majuscule", Le Monde de la Révolution, n°2, p.21).
- (9) On notera que cela rejoint d'ailleurs une tendance actuelle de la critique dix-huitiémiste à s'interroger toujours plus sur "les effets de sens liés aux formes mêmes des oeuvres" (J. Goulemot, La littérature des Lumières, Paris, 1989, p.170-171).
- (10) Andrieux, Cours de Grammaire et de Belles-Lettres. Sommaire des leçons sur l'art d'écrire, Journal de l'Ecole Polytechnique, 10e cahier, t.IV, 1810, p.125, note 1.
- (11) Ce thème a donné son titre à l'étude de M. Delon ("La Révolution et le passage des Belles-Lettres à la littérature"), en ouverture des Actes du Colloque Révolution et Littérature (1789-1914), Revue d'Histoire littéraire de la France, juillet-octobre 1990, 90e année, n°4-5, p. 573-588.
- (12) Voir infra, IIe Partie, section deuxième, chapitre Ier, § 3, p.431 sq.
- (13) B. Didier, Littérature française (sous la dir. de Cl. Pichois), Le XVIIIe siècle, Paris, 1976, p.54. Cette phrase a été citée par P. France dans "Eloquence révolutionnaire et rhétorique traditionnelle : étude d'une séance de la Convention", Saggi e Ricerche di letteratura francese, vol. XXIV, 1985, p.145.
- (14) C'est la conception d'un Nodier : "De cette prétendue exception [= la Révolution], il est sorti une forme nouvelle de la société, et par conséquent (...) une forme nouvelle de littérature" (cité in P. France, op. cit., p.145-146). Une telle conception suppose évidemment que l'on ait déjà chan-

gé d'univers littéraire, et que la critique se soit historicisée, c'est-à-dire que la formule "la littérature est l'expression de la société" ne soit plus entendue de façon normative, comme c'est le cas chez Bonald, mais descriptive, via les inflexions marquées par une Mme de Staël, un Ginguené, puis un Villemain, pour ne citer qu'eux.

On se sera peut-être étonné, par ailleurs, que nous n'ayons pas encore mentionné les analyses de P. Bénichou dans son fondamental Sacre de l'Ecrivain (Paris, 1973). C'est que, pour P. Bénichou, l'éloquence révolutionnaire n'a constitué - du point de vue de l'évolution littéraire de 1750 à 1830 - qu'une étape retardatrice, et n'a été féconde que par l'échec de sa tentative de régénérer le monde. C'est une étape retardatrice, parce que l'orateur-législateur, en se plaçant sur le devant de la scène, dépouille l'homme de lettres du dix-huitième siècle français de son importance, dans la mesure où celui-ci tenait son immense prestige d'être le substitut d'une représentation politique encore à surgir. Le nouvel Orphée sera l'orateur, et non l'homme de lettres. Car celui-ci, en même temps qu'il se voit enfin élevé à une dignité officielle, est relégué au second plan, puisqu'on attend de lui qu'il se contente désormais d'un rôle de zélé propagandiste. Ce n'est, d'autre part, qu'en raison de l'échec de l'incarnation des idées révolutionnaires que s'ouvrira la possibilité d'un nouvel âge d'or pour l'homme de lettres, qui va pouvoir reprendre une stature gigantesque, par la réconciliation de deux figures jusque-là opposées, celle du Poète et celle du Penseur.

- (15) "Ne calomnions pas les collèges ni les académies. Ne calomnions pas nos devanciers ! C'est aux moines, cette espèce misérable, c'est au siècle de Louis XIV où les hommes étaient grands par leurs connaissances, que nous devons le siècle de la vraie philosophie, c'est-à-dire de la raison mise à la portée du peuple; c'est le siècle de Louis XIV qui répandit les premiers germes de la Révolution; c'est aux Jésuites, qui se sont perdus par leur ambition politique, que nous devons ces élans sublimes qui font naître l'admiration.

Ce sont les académies, les Jésuites, les Collèges même qui, à travers leurs différents préjugés, nous ont cependant transmis le dépôt sacré des lumières ou des connaissances humaines et les élans du génie. Ne calomnions pas ceux qui, les premiers, ont fait plus que nous. La République était dans les esprits vingt ans au moins avant sa proclamation; la Révolution était faite vingt ans avant que le peuple ne s'ébranlât. Corneille faisait des épîtres dédicatoires à Montauron, mais Corneille avait fait Le Cid, Cinna, Corneille avait parlé en Romain, et celui qui avait dit : "Pour être plus qu'un roi tu te crois quelque chose !"

était un vrai républicain. C'est à ces écrivains, à ces hommes qui ont développé de l'énergie, que l'on doit la Révolution" (Danton, "Sur l'instruction publique, gratuite et obligatoire", Convention, séance du 13 août 1793, Discours, éd. A. Fribourg, Paris, Hachette, 1910, p.226-227)

- (16) H. Taine, Les Origines de la France contemporaine. II. La Révolution, Paris, 3 vol., 1882-1885, t.III, p.190. Cette formule de Taine a été citée par P. France, op. cit., p.144.
- (17) On verra infra (dans la note (16) de la conclusion générale), que l'exemple d'un Sainte-Beuve, à en croire les analyses de R. Molho, est de nature à montrer - d'une manière paradoxale, et toute différente du cas des jugements de Taine - ce qu'il entre de goût pour l'égalité - concept révolutionnaire s'il en fût - dans le tempérament classique.
- (18) On notera qu'il y a bien longtemps, en France, que l'éloquence politique est sans conséquence, et comme nulle et non avenue, du point de vue littéraire. Quand elle a été prise au sérieux, après la fin de la deuxième guerre mondiale, cela a été pour en dénoncer l'exécrable nature et les effets corrupteurs. Ainsi un Bernard Noël retrouvait-il les accents d'un Laharpe (tout en campant à l'autre bout de l'échiquier politique) pour dénoncer les discours du général de Gaulle : "La source, c'est la bouche qui nous gouverne, et qui fait abus de sens comme de pouvoir, abus qui pourrait la langue et la communication" (cité in Le Monde, vendredi 7 décembre 1990, p.16, dans le compte rendu d'une adaptation scénique du Château de Cène).
- (19) Une des conditions majeures d'un accueil critique réside bien entendu dans les voies par lesquelles les esprits de l'époque pouvaient prendre connaissance des discours. Il n'est pas difficile de déterminer que certains journaux constituaient la voie d'accès principale à tous ces textes : on veut parler du Moniteur, bien entendu, mais aussi, pour les premiers temps de l'assemblée nationale, du Point du Jour (Barère) et du Journal des Etats généraux (Le Hodey de Saultchevreuil), puis du Journal des débats et des décrets (Gaultier de Biauzat), du Logographe, et, pour la Convention, du Républicain français (Charles His); on nous permettra de renvoyer, à ce sujet, à P. Brasart, Paroles de la Révolution, Paris, 1988, p.183-187. Si, d'autre part, les discours les plus importants étaient imprimés sur ordre des assemblées (obtenir le vote de l'impression était un enjeu appréciable), si un certain nombre de députés décidaient de faire imprimer des discours qui n'avaient pas été assez entendus à leur gré, ou qu'ils n'avaient pu prononcer, les recueils d'oeuvres furent très peu nombreux. Comme on le verra infra dans la Bibliographie (§ II, A, 3, a

et b), seules trois anthologies générales furent publiées pendant la période; l'une d'entre elle n'était qu'un démarquage de la collection des procès-verbaux de la Constituante, et les deux autres n'ont été constituées que dans le but politique de plaider rétrospectivement la cause de la minorité de la Constituante. Quant aux recueils de discours d'un seul auteur, ils ne concernent que trois orateurs : Mirabeau, grand "vainqueur" de la période, puisqu'il eut droit, au lendemain de sa mort à deux "Collections" (4 vol. chez Buisson, 5 vol. chez Lejay), puis, en l'an IV, à un "Choix de discours" en un volume, et enfin à un "Esprit". Vient ensuite Stanislas de Clermont-Tonnerre, dont le Recueil des Opinions (4 vol., chez Migneret, en 1791) connaît une réédition en l'an III. Vient enfin l'abbé Maury, qui ne bénéficie que d'un "Esprit". On voit qu'il serait hasardeux d'en déduire des hiérarchies critiques entre les orateurs : ce n'est pas la publication des discours de Mirabeau qui explique leur succès, mais leur énorme succès qui explique ces publications volumineuses et concurrentes. Plus importantes pour nous sont les rééditions du Moniteur : on en compte au moins une à Paris, en l'an IV (qui est l'occasion d'y adjoindre une "Introduction historique"), et une à Milan, en 1802-1803. On verra en effet que lorsqu'un Andrieux cite Vergniaud à ses élèves de Polytechnique, en 1810, il renvoie au Moniteur (cf infra, p.685). Ainsi les discours continuent-ils d'être disponibles, alors même qu'au Journal de la Littérature de France rien n'indique, année après année, cette survie prolongée dont ils bénéficient.

- (20) M. Delon, L'idée d'énergie au tournant des Lumières (1770-1820), Paris, 1988, p.23.
- (21) Sur ces formes multiples de l'emploi public de la parole pendant la période révolutionnaire, voir P. France, op. cit., p.147-148.
- (22) Sur Sade et la Révolution, voir M. Delon, "Sade dans la Révolution", Revue française d'Etudes américaines (Nancy), 1989, n°40, p.149-159. Sur une approche des rapports de l'oeuvre de Sade et de l'éloquence, voir J.-Cl. Bonnet, "La harangue sadienne", Poétique, février 1982, p.31-50.
- (23) On connaît aussi le travail fourni par les chercheurs de l'équipe "Dix-huitième siècle et Révolution" au sein de l'U.R.L. "Lexicométrie et textes politiques" (C.N.R.S.); ils mènent notamment la publication d'un Dictionnaire des usages socio-politique du français (1770-1815) (3 vol. parus).
- (24) Voir à ce sujet l'Introduction d'A. de Baecque au recueil



cité dans la note (4), p.16 et p.32-33 (note 36). On nous permettra enfin d'excuser l'absence d'un des plus grands écrivains du XVIIIe siècle, Rétif de La Bretonne, en faveur de la présence de L.-S. Mercier; s'il serait absurde de les assimiler purement et simplement, il reste qu'il existe un indéniable parallélisme dans leur démarche littéraire et esthétique : avec Mercier, le Sturm-und-Drang français (selon une formule de M. Delon, Paris le jour, Paris la nuit, Paris, 1991, Préface générale, p.IX) sera du moins à moitié représenté.

- (25) Collection complète des travaux de M. Mirabeau l'Ainé à l'Assemblée nationale, publiée par E. Méjean, Paris, 1791, 5 vol., t. IV, p.198.
- (26) Abbé Morellet, Mémoires inédits, suivis de sa correspondance, Paris, 1823, 2 vol., t.II, p.373.

PREMIERE PARTIE

L'ELOQUENCE REVOLUTIONNAIRE  
EN SON TEMPS

Section première

La renaissance du genre délibératif,  
de la politique à la littérature

## I N T R O D U C T I O N

---

Quand on s'attache à cerner les réactions critiques qui accompagnèrent la renaissance du genre délibératif dans la France révolutionnaire, on se trouve face à un champ d'investigation à la fois immense et fortement orienté.

Fortement orienté, ce champ de l'appréciation littéraire ne pouvait que le devenir : derrière le jugement le plus restreint en apparence à l'art d'écrire, on sait bien qu'il faut soupçonner l'influence de positions politiques. Mais ces glissements du politique au littéraire ne suffiront pas toujours à rendre compte des accidents d'un terrain dont le relief a parfois ses raisons, que le seul politique ne ferait pas connaître.

Immense, de surcroît, ce champ de recherche est de plus malaisé à parcourir parce qu'il n'a guère été défriché. L'idéal serait de disposer de nombreuses monographies, dont on puisse dégager une synthèse. Tel n'étant pas encore le cas, il est néanmoins possible de baliser notre terrain d'observation en retraçant les positions limites entre lesquelles on pourra imaginer toutes les gradations et les nuances possibles. On oscillera ici entre un rejet radical et une exaltation parfois sans mesure : l'esprit contre-révolutionnaire d'une part, des auteurs d'oraisons funèbres de Mirabeau d'autre part - auteurs importants à divers titres, puisqu'il s'agit

de Garat et de Vergniaud - seront nos cicérones. L'abbé Morellet dressé contre Chamfort nous offrira même l'exemple rare d'un débat entre un tenant de l'exaltation et un partisan du rejet. Enfin on n'aura garde de négliger les positions d'un écrivain qui occupe une position stratégique sur l'échiquier de la critique littéraire du temps : on veut parler bien entendu de Laharpe, juge suprême du Mer-  
cure. Et l'on verra ce censeur si sourcilleux accueillir la tribune du Manège au Temple du Goût.

## C H A P I T R E   P R E M I E R

### LE REJET : EXEMPLES CONTRE - REVOLUTIONNAIRES

---

Dès les premiers temps de l'Assemblée nationale, dite plus tard constituante, partisans d'une démocratie directe et féaux sujets du Roi versèrent une dérision égale sur les représentants, les uns pour dénoncer dans les séances des Menus, puis du Manège, un détournement de la victoire du peuple, dont les fruits lui étaient iniquement arrachés, les autres pour s'indigner du scandale absolu de ces prises de parole, dans leur prétention à régenter la France à la place du prince. Si l'"extrême-gauche" témoigne de l'exigence d'une autre parole politique (qu'il serait très intéressant d'étudier dans les interventions d'un Gonchon, d'un Saint-Hurugue, orateurs attitrés du Palais-Royal, ou dans les numéros de L'Ami du Peuple), les milieux de ce qu'on peut appeler, très approximativement, l'"extrême-droite", nous offrent, dans leur haine de l'Assemblée, la dénonciation permanente de l'idée même qu'une parole publique puisse être en charge du destin du royaume (1).

Aussi a-t-on cherché ici chez les contre-révolutionnaires les formes de rejet les plus radicales du nouveau jeu politico-oratoire né en mai-juin 1789. Il suffira d'analyser une goutte d'eau dans l'océan d'antiparlementarisme royaliste pour mesurer son degré général de salinité : on s'est reporté, en l'occurrence, aux Actes des Apôtres, pilier, parmi d'autres, de la presse contre-révolutionnaire (2). Le tome VIII de ces Actes, commencés à Noël et finis le mardi-gras, à Paris, l'an des jurés et des jureurs (1791), fournit commodément le petit florilège suivant, où satire et parodie redisent sans fin l'exaspération devant les échanges oratoires de la démocratie représentative.

#### I. LA VOIE LYRIQUE

Le premier type de polémique qui nous retiendra est d'inspiration grave, et relève du genre noble des Stances, dont Malherbe et Corneille donnèrent d'illustres modèles. Avec les "Stances sur l'ancien et le nouveau Sénat de France", la polémique contre-révolutionnaire oppose à l'Assemblée honnie le contre-modèle des Parlements d'Ancien régime, dont elle reconduit les célébrations traditionnelles, où la comparaison des magistrats à autant de Cicérons siégeant dans un Sénat auguste était monnaie courante :

"De l'antique Sénat et du Sénat nouveau,  
Considérez, Français, l'extrême différence :  
(...)  
Le second, méprisant nos vœux et son devoir,  
Se fait de nos malheurs un plaisir homicide;  
Il parle, et fièrement son magique pouvoir  
Nous écrase aussitôt sous le pesant subside". (3)

Dans ces premiers reproches, perce à la fois le mépris pour le verbiage : "Il parle", donc il ne fait rien, et, contradictoirement, la hantise d'un pouvoir illimité de ce verbe l'instant d'avant méprisé - son "magique pouvoir" renvoie au scandale du transfert de légitimité, le pouvoir sacré du roi oint à Reims se voyant confisqué par les sortilèges d'une sorcellerie apparemment invincible.

La suite des "Stances" nous plonge, dès 1791, en pleine Terreur :

"Le second rugissant dans son antre assassin,  
Usurpe de son roi les honneurs et l'Empire :  
A ses affreuses lois, le poignard sur le sein,  
Ces tigres altérés le forcent de souscrire.

A ses partisans même, inspirant de l'horreur,  
Il ose dédaigner jusqu'à leur propre estime;  
Ivre de notre sang, régnant par la terreur,  
Il ne sait exister que par les mains du crime." (4)

Dansant encore une fois sur un nouveau pied, la polémique s'attaque à des hommes en fait incapables de parole, puisqu'ils régressent au niveau inarticulé du rugissement, et se révèlent donc des carnassiers, des bêtes fauves, qui se moquent de la persuasion, puisqu'ils ne se soucient que d'imposer leur loi, celle du plus fort.

## II. PARODIES

De la violence directe de ces stances polémiques, dont la confusion, sinon l'incohérence, rendrait perplexe, si nous ne savions bien qu'il s'agit d'une loi du genre, nous passerons



au mode en théorie plus léger de la parodie. La renaissance du délibératif, scandale permanent pour le contre-révolutionnaire, provoque, en même temps que le rejet, une fascination pour sa puissance et ses formes, qui conduit la victime - le royaliste - à singer son bourreau, en espérant retourner contre lui l'énergie d'un genre qui se mordrait enfin la queue, et périrait victime de son ridicule. On peut en donner pour exemple le texte suivant, qui, sans s'attaquer directement à la Constituante, s'en prend néanmoins aux Jacobins - en un temps où ceux-ci accueillent essentiellement des députés "patriotes" de l'Assemblée nationale -, dans le contexte d'une adresse de la Société des Amis de la Constitution d'Amiens, qui venait de réclamer "l'armement complet de tous les citoyens actifs de l'empire"; il est adressé à "A MM. de la Société des Amis de la Constitution, établie à Amiens en façon du Club des Jacos (sic) de Paris" :

"MM., partageant l'enthousiasme patriotique avec lequel vous surveillez la chose publique, je sens s'élever dans mon âme, jusqu'au délire, les bouillons du plus brûlant civisme." (5)

La parodie consiste, dans ce début, à forger un centon de formules courantes, l'auteur mêlant syntagmes anonymes ("l'enthousiasme patriotique") et expressions célèbres (Mirabeau avait fait sensation, dans son discours du 21 octobre 1790, sur l'adoption du drapeau tricolore, en commençant par dire qu'il avait "ressenti les bouillons du patriotisme jusqu'au plus violent emportement" (6)). L'auteur continue

ainsi :

"Mais revenons à nos moutons, ou plutôt à nos motions; avant que je ne puisse, MM., les étaler à vos superbes oreilles dans l'autre sacré de vos séances, je vous propose un amendement et quelques observations sur cette adresse vraiment patriotique et pleine de vues profondes (...) Je pense en conséquence qu'il est indispensable de demander au moins deux pièces de canon pour chaque municipalité, cinquante boulets et deux cent cinquante livres de poudre, tant pour les fêtes et réjouissances patriotiques, que pour résister aux aristocrates et aux armées autrichiennes, sardes, russes, espagnoles, turques et autres, qui peuvent d'un moment à l'autre se présenter à ses portes sans y être attendues, ni donner le temps d'appeler du secours.

Enfin, vous ne demandez que dix cartouches pour chaque citoyen-soldat (...) Mais n'auront-ils pas des exercices à faire, des pigeons et des lapins à tuer, et même de temps en temps quelques aristocrates isolés au coin d'une haie (...) On ne peut se dispenser de leur donner au moins deux cents cartouches à chacun (...) Cela ne fait, après tout, que huit cent millions de cartouches; au reste, nous discuterons plus à l'aise dans ces aimables conférences où je me fais une fête de voir la raison et le patriotisme se disputer à l'envi l'avantage d'assurer la paix et la tranquillité publiques, et par conséquent le bonheur de notre chère patrie." (7)

Le ridicule des formules finales est déjà une caractérisation du langage révolutionnaire comme langage englué dans une prédilection pour dire le contraire de ce qu'on fait, avec cette dénonciation des prétentions à assurer la paix par un armement généralisé. Plus loin, les Actes des Apôtres donneront aussi un prétendu extrait du "journal" d'un "descendant du célèbre Pangloss", partisan enthousiaste de la Révolution qui ponctue le récit de tous les "désastres" qu'elle a amenés d'un sempiternel "Tout va de mieux en mieux" (8)...

Nous ne serions pas à l'extrême-droite si d'autres parodies délaissaient des sous-entendus trop subtils pour une coprologie souhaitée comique et vengeresse - il n'est que de lire la parodie de "réponse" d'un président de l'Assemblée nationale "à une adresse prononcée à la barre de l'Assemblée nationale sur un plan d'imposition foncière". La dévalorisation burlesque, le renversement de l'idéal, l'inversion du haut et du bas s'y lisent de façon transparente, de manière à ruiner les prétentions au sérieux de cette "démangeaison de babillage", comme si la grossièreté était le moyen le plus efficace de dénoncer l'"indécence" politique de l'adversaire :

"Lorsque je verrai dans nos places publiques, et même sous les murs imposants de nos palais, l'attitude imposante, fière, mais tranquille, de la liberté assise sur ses propres bases, et se soulageant des ressources inépuisables qu'elle tire d'elle-même, je dirai : c'est à l'organisation bien réglée de notre excellente constitution que nous devons ces salutaires et généreuses productions"  
(9)

Avec une sollicitude certaine pour le lecteur un peu lent qui n'aurait pas vu où on voulait en venir, l'auteur ajoute la mise en scène d'un président lisant une lettre annonçant la mort d'un député :

"Il n'est pas un seul citoyen français qui n'ait été pénétré de la douleur la plus sentie, en apprenant la mort d'un de ses plus profonds législateurs. Est-il une perte comparable à celle que vous fait éprouver le grand Lanusse, cet auguste membre, qui a présidé à la confection de tous nos décrets, sans en excepter un seul ?"(10)

### III. CHANSONS SATIRIQUES

A côté de ce type de parodie scatologique, on trouve le genre de la chanson satirique. Le spécimen que nous avons retenu martèle l'indignité des prétendus représentants du peuple par le biais du retour d'une seule et même rime, empruntée au néologisme "logographique", du nom du journal fameux par sa méthode de recueil des interventions parlementaires (11). Cette "boutade logographique", comme l'appelle son auteur, passe en revue, pour les tourner en dérision, un certain nombre d'orateurs "patriotes", comme une sorte de "Galerie des Etats Généraux", ou de "Petit Dictionnaire des Grands hommes de la Révolution" en raccourci. Seul se tire de ce jeu de massacre l'abbé Maury, qui marque la limite des attaques des Actes des Apôtres contre le genre délibératif, puisqu'il arrive au pamphlet périodique de déclarer que "l'impavide orateur", au talent "rare et sublime", "joignant l'éloquence de Démosthène au courage le plus intrépide", est "l'un des soutiens du trône" (12). Il serait pourtant hasardeux, on s'en doute, d'en déduire que le délibératif serait ainsi reconnu, non comme une idole pourrie, mais comme une des colonnes possibles du temple à restaurer.

Cette satire, octosyllabique, et qui a pour titre "Assemblée Nationale", commence par un jeu de mots usé, y compris dans les caricatures, sur le lieu des séances de l'Assemblée nationale, et sa destination antérieure :

"Qui ne sait ce qui se pratique  
Dans le manège académique,

Où l'on entend mainte bourrique  
Braire sur un ton pathétique." (13)

Comment pourrait-on en espérer des morceaux de grande éloquence ?  
Autant croire, comme le si naïf prince de la Fable, qu'on peut,  
d'un "roussin d'Arcadie", faire un bon orateur (14) ... Dans ce  
"sabbat diabolique", on laissera de côté les d'Aiguillon, Talley-  
rand, Volney, Treilhard, Lameth, Robespierre, Guillotin, Goupil,  
Target, pour nous contenter de Mirabeau, Barnave et Le Chapelier :

"Là l'éloquence frénétique  
D'un Mirabeau scientifique  
Pour remplir les vœux de sa clique,  
Par la trame la plus inique,  
Renverse la splendeur antique  
Du trône et d'un roi pacifique.  
Ici Barnave colérique,  
Avec une fausse logique,  
Veut semer la terreur panique,  
Et ne triompher qu'au tragique.  
Là Le Chapelier le royalique,  
D'un air moins galant qu'emphatique,  
Prétend épouser sans supplique  
Une princesse magnifique :  
Dans tous ses projets tyrannique,  
Dans tous ses forfaits héroïque,  
Ceint d'un laurier démocratique,  
Il veut à l'aristocratique  
Par bassesse faire la nique." (15)

C'est la démesure qui est - avec la terminaison en -ique - le  
point commun de ces satires : l'éloquence de l'un est "fréné-  
tique", de l'autre est "colérique", du dernier "emphatique";  
bref, rien de plus contraire à l'idéal... classique que tout cela.  
Les prétentions supposées des personnages sont réduites à

la "fausse logique" d'un oxymore permanent : cette "horde sophistique" - qu'il faut "renvoyer en boutique" (16) - n'est "héroïque qu'en paroles, tandis qu'elle souille le royaume de ses "forfaits". Le parallélépipède du Manège est donc la boîte diabolique d'où le mal est sorti pour se répandre dans le monde, et cette tribune mérite bien le qualificatif de "pandorique" (17).

#### IV. ESSAIS CRITIQUES

Enfin, la polémique des Actes des Apôtres se calme parfois, et prend le ton de la critique la plus impartiale, au moment même où elle va se révéler la plus radicale, sur la valeur réelle d'une éloquence révolutionnaire qui n'offrirait nul chef-d'oeuvre, bien sûr, mais "de véritables pauvretés". On trouvera en effet dans la "Lettre d'un gentilhomme octogénaire" (18) (l'âge avancé étant ici la garantie du sang-froid d'un homme de grande expérience devant les chiens fous de la novation révolutionnaire) "à MM. les auteurs des Actes des Apôtres", une prise de position sans ambiguïté, qui s'appuie d'abord sur les techniques contemporaines de recueil des interventions :

"L'art de la tachygraphie joue d'assez mauvais tours à nos grands génies modernes. Si l'éloquence populaire procure une vogue momentanée à celui qui parle, cette même éloquence écrite indigne, révolte, excède ou dégoûte souvent ceux qui réfléchissent, et finit ainsi par couvrir de ridicule ou d'opprobre les beaux parleurs et leurs admirateurs enthousiastes." (19)

Ainsi les orateurs peuvent bien faire illusion sur le moment,

la trace de leurs tours de passe-passe, examinée à loisir, est accablante : "l'écrit révèle une vérité de l'oral que sa théâtralisation masque", comme l'a dit J.M. Goulemot (20).

Notre "gentilhomme octogénaire", qui se doute qu'on l'attend sur la question du succès de ces discours qu'il vient de déclarer exécrables, recourt à la seule explication possible, celle de la nullité du public :

"La gloire de nos bavards ne prouvera, dans quelque temps, que la profonde bêtise de nos badauds. Il est plus difficile que les uns et les autres ne se l'imaginent, de haranguer sur tout, et d'applaudir des harangues sur tout, et de passer pour avoir le sens commun, ou même pour être un honnête homme." (21)

La critique du public incapable d'évaluer la valeur réelle de la prestation de ses idoles, parce qu'il n'a aucune conscience de l'étendue réelle des difficultés qu'il faudrait vaincre pour mériter des éloges fondés, accompagne donc le dédain pour des orateurs aussi novices que leur public, aussi dénués que lui de la plus élémentaire conscience des exigences de la tâche dont ils prétendent s'acquitter :

"De bons esprits s'y blousent, et la manie épidermique de pérorer les entraîne à des contradictions, à des gaucheries et à des absurdités qui les étonneront, lorsqu'ils seront guéris de ce vertige." (22)

En conclusion, et avant de passer à l'examen d'un discours de Pastoret, dont il ne restera pas subordonnée sur subordonnée,

notre auteur récapitule toutes les raisons de cette surestimation aussi coupable que générale :

"Le ton d'assurance et le débit de l'orateur, l'ignorance de l'auditoire, l'opinion régnante, les passions exaltées, les vanités réciproquement caressées, l'avidité, l'ambition bourgeoise et l'entêtement de parti érigent en sublimes chefs-d'oeuvre de véritables pauvretés qu'un véritable examen apprécie ce qu'elles valent." (23)

La critique offre ici une double face : on peut la considérer comme une compréhension plus lucide que sarcastique des moyens de succès oratoire du démagogue; on peut aussi s'étonner d'y voir poindre une audacieuse alliance de l'esthétique littéraire avec une sorte de "sociologie sauvage", la fascination exercée par le genre délibératif et la figure de l'orateur étant reliée à la volonté hégémonique d'une "ambition bourgeoise" qui tente de se satisfaire en fabriquant de toutes pièces les succès dont elle est par essence incapable. Que pensait cependant notre "octogénaire" de ce bourgeois (d'Arpinum), de cet ambitieux (homo novus) de Cicéron ?

#### V. CONCLUSION : LA PARODIE PRINCIERE

Au fond, la conscience contre-révolutionnaire n'a jamais pu prendre au sérieux le genre délibératif. Mais dans ses manifestations de rejet, elle a toujours marqué une sorte de fascination involontaire, notamment en privilégiant l'emprunt parodique des formes mêmes de ce qu'elle condamne, pour mieux exprimer sa condamnation radicale. Nous concluons cette coupe histolo-



gique dans quelques numéros des Actes des Apôtres par la transcription d'une réponse du comte de Provence, frère du roi, à l'Assemblée législative. Auteur d'une tentative de fuite plus réussie que celle de son royal frère, il fut sommé par l'Assemblée de réintégrer le royaume, sous peine d'être déchu des droits auxquels la Constitution lui permettait de prétendre. Le refus se dira cette fois dans la langue même des décrets auxquels aboutissent les discours des Assemblées, et en un geste séparateur rejetant les hommes de la réorganisation par le verbe dans le non-sens, le désordre et la folie :

"Gens de l'assemblée française se disant nationale, la saine raison vous requiert, en vertu du titre I, chapitre I, section I, article I des lois imprescriptibles du sens commun, de rentrer en vous-même dans le délai de deux mois, à compter de ce jour, faute de quoi, et après l'expiration dudit délai, vous serez censés avoir abdicé votre droit à la qualité d'êtres raisonnables, et ne serez plus considérés que comme des fous enragés dignes des Petites-Maisons." (24)

#### REMARQUES CONNEXES SUR LA DEPRECIATION DU DELIBERATIF DANS LES BROCHURES LICENCIEUSES.

---

L'hostilité du royalisme extrémiste à la parole délibérative ne s'est pas seulement exprimée sur les modes variés de polémique politique que nous venons d'envisager. Elle a inspiré toute une infra-littérature de pamphlets licencieux, ce qui consistait à détourner et retourner une arme primitivement forgée contre la

Cour dans la dernière moitié du siècle. Précisons toutefois que nombre de pamphlets licencieux mettant en scène l'Assemblée ou certains de ses députés ont des buts politiques bien obscurs, d'une dérision "tous azimuts" qui signe leur probable origine : une préoccupation d'ordre purement commercial. On sait que la production d'ouvrages licencieux a été extrêmement importante lors des premières années de la Révolution : A. de Baecque, en suivant les sources fournies par les ouvrages conservés à l'Enfer de la Bibliothèque nationale, évalue la production globale à cent vingt-cinq titres au moins, dont soixante-dix environ (soit plus de la moitié) pour les années 1789-1792 (25).

Cette forme ultime et souvent très fruste de dévalorisation prend donc souvent son origine, comme on vient de le dire, à l'extrême-droite de l'échiquier politique, pour laquelle il s'agit de répliquer aux nombreux pamphlets révolutionnaires et licencieux qui continuaient la "tradition", si l'on peut dire, de la chronique secrète, évidemment scandaleuse, des agissements des puissants, comme Théveneau de Morande - auteur, aux yeux de R. Darnton, d'un "prototype" du genre, Le gazetier cuirassé (26) - s'en était fait une spécialité à la fin de l'Ancien Régime. La dégénérescence et les perversions sexuelles y disaient l'indignité et le dérèglement politique. Car on voit fleurir, dans cette lignée, des libelles licencieux qui s'attaquent aux "noirs", les députés du côté droit, et spécialement aux ecclésiastiques hostiles aux opérations de l'Assemblée, qui a lésé leur ci-devant

Ordre; l'abbé Maury, figure de proue de l'opposition à la Constituante, y est gâté, de Dom Bougre à l'Assemblée nationale au Nouveau Dom Bougre à l'Assemblée nationale ou l'abbé Maury au Bordel, en passant par La vie privée de l'abbé Maury, pour joindre à son Petit Carême (27).

Contre ces dépréciations aussi scabreuses que "patriotiques", on répond donc par les mêmes moyens, au Bordel royal par le Bordel national, aux brochures contre Maury par des brochures contre tel député du côté gauche, dans lesquelles la dépréciation des talents oratoires complique et rehausse, pour ainsi dire, les détails graveleux. Il en va ainsi dans Le Baromètre, ou les caprices amoureux du médecin G., député de l'Assemblée nationale, qui prend pour cible Guillotin (28) :

"Vous voici ainsi que moi, mon cher lecteur, transporté à l'Assemblée nationale, non pour y entendre de superbes motions, mais pour nous y amuser aux dépens de certains graves députés qui connaissent merveilleusement bien l'art précieux de réunir l'utile à l'agréable : pédagogues insupportables à la tribune, insidieux politiques dans la discussion d'un décret, sybarites voluptueux dans les événements de leur vie privée, et libertins avec ivresse et passion dans les tête-à-tête que la brutalité de leurs sens leur fait rechercher avec ardeur. Au nombre de ces têtes exaltées qui nous enivrent de leur prétendu patriotisme, on distingue le médecin G. (...) aussi présomptueux qu'un greffier de tribunal d'arrondissement, qui se croit aussi sage que Lycurgue, et aussi éclairé que Solon (...) comme ces robinocrates travestis qui garnissaient autrefois les fleurs de lys de la grande chambre, et qui, maintenant sous une autre forme, sont à l'Assemblée nationale les perturbateurs de l'ordre social." (29)

Suivra toute une description, licencieuse à souhait, des "délas-

sements" de cet "assassin public", "ratichon médicinal" et "charlatan national", qui passe des séances de l'assemblée à celles de "la demoiselle M.", et réciproquement.

A se limiter aux pamphlets de visée clairement contre-révolutionnaire, on manquerait cependant le sous-groupe de libelles apparemment le plus important, qui, pour avoir des objectifs confus (puisqu'offensant tous les partis), n'en constitue pas moins une dépréciation radicale de la parole délibérative. Sous le déguisement d'une indifférence politique renvoyant les deux bords dos à dos, on trouve en effet un rejet de la fonction même de représentant du peuple, indignité aussi babillarde que prétentieuse. Cet extrait du Gagne-Petit retourné en fournira un exemple :

"Nos députés, que les Parisiens regardent servilement comme les envoyés de la Providence pour le bonheur général, sont traités par eux comme des prophètes à qui l'on ne peut rien refuser sans crime; semblables aux Lapons, les bons et bénévoles maris de la capitale iraient volontiers au-devant des députés gauches de l'Assemblée, et leur diraient : 'Venez chez moi, disposez de mon argent, f...ma femme, faites-lui des enfants' (...). Ou bien aux monarchistes : 'Il suffit pour moi que vous soyez du côté des blancs, je tiens à grand honneur d'être cocufié par vous, je nourrirai les enfants que vous me ferez l'honneur de faire à ma femme'(...)." (30)

Comme si la maîtrise d'une puissance nouvelle, celle de la parole, faisait naître le fantasme de toutes les puissances possibles, et comme si le fait de s'incliner devant le résultat des délibérations de l'Assemblée signifiait l'abandon de toute volonté propre, et la résignation à tous les abus.

Les libelles de ce type, qui renvoient à une commune exécration des côtés opposés, appuient parfois, avec autant de lourdeur, mais dans un sens opposé, sur l'insignifiance des actes des députés, et sur leurs débordements nocturnes, "preuves" supposées de l'illégitimité de leur pouvoir. En témoigne cet extrait de La Tabatière de Vénus :

"Ne blâmez pas mon député, il fout. Rien de plus naturel que cet apôtre de la Révolution passe, s'il lui plaît, ses journées à l'Assemblée nationale et ses nuits au bordel, il en est le maître. Ses fouteries et ses motions peuvent être utiles au bien général et accélérer la Constitution."(31)

A l'inverse, les libelles érotico-politiques à finalité purement commerciale ne contestent que très superficiellement - malgré les apparences - le rôle et la capacité des députés. Le phénomène a été bien caractérisé par Chantal Thomas (32) : vu la polarisation de l'intérêt général sur le (et la) politique, les marchands d'écrits pornographiques se sont raccrochés comme ils l'ont pu à l'esprit du temps, et ont tenté des "coups". En fait, ces pamphlets prennent acte du transfert de souveraineté, et posent en fait accompli, irréversible, la transmission du vrai pouvoir à l'assemblée. Il s'agit donc, en avalisant implicitement le prestige des députés, d'user contre eux des lieux communs traditionnels de l'imagination en proie aux fantasmes de l'hypothétique mais prometteuse "vie secrète" des puissants, prescripteurs suprêmes, et par là très susceptibles d'être affranchis des interdits. Dans ces brochures, on se contente donc de repeindre aux couleurs du nouveau pouvoir les

grivoiseries en usage sous l'ancien, en faisant porter un effort particulier sur les titres, dont voici quelques exemples : Les Décrets des sens sanctionnés par la volupté, L'assemblée de l'ordre le plus nombreux du royaume, Les enfants de Sodome à l'assemblée nationale, ou députation de l'ordre de la manchette, Les petits bougres au manège, l'an second du rêve de la liberté, La vie privée et publique du ci-derrière Marquis de Villette, citoyen rétroactif, etc. (33). On se bornera ici à en donner deux échantillons; voici, d'une part, un extrait des Jambes en l'air, où l'on titille la curiosité du lecteur autour d'un député (de la Législative) dont les initiales évoquent celles de François de Neufchâteau :

"L'Almanach des Muses, les Etrennes du Parnasse et l'éternel Mercure de France respectent à chaque feuillet le nom de F. de N...-C...; le barreau retentit autrefois de son éloquence mâle et persuasive. Maintenant, la tribune aux harangues de l'Assemblée cite son énergie, son patriotisme et sa fermeté. C'est le dieu du Génie et l'apôtre des Grâces. Mais qu'en disent les femmes ? C'est un fouteur de bon aloi (...)." (34)

Le deuxième échantillon sera encore plus exactement approprié à nos préoccupations; il est extrait de La véritable manière de f...en brouette :

"Parmi les députés que nous voyons figurer à l'Assemblée nationale, on distingue le politique D..., grave à la tribune, voluptueux dans le tête-à-tête, libertin par goût, passionné par tempérament, et aussi bon rhétoricien dans la pratique des plaisirs secrets de Vénus, que dans la connaissance des lois nouvellement nationales." (35)

Partis de libelles grossièrement dévalorisants, nous voilà conduits à des fantômes sous-tendus d'une déférence tacite devant de nouveaux maîtres, qui le sont aussi, et d'abord, de l'art de la parole.

NOTES DU CHAPITRE PREMIER

---

- (1) Sur la contre-révolution comme fidélité à un "modèle ressenti comme naturel et insusceptible d'une quelconque délibération sur sa validité", comme "pure négation du politique", voir S. Rials, Révolution et Contre-Révolution au XIXe siècle, Paris, 1987, p.47 sq.
- (2) Les Actes des Apôtres, commencés à Noël, et finis le mardi-gras. Version huitième (= t.VIII). A Paris, l'an des jurés et des jureurs (=1791) - B.N. : Lc2. 273.
- (3) Actes..., t.VIII, n°214, p.13.
- (4) Ibid.
- (5) Actes..., t.VIII, n°222.
- (6) Discours de Mirabeau, éd. Furet, Paris, 1973, p.289.
- (7) Actes..., t.VIII, n°222, pp.5-10.
- (8) Actes..., t.IX, n°259, p.15, et n°260, p.4.
- (9) Actes..., t.IX, n°243, p.13-14.
- (10) Ibid.
- (11) Voir à ce sujet P. Brasart, Paroles de la Révolution, Paris, 1988, p.183-187.
- (12) Actes..., t.VIII, n°229, p.16, note 7.
- (13) Actes..., t.VIII, n°231, p.12.
- (14) La Fontaine, Fables, VI, 19.
- (15) Actes..., t.VIII, n°231, p.12.
- (16) Id., p.14.
- (17) Ibid.
- (18) Sur l'importance de la pratique du "Courrier des lecteurs" dans la presse de la Révolution française, voir les analyses de J. Goulemot in "Et Marat publia le courrier des lecteurs", L'Histoire, n°97, février 1987, p.77-79.



- (19) Actes..., t.VIII, n°236-237.
- (20) Séminaire de Doctorat, année 1989-1990. On notera que l'extrême-droite se trouve ici rejoindre les idées de ses adversaires les plus haïs, La Fayette, Lameth et les Feuillants. On sait en effet que le Centre-Droit avait présidé à la naissance du Journal logographique, au moment où il évoluait vers une réconciliation avec la Cour. Le projet logographique consistait paradoxalement à discréditer les orateurs adverses par une fidélité scrupuleuse aux paroles qu'ils avaient prononcées, le rédacteur en chef ne faisant grâce d'aucune maladresse syntaxique, d'aucun bégaïement dans la mise au net des "bandes" obtenues par l'emploi d'un grand nombre de copistes. Les orateurs feuillants, à l'inverse, se voyaient offrir la possibilité d'opérer une toilette en règle de leurs discours, afin de faire apparaître leur parole sous son plus beau jour. Voir, à ce sujet, P. Brasart, op. cit., p.185.
- (21) Actes..., t.VIII, n°236-237, p.5.
- (22) Ibid.
- (23) Ibid.
- (24) Chronique de Paris, n°352 du 18 décembre 1791, p.1417.
- (25) Antoine de Baecque, "Dégénérescence et régénération, ou comment le livre licencieux juge la Révolution française", in Oeuvres anonymes du XVIIIe siècle, IV, coll. l'Enfer de la B.N., dir. M.Camus, Paris, 1987, p.249, note 3.
- (26) Cf R. Darnton, Bohème littéraire et Révolution, Paris, 1983, p.27 sq.
- (27) Voir l'étude de Chantal Thomas ("La foutromanie révolutionnaire") in Oeuvres anonymes du XVIIIe siècle, IV, coll. l'Enfer de la Bibliothèque nationale, dir. M.Camus, Paris, 1987, p.273.
- (28) Oeuvres anonymes..., p. 351 sq.
- (29) Oeuvres anonymes..., p.351-352.
- (30) Oeuvres anonymes..., p.312.
- (31) Oeuvres anonymes..., p.331.
- (32) Voir l'étude de C.Thomas citée plus haut (à la note 27).

- (33) On trouvera certains de ces titres dans l'étude de C. Thomas.  
On en trouvera aussi dans les rééditions menées par les  
Cahiers du G.K.C., Lille, 1989.
- (34) Oeuvres anonymes..., p.369.
- (35) Oeuvres anonymes..., p.311.

## C H A P I T R E   I I

### L ' E X A L T A T I O N ( G A R A T   E T   V E R G N I A U D )

---

Au coup de sonde dans l'océan du rejet radical il est nécessaire de faire succéder, pour l'équilibre des perspectives, un aperçu du monde des réactions antagonistes d'éloge sans mélange, et d'exaltation. La belle étude de Jean-Claude Bonnet sur "la 'sainte mesure', sanctuaire de la parole fondatrice" (1) nous a suggéré de recourir à la lecture des innombrables Eloges funèbres qui saluèrent la disparition de Mirabeau, en un temps où le parti "patriote" révérait, unanimement ou presque, le grand orateur, dont la gloire révolutionnaire apparaissait provisoirement (à la faveur de la trêve funéraire) sans ombre. Nous en avons retenu deux, celui de Garat et celui de Vergniaud; le premier a été jugé comme le texte de référence sur le talent de Mirabeau par un critique aussi sourcilleux que Laharpe, ce qui est d'autant plus remarquable qu'il s'agit d'un texte publié au lendemain même de la mort du tribun, dans le Journal de Paris du dimanche 3 avril 1791. Il fixe d'ailleurs un certain nombre de thèmes que reprendront les auteurs d'éloges funèbres. Quant au texte de Vergniaud, c'est une des plus

caractéristiques - et des plus brillantes - exaltations, nombreuses à l'époque (2), de la figure du Législateur et de l'Orateur, à travers celle de Mirabeau.

## I. L'ELOGE DE MIRABEAU PAR GARAT

Nous aurons à reparler de Garat, dans la partie de notre étude consacrée à la période thermidorienne; qu'il nous suffise ici de rappeler que cet homme de lettres, distingué à plusieurs reprises par l'Académie pour ses réussites dans le genre épideictique, avait été élu député aux Etats généraux. Une fois ceux-ci devenus Assemblée nationale, il s'était moins préoccupé d'entrer dans la mêlée, que d'en rendre compte dans des chroniques parlementaires à la fois très lues - le Journal de Paris, qui les accueillait, avait un gros tirage, pour l'époque - et très estimées, puisqu'il ne faudra pas moins qu'un Condorcet pour lui succéder (brièvement d'ailleurs) lorsqu'il abandonnera la plume, au début de la Législative. C'est donc une voix "autorisée" qui va parler dans un texte qui ne se présente pas formellement comme un éloge funèbre développé dans toute sa pompe - et fort heureusement, en un sens - mais comme ce qui pourrait servir de solide canevas pour d'ultérieures broderies oratoires.

### A) Premier motif d'admiration

Qu'est-ce qui, aux yeux de Garat, rend Mirabeau supérieur à tous ses rivaux - rivaux contemporains, car il n'ose envisager la question de la comparaison avec les grands modèles antiques - et garantit

que "son nom (sera) celui que la postérité rencontrera le plus souvent dans (...)les monuments oratoires de la révolution" (3) ? C'est d'abord "l'inépuisable fécondité" : "Quelle multitude de grands travaux il a portés à la tribune de la Nation !" (4); et d'ailleurs, "il y a peu d'importantes questions dont il n'ait facilité ou déterminé la décision, où il n'ait porté la parole avec un grand succès, ou au moins avec de grands effets" (5). Mirabeau est vraiment grand parce qu'il semble avoir rempli l'impossible programme de l'orateur accompli selon Cicéron, tel qu'il s'énonce dans le De Oratore : sur tout sujet proposé, parler élégamment et avec abondance, posséder tout ce que l'esprit humain a conçu de grand et d'élevé (6). Ce n'est pas que Garat ignore la rumeur, d'ailleurs fondée, qui prête au grand homme un "atelier"; mais elle ne lui paraît nullement de nature à diminuer le mérite de l'orateur :

"On a dit encore, et il se peut, que beaucoup d'esprits travaillaient pour le sien; mais c'est qu'en effet tout devient instrument de l'homme supérieur; tout devient texte pour lui, ou tout peut opérer sur ses textes féconds, et ce sont là des caractères de prééminence."  
(7)

Dans la mesure où le grand orateur est par essence un lieu et un agent de transmission, par où s'opère la transformation du réel, il n'est aucune réalité, si élaborée qu'on la lui présente, qui ne se recompose et ne se transmute au feu de son esprit. Quand un Etienne Dumont croira, en 1832, ébranler les esprits en publiant ses Souvenirs sur Mirabeau, il ne fera que donner un coup d'épée dans l'eau : l'admiration d'un Garat va à un orateur omni-inter-

venant, qu'il n'est pas nécessaire pour autant de supposer omniscient. Cela n'était pas sans rapport non plus, aux yeux de Garat, avec la formation de Gabriel-Honoré, producteur prolifique d'écrits politiques au milieu des orages de sa vie privée :

"Tel était M. de Mirabeau en entrant dans la Chambre des Communes : tout ce qu'il y portait, et je n'en excepte pas l'habitude d'une vie agitée par les passions et par les événements, le rendait propre à jouer un rôle dans une révolution : il fallait à la fois une éloquence formée dans les questions politiques, et une activité nourrie dans l'habitude des orages, et il avait tout cela." (8)

Mais la médiocrité sait parfois, sait trop souvent, être féconde. Et cette faculté de parler sur tous les sujets importants ne suffirait pas à le mettre au premier rang s'il n'y avait eu chez lui à la fois une pénétration d'esprit hors du commun, et un aisance souveraine à la tribune. Certes Garat ne prodigue cet éloge qu'en semblant réserver à ce sujet le jugement de la postérité :

"Lorsque les mouvements de la révolution qui s'est opérée se seront calmés dans la stabilité, la pensée et le goût qui reprendront leur sévérité tranquille pourront juger jusqu'à quel point M. de Mirabeau a possédé cette sagacité pénétrante et profonde qui ouvre de nouveaux jours à l'esprit humain, et ce don de faire sortir les grands effets de l'éloquence des expressions qui peignent les idées avec le plus de vérité, de précision et de beauté." (9)

Mais c'est là une pure précaution rhétorique, par laquelle il ne fait d'ailleurs que s'inscrire dans les principes critiques clas-

siques, illustrés notamment par un Despréaux. Boileau n'avait-il pas redit avec le pseudo-Longin, et contre l'impatience à ses yeux condamnable des Modernes, que seule la postérité pouvait consacrer les vraies valeurs ("Une chose est véritablement sublime qui plaît à tous et dans tous les temps") (10) ? Garat, néanmoins, ne semble guère douter du jugement de cette postérité, puisqu'il se montre d'ores et déjà certain que

"dans tous les temps, la gloire de ses talents soutiendra l'examen le plus rigoureux; dans tous les temps son Adresse sur la retraite des troupes aura une place parmi les modèles d'une éloquence élevée, majestueuse et touchante." (11)

Il n'est pas indifférent que cela soit une pièce d'éloquence écrite - une Adresse - qui désigne Mirabeau à l'admiration anticipée de la postérité. On reverra reparaître ce thème chez Vergniaud : il s'agit, autant que de s'appuyer sur certains des "morceaux" effectivement les plus fameux de notre auteur (12), de mettre en avant des pièces où n'a pu jouer le prestige de sa voix - "cette voix si pleine, si forte, si étendue, cette voix puissante sans laquelle le génie même est comme sans organe au milieu d'une vaste assemblée" (13) - mais aussi de proposer Mirabeau dans le rôle de porte-parole de l'Assemblée, résumant en lui seul toutes les potentialités du délibératif parlementaire, puisqu'aussi bien le rédacteur d'une Adresse bénéficie suffisamment de la confiance de ses collègues pour qu'ils l'estiment digne d'être leur organe unique.

B) Second motif d'admiration.

Le second motif oratoire d'admirer Mirabeau, après la fécondité d'un talent dont l'Adresse sur le renvoi des troupes assure la gloire posthume, c'est son génie de la réplique. Entre Adresses et répliques, on remarque donc qu'il n'y a pas de place au premier rang pour les grands et longs discours, englobés peut-être dans l'éloge initial de la capacité d'intervention universelle. Quoi qu'il en soit, Garat privilégie ici, plutôt que les périodes qui se succèdent en longs déploiements "majestueux", les interventions brèves et décisives, par lesquelles Mirabeau savait river le clou à ses contradicteurs :

"Comme son esprit était frappé d'illuminations soudaines au milieu de ces agitations et de ces convulsions de l'Assemblée par lesquelles tant d'esprits sont troublés et interdits ! Quelles répliques vives et tranchantes !" (14)

C'est là que se trouve ce qu'il y a de plus original, aux yeux de Garat, dans son génie. Et en continuité avec l'esthétique néo-longinienne, il avance que non seulement un écrivain ou un orateur dont les traits sublimes rachètent les défauts est supérieur à la médiocrité sans taches - comme Démosthène est supérieur à Hypéride ou à Lysias (15) - mais qu'il se pourrait qu'il faille chercher dans cela même qui, pour des esprits trop étroits, constitue des défauts, le secret de l'art supérieur d'un Mirabeau :



"Certaines expressions un peu bizarres que le goût pouvait réprover ajoutaient souvent à l'effet de ses saillies, parce qu'elles semblaient une insulte de plus aux préjugés qu'il combattait." (16)

Originalité littéraire et audace politique vont ici de pair, dans un schéma simple mais efficace qu'on se désolera, au siècle suivant, de ne plus percevoir dans une éloquence révolutionnaire devenue bien trop sage aux yeux des novateurs.

C) Une réserve

Une seule dissonance vient tempérer cet éloge jusque-là sans mélange :

"Assez souvent, il est vrai, lorsqu'il n'avait pas eu le temps de méditer, ou qu'une passion violente ne le secondait pas, ses idées ou ses expressions se succédaient avec lenteur." (17)

Garat se charge aussitôt d'y trouver une parade :

"Mais c'est qu'alors qu'il n'avait point d'idées, il en attendait; car il n'avait pas le talent de parler sans idées, et il ne croyait pas que des paroles fussent des exceptions." (18)

On sent ce que cette défense a de curieux, et de virtuellement dangereux : en soulignant les "pannes" de son grand homme, Garat ne risque-t-il pas de remettre en cause son universalité tant vantée ? Le risque est bien faible, en réalité, puisque Garat ne fait au fond que donner une nouvelle force à l'universalité des interventions du tribun, en faisant ainsi clairement le partage

entre les esprits bavards, capables de parler insipidement sur tout, parce que les mots leur tiennent lieu de pensée, et Mirabeau, dont les vides passagers prouvent a contrario la plénitude authentique de son génie habituel.

D) L'éloquence et l'énergie

La conclusion des réflexions de Garat aura beau se présenter comme une concession impartiale à d'éventuels détracteurs, elle va mettre à Mirabeau à sa vraie place - selon Garat -, celle de premier dans le premier pays d'Europe, donc du monde; sans préjuger de son statut par rapport aux anciens, Mirabeau l'emporte assurément chez les modernes :

"Enfin, il a pu exister des génies plus créateurs et des Orateurs d'un goût plus parfait; mais nul n'a fait servir une éloquence plus dominatrice à convertir en actes et en lois les hautes pensées de la philosophie; et ce talent, le plus utile de tous au monde, il l'a déployé dans la révolution d'un empire accoutumé à donner des modèles à l'Europe." (19)

L'éloquence se confond ici avec l'énergie pure, qui est passage du virtuel à l'actuel (20), et l'orateur accompli est le médiateur par excellence, l'opérateur de toutes les transformations d'un réel grâce à lui enfin conforme à l'idée.

Il revenait au Vergniaud d'avant la Législative et la Convention d'offrir une variation magistrale sur ce thème, qui fait de l'orateur le prophète des temps nouveaux.

## II. L'ÉLOGE DE MIRABEAU PAR VERGNIAUD

Jeune et talentueux avocat, administrateur du département de la Gironde, membre de la Société des Amis de la Constitution de Bordeaux, Vergniaud se voit confier par celle-ci le soin de prononcer l'éloge funèbre du grand tribun disparu. Pour ce faire, il recourt à un plan composite : après un exorde anticipateur, il expose dans un premier temps les grandes étapes de la vie de Mirabeau, avant d'abandonner la perspective chronologique pour le caractériser sous le triple aspect du Législateur, de l'Orateur et du Révolutionnaire. Mais au fond, l'essentiel de ses réflexions s'ordonne autour des deux figures fondamentales du Législateur et de l'Orateur, et c'est ainsi que nous l'envisagerons.

### A) Un climat hiératique

Il serait difficile, tout d'abord, de trouver plus parfaite illustration des lumineuses analyses de P. Bénichou sur "l'avènement d'un pouvoir spirituel laïque dans la France moderne" (21) que dans la transfiguration de Mirabeau à laquelle se livre Vergniaud. Relais entre l'Homme de Lettres du XVIIIe siècle, et le Poète Inspiré du XIXe siècle, le Législateur représente une fonction supérieure à toute autre, puisqu'elle consiste purement et simplement à instituer l'humanité régénérée. Cet homme d'exception n'est pas l'envoyé d'un autre monde - "la grande âme du Législateur est le vrai miracle qui doit prouver sa mission", écrivait Rousseau (22) -, mais son existence tient du prodige, et Ver-

gniaud en voit plus d'un dans celle de Mirabeau.

D'ailleurs, son éloge du grand homme est extrêmement proche du modèle de l'oraison funèbre, tel qu'il lui est transmis à travers l'effort de laïcisation du genre fourni par les Lumières (23), mais avec un retour insistant du "sacré", dont témoigne par exemple la mise en scène d'un frisson initial (24). On ne s'étonnera donc pas de la reconduction, dans ce discours d'un agnostique sur un athée, du thème de l'éminente utilité du prône, qui ne doit pas "faire verser de nouvelles larmes", ni plonger ses auditeurs dans "un découragement ou une faiblesse, également indignes des Français régénérés", mais "exciter au patriotisme par l'exemple de celui qui brûla son coeur" (25). Et cette exhortation à l'imitation de Mirabeau s'illustre de tout un vocabulaire puisé dans le champ lexical du religieux. Ainsi Vergniaud souligne que Mirabeau a compris très tôt qu'il était investi de la "mission sublime" d'être "l'apôtre de la liberté" dans sa patrie; de même, l'Eloge rappelle que le futur tribun expliqua aux Bataves, dès 1788, que "de toutes les causes qui divisent les hommes, celle de la liberté est la seule (...) qui sanctifie l'effusion du sang humain" (26). C'est ainsi que "par lui" (Mirabeau) l'exemple de la France, "devenant pour tous les peuples du globe" une invitation à "briser leurs fers", les Français se préparèrent à recevoir de leur part "une moisson de bénédictions éternelles" (27).

B) Mirabeau, Législateur par excellence

C'est dans ce climat si particulier de sacralité diffuse que se trouve brossé le portrait de Mirabeau en grand Législateur. Car il est des Législateurs ordinaires, qui mésusent de cette fonction si haute, en s'empêtrant dans les préjugés d'une vision bornée, particulariste; à l'opposé, l'"homme de génie"

"embrasse dans sa pensée bienfaisante tous les temps, tous les lieux, tous les hommes. Il n'est borné ni par la mer, ni par les montagnes. Les siècles futurs sont tous en sa présence et il ne craint pas de régler leurs destinées. Quand il a posé les principes généraux, il en fait découler des principes secondaires qui sont (...) les ramifications de la législature universelle et qui vont porter la vie et l'ordre dans chaque empire." (28)

C'est le phénix des hôtes du "sanctuaire des lois", et s'il y a beaucoup d'appelés, comment y aurait-il plus d'un élu (29) ? Mirabeau sera cet oiseau rare, capable d'allier l'essor crépusculaire de la chouette de Minerve à l'envol solaire de l'aigle jupitérien, car

"qui posséda plus éminemment que Mirabeau ces qualités précieuses ? Quel homme eut plus de grandeur dans ses conceptions, de perspicacité dans les détails, d'étendue dans les connaissances acquises, de profondeur dans les réflexions ?" (30)

Et Vergniaud, tout comme Garat, de mettre en avant la gamme incroyablement étendue des interventions du grand homme, à qui aucune question n'était susceptible de rester étrangère (31). Cependant, à cette universalité quantitative s'ajoute une plasticité toute qua-

litative : autant qu'un Briarée, Mirabeau est un Protée, capable de passer du calcul le plus minutieux à la hauteur de vues la plus vertigineuse (32). Nous voici alors dans le registre de la surhumanité, car c'est moins à ses semblables que Mirabeau s'est mesuré, qu'à la maléfique et millénaire défiguration du monde :

"C'est quand il parle de ces droits sacrés (sur lesquels repose le bonheur commun) qu'il prend le vol le plus hardi. Il semble alors planer sur l'univers. Le livre de la nature était ouvert devant l'Assemblée nationale, de grands crimes et de longues erreurs en avaient obscurci les caractères. Il dissipe tous les prestiges, il déchire tous les voiles. Des principes éternels vont régner à la place des préjugés du moment." (33)

#### C) Du Législateur à l'Orateur

Mais tout Législateur n'est pas Orateur : qu'il suffise de rappeler le Moïse de l'Exode, s'avouant dénué d'éloquence, et recourant, avec l'approbation de Yahvé, au truchement d'Aaron, l'expert en parole publique (34). La supériorité incomparable de Mirabeau, c'est qu'aux "magnifiques conceptions", à "ces opinions hardies et philosophiques où il développait les principes du Contrat social avec une profondeur qui le fait participer à l'honneur de la création de cet immortel ouvrage" (35), ce qui le mettait au niveau des Rousseau et des Lycurgue, il joignit la puissance d'une parole qui fit de lui un orateur sans rival.

#### 1 - Les prodiges

Ce qui caractérise d'abord ce talent supérieur, c'est la nature magique de son action; soit la question d'une éventuelle banqueroute

du Trésor :

"Mirabeau se place entre la Nation et le gouffre ouvert devant elle. Il imagine une émission d'assignats égale à la dette exigible et constituée. Idée vaste ! Conception heureuse et bienfaisante ! Il ne se dissimula point les obstacles (...) Mais que pouvaient les objections de l'ignorance ou de la mauvaise foi contre l'ascendant de son génie ? Que pouvaient de vains murmures contre son courage ? Comme l'aigle qui dans son vol audacieux franchit les torrents et les précipices, il triompha de toutes les difficultés. Il parle, on décrète l'émission des assignats et la France est sauvée." (36)

Dans cette levée miraculeuse de tous les obstacles, de toutes les préventions, dans cette action directe sur les esprits qui a le caractère irrésistible de la grâce efficace, on reconnaît l'écho indéfiniment répété de la scène fondatrice du 23 juin : Mirabeau est celui dont le verbe, à lui seul, conjure et congédie instantanément les puissances maléfiques de l'ancien monde : "Il parle, on décrète, (...) et la France est sauvée". C'est le "Fiat lex", si l'on veut bien nous passer cette paronomase, de l'aube des temps révolutionnaires.

## 2 - Les secrets du triomphe

Mais comment parvient-il à ces prodiges ? C'est qu'il possède sans contestation possible la clé de l'art oratoire; depuis la Rhétorique d'Aristote, il est établi que "les causes qui font varier les auditeurs dans leurs jugements" ne sont autres que "les passions" (37). Le De Oratore précise que "l'éloquence en déployant sa force n'a qu'un but : agir sur les âmes des auditeurs, pour les calmer ou les émouvoir" (38) - c'est la

pierre de touche du grand orateur. Or, selon Vergniaud, nul plus que Mirabeau n'a pu se prévaloir de posséder, et comme à volonté, cette double puissance. D'une part, le 23 juin a suffisamment révélé son pouvoir d'"exciter" les passions, et même de les "électriser" (39). D'autre part, et à l'inverse, Mirabeau, "habile à électriser l'Assemblée nationale lorsqu'elle lui semblait hésiter dans la marche, ne l'était pas moins à la retenir quand cette marche lui paraissait trop rapide" (40). Ce sang-froid, cette maîtrise de lui-même et des autres suggèrent à Vergniaud la figure d'un Mirabeau christique, verbe incarné apaisant les tempêtes :

"Il faudrait rappeler toutes les discussions importantes, surtout les grands orages élevés dans le sanctuaire des lois par les fureurs de l'aristocratie, et qu'il calma si souvent par la puissance de la parole." (41)

### 3 - Hiérarchie des interventions

Si l'on redescend, maintenant, aux voies et moyens précis de cette puissance indéfinie, on constate que, dans la trinité des adresses, des discours et des répliques, Vergniaud, à l'instar de Garat, privilégie d'abord les adresses - "ces adresses sublimes où il parle alternativement, au roi, avec le courage et la dignité qui conviennent à une grande nation, et ne permettent pas de résistance qui ne soit criminelle, au peuple, avec l'épanchement qui commande la confiance et la fermeté tempérée qui, tout à la fois, rappelle et fait chérir les devoirs" (42). C'est ainsi qu'aux yeux de Vergniaud un des titres les plus incontestables de Mirabeau à l'ad-



miration de la postérité est une adresse, liée aux discussions sur la Constitution civile du Clergé :

"Il prouve la nécessité de faire prêter le serment civique aux ecclésiastiques fonctionnaires publics. Il lit, à ce sujet, une adresse qui, destinée à porter la lumière dans le coeur de l'homme simple comme dans celui du citoyen le plus éclairé, n'eut d'autre défaut que sa sublimité. Monument de la plus belle éloquence, qu'admira la postérité et qu'elle conservera comme un code précieux." (43)

Ce n'est qu'après les adresses - documents écrits, rédigés au nom de l'assemblée - que Vergniaud place les "discours sublimes" "qui inspiraient, avec l'enthousiasme sacré de la liberté, l'énergie nécessaire pour la conquérir et la défendre", et les "répliques vigoureuses où, versant la dérision et l'opprobre sur les défenseurs de la tyrannie, il triomphait également de leur rage et des astuces de leur perfidie" (44). Mais Vergniaud ne sera pas aussi précis à ce sujet, qu'au sujet des adresses; il va cependant fixer son choix sur deux citations, qui se situent à l'intersection des domaines du discours prémédité, étendu, et de la réplique brève, jaillie dans l'instant. Ces véritables répliques enchâssées dans des discours ne sont que deux à obtenir les honneurs de l'extrait. La première que nous allons citer a trait au débat sur le droit de paix et de guerre, au mois de mai 1790. Barnave venait de remporter un triomphe oratoire contre les principes énoncés par le grand homme, et déjà l'opinion y voyait les prodromes de sa fin politique; faisant front contre l'orage, il réplique le lendemain par un discours très offensif dès son exorde :

"Et moi aussi, on voulait, il y a peu de jours, me porter en triomphe, et maintenant l'on crie à la grande trahison du comte de Mirabeau. Je n'avais pas besoin de cette leçon pour savoir qu'il est peu de distance du Capitole à la Roche tarpéienne. Mais l'homme qui combat pour la Patrie..., que ne rassasie pas une vaine célébrité, et qui dédaigne les succès d'un jour pour la véritable gloire..., cet homme porte en lui la récompense de ses services, le charme de ses peines et le prix de ses dangers." (45)

Le deuxième morceau à grand effet que cite Vergniaud le frappera si durablement, qu'il le réinséra dans un de ses discours les plus célèbres, son intervention contre le ministre des Affaires Etrangères, Delessart, le 10 mars 1792 (46); un député avait proposé à ses collègues constituants que la religion catholique fût par eux déclarée religion dominante du royaume. Mirabeau s'indigne alors qu'on veuille "imposer aux consciences un joug proscrit par la nature et dont nous affranchit la déclaration des droits", et prononce "un de ces discours qui ne peuvent échapper qu'aux élans d'une âme fortement agitée", qui "finit par cette citation terrible, qui détermina le décret de l'assemblée nationale, et étouffa le germe d'une guerre de religion" (47):

"Je vous supplie, Messieurs, de ne pas oublier que d'ici, de cette tribune où je vous parle, on aperçoit la fenêtre d'où la main d'un monarque français, armée contre ses sujets par d'exécrables factieux, qui mêlaient des intérêts personnels avec les intérêts sacrés de la religion, tira l'arquebuse qui fut le signal de la Saint-Barthélemy."  
(48)

4 - Le style de Mirabeau, ou le sublime en butte au "goût"

Mais comment le grand homme donne-t-il forme aux "foudres de sa parole" ? Vergniaud pénètre dans son atelier mystérieux pour montrer que Mirabeau, en grand artiste, connaît et maîtrise à l'occasion les impératifs du "goût", mais qu'il sait aussi les ignorer, parce que son génie les transcende; plus encore que Garat, Vergniaud va développer le thème longinien de l'éminente supériorité d'une grandeur mêlée de défauts sur la correction médiocre.

D'une part, en effet, Mirabeau peut en remontrer aux Hypérides en matière de maîtrise des qualités obligées du grand style. Vergniaud note liminairement que le tribun savait vaincre, au besoin, avec la plus extrême économie de moyens stylistiques, en citant en exemple son Second Discours sur le Droit de Paix et de Guerre :

"Mirabeau reprend la discussion, il s'attache principalement à M. Barnave, il le suit principe à principe, phrase à phrase, il l'enveloppe d'une dialectique forte et nerveuse, il abandonne les ornements de l'éloquence. C'est un athlète qui dépouille toute espèce de vêtement pour se battre corps à corps. Il presse en tous sens son adversaire, il résout les objections, il en propose d'insolubles. Chaque raisonnement est un trait de lumière. M. Barnave avait déployé les forces d'Antée, Mirabeau combat comme Hercule." (49)

Mais cette nudité athlétique reste exceptionnelle : Mirabeau n'a employé la stratégie du dépouillement que face à Barnave, pour retourner contre son adversaire ce qui faisait sa force. Pour le reste, les prestiges du grand style oratoire n'ont pas de secrets pour lui :

"Quelle majesté dans les formes, quelle rapidité dans la discussion, quelle énergie dans le raisonnement, quelle pompe dans les images, non de cette pompe qui cache la stérilité des idées sous des mots sonores, mais celle qui garantit la précision d'une sécheresse fatigante, qui embellit la raison, qui donne un coloris magique à la plus aride discussion (...)." (50)

Cependant cette "pompe", cette "majesté" de style, Mirabeau sait la dépasser dans un mouvement qui le conduit du "style sublime", que tout orateur, même moyen, peut employer, au vrai et pur sublime, qui est hors de portée du commun (51); son talent est en effet tel, alors, qu'il "fait jeter un voile séducteur jusque sur les écarts d'une éloquence dominée quelquefois par la fougue du patriotisme" (52). En parlant d'"écarts", Vergniaud fait référence, premièrement, à une des critiques les plus constantes de tenants sourcilieux des règles du "goût" néo-classique, et dont même un Beaumarchais dans toute sa gloire avait eu à souffrir, le reproche de néologisme (53). Dans sa logique néo-longinienne, Vergniaud revendique précisément comme une valeur ce qui est défaillance aux yeux d'un "goût" à son sens bien timoré : "Mais qui a donc enrichi les langues, si ce n'est le génie hardi qui fait créer des mots ?" (54). Deuxième type d'"écart" - dont la formulation semble reprise d'un passage de l'article de Garat -, les "quelques tournures bizarres, dit-on, et réprochées par le goût" (55). Dans une démarche analogue à la précédente, Vergniaud refuse de se placer sur le terrain des censeurs étroits, et choisit de renverser les perspectives, transmuant en forces les faiblesses supposées :

"Mais, sans le justifier par la rapidité avec laquelle il était souvent forcé de travailler, n'y a-t-il pas, dans ce reproche, une sévérité outrée ? Je serais tenté de penser que le goût tient plus à ce qui est léger et délicat, qu'à ce qui est grand ou terrible. Le goût peint les délicieuses vallées de la Suisse; serait-ce l'offenser de dire qu'il s'éloigne de ces glaciers affreux, hérissés de précipices, où l'hiver a établi son empire ? Il dessine le visage d'Adonis, ne s'effraie-t-il pas de celui d'un géant ? En un mot, le goût du moins, quand il se montre si exigeant, je dirais presque si ombrageux, n'annonce-t-il pas plus souvent dans l'âme l'excessive sensibilité qui naît de la faiblesse, que le feu brûlant du génie ?" (56)

Du sublime de Longin on passe, en un mouvement qui reproduit celui du XVIIIe siècle européen en général, et français en particulier, au sublime de Burke, du "merveilleux" dans le discours au delight pris à l'"horreur", dans une continuité évidente avec la thématique de l'enthousiasme et du frisson sacré (57). Mais Vergniaud va se donner l'élégance de confondre les tenants d'un goût racorni en récusant leur autorité, non pas au nom de cette esthétique du grand et du terrible qu'ils refusent de reconnaître - et notamment parce qu'elle les renvoie à leur "faiblesse" - mais bien au nom de leurs propres principes, proposant ainsi une réfutation inexpugnable :

"Je réponds d'ailleurs que le goût est subordonné, ou plutôt qu'il est lui-même le grand art des convenances. Or, ces tournures qu'on trouve bizarres, ont toujours produit les plus grands effets. D'où il résulterait que si Mirabeau n'est pas regardé comme puriste dans une Académie, il sera toujours respecté par la France, comme le premier orateur de la Révolution, et par tous les peuples comme le premier orateur de la liberté." (58)

Il flotte comme un parfum de Querelle du Cid, ou plutôt, puisque les doctes ont perdu et qu'il n'est pas question de s'incliner,

de "règlement de comptes" à la manière des trois Discours sur le Poème dramatique, où Corneille prouvait aux doctes mais aveugles commentateurs de la Poétique que les règles mêmes (d'Aristote) au nom desquelles ils croyaient pouvoir le condamner impliquaient qu'ils eussent tort, sans parler des suffrages du public. La conclusion de Vergniaud, quant à elle, place Mirabeau au plus haut dans l'histoire de l'éloquence :

"Comme orateur, je ne sais si l'influence qu'il a eue sur notre destinée, si les effets prodigieux de son éloquence, et dont je suis encore ému, portent mon enthousiasme au-delà de justes limites, mais je l'avoue, il me paraît sans rival. Je lui trouve l'abondante imagination de Cicéron, la véhémence de Démosthène et toute l'impétuosité des Gracques." (59)

##### 5 - L'improvisateur génial

Voilà, semble-t-il, sinon le plus bel éloge qu'on pouvait faire de Mirabeau, mais du moins son approche asymptotique. Et pourtant, Vergniaud va aller encore plus loin. La fougue victorieuse de son modèle l'emmène au-delà des gouffres où s'arrête la condition humaine, vers la lumière insoutenable dont se forgent les foudres divins. Abandonnant la tripartition entre les adresses, les discours et les répliques, Vergniaud ne veut plus se préoccuper que de la différence entre le prémédité et l'improvisé, ce dernier nous montrant Mirabeau dans sa plus grande gloire :

"C'est surtout dans l'improvisation que sa grandeur a paru excéder la limite de l'humanité. Ah, si vous l'aviez vu voler à la tribune dans ces grandes agitations, soulevées par le fanatisme et l'aristocratie, si alors vous l'aviez entendu tonner contre les Catilina, les Philippe,

les Verrès et les faux prêtres de l'Assemblée nationale. D'abord sa prononciation était lente, sa poitrine semblait oppressée, on eût dit qu'il travaillait à forger la foudre. Bientôt son débit s'animait, des éclairs partaient de ses yeux, sa main menaçante balançait d'un geste terrible les honteux destins des ennemis de la Patrie, les voûtes du Temple retentissaient de sa voix devenue éclatante, il remplissait la Tribune de sa majesté, il en était le Dieu. Les vils suppôts de la tyrannie, renversés dans la poussière y dévoraient leur douleur en silence. Oui, Messieurs, dans ces instants mémorables, vous eussiez cru que l'Être suprême lui avait transmis toute sa puissance et qu'il lui avait dit : J'ai parlé et l'univers est sorti du néant. L'esclavage pèse sur lui depuis plusieurs siècles, parle, et à ta voix, il entrera dans la vie de la liberté. Son existence fut l'ouvrage de ma parole, son bonheur sera l'ouvrage de la tienne." (60)

Le portrait de Mirabeau en Législateur nous l'avait montré en Moïse, mais aussi en Solon; en passant à l'Orateur, on ne se situe plus que dans un contexte résolument biblique, le Nouveau Testament faisant place à l'Ancien : Bien-Aimé en qui le Créateur a mis toute sa complaisance, Mirabeau est ici un Christ de la Révolution, le Sauveur de l'Humanité opprimée. Ce n'est pas seulement Mirabeau qui est divinisé, dans cette transfiguration du Tribun en Messie, dans cette identification de l'Orateur idéal et du Messie; c'est la Parole elle-même, l'Eloquence qui se confond avec l'essence et l'action divines. A l'opposé absolu de toutes les dévalorisations d'une parole vécue comme trahison, diversion ou babillage, nous voici dans un univers où le discours cesse d'être le reflet des apparences et l'agent trompeur de la vanité du monde, pour devenir la vérité ultime qui le constitue - au commencement était le Verbe - et l'institue dans sa perfection : l'Orateur est l'alpha et l'oméga du Monde régénéré (61).

NOTES DU CHAPITRE II

---

- (1) Jean-Claude Bonnet, "La 'sainte mesure', sanctuaire de la parole fondatrice", in La Carmagnole des Muses, Paris, 1988, p.185-222.
- (2) On pourra, par exemple, comparer le texte de Vergniaud au Discours sur la mort de Mirabeau, prononcé dans la Société des Amis de la Constitution, séante à Draguignan, par Maximin Isnard (s.l.n.d. - B.N. Ln27.14252). Les thèmes sont les mêmes, l'orchestration reste supérieure chez Vergniaud.
- (3) Journal de Paris, 3 avril 1791, p.373.
- (4) Id., p.374.
- (5) Id., p.373.
- (6) Cicéron, De Oratore, I, VI, 20-21 : "Ac mea quidem sententia nemo poterit esse omni laude cumulatus orator, nisi erit omnium rerum magnarum atque artium scientiam consecutus (...) vis oratoris professioque ipsa benedicendi hoc suscipere ac polliceri videtur, ut omni de re, quaecumsit proposita, ornate ab eo copioseque dicatur" ("A mon sens, personne ne saurait devenir un orateur accompli, s'il ne possède tout ce que l'esprit humain a conçu de grand et d'élevé (...) la signification de ce titre d'orateur et l'art même de bien dire, dont ils font profession, semblent annoncer qu'ils s'engagent, sur tout sujet qui leur sera proposé, à parler élégamment et avec abondance") - texte édité et traduit par E. Courbaud, Paris, Collection des Universités de France, 1967.
- (7) Journal de Paris, 3 avril 1791, p.374.
- (8) Id., p.374.
- (9) Ibid.
- (10) "Hólōs dē kalà nómize hūpsē kai alēthinà tà dià pantōs aréskonta kai pāsīn" - Pseudo-Longin, Du Sublime, VII,4 - texte établi et traduit par H. Lebègue, Paris, Collection des Universités de France, 1965.
- (11) Journal de Paris, 3 avril 1791, p.374.



- (12) On prendra garde au fait qu'il existe deux Adresses au Roi sur le renvoi des troupes. Celle du 11 juillet 1789 se trouve dans l'édition Furet des Discours de Mirabeau, Paris, 1973, p.74-77, et a été reprise dans l'édition Furet-Halévi des Orateurs de la Révolution française, I, Les Constituants, Paris, 1989, p.651-654. Hélas, ce n'est pas celle à laquelle pense, très probablement, Garat, et qui est celle du 15 juillet 1789 ("Dites-lui que cet Henri dont l'univers bénit la mémoire, celui de ses aïeux qu'il voulait prendre pour modèle, faisait passer des vivres dans Paris révolté, qu'il assiégeait en personne, et que ses conseillers féroces font rebrousser les farines que le commerce apporte dans Paris fidèle et affamé"...On en trouvera le texte dans l'édition Chausinand-Nogaret de la Correspondance et des Discours de Mirabeau, Paris, 1986, p.274-275.
- (13) Journal de Paris, 3 avril 1791, p.374.
- (14) Ibid.
- (15) Pseudo-Longin, Du Sublime, XXXIII - XXXVI (la "grandeur associée à quelques défauts" - tò mégethos en eníois diēmartēmēnon - est supérieure à la "médiocrité correcte, saine en toutes ses parties, et qui ne tombe pas dans l'erreur" - tò súmmetron mēn en toís katorthómasin, hugiēs dē pántē kai adiáptōton - trad. H. Lebègue, Paris, 1965, p.47).
- (16) Journal de Paris, 3 avril 1791, p.374.
- (17) Ibid.
- (18) Ibid.
- (19) Id., p.374-375.
- (20) Sur ce thème, voir le livre fondamental de Michel Delon, L'idée d'énergie au tournant des Lumières (1770-1820), Paris, 1988, p.35 et p.37.
- (21) C'est le sous-titre du Sacre de l'Ecrivain (1750-1830), que Paul Bénichou publia à Paris, en 1973.
- (22) La formule est de Rousseau (Du Contrat social, livre II, chapitre VII); elle est citée dans P.Bénichou, Le Sacre de l'Ecrivain, Paris, 1985, p.48.
- (23) Voir la belle étude de J.-C. Bonnet, "Les morts illustres", in Les Lieux de Mémoire, II. La Nation\*\*\* (Les mots), Paris,

1986, p.217-241.

- (24) "A peine (...) ai-je voulu méditer sur son influence dans notre révolution, et mesurer de l'oeil l'immense carrière qu'il a parcourue, je me suis senti frappé d'un saisissement religieux, ébloui de tant de gloire et accablé par la grandeur de mon sujet" - Eloge de Mirabeau, in Les grands orateurs républicains, t.III, Vergniaud, éd. Michel Lhéritier, Monaco, 1949-1950, p.54. L'édition Lhéritier de cet Eloge reproduit le texte de la brochure parue à Bordeaux chez A. Levieux (B.N. L27.12420).
- (25) Id., p.54.
- (26) Id., p.57.
- (27) Id., p.61.
- (28) Ibid.
- (29) Vergniaud précise en effet que "le législateur doit joindre à l'imagination vive qui saisit l'ensemble des objets, l'esprit tranquille qui les analyse, et le jugement sain qui fait appliquer à chacun d'eux, en particulier, la loi qui doit le régir" (id., p.61-62).
- (30) Id., p.62.
- (31) "On le trouve dans presque tous les comités de l'Assemblée nationale, et partout il répand des lumières précieuses. Infatigable dans ses travaux, il traite de toutes les questions, de toutes les lois, il a les cent bras de Briarée" (id., p.62). A en croire Vergniaud, on devrait à Mirabeau la loi martiale, la mise à la disposition de la nation des biens du clergé, le principe de la responsabilité des fonctionnaires publics, l'émission des assignats, et bien d'autres "conceptions vastes et profondes" (id., p.58-61).
- (32) "Sans cesser jamais d'être grand, il s'élève, il s'abaisse, se diversifie d'après la nature et la variété de ses sujets. Dans son opinion sur les mines, dans son discours sur les successions, il a tout le calme et la gravité de la raison. Dans son ouvrage sur les mines, il descend aux calculs les plus arides", mais dès qu'on agite des sujets qui prêtent aux passions, "il prend le vol le plus hardi" (id., p.62).
- (33) Id., p.62. D'ailleurs Vergniaud ajoute ceci : "Certes, MM., pour mériter les respects du peuple, il n'est pas besoin, comme les Législateurs de l'Antiquité, de se dire inspiré par un Dieu. Mais, si les générations futures étaient à

jamais ramenées à l'idolâtrie, peut-être auraient-elles de la peine à croire qu'il ne l'ait pas été" (id., p.62).

- (34) "Moïse dit à Yahvé : 'Excuse-moi, mon Seigneur ! Je n'ai jamais, jusqu'ici, été éloquent, pas même depuis que tu adresses la parole à ton serviteur. Ma bouche est inhabile et ma langue pesante !' Yahvé lui répliqua : 'Qui a doté l'homme d'une bouche ? Qui rend muet, sourd, clairvoyant ou aveugle ? N'est-ce pas moi, Yahvé ? Va donc sur l'heure, je t'aiderai à parler et suggérerai ce que tu devras dire.' Moïse reprit : 'Excuse-moi, mon Seigneur ! Charge donc qui tu voudras de cette mission !' Alors Yahvé s'irrita contre Moïse et lui dit : 'N'y a-t-il pas Aaron, ton frère, le lévite ? Je sais qu'il parle bien, lui ! Le voici justement qui vient à ta rencontre. A ta vue, il se réjouira du fond du coeur. Tu lui parleras et tu mettras le message sur ses lèvres. Moi-même, je vous aiderai à parler, toi et lui, et vous suggérerai ce que vous devrez faire.'" - Exode, 4, 10-15, trad. Ecole Biblique de Jérusalem, Paris, 1955.
- (35) Eloge de Mirabeau, éd. Lhéritier, p.54.
- (36) Id., p.61.
- (37) "Esti dè tà páthē di'hósa metabállontes diaphérousi pròs tàs kríseis", Aristote, Rhétorique, II, 1, 1378 a, texte établi et traduit par Médéric Dufour, Collection des Universités de France, Paris, 1967.
- (38) "Omnis vis ratioque dicendi in eorum qui audiunt mentibus aut sedandis aut excitandis exprimenda est" - Cicéron, De Oratore, I, V, 17, texte édité et traduit par E. Courbaud, Collection des Universités de France, Paris, 1967.
- (39) Eloge de Mirabeau, éd. Lhéritier, p.58 : la "réponse énergique" de Mirabeau à Dreux-Brézé "électrifia (sic) les députés des Communes et ceux du Clergé qui étaient demeurés avec eux, et tous s'écrièrent d'une voix unanime : Tel est le voeu de l'Assemblée !"
- (40) Id., p.64 : "Toujours il fut maître de lui, et c'est là peut-être ce qui lui assura une si grande prépondérance. Son sang-froid, semblable au repos du lion, annonçait les grandes passions de son âme, mais, dans la fougue de ces mêmes passions, il sut conserver à la tribune le sang-froid ou au moins le coup d'oeil juste de la raison."
- (41) Id., p.58. On croirait presque entendre Joad s'entretenant avec Abner ("Celui qui met un frein à la fureur des flots/ Sait aussi des méchants arrêter les complots") (Racine,

Athalie, I, 1).

- (42) Eloge de Mirabeau, éd. Lhéritier, p.58 : "Faut-il demander l'éloignement des troupes dont la présence inspire de justes terreurs ? Faut-il ramener l'ordre dans les provinces, solliciter en même temps du zèle des peuples une contribution volontaire du quart de leurs revenus, pour subvenir aux besoins les plus pressants de la patrie et les préserver des horreurs de la banqueroute ? C'est à la plume de Mirabeau que l'on confie ce soin important." Si l'on voit bien que Vergniaud fait d'abord référence aux Adresses au roi sur le renvoi des troupes des 9 et (surtout) 15 juillet 1789, on est forcé de constater qu'il renvoie ensuite à une adresse imaginaire : si la discussion sur la Contribution du Quart, qui eut lieu le 26 septembre 1789, a donné matière à l'une des plus célèbres improvisations de Mirabeau, il ne la fit suivre que d'un projet de décret, d'ailleurs fort court, et non d'un projet d'adresse.
- (43) Id., p.60.
- (44) Id., p.54.
- (45) Id., p.60.
- (46) Les grands orateurs républicains, t.III, Vergniaud, éd. Lhéritier, Monaco, 1949-1950, p.101.
- (47) Id., p.59.
- (48) Ibid.
- (49) Id., p.60.
- (50) Id., p.61.
- (51) Sur la distinction entre "sublime" et "style sublime", voir par exemple la Préface de Boileau - qui a mis l'accent sur ce point avec une lucidité que son siècle avait du mal à partager, comme en témoigne sa polémique avec Huet - à sa traduction du Peri Húpsous : "Il faut donc savoir que, par le Sublime, Longin n'entend pas ce que les orateurs appellent le style sublime, mais cet extraordinaire et ce merveilleux qui frappe dans le discours; le style sublime veut toujours de grands mots, mais le Sublime se peut trouver dans une seule pensée, dans une seule figure, dans un seul tour de paroles (...) Une chose peut être dite dans le style sublime et n'être pourtant pas sublime; c'est-à-dire n'avoir rien d'extraordinaire ni de surprenant." (Boileau, Oeuvres complètes, Paris, Bibliothèque de la Pléiade, 1956,

- p.338).
- (52) Eloge de Mirabeau, éd. Lhéritier, p.62.
- (53) Voir Gunnar Von Proschwitz, Introduction à l'étude du vocabulaire de Beaumarchais, Paris, 1956. Sur le problème plus général du néologisme au XVIIIe siècle, voir la mise au point de J.P. Seguin in La langue française au XVIIIe siècle, Paris, 1972, III, A, 3 et 4 (p.170-176).
- (54) Eloge de Mirabeau, éd. Lhéritier, p.62.
- (55) Ibid.
- (56) Ibid.
- (57) Sur l'évolution de la catégorie de sublime au XVIIIe siècle, Voir S.Monk, The Sublime, Minneapolis, rééd. 1965, qui reste le livre de référence sur la question. On lira aussi avec profit l'étude très stimulante de G.Morpurgo-Tagliabue, Demetrio : dello Stile, Roma, 1980, qui donne, de façon tout à fait convaincante, une généalogie Démétrienne au sublime de Burke (on attribue à Démétrius un Peri Hermēneías, dont le contenu est mieux rendu par son titre latin de De Elocutione - Du Style ). Le traité de Démétrius oppose en effet au style glaphurós, qui correspond au "joli", au "gracieux" (ici, les "vallées" de la Suisse) le style deinós (littéralement "terrible"), qui est celui d'un Démosthène. Nous remercions Mme F.Desbordes de nous l'avoir signalé. On ne manquera pas enfin d'y joindre la "somme" alerte de J. Gillet, Le paradis perdu dans la Littérature française de Voltaire à Chateaubriand, Paris, 1975.
- (58) Eloge de Mirabeau, éd. Lhéritier, pp.62-63.
- (59) Id., p.62.
- (60) Id., p.63.
- (61) On ne saurait mentionner le thème révolutionnaire de la régénération sans renvoyer au recueil de Mona Ozouf (L'Homme régénéré, Essais sur la Révolution française, Paris, 1989, et spécialement à l'étude située p.116-157, "La Révolution française et la formation de l'homme nouveau".

## C H A P I T R E   I I I

### CHAMFORT ET MORELLET, OU LE "DEBAT" DE L'EXALTATION ET DU REJET

Entre les deux mondes, profondément étrangers l'un à l'autre, du déni radical de toute valeur littéraire aux discours produits par la renaissance du genre délibératif, et celui de l'exaltation de leurs vertus et qualités, il n'est rien, a priori, qui laisse supposer l'esquisse d'un dialogue. Et pourtant, nous possédons les pièces d'un curieux essai de discussion; nous le devons à l'abbé Morellet, qui s'essaya, dans une brochure restée confidentielle, à répliquer aux positions d'un Chamfort qui, en plaidant la suppression des Académies, avait mis l'accent sur la vanité de l'éloquence académique, renvoyée au néant par le renouveau éclatant de l'éloquence délibérative.

Nulle polémique stérilement politicienne dans l'analyse de Morellet : ses réactions mi-incrédules, mi-indignées témoignent de l'incompréhension d'une génération en son temps audacieuse, mais qui réprouve l'audace des générations qui l'ont suivie. Car Morellet nous offre le cas de figure très précieux d'un représentant du

de faire passer celui qui la lançait pour un aigri.

A) La charge anti-académique

Comment l'opuscule de Chamfort en vient-il à exalter le délibératif ? Il faut, pour le comprendre, passer rapidement en revue les arguments qui y sont développés contre le maintien des Académies (3), et plus spécialement contre celui de l'Académie française. Celle-ci, aux yeux de Chamfort, blesse dans son principe même la liberté et l'égalité; la liberté, parce qu'à la "simplicité d'un commerce vraiment philologique et littéraire", à l'"âge d'or" initial d'une réunion d'"hommes libres, librement réunis pour délibérer", un Richelieu, "qu'un instinct rare éclairait sur tous les moyens d'étendre et de perfectionner le despotisme", fit succéder une société protégée, c'est-à-dire privée de toute indépendance (4). L'Académie blesse également l'égalité : "On a trop vanté", selon Chamfort (qui vise ici d'Alembert), "ce mélange de courtisans et de gens de lettres, cette prétendue égalité académique, qui, dans l'inégalité politique et civile, ne pouvait être qu'une vraie dérision" (5). Bien sûr, Chamfort a prévu les objections : était-ce une si mauvaise institution, pour que les Corneille, les Racine, les La Fontaine aient voulu en être ? A cela, il répond en "excusant" ces grands écrivains, contraints par la société d'Ancien Régime à se trouver un "état", sous peine d'asphyxie sociale (6). Par ailleurs, quel "ridicule" que le grand nombre de "gens de lettres obscurs" qui en firent partie, et quelle leçon pour elle

que le "mépris" montré "hardiment" pour ce corps par "ceux qui ont le plus préparé la révolution", les Helvétius, les Rousseau, les Diderot, les Mably, les Raynal (7)... Méprisable dans ses principes, cet "instrument de servitude" (8) ne s'est, de plus, jamais signalé que par le caractère dérisoire des quatre séries de "travaux" auxquels il était officiellement voué. C'est là que les positions de Chamfort vont rejoindre le problème de la valeur respective des genres oratoires. Ecartons d'abord la première série de travaux : l'élaboration d'un Dictionnaire (si lente, si médiocre, si inutile), d'une grammaire et d'une rhétorique qui se font attendre depuis plus d'un siècle (9). La deuxième série de travaux, les discours de réception, ne sont pour Chamfort qu'un "volumineux verbiage", formant une "insipide collection" vouée au ridicule et à l'oubli (10). La "troisième fonction académique" était de produire des "compliments aux rois, reines", etc., or "les rois n'ont plus besoin de compliments, il ne leur faut que des vérités" (11). Enfin la quatrième et dernière fonction de l'Académie consistait dans la "distribution des prix d'éloquence, de poésie, et de quelques autres fondés dans les derniers temps"; mais qui leur accorderait encore de l'importance ?

B) L'Assemblée nationale, Académie des temps nouveaux

Si les fruits de l'institution sont jugés d'une burlesque insipidité, c'est en grande partie, on l'a deviné, en raison de la nullité avérée, aux yeux de Chamfort, du genre oratoire de l'"éloquence académique". Les discours de compliments aux rois et reines ?



"Une école de flatterie et de servilité" (12). Les discours de réception ?

"Si l'on veut s'amuser, philosopher, s'affliger des ridicules attachés non pas aux lettres (que nous respectons) mais aux corps littéraires (que nous ne révérons pas) il faut lire cette singulière collection (...) composée presque officiellement pour un de ses membres les plus célèbres, d'Alembert, son secrétaire perpétuel (...) qui, de l'éloge des membres fait naître la plus sanglante satire de cette compagnie." (13)

La révolution n'a pu qu'aggraver, à cet égard, la critique des hommes éclairés :

"Qui ne sait ce qu'on doit penser de l'éloquence académique ? Et puisqu'elle était mise à sa place, même sous le despotisme, que paraîtra-t-elle bientôt auprès de l'éloquence vivante et animée dont vous avez mis l'école dans le sanctuaire de la liberté publique ?" (14)

La salle du Manège est devenue la nouvelle Académie où se produisent les modèles, dont ceux qui aspirent à la gloire oratoire doivent venir recueillir les leçons. De même que devant la majesté du peuple s'évanouissent les hochets des puissances ministérielles, de même devant la splendeur enfin retrouvée du délibératif rentrent dans le néant les amusettes académiques. Car c'est dans l'Assemblée nationale

"que se formeront les vrais orateurs; c'est de ce foyer que jailliront quelques étincelles qui même animeront plus d'un grand poète. Leur ambition ne se bornera plus à quelques malheureux prix académiques, qui à peine depuis cent ans ont fait naître quelques ouvrages au-dessus

du médiocre. Il ne faut point applaudir aux temps de la liberté les idées médiocres nées aux jours de la servitude." (15)

Ainsi Pégase est-il appelé à désertter les pentes de l'Hélicon pour rejoindre les travées du Manège...nouveau séjour des Muses. Car les poètes eux-mêmes ne demanderont plus à boire à la coupe de l'inspiration, ils seront enflammés par la parole brûlante des grands orateurs de la Nation : "Vous avez assuré au génie le libre exercice et l'utile emploi de ses facultés, vous lui avez fait le plus beau des présents, vous l'avez rendu à lui" (16). L'Académie française est donc définitivement obsolète et déconsidérée, et doublement, à la fois dans sa fonction de productrice d'oeuvres, et dans sa prétention à monopoliser la distribution de l'éloge et du blâme littéraires - Chamfort n'hésite pas à y revenir :

"Eh ! comment l'académie, conservant sa malade et incurable petitesse, au milieu des objets qui s'agrandissent autour d'elle, comment l'académie serait-elle aperçue ? Qui recherchera désormais les honneurs obscurcis devant une gloire à la fois littéraire et patriotique ?

Pense-t-on que ceux de vos orateurs qui auront discuté dans la tribune, avec l'applaudissement de la nation, les grands intérêts de la France, ambitionneront beaucoup une frivole distinction à laquelle le despotisme bornait, ou plutôt condamnait les plus rares talents ?" (17)

C'est reprendre la fameuse thèse de Maternus dans le Dialogus de Oratoribus : la grande éloquence a sa condition : la liberté politique, car, comme la flamme, elle a besoin de matériau pour s'alimenter, de mouvement pour se ranimer et pour briller (18). Par le genre délibératif, l'orateur accède, selon Chamfort, à la grandeur, et donc à une gloire incomparable, "à la fois littéraire et patrio-

tique". Il y a comme un "sacre de la tribune" : une fois qu'on s'y est fait entendre, et applaudir, tout le reste semble se décolorer et se dissoudre dans une fadeur irrémédiable.

## II. MORELLET OU LE CHAMPION DU GENRE ACADEMIQUE

Qu'est-ce qui a poussé le vénérable abbé Morellet, né en 1727, à répliquer vigoureusement à Chamfort ?

### A) Situation de Morellet

Sans procéder à une présentation en règle de ce passionnant personnage (19), ce qui nous entraînerait trop loin, disons rapidement que cet homme de lettres et de salons, qui a fréquenté tout ce que la deuxième moitié du XVIIIe siècle compte de "philosophes" majeurs, a toujours manifesté un souci particulier de la langue. Cela n'allait pas de soi chez un homme qui a toujours avoué que son "étude favorite" était celle de "l'économie publique", et qui a travaillé vingt ans à un immense Dictionnaire de Commerce (dont seul un "prospectus" - de cinq cents pages- fut publié) (20). Il en était le premier conscient, et lorsque dans les souvenirs qu'il a rédigés, pour leur plus grande part, entre 1798 et 1800, il rapporte son élection à l'Académie française en 1785, il juge nécessaire de la justifier ainsi :

"J'ai assez de connaissance de l'art d'écrire, pour n'être pas déplacé dans une Compagnie dont l'art d'écrire est le principal objet; peut-être aussi ai-je porté plus d'idées sur le mécanisme et la philosophie des langues que la plu-

part de mes confrères, et même une habitude d'analyser les pensées, de définir les mots, de fixer les notions, dont manquent souvent des hommes en qui on reconnaîtra d'ailleurs bien plus de talent qu'à moi (...) Ceux de mes confrères qui ont eu la même assiduité que moi aux séances de l'Académie me rendront ce témoignage que, dans le travail du dictionnaire, je n'étais pas un des moins actifs, ni un des moins utiles d'entre nous." (21)

Non content de s'affirmer soucieux de langue, de grammaire et d'étymologie (22), Morellet s'assigne également la tâche de gardien du goût, c'est-à-dire d'un goût très proche de celui de Voltaire, avec lequel il partage le même idéal classicisant de simplicité, d'ordre et de clarté (23). Le mérite de l'invention lui importe en effet moins que le respect de ces impératifs; c'est un des refrains de ses Mémoires : auxiliaire ou traducteur d'auteurs célèbres, il "remet" "de l'ordre", de la "clarté" et de la "simplicité", que ce soit dans les Réflexions sur l'inoculation du docteur Gatti, dans le Traité des Délits et des Peines de Beccaria, dans le Mémoire sur les assemblées nationales de Dufresne de Saint-Léon, etc. (24). C'est donc un Académicien convaincu de l'utilité de l'Académie française, conçue comme gardienne du bon usage et du bon goût dans la langue et les lettres, qui va répondre - dissimulant son indignation sous les apparences d'une discussion impartiale - au brûlot de son collègue Chamfort.

Ajoutons quelques mots pour situer politiquement Morellet, qui, dans sa réponse à Chamfort, reste très silencieux sur ce sujet, même s'il est clair qu'il ne nourrit aucune forme d'enthousiasme pour la Révolution en cours. Nous nous permettrons de recourir

aux Mémoires, conscients du risque d'anachronisme, mais désireux de restituer des principes politiques sous-entendus qui furent, chez Morellet, peu sujets à variation. Pour Morellet, aux yeux duquel "la conservation du droit de propriété est le motif premier de la réunion des hommes en un corps social", et la "liberté du commerce la plus illimitée" "aussi importante au bonheur des hommes réunis en société que la liberté politique" (25), "c'est aux propriétaires seuls d'établir et d'instituer le gouvernement" (26). Or ni le roi et ses conseillers, ni la noblesse et le clergé, ni le Tiers n'ont reconnu ce principe. Et le Tiers, qui l'a emporté, a entrepris de violer systématiquement le droit de propriété, a permis la spoliation d'innombrables propriétaires, à commencer par le clergé (27). Aussi la Révolution n'est-elle synonyme, pour Morellet, que de "malheurs publics et privés" (28); en raison de l'intervention massive et violente de la "plus vile populace", terrifiant Léviathan des temps modernes (29), la France, au lieu de procéder à de "sages réformes", est tombée dès le mois de juillet 1789, à ses yeux, dans une "horrible anarchie" (30).

#### B) La défense du genre académique

Cependant, c'est sur un terrain apparemment indépendant des options politiques que Morellet choisit de se placer en répliquant à Chamfort. Nous laisserons de côté sa défense, intelligente et très nourrie, du dictionnaire de l'Académie, tant dans son mode d'élaboration que dans sa fonction, de même que nous écarterons son long plaidoyer en faveur des "prix de vertu", pour ne nous attacher qu'à l'essai de

réfutation précise des jugements de Chamfort sur l'infériorité supposée du genre oratoire académique par rapport au genre délibératif. D'emblée, Morellet annonce qu'il n'y voit "que des assertions sans preuves, des déclamations injurieuses, et point de raisons" (31).

Il s'en prend d'abord aux déclarations de Chamfort suivant lesquelles "l'éloquence académique était mise à sa place, même sous le despotisme" : "Quelle était donc cette place ? Je pourrais dire que c'était la première" (32). D'ailleurs,

"n'est-ce pas un pitoyable moyen que de rappeler ici le despotisme qui n'a rien à y faire; le despotisme n'a ni avili, ni corrompu l'éloquence dans les grands orateurs du siècle de Louis XIV; et tout ce que nous pouvons désirer de mieux est que, sous le règne de la liberté, elle se soutienne à la hauteur où l'a élevée Bossuet." (33)

Voilà l'éloquence de la chaire rattachée au genre académique - ce qui est recevable si l'on pense aux oraisons funèbres et aux panégyriques des saints, ce qui serait inexact si l'on renvoie aux sermons, traditionnellement rattachés au genre délibératif, puisqu'il s'agit de faire prendre une résolution, non certes à un peuple, mais au moins à des âmes. Il est vrai que Bossuet reste avant tout, dans la seconde moitié du dix-huitième siècle (et pour nous encore), l'homme des oraisons funèbres.

### C) Dépréciation du délibératif contemporain

Le deuxième point de la réfutation de Morellet porte sur les éloges, à ses yeux excessifs, que Chamfort décerne à l'Assemblée constituante. D'une part, Morellet veut y voir un procédé

bien gros de captatio benevolentiae, ce qui lui permet au passage de le retourner à son profit, en faisant montre, à son tour, d'un respect implicite pour les représentants de la nation :

"M. de Chamfort n'est pas généreux lorsqu'il tente d'intéresser l'amour-propre de ses juges, à trouver l'éloquence académique fort au-dessous de la leur; mais je le préviens que les grands orateurs de l'assemblée dédaigneront de pareils éloges." (34)

Il s'agit en effet de ne pas se méprendre sur la fonction de l'Assemblée en matière oratoire :

"L'assemblée nationale n'a mis ni pu mettre chez elle l'école de l'éloquence. Elle a fourni sans doute, et fournira encore d'excellents modèles de l'éloquence appliquée aux plus grands objets; mais l'assemblée est l'arène où combattent les athlètes, et non le gymnase où ils s'exercent." (35)

Voilà certes un point de gagné au profit du rôle apparemment irremplaçable de l'Académie, mais ne l'a-t-il pas été au prix d'une concession majeure : l'Assemblée, telle qu'elle est, a donc fourni d'ores et déjà d'"excellents modèles d'éloquence appliquée aux plus grands objets" ? La suite du texte va reprendre rapidement ce qu'il avait d'abord accordé, en conférant à l'Académie un rôle pédagogique fondamental, la plaçant à la source de tout talent oratoire, y compris dans l'éloquence délibérative : ce que les orateurs contemporains peuvent avoir de bon, ils le doivent à l'Académie (36). Si ces mêmes orateurs ont encore, comme Morellet incline à le penser, bien des progrès

à faire pour espérer rivaliser un jour avec les grands modèles antiques, ils ne les feront que grâce aux maîtres de la chaire du siècle précédent, académiciens dont les députés devraient étudier humblement les chefs-d'oeuvre (37).

D) Remise en cause des divisions de la Rhétorique

En troisième lieu, Morellet aborde le point le plus intéressant de sa réfutation : il s'agit d'une surprenante et passionnante mise en cause de la division traditionnelle des genres oratoires, Morellet cessant brusquement de défendre le genre académique pour nier son existence indépendante, ainsi que celle du délibératif, au profit d'une dichotomie du préparé et de l'improvisé :

"Est-il raisonnable encore d'opposer l'éloquence académique à l'éloquence qu'on peut déployer dans l'Assemblée ? L'une et l'autre, lorsqu'on les suppose du bon genre, ne diffèrent point; elles emploient les mêmes procédés, le même art, les mêmes moyens, elles tendent au même but." (38)

Ce qui fait la saveur de ce contrepied proprement stupéfiant par rapport à la tradition rhétorique la plus constante - la tripartition des genres remonte au moins à Aristote, et se trouve fondée sur le fait que les trois genres (délibératif, judiciaire, épideictique ou académique) n'ont pas le même but, et par conséquent pas les mêmes moyens, même s'ils obéissent à un certain nombre de règles communes (39) - c'est que cette innovation provient précisément d'un homme qui entend agir en gardien, en conservateur des principes du goût les plus "sains" et les plus éprouvés. Et comme Morellet est un maître dans l'art de la discussion, ses



arguments vont se révéler pleins d'intérêt. Il va d'abord conférer au mot "académique" un nouveau sens, radicalement différent du sens traditionnel :

"Je suppose que M. de Chamfort n'entend pas, par l'éloquence académique, précisément les discours et les ouvrages faits pour l'Académie ou par les académiciens, mais, au sens que les anciens ont donné à ce mot, des ouvrages faits à loisir, et dans l'ombre du cabinet, par opposition aux productions de l'éloquence extemporanée de la tribune." (40)

Faut-il que l'affaire soit d'importance, pour que Morellet aille se servir d'un terme - "extemporané" - qui n'est nullement dans la sixième et dernière édition disponible, au moment où il écrit, du dictionnaire de l'Académie (1762)... Ce terme, forgé sur le bas latin "extemporaneus", lui-même dérivé du latin classique "extemporalis", qui signifie "qui se fait à l'instant même", "non préparé à l'avance", et donc "improvisé", relève plutôt du vocabulaire spécialisé de la jurisprudence (où il désigne les délits commis "sans préméditation"), ou de la pharmacie (il renvoie alors aux médicaments préparés par le pharmacien au moment même de la prescription). Bref, Morellet dévie la terminologie pour faire d'"académique" le synonyme de "médité, préparé avec soin".

Ainsi, il voudrait bien laisser à la seule éloquence d'assemblée les risques de l'improvisation, sans nier d'ailleurs que nombre de discours du genre délibératif - au fond, les meilleurs - ne soient préparés, parce qu'il souhaite alors les faire tomber dans son escarcelle académique :

"J'observerai d'abord qu'il y a bien peu de discours véritablement improvisés. Périclès, dont l'éloquence était comparée à la foudre, ne parlait en public que préparé, et Démosthène, méditant avant de monter à la tribune, disait : Je rougirais si, ayant à traiter les intérêts d'un si grand nombre d'hommes, je n'avais pas longuement et profondément réfléchi à ce que je dois leur faire entendre."  
(41)

A supposer que le lecteur ait accepté cette division fondamentale et nouvelle des discours en improvisés et prémédités, il pourrait arguer de l'existence d'excellents discours dans l'un et l'autre "genre" :

"Il est vrai que des discours extemporanés produisent quelquefois des effets extraordinaires, qu'on ne peut, ce semble, obtenir avec des harangues préparées; mais c'est là une différence de position, de situation, de circonstance."  
(42)

En d'autres termes, les discours improvisés peuvent être parfois plus efficaces, il n'est pas sûr qu'ils soient meilleurs littérairement parlant; le contraire est plus probable puisqu'ils doivent toute leur efficacité non à une différence intrinsèque, mais à des variables extérieurs. Ce gardien du goût qu'est Morellet aime décidément l'innovation, car c'est là aussi faire bon marché, notons-le au passage, de la notion, cardinale dans la théorie rhétorique classique, d'"aptum" : l'orateur supérieur est précisément celui qui doit et sait s'adapter aux circonstances pour en tirer parti (43)...Cependant Morellet avance un exemple remarquablement choisi; il fait référence au plus célèbre peut-être

des discours de Cicéron, le Pro Milone, et à ce qu'un des principaux intéressés, Milon, en pensait :

"Milon, dans son exil, disait : Si mon patron eût prononcé cette harangue telle que je la vois, je ne mangerais pas des huîtres à Marseille." (44)

Pour saisir la force de cet exemple, il faut restituer brièvement le contexte du Pro Milone : Milon et Clodius, deux chefs de bandes armées au service d'intérêts politiques fluctuants, avaient entretenu des hostilités de 57 à 52 avant J.C. En 52, l'affrontement décisif avait eu lieu, et Clodius, à ce moment-là plutôt utile aux vues de Pompée, y avait laissé la vie. Pompée, s'étant fait désigner consul sans collègue, avec des pouvoirs dictatoriaux, avait réuni un tribunal spécial pour juger Milon. Le procès se déroula sur un forum hérissé d'hommes en armes, dans une ambiance sinistre qui troubla l'illustre arpinate : "Il prononça", nous dit un de ses plus récents éditeurs, "d'une voix entrecoupée un discours fort indigne de lui, qui fut recueilli par des sténographes (...) Quintilien appelle ce discours "oratiuncula", et le scholiaste Bobiensis en dénonce l'incohérence et l'imperfection" (45). Milon fut d'ailleurs condamné - mais quelle qu'eût été la qualité du discours, cette issue ne faisait guère de doute, car il avait lui-même pris les devants en s'exilant à Marseille. Il était cependant hors de question pour le grand orateur de rester sur ce revers, et il retravailla son texte jusqu'à aboutir à la rédaction passée à la postérité, "que l'on consi-

dère comme un chef-d'oeuvre de l'éloquence de Cicéron. L'extraordinaire habileté de la composition, la force persuasive des arguments, la perfection de la forme le mettent hors de pair" (46). Nul exemple ne pouvait donc mieux accuser le cruel contraste entre un discours improvisé, mal bâti mais aussi inefficace, et un discours longuement médité, sans utilité propre, puisque venant après la "bataille", et pourtant étincelant.

E) Restauration du genre académique et de sa supériorité

Cependant, en un dernier coup de théâtre, Morellet, après avoir paru délivrer ses flèches les plus acérées, décide de battre en retraite, et de concéder à nouveau la validité de la distinction traditionnelle des genres oratoires. Repli stratégique, bien sûr, qui est le prélude à une dernière et puissante offensive, sur le terrain même de l'adversaire :

"Enfin, quelque différence qu'on veuille mettre entre les deux genres, encore ne trouverait-on pas que celui qu'on veut appeler académique soit inférieur à celui de la tribune." (47)

Comme la tâche risque d'être un peu rude, Morellet n'oublie pas de préparer son lecteur par une concession de bonne venue :

"Je conviens que, dans un éloge de La Fontaine ou de Molière, quelques caractères tracés avec finesse, des rapprochements heureux, des traits spirituels et piquants ne donnent pas une idée de l'éloquence académique élevée à sa plus grande hauteur, comme un portrait de Gérard Dow ne prépare point notre imagination aux miracles de la grande peinture de Rubens ou de Raphaël." (48)

C'est pure coïncidence, bien entendu, si Chamfort remporta ses premiers succès flatteurs avec un Eloge de Molière, couronné en 1769 par l'Académie française (49), et un Eloge de La Fontaine, soutenu par le clan Choiseul, et couronné par l'Académie de Marseille en 1774 (50). C'est rappeler à Chamfort qu'en dépréciant l'éloquence académique, il se déprécie lui-même, et que peut-être il ne peut prétendre étendre indûment ce discrédit à tous les discours qu'il n'a pas écrits... Mais nous en resterions à des arguments ad hominem, si Morellet ne dévoilait son jeu, en donnant au terme d'"académique" une nouvelle extension :

"Les discours de Jean-Jacques Rousseau sur l'inégalité des conditions, et sur l'influence des sciences et des lettres sur les moeurs, sauf l'exagération et la partie fautive de ces deux thèses, sont des pièces purement académiques; et je demande à M. de Chamfort, si ceux des orateurs des assemblées qui ont si souvent commenté ces deux textes ont été plus éloquents que Jean-Jacques Rousseau ." (51)

Si l'on nous permet à nouveau un léger anachronisme, nous citerons un passage des Mémoires de Morellet, écrits dix ans plus tard, qui montre que cet argument correspondait à un sentiment profondément enraciné en lui; tout en déplorant son caractère qu'il jugeait détestable, d'une défiance poussée jusqu'au délire (52), et tout en dénonçant ses "livres de politique", où il lui semblait "avoir adopté des principes faux, contraires à la nature même de

l'homme qu'il a prétendu suivre, et subversifs de tout état social" (53), Morellet, comme la majorité de ses collègues contemporains, plaçait très haut l'écrivain Rousseau :

"Je déclare que mon admiration pour Jean-Jacques Rousseau, comme écrivain, est sans bornes; que je le crois l'homme le plus éloquent de son siècle; que je ne connais rien de plus entraînant que les plus beaux endroits de son Discours sur l'Inégalité, de son Emile, de sa Lettre à l'Archevêque, et de son Héloïse. Son éloquence est abondante, et n'en est pas moins énergique. Les développements qu'il donne à une même idée, la fortifient, loin de l'affaiblir. La dernière forme qu'elle prend est toujours plus frappante que celle qu'elle précède, de sorte que le mouvement va sans cesse croissant, pour opérer enfin une persuasion intime et forte, même lorsqu'il établit une erreur, si une grande justesse d'esprit et de raison ne nous en défend pas." (54)

A cette recrue incomparable, Morellet va adjoindre, pour profiter de son avantage, un de ceux que Chamfort a passés sous silence, et dont l'action fut décisive dans la transformation du genre de l'éloge funèbre en éloge laïc des grands hommes de la Patrie (55), ce qui seul suffirait à ne pas tenir pour négligeables les discours prononcés au Louvre :

"Lorsque Thomas déploie l'âme de Sully, lorsqu'il ramène les cendres de Descartes dans son ingrate patrie, lorsqu'il fait parler Apollonius, la main sur le cercueil de Marc-Aurèle, cette éloquence, toute académique qu'elle est (sic) est-elle bien au-dessous de celle des grands orateurs de l'assemblée ? Il ne faut que les prendre eux-mêmes pour juges." (56)

Conclusion biaisée, bien sûr, que cet appel aux orateurs de la Constituante à se juger eux-mêmes, quand un jugement, de leur part,

en leur faveur, ne prouverait que leur forfanterie.

F) Les assemblées délibérantes, ou la corruption de l'éloquence

En fin de compte Morellet, qui n'est jamais à court d'arguments, va terminer sa discussion sur une salve de réfutations de nature et de portée fort diverses. Recourant à nouveau à la tactique de la concession, destinée à faire admettre sa bonne foi, il avoue tout uniment que

"les triomphes de l'éloquence devant une assemblée occupée des plus grands intérêts de la nation seront sans doute les plus glorieux." (57)

Mais c'est pour ajouter, d'une part, que, comme il a voulu le montrer par son argumentation,

"dans le seul genre oratoire, il pourrait y avoir encore de la gloire à faire des discours comme Bossuet, à écrire académiquement comme La Bruyère et Fénelon, quelque gloire qu'on puisse obtenir et mériter à la tribune de l'assemblée." (58)

D'autre part, il met en doute qu'il puisse se trouver beaucoup de représentants du peuple susceptibles de disputer la palme de l'éloquence aux grands modèles, ne serait-ce qu'en raison du fait que les talents littéraires ne sont pas un passeport infailible pour la députation. Et à supposer que cela fût le cas, Morellet estime alors qu'il ne faudrait pas y voir un très bon signe pour les affaires publiques; en effet,

"la carrière où l'on obtiendra ces palmes ne sera pas ouverte à tout le monde en beaucoup de cas, et peut-être au grand avantage de la chose publique, les électeurs préféreront, dans leurs représentants, le talent de bien faire à celui de bien dire." (59)

Cette reprise in fine d'une opposition à vrai dire assez usée entre le talent de bien dire et le talent de bien faire, la présence de celui-là supposant l'absence de celui-ci, et inversement, ne doit pas nous étonner. Au fond de l'opinion de Morellet, à travers la magistrale variété de son argumentation, il y a une défiance fondamentale vis-à-vis des assemblées.

On peut l'explicitier par un recours aux Mémoires : Morellet se trouve être l'homme de la conversation - "philosophique" - de salon entre "hommes de lettres, gens du monde ou étrangers, qui aimaient et cultivaient même les arts de l'esprit" :

"Beaucoup de disputes, jamais de querelles; la simplicité de manières qui sied à des hommes raisonnables et instruits, une gaieté vraie, sans être folle, (...) la conversation la plus libre, la plus animée et la plus instructive qui fût jamais." (60)

A l'extrême limite, on conçoit qu'il accepte l'éloquence académique, discours calme et raffiné destiné à un public choisi, qui l'écouterait avec placidité. Quant aux assemblées politiques, elles sont aux antipodes de son idéal; si l'on met à part les assemblées de notables, c'est dès février 1789 qu'il en conçoit une piètre idée, à partir de son échec à se faire élire, lui qui avait consacré quarante années de sa vie à la réflexion



politique :

"Je me rendis à Thimer, dans le mois de février 1789, la veille du jour où devaient s'ouvrir les assemblées primaires à Chateauneuf. En y assistant régulièrement, j'appris ce que j'ignorais encore; c'est que des assemblées, formées de l'espèce du peuple que je voyais là, étaient inaccessibles à l'ordre, au bon sens, incapables de discussion, ingouvernables enfin. Je pris, dès lors, des assemblées, une très mauvaise idée, que les événements n'ont fait, ensuite, qu'affermir et fortifier." (61)

Dans ses Mémoires, donc, Morellet montrera une opinion sur la Constituante tout à fait conforme à cette défiance initiale : loin que la Convention ait donné à la première assemblée nationale un aspect plus bénin, il semble qu'elle ait déteint sur le regard rétrospectif de l'abbé, qui condamne "une assemblée sans liberté et sans police intérieure", où les opinions arrivaient "toutes formées par un seul parti dans des assemblées populaires", tandis que des "menaces sangui- naires" étouffaient toute opposition (62). Comment attendre quoi que ce soit de bon de cette assemblée, la première à lancer la "guerre contre les propriétés" à quoi se résuma la Révolution (63) ?

Il n'est pas sûr, cependant, que le bon abbé ait eu, dès 1791, une idée si noire de la Constituante, malgré ses liaisons de l'époque avec ceux qu'elle inquiétait, et sa rupture avec ceux et celles - dont, à la grande douleur de Morellet, Mme Helvetius - qui l'approuvaient et se félicitaient du tour pris par les événements. Néanmoins, même si l'on s'en tient strictement

à l'écrit de 1791, les conclusions de Morellet ont la même teneur. Chamfort, rappelons-le, avait employé, pour décrire la fonction de l'Assemblée nationale, l'image du "foyer d'où jailliront quelques étincelles qui même animeront plus d'un grand poète" (64). Morellet va répliquer que pour entretenir le feu sacré du beau, il faut être plus exigeant sur le choix de la vestale :

"Je finirai par dire qu'il est de l'intérêt d'une nation qui se donne un gouvernement représentatif et des assemblées où se discuteront les questions les plus importantes à son bonheur, de conserver et d'honorer ce que M. de Chamfort appelle, en croyant le dénigrer, l'éloquence académique." (65)

C'est en effet que

"dans toute assemblée nombreuse, l'éloquence tend à se corrompre, et la langue à devenir barbare, sous prétexte de se rendre énergique. Les séances de l'assemblée actuelle ont fourni mille exemples et mille preuves de ce que je dis." (66).

Ainsi, face à la Messaline délibérative, il faut pouvoir compter sur la chaste et pure Académie, vestale indemne des corruptions - de la langue et du goût - inséparables d'une éloquence parlementaire sur laquelle Morellet vient de révéler son vrai jugement : en regard des quelques "modèles" (dont une grande partie flottant encore dans les limbes de l'avenir) reconnus chichement auparavant, des milliers et des milliers de scories. Sous cette menace d'un cataclysme "barbare", il faut un refuge :

"Il faut un foyer où se conservent, où s'épurent sans cesse, et l'éloquence, et la langue qui est son instrument; et, jusqu'à présent du moins, l'Académie française, et cette réunion des meilleurs écrivains qui l'ont composée, ont entretenu ce feu sacré." (67)

Aux Assemblées, la flamme de Vulcain.

NOTES DU CHAPITRE III

---

- (1) Nous manquons d'études, anciennes ou récentes, sur l'abbé Morellet. On se reportera à ses passionnants Mémoires, réédités, avec une Introduction, par J.P. Guicciardi, Paris, 1988.
- (2) Sur Chamfort, l'étude à la fois la meilleure et la plus récente est celle de Cl. Arnaud, Chamfort, Paris, 1988. On consultera aussi avec profit la préface de Jean Dagen à une édition des Maximes et Pensées, Caractères et Anecdotes, Paris, 1968.
- (3) Chamfort est en particulier très sévère pour l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui, à ses yeux, ne cessait de s'occuper de "bagatelles érudites" que pour "dénaturer" et "empoisonner" les sources de l'histoire nationale, "mettre aux ordres du despotisme une érudition faussaire", et condamner d'avance l'Assemblée nationale, en déclarant "fausse et dangereuse l'opinion qui conteste au Roi le pouvoir législatif, pour le donner à la nation" (Des Académies..., p.35). Sur les rapports entre les historiens et le pouvoir au XVIIIe siècle, voir J. M. Goulemot, Discours, Histoire, Révolution, Paris, 1975.
- (4) Des Académies, par S.R.N. Chamfort, de l'Académie française, ouvrage que M. Mirabeau devait lire à l'A.N. sous le nom de rapport sur les Académies, à Paris, chez F. Buisson, mai 1791 (B.N. Pièce 8°Z - 957), p.3. Nous remercions M. Jean Goulemot de nous avoir permis de consulter les notes préparatoires de son étude, à paraître, sur le rapport des élites culturelles à l'Académie française dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle.
- (5) Id., p.4. Plus loin, Chamfort étrille sévèrement d'Alembert, l'accusant d'avoir été retors, servile et menaçant, et cela pour se livrer à la plus "odieuse transaction", au "plus infâme des trafics" : traître à la "liberté des nations", il aurait échangé le silence des "philosophes" sur les crimes des rois, pour "quelques faveurs de Cour" (Des Académies..., p.31-34).
- (6) Des Académies..., p.16.
- (7) Id., p.3 et p.19.

- (8) Id., p.36.
- (9) Id., p.10 sq.
- (10) Id., p.15.
- (11) Id., p.19.
- (12) Id., p.36.
- (13) Id., p.28.
- (14) Id., p.21.
- (15) Ibid.
- (16) Id., p.22.
- (17) Id., p.38.
- (18) "Magna eloquentia, sicut flamma, materia alitur et motibus excitatur et urendo clarescit", Tacite, Dialogue des Orateurs, XXXVI, texte édité et traduit par H. Bornecque, Collection des Universités de France, Paris, 1923.  
Sur ce thème, voir les "chapitres" XXXVI à XLI du Dialogue, et le commentaire d'Alain Michel, dans La Parole et la Beauté, Paris, 1982, p.132-134.
- (19) Voir la note (1)
- (20) Morellet, Mémoires, Paris, 2ème édition, 1823, t.I, p.84, et p.182 sq.
- (21) Morellet, Mémoires, t.I, p. 283-284.
- (22) Ibid.
- (23) Voir son accord avec les remarques de Voltaire sur le "galimatias" d'un écrit de Necker, Mémoires, t.I, p.159.
- (24) Morellet, Mémoires, t.I, p.145, p.163, p.334.
- (25) Morellet, Mémoires, t.I, p.196 et p.309.
- (26) Morellet, Mémoires, t.I, p.156.
- (27) Morellet, Mémoires, t.I, p.196 sq.
- (28) C'est le titre du chapitre XIX des Mémoires ("Révolution. Malheurs publics et privés").

- (29) Morellet, Mémoires, t.I, p.375.
- (30) Morellet, Mémoires, t.I, p.372.
- (31) De l'Académie française, ou Réponse à l'écrit de M. de Chamfort qui a pour titre : Des Académies, Paris, 1791. Morellet nous donne dans ses Mémoires les précisions suivantes : "Cette réponse n'a pas été fort répandue; je ne l'avais tirée qu'à cinq cents exemplaires; j'en donnai une cinquantaine à mes amis, et je laissai le reste à l'imprimeur ou libraire Jansen, qui, effrayé par les Jacobins, amis de Chamfort (...) n'en a vendu que quelques exemplaires sous le manteau. J'ai su depuis qu'il n'avait pas tardé à mettre le livre au pilon, dans la crainte des visites domiciliaires" (Morellet, Mémoires, t.I, p.397).
- (32) Morellet, De l'Académie française, in Mélanges de Littérature et de Philosophie, Paris, 1818, t.I, p.163.
- (33) Morellet, De l'Académie..., p.164.
- (34) Ibid.
- (35) Ibid.
- (36) Morellet, De l'Académie..., p.164-165 ("L'Académie elle-même, et d'autres établissements du même genre, sont précisément les écoles où se sont formés les orateurs de l'Assemblée").
- (37) Ibid. ("C'est en lisant et en relisant Bossuet, Fénelon et Massillon, c'est en étudiant bien tous les moyens, toutes les ressources, toutes les richesses de notre langue qu'on pourra rendre un jour la tribune de l'Assemblée nationale rivale de celle d'Athènes et de Rome").
- (38) Morellet, De l'Académie..., p.165.
- (39) Voir Aristote, Rhétorique, I, 1358 a 36 - 1359 a 29 (cette division des trois genres gouverne d'ailleurs le plan de tout le livre premier). Voir aussi Cicéron, De Oratore, I, XXX, 141.
- (40) Morellet, De l'Académie..., p.165.
- (41) Morellet, De l'Académie..., p.166.
- (42) Ibid.
- (43) Non seulement la "convenance" est, dans la perspective de

la rhétorique antique, une qualité fondamentale du style (voir les remarques sur "to prépon" dans Aristote, Rhétorique, III, 1408 a 10, et celles de Cicéron sur l'importance du fait d'"apte dicere" - De Oratore, III, XXIV,91, XXXVI,144 - et de la catégorie d'"aptum" - De Oratore, III, LV, 210-212) mais encore le caractère persuasif ou non de l'orateur réside au fond dans sa capacité à se conformer au caractère propre de son sujet, de ses auditeurs, et de sa propre personnalité (Aristote, Rhétorique, I, 1366 a 13).

- (44) Morellet, De l'Académie..., p.165.
- (45) A.Boulangier, Notice du Pro Milone, Paris, Collection des Universités de France, 1967, p.55.
- (46) A. Boulangier, op. cit, p.56.
- (47) Morellet, De l'Académie..., p.166.
- (48) Morellet, De l'Académie..., p.167.
- (49) Chamfort, Maximes, Pensées, Caractères et Anecdotes, éd. J.Dagen, Paris, 1968, p.11.
- (50) Cl. Arnaud, Chamfort, Paris, 1988, p.80-81.
- (51) Morellet, De l'Académie..., , p.166.
- (52) Morellet, Mémoires, t.I, p.105-110.
- (53) Morellet, Mémoires, t.I, p.117.
- (54) Morellet, Mémoires, t.I, p.113-114.
- (55) Nous renvoyons ici à la belle étude de J.-C. Bonnet, dont nous avons donné les références plus haut, à la note (23) du chapitre II (Première partie, section première).
- (56) Morellet, De l'Académie..., p.167.
- (57) Morellet, De l'Académie..., p.213.
- (58) Ibid.
- (59) Ibid.
- (60) Morellet, Mémoires, t.I, p.133.

- (61) Morellet, Mémoires, t.I, p.365.
- (62) Morellet, Mémoires, t.I, p.353. Sur cette image de la Constituante, et son rapport avec ce qu'on peut essayer d'en savoir par ailleurs, voir toute la première partie de P.Brasart, Paroles de la Révolution, Paris, 1988, et spécialement, sur le problème du "désordre", la note 74 p.237-238, sur celui de l'influence des clubs, les p. 67-69.
- (63) Morellet, Mémoires, t.I, p.400.
- (64) Chamfort, Des Académies..., p.21.
- (65) Morellet, De l'Académie..., p.167.
- (66) Ibid.
- (67) Morellet, De l'Académie..., p.168.



## CHAPITRE IV

### L'APPROBATION D'UN CENSEUR SOURCILLEUX : LAHARPE

---

Dans la recherche des sources de l'appréciation critique en général, et littéraire en particulier, de l'éloquence révolutionnaire, il n'est pas d'étape plus importante à observer que celle représentée par l'oeuvre de Laharpe. Premièrement, parce que son Lycée, ou Cours de Littérature ancienne et moderne (publié à partir de l'an VII) constitua un monument critique, destiné à dominer pendant des décennies le paysage littéraire post-révolutionnaire. Deuxièmement, parce que son nom reste associé à l'une des condamnations les plus radicales de la langue même des révolutionnaires, celle qu'on peut lire dans Du Fanatisme dans la langue révolutionnaire (publié en mars 1797). Or il est important de souligner que Laharpe, avant la Terreur (1), et alors qu'il était depuis longtemps déjà un critique aussi redouté qu'influent, a commencé par être très favorable à l'éloquence révolutionnaire, se félicitant de la renaissance du genre délibératif en France, et allant jusqu'à proclamer la supériorité d'un de ses contempo-

rains - Mirabeau - sur les plus grands orateurs de l'Antiquité. C'est au fil des pages du Mercure de France (puis Mercure français), où sa magistrature intellectuelle s'exerce à partir de décembre 1789, qu'il va retenir notre attention. Nous chercherons, à travers la lecture des "extraits" d'ouvrages plus ou moins récents qu'il y donnait très régulièrement, d'une part à montrer quelle fut l'importance et de l'éloquence et de la rhétorique dans le "système" critique de Laharpe, à retracer d'autre part les contours de ce qui s'impose comme une des rares études spécifiquement littéraires, suffisamment ample et cohérente, du genre délibératif reviviscent.

#### I. L'IMPORTANCE DE L'ELOQUENCE EN GENERAL, ET DU GENRE DELIBERATIF EN PARTICULIER, DANS LE "SYSTEME" DE LAHARPE

Que Laharpe appartienne à l'"âge de l'éloquence" au sens large (2), cela ne fait guère de doute, en ce que l'éloquence est à ses yeux partie intégrante, et centrale, de la chose littéraire. De même il manifeste un respect décidé pour la rhétorique, en un temps où l'empire de celle-ci est de plus en plus contesté. Il est un texte qui le montre avec une particulière clarté, et qui présente l'avantage de faire directement référence, en le mettant même en avant, au genre délibératif le plus contemporain. Il s'agit de son Plan d'Education, publié dans le Mercure de France en janvier 1791.

A) Laharpe défenseur des études rhétoriques traditionnelles

On sait combien fut puissant au dix-huitième siècle le courant hostile à la conception "traditionnelle" de l'éducation, établie et incarnée par la "ratio studiorum" des jésuites, et qui donnait une place centrale à l'apprentissage de la rhétorique dans la formation des esprits. Qu'on nous permette de nous en tenir au rappel de ce fameux jugement de d'Alembert, dans l'article "Collège" de l'Encyclopédie :

"Quand on sait ou qu'on croit savoir assez de latin, on passe en rhétorique : c'est alors qu'on commence à produire quelque chose de soi-même; car, jusqu'alors on n'a fait que traduire, soit de latin en Français, soit de Français en latin. En rhétorique, on apprend d'abord à "étendre" une pensée, à "circonduire et allonger" des périodes, et peu à peu l'on vient enfin à des discours en forme, toujours ou presque toujours en langue latine; on donne à ces discours le nom d'"amplifications", nom très convenable en effet, puisqu'ils consistent à noyer, dans deux feuilles de verbiage, ce qu'on pourrait et devrait dire en deux lignes." (3)

Or on ne trouve aucune trace, chez Laharpe, avant 1794 (ni même après), d'une telle opposition (4). Son Plan d'Education de janvier 1791 (repris plus tard en ouverture du dernier tome du Lycée) le montre attaché, moyennant quelques concessions, mi-audacieuses, mi-raisonnables, à la primauté des litterae humaniores, ou humanités.

En effet, tout en convenant que "le Plan de notre Education des Collèges est vicieux sous beaucoup de rapports", et que "les premiers éléments de toute éducation, ne devant jusqu'ici former que des sujets, doivent être entièrement refondus, puisqu'il s'agit de former des hommes libres" (5), Laharpe exprime assez claire-

ment son souci de préserver "les études des Collèges" : "Je désire qu'on les conserve, je n'ai point la manie de détruire sans nécessité" (6). Il pense en effet "qu'on peut les conserver sans danger, en réformant dans plusieurs parties le régime des études" (7). Il ne s'agit, au fond, que de "bannir de l'éducation ce despotisme grossier qu'on a nommé pédantisme, et (d')y substituer une autorité toujours raisonnée" (8).

C'est ainsi que Laharpe se prononce pour le maintien des Universités, en concédant la suppression de la division "ridicule" de l'Université de Paris en quatre Nations (9), et en réclamant, bien entendu, la destruction de la Faculté de Théologie. Si Laharpe, d'autre part, repousse à l'âge de neuf ans le début de l'apprentissage des langues anciennes, il persiste à les placer au centre de l'éducation : contre "ceux qui répètent sans réflexion que le latin n'est bon à rien" (10), Laharpe établit un "principe qui ne saurait être raisonnablement contesté" : les anciens "étant les meilleurs modèles dans les arts de l'esprit, c'est sur eux qu'il convient de former l'intelligence et le goût, et de modeler les travaux de la jeunesse" (11). Au-delà , d'ailleurs, des "mille avantages" qui imposent comme une "nécessité absolue" que "l'étude des langues anciennes [soit] un des éléments principaux d'une Education publique" (12), il est une considération spéciale qui doit retenir l'attention :

"quand nous n'aurions aujourd'hui qu'à nous former dans l'éloquence, devenue le plus puissant ressort de notre

législation, je conseillerais toujours à quiconque voudra être orateur, de faire connaissance avec Cicéron et Démosthène, et dans leur langue.\* (13)

Néanmoins, Laharpe concède une petite réforme : "au lieu de six ans qu'on emploie d'ordinaire à cette étude (de la septième à la seconde), je la restreins à quatre années que je crois devoir suffire" (14). Et ce n'est que lors de la quatrième année de ce "cours quadriennal d'Humanités" que les élèves suffisamment forts en Latin, et eux seuls, apprendraient le Grec, étude "qu'ils continueraient en Rhétorique". Ces velléités réformatrices ne remettent en cause à aucun moment la valeur ni la teneur de l'enseignement rhétorique :

"Je n'ai rien à dire sur la manière d'enseigner les Humanités et la Rhétorique : nous avons là-dessus de bons livres dont chacun peut profiter selon sa portée; mais en dernière analyse, tout dépendra toujours du talent et du zèle des Professeurs.\* (15)

#### B) La "classe d'éloquence française"

Quant à l'innovation majeure proposée par Laharpe, elle ne fait qu'accentuer la primauté de la Rhétorique. Après s'en être pris aux deux années de Philosophie, pour proposer de les changer "entièrement et de système et de langage" (16), il avance le projet suivant :

"On croit peut-être mes élèves parvenus au terme de leurs études, parce qu'ils ont fait leur Philosophie : point du tout. Ils ont seize ans, et je termine le cours que je leur propose en consacrant leur dix-septième année à une

dernière classe que l'on peut rendre très importante (...)  
Je l'appellerai Rhétorique supérieure ou Classe d'Eloquence  
française, parce qu'elle ne serait destinée qu'à former des  
orateurs dans notre langue, et qu'il n'y serait plus ques-  
tion du Latin, dont je les suppose suffisamment instruits."  
(17)

L'historien de l'éducation y analyserait avec intérêt un  
ancêtre, parmi d'autres, des "khâgnes" du siècle suivant; mais  
nous nous attacherons seulement, dans ce projet, à mettre en  
valeur tout ce qui est relatif à la nouvelle situation, créée  
par la révolution, de la renaissance du genre délibératif en  
France. Si, en proposant ce projet, Laharpe remplit un voeu  
séculaire de renversement des perspectives pédagogiques, la  
philosophie devenant une ancilla eloquentiae, réduite à  
précéder l'éloquence comme un préalable à une discipline plus  
haute ("il faut que l'éloquence s'appuie sur la raison") (18),  
il souligne aussi que ses vues naissent d'une réflexion sur  
"l'importance prépondérante que doit acquérir l'éloquence dans  
une Constitution libre" (19) :

"C'est véritablement cette dernière année qui va former  
des hommes pour nos Assemblées délibérantes et adminis-  
tratives; c'est là qu'ils vont faire l'épreuve de ce  
qu'ils peuvent être un jour; c'est là que vont naître  
des défenseurs éclairés pour la Liberté et la Constitu-  
tion; en un mot, c'est là que je veux accoutumer les  
jeunes gens à penser et à s'exprimer, et à les élever  
à toute la hauteur de ce grand talent de la parole, le  
dominateur naturel des hommes rassemblés." (20)

Plus important encore, en abordant la question du "plan de  
travail" de cette classe, Laharpe opère un nouveau renversement

de perspectives : l'étude des orateurs grecs et latins serait, certes, reprise et notablement approfondie, mais, en conformité avec l'appellation de "Rhétorique supérieure ou Classe d'Eloquence française",

"on y joindrait, dans le même esprit (21), la lecture des orateurs français; il est vrai que celle-là ne pourrait guère fournir jusqu'ici que des modèles du genre démonstratif et judiciaire, que je ne veux pas négliger non plus; mais en peu d'années après, elle nous en donnera aussi du genre délibératif; on en peut juger par ce qu'une seule année a déjà produit en ce genre." (22)

La suite du projet, qui précise le nombre et la nature des exercices hebdomadaires, rend plus claire encore l'importance accordée au genre délibératif (23) :

"Je demanderai à nos élèves cinq compositions par semaine, d'abord deux dans le genre délibératif, savoir, une pour établir une opinion, une autre pour la combattre; ensuite, deux pour le genre judiciaire, savoir une pour l'attaque, une pour la défense; enfin une dernière dans le genre de l'éloge." (24)

Significativement, en effet, les prix annuels de l'Université, que Laharpe souhaite désormais "réservés pour [la classe de] Rhétorique et la grande classe d'Eloquence française", seraient proclamés en Français, "et le premier serait celui d'Eloquence délibérative" (25). Cet enseignement, qui puiserait donc ses modèles dans les assemblées contemporaines, dont l'éloquence se verrait ainsi élevée au rang de classique (nous aurons à y revenir), n'aurait rien de formel ni de compassé :

"Ici je veux qu'on leur apprenne quand il convient de s'étendre et quand il faut se resserrer; quand l'abondance est nécessaire pour obtenir un effet par l'accumulation progressive des moyens développés; quand il faut réunir toute sa force dans un seul moyen pour produire une impulsion rapide, ou porter à l'adversaire une atteinte renversante. Ainsi je leur donnerais des sujets où il ne faudrait que vingt phrases pour frapper un grand coup, tantôt des sujets où il faudrait parler une demi-heure pour dire tout." (26)

L'attraction exercée par la renaissance du genre délibératif se montre aussi dans le double souci suivant : d'une part, Laharpe insiste sur le fait qu'"il est d'une nécessité capitale de les [les élèves] accoutumer à parler sans préparation : jamais, sans ce talent, un orateur ne sera puissant dans la délibération" (27) - et à cet effet, on rendra "continuellement présentes à l'esprit des élèves toutes les idées générales qui rentrent ordinairement dans les questions particulières", et on les "accoutumera par degrés à cette rapidité de conception qui ne permet pas de commencer une phrase sans savoir comment on la finira." (28)

D'autre part, Laharpe précise qu'il n'a pas besoin

"d'avertir combien, au milieu de ces exercices oratoires, il dépendrait du professeur de former le citoyen en même temps que l'orateur; d'attacher, par le choix des sujets, leur talent et leur âme à la chose publique; de les passionner pour la Patrie et pour la Liberté, et d'embraser leur éloquence des feux du Patriotisme (...) l'éloquence n'est véritablement grande, véritablement triomphante, que quand elle est l'organe de la vérité et de la justice" (29),

ce qu'il accompagne du rappel des succès extraordinaires que ren-



contrèrent ses séances du Lycée où il retraça "la fameuse querelle d'Eschine et de Démosthène" : la réplique de ce dernier, surtout, (son Discours sur la Couronne) "produisit un transport universel" (30). Ainsi, dans un Collège Royal profondément remanié (31), "l'élite des Etudiants" formerait-elle cette "grande classe d'Eloquence française", sous l'égide d'une chaire unique, "comme celle qui fut établie à Rome pour Quintilien" (32). Est-ce beaucoup s'aventurer que de deviner en Laharpe le désir d'être ce Quintilien officiel qu'il appelle ainsi de ses vœux ? Quoi qu'il en soit, la preuve est suffisamment faite, à la fois de la place éminente qu'il accorde à la formation rhétorique (33), dont une mise en oeuvre revivifiée couronne le système d'études qu'il propose, et en même temps du cas qu'il fait de l'éloquence délibérative française, non seulement en puissance, mais aussi en acte. D'une part il ne doute pas que les Assemblées ne livrent rapidement des modèles d'éloquence française, et d'autre part, il indique au passage qu'à ses yeux elles en ont d'ores et déjà fourni ("On en peut juger par ce qu'une seule année a déjà produit en ce genre").

Ainsi, nul mieux que Laharpe ne paraît qualifié pour constituer l'anneau initial et décisif d'une chaîne de commentaires instituant l'éloquence des assemblées du temps comme objet littéraire. Cette tâche, Laharpe l'abandonnera certes brutalement - pour passer de manière irréversible à une condamnation radicale - mais non sans avoir eu le temps de l'ébaucher, au fil de certains "extraits" du Mercure.

## II. EBAUCHE D'UNE ETUDE LITTERAIRE DE L'ELOQUENCE REVOLUTIONNAIRE, DU MERCURE DE FRANCE AU MERCURE FRANÇAIS

De mois de décembre 1789 au mois de mars 1794, cinq années d'"extraits" donnés au Mercure de France (puis au Mercure français) (34) permettent en effet de reconstituer l'évolution critique de Laharpe, de ses conceptions sur quelques questions fondamentales posées par l'éloquence à l'étude précise de celle de Mirabeau, en passant par le premier état de ses vues sur la "langue révolutionnaire".

Rappelons en préalable que Laharpe est favorable, dès 1789, au nouveau cours des choses (35), ce qui forme jusqu'en 1792 un contraste remarquable avec les articles de politique intérieure du même Mercure, rédigés par Mallet du Pan. Tandis que Mallet du Pan émigre peu avant le 10 août 1792, Laharpe continue à donner des articles, sans avoir jamais formulé de condamnation nette de ce qu'ensuite il vouera aux gémonies - et ce malgré tout ce qu'il en dira après coup -, se montrant même assez satisfait de la campagne de déchristianisation violente de l'hiver 1793. Il n'en restera pas moins très en retrait du radicalisme révolutionnaire, se réfugiant au fur et à mesure dans des recensions de Voyages qui éloignaient sa plume du danger d'évaluer les événements du jour.

### A) Le cadre général

Comme il serait vain, là comme ailleurs, d'extraire tel ou tel jugement particulier relevé au fil du Mercure, sans avoir terminé

de prendre une mesure globale du cadre plus général susceptible d'éclairer leur sens, nous nous attacherons, même brièvement, à quelques conceptions générales de Laharpe sur des questions fondamentales de l'éloquence, ainsi qu'à quelques-unes de ses évaluations particulières, non liées à l'éloquence délibérative contemporaine, mais très révélatrices de son goût.

1 - Droits et pouvoirs de l'orateur

Quels sont, aux yeux de Laharpe critique du Mercure, les droits, quels sont les pouvoirs de l'orateur ? Laharpe, d'une part, est de ceux qui donnent à l'orateur le droit de sortir des voies de la seule raison. Il le soutient clairement en commentant des propos de Condorcet :

"M. de Condorcet disait tout à l'heure qu'on admirerait les écrivains éloquents, tant que les hommes n'obéiront pas à la droite raison. Un philosophe doit ajouter que le temps n'arrivera jamais où les hommes n'obéiront qu'à la raison. La raison n'est pas un mobile : c'est un guide (...) il faut d'abord pouvoir aller, avant d'aller bien. Ce sont les passions et l'imagination qui donnent le mouvement, et puis vient la raison qui le règle." (36)

Ainsi y a-t-il non seulement une légitimité, mais une nécessité de la persuasion, qui vient fonder en droit les pouvoirs de l'orateur éloquent; on peut le rapprocher de ce que Laharpe affirme de Rousseau, et de son éloquence ("qui n'est pas oratoire, c'est-à-dire qui ne comporte pas le débit public et la déclamation, [mais] n'en est pas moins aussi une éloquence très réelle") (37) :

"Je suis le premier à reconnaître les obligations éternelles que nous avons à cet écrivain qui, aussi énergique dans la diction que dans la pensée, nous a rendus familières des vérités abstraites que peu de gens auraient été chercher dans Locke, penseur profond et conséquent, mais écrivain sec et froid." (38)

Seulement, comme bien l'on pense, ce pouvoir est à double tranchant; ainsi, dans ce cas précis, Laharpe critique ceux auxquels "le style magique de Rousseau a tourné la tête" (39). Le conseil alors prodigué de ne se soumettre "à l'empire du génie que quand il est le premier ministre de la raison", parce que "s'il veut régner seul, c'est un despote qui vous subjugué, ou un enchanteur qui vous égare" (40), n'implique cependant pas une condamnation de l'éloquence, mais s'inscrit dans une tradition rhétorique qui remonte à Aristote, l'éloquence ne pouvant, du point de vue moral, s'apprécier intrinsèquement, mais seulement compte tenu de l'usage qu'on entend en faire (41). Aucun rigorisme de la seule conviction ne saurait donc colorer les jugements de Laharpe.

Au reste, Laharpe estime qu'il ne faut pas placer une "confiance excessive" dans les pouvoirs de la parole, qui sont à ses yeux limités, comme il le rappelle à propos d'un écrit de Garat :

"Eh quoi ? n'a-t-il pas vu mille fois que dans tout genre de disputes, même dans celles où l'amour-propre est seul intéressé, il y a des gens qui nient (en d'autres termes) que deux et deux fassent quatre ? On ne redresse point l'esprit faux ni l'oeil louche, a dit l'auteur des Disputes, et l'on peut ajouter qu'on ne persuade pas les méchants." (42)

## 2 - Quelques évaluations révélatrices

Si l'on quitte le plan des conceptions générales pour se rapprocher de quelques préférences particulières exprimées par Laharpe à l'égard de discours étrangers aux événements du jour, on trouvera qu'il oscille, pendant cette période, entre un goût fort "académique" et l'accueil favorable, et sans précédent, qu'il ménage à une éloquence extra-européenne.

Le témoignage d'un goût très académique, on le trouvera dans les éloges que Laharpe décerne à un orateur dont il loue un discours "brillant d'esprit et de style, riche de figures et de mouvements, rapide et plein, aussi heureux en expressions qu'en idées" - "peut-être le plus beau discours", enfin, "qu'on ait prononcé dans notre Académie", discours qui se révèle finalement être l'Eloge de Buffon, de Vicq d'Azyr (43).

Mais à l'opposé, Laharpe saura aussi, de 1790 à 1793, ouvrir ses perspectives étroitement académiques, jusqu'à égaler à Démosthène un orateur à la fois très obscur et non européen. C'est dans le compte rendu du Voyage à Madagascar et aux Indes Orientales de l'abbé Rochon (44) que Laharpe, après avoir condamné la conquête coloniale de Madagascar comme "la plus impudente insulte à toutes les lois naturelles", juge important de livrer "un échantillon de l'éloquence madécasse", "la harangue de l'un de leurs orateurs, adressée à La Bigorne, orateur français qui savait la langue du pays, et prononcée dans une de leurs Palabres ou Conseils généraux de la

nation", mise en garde adressée aux Français dont Laharpe donne le texte "intégral" (45). Laharpe en donne des éloges qui n'ont rien d'ironique, malgré un coup de théâtre ménagé à la fin de l'interprétation, qui ne remet pourtant nullement en cause la valeur d'emblée reconnue au discours :

"Cette éloquence, toute de choses et de raison, simple, énergique et fière, serait aussi bonne à Paris qu'à Madagascar. Elle ne ressemble en rien à la fameuse harangue des Scythes (46), toute en figures, en paraboles et en sentences, dans le genre asiatique, qui a toujours eu du faste et de la prétention, et dont Quinte-Curce se rapprocha en habile rhéteur." (47)

Laharpe va même jusqu'à reconnaître à cette harangue "la manière de Démosthène", avec ses "beaux mouvements" dignes d'un "grand orateur" (48), et s'interroge sur le mystère par lequel le "goût antique, si vanté, et qui a toujours passé pour si difficile à atteindre" s'est retrouvé "dans un insulaire de la mer d'Afrique, sans lettres et sans études" (49). Et le fin mot de cette histoire, loin de ruiner l'assimilation à l'éloquence grecque de cette excellence extra-européenne, la renforce d'une analogie supplémentaire, imprévue mais indéniable :

"Au reste, il faut tout dire : si ce Madécasse était éloquent, ce n'en était pas moins un intrigant très souple et très adroit, tant la duplicité européenne a fait de progrès jusque chez les insulaires africains ! Cet homme qui s'est récrié avec tant de force contre l'inégalité des marchés faits avec les Français, avait été gagné d'avance par leur argent, pour empêcher l'effet de ses propres réclamations; et quand [les Français] répondirent qu'ils n'étaient pas les maîtres de changer les prix arrêtés, sans l'aveu du gouver-

nement de l'Isle-de-France, le harangueur, qui avait un grand crédit dans son Palabre, fit trouver leurs raisons bonnes. On paya comme à l'ordinaire, et l'orateur de Madagascar n'était pas, comme on voit, plus honnête homme et plus désintéressé que les orateurs athéniens." (50)

Ce retournement en cache probablement un autre : derrière la référence à la corruption, dont s'accusèrent mutuellement Démosthène et Eschine dans leur fameux duel oratoire, on peut lire sans difficulté la "fatalité" sous-entendue qui veut que tout Démosthène, fût-il Français, est bien près d'être un "vendu" - ne va-t-on pas décider, à peine un mois plus tard, de "dépanthéoniser" Mirabeau ?

#### B) Premières approches

Mirabeau est le seul orateur parlementaire dont Laharpe ait jamais parlé longuement; c'est lui - ou plus exactement le souci de critiquer une de ses expressions - qui motiva l'article par lequel Laharpe fit sa "rentrée" au Mercure; c'est de son vivant qu'il en viendra assez rapidement à un éloge très flatteur, avant de consacrer solennellement - et cela, juste avant la "chute de l'idole" consécutive à la découverte et à l'examen des papiers secrets des Tuileries - son titre déjà répandu de "Démosthène français".

#### 1 - "Un édifice oratoire de figures violentes"

Les premiers commentaires publiés par Laharpe sur Mirabeau le furent dans une "Lettre aux rédacteurs du Mercure" insérée dans le



numéro 51 du 19 décembre 1789, par laquelle il préluda à sa collaboration régulière. La lettre était motivée par le souci de critiquer "ces étonnantes paroles : la délation est la plus importante de nos nouvelles vertus", dont Laharpe laissait l'auteur dans l'anonymat, bien que le contexte de l'époque permit d'y reconnaître Mirabeau (51).

a / Une dangereuse confusion

Les rapports du tribun et du critique paraissent bien mal engagés, puisque ces mots sont pour celui-ci d'une gravité extrême :

"Il ne peut être indifférent qu'on dénature l'acception universellement reconnue des termes les plus communs, au point d'entraîner la subversion des idées les plus importantes." (52)

Ce n'est pas que Laharpe ne se situe dans la perspective d'un soutien au nouvel ordre des choses, puisqu'il développe même de la manière la plus nette le thème de la nécessaire transformation du langage, requise et induite par la Révolution :

"Une révolution de ce genre s'étend à tout, elle influe sur les mœurs, les arts et le langage. Les hommes libres ne peuvent ni agir, ni parler, ni jouir à la manière des esclaves. Leur idiome doit être aussi différent que leur âme. Les caractères de servitude disparaissent d'une langue, comme l'impression des fers s'efface sur un captif délivré. Une constitution légale introduit un langage tout autre que celui du pouvoir arbitraire." (53)

Cependant, s'il est évident pour Laharpe que la liberté "doit donner des vertus nouvelles", ces vertus seront "le généreux enthousiasme",



"le sentiment profond des droits de l'homme", "le respect religieux pour la loi" (54), mais en aucun cas la délation, honteux et criminel dévoiement du légitime droit d'accusation (55). Les "secousses d'une grande révolution" ne sauraient légitimer une telle altération sémantique, le lexique des "expressions morales" devant être préservé de mutations abusives, sous peine des plus graves conséquences (56).

b / La recherche de l'"effet"

Tout en affectant de ne voir, dans cet oxymore qu'il condamne, qu'une "méprise involontaire", Laharpe ne le critique pas moins, pour l'essentiel, en tant qu'élément d'une stratégie de manipulation délibérée :

"La multitude n'est que trop susceptible de se laisser conduire par des mots; et dans la bouche de ceux qui, par leurs talents et par leur place, sont faits pour influencer sur l'opinion, les mots adroitement ou hardiment détournés de leur vrai sens, ne sont pas un des moyens les moins puissants ni les moins négligés." (57)

On voit que c'est sur la "multitude" que Laharpe envisage d'abord les effets des détournements sémantiques qu'il dénonce, et non sur l'Assemblée; c'est que les paroles incriminées (celles de Mirabeau) sont extraites d'une "brochure", et non d'une intervention au Manège (58). Il n'en reste pas moins que c'est aussi à l'éloquence parlementaire que Laharpe pense, lorsqu'il met en cause la recherche forcenée de l'"effet", fût-ce au détriment de la vérité et des valeurs au nom desquelles on prétend combattre, "ne durât-il qu'un quart d'heure, et dût-il avoir le retour le plus fâcheux" (59).

Mais en quoi consiste le secret de cet "effet" ? Laharpe met tout simplement en cause ce que l'historiographie contemporaine définit, depuis les travaux de G. Lefebvre, comme un trait essentiel de la "mentalité révolutionnaire", la hantise du complot (60); si l'on veut de l'"effet" à coup sûr, il faut

"attaquer, inculper, accuser au hasard, ne donner aucune preuve, mais parler comme si on en avait, énoncer peu et faire entendre beaucoup davantage; tirer ou insinuer des conséquences, avant d'avoir établi des faits; mêler ensemble ceux qui sont le plus étrangers l'un à l'autre, pour envenimer tout par le rapprochement; économiser même sur sa malignité, pour mettre en jeu toute celle d'autrui: alors une attention inquiète dans tous les yeux, des murmures sourds dans toutes les bouches, des alarmes de tout côté, bientôt de l'éclat, un accusé, une scène, un spectacle, de l'effet enfin: oui, mais un spectacle de scandale qui compromet la dignité d'une assemblée auguste."  
(61)

Et pour Laharpe, il risque de s'ensuivre à terme, au-delà d'une dignité perdue, non seulement la ruine de la "vraie" liberté, mais encore la ruine de la "véritable éloquence". En effet, affirme-t-il, sur la base d'une légitimation de tout moyen par l'excellence de la cause - la liberté - au nom de laquelle on l'emploie (62),

"sur cette base je vois déjà s'élever un édifice oratoire de figures violentes, d'apostrophes hardies et de maximes impérieuses. Heureusement, nous autres, un peu initiés dans le secret de la rhétorique, nous connaissons ces grandes ressources, et je pourrais sur ce texte faire ma tirade comme un autre. Mais j'ai toujours cru qu'il fallait laisser aux orateurs du barreau cet art facile et commun, qui ne consiste qu'à montrer un côté des objets. La véritable éloquence, celle qui convient aux grandes

questions et aux grandes assemblées, consiste au contraire à embrasser les objets sous tous les rapports, et à saisir le point où est la vérité." (63)

Ainsi trouve-t-on ici, simultanément, une confirmation d'une hiérarchie des genres oratoires qui exalte le délibératif au détriment d'un judiciaire très nettement dévalué (64), mais aussi une remise en cause de la capacité des orateurs de l'Assemblée nationale à se montrer "à la hauteur" - pour reprendre une expression d'époque - du genre suprême, dans la mesure où leur art se limiterait à l'obtention de succès de bas étage, au moyen d'une "fausse rhétorique" méprisable, non seulement dans ses aspects moraux et ses conséquences politiques, mais encore pour la "corruption" de l'éloquence dont elle serait synonyme.

Laharpe semble donc, dans sa première intervention publique sur sur l'éloquence nouvelle née de la Révolution, prévoir le pire pour un genre délibératif engagé, avec Mirabeau - son coryphée - dans les voies les plus vicieuses. Mais moins d'un an plus tard, le même Laharpe exaltera en Mirabeau un maître dont l'éloquence honore la tribune française.

## 2 - Un orateur "véritablement éloquent"

C'est encore la question de la "délation" qui amènera les commentaires de Laharpe; mais Mirabeau recevra cette fois l'absolution, et les compliments les plus flatteurs. Cela se lit dans l'"extrait" de la Lettre à M. le chevalier de Pange, sur la brochure intitulée : Réflexions sur la Délation et sur le Comité des Recherches, par J.P. Brissot de Warville, insérée dans le Mercure

du 21 août 1790, où Laharpe se livre, pour la première fois dans ses comptes rendus, à des commentaires étendus sur la renaissance du genre délibératif. Il s'y range parmi ceux "qui aiment à observer les moyens et les effets de l'éloquence depuis que la Révolution l'a mise à portée de jouer le premier rôle parmi nous comme chez les anciens, dans ce qui intéresse la chose publique" (65).

a / Puissance de Mirabeau

Usant de catégories rhétoriques traditionnelles, Laharpe rappelle qu'il n'y a pas d'éloquence délibérative qui vaille sans "ce qui a généralement le plus d'effet dans les assemblées, la logique et les mouvements" (66). Or, "sans prétendre ôter rien au mérite de plusieurs autres de nos Représentants, dont la Révolution a mis les talents au grand jour", il paraît désormais évident à Laharpe que Mirabeau allie à l'"avantage d'une logique lumineuse" la "véhémence des moyens" et l'"énergie des expressions" (qui "subjuguent", au moins pour un moment, jusqu'aux indifférents et aux adversaires) (67).

Cependant Mirabeau ne reçoit pas une approbation entière. D'une part, Laharpe précise qu'"il n'a sûrement pas les avantages extérieurs qui sont encore des accessoires importants" - et c'est la personne de l'orateur qui est probablement ici visée (68). D'autre part, et surtout, l'Aristarque du Mercure estime que "comme écrivain, il pourrait épurer davantage encore son style" (69). Il est vrai que ce reproche est immédiatement tempéré par des considérations sur le fait que les Français de la fin du XVIIIe siècle n'au-

raient "pas encore sur la diction l'oreille aussi délicate que les Athéniens ou même les Romains du temps de Cicéron" et ne seraient "sévères, sur la correction et le goût, que le livre à la main" (70).

De toute façon, l'essentiel est acquis : Mirabeau, "puissant en logique, en mouvements, en expressions", est "véritablement éloquent" (71). Et de surcroît, Laharpe le crédite d'un "autre avantage très précieux", la "présence d'esprit" : "Il se possède lorsqu'il meut les autres, et il lui est arrivé rarement de donner prise sur lui en passant la mesure" (72).

b / Premier rapprochement avec Démosthène

Dès lors, c'est en y mettant des formes très différentes de celles employées en décembre 1789 que Laharpe reviendra sur la question de l'emploi détourné du mot "délation", avançant même pour la première fois le nom de Démosthène. Ce fait qui, ailleurs, ne signale qu'une assimilation obligée dans un contexte de "propagande", a chez Laharpe une importance toute particulière, puisque ses conceptions critiques laissent encore la première place aux anciens dans un certain nombre de genres, et non des moindres. Si, à ses yeux, un La Bruyère est supérieur à Théophraste, et un Molière à Plaute et à Térence, un Voltaire - malgré tout l'éclat qu'il reconnaît à la Henriade - lui paraît inférieur à Virgile, et un Pétrarque second derrière Tibulle. Si, malgré trois siècles d'effort délibéré, l'ambition française de produire un poème épique dont la grandeur égalât l'Enéide n'a toujours pas été couronnée de succès, comment ne serait-il pas téméraire d'assurer que le

genre délibératif français, qui vient tout juste de naître (73), pourrait produire en quelques années des Démosthènes et des Cicérons (74)?

Certes, Laharpe ne va nommer Démosthène que pour marquer la distance qui reste encore à combler du moderne à l'ancien. Mais le rapprochement n'est plus désormais du domaine de l'impensable, et c'est en revenant sur l'usage à ses yeux illicite du mot "délation" qu'il va en partie le suggérer. Rappelant qu'il a combattu sur ce point Mirabeau, il proteste néanmoins de son admiration pour lui, et consent à voir dans le détournement "oratoire" du sens de "délation" une "figure de diction qui appartient au talent". Cependant il appelle le tribun, "dans des matières si graves", au "courage de refuser le mérite des figures, dès qu'il peut compromettre la vérité" (75). Sur un ton très éloigné des mises en garde antérieures, Laharpe propose, en figures, un idéal de sobriété dans leur usage, incarné par le grand modèle antique :

"Les figures alors sont comme ces armes d'or qui sont plutôt une proie pour l'ennemi qu'une défense pour celui qui les porte. La raison sévère et inflexible est l'armure de fer, l'armure impénétrable qu'il faut opposer aux ennemis de la liberté. C'était le principe de Démosthène, celui de tous les orateurs qui employait le moins les figures, et l'homme le plus terrible qui ait jamais manié la parole." (76)

Cette mention de Démosthène en orateur de la pure raison a moins d'importance critique en elle-même (ce thème est isolé dans l'oeu-

vre de Laharpe, et a peut-être été forgé pour les besoins immédiats de la cause) qu'en regard du fait essentiel que la deinótēs ne semble pas hors de portée, désormais, de la tribune française (77).

### C) Le Démosthène français

La consécration critique que ces premières approches laissaient prévoir, Laharpe la fera attendre jusqu'en septembre 1792. Il n'a pas participé, en effet, au concert de louanges et à la floraison d'éloges funèbres des mois qui suivirent la mort de Mirabeau, se contentant d'en citer un où la comparaison de Mirabeau et de Démosthène tournait à l'avantage du premier, mais sans l'approuver ni le désapprouver, en laissant le lecteur seul juge (78).

C'est seulement en septembre 1792, dans des circonstances politiques radicalement nouvelles (79), que Laharpe va revenir sur le grand orateur, pour le faire accéder cette fois au statut de quasi-classique, à égalité - ou peu s'en faut - avec l'adversaire de Philippe de Macédoine.

#### 1 - Préambules

Il n'est pas indifférent de préciser quelle est alors l'idée que Laharpe se forme de l'influence historique de Mirabeau, et d'analyser les éloges dont il va couvrir ses Lettres, avant de rendre compte de son oeuvre oratoire.

##### a / La stature historique de Mirabeau.

Sans verser dans l'hagiographie qui attribue à Mirabeau l'es-

sentiel des conquêtes de la première Révolution, Laharpe le crédite cependant, sur un point fondamental, d'un rôle immense, puisqu'il en fait le responsable du démantèlement de la puissance cléricale. Entreprenant, en effet, de réfuter (à propos des notes de Soulavie aux Mémoires du Comte de Maurepas, dont il donne un "extrait") l'idée selon laquelle le Jansénisme aurait été le principal facteur de la ruine du clergé, il écrit en effet que

"ce n'est pas l'esprit janséniste qui a détruit le clergé; c'est avant tout l'indifférence philosophique qui apprit à ne plus le considérer que sous les rapports du gouvernement (...) comme un des arcs-boutants du Despotisme (...) Ce fut ensuite l'opportunité de faire de ses dépouilles une ressource immense pour la nation, et la ruine entière de ce Corps était liée intimement au plan de Mirabeau pour les assignats : c'est lui qui porta ces deux grands coups à la fois." (80)

A l'évidence, la stature de l'orateur ne pouvait que gagner à ce rôle devenu formidable, et extraordinairement positif aux yeux du déiste Laharpe, encore vigoureusement décidé à écraser l'Infâme.

#### b / Le talent de l'épistolier

Précédant d'une semaine l'"extrait" des Discours, l'"extrait" des Lettres écrites de Vincennes décrit dans la vie et l'oeuvre du Mirabeau d'avant la Révolution la préparation, mais aussi la préfiguration quasi-parfaite, de la grandeur à venir du tribun (81).

Le jeune Gabriel-Honoré, en effet, se voit déjà crédité des



qualités de l'homme universel, qui seules peuvent répondre aux exigences de l'orateur accompli. La Nature se montre prodigue à son égard, lui dispensant "un génie puissant et flexible", où la "vivacité de l'imagination" le dispute à "l'activité de pensée" et à la "promptitude de la mémoire", avec le soutien d'un "tempérament robuste", "capable de suffire en même temps au travail et au plaisir" (82). Et la "Fortune" - en l'occurrence, l'infortune des détentions - lui permet de mettre toutes ces qualités à profit pour se forger la culture aussi profonde qu'encyclopédique qu'il déploie dans ses Lettres (83) - dont Laharpe n'est pas entièrement dupe, puisqu'il reconnaît qu'on y trouve "des morceaux entiers d'emprunt" (y compris à lui-même, comme auteur de Mélanie). Mais aux yeux de Laharpe, ces larcins, bénins et involontaires, n'ont rien de commun avec l'odieux plagiat, et ne peuvent rien enlever à la gloire de Mirabeau (84).

D'ailleurs il estime que cette gloire tient au moins autant, sinon plus, à des qualités de style dont les Lettres montrent précisément la présence précoce, puisqu'elles lui paraissent offrir, "parmi quelques négligences de diction et quelques fautes de goût, une foule de beautés de toute espèce" (85), qui les font rivaliser, pour le "sentiment", avec "les plus belles lettres de la Julie de Rousseau", et fournissent, pour la "raison", des "chefs-d'oeuvre", réunissant "une dialectique victorieuse, une ironie amère, et une éloquence noble, sans jamais passer la mesure en rien" (86).

Enfin les germes du génie étaient déjà dans son "courage admirable",

"celui d'écrire, sous les verroux de Vincennes, à des Ministres absolus, à des Grands, du style et du ton d'un homme libre, (...) de répandre sur un papier trempé des larmes de l'infortune tout le feu d'une âme embrasée du saint amour de la Liberté" (87),

ce qui signe pathétiquement la téléologique présence, aux côtés du Mirabeau de Vincennes, du Mirabeau de l'Assemblée nationale, et réciproquement : "Combien en effet a dû être grand dans la tribune de la Liberté, celui qui était si ferme, si hardi, si imposant sous les chaînes de la tyrannie (88)!"

## 2 - La consécration critique

L'"extrait" des Lettres n'avait pour fonction que de préparer celui des Oeuvres oratoires, publié dans le Mercure du 22 septembre 1792 (89), moins fouillé qu'on aurait pu le penser, mais plus étendu qu'aucun autre développement consacré par ailleurs au genre délibératif par Laharpe.

### a / Une remise à jour

Il semble d'abord que Laharpe ait voulu esquiver la tâche qu'il s'était lui-même assignée, puisqu'il commence son compte rendu en renvoyant à son article du 21 août 1790, dont il reproduit de larges extraits (90). Il n'en reste pas moins qu'il se livre, en présentant ce retour en arrière, à quelques mises à jour, d'inégal intérêt. S'il ne faut mentionner que pour mémoire les éloges qu'il se décerne généreusement à lui-même

d'avoir loué Mirabeau dès 1790 (91), il faut relever la surprenante réécriture des idées politiques du tribun - visiblement remises au goût du 10 août (92) - mais surtout s'attarder sur le fait que l'exaltation de l'orateur Mirabeau s'accompagne d'une dépréciation - encore bien vague, il est vrai - du reste de l'éloquence politique contemporaine, puisque Laharpe écrit que, s'il goûtait "véritablement" l'"éloquence" de Mirabeau, c'est qu'elle était, à ses yeux, "du bon genre, c'est-à-dire antique, franche, républicaine, et n'ayant rien de la rhétorique moderne" (93). "Antique" attire à coup sûr l'attention, comme un compliment de poids chez Laharpe, et l'adjectif "franche" sert à préciser en quel sens il faudra entendre "républicaine", qui semble une équivoque concédée à l'esprit du temps (94). Mais l'essentiel est dans l'apparition d'une nouvelle catégorie, vouée aux gémonies, la "rhétorique moderne". L'expression est suffisamment imprécise pour que chaque lecteur, suivant ses préférences politiques, y place ses adversaires. Il est clair, en tout cas, que le cercle des admirations de Laharpe, en matière d'éloquence parlementaire, ne s'étend plus au-delà de Mirabeau - si discret qu'il ait pu rester à ce sujet jusque-là (95).

Cette modeste remise à jour ne pouvait cependant suffire à un Laharpe désireux de répliquer à ceux qui lui avaient reproché son silence, au moment de la mort de Mirabeau (96). Aussi se livre-t-il à une esquisse d'étude critique, moins importante

par son étendue - assez restreinte - que parce qu'il s'agit de la dernière intervention significative en faveur d'une parole révolutionnaire de son futur contempteur emblématique.

b / L'orateur universel

La condition sine qua non que doit remplir l'orateur, dans la tradition cicéronienne, pour prétendre à l'épithète de summus, c'est de ne regarder "aucune matière de discussion comme hors de son domaine", et d'être capable de "traiter toute sorte de sujet" (97). Et c'est précisément la première supériorité que Laharpe reconnaît à Mirabeau :

"Un de ses grands avantages, qui n'appartient qu'à l'homme naturellement éloquent, c'est qu'il l'était sur-le-champ dans toutes les circonstances, et sur tous les sujets."  
(98)

Laharpe n'entend cependant pas en faire un chimérique surhomme, et ne se situe pas dans le contexte de la "légende dorée" contre laquelle réagira un Etienne Dumont : "Ce n'est pas à dire", ajoute-t-il, "qu'il eût put faire dans le moment un discours sur une matière importante, épineuse et étendue, aussi bien que s'il eût été préparé (...) Cela n'est pas dans la nature, et nulle force de génie ne peut suppléer à ce qui demande une force de réflexion" (99). En quel sens faut-il donc comprendre ce "grand avantage" ?

D'une part, Laharpe situe Mirabeau dans la tradition d'une "culture générale" qui ne se confond nullement avec une impossible omniscience, mais qui, évitant la "quête indéfinie des détails",

"cherche à connaître par les principes, qui sont clairs et généraux", comme l'a souligné Alain Michel (100). Laharpe, en effet, loue Mirabeau de s'être exprimé "aussi bien qu'il est possible" "dans les occasions où il ne fallait que l'aperçu d'un esprit juste, et le mouvement d'une âme libre" (101).

D'autre part, Laharpe fait ici spécialement référence aux réfutations, qui supposent un grand discours préalable, longuement préparé, et donc une capacité à prévoir les objections, à laquelle il faut adjoindre la stimulation que Mirabeau trouvait dans la résistance même qu'on lui opposait (102) :

"De là tant de paroles mémorables qu'on a retenues de lui, et qui sortaient impétueusement de son âme quand elle était émue; de là aussi ces répliques victorieuses, ces élans irrésistibles qui emportaient d'emblée la décision quand il réfutait des adversaires." (103)

#### c / Une éloquence sans "effet"

Lorsque Laharpe, après avoir reconnu à Mirabeau l'indispensable condition de l'excellence oratoire, en vient au tableau du tribun en mouvement, il le fait en se livrant à des variations sur les catégories qu'il a déjà employées en août 1790. La "logique lumineuse" fait place à "l'enchaînement rapide des raisonnements", la "véhémence des mouvements" à "la chaleur des mouvements qui précipitaient les phrases les unes sur les autres", l'"énergie des expressions" à "l'abondance d'expressions heureuses et fortes qui se succédaient comme par inspiration" (104). Aussi n'y aurait-il guère d'éléments nouveaux, si Laharpe n'exaltait "l'éclat des

figures" de Mirabeau, "qui chez lui étaient toujours des pensées" (105). On voit que la réticence de 1790, liée à l'usage des figures, corruptrices potentielles de la vérité, disparaît à présent complètement. A l'éblouissement aveuglant de ruses rhétoriques succède l'"éclat" de figures déclarées, simultanément, transparentes, puisqu'on peut les identifier désormais à des "pensées", et non à des pièges de la persuasion.

Le programme "démosthénien" proposé deux ans auparavant est donc considéré comme accompli, rien dans la parole de Mirabeau ne paraissant plus commandé par la recherche captieuse de l'"effet", grâce à ces figures qui ont cessé de déguiser une fin occulte pour devenir messagères de la conviction et de la vérité.

#### d / L'action oratoire

De ce que l'éloquence du tribun est à l'abri de l'"effet" pervers, il n'en résulte pas, naturellement, qu'elle n'ait de remarquables effets, au sens courant, sur ses auditeurs. Là aussi l'article de septembre 1792 innove, en peignant les conséquences de "l'énergie renversante" (106) que déploie Mirabeau à la tribune, passant de sa virtualité persuasive à l'actualité du succès. Cette actualisation, Laharpe l'impute largement à l'actio : voix qui "remplissait l'assemblée", "gestes", "regards" qui "ébranlaient et soulevaient, pour ainsi dire, l'auditoire entier" (107). Toute cette "action extérieure" se trouve ainsi créditée d'effets qui sont ceux du sublime longinien : universalité de son influence ("l'auditoire entier"), force d'un coup qui frappe l'auditeur au

point de le "transporter", de le mettre "hors de lui" ("ébranlaient et soulevaient"), tout cela conférant au discours une "force irrésistible" (Peri Húpsous, I, 4) (108).

En plaçant ainsi l'action oratoire de Mirabeau au premier plan, Laharpe est dans le droit fil de la tradition rhétorique. Au livre III de la Téchnē rhētorikē, en effet, la théorie aristotélicienne souligne que, au-dessus de "ce qui confère aux choses mêmes leur caractère persuasif", au-dessus de "la valeur que leur prête le style", ce qui a "la plus grande efficacité" comprend "tout ce qui regarde l'action" (109).

Cependant, dans le cas précis qui nous occupe, il est vraisemblable que ce n'est pas - pour pasticher une formule de Malraux - la légende qui naît de l'action oratoire de Mirabeau, mais que les traits de cette même "action" sont forgés pour répondre aux exigences de la légende. D'une part, en effet, il est peu probable - quoique toujours possible - que Laharpe ait souvent vu, et aux bons moments, Mirabeau en action; n'écrit-il pas, en mai 1791, que "la faiblesse de (sa) santé, qui souffre trop dans les grandes Assemblées, (lui) permet rarement - et (il) en a le regret - d'assister aux séances" (110) ? D'autre part, ce que nous connaissons de plus sûr au sujet de Mirabeau à la tribune nous le montre plutôt sobre et avare de gestes (111)... Ce qu'on saisit donc ici, c'est le mécanisme d'un mode de lecture : jugeant un corpus écrit, Laharpe en remue les cendres chaudes pour que le phénix de l'actio originelle en renaisse, paré des couleurs

a posteriori que l'imagination y prise et lui prête.

e / "Un des plus admirables monuments de l'éloquence française"

Il est naturel, dès lors, que Laharpe avoue sa prédilection pour ce qui, en Mirabeau, relève de l'"improvisé", scellant une hiérarchie déjà établie - par un Garat et un Vergniaud, notamment, comme nous l'avons vu plus haut - du sceau de son autorité critique. Pour développer l'idée que Mirabeau "n'a jamais été aussi grand que lorsqu'il improvisait" (112), Laharpe propose et consacre deux "morceaux choisis", enracinant ainsi des préférences dont on retrouvera la substance près d'un siècle plus tard, puisqu'on reverra - sans rappel de Laharpe - le même avis et les mêmes exemples privilégiés chez Aulard. Il s'agit, d'un côté, de la célèbre Adresse sur le renvoi des troupes du 15 juillet 1789 ("Quoi de plus beau que ce discours de vingt lignes, recueilli sur-le-champ") (113), et de l'autre, du Discours sur la contribution du Quart, du 26 septembre 1789 (114). C'est ce deuxième texte qui prend d'ailleurs rang de texte capital, puisqu'il est cité quasiment in-extenso, malgré sa longueur (115), et que Laharpe déclare y voir, "dans son genre, un des plus admirables monuments de l'éloquence française" (116).

Laharpe en veut pour preuve, tout d'abord, l'"enthousiasme" sans précédent avec lequel l'Assemblée nationale accueillit cette intervention, qui haussait tout d'un coup la France du XVIII<sup>e</sup> siècle à la hauteur de l'Antiquité, puisqu'elle lui donnait un de "ces grands triomphes de l'éloquence publique", une de "ces grandes scènes



nationales", qui, "dans l'histoire des anciens", "semblaient des prodiges d'un autre monde, faits pour ne jamais appartenir au nôtre" (117).

C'est ensuite le talent propre qui brille dans le discours, celui "des Cicéron et des Démosthène", "mais plus particulièrement encore la manière de ce dernier", puisque Laharpe retrouve dans l'improvisation de Mirabeau l'art consommé d'une compositio qui procède par "accumulation graduée de moyens, de preuves et d'effets", qui sait liminairement "captiver l'attention", "la redoubler par des suspensions ménagées", et "la frapper par de violentes secousses" (118), qui use des armes du raisonnement avant d'employer celles des "passions secrètes", et qui, tout en ayant frappé "partout", culmine dans une péroraison souveraine : "Quand il se sent le plus fort, voyez alors comme il parle de haut, comme il domine, comme il mêle l'ironie à l'indignation, comme en récapitulant tous les motifs, il porte les derniers coups !" (119)

Dès lors le sourcilleux censeur des auteurs de son temps peut transformer le lieu commun, déjà largement prodigué, en oracle du goût :

"C'est ainsi que l'on mène les hommes par la parole; c'est par des morceaux de cette force (et il y en a beaucoup) qu'il a mérité le titre de Démosthène français. Il a eu peu de temps pour l'acquérir et pour en jouir : on peut dire que son existence entière a été renfermée dans l'espace de deux années; mais ce peu de temps a suffi pour lui en assurer une immortelle." (120)

La sentence est d'importance, et d'autant plus grande que c'est par des discours "recueillis sur-le-champ", et qui n'ont pu être revus par l'orateur, que, premier parmi les modernes, Mirabeau égale les plus illustres des anciens, dont les discours soigneusement réécrits obéissaient à la hiérarchie énoncée (notamment) dans le De Oratore : "Autant une improvisation de hasard est inférieure au discours médité, issu de la réflexion, autant celle-ci même, à son tour, devra le céder à la composition écrite, fruit d'un labeur assidu" (121). La grandeur "renversante" de Mirabeau ne pouvait manquer d'ébranler aussi, au passage, cette antique hiérarchie (122).

#### D) Corollaire : le désert français

Le statut de Mirabeau chez le Laharpe du Mercure, de 1789 à 1794, est d'autant plus exceptionnel, qu'on chercherait en vain, non seulement des développements tant soit peu significatifs consacrés à d'autres orateurs célèbres, mais même, tout simplement, d'autres noms...

##### 1 - Maury, Barnave et deux mineurs

A vrai dire, on peut trouver des remarques incidentes sur deux orateurs importants. L'un est un député à qui Laharpe a "entendu donner le nom de grand orateur, du moins par un parti", et qui "n'est en effet qu'un rhéteur élégant, quand il n'est pas un déclamateur emporté" (123) : il s'agit de l'abbé Maury. Laharpe ne le mentionne qu'à titre de faire-valoir, d'anti-Mirabeau dont les discours sont l'exemple même de ce qu'il faut éviter. Alors que la saine

méthode du véritable orateur consiste, premièrement, à "considérer tous [les côtés] d'un objet" - car "il n'y a point d'objet qui ne présente plusieurs faces" et "il n'y a rien qui n'ait des inconvénients, et que par conséquent on ne puisse attaquer d'une manière spécieuse, en ne montrant qu'un côté" -, deuxièmement, à ramener la question, après l'avoir ainsi bien posée, "à un grand principe" incontestable hors de quoi "tout est verbiage et lieux communs" (124), l'abbé Maury fait tout le contraire, lui

"qui n'attaque jamais de front une grande question, mais qui commence par dénaturer ou écarter le principe, et se jette ensuite dans les accessoires et les lieux communs où il brille; qui, prenant l'audace pour l'énergie, risque à tout moment les assertions les plus révoltantes, et oublie que l'orateur ne saurait se décréditer lui-même sans décréditer sa cause; et que l'observation des convenances est une des premières règles de l'art oratoire, d'autant plus importante que tout le monde en est juge, et que, quand vous la violez, vos adversaires triomphent et vos partisans rougissent." (125)

Encore faut-il souligner que Laharpe, soit goût pour l'allusion, soit souci de ne pas tomber dans les "personnalités", soit enfin dédain pur et simple, n'écrit même pas le nom de Maury, et que ce n'est qu'un éclaircissement bien ultérieur - et rejeté en note - qui nous fixera sur l'identité, à vrai dire prévisible, de cet anti-modèle (126).

L'autre nom d'orateur célèbre est mentionné comme en passant : il s'agit de le défendre contre les attaques contre-révolutionnaires d'un Calonne:

\*Chacun peut, sans doute, apprécier à son gré le mérite personnel et les moyens oratoires de M. Barnave, mais peut-on nier qu'il ne soit un des vrais amis de la Liberté, et un digne soutien de la Patrie ?

Peut-on nier qu'il n'ait été utile à la chose publique, qu'il n'ait eu une influence honorable dans les délibérations de l'Assemblée; et qu'en général, il ne sache très bien saisir et discuter une question ?\* (127)

Cette économie de jugements est peut-être justifiée par le fait qu'il ne s'agit après tout que d'une digression - mais le silence surprend sur les qualités d'improvisateur de Barnave, surtout quand on a vu quelle place éminente Laharpe donne aux improvisations de Mirabeau.

On n'aura enfin à mentionner que l'éloge de deux minores. D'une part, réfutant en avril 1791 des objections contre-révolutionnaires à la politique financière de la Constituante, Laharpe écrit qu'il lui suffit de renvoyer à ce sujet "aux rapports lumineux de M. de Montesquiou, qui a le talent d'être clair pour tout le monde dans toutes les matières" (128). D'autre part, discutant un an plus tard, en avril 1792, de problèmes d'éducation publique, il renvoie son lecteur, entre autres "matériaux précieux", "à l'ouvrage de M. de Talleyrand, l'un des plus beaux qui ait honoré la Constituante" (129).

## 2 - La Constituante et les autres assemblées

Cet éloge d'une éloquence sobre de Rapports (au nom de comités) n'élargit guère un cercle assez étroit, comme on le voit, qui reste limité à la première assemblée nationale - qui, du reste, fut la seule à mériter des louanges, très générales, il est vrai,

mais indéniables, de Laharpe. Dès 1790, en effet, il affirme sa certitude que "la liberté affermie et durable enfantera des orateurs éloquents et des publicistes profonds", ajoutant qu'"un an a suffi pour en donner l'exemple et la preuve" (130). La remarque a d'autant plus d'importance qu'une lecture partielle d'un de ses articles d'août 1791 pourrait laisser croire que Laharpe avait déjà conçu, à cette époque, un dédain des débats parlementaires. N'y peut-on lire que, dans "les discussions de l'Assemblée nationale, souvent dix ou douze personnes ont parlé, et la question n'est pas encore entamée : les uns ne le veulent pas, les autres ne le peuvent pas" (131). Aucune convergence de vues, cependant avec un Mallet du Pan (132) - qui écrit d'ailleurs au même moment dans le même journal. En effet, c'est bien la "minorité", et non la "majorité", que Laharpe entend incriminer : s'il trouve "triste", et même "honteux", "qu'on ait perdu huit jours à délibérer si l'on mettrait une Déclaration des droits de l'homme au devant d'une législation qui n'a d'autre but que de les consacrer", c'est parce qu'à ses yeux, "cela ne devait pas même être mis en délibération : c'était demander si on poserait les fondements avant d'élever l'édifice" (133).

Sur le plan plus général de la pertinence du principe délibératif, Laharpe est de surcroît fondamentalement optimiste. Certes, il souligne que "rien n'est plus rare, surtout dans les temps de trouble qui sont ceux de l'esprit de parti, que de saisir le vrai point de vue des questions politiques, qui divisent nécessairement les esprits par l'opposition des intérêts" (134). Mais il se montre

également persuadé que

"telle est la force de la vérité, que lorsqu'enfin elle est présentée, vous voyez ordinairement, par l'impression qu'elle fait sur le plus grand nombre, le résultat qu'elle obtiendra. Les opposants redoublent leurs clameurs; des parleurs insidieux cherchent de nouveau à écarter la question, et à épaissir des nuages autour de la lumière. Vains efforts! La lumière a paru, il n'est plus possible de l'obscurcir." (135)

Dans cette veine, Laharpe va jusqu'à franchir le cercle de la Constituante, dans les limites desquelles il se maintenait, pour réserver - en mai 1791 - un traitement de faveur aux Jacobins; tout en déclarant qu'on y entend "beaucoup de mauvaises déclamations" - mais "dans quelle assemblée cela n'arrive-t-il pas ?" - il affirme qu'on y entend aussi "des discussions très lumineuses" et "des rapports très instructifs" (136).

Néanmoins cette pointe extrême de l'"avancée" de Laharpe dans l'approbation de débats révolutionnaires restera sans lendemain. Désormais il fera silence sur les autres assemblées : il ne livrera aucune réflexion sur la Législative et ses orateurs, et la seule allusion qu'il fera à la Convention sera défavorable ("Tous les jours, à la Convention et dans les assemblées, on cite l'histoire ancienne et moderne à peu près comme Sganarelle cite Aristote") (137). Ainsi, rédacteur d'un journal dont les pages politiques seront entièrement favorables aux Girondins en 1792-1793 (138), Laharpe n'aura pas mentionné une seule fois le nom d'un Guadet ou d'un Vergniaud; contemporain des grandes luttes oratoires dont la Convention fut le théâtre jusqu'au 2 juin 1793, il n'y aura jamais fait allusion.

Par prudence, par crainte, par désir de s'évader d'une Révolution dont il n'approuve plus le mouvement, Laharpe s'est de plus en plus replié, jusqu'en mars 1794, sur les récits de voyage. Mais à défaut de disposer d'un corpus de jugements un tant soit peu précis sur l'éloquence parlementaire de son temps, il est possible d'interroger le rapport de Laharpe à la langue révolutionnaire, et de rechercher dans les articles du Mercure, de 1789 à 1794, les éventuels prodromes du fameux écrit de 1797.

#### E) La langue révolutionnaire

Sur cette question de la langue révolutionnaire, Laharpe semble partir d'une position apparemment "ouverte"; de la Révolution il attend à la fois le meilleur et le pire, puisqu'à ses yeux, "la même époque où le style acquiert l'espèce d'énergie que donne la liberté, est aussi celle où la diction est le plus exposée à se corrompre" (139).

##### 1 - Un bilan négatif

A vrai dire, on s'aperçoit assez rapidement qu'il est bien plus prolix sur le pire. Intervenant dès octobre 1790, dans un article spécial, consacré à la défense de l'Académie française (140), Laharpe laisse clairement voir la dimension sociale de ses jugements esthétiques; parlant des "barrières" à maintenir "contre les invasions du mauvais goût", il montre celui-ci "toujours porté à abuser des créations et des hardiesses du génie" (cela étant dit à l'adresse des "folliculaires"), et principalement porté par "la grossièreté

populaire, qui peut se glisser, par le pouvoir insensible de l'imitation usuelle, jusque dans la conversation des gens instruits" (141).

Or, "la liberté est toujours près de contracter quelque chose d'agreste et de grossier":

"Voyez déjà quelle foule d'expressions baroques, contraires à l'analogie des éléments et à la justesse des idées, s'est répandue dans les écrits et dans la conversation ! Sur quelques acquisitions heureuses, combien d'innovations bizarres que le bon goût doit réprover ! Ouvrez nos brochures, vous en trouverez à chaque page, même dans celles qui d'ailleurs prouvent du talent." (142)

Laharpe souligne cependant qu'en prenant une telle position il n'entend nullement combattre le nouveau cours des choses, mais seulement rappeler "qu'il n'est pas d'une nécessité indispensable d'être un mauvais écrivain pour être un bon patriote", et soutenir qu'il ne voit pas "quelle force les solécismes et les barbarismes peuvent donner aux raisons, ni pourquoi l'éloquence de la liberté serait obligée d'être barbarement néologique" (143).

Pour l'heure, il n'est guère douteux que le bilan ne soit largement négatif :

"Pour quelques hommes dont la Révolution a fécondé le génie et révélé la force, quelle multitude de barbouilleurs politiques, qui la veille savaient à peine lire, et qui, aujourd'hui, s'imaginent qu'ils savent écrire, dès qu'ils ont ressassé les mots de Nation, de patriotisme, de civisme, etc. !" (144)

## 2 - Généalogie d'une aversion

On n'aurait qu'une vue superficielle de cette aversion de La-



harpe pour les "barbouilleurs" éclos avec la Révolution si on ne la replaçait dans le contexte bien plus large de ses vues sur l'histoire du "beau style". Il ne faut pas oublier qu'à son sens le mal vient de très loin, dans la mesure où il considère que, par principe, "le langage tend sans cesse à se corrompre, même en s'enrichissant" (145).

C'est ainsi qu'il voit le mal à l'oeuvre y compris dans la meilleure période de ce Grand Siècle qui a fixé la langue française, par Racine et Despréaux, à ce qui lui paraît être son point de perfection. Un La Bruyère, en effet, n'est pas à l'abri des reproches de Laharpe : il a beau avoir laissé des portraits "peints supérieurement", il "n'est pas toujours exempt d'obscurité", ni du péché de "rapprochement bizarre et frivole", de "long verbiage" (car lui "qui sait mettre tant de sens en deux lignes, peut en écrire vingt qui n'en ont aucun"). Certes, il n'est pas exclu que cette sévérité contre La Bruyère soit excitée par le chapitre XVI des Caractères ("Des esprits forts"), dont tout bon "philosophe" ne peut que déplorer les "sophismes" et les "préjugés"; il n'en reste pas moins qu'il est prouvé qu'on peut relever, chez un des meilleurs écrivains de la meilleure époque, "quelques phrases mal écrites, quelques tournures forcées" (146). Quis custodet ipsos custodes ?

Cependant tout ceci n'est que vétilles, en comparaison du premier corrupteur, coryphée de l'entreprise de démolition de la langue, qu'a été Fontenelle; bien qu'il ait eu le mérite d'avoir voulu "réconcilier la science avec les Grâces", "ses expressions

badines et communes devenaient parfois un vrai cailletage". De plus, il eut l'inconcevable "faiblesse(...) de faire une tragédie en prose, Idalie (ce qui prouve que Lamotte n'a pas été le premier à s'aviser de cette idée bizarre), (...) une misérable production". Ce partisan des Modernes, au mieux "littérateur agréable", plus souvent, hélas, "écrivain médiocre", atteste donc de l'ancienneté du mal:

"Les Racine, les Despréaux, les Rousseau, qui tous s'étaient déclarés contre Fontenelle (...) ayant été parmi nous les meilleurs modèles du bon goût, du goût antique, ne virent dans cet écrivain qu'un dangereux corrupteur des principes qu'ils avaient établis." (147)

D'une façon générale, c'est tout le dix-huitième siècle qui, du point de vue de la langue, est corrompu, et accuse une dramatique "baisse de niveau"; ainsi, à propos d'une Vie de Joseph II, du marquis de Carracioli, Laharpe fustige-t-il le nec plus ultra du "style qu'on appelle niais", stigmatisant à la fois "une multitude de phrases dénuées de sens", "une foule de constructions vicieuses", "la plus grossière impropriété de termes", "l'impuissance habituelle d'exprimer les choses même les plus communes", bref, "une ignorance honteuse de toutes les règles et de toutes les convenances du langage" (148). En ce sens, le dix-huitième siècle lui paraît avoir franchi un seuil dans le processus de de "corruption" de la langue :

"Qu'on entreprenne un ouvrage de cette importance, qu'on

s'érige en historien avec une si complète ignorance, et du genre, et du style, et des convenances de toute espèce, je le répète, on n'en trouverait point d'exemple dans le siècle dernier.

Les mauvais auteurs y étaient pédants, lourds, diffus, rhéteurs, mais du moins ils n'ignoraient pas ce que sait un bon écolier de Troisième." (149)

### 3 - Les agents privilégiés de l'épidémie

Du diagnostic, Laharpe passe à l'étiologie, et la cause majeure de cette décadence (150) n'est pas difficile à trouver : c'est l'apparition de la "bohème littéraire" (pour reprendre l'expression de R. Darnton) (151). Laharpe, en effet, prenant position en janvier 1791 contre le principe de la gratuité des études, observe que

"l'expérience a fait voir combien il y en avait pour qui cette facilité de venir dans les Collèges étudier des connaissances étrangères à leurs facultés naturelles, n'était qu'un piège, et un danger (...) C'est de la poussière des Collèges que depuis longtemps s'est répandue, dans une ville telle que Paris, ouverte à tous les genres de corruption, cette espèce d'hommes inutiles et dangereux, qui forme la classe, malheureusement trop nombreuse, des Aventuriers, des Chevaliers d'Industrie, des mauvais Ecrivains, des Valets de librairie, des Gazetiers mercenaires, des Satiriques vendus, etc., etc." (152)

En veut-on des exemples précis ? On en trouvera un tout à fait caractéristique dans la notice nécrologique "sur Laplace et ses écrits" (153). Nous sommes en juillet 1793, et Laharpe donne à son article le coloris "patriotique" d'une dénonciation d'un "protégé de Mme de Pompadour", dont la vie et l'oeuvre offrent "un cours complet d'adulation et de charlatanisme", puisque cet

homme "sans talents, sans esprit, sans connaissances, sans même savoir écrire en Français", parvint cependant "à une sorte de fortune dans les Lettres" (154). Dans ses romans, "à peu près aussi oubliés que [ses] drames", Laharpe voit "un modèle de bêtise" :

"Il faut voir (...) ce qu'il trouve de sel aux choses les plus insipides, avec quelle emphase il débite des trivialités ! Et une diction ! une ignorance de la langue à peine compréhensible. La plupart de ses phrases sont construites de manière que plusieurs membres ne servent à rien, et qu'il est impossible de lier la fin avec le commencement." (155)

Un deuxième exemple significatif fourni par Laharpe est celui de Baculard d'Arnaud : tout en relevant son caractère bien particulier - "sa haute prétention au genre sombre", au "style pleureur" (chacune des pages de ses Epoux malheureux étant "pour ainsi dire, trempée") - il lui paraît représentatif

"du nombre de ceux qui ont pris pour de l'esprit et du talent la déplorable facilité d'écrire mal et très mal, en prose et en vers, sur tous les sujets, sans en avoir jamais conçu aucun; un de ces phrasiers éternels, un de ces déclamateurs bouffis, qui entassent des volumes de mots sans avoir une idée." (156)

Si l'on veut bien se souvenir que la première édition des Epoux malheureux est de 1745, on en déduira que les choix concordants de Baculard et de Laplace, pour stigmatiser la décadence des Lettres au XVIIIe siècle, invitent à fixer l'infléchissement décisif, autant que déplorable, vers le milieu du siècle. Or le disciple de Voltaire

ne s'interroge jamais sur cette étrange "crise des ciseaux" qui voit le moment où s'engage l'ascension quasi-irrésistible de la "philosophie" (157) coïncider avec celui d'un mouvement rétrograde du goût. Toujours est-il qu'après la "conversion", la "philosophie" étant devenue objet de répulsion, les épigones de Laharpe n'hésiteront pas à lier les deux séries; les épigones, et non Laharpe, car il maintiendra même alors sa conviction de l'indépendance des deux processus, la décadence du goût étant pour lui un phénomène d'ordre mécanique, déjà connu par d'autres sociétés, tandis que la "philosophie" sera conçue comme développement inouï d'une impiété sans précédent.

#### 4 - Le mauvais goût ambiant

Quoi qu'il en soit, on comprend dès lors que la corruption linguistique de la littérature révolutionnaire (en général) ne représente nullement une rupture, et que la Révolution achève, d'une manière pré-tocquevillienne, en quelque sorte, ce que l'Ancien régime finissant avait commencé. Les mauvais écrivains révolutionnaires ne feront que prolonger une déchéance annoncée depuis bien longtemps, l'époque ayant tout de même son malheur particulier :

"des esprits du premier ordre ayant amené et signalé la liberté de penser, les esprits du dernier ont signalé celle de déraisonner outre mesure." (158)

a / Les trois incorrections majeures

Quels sont, aux yeux de Laharpe, les symptômes fondamentaux du mal qui affecte la pureté du style ? Il suffit de glaner dans quelques comptes rendus d'ouvrages contemporains pour les retrouver, au nombre de trois. Ainsi, dans le compte rendu de l'anti-clérical Accord de la Religion et des Cultes chez une Nation libre (de Charles-Alexandre de Moy), après avoir fait l'éloge des bonnes dispositions "philosophiques" de l'auteur, Laharpe en vient aux remarques de langue, exhortant l'écrivain à préférer "les bons modèles" aux "novateurs subalternes":

"je voudrais qu'il effaçât quelques incorrections, quelques termes néologiques, par exemple hommager, qui n'est pas français, et qui ne doit pas l'être; surtout, qu'il n'affectât pas des inversions si contraires au génie de de notre langue, qui en admet très peu dans la prose. Pourquoi dire: qui des cachots sont le symbole ?" (159)

Au néologisme et à l'inversion, il faut ajouter le ton emphatique, comme on le voit dans l'"extrait" de Julie ou la religieuse de Nîmes de Charles Pougens, où Laharpe déplore la présence de quelques "expressions qui décèlent quelque penchant à l'enflure et à l'affectation, que l'on a que trop mises à la mode" (160). Or face à la multiplication de ces fautes, due au libre essor des "barbouilleurs", on ne rencontre plus, selon Laharpe, qu'une indulgence coupable, "devenue plus générale depuis que l'attention publique, détournée par d'autres objets, a été nécessairement moins sévère pour les objets de littérature" (161), ce qui

n'a fait qu'accentuer le déclin.

b / Un cas particulier : le style de Fauchet et Bonneville

Il n'y a guère, "parmi tant d'ouvrages où il n'y a pas un mot de français" (162), que le style de Fauchet et de Bonneville qui lui paraisse un cas particulier, dans la mesure où il confine, selon lui, au délire; rendant compte en 1790 de numéros de la Bouche de Fer, et tout en relevant que la "bizarrerie" de cet "ouvrage périodique" "ne permettait guère qu'on en parlât autrement" que sur "le ton de la plaisanterie" (163), il s'indigne de ce "mystérieux fatras" qui expose "au ridicule ce qu'il y a de plus respectable et de plus sacré", en mêlant "à des objets aussi sérieux que ceux de notre liberté et de notre constitution" le "langage puérilement mystérieux de la Maçonnerie" (164).

L'affaire paraît suffisamment grave à Laharpe pour qu'il consacre un autre de ses "extraits" à l'Eloge de Franklin de l'abbé Fauchet (165), condensé des fautes éparses dans les textes de l'époque:

"Ceux qui chercheraient Franklin dans cet Eloge, l'y chercheraient bien en vain; ils ne trouveront presque jamais que M. l'abbé Fauchet (...) déclamateur de bonne foi, mais qui s'est fait un langage de charlatan, et pour qui la Tribune et la Chaire ne sont que des Tréteaux. (...) Ici le peu de faits qui le concernent (=Franklin) est comme étouffé sous un amas de grands mots vides de sens, sous un étalage d'expressions gigantesques (...) Quel galimatias, quel étrange rapprochement! Quelle confusion d'idées et d'expressions disparates!" (166)

Laharpe poursuit en détaillant, sur le ton d'une fausse résignation,

les défauts ordinaires; après avoir fustigé la "jactance" de Fauchet (167), il déclare inutile de s'arrêter aux néologismes, et aux fautes -"innombrables" - de langage et de construction, affectant une résignation impuissante ("Il y a longtemps qu'on ne prend plus garde à ces misères-là, et je commence à m'y faire comme un autre") (168), pour mieux aggraver ensuite sa critique - "Mais je ne saurais encore", continue-t-il, "m'accoutumer au défaut de sens et d'idée" (169). Et il appartiendra à Bonneville de dépasser Fauchet, dans son Esprit des Religions, "un des plus singuliers monuments de folie, de ridicule et de charlatanisme" qui aient caractérisé, selon Laharpe, l'époque de la Révolution (170).

On relèvera, à cet égard, que si Fauchet et Bonneville représentent une sorte de terminus ad quem de la déchéance du style, il font figure d'isolés. Chez eux le "jargon mystique" a beau, en contaminant la clarté de la conception, mener à son acmé la tendance du siècle au jargon, il reste bien distinct de ce que Laharpe désignera plus tard sous l'appellation de "langue révolutionnaire" :

"Oseriez-vous parler ce ridicule langage dans l'assemblée nationale, ou dans la société des Amis de la constitution ? N'entendez-vous pas d'ici les éclats de rire qui vous poursuivraient?" (171)

c / Une rémission

Symétriquement, de la même façon que la sévérité de Laharpe a ses pointes extrêmes, elle a aussi ses rémissions; et ce n'est pas un des moindres sujets d'étonnement du lecteur de ses "extraits" que de



voir ce critique si ferme dans la défense anti-néologique - première "barrière" à élever contre l'invasion du mauvais goût - illuminé d'une sorte d'"état de grâce" pendant l'hiver 1793-1794, ce dont un Louis-Sébastien Mercier, par exemple, saura se souvenir quelques années plus tard (172). Laharpe, auparavant, n'a donné qu'un seul signe d'acquiescement, en bonne et due forme, à la mise en circulation de nouveaux mots; on le trouve dans sa réfutation d'un pamphlet contre-révolutionnaire de Calonne :

"Je me crois obligé, pour être entendu de tout le monde, de substituer des mots connus et usités aux mots nouveaux et extraordinaires inventés par M. de Calonne, qui reproche mal à propos aux législateurs un néologisme où il tombe lui-même fréquemment; "constitué" et "constituant" ne sont point du néologisme; ce sont des mots français entendus de tout le monde, et pris dans un sens naturel." (173)

C'est bien peu, on en conviendra, pour une période de trois ans. Il faut attendre septembre 1793 pour le voir accepter deux mots nouveaux ("instiguer" et "approximer") (174). Mais en nivôse an II (janvier 1794), Laharpe semble métamorphosé, comme en témoigne son compte rendu du Vocabulaire des nouveaux privatifs français de Charles Pougens. Tout en critiquant le résultat du travail de Pougens (surtout pour sa présentation sous forme de "nomenclature aride et indigente"), et en réitérant au nom de Voltaire ("ennemi mortel du néologisme") une solennelle condamnation de ceux qui se portent en ce domaine "aux derniers excès de l'extravagance", Laharpe applaudit à l'idée de ces "nouveaux privatifs", "heureuse en elle-même". Un grand nombre, certes, devront

être rejetés, comme "insoin, insuite, et mille autres de nouvelle création que l'on trouve dans les brochures du jour" (175). Mais beaucoup lui semblent devoir être acceptés, en majorité empruntés au latin (mais aussi au grec, et à l'anglais), tels "inconcluant", "dédéifier", etc. - "(ce seraient) des richesses pour nous" et "une timidité mal entendue a pu seule nous faire hésiter" à leur sujet, tant ils sont "clairs, sonores, nécessaires" (176). Laharpe lève donc les barrières derrière lesquelles sa prudence académique enfermait la langue, exposant qu'"il n'est rien moins qu'indifférent d'avoir plusieurs manières d'exprimer à peu près une même idée", puisque c'est de là que naît la "variété des tours", et que "sans variété, il n'y a point de richesse de langage" (177).

Peu de temps avant (en octobre 1793) il avait fait l'éloge inattendu de l'éloquence madécasse; peu de temps après, il fera celui de cette "mémorable Commune" (de Paris) "qui a été si constamment et si éminemment révolutionnaire" (178)...

#### d / Le découragement

Tout cela, néanmoins, n'indique qu'une "rémission" partielle et provisoire, et semble faire partie d'un dispositif de défense préventive. Laharpe paraît avoir jugé prudent de se livrer à quelques démonstrations d'allégeance, tantôt linguistique (le ci-devant académicien donnant quelques gages de bonne volonté néologique), tantôt politique (quoi qu'il lui en coûte intérieurement).

Car en réalité, il est évident que le malaise de Laharpe est allé croissant : il apparaît, au détour de tel "extrait", absolument

découragé, que ce soit face au "ton d'importance fastueuse qu'il est d'usage de prendre aujourd'hui" (179), ou face à "ce mauvais style aujourd'hui si dominant" (180), face encore à cette époque d'où "le goût et les talents" se sont enfuis. A ses yeux, la "médiocrité est aujourd'hui presque aussi rare que le génie" l'était hier (181)... En 1792 subsistait encore l'espoir d'endiguer le mal : un Mirabeau avait montré qu'on pouvait n'avoir rien de commun avec la "rhétorique moderne" (182); et devant "l'oubli total ou l'ignorance absolue de toutes les règles du langage, sorte d'épidémie qui devient tous les jours plus générale et plus contagieuse", il pensait encore que "la saine critique" pouvait en "arrêter les progrès" (183). Bref, jouer le rôle d'un Quintilien paraissait encore possible. En août 1793, cependant, il faudra se borner à tenir la place d'un Lucien :

"Lucien, quoique né (...) du temps des Antonins, à une époque où les Lettres grecques et romaines étaient également déchues, n'en est pas moins regardé par tous les critiques judicieux comme un écrivain classique pour la pureté, l'élégance et le goût." (184)

5 - De la critique du mauvais goût à la mise en cause d'une langue "inverse"

Le fait que Laharpe attire l'attention sur le modèle incarné par Lucien est d'autant plus intéressant que, dans son "extrait", on trouve une citation de la "description de l'île des bienheureux", où l'écrivain antique parodie le scepticisme du néo-académisme en truffant sa phrase des "termes sacramentaux" de la "secte acadé-

mique\* - modèle possible d'une critique des "jargons" (185).

Or Laharpe, un mois plutôt, a dépassé la simple critique du mauvais goût, pour mettre en cause les spécificités d'une langue nouvelle, prototype de la "langue révolutionnaire", dont les principaux caractères se trouvent ainsi esquissés en juillet 1793, bien avant la "conversion" de mars 1794. C'est sous le couvert idéal des Préjugés détruits, oeuvre d'un montagnard "irréprochable", Lequinio (186), qu'il élabore ces nouvelles analyses.

Tout en prétendant écarter de son "extrait" "le tableau, malheureusement aussi fidèle qu'énergique, que l'auteur a tracé des séances de nos Assemblées nationales" (187), Laharpe souligne les effets dirimants de l'ambiance des débats sur une parole délibérative que l'on pourrait dire "brisée" :

\*Pour nous [les Français] qui ne possédons [la liberté de parler] que depuis peu d'années, apparemment que nous ne croyons pas pouvoir nous dédommager assez tôt du long silence où le despotisme nous avait condamnés; car la chose du monde la plus difficile, c'est d'obtenir la parole, et surtout de la garder un quart d'heure; tant de gens la veulent pour eux, et sont si peu disposés à écouter! Il y a bien d'autres causes de ce choc épouvantable qui brise la parole sur les lèvres des orateurs\* (188)...

mais, ajoute prudemment Laharpe, "c'est précisément parce que je sais très bien de quelle nature sont ces causes, que je ne crois pas qu'il soit temps d'en rendre compte" (189) - rappelons que nous sommes au lendemain du 2 juin 1793. Pourtant, à l'abri de Lequinio, Laharpe va tout de même désigner la cause essentielle de ce désastre oratoire, soit "l'intolérance", "cette "espèce de

vertige dont tant de têtes paraissent frappées" (190), et qui affecte de deux manières principales la langue politique du temps.

a / Les signes discursifs de l'intolérance

D'une part l'intolérance engendre toute une panoplie de termes destinés à disqualifier l'adversaire, et qui ne sont que des moyens d'interrompre la délibération, ne portant en eux-mêmes que l'exigence d'une reddition inconditionnelle du destinataire au point de vue du destinataire. Laharpe met ici en avant Lequinio ironisant sur l'intolérant, qui pourrait définir l'"aristocrate", ou le "factieux", ou le "modéré", comme "l'homme qui pense autrement que moi" (191), non sans ajouter qu'il aurait pu "pousser beaucoup plus loin cette nomenclature, à la vérité fort augmentée depuis l'impression de son livre", en y joignant les mots de "contre-révolutionnaire, de conspirateur, de royaliste, de scélérat, d'assassin, etc." (192).

D'autre part, l'intolérance fonde une "logique nouvelle", "qui peut se réduire", selon Laharpe, "à cette formule d'arguments : deux et deux font quatre, donc trois et deux font six, et quiconque en doute est un scélérat" (193).

b / Apparition d'un nouveau concept : la langue "inverse"

Mais il y a plus grave encore : l'intolérance, non contente de refuser les règles de l'échange réglé et rationnel, travaille à saper définitivement les fondements de ce qui le rendrait encore possible, en subvertissant l'instrument de la communication verbale :

"Pour se parler, il faut s'entendre; il faut avoir un langage commun, et comme je l'ai déjà dit, tous les mots essentiels de la langue sont aujourd'hui en sens inverse." (194)

Voici donc, sinon la première, du moins une première apparition du "leitmotiv" des futures analyses de Laharpe sur la "langue révolutionnaire". La Révolution, aux antipodes de ses ambitions avouées, celles d'une régénération, d'un retour à une primitivité conçue comme harmonie parfaite, est parvenue à un état de fait où "toutes les idées primitives sont dénaturées", puisque "nous avons un dictionnaire tout nouveau dans lequel la vertu signifie le crime, et le crime la vertu" (195). C'est la langue des révolutionnaires de 1793, de quelque bord qu'ils soient, qui est globalement en cause (196), Laharpe se faisant fort d'"extraire trois mille discours dont c'est là exactement le fond", et soutenant que, "de quelque côté qu'on se tourne, on n'entend guère autre chose" (197).

c / Au-delà de l'"abus de mots"

Il y a là un moment décisif; Laharpe va clairement au-delà, non seulement d'une condamnation au nom du "goût", mais des réclames rituelles contre l'"abus des mots", que se renvoyaient les adversaires politiques. Certes, un Rabaut Saint-Etienne, dans un billet du Mercure daté du 16 mai 1793 - donc au coeur du conflit qui déchirait la Convention - avait bien écrit que "l'esprit de parti a sa langue, comme il a ses principes":

"On a encore proposé dans la Convention de "tirer le canon d'alarme", de faire arrêter "les gens suspects", et de

supprimer tous les "journaux" (...) Cette manière de combattre les rebelles de la Vendée pourrait paraître fort étrange, si l'on ne savait que ces "grandes mesures" sur lesquelles on revient si souvent, ne sont que des synonymes que l'esprit de parti traduit en d'autres termes." (198)

Mais dans cette langue de parti, si l'intolérance imprime une torsion au sens, c'est par une semi-dissimulation, les termes utilisés supposant un décryptage par des auditeurs complices, qui seuls peuvent saisir la signification dans toute son étendue; c'est un exercice de rétention du sens apparent, et non une subversion de la langue fondée sur le principe invariable de l'inversion. Dans la "langue de parti" de Rabaut, les termes énumérés plus haut doivent se déchiffrer au coup par coup : "Tirer le canon d'alarme", c'est pour un jacobin (aux yeux du girondin qu'est Rabaut) dire qu'"il faut un nouveau mouvement populaire, qu'on pourra diriger dans le sens des vengeances"; "les gens suspects" dont on demande l'arrestation, ne désignent pas seulement "les véritables ennemis de l'égalité et de la liberté, les partisans actifs de l'ancien régime", mais encore, et peut-être surtout "ceux dont les opinions ne sont pas conformes à d'autres opinions"; réclamer la suppression des journaux, c'est signifier "qu'il ne sera permis d'écrire que dans le sens de tel parti" (199).

Or l'analyse de Laharpe est essentiellement distincte; sa nouveauté réside moins dans le fait de renvoyer dos à dos tous les partis - précaution dictée par l'événement du 2 juin et ses conséquences - que dans la dénonciation d'une entreprise de dénatu-

ration du langage, dont le résultat est d'aboutir, non à un système de transcriptions codées, mais à une subversion véritablement contre-nature des éléments essentiels du lexique moral. Tout cela se retrouvera quatre ans plus tard dans Du Fanatisme, à ceci près qu'à ce stade, Laharpe n'y voit pas encore un complot soigneusement prémédité, mais seulement un "moment de démente et de rage" assimilable à une ivresse passagère, qu'il ne servirait de rien de "raisonner", et dont il suffit d'attendre patiemment la fin : le vin révolutionnaire étant tiré, il faut le boire jusqu'à la lie (200).



NOTES DU CHAPITRE IV

---

- (1) Le tournant décisif de la vie de Laharpe est moins, en fait, la fin de la Terreur, que l'époque de sa "conversion", lors de son incarcération comme suspect, à partir de mars 1794. On connaît la singularité de l'itinéraire global de Laharpe : celui que Voltaire appelait "mon fils", et qui passait pour avoir été son disciple préféré, le grand déiste devant la cause première, auteur à succès (en 1770) d'une Mélanie anti-cléricale, devint, à la faveur de son emprisonnement sous la Terreur, un quasi-cagot, une autorité revendiquée par les tenants de l'alliance du trône et de l'autel. Le "dernier" Laharpe, en effet, jugera la Révolution intrinsèquement mauvaise, bannissant d'autant plus toute nuance de son opinion que l'excès du mal ne trouve d'explication à ses yeux que s'il s'est agi d'un châtement surnaturel infligé à la France. Corollairement, Laharpe considérera que toute la "philosophie" qui a précédé la Révolution, à partir de 1750 environ, ayant, directement ou indirectement, préparé le cataclysme, est à envelopper dans la même condamnation globale. Quant aux effets de cette cassure de la "conversion" sur l'oeuvre critique de Laharpe, ils ont été variés. Si, d'un côté, la relecture des "philosophes" ne manquera pas d'être complète, de l'autre le code dramatique restera pratiquement intact, aussi néo-classique après qu'avant la métamorphose. Dans le domaine des jugements sur l'éloquence délibérative, le changement radical de 1794 aura, comme on le verra, un retentissement énorme, mais non immédiat. Sur un plan politique, ce partisan sincère, en son temps, de la Constitution de 1791, de plus en plus silencieux après le 10 août 1792, puis le 31 mai 1793 - qui ne l'empêchèrent cependant pas de continuer ses "extraits" dans le Mercure français - sera lié à l'agitation royaliste en vendémiaire an IV, devra se cacher alors un an, deviendra un journaliste assez redouté par le Directoire pour se retrouver sur la liste des proscrits du 18 fructidor an V. Il ne semble pas qu'il ait été un partisan farouche du retour des Bourbons, puisqu'il protesta publiquement de son admiration pour l'homme du 18 brumaire, qui le sortit d'abord de son "exil intérieur"; mais il paraissait tellement lié aux royalistes qu'il reçut ensuite l'ordre de s'éloigner un temps de Paris. Il sera pourtant élu, en janvier 1803, membre de la nouvelle classe de Langue et de Littérature de l'Institut, un mois avant sa mort.

Sur la vie et l'oeuvre de Laharpe en général, et sur sa "conversion", on peut consulter A. Jovicevich, Jean-François de La Harpe, adepte et renégat des lumières, New-Jersey,

1973; et C. Todd, Voltaire's disciple : Jean-François de La Harpe, London, 1972.

- (2) La formule de "l'âge de l'éloquence" renvoie bien sûr au maître-livre de M. Fumaroli, Genève, 1980.
- (3) Sur la question de l'éducation au XVIIIème siècle, on peut se reporter aux ouvrages suivants :
  - A. Sicard, Les études classiques avant la révolution, Paris, 1887.
  - P. Lallemand, Histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire de France, Paris, 1889.
  - R. Chartier, M.M. Compère, D. Julia, L'éducation en France du XVIIe au XVIIIe siècle, Paris, 1976.
  - F. de Dainville, L'éducation des Jésuites (XVIIe-XVIIIe siècle), Paris, 1978.
  - Lebrun, Quéniart, Venard, Histoire générale de l'éducation (dir. Parias), t.2, Paris, 1981.
  - M.- M. Compère, Du Collège au Lycée (1500-1850), Généalogie de l'enseignement secondaire français, Paris, 1985.Sur la question particulière de l'évolution des manuels de rhétorique, on peut se reporter à la thèse d'A. Benard, Les traités de rhétorique au XVIIIe siècle, Université Paris IV, 1973.
- (4) Laharpe se montra d'ailleurs bon élève au Collège d'Har-court (cf. A. Jovicevich, op.cit., p.17-18).
- (5) Mercure de France, 22 janvier 1791, p.131 et p.132.
- (6) Id., p.137.
- (7) Id., p.138.
- (8) Id., p.135.
- (9) Id., p.139.
- (10) Id., p.146.
- (11) Id., p.147.
- (12) Id., p.149. Pour autant, Laharpe est un adversaire résolu des partisans de "l'étude exclusive" du latin; sur l'ancien parti pris, il écrit en effet : "Pourquoi donc n'aurait-on pas joint à l'étude du latin celle du français, quand nous avons tous les classiques du dernier siècle ?" (Mercure de France, 4 février 1792, p.31). Il reconnaît cependant que les jeunes rhétoriciens se voyaient déjà proposer l'étude de Boileau (Lycée, t.7, p.133), Fléchier, Mascarón (Lycée,

t.7, p.182). Mais au total, il juge indispensable qu'on étudie enfin la grammaire française en seconde, "afin de pouvoir écrire en Français dans les compositions de rhétorique, et de cette manière on ne sortirait pas du Collège sans avoir au moins quelque connaissance théorique de sa propre langue, comme il n'arrivait que trop souvent." (Lycée, t.16(1), Paris, an XIII, p.155).

(13) Mercure de France, 22 janvier 1791, p.169.

(14) Id., p.149.

(15) Id., p.151. Si Laharpe croyait à la valeur propédeutique des exercices de la classe de rhétorique, cela n'implique nullement qu'il se soit illusionné sur leur valeur intrinsèque. Les critiques dont il accable toute "amplification" qui voudrait franchir les murs du Collège sont en effet extrêmement nombreuses. En témoigne, dans ce même Plan d'Education (Mercure de France du 29 janvier 1791, p.171), ce passage qui traite des sujets à donner aux élèves de "Rhétorique supérieure" :

"On sent bien qu'il ne s'agirait plus de dicter ce qu'on appelle des matières d'amplification. Nous n'avons plus affaire à des enfants. Le maître donnerait le sujet, et abandonnerait les disciples à leur génie : il est temps de les exercer à marcher sans guide (...) L'amplification est bonne pour des rhétoriciens novices, dont il ne s'agit que de tirer ce qu'ils ont d'idées bonnes ou mauvaises sur chaque objet."

Pas de formule de dédain plus catégorique, chez Laharpe, que celle d'"amplification de collège": "Un froid panégyrique d'un homme médiocre, composé par un médiocre écrivain, peut n'être qu'une amplification de collège. Mais l'éloge de Marc-Aurèle, composé par un orateur philosophe..."(etc.) (Lycée, t.2, Paris, an VII, p.224).

Quant à la "lectio", il relève implicitement son caractère élémentaire, en souhaitant qu'on aille, dans sa "Rhétorique supérieure", bien au-delà :

"On y lirait les orateurs grecs et latins, non plus pour les expliquer (nos jeunes gens sont bien au-dessus de cela), mais pour étudier chez eux toutes les ressources de l'art, tous leurs moyens, développer toutes leurs beautés, scruter tous les secrets de leur génie et de leur élocution." (Mercure, 29 janvier 1791, p.172).

Pour autant, la rhétorique ne cesse pas d'être, aux yeux de Laharpe, un outil digne de respect. Laharpe pourra stigmatiser chez tel ou tel une "rhétorique puérile", ou de la "mauvaise rhétorique", mais jamais le terme en lui-même ne revêtira chez lui quelque valeur négative que ce soit.

(16) "Plus de cahiers de Logique, de Métaphysique, de Morale,

en mauvais Latin (...) parlons Français : nous serons forcés d'avoir du sens. Un extrait bien fait de la Logique de Port-Royal et de l'Art de Penser du Père Lamy, (...) Locke et Condillac (...) le Traité des Devoirs de Cicéron" suffiront (Mercure, 29 janvier 1791, p.170-171).

- (17) Id., p.171.
- (18) Id., p.172.
- (19) Id., p.171.
- (20) Id., p.172.
- (21) Ibid. "Etudier toutes les ressources de l'Art oratoire, analyser tous leurs moyens, développer toutes leurs beautés, scruter tous les secrets de leur génie et de leur éloquence", c'est-à-dire, comme on l'a vu plus haut, aller bien au-delà de l'explication des Collèges.
- (22) Id., p.173.
- (23) On aura remarqué, dans ce Projet d'Education de Laharpe, son silence sur l'éloquence de la Chaire. Il ne mentionne jamais le rapprochement traditionnel entre le sermon et le genre délibératif, et, dans le genre démonstratif, il substitue purement et simplement l'éloge académique à l'oraison funèbre, suivant le mouvement décrit dans l'étude de J.C. Bonnet (voir la note (23) du chapitre II de la Section première, dans la Première partie).
- (24) Mercure du 29 janvier 1791, p.173.
- (25) Id., p.185.
- (26) Id., p.174.
- (27) Ibid.
- (28) Id., p.174 et p.175.
- (29) Id., p.176.
- (30) Id., p.177.
- (31) Laharpe propose la suppression des chaires de Belles-Lettres, d'Eloquence latine, de Médecine pratique, d'Anatomie, de Droit de la Nature et des Gens, etc., au profit de la création d'une chaire d'Eloquence française, "chaire unique" dont les Cours seraient suivis par "l'élite des étudiants", admis comme

pensionnaires, soigneusement encadrés par des "Agrévés"  
(id., p.178, p.182, p.183).

- (32) Id., p.178.
- (33) Voir ici même, plus haut, la note (15).
- (34) Laharpe avait déjà collaboré au Mercure de France, de 1772 à 1776; cf. A. Jovicevich, op.cit., p.74 et p.94. De décembre 1789 à mars 1794, ses articles seront signés "D..."
- (35) Voir par exemple le Mercure de France du 26 juin 1790, p.139-141.
- (36) Mercure de France, 31 juillet 1790, p.132. Sur ce thème, cf. M.Delon, L'idée d'énergie au tournant des Lumières, p.349 sq.
- (37) Mercure français, 21 septembre 1793, p.104.
- (38) Mercure de France, 30 avril 1791, p.187. Laharpe discute du Contrat social : "Il est sûr que les principes généraux de notre Constitution, qui sont ceux de tout gouvernement légal, sont pris dans son ouvrage, comme lui-même les avait pris dans celui de Locke, sur le gouvernement civil" (id., p.187). Au sujet de la réception du Contrat social, voir l'étude de J.-J. Tatin-Gourier, Le Contrat Social en question, Lille, 1989.
- (39) Mercure français, 20 octobre 1792, p.83.
- (40) Mercure de France, 30 avril 1791, p.197.
- (41) "Objectera-t-on que l'homme peut nuire gravement, en faisant un usage injuste de cette faculté ambiguë de la parole ? Mais, à l'exception de la vertu, l'on peut en dire autant de tous les biens (...); autant le juste usage peut être utile, autant l'injuste en peut être dommageable" - Aristote, Rhétorique, I, 1355 b (trad. M. Dufour).
- (42) Mercure de France, 21 janvier 1792, p.76.
- (43) Mercure de France, 31 juillet 1790, p.177.
- (44) Mercure français, 2 novembre 1793.
- (45) "Tu sais que depuis plus de quatre-vingts ans les blancs viennent traiter ici avec les Madécasses; diras-tu que jamais un blanc ait été tué par un homme de notre nation ? Nous vous avons toujours reçu, non seulement comme nos frères,

mais comme si vous aviez été les maîtres du pays. Quand les Français nous ont demandé des boeufs et du riz, nous ne leur en avons jamais refusé. Lorsqu'ils ont voulu planter des palissades et construire des cases, n'avons-nous pas été dans les forêts chercher les bois qui leur étaient nécessaires ? Ceux qui sont venus avec toi, La Bigorne, et ceux qui sont ici, ont-ils eu quelque sujet de plainte contre nous ? N'ont-ils pas puisé l'eau de nos fontaines ? N'ont-ils pas abattu les bois de nos forêts, sans qu'aucun homme de Foule-Pointe leur ait jamais dit : Pourquoi fais-tu cela ? Les peuples du Sud et ceux du Nord, et plus récemment encore ceux de Sainte-Marie, ont massacré les Français; mais ceux de Foule-Pointe n'en ont jamais frappé aucun; ils leur ont donné au contraire toutes sortes de secours, ils leur ont témoigné dans tous les temps leur bienveillance et leur amitié. Les chefs de Foule-Pointe seraient-ils donc moins puissants que leurs voisins ? La Bigorne, ils le sont davantage. Craignent-ils d'avoir la guerre avec les blancs ? Non. Qui oserait faire la guerre à l'illustre chef de Tamsimalo, à Jean-Hare, notre chef et notre père ? Quels sont les blancs assez téméraires pour attaquer ces chefs redoutables et invincibles qui sont ici présents, Maroua, Ramisi, Ramatao ? Ne verserions-nous pas jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour les défendre ? C'est uniquement à notre amitié, à notre bon coeur que les Français sont redevables des bons traitements qu'ils ont éprouvés à Foule-Pointe, depuis qu'ils en fréquentent le port.

Examinons maintenant la conduite des Français à notre égard. Pourquoi, La Bigorne, as-tu planté une palissade de gros pieux, beaucoup plus étendue et beaucoup plus forte que celle qui avait été faite précédemment, sans avoir daigné en demander la permission à Jean-Hare et aux autres chefs ? As-tu suivi en cela l'ancien usage ? Parle, réponds ! Leur as-tu fait le moindre présent ? Tu gardes le silence, tu rougis; tu te sens coupable; tu les regardes, tu réclames leur indulgence. Je demande ici pour toi à ces chefs invincibles et généreux, qui président cette auguste assemblée, le pardon de ton imprudence. Nous t'aimons, La Bigorne; mais n'abuse plus désormais de l'affection que nous avons pour toi; fais serment de ne plus retomber dans de pareilles fautes. De tels écarts t'aliéneraient sans doute le coeur des habitants de Foule-Pointe; et pour le conserver, jure que désormais nos intérêts seront les tiens. Demande donc à tes chefs ici assemblés pourquoi, depuis l'arrivée de sept gros vaisseaux, les capitaines ont constamment négligé de faire les présents d'usage, qui servent à cimenter le bon accord dans les échanges que les blancs veulent faire avec les Madécasses ? Pourquoi ces vaisseaux n'ont-ils pas apporté des effets pour payer les dettes contractées, il



y a plus d'un an, par les Français ? Nous leur avons vendu dans la bonne foi toutes sortes d'approvisionnements, sans autre sûreté que de petits morceaux de papiers, qui renferment, à ce que tu m'as dit, la promesse de payer dans trois lunes. Pourquoi cette promesse solennelle est-elle restée à ce jour sans effet ? Un gros vaisseau passa ici l'année dernière : il avait un besoin urgent de vivres, sans avoir les effets nécessaires pour s'en procurer. Les marchands de Foule-Pointe lui fournirent des boeufs et du riz, au même prix qu'ils auraient pu l'acheter argent comptant. Il avait promis de nous faire payer par le premier vaisseau qui viendrait à l'Isle-de-France. Depuis cette époque, il en est venu douze; tous ont refusé de solder une dette si juste. Diras-tu maintenant, La Bigorne, que ce sont les gens de Foule-Pointe qui ont manqué de bonne foi avec les Français ? Diras-tu qu'en donnant un fusil de traite en échange d'un boeuf, tu le paies trop cher ? Diras-tu qu'une brasse de toile bleue sont la juste valeur d'un tonneau de riz du poids de cinquante livres ? Ou tu nous crois bien ignorants sur le prix des denrées à l'Isle-de-France, ou tu as le projet insensé de nous faire la loi, lorsque tu dois la recevoir. N'est-il pas vrai (en s'adressant à l'assemblée) que vous voulez désormais traiter avec ces étrangers sur des bases plus justes et plus convenables ?"

- (46) Quinte-Curce, Histoires, Livre VII, § VIII,12 - § VIII-30. Tandis qu'Alexandre le Grand s'approche du territoire des Scythes, une députation du peuple scythe vient essayer de le dissuader d'avancer plus loin, en développant successivement le thème de la vanité des conquêtes, et celui de l'invincibilité des Scythes.
- (47) Mercure français, 2 novembre 1793, p.11.
- (48) Id., p.12. Le trait le plus démosthénien de ce discours paraît être à Laharpe "sa marche raisonnée et pressante, qui a le grand mérite d'aller toujours au fait"; quant à un exemple de "beau mouvement", Laharpe cite le passage suivant : "Tu rougis !... Je demande à nos chefs le pardon de ton imprudence".
- (49) Ibid. "C'est que le dernier effort de l'art", ajoute Laharpe, "est de revenir le plus près de la nature, et la nature était sans doute, chez ce Madécasse, heureusement organisée", non sans faire observer aussi "que la matière était facile, et qu'il est fort douteux qu'il se fût tiré avec le même succès d'un sujet plus fort et plus compliqué".
- (50) Ibid.

- (51) Laharpe lèvera lui-même le voile de cet anonymat relatif dans le Mercure du 21 août 1790 (p.102) : "Je n'ai pas hésité à combattre sur ce point M. de Mirabeau lui-même, que personne n'admire plus que moi, quand il a dit que la délation était devenue une vertu."
- (52) Mercure, 19 décembre 1789, p.95.
- (53) Id., p.96. "L'affluence d'idées nouvelles produit une foule de nouvelles expressions, d'abord sans choix et sans règles, autant pour la fantaisie que pour le besoin : celles que ce dernier a créées sont bientôt les seules qui restent".
- (54) Id., p.95-96.
- (55) Id., p.100. L'exposé de Laharpe est, en substance, le suivant :  
"Délation et délateur (...) ont toujours, et sans aucune exception, présenté un sens odieux." C'est "sous le despotisme des Césars" qu'apparurent les délateurs. "Le délateur pouvait accuser secrètement et à l'oreille du Maître"; "ce métier était méprisé et abhorré dans Rome avilie, parce qu'il y a des degrés dans l'avilissement, et qu'en descendant toujours, on trouvait des délateurs au dernier." Du monde antique, la délation est passée à l'Europe moderne : "nos tyrans subalternes ont eu leurs délateurs, comme les maîtres de l'Univers : Louis XI avait les siens (...) Et qui a provoqué (...) ces milliers de lettres de cachet ? Les délateurs qui couraient une pension ou un bénéfice." Le dix-huitième siècle les voit s'épanouir : "Qu'était-ce donc que tous ces barbouilleurs mercenaires, qui envoyaient si soigneusement à Versailles leurs feuilles (...) toujours bien protégées, où quiconque n'était ni un sot, ni un bas flatteur, était noté comme un ennemi du trône et de l'autel, un séditieux, un impie, en un mot, un philosophe ?"  
Et Laharpe de citer Fréron, l'abbé Sabatier, Linguet...  
A l'inverse, "le dénonciateur est celui qui dénonce publiquement et authentiquement un délit qui trouble l'ordre public, et dont il apporte la preuve. L'accusateur est celui qui en poursuit la punition dans les tribunaux."  
La délation, enfin, "ne peut réveiller que des idées repoussantes : si elle est publique, elle est seulement plus effrontée, sans être plus courageuse; car ou elle parle sans affirmer, ou elle affirme sans vouloir répondre de son affirmation : en un mot, son caractère est de vouloir attaquer sans péril, et inculper sans preuve. Le délateur se rejette toujours sur sa bonne intention, en même temps qu'il accuse celle d'autrui. Il cherche un crime dans les paroles des autres, et ne veut pas qu'on lui demande compte des siennes: quoi qu'il arrive, jamais il n'a menti, jamais il n'a trom-



pé, jamais il n'a calomnié : seulement il s'est mépris, ou bien on l'a induit en erreur; encore faut-il le remercier de son erreur, qui a pour cause le bien public . Telle est l'espèce de guerre que la délation déclare à la société humaine, et on ose l'appeler une vertu !" (id., p.104-106).

- (56) Id., p.100 ("Cette méprise, volontaire ou involontaire, est de la plus dangereuse conséquence; et c'est particulièrement à une époque où la langue usuelle éprouve les secousses d'une grande révolution politique, et subit des changements considérables, qu'il importe plus que jamais de ne pas altérer le sens de ces expressions morales qui expriment des idées essentiellement les mêmes dans tous les temps, dans tous les pays, et dans tout état de choses").
- (57) Ibid.
- (58) Id., p.95.
- (59) Id., p.108 ("Avant tout c'est de l'effet qu'on veut : l'effet est une si belle chose ! L'effet est si fort au-dessus de la vérité et même de la liberté !").
- (60) Voir G. Lefebvre, La Révolution française, Livre II, chapitre III, § III (Le complot aristocratique et la mentalité révolutionnaire), Paris, 1957, p.131 sq.
- (61) Id., p.108.
- (62) Id., p.106 ("Je vois d'ici comment on peut s'y prendre pour soutenir l'effrayant paradoxe que je réfute : soutenir tout en ce genre, est un jeu d'esprit où l'on ne croit guère hasarder que la réputation du sien, et où souvent, aux yeux de des juges sévères, on hasarde beaucoup davantage. On dira donc que la liberté est d'un si grand prix, que la cause de la liberté est une si belle cause, qu'elle seule peut rendre tout légitime et tout important; qu'un soupçon, un rapport, un ouï-dire, tout est intéressant, dès lors que la liberté est menacée").
- (63) Id., p.107.
- (64) Comme emblème de ce genre judiciaire dévalorisé, Laharpe donnera volontiers "l'avocat manceau", qui représente à ses yeux ce qu'on peut élaborer de "plus subtil" dans l'"insidieusement sophistique" (Mercure du 20 octobre 1792, p.78).
- (65) Mercure du 21 août 1790, p.95. Laharpe ajoute que l'éloquence délibérative "n'existe réellement en France que

depuis un an."

(66) Ibid.

(67) Ibid. "La plupart des hommes ou s'intéressent faiblement à la vérité, ou peuvent même avoir un intérêt contraire. La véhémence des mouvements et l'énergie des expressions les subjugué au moins pour un moment, et ce moment suffit. Leur assentiment devient une passion, et vous leur arrachez quelquefois ce que peut-être, quelques heures après, ils seront surpris ou fâchés d'avoir cédé : voilà ce qui fait l'orateur de la chose publique." Rappelons que le fait d'arracher l'assentiment des auditeurs au moyen des passions n'est nullement immoral, aux yeux de Laharpe, si cela sert à faire triompher le bien (voir, plus haut, la note 41).

(68) Id., p.96. Le terme "accessoire" ne doit pas tromper. Dans les traités de rhétorique, les parerga renvoient à ce qui ne relève pas intrinsèquement soit de la cause, soit d'une démonstration purement rationnelle : cela englobe aussi bien l'usage des figures que celui de l'"action" oratoire (voir, entre autres, la Rhétorique d'Aristote, Livre III, 1403 b). Voilà pourquoi des "accessoires" peuvent être dits importants. Quant aux "avantages extérieurs", ils sont à comprendre, non comme des atouts d'ordre physique, mais comme des avantages liés à ce qui est "extérieur" à la cause en elle-même. S'agissant de Mirabeau, il est probable que Laharpe fait allusion au handicap que constituait pour lui sa personne : on ne rappellera jamais assez, en effet, toute l'hostilité qu'il dut surmonter, à cet égard, dans les premiers temps de l'Assemblée (voir à ce sujet P. Brasart, "Les débuts de l'éloquence parlementaire", in Des Menus Plaisirs aux Droits de l'Homme, Paris, C.N.M.H.S., 1989, p.98).

(69) Mercure du 21 août 1790, p.97.

(70) Ibid.

(71) Id., p.96.

(72) Id., p.97.

(73) Voir, plus haut, la note (65) (l'éloquence délibérative "n'existe réellement en France que depuis un an").

(74) On peut se demander pourquoi le nom du modèle suprême est ici celui de Démosthène et non celui de Cicéron. C'est que Démosthène est l'orateur par excellence du sublime longinien, qui servira de guide à la "lecture" de Mirabeau par Laharpe. Dans le célèbre parallèle du Peri Hupsous entre

Cicéron et Démosthène, si celui-là est considéré comme un maître de l'amplification et de l'abondance, celui-ci est clairement donné comme le modèle oratoire de l'élévation et du sublime (Perl Húpsous, XII,1 et XII, 4).

On notera que dans le Lycée, Laharpe gardera jusqu'au bout la balance égale dans le parallèle classique entre l'orateur athénien et l'orateur romain. Avec Fénelon, Laharpe considèrera que Démosthène devait être supérieur, à le considérer en son temps, mais que Cicéron doit être plus généralement "goûté par les modernes" (Lycée, t.3, Paris, an VII, p.2 sq.). Nous retrouverons ce parallèle dans les séances de l'École Normale de l'an III, que ce passage du Lycée réutilise globalement.

(75) Id., p.102.

(76) Ibid.

(77) L'adjectif "terrible" dans la définition par Laharpe de Démosthène comme "l'homme le plus terrible qui ait jamais manié la parole" est la traduction habituelle de l'adjectif grec deinós, qui signifie littéralement "effrayant", "dangereux", et, de façon dérivée, en parlant de personnes, "merveilleusement doué, extraordinairement habile". Dire d'un homme qu'il était deinós légein était faire à ses qualités oratoires le plus flatteur des compliments.

(78) C'est un passage d'un Eloge funèbre de Mirabeau paru dans les Actes des Martyrs, réplique "patriote" des Actes des Apôtres, que Laharpe a présenté à la réflexion de ses lecteurs dans le Mercure de France du 25 juin 1791 - soit près de trois mois après la mort de Mirabeau - et dont voici le texte : "Démosthène n'eut à combattre que contre un prince étranger, et il était soutenu des forces de sa patrie. Mirabeau lutta longtemps contre les tyrans de sa patrie, et n'eut longtemps pour lui que lui-même. L'orateur athénien se forma dans un souterrain où il se retira volontairement; l'orateur français se forma dans les donjons et dans les cachots. L'un, retardé à chaque pas par les lenteurs de son génie, et par les obstacles que lui opposait la nature, passa une partie de sa vie à acquérir des connaissances bornées; l'autre, doué d'un génie ardent, d'une conception facile, d'une forte mémoire, acquit promptement une universalité de lumières bien rare dans un orateur. Démosthène employa l'art pour vaincre la nature; Mirabeau vit la nature et l'art se réunir pour lui assurer la palme de l'éloquence. Enfin l'un naquit dans un pays libre, et le laissa asservi en mourant; l'autre trouva sa patrie asservie, et la laissa libre."

- (79) Circonstances politiques nouvelles dont on peut penser que ce royaliste qu'était Mirabeau, auteur d'un plan secret de fuite du roi, les aurait vivement condamnées; cf G.Chausinand-Nogaret, Mirabeau, chapitre 10 ("La Révolution et le Roi"), Paris, 1982.
- (80) Mercure du 7 juillet 1792, p.34-35.
- (81) \*Mirabeau a été vraiment l'homme de la Révolution. On verra, en lisant ces Lettres, que la Nature et la Fortune l'avaient, comme de concert, préparé et mûri pour cette grande époque de notre liberté et de sa gloire" - "extrait" des Lettres originales de Mirabeau, écrites du Donjon de Vincennes, pendant les années 1777, 1778, 1779 et 1780, recueillies par P. Manuel, citoyen français, Paris, Garnery, 1792, Mercure du 15 septembre 1792, p.41.
- (82) Id., p.41 (\*Une Ame ardente et forte, un génie puissant et flexible, une vivacité d'imagination qui ne nuisait en rien à la justesse de ses idées, un penchant effréné pour le plaisir, joint à la plus grande facilité pour le travail, et un tempérament robuste, capable de suffire en même temps au travail et au plaisir; une activité de pensée qui semblait dévorer tous les objets, et une promptitude de la mémoire qui les embrassait tous\*).
- (83) Id., p.48 (\*Il trace déjà toute la théorie du gouvernement légal; il rassemble les résultats lumineux de ses lectures et de ses réflexions sur toutes les parties de l'économie politique, sur les sciences, sur les arts, sur les objets de littérature et de goût\*).
- (84) \*On a remarqué dans les Lettres de Mirabeau des pensées, des expressions, des phrases, des morceaux entiers d'emprunt, et tirés d'ouvrages connus qu'il ne cite pas (...) Celui qui rend ici hommage à sa mémoire se glorifie d'être pour beaucoup dans ces larcins (...) Il y a, entre autres, une douzaine de vers de Mélanie, réduits en prose, sans autre retranchement que celui de la mesure et de la rime, et d'ailleurs conservés mot pour mot (...) Il ne faudrait pourtant pas en conclure que c'est un plagiat. D'abord ces lettres n'étaient nullement destinées à l'impression; de plus, lisant et écrivant beaucoup et très vite, parce que c'était sa seule ressource, il confondait quelquefois, sans y penser, ses compositions et ses lectures" (Mercure du 15 septembre 1792, p.51).
- (85) \*Son talent pour écrire sur toutes les matières brille de tout son éclat\*, et cela alors même que ces Lettres ont été "minutées avec la plus grande rapidité" (id., p.47).

- (86) "Vous rencontrez à tout moment des vérités fortement énoncées, des expressions de génie, des traits de passion, des raisonnements vigoureux, des aperçus vastes, des réflexions fines ou profondes (...) Une lettre apologétique qu'il adresse à son père, un examen des principes contenus dans ses écrits, et mis en opposition avec sa conduite, un Mémoire en forme contre lui, envoyé au Lieutenant de Police, sont autant de chefs-d'oeuvre en leur genre" (id., p. 47-48).
- (87) Id., p.48-49.
- (88) Id., p.49.
- (89) L'"extrait" en question occupe les p.65-83 du Mercure du 22 septembre 1792, et porte sur la Collection complète des Travaux de M. Mirabeau l'aîné à l'Assemblée Nationale; précédée de tous les Discours et Ouvrages du même auteur, prononcés ou publiés en Provence, pendant le cours des Elections, par M. Etienne Méjean, 5 volumes in-8°, A Paris, de l'Imprimerie de la veuve Lejay.
- (90) Les p.67-69 du Mercure du 22 septembre 1792 reproduisent les p.95-97 du Mercure du 21 août 1790.
- (91) "En un temps où peut-être il y avait quelque courage à rendre une justice éclatante à un homme qui avait tant d'ennemis et de détracteurs, et contre qui la haine élevait des clameurs furieuses" (Mercure du 22 septembre 1792, p.65-66). Laharpe était coutumier de ces autoglorifications, aimant se présenter en penseur courageux qui a su dire la vérité au mépris de tous les dangers. Ainsi, dans le Mercure du 9 avril 1791 (p.89), écrit-il qu'il "osera" se "glorifier devant [ses] concitoyens d'avoir fait entendre au Lycée, six mois avant la Révolution, des vérités qui la devançaient". De même, après la Terreur, il se vantera d'une liberté de langage, au vrai toute rétrospective : "[Robespierre] est un homme de la dernière médiocrité en tout, hors en hypocrisie, voilà ce que j'avais dit vingt fois, et même à ses prôneurs" (Lycée, t.14, Paris, an XIII, p.403, note 1).
- (92) "Ses principes de politique étaient les miens. Il pensait que (...) si l'incurable corruption de la Cour nous forçait à une défiance légitime, destructive de l'action du gouvernement, alors une Constitution purement républicaine, malgré les inconvénients qu'elle pouvait avoir dans un empire de vingt-six millions d'hommes, était, sans nulle comparaison, préférable à une royauté suspecte et avilie" (Mercure du 22 septembre 1792, p.66).



- (93) Ibid. Laharpe affirme l'avoir dit de vive voix à Mirabeau, qui, flatté des éloges décernés par le critique du Mercure, l'aurait invité à des entretiens qui révélèrent entre eux - selon Laharpe - une entente profonde : "Nous nous convenions d'autant mieux qu'il s'était aperçu que je goûtais véritablement son éloquence" (ibid.).
- (94) Même si l'article de Laharpe parut au lendemain même de l'abolition de la royauté, l'adjectif "républicain" est à entendre ici dans un sens attesté tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui renvoie à des êtres fiers et animés d'un souci farouche de leur indépendance, et non à des partisans de la forme politique déterminée qu'est la république. En ce sens, d'ailleurs, cet adjectif, ainsi que l'adjectif "franche", prendront une certaine saveur après la découverte des tortueuses combinaisons qui lièrent Mirabeau et la Cour.
- (95) Rappelons qu'en août 1790, Laharpe jugeait encore nécessaire de souligner que son éloge de Mirabeau ne prétendait "rien ôter au mérite de plusieurs de nos Représentants, dont la Révolution a mis les talents au grand jour" (cf supra, p.100).
- (96) Laharpe répond aux reproches qu'il avait reçus de n'avoir pas écrit d'éloge funèbre de Mirabeau en exposant qu'il aurait dû tout uniment répondre "que je n'aimais pas à refaire ce qui avait été très bien fait, et qu'ayant payé à Mirabeau vivant le tribut de louanges qui lui était dû, et que je regardais comme un devoir, si je n'avais pas fait son oraison funèbre, c'est que M. Garat, dans le Journal de Paris, m'avait si heureusement devancé, et s'était acquitté de cette glorieuse tâche avec tant de succès, que je ne trouvais rien à dire après lui, et que je ne voulais pas lutter contre un chef-d'oeuvre" (Mercure du 22 septembre 1792, p.69-70). Laharpe fait allusion à l'article publié par Garat dans le Journal de Paris du 5 avril 1791 (que nous avons envisagé plus haut, dans le chapitre II de la présente section). Une telle modestie serait étrange chez l'orgueilleux auteur de l'Eloge de Charles V (1767), de l'Eloge de Fénelon (1771), de l'Eloge de Catinat (1775), qui ne devait pas les juger un de ses moindres titres de gloire, si Laharpe n'avait signalé à plusieurs reprises son admiration pour Garat. Ainsi, dans le Mercure du 21 janvier 1792, lui reconnaît-il un "mérite rare" dans la rédaction des séances parlementaires, et spécialement le talent d'"écrire généralement du style d'un homme de lettres (...) lorsqu'à peine un autre aurait eu le temps d'écrire du style d'un gazetier ou d'un feuilleter", et de "produire d'un jet des morceaux d'une beauté supérieure, tels que celui sur la mort de Mirabeau" (Mercure du 21 janvier 1792, p.67). Laharpe ne serait pas lui-même s'il n'avait ajouté une objec-

tion : il aurait été souhaitable, à ses yeux, que Garat se débarrasse de "l'affectation de l'analyse" - on sait que Garat n'entendra guère le conseil, et qu'il restera toujours lié aux Idéologues.

On notera que Laharpe, après avoir fourbi cette défense, sacrifiera tout de même un instant à l'esprit des éloges funèbres, en créditant "les premiers pas de Mirabeau" dans la Révolution (les discours prononcés en Provence) de vertus prophétiques : "C'est dans ces discours qu'il annonce hautement la destruction prochaine de toutes les chimères féodales; c'est là qu'on trouve ces paroles qui ne tardèrent pas à devenir une prophétie : J'ai été, je suis, je serai jusqu'au tombeau l'homme de la liberté publique. Malheur aux ordres privilégiés, si c'est là plutôt être l'homme du Peuple que celui des Nobles; car les privilèges finiront, mais le Peuple est éternel." "Oui", commente Laharpe, in genere demonstrativo, "et un homme qui l'a servi comme Mirabeau est aussi éternel" (Mercury du 22 septembre 1792, p.72).

- (97) Nous citons, dans la traduction de E. Courbaud et H. Bornecque, des expressions que Cicéron place dans la bouche de Crassus, au livre III du De Oratore, quand il se livre à une digression sur l'importance d'une instruction très étendue dans la formation de l'orateur (De Oratore, III, 120-143). Crassus entend donner, à ce sujet, les anciens orateurs grecs en exemples d'universalité du savoir : "Namque illos veteres doctores auctoresque dicendi nullum genus disputationis a se alienum putasse accepimus semperque esse in omni orationis ratione versatos" (De Oratore, III, 126) ("Ces vieux maîtres, en effet, qui donnèrent (...) les premiers modèles de l'art de parler, nous savons qu'ils ne regardaient aucune matière de discussion comme hors de leur domaine, et qu'ils ne cessaient de traiter toute sorte de sujets" - trad. Courbaud et Bornecque, Collection des Universités de France, Paris, 1956).
- (98) Mercury du 22 septembre 1792, p.72.
- (99) Id., p.73.
- (100) Alain Michel, La Parole et la Beauté, Paris, 1982, p.61.
- (101) Mercury du 22 septembre 1792, p.73.
- (102) "Comme il était alors préparé sur la discussion dans laquelle il avait déjà fait entendre une opinion méditée, les idées affluaient, parce qu'en énonçant un avis, il avait prévu toutes les objections, et que pour un bon raisonneur, les réponses aux objections sont toujours contenues dans les principes. Joignez-y le mouvement de réaction qui naît de la résistance : c'est alors qu'il tonnait" (Mercury du 22

septembre 1792, p.73).

(103) Ibid.

(104) Id., p.73-74.

(105) Ibid.

(106) Ibid. Sur la définition de l'énergie comme passage du virtuel à l'actuel, et de l'essence au devenir, nous renvoyons à nouveau à M.Delon, L'idée d'énergie au tournant des Lumières, p.31 et p.36-37.

(107) Ibid.

(108) Il ressort en effet du Peri Húpsous que le sublime, entendu à la manière du pseudo-Longin, doit nécessairement exercer une influence universelle ("Hólōs dē kalà nómize húpse kal alēthinà tà dià pantōs aréskonta kal pāsīn" - "En un mot donc adopte cette règle : une chose est véritablement sublime qui plaît toujours et à tous les hommes") (Peri Húpsous, VII, 4). De plus, le sublime de Démosthène, d'après le pseudo-Longin, se manifeste spécialement "là où il faut ébranler complètement l'auditeur" ("éntha deī tōn akroatēn tō súnolon eklēxai") (Peri Húpsous, XII, 5). Enfin ce n'est pas à la simple persuasion que mène le sublime longinien, mais au "ravisement" ("eis ékstasin"), ce qui "confère au discours un pouvoir, une force irrésistible qui domine entièrement l'âme de l'auditeur" ("taúta dē dunasteían kal bían ámachon prospheíronta pántōs epánō toú akroóménou kathístatai") (Peri Húpsous, I, 4). Nos citations - texte et traduction - sont tirées de l'édition de H. Lebègue, Collection des Universités de France, Paris, 1965.

(109) C'est au début du livre III de la Rhétorique qu'Aristote, récapitulant le plan de son ouvrage, rappelle qu'il a parlé en premier de "ce qui confère aux choses mêmes leur caractère persuasif" ("autà tà prágmata ek tīnōn échei tō pithanōn"), puis de "la valeur que leur prête le style" ("tō taúta tē léxei diathésthai"), et que la troisième partie, celle qui a "la plus grande efficacité" ("megístēn dúnamin") "comprend tout ce qui regarde l'action" ("tà peri tēn húpokrisin") - Aristote, Rhétorique, III, 1403 b, texte établi et traduit par M. Dufour et A. Wartelle, Collection des Universités de France, Paris, 1980.

(110) Mercure du 21 mai 1791, p.106, note.

(111) Cf. P.Brasart, Paroles de la Révolution, Paris, 1988, p.175.



- (112) Mercure du 22 septembre 1792, p.74.
- (113) Id., p.74.
- (114) On rappelle ici que l'édition des Orateurs de la Révolution dans la Bibliothèque de la Pléiade, monumentale consécration de l'éloquence révolutionnaire que nous devons à F. Furet et R. Halévi, n'offre, dans son volume I (Paris, 1989), ni l'un ni l'autre de ces deux discours. On peut se reporter à l'édition des Discours de Mirabeau par G. Chaussinand-Nogaret, Paris, 1986, p.273 sq. et 287 sq.
- (115) La citation s'étend sur six pages pleines du Mercure. Laharpe souligne lui-même le caractère exceptionnel de ce procédé dans ses "extraits" : "Quoiqu'en général je sois très sobre de citations, si ce n'est dans le cas d'une critique de détail, quoiqu'ayant fort peu d'espace, je crois devoir l'employer à discuter plutôt qu'à copier, quoiqu'enfin le morceau dont il s'agit soit assez étendu, je ne puis cependant résister au plaisir de l'offrir aux lecteurs qui peuvent ne pas l'avoir sous les yeux" (Mercure du 22 septembre, p.76).
- (116) Id., p.76.
- (117) Id., p.82.
- (118) Ibid.
- (119) Id., p.83 ("Il fait briller d'abord la lumière du raisonnement; il subjugué la pensée; il fouille ensuite plus avant, et va remuer les passions secrètes jusqu'au fond de l'âme, l'intérêt, la crainte, l'espérance, la honte, l'amour-propre").
- (120) Ibid. Nous ne saurons jamais à quels "morceaux de cette force" pensait Laharpe en particulier, en écrivant qu'à son sens il y en avait "beaucoup".
- (121) "Nam si subitam et fortuitam orationem commentatio et cogitatio facile vincit, hanc ipsam profecto adsidua ac diligens scriptura superabit" (De Oratore, livre I, XXXIII, 150, traduction E. Courbaud, Paris, Collection des Universités de France, 1967).
- (122) Deux semaines plus tard, pour confirmer cette accession au statut de "classique", et à propos d'un écrit où Mirabeau ne déployait pas encore "la justesse et la précision philosophique" qui caractériseront par la suite son éloquence, celui-ci reçoit cet éloge, distinction majeure dans la culture de l'imitation qu'est le néo-classicisme : "Il composera d'après lui-même, et imprimera à ses écrits l'emprein-

te de son caractère" (Mercure du 13 octobre 1792, "extrait" de l'Essai sur le Despotisme (1772), p.46.

- (123) Mercure du 21 août 1790.
- (124) Id., p.98-99.
- (125) Id., p.97.
- (126) Mercure du 22 septembre 1792, p.68, note 1.
- (127) Mercure du 21 mai 1791, p.106.
- (128) Mercure du 30 avril 1791, p.180 ("[Il] met une égale netteté dans ses conceptions et dans ses calculs").
- (129) Mercure du 21 avril 1792, p.80.
- (130) Mercure du 16 octobre 1790, p.118.
- (131) Mercure du 21 août 1790, p.93.
- (132) Mallet du Pan fut un des plus brillants porte-parole des détracteurs de l'ambiance des débats de la Constituante, dont il dénonçait à l'envie le "désordre". Sur ce thème, cf P. Brasart, Paroles de la Révolution, note 74, p.237-238.
- (133) "Mais aussi ne voyez-vous pas que ceux qui s'y opposaient auraient voulu que l'édifice ne s'élevât jamais, et que tous les moyens leur étaient bons pour empêcher, ou du moins retarder, le travail" (Mercure du 21 août 1791, p.93). Dans ce même article, Laharpe livrera ses premiers éloges de Mirabeau - dont il semble avoir oublié qu'il avait été partisan, au grand dam du "côté gauche", de "renvoyer la rédaction définitive de la Déclaration des droits au temps où les autres parties de la Constitution [seraient] elles-mêmes entièrement contenues et fixées" (Archives Parlementaires, 1ère série, t. VIII, séance du 18 août 1789, p.454).
- (134) Id., p.92.
- (135) Id., p.93.
- (136) Mercure du 21 mai 1791, p.106, en note.
- (137) C'est dans l'"extrait" des Préjugés détruits de Lequinio - au demeurant décevant en ce qui concerne l'éloquence - que Laharpe se livre à cet excursus, quand il reproche à l'auteur une certaine imprécision dans son information

historique (Mercure du 15 juin 1793).

- (138) Parmi de nombreux exemples, on pourra se reporter à la publication, dans le Mercure du 8 décembre 1792, d'un écrit de l'"honnête Pétion" contre "les maximes dangereuses des scélérats". Laharpe rendra d'ailleurs compte des Oeuvres de Jérôme Pétion, dans le Mercure du 12 mars 1793. Voir aussi le récit des "affreux blasphèmes" proférés par les "affidés" des Jacobins, dans le Mercure du 15 janvier 1793.
- (139) Mercure du 23 octobre 1790, p.153. Sur l'énergie comme catégorie littéraire au XVIII<sup>e</sup> siècle, voir tout le chapitre II de la Première partie de l'ouvrage de M. Delon, L'idée d'énergie au tournant des Lumières, p.58-104 ("L'énergie de la langue").
- (140) Sur la question de l'Académie française, voir supra (au chapitre III de la présente Section) les réactions de l'abbé Morellet aux attaques de Chamfort.
- (141) Mercure du 16 octobre 1790, p.108.
- (142) Mercure du 23 octobre 1790, p.153.
- (143) Ibid.
- (144) Ibid.
- (145) Mercure du 16 octobre 1790, p.108.
- (146) Mercure du 2 janvier 1790, "Sur La Bruyère et Saint-Evremond".
- (147) Mercure du 5 octobre 1793, p.205. Toutes les citations qui précèdent immédiatement celle-ci sont tirées du même article, p. 204-205.
- (148) Mercure du 17 décembre 1791, p.86.
- (149) Ibid.
- (150) Sur la problématique de la décadence, voir (en ce qui concerne une tout autre période), le beau livre de P. Citti, Contre la décadence : histoire de l'imagination française dans le roman, 1890-1914, Paris, 1987.
- (151) Robert Darnton, Bohème littéraire et révolution - Le monde des livres au XVIII<sup>e</sup> siècle, Paris, 1983.
- (152) Mercure du 15 janvier 1791, p.97.

- (153) Il s'agit ici, en fait de Laplace, du traducteur et compilateur, qui s'autoproclamait, à la fin de sa vie, "le doyen des gens de lettres", et non, bien sûr, de l'homme de science. La notice est parue dans le Mercure du 20 juillet 1793.
- (154) "J'entends fortune d'argent, c'est la seule qu'il sut faire" (Mercure du 20 juillet 1793, p.98).
- (155) Id., p.104. Voici l'exemple donné par Laharpe; il s'agit d'un recueil de lettres de deux Français, écrites de Vienne dans les années 1750, à la louange de Marie-Thérèse d'Autriche, et que Laplace présente ainsi :  
"L'éditeur se fait un plaisir de leur surprise, lorsqu'ils verront, après trente ans, dans ce recueil, ces mêmes lettres qu'un déménagement imprévu vient de lui faire retrouver dans un portefeuille dont il regrettait la perte, et dont l'hommage si légitimement dû aux rares et respectables qualités de l'impératrice-reine ne lui permet pas de priver plus longtemps une nation telle que la française, c'est-à-dire si bien faite pour en connaître tout le prix, ainsi que pour lui en savoir grand gré."  
"Quant à moi", commente Laharpe, "ce que j'y vois de plus clair, c'est que Laplace devait l'hommage de son portefeuille aux rares qualités de l'impératrice-reine, que cet hommage ne permet pas de priver la nation française de ce même portefeuille, d'autant que cette nation est si bien faite pour savoir tout le prix de ce portefeuille, et pour lui en savoir le plus grand gré" (id., p.104).  
On peut donner aussi un autre exemple de ce que Laharpe abhorre, avec ces phrases d'un ami de Laplace, "qu'on appelait Lagarde-Bicêtre" (assure Laharpe) "à cause de sa bonne réputation": à propos d'une cantatrice en son temps célèbre, Mademoiselle Maure, Lagarde "osait parler" du "mécanisme incompréhensible par lequel cette inimitable actrice trouve dans le matériel même de son organe l'intelligence motrice de son jeu" (id., p.102).
- (156) Mercure du 22 nivôse an II.
- (157) Voir à ce sujet, dans le Mercure du 25 ventôse an II (15 mars 1794), p.102 : "La philosophie a toujours menacé et épouventé la tyrannie (...) Il n'est pas permis d'ignorer ni d'oublier que, depuis l'année 1750, c'est-à-dire, depuis l'époque de l'Encyclopédie", etc.
- (158) Mercure du 12 octobre 1793, p.243.
- (159) Mercure du 3 mars 1792, p.104.

- (160) Mercure du 7 avril 1792, p.27.
- (161) Mercure du 13 juillet 1793, p.57.
- (162) Ibid.
- (163) Mercure du 18 décembre 1790, p.112.
- (164) Id., p.113.
- (165) Mercure du 8 octobre 1791, p.54 sq.
- (166) Id., p.61-62.
- (167) Id., p.61.
- (168) Id., p.63.
- (169) Ibid.
- (170) Mercure du 12 octobre 1793, p.243.
- (171) Mercure du 18 décembre 1790, p.114.
- (172) Sur ce point, voir infra le chapitre I de la deuxième Section de notre Troisième partie ("L.-S. Mercier et la Néologie").
- (173) Mercure du 14 mai 1791, p.67, note 1.
- (174) Mercure du 23 septembre 1793, p.152.
- (175) Mercure du 6 pluviôse an II (25 janvier 1794), p.150.
- (176) Mercure du 29 nivôse an II (18 janvier 1794), p.99.
- (177) Mercure du 6 pluviôse an II (25 janvier 1794), p.147.
- (178) Mercure du 11 ventôse an II (1er mars 1794), p.5.
- (179) Mercure du 23 novembre 1793, p.134.
- (180) Mercure du 25 ventôse an II (15 mars 1794), p.104.
- (181) Id., p.103.
- (182) Mercure du 22 septembre 1792, p.66.
- (183) Mercure du 4 février 1792, p.30.
- (184) Mercure du 10 août 1793, p.243.

(185) Id., p.245.

(186) "Extrait" des Préjugés détruits, de Lequinio, Mercure du 15 juin 1793, p.292-298. Lequinio, selon Mathiez, aurait été l'un des premiers à mettre en circulation l'expression de "Montagne" pour désigner les députés les plus "avancés" de la Législative, puis de la Convention. Sur les Préjugés détruits, voir infra, le chapitre II de la deuxième Section de cette première Partie.

(187) Mercure du 15 juin 1793, p.294.

(188) Ibid. Avec une réelle audace, ou une certaine inconscience, quand on songe aux proportions que prendra chez les Jacobins la haine de l'Angleterre, et sachant que la guerre est déclarée aux Anglais depuis le 1er février 1793, Laharpe fait précéder ce jugement d'un éloge d'Albion, qui accuse encore le contraste :

"Il y a un peuple en Europe tellement accoutumé, par son éducation, à écouter et à faire cas du raisonnement, que toutes les fois qu'un homme fait signe qu'il veut parler (je ne dis pas dans les assemblées délibérantes : on n'y connaît pas les interruptions), mais dans une foule quelconque, dans un attroupement, dans une émeute, sur-le-champ, et comme par un instinct universel, tout le monde fait silence : paix, paix, il veut parler; et l'on écoute jusqu'à ce qu'il ait fini. Ces gens-là s'appellent les Anglais".

Comme c'est la tradition, chez ceux qui raillent Rousseau d'avoir fait sa Démocratie "pour un Peuple de dieux", d'ériger l'Angleterre en modèle, d'autant plus prôné que, plus il prend un caractère de perfection chimérique, moins sa réalité peut être mise en doute, Laharpe corrige : "Il est vrai qu'il y a cent ans qu'ils jouissent de la liberté de parler", reversant sur l'expérience due au temps ce qui chez d'autres est imputé à un "Volksgeist" invariable.

(189) Mercure du 15 juin 1793, p.294.

(190) Id., p.293.

(191) Ibid.

(192) Id., p.293-294.

(193) Id., p.293.

(194) Ibid.

(195) Ibid.

(196) Ce point est très important, en ce qu'il permet de lever les doutes qu'on pourrait former sur l'identité réelle de l'auteur de l'extrait, car celui-ci n'est signé d'aucune façon. L'autre auteur possible, avec Laharpe, serait Rabaut-Saint-Etienne, collaborateur habituel, en 1793, du Mercure; or Rabaut n'a-t-il pas développé des thèmes proches, dans le Mercure du 18 mai 1793, par exemple ? - "L'esprit de défiance et de passion est parvenu à dénaturer toutes les idées. Il y aura dans l'histoire de la révolution un chapitre bien long à faire sur l'abus des mots, si ce n'est celui qu'on a fait des choses" (p.138).

Mais, d'une part, on verra plus loin que la position de Rabaut (sur ces problèmes de langue) est différente de celle que l'on trouve ici, se situe en quelque sorte en-deçà. D'autre part, et surtout, Rabaut, le rapporteur de la Commission des Douze contraint au silence le 31 mai 1793, n'aurait pas tenu ainsi la balance égale entre les partis. Au reste, il était décrété d'accusation depuis le 2 juin 1793...

(197) Mercure du 15 juin 1793, p.293.

(198) Mercure du 18 mai 1793, p.138.

(199) Ibid.

(200) "Ira-t-on prêcher la sobriété à un homme ivre ? Non, il faut attendre qu'il ait passé quelques nuits dans la boue, qu'on l'ait rapporté plus d'une fois chez lui sanglant et mutilé; et quand il sentira de vives douleurs dans tous ses membres, alors on pourra lui faire comprendre que, si le vin est une fort bonne chose, l'ivresse est une maladie et un danger" (Mercure du 15 juin 1793, p.293). Laharpe a développé ailleurs l'arrière-plan social de ces considérations métaphoriques : "La liberté ne fait que donner un degré d'énergie de plus aux vertus et aux vices; et la masse des vices était effrayante parmi nous (vu) l'horrible et profonde corruption que deux siècles du plus pesant despotisme avaient invétéré dans la nation française (...) Songe-t-on combien il y avait d'hommes en France sans éducation, sans lumières, sans principes, sans ressources ? Qu'est-ce que la liberté récente pour cette espèce d'hommes ? Nécessairement le règne de la licence et de l'impunité, dans ce passage des anciennes lois détruites aux lois qu'il faut leur substituer" (Mercure du 21 janvier 1792, p.74).

Section II

L'éloquence révolutionnaire  
au tribunal des orateurs



## I N T R O D U C T I O N

---

Nous avons tenté, dans la première Section de la première Partie de ce travail, de donner, en un tableau simplifié, une idée des grands types de réponses contemporaines à la question de la valeur littéraire d'une éloquence parlementaire encore inédite en France. Nous nous apprêtons, à présent, à la fois à resserrer le domaine d'enquête, et à élargir le débat. Resserrer le domaine d'enquête, parce qu'il nous paraît souhaitable d'interroger une catégorie plus spéciale de juges contemporains du genre délibératif renaissant, ceux qui le pratiquent, les députés qui fréquentent quotidiennement la salle du Manège, ou plus tard celle des Machines, et qui sont montés à la tribune pour y jouer leur rôle, non seulement de législateurs, mais aussi d'orateurs. Élargir le débat, parce que nous ne rechercherons pas chez ces hommes les jugements de valeur qu'ils formulent parfois sur les discours et le talent de leurs rivaux - étude au demeurant souhaitable, et suggestive (1) - mais au statut, à la nature et à l'efficacité qu'ils reconnaissent à l'éloquence délibérative en général. Trois orateurs, à cet égard, appelleront notre attention : Lequinio, tout d'abord, représentatif d'une certaine hostilité montagnarde à l'éloquence; Robespierre, ensuite, qui, ayant manifesté très tôt cette hostilité, l'a rendue paradoxale par ses succès de tribune; Condorcet, enfin, orateur philosophe dont l'effort a été, à l'inverse, de légitimer l'éloquence délibérative des assemblées de son temps.

NOTE

(1) On en donnera pour exemple Duport accusant Robespierre, dans son discours du 17 mai 1791 Sur la rééligibilité des membres du Corps législatif, d'"avoir tenu sans interruption", dans ses interventions à la tribune, "une chaire de droit naturel" (Les Orateurs de la Révolution française, I, Les Constituants, éd. Furet-Halévi, Paris, 1989, p.297), propos contre lequel un Albert Mathiez jugera encore indispensable de s'élever, parce qu'ils lui semblaient la mise en cause la plus grave des talents d'orateur de Maximilien, en ce qu'ils tendaient à faire croire "que ses discours n'étaient que des dissertations abstraites" (Albert Mathiez, "Robespierre orateur", in Etudes sur Robespierre, Paris, rééd. 1973, p.48). C'est aussi Robespierre ironisant sur l'éloquence d'un Brissot dans la question de la guerre, pendant l'hiver 1791-1792, et lui reprochant de ne faire que "débitier avec emphase des lieux communs sur les effets miraculeux de la Déclaration des droits, et sur la conquête de la liberté du monde" (Robespierre, Discours sur la guerre, prononcé à la Société des Amis de la Constitution le 11 janvier 1792, in Oeuvres Complètes, éd. Bouloiseau, Lefebvre et Soboul, t.VIII, Paris, 1954, p.100). Il passe même à ce sujet, chez Robespierre, quelques réminiscences des guerres picrocholines : "Vous vous chargez vous-même de la conquête de l'Allemagne, d'abord, vous promenez notre armée triomphante chez tous les peuples voisins; vous établissez partout des municipalités, des directoires, des assemblées nationales, et vous vous écriez vous-même que cette pensée est sublime, comme si le destin des empires se réglait par des figures de rhétorique" (Robespierre, Discours sur la guerre, prononcé à la Société des Amis de la Constitution le 2 janvier 1792, in Oeuvres complètes, t.VIII, Paris, 1954, p.81).

Brissot, de son côté, ne fut pas en reste, et le Tribunal révolutionnaire devait s'en souvenir, pour en faire un motif de grave suspicion à son encontre, sinon d'inculpation :

- \*- Le Président : Brissot, de concert avec Louvet, Gorsas, et son collègue Girey-Dupré, n'a cessé de diffamer les patriotes dans l'opinion publique, par les journaux que ces hommes dirigeaient.
- Brissot : Je n'ai jamais diffamé personne.
- L'accusateur public : Pour prononcer la vérité de ce que vient d'avancer l'accusé, je vais lire un article de son journal :  
"Le discours de Robespierre n'a point trompé l'attente de ceux qui sont familiarisés depuis longtemps avec la tactique de la tribune. Robespierre ne veut que des applaudissements : il doit donc toujours flagorner le peuple (des tribunes). Robespierre a peur, il aura donc toujours devant les yeux des poignards. Robespierre craint la raison, il parlera donc toujours aux passions. Il est profond en perversité, il parlera donc toujours à la profonde perversité des autres. Il ne cesse de calomnier ses ennemis, il déclamera donc éternellement contre la calomnie. Prenez au hasard un discours de Robespierre, vous y verrez toujours ce langage, cette marche. Le discours qu'il a prononcé aujourd'hui en offre un nouvel échantillon (...) Il a eu

recours aux insinuations, à la calomnie d'intention, à l'exagération des conséquences"

(Actes du Tribunal révolutionnaire, recueillis et commentés par G. Walter, Paris, 1968, p.231-232).

C'est encore un Saint-Just apostrophant Danton - absent de la salle, puisqu'en état d'arrestation - dans son Rapport du 11 germinal an II contre les Dantonistes : "Conciliateur banal, tous tes exordes à la tribune commençaient par le tonnerre, et tu finissais par faire transiger la vérité et le mensonge" (Saint-Just, Rapport sur la conjuration ourdie pour obtenir un changement de dynastie, et contre Fabre d'Eglantine, Philippeaux, Lacroix, Danton et Camille Desmoulins, prononcé à la Convention le 11 germinal an II, in Oeuvres choisies, éd. D. Mascolo, Paris, 1968, p.242).

On pourrait multiplier ce type d'exemples. Il n'est guère besoin de préciser que cette étude ne devrait avoir rien de commun avec une réduction des conflits parlementaires à des vengeances d'amours-propres blessés, travers aux riches effets dramatiques, dont un Michelet a donné l'illustre exemple à propos de Robespierre, exemple suivi par Aulard dans ses Orateurs de la Constituante (Paris, 1882), qui agrémentait ce tableau de considérations sur les terribles effets de la vanité littéraire bafouée, l'Incorruptible exerçant plus tard des vengeances personnelles sur ceux de ses collègues qui l'avaient moqué (Aulard se rétracta cependant, à ce sujet, dans la Révolution française de juin 1909) (voir G. Walter, Robespierre, t.II, Paris, 1961, p.410, note 2).

A poursuivre une telle enquête, on pourrait trouver de nombreux éléments de réponse à des questions encore bien obscures, telle la manière dont était perçu à cette époque l'usage de certaines figures de style. On en donnera pour exemple cet extrait d'une intervention d'Isnard à la Législative, le 31 octobre 1791 :

\* - Je demande à l'Assemblée, à la France entière, s'il est un citoyen...

- Vous ne demandez qu'à une moitié de l'Assemblée, a dit un membre, car vous ne regardez que la moitié.

On a ri de toutes parts; la voix de l'orateur a été couverte par les éclats de rire (...) L'orateur a continué :

- Je demande à la France entière, à Monsieur - (s'adressant à un des membres) - s'il est quelqu'un de bonne foi qui veuille soutenir que les princes ne conspirent pas contre la patrie, et s'il est vrai qu'ils conspirent, qu'ils ne doivent pas être punis; s'il en est quelqu'un, qu'il se dresse, et réponde.

L'orateur s'est arrêté un instant.

- S'il ne répond pas, il est donc convenu, il est donc vrai...

Le président a interrompu l'orateur, en lui disant qu'on ne discutait pas une question par demandes et réponses.

- M. le président, c'est une figure - (on a ri) - et je vous prie de rappeler à l'ordre Monsieur - (montrant un membre du côté droit) - qui parle, à mes côtés, de charlatanisme."

(Archives Parlementaires, 1ère série, t.34, séance du 31 octobre 1791).

De telles interventions, qui doivent donner à penser à celles et ceux qui seraient prêts à supposer trop facilement une transparence

entre le discours orné des orateurs et leur public, ne sont pas si rares; ainsi Danton, répondant à Isnard après sa fameuse tirade sur Paris - dont on chercherait vainement les traces sur les rives de la Seine, si la capitale attentait à la représentation nationale - Danton donc assaisonne la contradiction politique qu'il vient porter d'une indéniable ironie stylistique : "Hé! citoyens! Quelle est cette imprécation vraiment dramatique que s'est permise le président contre Paris ? Si vous convenez tous qu'on ne peut suspecter la majorité de Paris, il est assez étrange qu'on vienne présenter l'image de la dévastation que feraient de cette ville tous les départements, si quelques hommes se rendaient coupables... - (Oui! s'écrient un grand nombre de membres, ils le feraient !) - (On murmure dans l'extrémité gauche) - Je me connais, moi aussi, en figures oratoires!..." (Danton, Discours, éd. A. Fribourg (Hachette), Paris, 1910, p.184-185).

Une telle étude pourrait et devrait également s'attacher aux déformations et aux déplacements subis par des fragments de discours cités pour eux-mêmes, doués d'une vie indépendante du reste de leur discours d'origine, et affectés d'une valeur emblématique. Il en va ainsi, par exemple, de l'intervention de Merlin de Thionville, aux Jacobins, le 13 frimaire an II, alors que se discute le cas de Danton, victime d'une défaveur soudain évidente. Merlin intervint à sa décharge en ces termes : "Je déclare (...) qu'au 10 août il sauva la République avec ces paroles : De l'audace, encore de l'audace, et puis encore de l'audace! Voilà Danton!" (Moniteur, an II, n°76, compte rendu de la séance des Jacobins du 13 frimaire an II). On y observe un double et passionnant déplacement, dans la date et dans le texte. Dans la date, tout d'abord, puisque c'est le 2 septembre, et non le 10 août 1792, que Danton prononça ces paroles (à l'assemblée législative, dans la séance du matin). Mais comme Danton est avant tout, pour ses thuriféraires, l'artisan du 10 août, Merlin amalgame les deux hauts faits, l'action et le "mot historique", pour leur donner encore plus de relief, et cela pour la plus grande gloire du verbe, puisque les paroles de Danton apparaissent comme l'instrument essentiel de la chute du trône. Dans la confusion de son esprit, Merlin de Thionville antedate d'ailleurs l'établissement de la République, puisqu'il la montre sauvée par Danton à une date où elle n'existe pas encore.

Déplacement, voire déformation de texte, également, puisque la version du "mot historique" donnée ici l'affaiblit singulièrement, et du point de vue du rythme, et du point de vue de l'apothéose finale du salut de la France, ici escamotée ("De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace, et la France est sauvée" est en effet la variante la plus probable, comme l'a établi A. Fribourg, in Discours de Danton, Paris, Hachette, 1910, p.54), ce qui ne semble pourtant pas devoir nuire, dans l'esprit de Merlin, à l'effet qu'il escompte de ce rappel.

Bref, on voit tout le champ qui est ouvert à l'investigation, et nous avouons bien volontiers que c'est l'ampleur de la littérature à explorer qui nous détourne ici de l'analyser avec tout le sérieux et toute la précision requises.

## CHAPITRE PREMIER

### UNE CERTAINE HOSTILITE MONTAGNARDE A L'ELOQUENCE : LEQUINIO ET LES PREJUGES DETRUIITS

---

C'est dans deux chapitres des Préjugés détruits, ouvrage publié en 1792 par Joseph Lequinio, député du Morbihan à l'assemblée Législative et lié à la Montagne (1), que nous trouverons le condensé d'une perspective à la fois éthique et politique sur l'éloquence délibérative des premières assemblées de la Révolution, qui témoigne clairement - comme l'a souligné J. Guilhaumou, à qui il faut savoir gré d'avoir récemment mis en lumière l'intérêt de ces chapitres (2) - d'une propension montagnarde, et peut-être aussi jacobine, au rejet de l'éloquence, maîtresse de tromperie.

L'ouvrage, sorti après le 10 août 1792, est présenté par son auteur comme ayant été écrit avant (3); ce qui est certain, c'est qu'il vise explicitement la Constituante et la Législative, assemblées imparfaites (4), et ne préjuge pas - c'est bien le moins - de la Convention. Les Préjugés détruits s'assigne un vaste pro-



gramme, puisque la table des matières livre des titres de chapitres aussi variés que "De la gloire", "De la vérité", "Des Rois", "De la peine de mort et du suicide", etc. Les deux chapitres qui nous intéressent tout spécialement sont le chapitre VII, intitulé "De l'éloquence", et le chapitre XXV, intitulé "De la politique et de l'intrigue". La thèse de Lequinio y est fort claire : les assemblées politiques, et au premier chef les assemblées nationales, compte tenu de l'expérience acquise en trois ans de révolution, font peser de graves menaces, dans leur état actuel, sur la liberté, parce qu'elles "laissent un libre cours à l'intrigue, ainsi qu'au talent des orateurs" (5). Sous l'aspect général et apparemment antinomique du reproche, se trouve une mise en cause dense et détaillée du fonctionnement de l'éloquence parlementaire sous la Constituante et la Législative, que nous aborderons en premier lieu sous l'angle de l'"intrigue".

#### I. "CETTE SALLE SOUILLEE PAR LES PASSIONS"...

C'est au chapitre XXV ("De la politique et de l'intrigue") des Préjugés détruits que Lequinio va livrer le tableau le plus complet qu'on puisse souhaiter des tactiques parlementaires les plus variées et les plus malhonnêtes pour faire triompher un point de vue, si détestable qu'il soit, contre tous les autres, fussent-ils vrais et justes. L'examen de ces techniques va occuper le centre d'un développement consacré à la "politique" entendue comme "art de tromper"

(6), ce qui permettra à l'auteur de condamner le roi, traître et parjure, la reine, habile à dissimuler son désir de faire couler le sang, et tout le "gouffre empesté du château" - les courtisans -, mais aussi les organisateurs d'insurrections payées, les journalistes désinformateurs, et tant d'autres contrastes frappants avec l'idéal de "franchise", de "douceur" et de "fraternité" que Lequinio écrit avoir amené avec lui des "peuples simples et bons, grossiers peut-être un peu, mais toujours vrais", de sa Bretagne natale, et qu'il pensait retrouver dans "l'insurrection générale et franche" déclenchée depuis 1789 contre le "despotisme" (7).

#### A) Les travers de l'immaturation

Au centre de l'étude, donc, Lequinio place "les grands théâtres de la politique moderne, institutions libres et régénératrices que le temps mènera sans doute à la perfection, mais que leur nouveauté laisse encore si chargées d'imperfections", les assemblées nationales nées de la révolution (8). Quel est l'idéal qu'on peut s'en former ? Celui d'une "assemblée de sages", bien sûr :

"Le silence et la philosophie; la décence dans le maintien; la complaisance à écouter; le bon sens des orateurs; l'abandon d'eux-mêmes pour l'intérêt public; la patience à entendre; la lenteur et le sang-froid dans les discussions; le respect des tribunes pour les représentants du peuple; une multitude, enfin, animée par le désir du bien général, ne songeant qu'au bien général, délaissant absolument tous les petits intérêts particuliers, de quelque nature qu'ils puissent être." (9)

Las, cette "brillante perspective" n'est qu'un "fantôme"; Lequinio livre aussitôt le portrait des assemblées réelles, antithèse minutieuse du tableau précédent :

"Une multitude d'hommes, sur le front desquels se peignent l'insouciance et l'irréflexion; une inattention habituelle; un tumulte qui ne cesse jamais; le désir de juger avant que l'orateur parle; la manie de décider avant de l'avoir entendu; les interruptions continuelles aussitôt qu'il a pris la parole; la prévention pour ou contre ce qu'il va dire en raison de celle qu'on a pour sa personne; des applaudissements qui prouvent que l'on est satisfait d'entendre des mots; des huées qui prouvent souvent que l'on redoute les choses, et qui annoncent toujours de la frivolité, de l'imphilosophisme et de la faiblesse; les prétentions de l'orateur; la partialité du président; l'étourderie des secrétaires; la folie des tribunes : tel est en grand, mais tel est au vrai, l'aperçu de ce sénat que toujours on nomme auguste, et qui n'a que le devoir de l'être et le besoin et l'espoir de le devenir." (10)

Si noire qu'elle soit, cette peinture n'est qu'un hors-d'oeuvre : Lequinio ne met pas encore en cause des stratégies conscientes de détournement du délibératif. Il ne ressort de ce paragraphe que le sentiment d'un manque de maturité; il n'y est question en effet que d'"insouciance", d'"irréflexion", d'"inattention", de "manie", de "prétention", d'"étourderie", et l'on croirait une classe de rhétorique un peu turbulente.

#### B) Les orateurs ridicules

Le chapitre XXV des Préjugés détruits prolonge d'ailleurs ce malentendu, en produisant ensuite une galerie de portraits d'orateurs plus ridicules que machiavéliques. Ce "morceau" à la manière



de La Bruyère va d'ailleurs plus loin qu'il n'y paraît : si, de quelque côté qu'on se tourne, on ne trouve à la tribune que de pitoyables pantins, quelle valeur peut bien avoir la figure de l'orateur elle-même ? Le premier portrait est la satire du bavard - Rousseau critiquait déjà les "babillards" athéniens (11) - "un homme prenant sans cesse la parole, parlant sur ce qu'il sait et sur ce qu'il ne sait pas", "bavard dès le matin, plus bavard encore l'après-dîner, voulant pérorer toujours, et parlant toujours sans rien dire" (12).

Vient ensuite le bouffon malgré lui, "imbécile par principe, iracondieux par caractère, se levant par fougue, vomissant la bile en voulant parler", "ne parlant qu'avec le bras, et se rasséiant toujours sans avoir été jamais entendu" (13). Puis Lequinio dispose en miroir deux excès opposés, le glacial et le bouillant :

\*En préféreriez-vous un à la face glacée, au ton monotone, au son de voix uniforme, à l'air pincé; satisfait de lui-même en parlant, et ne s'inquiétant ni du silence, ni du tumulte; discourant toujours sur la même note, et toujours ennuyeux par son éloquence hyperborée, quoiqu'il pût instruire par ses raisons.

Celui-ci serait-il plus de votre goût ? Pétillant d'esprit, rempli d'idées, mais voulant les énoncer toutes à la fois, et n'en faisant sortir aucune; s'élançant au milieu de la salle, demandant la parole de la bouche, des yeux et du chapeau; poussant, à la même seconde, une multitude de pensées que personne ne peut saisir; voulant faire entendre la métaphysique à des hommes dont plusieurs souffrent à peine qu'on veuille raisonner; retournant à sa place après avoir parlé sans avoir été compris, et ne laissant de lui-même à l'Assemblée que des idées indifférentes ou désavantageuses.\* (14)

Enfin, comme on pouvait l'attendre de cette démonstration par

l'exemple de la vanité et de la frivolité parlementaires, Lequinio croque le "petit-maitre" :

"Voulez-vous choisir enfin celui-là costumé toujours avec élégance, apprêté alors même qu'il se néglige, à la voix très perçante, à l'esprit joyeux et pointilleux; pérorant par bons mots, discutant par calembours; contraint à laisser partir l'épigramme qui sort de sa bouche malgré lui; faisant rire l'Assemblée; tuant ses adversaires par un mot; inspirant l'amour aux femmes qui l'aperçoivent; ayant l'air un peu fat, et pourtant fort aimable ?" (15)

Lequinio a beau dire qu'il n'a peint que des individus, il a présenté de façon univoque la tribune comme un castel animé de marionnettes; il assène d'ailleurs clairement son avis sur les orateurs des deux premières assemblées : "Quelques-uns sages, la plupart fous, les autres rien" (16). Concéder l'existence de quelques sages, de surcroît, n'est rien, si l'on montre ensuite que le mal est essentiel, et non accidentel.

### C) Friponneries

C'est à quoi Lequinio va s'employer dans la suite de son chapitre, dont l'intérêt tient à la description minutieuse de l'ensemble des manipulations et des tricheries dont les Assemblées sont le théâtre. Il n'entend pas cependant entrer dans un détail historique, assigner à chaque "intrigue" une date et des noms; il veut offrir un tableau aussi complet que possible des différentes manières de friponner aux différentes places où le jeu parlementaire peut placer ses joueurs.

1 - Au fauteuil du président

Le catalogue commence par la fonction présidentielle. Notons que Lequinio la crédite de pouvoirs dont on s'est plutôt plaint, à l'époque, qu'elle ait été bien démunie. N'importe, sur le papier, le règlement de la Constituante, très largement reproduit par la Législative, prévoit qu'aucun membre ne peut parler qu'après avoir demandé la parole au président (17); un vaste champ apparaît ouvert, dès lors, à la malignité :

"Un intrigant, lorsqu'il préside (...) refuse la parole avec intention, ou bien feint de ne pas entendre qu'on la demande, et puis il la donne à l'orateur qu'il croit favorable à son opinion personnelle (...) Tantôt il refuse avec obstination, tantôt il accorde avec lâcheté la parole, selon les vues qu'il présume ou qu'il connaît au membre qui la sollicite" (18)

De même - et bien que le règlement ne donne aucun pouvoir spécial à ce sujet au président, puisque c'est l'Assemblée qui décide à chaque fois s'il y a lieu ou non de délibérer (19) - Lequinio peint la manipulation supposée, et inquiétante, à laquelle seraient soumises les motions :

"Tantôt il laisse exprès se multiplier les motions incidentes, afin qu'un ordre du jour demandé sur le tout, par quelqu'un que les divagations fatiguent, en y faisant passer, écarte la motion principale; tantôt, observant de quel côté l'on s'agite, il met aux voix dans le tumulte afin de n'être entendu que de ses voisins qu'il aperçoit attentifs, et qu'il sait disposés à penser ainsi qu'il a pensé lui-même; tantôt il met aux voix, aussitôt qu'elle est faite, la proposition qui lui plaît, afin d'escamoter le décret avant qu'on ait eu le temps d'y réfléchir; tantôt il traîne sur la proposition, parce qu'il ne l'aime

pas; il la répète mal, il la présente sous des faces choquantes, et pèse, exprès, sur son exposition, afin d'appeler l'attention sur elle et les arguments des antagonistes pour la détruire." (20)

Notre auteur évoque ensuite, avec plus de raison, le pouvoir du président en matière d'admission des pétitionnaires, et sa faculté de lire telle ou telle lettre à lui communiquée, à un moment choisi par lui, favorable ou défavorable (21).

La conclusion logique de cette analyse est qu' "un seul homme pervers et ambitieux" peut, "avec quelque finesse", "disposer à son gré du sort d'une grande nation, qui a la sottise de croire que c'est elle-même qui décide" (22). On admirera le saut ainsi réalisé, du sort des délibérations de l'Assemblée à celui de la nation, et des finesses hypothétiques d'un président à la certitude qu'il peut disposer d'un pouvoir démesuré. On gagnera peut-être à relativiser cette amplification dramatique en la confrontant à d'autres jugements contemporains, par exemple celui d'un Mathieu Dumas, à la tribune de la Législative, dépeignant à l'inverse un président n'ayant "aucune force réelle pour arrêter le mouvement" de "sept cent cinquante volontés", et luttant "péniblement contre les flots de la parole, incertain s'il ne sera pas submergé" (23)...

## 2 - Au bureau des secrétaires

Du reste, Lequinio nuance parfois ses affirmations d'un conditionnel : c'est le cas lorsqu'il envisage les "intrigues" dont le bureau des secrétaires de l'assemblée "pourrait être" (et non "a

été" ou "est") le siège :

"Un secrétaire s'abandonnant à des vues privées, faut-il vous apprendre ce qu'il pourrait ? Oublier, de propos délibéré, la rédaction des décrets ou la rendre mal par un défaut de mémoire combiné; lire ou cacher des adresses selon qu'elles se trouvent bonnes ou impropres à la circonstance, et qu'il est, lui-même, ami de la circonstance ou son ennemi; dans une épreuve douteuse, calculer le nombre des votants, selon le plus ou le moins d'envie qu'il a de voir passer un décret ou rejeter une proposition." (24)

Telles sont les fraudes possibles, qui se présentent comme d'autant plus redoutables que la "position" de secrétaire est plus "passive en apparence". Mais de quels "moyens d'intrigue" gigantesques ne doivent pas disposer, dans ces conditions, les orateurs ?

### 3 - A la tribune et sur les bancs

Il ne s'agit pas ici, pour Lequinio, de mettre en cause l'éloquence en tant que telle, mais de dénoncer "l'intrigue oratoire" (25), qui transforme la "tribune aux harangues" en "théâtre odieux de la médisance et de l'imposture" (26).

#### a / Un "théâtre de la médisance"

Lequinio décrit d'abord les grandes lignes d'une stratégie qui vise à la fois à disqualifier verbalement l'adversaire, et à intensifier l'effet de délégitimation visé par la manipulation rhétorique des spectateurs placés dans les tribunes.

D'une part, en effet, le projet de certains orateurs semble être d'"appeler plus particulièrement l'attention par le sarcasme et la méchanceté, qui fixent toujours les ris et l'attention du vulgaire" (27). Il s'agit de

"calomnier ceux contre lesquels on parle; se créer des fantômes pour les combattre; supposer des dangers qui n'existent pas; dénoncer pour être applaudi; vomir l'injure à ceux qui veulent discuter contre vous; s'armer d'ironies perfides et de basses personnalités; mentir avec audace; accuser une partie des représentants; désigner un côté comme ami, l'autre comme ennemi de la chose publique." (28)

Non content, d'autre part, d'avoir nourri ses discours d'attaques conçues en fonction de l'effet indirect qu'elles auraient sur le "vulgaire", un tel orateur prendra soin de "flatter" et de "tromper grossièrement" la "multitude" en s'adressant directement à sa vanité. Il suffit pour cela de

"placer tout le peuple français dans les tribunes, qui peuvent contenir, en se pressant, jusques à neuf cents hommes, la plupart de Paris, et le plus souvent les mêmes; leur adresser la parole, et mendier leurs applaudissements par de grands mots, et toujours en prononçant le mot peuple, alors qu'on se tourne vers ces tribunes, et qu'on les dirige comme l'aimant qui attire et qui dirige vers lui plusieurs pointes de fer mobile: tel est encore le métier de l'homme qui parle." (29)

On aura reconnu dans ce passage plusieurs griefs nourris par les "modérés" des assemblées contre les députés les plus "avancés", et particulièrement contre Robespierre: l'usage du mot "peuple", la flatterie à l'égard de ce "peuple", l'appui cherché dans les tribunes. Est-ce à dire que Lequinio joue contre son camp, ou que Les Préjugés détruits témoigne d'un état antérieur de ses préférences politiques? Ni l'un ni l'autre, bien entendu; ce montagnard décidé qu'est Lequinio reprend l'argumentaire développé pendant l'affrontement de l'hiver 1791-1792 entre Jacobins et Girondins - qui

aboutira au quasi-divorce du printemps 1792 - sur la question de la guerre. Les Girondins font accepter à la Législative la nécessité de déclarer la guerre, et ils y jouissent de toute la faveur des tribunes jusqu'à la fin du mois de juillet 1792 (30), tandis qu'ils échouent aux Jacobins, en raison de l'opposition de Robespierre, qui dénonce les pièges des "discours fleuris" d'un Brissot, au nom de la "froide et triste vérité", comme nous aurons l'occasion de le voir plus loin. De la même façon, la dénonciation de la "médisance" comme principe organisateur de discours à succès, thème "modéré" par excellence, est retournée par Lequinio contre ses adversaires, comme elle le sera par Robespierre dans son grand discours d'octobre 1792 sur la calomnie (31).

b / Un "théâtre de l'imposture"

Si la "médisance" recouvre la teneur des discours qu'on tient à la tribune, et la nature des effets qu'on y veut obtenir, l'"imposture" concerne tout ce qui se joue dans les couloirs ou sur les bancs des assemblées.

Il se peut, tout d'abord, que malgré les efforts oratoires les plus appuyés, le public reste rétif. Par conséquent, on ne jugera pas inutile de se ménager, comme au théâtre, une "claque", soit dans les galeries, soit sur les bancs mêmes de l'assemblée. Il faut

\*avoir quelques gens apostés et semés dans les tribunes, pour ouvrir les applaudissements quand on parle, et les huées quand on est contredit par un homme qui a la sottise prétention de vouloir dire la vérité (...) se disperser dans la salle et se répandre çà et là sur les bancs pour battre des mains et mieux forcer aux applaudissements un



grand nombre de machines qui battent sans savoir, et parce qu'ils sont à côté des battants, ou parce que l'orateur est de leur bord." (32)

On se rappellera au passage que le règlement de la Constituante proscrivait "tous signes d'approbation et d'improbation", et aux députés, et au public. Il stipulait aussi que "nul ne doit être interrompu quand il parle"; mais on accède, en enfreignant cet article, à un contrôle encore plus direct des débats, car l'on passe de la simple "claque" à la vraie "cabale" :

"Plus d'une fois j'ai vu là des partis, de vraies coteries, crier contre ou crier pour, selon les vues et le système de l'homme qui parle; interrompre à chaque instant l'orateur qui déplaît, pour le déconcerter et le chasser de la tribune; forcer au silence celui qui demande la parole, si l'on présume qu'il doit contredire l'opinion qu'on embrasse; maintenir la parole de force à celui qui la satisfait." (33)

Si toutes ces tentatives de maîtrise du champ de bataille oratoire pendant les prises de parole ont échoué, on peut envisager d'agir soit en amont, soit en aval des discours.

En amont, on dispose de trois possibilités. Premièrement, si l'on ne veut pas que s'engage tel ou tel débat, on peut toujours essayer de l'"éloigner", d'"alléguer des objets plus pressants afin de l'écarter", "de manière à le faire oublier totalement" (34). Deuxièmement, on peut essayer de circonvenir un certain nombre de ses collègues, en leur faisant "apporter une opinion formée dans un cercle de députés, dans une société particulière, ou même dans telle autre que ce soit" (35), de sorte qu'ils soient



ensuite fermés à toute autre opinion. Troisièmement, on peut se "coaliser", entre "orateurs du même système", pour manipuler les auditeurs, non par chaque discours en lui-même, mais par un savant calcul de l'ordre de leur succession, en mettant au point, au besoin, la comédie d'un affrontement factice; il faut simplement

"se distribuer les rôles; convenir de l'ordre dans lequel on fera succéder les discours, afin de mieux tromper les auditeurs par une suite graduée de raisonnements et d'erreurs calculées (...) se donner, même, des antagonistes de convention, et les armer de raisonnements évidemment faux et choquants avec rudesse et grossièreté, pour masquer le vice de ceux qu'on emploie soi-même, et pour faire passer son opinion : tel est, à peu près, le complément de cet art perfide avec lequel on trompe et l'on régite les sots, et que tous les sots, c'est-à-dire tout l'univers, admire." (36)

En aval, il reste la possibilité de surmonter un éventuel échec dans le contrôle du déroulement des délibérations, en travaillant à contrôler leur conclusion, le vote final. Car si celui-ci paraît devoir, malgré tant d'efforts, aller à l'encontre du sens souhaité, on peut encore

"s'élever contre le président et le taxer d'injustice, alors qu'il veut mettre aux voix; supposer que l'épreuve est douteuse alors même qu'elle est évidente; en réclamer une seconde, afin de gagner des votants, se disséminer sur les bancs, dans la salle, pour grossir, en apparence, le nombre des levés, et tromper l'oeil du président... Si l'épreuve ne passe pas encore, telle qu'on la veut, c'est alors qu'il faut, toujours en la supposant douteuse, quoiqu'on sache le contraire, exiger l'appel nominal et tenir une liste des votants afin de la donner à l'impression; de marquer, comme des scélérats, et de vouer à la proscription ceux d'un avis contraire; intimider, par cette crainte, ceux qui n'osent pas dire ce qu'ils pensent; leur faire changer de votation, et tâcher d'empor-

ter, de force et par cette fourberie détestable, un décret que la liberté d'opinion n'aurait peut-être pas procuré." (37)

Au total, seule la corruption est absente du tableau des combinazione variées que Lequinio a brossé; il est vrai que la matière était déjà suffisamment riche.

D) Une conclusion inattendue

La mise en cause des assemblées est d'autant plus radicale que Lequinio a pris soin de reconnaître une part de responsabilité au côté gauche dans les "fourberies" qu'il a décrites, et de concéder que cela avait été "utile", "comme les événements du 10 août et les malheurs des jours suivants ont été utiles à la Révolution" (38). Cela lui a d'autant moins coûté que, ce faisant, il ne dénonçait nullement son propre camp, les Montagnards n'ayant rien à perdre à stigmatiser ces adversaires honnis qui ont constitué la majorité du côté gauche des deux premières assemblées (39).

D'une condamnation aussi systématique, aussi rédhibitoire, on ne peut donc guère attendre qu'une conclusion de combat, qui soit un appel au rejet du système représentatif, puisqu'on voit mal comment un fonctionnement parlementaire aussi tortueux pourrait constituer le plus court chemin vers la régénération de l'homme et de la société.

Chose étrange, Lequinio réserve au contraire à ses lecteurs un happy end. D'une part il relativise in extremis sa sombre peinture, en concluant que "tel est quelquefois le tableau de cette assemblée" (40), ce qui est sous-entendre qu'il a décrit l'except-

tion plutôt que la règle. D'autre part, et surtout, il affirme que "de cette salle souillée par les passions sort la lumière", par un paradoxe qu'il développera sans l'expliquer :

"C'est là que se fabriquent, au milieu des orages et des tempêtes, au sein de l'intrigue et de la versatilité, ces décrets vraiment augustes, et qui vont rendre partout aux hommes leurs droits, porter aux tyrans la mort, et donner aux peuples leur liberté.

C'est du milieu de ce séjour tumultueux, si beau dans la perspective, si contraire à l'idée qu'on s'en est faite, quand on en est loin, si ennuyeux quand on en est proche, qu'est émané déjà ce qu'on trouve de plus parfait jusqu'ici, dans tous les codes, et que doit sortir enfin le bonheur de l'espèce humaine; un contraste habituel et frappant s'y remarque chaque jour entre l'oeuvre et la manière d'opérer : la philosophie ne s'y fait point entendre; son langage austère et simple ne saurait capter l'attention; il n'est pas de mise à la tribune, et cependant plusieurs décrets portent son empreinte; elle s'identifie à la loi malgré les orateurs." (41)

Ainsi, par une sorte de "ruse de la raison" avant la lettre, la vérité triomphe même là où elle est bannie; étouffée, bâillonnée par les députés, à leurs places comme à la tribune, elle parvient cependant à conjurer les sortilèges de ces mauvais législateurs, inconscients qu'elle est leur véritable égérie.

Mais dans ces conditions, il est permis de se demander pourquoi il faudrait changer un système qui, croyant juguler la vérité, est au fond impuissant devant sa force. A cela on peut répondre que, même si la "philosophie" a pu "marquer de son empreinte" certains décrets satisfaisants de ces assemblées si défectueuses, elle n'a pu y parvenir que pour "plusieurs". Si elle s'est frayé parfois un chemin malgré les obstacles placés par des hommes pervers, jus-

qu'ou ne pourra-t-elle aller si elle est secondée par des hommes purs ? Lequinio pourrait, avec vraisemblance, nourrir l'idéal d'une bonne éloquence, que l'on retrouverait en débarrassant la parole parlementaire des "intrigues" et des basses combinaisons qui l'entravent et l'empêchent de prendre son essor.

Or - et c'est ici un nouveau retournement - Lequinio va expliquer, dans un autre chapitre de ses Préjugés détruits, que l'éloquence, à supposer même qu'elle se déploie en toute liberté, à l'abri des intrigues de toute sorte qui lui font obstacle, se révélerait de toute façon pernicieuse. Car c'est intrinsèquement que l'éloquence est perverse, pour un Lequinio aux yeux duquel l'orateur est une figure à effacer, à surmonter, pour laisser tout l'espace de la parole politique au seul "philosophe".

## II. "LE FLEAU DE LA LIBERTE"

C'est dans le chapitre VII des Préjugés détruits (intitulé "De l'éloquence") que Lequinio développe son hostilité, et au genre délibératif, et à l'éloquence en tant que telle :

"Qu'est-ce que l'éloquence ? L'art de tromper les hommes en leur faisant aimer leur erreur; un moyen sûr aux intriguants d'obtenir des succès et le fléau de la liberté." (42)

### A) Une condamnation ancienne

Que l'éloquence soit l'art de tromper les hommes n'est pas une

idée spécialement nouvelle, même si Lequinio semble accorder de l'importance à ce qu'elle passe pour telle : "Je sais", tient-il à ajouter, "que ma définition ne conviendra pas à tout le monde; je sais qu'elle est fort neuve, et c'est pour cela même que je la donne" (43). On sait pourtant que la condamnation des artifices de l'éloquence est presque aussi ancienne que l'éloquence elle-même : il suffit de rappeler l'hostilité platonicienne aux sophistes, telle qu'elle s'exprime, notamment, dans le Phèdre. Ce qu'il faut même souligner plus spécialement, c'est la force, au dix-huitième siècle, de ce courant hostile à l'éloquence, de l'aube du siècle des Lumières à son couchant. Le texte fondamental est ici dû à Locke - "le seul métaphysicien raisonnable" aux yeux de Voltaire (44) - au livre III de l'Essai concernant l'entendement humain (1690) :

"J'avoue que dans les discours où nous cherchons plutôt à plaire et à divertir qu'à instruire et perfectionner le jugement, on ne peut guère faire passer pour fautes ces sortes d'ornements qu'on emprunte des figures. Mais si nous voulons représenter les choses comme elles sont, il faut reconnaître qu'excepté l'ordre et la netteté, tout l'art de la Rhétorique, toutes ces applications artificielles et figurées qu'on fait des mots, suivant les règles que l'éloquence a inventées, ne servent à autre chose qu'à insinuer de fausses pensées dans l'esprit, qu'à émouvoir les passions, et à séduire par là le jugement; de sorte que ce sont en effet de parfaites supercheries. Et par conséquent l'art oratoire a beau faire recevoir ou même admirer ces différents traits, il est hors de doute qu'il faut les éviter absolument dans tous les discours qui sont destinés à l'instruction, et l'on ne peut les regarder que comme de grands défauts ou dans le langage, ou dans la personne qui s'en sert, partout où la vérité est intéressée." (45)

Locke ne se dissimulait nullement, au demeurant, la difficulté de

cette tâche :

"Il est, dis-je, bien visible que les hommes aiment beaucoup à tromper et à être trompés, puisque la rhétorique, ce puissant instrument d'erreurs et de fourberies, a ses professeurs gagés, qu'elle est enseignée publiquement, et qu'elle a toujours été en grande réputation dans le monde. Cela est si vrai que je ne doute pas que ce que je viens de dire contre cet art, ne soit regardé comme l'effet d'une extrême audace, pour ne pas dire d'une brutalité sans exemple. Car l'éloquence, semblable au Beau-Sexe, a des charmes trop puissants pour qu'on puisse être admis à parler contre elle; et c'est en vain qu'on découvrirait les défauts de certains arts décevants par lesquels les hommes prennent plaisir à être trompés." (46)

Ainsi le philosophe anglais, tout en ne condamnant pas la rhétorique entendue comme ars bene dicendi, et en acceptant une éloquence qui sache rester à sa place, auprès de la littérature d'agrément, condamne de la façon la plus radicale la rhétorique comme "art de persuader", et l'éloquence qui recourt aux moyens captieux, extérieurs à la raison, dont peuvent user les orateurs pour s'emparer de l'esprit de leurs destinataires.

Un siècle plus tard, un Kant dénoncera de même, dans la Critique de la Faculté de Juger, les supercheries d'"un art fourbe, qui dans les choses importantes entend conduire les hommes comme des machines" (47).

#### B) "Un genre particulier de despotisme"

Si l'on ne peut donc guère reconnaître à Lequinio le mérite de la nouveauté, il reste qu'il est un des rares membres des assemblées, non pas, bien entendu, à avoir ressenti cette défiance, mais à l'avoir

exprimée de façon aussi suivie et systématique. Non seulement il se singularise en dénonçant dans l'éloquence un des instruments majeurs du "despotisme" de l'ancien régime (48) - au rebours d'un Saint-Just affirmant qu'il n'y a pas d'orateurs "sous le sceptre des rois", et que "le silence règne autour des trônes" (49) -, mais encore il pose tout uniment l'équivalence de l'orateur et du despote, dont il ne représente qu'une variété, en puissance ou en acte :

"L'assemblée nationale elle-même est soumise à un genre particulier de despotisme, celui des orateurs; et de là peuvent résulter de grands maux. Que m'importe, à moi, quel soit le despote qui subjugue, roi, prêtre ou démagogue ? Je n'en veux aucun. Or, il en existe partout à la tribune."  
(50)

Car l'éloquence, selon Lequinio, n'a pour but, et pour résultat effectif, que de provoquer la "soumission" d'auditeurs livrés à l'"idolâtrie" (51); il s'assignera donc la tâche, lui qui écrit au nom de la "vérité", de renverser et de briser les idoles, en s'attachant d'une part à dénoncer l'incapacité du genre délibératif à atteindre, et donc à servir, la vérité, et d'autre part à démonter les mécanismes par lesquels l'orateur parvient à ses fins. Sur les ruines de l'éloquence, surgira une figure décrite comme la seule digne d'un peuple libre, celle du "philosophe".

#### 1 - Eloquence plurielle, vérité singulière

Premièrement, donc, il s'agit pour notre auteur de démontrer la supercherie du genre délibératif lui-même, en soulignant le contraste entre ce qu'il est toujours, et ce que la vérité doit être :



"Quiconque veut de l'éloquence, deviendra donc nécessairement, tour à tour, le jouet de chaque orateur; car celui-ci, selon ses vues particulières et son genre particulier, dirigera son auditoire vers tel ou tel point de la sphère politique."  
(52)

Pour entrer dans les vues de Lequinio, il faut donc admettre que l'auditeur, nécessairement actionné comme une marionnette, se voit infliger les postures les plus diverses au fil des discours successifs, qui ne sont que des variantes de l'intérêt particulier, toujours fluctuant, de chacun des orateurs. Ce qui sous-tend une telle vision, c'est le refus d'une vérité qui puisse et doive se dégager d'une confrontation de points de vue différents et divergents. La diversité des points de vue est insupportable parce qu'elle semble nier l'existence d'une vérité conforme aux exigences de la raison, qui, étant la chose du monde la mieux partagée, postule un accord nécessaire, et non facultatif, des esprits en elle. Livrée aux mirages du vraisemblable, l'éloquence ne peut qu'errer sans fin dans le labyrinthe trompeur de ses machinations; alors que, pour Lequinio,

"la raison et la vérité sont unes; elles sont les mêmes dans tous les pays et pour tous les temps (...) Partout on pensera de la même manière lorsqu'on n'écouterà que la raison." (53)

Cette exigence d'unanimité des consciences, en droit sinon en fait, sera toujours opposée, on le sait, par les Jacobins, et par les Sans-Culottes, à l'arithmétique de la simple majorité, compromis au fond fallacieux, dénué de garantie rationnelle et de valeur stable (54). D'où la nécessité de faire disparaître



la figure de l'orateur :

"La liberté ne doit avoir pour défenseur que la raison; et l'éloquence doit maintenant, à la tribune, faire place à la philosophie. Toujours les hommes seront trompés, jamais ils ne seront parfaitement libres, qu'ils n'aient adopté cette assertion, et qu'elle soit devenue la règle de leur conduite."(55)

## 2 - Le charlatan

Lequinio, au-delà de cette condamnation globale, prend soin de préciser les procédés de ce "charlatan" qu'est nécessairement l'orateur, ce qui servira, par contraste, à dessiner les linéaments du contre-modèle attendu, celui du "philosophe".

Pour devenir un "charlatan", selon Lequinio, il suffit de combiner les stratagèmes d'une rhétorique de la persuasion, et l'usage des ornements conseillés par l'art de bien dire. D'un côté, en effet, il faut flatter les auditeurs, aller toujours dans leur sens, les étourdir d'une abondance qui les prive de la possibilité de réfléchir à ce qu'ils entendent, et jouer enfin sur l'irrationnel en eux (56); d'autre part, il faut déployer les fastes du style élevé, choisir des vocables importants ou sonores, et bien cadencer sa prose. Dès lors, "voilà les bravos, les battements de mains, les trépignements de pieds", "un triomphe complet pour vous, et la perte de la liberté pour ceux qui vous entendent" (57).

On voit qu'il s'agit non seulement de proscrire, parmi les trois fins que la classification rhétorique traditionnelle assigne à l'orateur - docere, movere, delectare, instruire, émouvoir,

plaire (58) - le recours aux passions (movere), mais encore de s'interdire la grâce et le plaisir du beau style (delectare), et de s'en tenir strictement à l'instruction (docere), "qui n'emploie que des raisonnements justes et solides" (59).

### 3 - Le "philosophe"

Des conceptions aussi sévères, on l'a noté, ne sont pas sans précédents nombreux. Toute une tradition rhétorique les connaît et les réfute, depuis Aristote, qui, tout en reconnaissant que l'idéal serait de pouvoir parler comme on enseigne la géométrie - qui se passe de tout procédé extérieur aux preuves rationnelles (60) -, légitimait néanmoins le recours aux passions et aux figures en établissant d'une part que la fin de la parole publique n'était pas la vérité, mais le vraisemblable (eikós) (61), d'autre part que les auditeurs habituels de l'agora, loin d'avoir les qualités du philosophe, se caractérisaient par leur "imperfection" (62), enfin qu'un juste emploi de tels sortilèges pouvait être la source de grands biens (63).

#### a / Une sévérité platonicienne

Mais ce sont précisément toutes ces justifications de la rhétorique que Lequinio veut ignorer, pour se rattacher à une conception dont on peut trouver dans le Phèdre et le Gorgias une théorisation classique. Puisque la fin de la rhétorique n'est pas de distinguer le vrai du faux, mais de ne produire que de la croyance sur du probable, puisqu'elle conseille à l'orateur de délaissier la validité universelle de la réponse qu'il apporte pour ne se préoccuper que de ses pouvoirs persuasifs dans l'instant, elle est condamnable

en elle-même, et il est vain de justifier l'éloquence, qui est sa mise en oeuvre, au nom de l'intention avec laquelle on la manie, vu que sa perversité n'est pas extérieure, mais intrinsèque. A cette condamnation générale s'articule la condamnation plus spéciale des moyens extra-logiques fournis et par l'appel aux passions, et par les artifices de style. Corollairement, le seul discours véridique ne peut être que celui du philosophe, discours dénué d'ornements, de figures, de mouvement extérieur de passion. Pour autant, un tel discours, s'il accepte une limitation de ses moyens, refuse de restreindre son auditoire virtuel à quelques disciples, puisqu'il entend bien se destiner au peuple : "qu'il donne ou retire quelque chose au peuple", "l'orateur selon le bien" "aura toujours pour unique objet de faire naître dans l'âme de ses concitoyens la justice et d'en ôter l'injustice, d'y mettre la sagesse et d'en ôter le dérèglement, d'y mettre enfin toutes les vertus, et d'en faire disparaître tous les vices" (64).

Significativement, Lequinio recourt d'ailleurs à un vocabulaire d'esprit platonicien, quand il stigmatise la "multitude ignorante" qui se laisse "pousser" par l'éloquence (65). De même, il use de la "parabole" du charlatan et du vrai médecin :

"C'est ainsi que la multitude, avide du merveilleux en tous les genres, et au physique ainsi qu'au moral, devient tour à tour dupe des empiriques qui lui vendent des remèdes et des onguents sur les places; c'est ainsi qu'elle ruine plus ou moins sa santé, selon les dangers des différents poisons auxquels elle court successivement, se laissant maîtriser par chacun des charlatans qui lui parle, selon l'affluence des paroles et la magnificence

des promesses." (66) - "Et le médecin, le vrai médecin, le philosophe tentera vainement d'y porter le remède. C'est trop tard : le remède devient inutile alors, et les furieux n'en veulent pas." (67)

La condamnation de ce poison dangereux, contre lequel il n'existe pas d'antidote efficace, ne vise d'ailleurs pas seulement la profération effective d'une parole publique, mais encore l'éloquence écrite. Car tout en concédant que l'éloquence "n'est bonne, tout au plus, que dans les livres", qu'elle "paraît là sans de grands dangers, parce qu'elle laisse au lecteur le temps de la réflexion", il ajoute aussitôt que, ce nonobstant, "on peut encore aisément révoquer en doute le bien qu'elle a fait; car c'est vraiment, en moralité, le moyen du despotisme"(68).

#### b / La philosophie comme endoctrinement

Ce que propose Lequinio contre ce mal, c'est d'abord une stratégie de l'écoute défensive. Pour ne plus se livrer "à la merci des séducteurs", pour ne plus se laisser "gouverner par la magie de l'art oratoire", le public auquel rêve Lequinio doit respecter les injonctions suivantes : "Ecoutez de sang-froid, sachez entendre même la dure vérité; sachez tout entendre en silence; prenez la peine de penser, réfléchissez, comparez, et jugez vous-mêmes" (69).

Mais comme il est plus sûr de se soustraire à la tentation que de s'y risquer, Lequinio n'a garde d'oublier l'exigence d'une substitution "aux charmes et aux pompes des discours" de "la sagesse et de la solidité des discussions philosophiques" (70). Certes, le

public ne s'y fera pas sans mal, il y trouvera "d'abord sécheresse et peut-être ennui", ce qui ne doit pas troubler le "philosophe", puisque ce ne sera pas "la faute de la raison", mais celle du public. A celui-ci, Lequinio donne le conseil suivant : "Ayez du courage et de la constance; vous triompherez de vous-mêmes, et la vérité deviendra pour vous une passion" (71).

Lequinio ne semble cependant pas nourrir beaucoup d'illusions sur le destin de cette exhortation. Cicéron écrivait déjà, à propos des discours de philosophes néo-stoïciens - animés du même idéal paradoxal d'une passion pour l'absence de passion, ou apátheia - que leurs auditeurs "pouvaient les approuver" mais qu'"ils n'étaient pas convaincus dans leurs coeurs, et qu'ils s'en allaient pour la plupart comme ils étaient venus" (72). Le député montagnard n'en vient pas exactement à la même conclusion, mais sa persévérance à délivrer son message, qui va parfois jusqu'au ressassement, se traduit en une occasion par une comparaison aux accents arnolphiens, qu'on croirait sortie, versification en moins, de

L'Ecole des Femmes :

"Duquel de ses amants devait-elle se défier ? Contre lequel fallait-il qu'elle se tint en garde, cette Beauté dont les talents, les grâces et la jeunesse offrent tant de charmes, et de si puissants attraits ? Par lequel spécialement fallait-il qu'elle redoutât de se laisser vaincre ? A coup sûr, ce n'est point par celui qui ne parlait que le langage toujours froid de la triste raison, mais par l'homme actif, adroit à étudier ses goûts, à saisir ses faibles et à flatter ses penchants. La jeune fille ne veut pas être endoctrinée, elle veut être séduite : l'homme élégant, démonstratif et hardi se présente, et la jeune fille est séduite et trompée; ses faveurs lui sont ravies; le repentir, la douleur et la honte suivent de près." (73)

Si Lequinio n'avait été athée, nous aurions peut-être eu droit à quelque chaudron des enfers où bouillir éternellement; à défaut, l'auteur nous donne la clé de son allégorie, la "multitude ignorante" s'étant peut-être glissée chez ses lecteurs :

"Eh bien ! le Public est cette maîtresse que les orateurs courtisent; il a des applaudissements, de la considération, des places à donner; voilà ses faveurs, voilà ce dont on veut faire la conquête, et voilà ce qu'on lui ravit en le forçant de prêter la main lui-même à sa défaite, qui, plus d'une fois, a causé son repentir et sa honte. Il ne sera pas dangereux, l'orateur qui ne parlera jamais que le langage sérieux et froid de la raison (...)Mais celui-là sera dangereux vraiment, qui parle toujours, flattant ceux qui l'écoutent; celui-là dont la bouche riante et les lèvres dorées ne laissent couler que le miel et les parfums." (74)

#### c/ Le guide

Voici donc la Révolution au pied du mur : en l'état actuel des choses et des êtres, rien n'indique qu'on puisse "abandonner ce moyen" de l'éloquence, et pourtant c'est une "nécessité" (75). Il faut donc emprunter une des deux voies possibles pour faire advenir la philosophie : soit l'on change la composition de l'auditoire, soit l'on transforme radicalement la nature des échanges.

La première solution découle naturellement du diagnostic de Lequinio à propos de l'"ennui" et de la "sécheresse" supposées des discussions philosophiques : "Ce n'est pas la faute de la raison, c'est la vôtre" (76) - "la vôtre", entendons celle de la "multitude ignorante". Puisque c'est le public qui a tort, c'est lui qu'il faut changer. Serait-il possible, selon Lequinio, que sinon un peuple, du moins une assemblée nationale, soit un jour prochain

formée uniquement et entièrement de philosophes ? A cette question, il répond nettement par la négative, au chapitre XXV des Préjugés détruits. Envisageant si une "assemblée législative" "pouvait n'être composée que de philosophes", il a conclu ainsi : "Mais quel sera le siècle qui pourra en produire une pareille (77) ?"

La deuxième solution s'impose donc, et l'on devine, à travers la prudence des phrases de Lequinio, qu'il s'agit - pour rester dans un cadre platonicien - d'une variante de la formule du "philosophe-roi", même si, en apparence, Lequinio ne semble pas attenter à la liberté des auditeurs :

"Aux nations esclaves, il faut des charlatans qui les trompent, et des despotes qui les mènent; au peuple libre, il faut un philosophe qui lui montre la route, et qui le laisse aller." (78)

Une première interprétation possible de cette sentence, en effet, voudrait que le "philosophe", seul à posséder la "vérité", à maîtriser les problèmes d'un agir collectif qu'il a réduit en science, bref, seul sauveur du peuple, se contente d'indiquer de loin la bonne voie à ses concitoyens, mais les laisse libres de choisir ou non ce chemin, et prenne ainsi le risque que la voie conseillée ne soit pas la voie empruntée. Le destin collectif serait alors, au fond, livré au hasard.

Aussi Lequinio pense-t-il probablement à une autre interprétation, dans laquelle on conçoit le peuple comme une force virtuellement bonne, certes, mais provisoirement aveugle sur ce qu'elle doit faire

et ce qu'elle peut espérer. Au philosophe d'imprimer à cette force non un mouvement, mais une direction qu'elle est, réduite à elle-même, incapable de bien choisir. Au philosophe et à ses amis politiques, encore, de ne laisser aller le peuple que dans la mesure où il prend bien la route indiquée... On voit comment ce qui pourrait paraître rêverie un peu creuse de théoricien est plus probablement l'esquisse du système, voué à la postérité que l'on sait, de monopole du pouvoir par une avant-garde éclairée.

De manière moins lointaine, on trouve ici en germe la pratique de la Convention d'après le 2 juin 1793, la seule assemblée à avoir été, même provisoirement, selon le coeur d'un Robespierre. L'enquête sur l'hostilité d'une certaine Montagne à l'éloquence peut en effet se transporter du plan de la théorie consignée dans un livre à celui de la pratique telle qu'elle se justifie à la tribune, avec l'étude de ses manifestations, que certains peuvent juger paradoxales, dans les discours qui firent le succès de l'Incorruptible.



NOTES DU CHAPITRE PREMIER

---

- (1) Lequinio (Marie-Joseph), est né (en 1757) et mort (en 1814) à Sarzeau (Morbihan). Avocat, maire de la presqu'île de Rhuys, élu à la Législative comme député du Morbihan, il se place d'emblée au côté "gauche" en demandant, entre autres, la suppression du terme "Majesté" dans les formules d'adresse du Corps Législatif au roi. Réélu à la Convention, il sera envoyé en mission dans l'Oise et l'Aisne en août 1793, puis aux ports de La Rochelle et de Rochefort; il y "réorganise" la marine, et se signale par un certain zèle déchristianisateur. Il verra plus tard son élection au Conseil des Cinq-Cents (en 1798) annulée. Sous le Consulat, il est nommé vice-consul de France à Newport. Il reviendra en 1806 dans le Morbihan, et finira sa vie en propriétaire agricole.
- (2) Voir notamment l'intervention de J.Guilhaumou au Colloque "Légendes de la Révolution", in La Légende de la Révolution, Actes du Colloque International de Clermont-Ferrand, éd. C.Croisille et J.Ehrard, Clermont-Ferrand, 1988.
- (3) Voir la note (1) de la p.67 des Préjugés détruits, datée du "22 septembre 1792, l'an Ier de la République" : "Ce chapitre, ainsi que tout l'ouvrage, était écrit avant le 10 août, et plusieurs personnes, à Paris, en ont la preuve (...) Les embarras de la presse en ont retardé la sortie." Lequinio précise, dans cette même note, qu'il a failli détruire son manuscrit après le 10 août, l'ayant un moment jugé désormais sans objet. Mais il finit par se raviser en songeant que "les lois ne suffisent pas à l'effusion des lumières et à l'instruction du peuple."
- (4) Lequinio, Les Préjugés détruits, p.67, note 1 ("L'on ne sera pas surpris des intrigues qui ont pu avoir lieu dans les Assemblées constituante et législative, si l'on fait attention à la manière dont elles étaient composées (...) Maintenant qu'il n'est qu'un but et qu'il ne doit y avoir qu'un parti dans la Convention, il est à espérer de ne voir plus se reproduire les abus anciens").
- (5) Lequinio, Préjugés, p.34.
- (6) Lequinio, Préjugés, p.258.
- (7) Lequinio, Préjugés, p.259-260.
- (8) Lequinio, Préjugés, p.264.

- (9) Lequinio, Préjugés, p.265-266.
- (10) Lequinio, Préjugés, p.266.
- (11) Voir par exemple la Dernière réponse de Jean-Jacques Rousseau (à propos du Discours sur les sciences et les arts), éd. J.Roger, Paris, 1971, p.108 : ..."quoique je ne sois pas sans défiance sur la solidité des vertus d'un peuple si babillard", etc.
- (12) Lequinio, Préjugés, p.267.
- (13) Ibid.
- (14) Ibid.
- (15) Lequinio, Préjugés, p.268.
- (16) Ibid.
- (17) Sur le règlement de la Constituante, et sur celui de la Législative, voir P. Brasart, Paroles de la Révolution, Paris, 1988, I, 2 et II, 2. Sur la Constituante, on se reportera aussi au livre remarquable d'André Castaldo, Les méthodes de travail de la Constituante, Paris, 1989, et à l'Introduction de F.Furet et R.Halévi à leur édition des Orateurs de la Révolution française, t.I, Les Constituants, Paris, 1989.
- (18) Lequinio, Préjugés, p.268-269.
- (19) Voir P.Brasart, Paroles de la Révolution, Paris, 1988, p.43.
- (20) Lequinio, Préjugés, p.269.
- (21) Ibid.
- (22) Lequinio, Préjugés, p.269-270.
- (23) \*Le président de l'assemblée nationale est un pivot central sur lequel tournent sept cent cinquante volontés circonférentes; il n'a et ne peut avoir aucune force réelle pour arrêter le mouvement une fois donné (...) C'est ainsi que le rappel à l'ordre, qui devait être un trident dans la main du président, n'est qu'un faible roseau, avec lequel il lutte péniblement contre les flots de la parole, incertain s'il ne sera pas submergé\* (cité in P. Brasart, op. cit., p.91-92).
- (24) Lequinio, Préjugés, p.270.
- (25) Lequinio, Préjugés, p.271.

- (26) Lequinio, Préjugés, p.272.
- (27) Lequinio, Préjugés, p.271.
- (28) Ibid.
- (29) Ibid.
- (30) Voir P.Brasart, op. cit., p.118. C'est à l'arrivée des Fédérés à Paris, pour le 14 juillet 1792, que se modifie la composition des tribunes (où ils entrent en nombre) et leur comportement vis-à-vis de l'assemblée : le côté droit n'est désormais plus le seul à essayer les huées des spectateurs. Un tournant manifeste est d'ailleurs pris le 26 juillet 1792, lorsque Brissot, après le grand discours où il avait éludé la question de la déchéance, regagne sa place non seulement sous les huées, mais sous une grêle de projectiles. Cependant, d'octobre 1791 à juillet 1792, les Girondins n'ont guère eu à se plaindre - et ne se sont guère plaints - de l'attitude des tribunes.
- (31) Robespierre, De l'influence de la calomnie sur la Révolution, in Oeuvres complètes, t.IX, Paris, 1958, p.44-60.
- (32) Lequinio, Préjugés, p.272. Sur l'existence de "clagues", voir P.Brasart, op. cit., p.77.
- (33) Lequinio, Préjugés, p.274.
- (34) Lequinio, Préjugés, p.274-275.
- (35) Ibid. Cette condamnation des "sociétés particulières" ne devait naturellement pas concerner les Jacobins, dans l'esprit de Lequinio, puisque la Société de la rue Saint-Honoré ne s'assignait pas pour but officiel la formation d'une opinion, mais n'entendait offrir qu'une préparation aux discussions d'intérêt général.
- (36) Lequinio, Préjugés, p.272.
- (37) Lequinio, Préjugés, p.274.
- (38) Lequinio, Préjugés, p.274, note 1.
- (39) Il faut prendre garde, en effet, à ne pas lire ce texte à travers ce que nous connaissons des conflits de la Convention d'avant le 2 juin 1793. La recherche d'un appui auprès des tribunes, les pressions exercées par l'exigence d'une publication d'appels nominaux imprimés, le dévoiement de l'appel nominal, transformé

en moyen de faire repousser une motion pourtant déjà votée, etc., voilà autant de "moyens" dont les Girondins dénonceront l'emploi par la Montagne. Mais Lequinio a achevé l'essentiel de son ouvrage avant le 10 août 1792. En mettant en cause le côté gauche respectif de chacune des deux premières assemblées, il est dans une "ligne montagnarde" ordinaire.

Le "côté gauche" de la Constituante était constitué en effet, pour l'essentiel de "fayettistes", "lamethistes" et autres "feuil-lantins". Son extrême-gauche - qui comptait un Robespierre et un Pétion - était si marginalisée que Mirabeau lui avait lancé un jour un retentissant "Silence aux trente voix !"

Quant au "côté gauche" de la Législative, il est constitué en grande majorité par les "Brissotins" - futur côté droit de la Convention -, que les Jacobins tiennent pour leurs adversaires depuis les débats sur la guerre de l'hiver 1791-1792. Il est d'ailleurs frappant de constater que tout ce qui est dit par Lequinio des manipulations opérées par le président ou les secrétaires sera repris par les Montagnards dans les premiers mois de la Convention contre les Brissotins, qui monopolisent les places au bureau, et accaparent quinzaine après quinzaine le fauteuil présidentiel. Reste l'extrême-gauche de la Législative. Extrêmement minoritaire, elle est composée d'hommes qui seront toujours un peu en marge de la Montagne, avec pour figure de proue le "trio cordelier" (Basire, Chabot, Merlin); Lequinio n'a d'ailleurs pas une grande sympathie pour les extrêmes, comme en témoigne le transparent et cruel portrait de Marat qu'il livre par ailleurs dans ce même chapitre XXV ("J'aperçois un homme aux yeux étincelants et à la voix sépulcrale; je l'entends prononcer des discours désorganiseurs, fruits de ses méditations souterraines, dans lesquelles il semble avoir oublié tous les hommes (...) Je le vois toujours soufflant l'insurrection et la discorde, feignant l'amour du bien et prêchant les massacres, se disant l'ami des hommes et faisant tout ce qu'il faut pour les tromper (...) Je crois voir à l'entrée d'une caverne impure un de ces monstres anciens dont la poésie nous a laissé l'image; un de ces serpents destructeurs dont le corps demeure caché dans les ténèbres, et dont la tête, à l'entrée du trou, ne se laisse apercevoir que dans l'ombre. Ses yeux étincèlent et sa face épouvante; cependant son haleine perfide et empoisonnée attire à lui les voyageurs ignorants qui s'égarent; ils s'approchent du monstre avec une funeste confiance et bientôt il va les dévorer") (Préjugés, p.276-277).

(40) Lequinio, Préjugés, p.275.

(41) Lequinio, Préjugés, p.275-276.

(42) Lequinio, Préjugés, p.34.

- (43) Ibid.
- (44) Voltaire, Lettres philosophiques, éd. R.Naves, Paris, 1964, p.225.
- (45) J.Locke, Essai concernant l'entendement humain, L.III., "Des Mots", chapitre X, "De l'abus des mots", § 34, éd. Naert, trad. Coste, Paris, 1972, p.412.
- (46) Ibid., p.413.
- (47) E. Kant, Critique de la Faculté de Juger, Première partie (Critique de la faculté de juger esthétique) - Livre II (Analytique du sublime), § 53 (Comparaison de la valeur respective des Beaux-Arts), trad. A. Philonenko, Paris, 1968, p. 155.
- (48) "Dominer par l'éloquence fut une nécessité pendant que l'ignorance, l'absurde régime des combats, et, plus encore l'esclavage universel, pesaient sur tous les peuples (...) Ce moyen fut toujours employé avec succès pour servir, ou le despotisme politique, ou le despotisme religieux; témoin, pour ce dernier, ces trop fameux bavardages appelés sermons, la plupart insipides et plats jusqu'au dégoût; ils ont néanmoins, pendant des siècles, entraîné des millions d'hommes aux croyances les plus chimériques, et aux plus folles erreurs" (Lequinio, Préjugés, p.39).
- (49) "Avez-vous vu des orateurs sous le sceptre des rois ? Non. Le silence règne autour des trônes; ce n'est que chez des peuples libres qu'on a souffert le droit de persuader ses semblables" (Saint-Just, Discours (non prononcé) du 9 thermidor an II, in Oeuvres, éd. D. Mascolo, Paris, 1968, p.280). On peut rappeler également que telle fut la position d'un Rousseau dans l'Essai sur l'origine des langues "L'on n'a besoin ni d'art ni de figures pour dire : Tel est mon bon plaisir" (Essai sur l'origine des langues, chapitre XX - "Rapport des langues aux gouvernements" -, éd. J.Starobinski, Paris, 1990, p.143.
- (50) Lequinio, Préjugés, p.34.
- (51) Lequinio, Préjugés, p.34-35.
- (52) Lequinio, Préjugés, p.40.
- (53) Ibid.
- (54) Voir par exemple A. Soboul, Les sans-culottes parisiens en l'an II, Paris, 1968, p.143.

- (55) Lequinio, Préjugés, p.35-36.
- (56) "Commencez par flatter vos auditeurs; abondez dans leur sens; trompez-les de votre mieux; ayez une grande affluence de paroles, afin de ne point leur laisser d'idée nette des choses; faites qu'une pensée chasse promptement celle qui la précède et que votre auditoire ne puisse s'arrêter à aucune, réfléchir ni juger" (Ibid.).
- (57) Ibid.
- (58) "Ita omnis ratio dicendi tribus ad persuadendum rebus est nixa : ut probemus vera esse quae defendimus, ut conciliemus eos nobis qui audiunt, ut animos eorum ad quemquamque causa postulabit motum vocemus" ("Ainsi les règles de l'art oratoire s'appuient sur ces trois ressorts de persuasion : prouver la vérité de ce qu'on affirme, se concilier la bienveillance des auditeurs, éveiller en eux les émotions qui sont utiles à la cause") - Cicéron, De Oratore, II, XXVII, 115, éd. et trad. E. Courbaud, Paris, Collection des Universités de France, 1927. C'est dans le Brutus, 50, 185, qu'on trouve les termes "docere", "delectare", "movere" ("Tria sunt (...) quae sint efficienda dicendo, ut doceatur is apud quem dicetur, ut delectetur, ut moveatur").
- (59) Lequinio, Préjugés, p.36.
- (60) Aristote, Rhétorique, III, 1, 1404 a.
- (61) Aristote, Rhétorique I, 1, 1354 a et 1355 a.
- (62) Aristote, Rhétorique, III, 1, 1404 a : "En fait de discours, la justice devrait consister à ne rien rechercher d'autre qu'à ne pas affliger et à ne pas réjouir l'auditeur; on devrait, en bonne justice, ne combattre l'adversaire qu'avec les faits seuls; aussi tout ce qui est en dehors de la démonstration est superflu; néanmoins tous ces accessoires ont une grande puissance, comme nous l'avons dit, en raison de l'imperfection des auditeurs (διὰ τὴν τοῦ ακροατοῦ μοχθηρίαν)."
- (63) Voir la note 41 du chapitre IV de la première Section de cette première Partie. Dans la même lignée, on pourrait citer aussi bien un Saint-Augustin, qui non seulement autorise l'"homme de bien" à user des armes de la rhétorique, mais lui en fait presque un devoir : "Puisque donc l'art de la parole a un double effet, qu'il possède la très grande puissance de persuader soit le bien, soit le mal, pourquoi les honnêtes gens ne mettraient-ils pas leur zèle à l'ac-



quérir, en vue de s'enrôler au service de la vérité, du moment que les méchants le mettent au service du vice et de l'erreur, en vue de faire triompher des causes perverses et mensongères ?" (Saint-Augustin, *De Doctrina christiana*, L.IV, ch.II, § 3, trad. Combès et Farge, Paris, 1949, p.427). On peut rappeler également que c'est l'attitude adoptée, *mutatis mutandis*, bien entendu, par le rédacteur de l'article "Rhétorique" de l'*Encyclopédie*, Marmontel : "La raison, sans doute, aurait droit de persuader par elle-même; mais combien de vérités utiles, froidement et négligemment énoncées dans des écrits judiciaires, y seraient restées ensevelies, si l'éloquence n'était venue les retirer comme du tombeau, et les rendre à la vie, en leur communiquant tout son charme et tout son pouvoir" (*Eléments de Littérature*, t.VI, s.l., 1787, p.109-110).

- (64) Platon, *Gorgias*, 504 d, trad. Bodin-Croiset, Paris, Collection des Universités de France, 1923. Dans leur introduction au *Gorgias*, ces traducteurs relèvent (p.99) que Platon semble avoir voulu donner un exemple de discours public restant dans les strictes limites de la philosophie avec le monologue de Socrate, à partir de 505 b.
- (65) Lequinio, *Préjugés*, . p.39. Il semble bien, encore une fois, que Lequinio ait essentiellement en tête le succès des Girondins auprès de l'opinion dans la question de la guerre, au printemps 1792. Cela ressort, par exemple, du passage suivant : "Il fallait pousser une multitude ignorante, et l'éloquence est venue comme la foudre; elle a poussé la multitude, ou, si l'on veut, comme l'ordre du tyran qui fait mouvoir en un instant la multitude qu'il gouverne, la chasse à son gré sous le fer de l'ennemi, l'expose au fléau de la guerre, et la tue pour ses plaisirs et sa gloire" (Lequinio, *Préjugés*, p.39).
- (66) Lequinio, *Préjugés*, p.40-41.
- (67) Lequinio, *Préjugés*, p.38.
- (68) Lequinio, *Préjugés*, p.39.
- (69) Lequinio, *Préjugés*, p.41.
- (70) Lequinio, *Préjugés*, p.42.
- (71) *Ibid.*
- (72) Cicéron, *De Finibus*, IV, 7 (cité in G. Kennedy, *Greek Art of Persuasion*, Princeton, 1963, p.291). On rappellera que dans le Rapport du 18 floréal an II (7 mai 1794) Sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes

républicains, et sur les fêtes nationales, Robespierre fait l'éloge de "cette secte sublime des Stoïciens, qui eut des idées si hautes de la dignité de l'homme, qui poussa si loin l'enthousiasme de la vertu, et qui n'outra que l'héroïsme" - "Le stoïcisme enfanta des émules de Brutus et de Caton jusque dans les siècles affreux qui suivirent la perte de la liberté romaine. Le stoïcisme sauva l'honneur de la nature humaine dégradée par les vices des successeurs de César, et surtout par la patience des Peuples." (Oeuvres, t.X, Paris, 1967, p.454).

- (73) Lequinio, Préjugés, p.37.
- (74) Lequinio, Préjugés, p.37-38.
- (75) Lequinio, Préjugés, p.39.
- (76) Lequinio, Préjugés, p.41.
- (77) Lequinio, Préjugés, p.273, note 1.
- (78) Lequinio, Préjugés, p.42.



## CHAPITRE I I

### ROBESPIERRE, OU LA CRITIQUE DU GENRE DELIBERATIF AU NOM D'UNE ELOQUENCE DE LA RAISON

---

Une des particularités de la carrière oratoire de Robespierre est, paradoxalement, d'avoir remporté son premier grand succès oratoire par un discours où il mettait en garde ses collègues contre le danger des orateurs éloquents et des triomphes de la tribune (1). Jamais Robespierre, tout au long de son parcours d'homme public, ne se départira d'une telle opinion. Toujours il se réclamera d'une éloquence de la raison, analogue à celle dont nous avons vu Lequinio définir les exigences et tracer le programme, remportant malgré cela - ou peut-être à cause de cela - d'indéniables succès de tribune. Une telle éloquence s'accommodait mal, comme nous le verrons, d'un genre délibératif condamné par sa compromission permanente avec la "calomnie".

## I. LES ASSEMBLEES ENTRE "L'INTRIGUE" ET "L'IMPOSTURE"

Dès son discours du 16 mai 1791 Sur la réélection des membres de l'Assemblée nationale, Robespierre avait énoncé contre l'éloquence délibérative telle que la Révolution la pratiquait les deux griefs fondamentaux que nous avons vu Lequinio systématiser. Il ne devait cesser par la suite d'y revenir.

### A) Le discours du 16 mai 1791

En plaidant contre la rééligibilité de ses collègues, le 16 mai 1791, Robespierre ne se contenta pas d'une exhortation à ne pas laisser aux hommes en place la possibilité de se perpétuer dans les mêmes fonctions, mais donna à son discours l'ampleur d'une dénonciation du Manège comme lieu d'intrigue et d'imposture.

D'une part, en effet, il dénonçait "cette science nouvelle qu'on appelle la tactique des assemblées", et qui "ressemble trop à l'intrigue", alors que "la vérité et la raison doivent seules régner dans les assemblées législatives" (2). Ce jour-là, il se contenta de citer une seule combinaison tactique - qui manquera au tableau de Lequinio -, celle qu'on pourrait appeler la tactique des couloirs, "cette curiosité inquiète avec laquelle on interroge les opinions particulières, ces insinuations adroites, ces propos répétés à l'oreille pour discréditer d'avance ceux à qui on croit une opinion contraire, en assurant qu'il n'y avait que des ennemis de la liberté et de l'ordre qui puissent la soutenir" (3).

D'autre part, dans ce même discours du 16 mai 1791, Robespierre insistait sur les dangers que les talents oratoires faisaient courir à la liberté :

\*Quant aux prétendus guides qu'une assemblée pourrait transmettre à celles qui la suivent, je ne crois point du tout à leur utilité. Ce n'est pas dans l'ascendant des orateurs qu'il faut placer l'espoir du bien public, mais dans les lumières et le civisme de la masse des assemblées représentatives : l'influence de l'opinion publique et de l'intérêt général (4) diminue en proportion de celles que prennent les orateurs; et quand ceux-ci parviennent à maîtriser les délibérations, il n'y a plus d'assemblées, il n'y a qu'un fantôme de représentation (Applaudissements). Alors se réalise le mot de Thémistocle, lorsque montrant son enfant, il disait : voilà celui qui gouverne la Grèce; ce marmot gouverne sa mère, sa mère me gouverne, je gouverne les Athéniens, et les Athéniens gouvernent la Grèce. Ainsi une nation de vingt-cinq millions d'habitants serait gouvernée par l'Assemblée représentative, celle-ci par un petit nombre d'orateurs adroits, et par qui ces orateurs seraient-ils gouvernés quelquefois ?...Je n'ose le dire, mais vous pourriez facilement le deviner.\* (5)

En fait, au-delà du danger contingent de se soumettre à des portevois de la Cour, il y a l'exigence essentielle que le sort de la Révolution ne puisse être lié à celui de quelques individus, dont le talent de persuasion, loin de contribuer à la recherche et à l'affermissement de l'intérêt général, ne peut être qu'habileté suspecte où perce à chaque envolée l'intérêt le plus personnel.

Cette double mise en cause, on la retrouvera tout au long de la carrière oratoire de Robespierre, la Constituante et la Convention d'avant le 2 juin 1793 concentrant les critiques relatives à "l'intrigue", l'"imposture" s'étendant des meneurs de la Législative à la critique de tous les beaux parleurs.

B) La Constituante et la Convention, temples de "l'intrigue"

Ce sont les deux assemblées où Robespierre a siégé qui ont attiré de sa part les critiques les plus radicales sur les conditions dans lesquelles s'y déroulaient les délibérations.

1 - La Constituante

En ce qui concerne la Constituante, Robespierre dénonce essentiellement deux moyens d'intrigue fondamentaux. Il s'agit d'abord de la violation du droit de suffrage, lorsqu'on ferme la discussion alors qu'un orateur veut proposer des vues de première importance; ce fut le cas de Robespierre dans la discussion du marc d'argent, ce qui le condamna à une diffusion restreinte aux sociétés patriotiques, laquelle finit d'ailleurs par s'élargir jusqu'à lui donner une popularité à l'échelle nationale. Mais le droit de suffrage n'est pas moins violé à la Constituante par le brouhaha, les cris, voire les insultes, qui étouffent purement et simplement la voix du "défenseur du peuple". L'historiographie tainienne serait ici l'exemple d'un contresens complet sur les conditions d'exercice de la parole à la Constituante : là où un Taine dépeindra une assemblée terrorisée par la surenchère démagogique, on constate que les propositions les plus "démocratiques" pouvaient déclencher de véritables "ouragans", ce dont le véritable charivari qui accueillit la proposition de Robespierre sur le mariage de prêtres fournirait un exemple parmi des dizaines d'autres (6).

L'autre grand moyen d'intrigue dénoncé par Robespierre consiste à ses yeux dans la précipitation imprimée aux débats : "Ce n'est pas sans effroi, ni sans douleur, que j'observe l'esprit qui préside depuis quelque temps dans nos délibérations", déclare-t-il en avril 1791 : "Cet esprit est celui qui, sous prétexte d'accélérer nos travaux, les accumule avec cette précipitation qui fut toujours fatale à la raison" (7). On ne serait guère en peine de trouver dans ses discours de nombreuses autres mises en garde sur le même mode (8).

## 2 - La Convention d'avant le 2 juin 1793

Les mêmes reproches se retrouvent dans ses sorties virulentes contre les manoeuvres dont la Convention d'avant le 2 juin 1793 est à ses yeux le théâtre. Les "robepierristes", décrits par leurs détracteurs comme l'archétype de la minorité organisée qui sait imposer ses vues en muselant l'adversaire, ont précisément nourri une hantise identique, en l'inversant et en la portant à la charge des Girondins, accusés de tout faire pour ôter aux Montagnards la liberté de suffrage, en profitant de leur domination au Bureau. Soit ceux-là créent ou laissent se créer désordres et tumultes en temps opportun, pour couper la parole aux orateurs qui les gênent; soit ils usent d'artifices pour refuser purement et simplement à leurs adversaires le droit d'intervenir à la tribune :

\*Si dans cette assemblée tous les règlements sont violés, la faute en est à ses officiers. En vain dirait-on qu'il

est impossible de contenir les mouvements d'une grande assemblée; quant on veut se donner la peine de faire régner l'ordre et la tranquillité dans cette enceinte, on y parvient aisément" (9) - "Le plus souvent, on ne veut pas nous entendre; un signal rapide donné par le président nous dépouille du droit de suffrage (...) la souveraineté du peuple est violée." (10)

Nul besoin, donc, de mettre en cause les sortilèges d'une éloquence séductrice et perverse : c'est à ses yeux par ces "manoeuvres" constantes que les Girondins enchaînent à leurs vues la majorité de la Convention, ce qui légitime d'ailleurs par avance leur élimination, qui seule pourrait permettre un retour à la liberté d'opiner...

C) "L'imposture"

Si "l'intrigue" a gangrené la Constituante et la Convention, "l'imposture" s'est épanouie à la Législative et ailleurs sur les lèvres de bien des beaux parleurs.

1 - La question de la guerre sous la Législative

Du fonctionnement interne de la Législative, Robespierre n'a pas vraiment livré d'analyse : lui-même s'en était exclu, en quelque sorte, par son discours du 17 mai 1791, mais sans se retrancher de l'action sur l'opinion qu'il continuait aux Jacobins. Ce qu'il s'attache à poursuivre et à condamner, alors, c'est le recours à une éloquence des passions génératrice d'enthousiasmes trompeurs, à partir de la question de la guerre et du succès de la position girondine dans l'opinion. C'est la fameuse sortie contre Isnard qui, le 18 décembre 1791, avait brandi dans la salle

des Jacobins une épée "destinée au premier général français qui [terrasserait] un ennemi de la liberté" :

"Je supplie l'assemblée de supprimer tous ces mouvements d'éloquence matérielle qui peuvent entraîner l'opinion dans un moment où elle doit être dirigée par la discussion la plus tranquille." (11)

Ce sont encore, entre mille exemples, ces extraits de son discours du 2 janvier 1792 contre la guerre :

"Des deux opinions qui ont été balancées dans cette assemblée, l'une a pour elle toutes les idées qui flattent l'imagination, toutes les espérances brillantes qui animent l'enthousiasme (...) L'autre n'est appuyée que sur la froide raison et la triste vérité." - "Il est vrai que je ne sais point flatter le peuple pour le perdre; que j'ignore l'art de le conduire au précipice par des routes fleuries." (12)

Lequinio, dans Les Préjugés détruits, ne fera que souscrire à cette mise en cause réitérée du "charlatanisme oratoire" : "Je ne veux point ressembler", martèle Robespierre, "aux empiriques, qui veulent guérir par des paroles pompeuses, ou par des prodiges" (13). La déclaration de guerre, acquise dans la séance du 20 avril 1792, signait aux yeux de Robespierre le triomphe des "charlatans".

## 2 - Contre tous les "beaux discours"

Ces vues de Robespierre trouvent leur parfaite expression dans les conseils qu'il prodigue en septembre 1792, sur les critères qui doivent guider les citoyens dans le choix des bons candidats, lors des élections à la Convention :

\*[Robespierre] fait sentir la nécessité d'écartier l'intrigue et la bassesse de la Convention nationale (...) en appelant à cette même Convention des hommes fermes, purs, incorruptibles, sans avoir égard aux talents oratoires, dont il peint avec force les erreurs et le faux brillant.\* (14)

De même, dans la Convention d'après le 2 juin 1793, au lendemain de l'arrestation de Danton (le 11 germinal an II-31 mars 1794), il tance ainsi l'assemblée qui, un moment, sous l'influence d'une intervention de Legendre, a semblé vaciller :

\*Que m'importent à moi les beaux discours, les éloges pompeux qu'on se donne à soi-même et à ses amis ? Une trop longue et trop cruelle expérience nous a appris le cas que nous devons faire de semblables formules oratoires.\*  
(15)

La critique de la parole ornée - "rien de si commun que de beaux discours insignifiants, rien de plus rare que la défense généreuse des opprimés quand on n'en attend aucun profit" (16) - débouche à l'occasion sur une mise en cause radicale, à peu près unique chez les grands orateurs parlementaires de la Révolution, celle des préjugés esthétiques liés à une éducation rhétorique; s'élevant, un jour de 1794, aux Jacobins, contre les murmures qui empêchaient un membre de la Société d'exprimer ses vues "sur les dernières conspirations", Robespierre se livre à une mise en garde précise :

\*Un homme qui dit des vérités à la tribune, fût-ce dans le langage le plus grossier, doit être entendu tranquillement. Je saisis cette occasion pour vous faire connaître un principe qu'il me tarde de vous présenter; il n'y a rien de plus contraire aux intérêts du peuple et à l'égalité,



que cette difficulté sur le langage. C'est un abus des personnes qui se prétendent bien élevées; il se trouve beaucoup de citoyens qui peuvent rendre beaucoup de services à la république dans la classe de ceux à qui la pauvreté n'a pas permis de recevoir une belle éducation; elle est l'arme la plus puissante de l'aristocratie et des intrigants qui se rangent sous ses étendards.

Voulez-vous voir la cause de la liberté bien défendue, voulez-vous voir votre tribune occupée par des hommes vertueux, écoutez attentivement ceux qui professent les vrais principes; qu'on y parle un langage moins fleuri, peu importe, pourvu qu'on y parle celui du patriotisme : faites en sorte que le sans-culotte qui a reçu de la nature un sens droit, et dont l'âme est remplie d'énergie, puisse nous faire part de ses opinions sans éprouver de difficultés, tant qu'il ne s'écartera pas des principes, et sans être exposé aux huées de l'aristocratie des gens bien nés. L'égalité n'est véritablement établie que quand les citoyens peuvent être entendus favorablement sans avoir reçu une éducation élevée." (17)

On n'en tirera pas de conclusions hâtives, et l'on remarquera notamment que Robespierre ne fait nullement de la "grossièreté" une condition nécessaire - mais bien du delectare une condition insuffisante - de la vérité. Au fond, l'éloge d'un "discours un peu fort", mais plein de vérité, n'a-t-il pas son antécédent dans la tradition la plus classique ? "Il ne faut point juger des gens sur l'apparence" : c'est l'entrée en matière du Paysan du Danube (18).

## II. LES FORMES DE LA PAROLE VERTUEUSE

Mais s'il est des hommes ayant "reçu une éducation élevée" qui soient assez courageux et assez vertueux pour repousser les artifices d'une éloquence pompeuse, quelle forme prendra leur parole publique ? Quel idéal oratoire Robespierre propose-t-il ? Sa pratique y est-elle

conforme ? Et si cette pratique rentre parfois en contradiction avec les exigences de la théorie, quelles nouvelles justifications en rendront compte ?

A) Une éloquence de la raison

Robespierre, tout au long de son oeuvre oratoire, n'a cessé de se réclamer de l'idéal d'une éloquence de la raison, par opposition à l'imposture d'un recours aux passions. C'est que l'absence de passions est une qualité consubstantielle au législateur - et bien peu de prétendus représentants du peuple méritent ce nom : "Le législateur est exempt de passions et de partialité parce qu'il statue sur les choses par des lois générales, et non sur des individus par des décisions particulières" (19). Car, au contraire des juges, les législateurs sont nécessairement des êtres "abstraits et impassibles, dont l'existence est parfaitement confondue avec l'existence publique" (20). Cet idéal revendique sa traduction oratoire dans l'hiver 1791-1792, au moment du débat sur la guerre :

"Que ceux qui désirent la guerre posent une série d'arguments sans art et sans éloquence; je répondrai de la même manière : je vous offre de discuter froidement afin de savoir quel est le meilleur." (21)

B) Une pratique conforme ?

Il se trouve que cet idéal paradoxal chez un orateur placé au milieu de la tourmente révolutionnaire rejoint des tendances pro-

fondes de la pratique de Robespierre.

1 - Primat du docere

L'action oratoire de l'Incorruptible était, on le sait, réduite au minimum (22); lui-même avouait sans peine sa répugnance pour les improvisations, et sa préférence pour les discours écrits, longuement médités, seuls à même d'éviter les emportements passionnels (23). Ce ne sont pas tant des discours que Robespierre veut proférer, qu'une instruction qu'il veut répandre, dans sa parole logiquement réduite au docere :

"Je ne sais comment exprimer ma pensée; je vais émettre des principes abstraits, mais nécessaires (...); ce que je dis est long, mais un peuple qui veut être instruit a besoin de longues instructions" (24)

2 - L'ordre des raisons

C'est que la politique robespierriste fonctionne de manière cartésienne, selon l'ordre des raisons : elle part d'axiomes indiscutables, les "principes" - qui ne sont pas toujours nécessairement explicités, car ils sont supposés évidents, à la manière du verum index sui spinoziste - pour en déduire des théorèmes, impossibles à mettre en doute sans imbécillité ou mauvaise foi.

Il se trouve que la réalité parlementaire a coïncidé au moins une fois avec l'idéal oratoire robespierriste, dans la Convention d'après le 2 juin 1793, assemblée un temps jugée parfaite ou presque par l'Incorruptible, car débarrassée (très provisoirement) des "intrigues" en même temps que des "intrigants" (25). A l'his-

toriographie qui veut voir dans ce Robespierre dernière manière un prophète, un inspiré, on peut opposer que son vœu le plus cher est la disposition d'arguments more geometrico, sur un mode philosophique qui se rapprocherait de la présentation de l'Ethique de Spinoza, ce qu'on voit clairement dans ce passage du Rapport sur les principes de morale politique qui doivent guider la Convention dans l'administration intérieure de la République :

"Comme l'essence de la république ou de la démocratie est l'égalité, il s'ensuit que l'amour de la patrie embrasse nécessairement l'amour de l'égalité (...) d'où il résulte que l'amour de la patrie suppose ou produit toutes les vertus; car que sont-elles d'autres que (etc.)\* (26)

### C) Contradictions pratiques et justifications théoriques

Il va sans dire cependant que Robespierre, non seulement n'a pu atteindre que très exceptionnellement - et très provisoirement - à son idéal, mais encore qu'il l'a, à d'innombrables reprises, délibérément contredit dans la pratique.

#### 1 - Le recours au movere

Ce contempteur des élans d'assemblée n'a pas refusé, par exemple, de susciter de temps à autre des enthousiasmes collectifs. Ainsi, après les sombres prédictions qu'il développe aux Jacobins le 21 juin 1791, au lendemain de la fuite du roi, en s'offrant théâtralement à l'immolation, "plus de huit cents personnes se levèrent toutes à la fois", et, "entraînées par un mouvement involontaire", agitèrent de longues minutes mains et chapeaux, en reprenant le cri

de Camille Desmoulins : "Nous mourrons tous avec toi (27) !" De telles scènes se retrouvent jusque dans l'époque qui offre les conditions les plus favorables à une éloquence réduite au docere, après le 2 juin 1793, comme dans cette autre intervention aux Jacobins :

"Mais quelles que soient les trames qu'ils [=les conspirateurs] ourdissent, la liberté est fondée à jamais" ("Oui, oui, pour jamais, s'écrient à la fois tous les membres de la Société et les citoyens des tribunes, levés simultanément et agitant leurs chapeaux"). Vous venez de le voir, de l'entendre, ce mouvement unanime qui s'est échappé de vos coeurs généreux est le gage assuré de votre bonheur, de votre liberté." (28)

Ainsi, dans le temple même de l'instruction, la Société des Jacobins, Robespierre ne s'est pas troublé de susciter les "transports" de l'enthousiasme.

Il ne serait guère difficile, quoiqu'un peu long, de montrer également qu'il sait à l'occasion jouer en maître - il faut le souligner, car la légende de la sempiternelle froideur robespierriste, que l'Incorruptible lui-même a si bien contribué à répandre, a la vie dure - de l'improvisation (29) et du recours aux passions (30).

## 2 - Justification du recours au movere

On se doute qu'une telle distorsion devait trouver une justification théorique, à moins de rester comme une contradiction grossière. Robespierre n'a pas manqué d'y pourvoir; il semble avoir parfois penché pour une version édulcorée de son idéal austère, reprenant le flambeau antique du combat de l'atticisme contre l'asianisme (31). Mais ce compromis ne pouvait le satis-

faire, et la solution qu'il apporte à ce problème aura certes le mérite de la simplicité nue à laquelle il prétend : l'apátheia jacobine, c'est l'absence de toute passion qui ne soit pas passion de la liberté. "Nous [les patriotes] nous n'avons qu'une passion, c'est la liberté" (32), par opposition aux traîtres qui ne connaissent que "les ressorts minutieux et déshonorants des plus petites passions" (33); la passion de l'intérêt général, la préférence de l'intérêt général à son intérêt particulier, ou vertu, étant conforme aux exigences de la raison, on ne saurait donc la confondre avec les passions dégradantes que sont l'égoïsme, l'ambition personnelle, etc.: "L'amour de la justice, de l'humanité, de la liberté est une passion comme une autre; quand elle est dominante, on lui sacrifie tout; quand on a ouvert son âme à des passions d'une autre espèce, comme à la soif de l'or ou des honneurs, on leur immole tout (...), et le peuple et la patrie" (34). Passion "comme les autres" par son caractère dévorant, elle cesse de l'être, bien entendu, si on considère sa fin. Dès lors, ayant l'ardeur de toute passion, mais sans en avoir le caractère corrompateur, elle cesse d'être opposable à l'apátheia, et Robespierre peut réclamer "des représentants du peuple énergiques, impassibles, ou plutôt n'éprouvant d'autre passion que celle de la liberté" (35). De ce fait, exciter l'indignation (contre les traîtres) et la pitié (pour le peuple et les patriotes) ne saurait être considéré comme un vulgaire recours aux passions, et c'est très légitimement

qu'on peut exhorter les patriotes à "peindre" au peuple "en traits de flamme" "les charmes de l'égalité et le bonheur des hommes libres" (36). Car c'est notamment "par des discours qui transportent les Français d'un saint enthousiasme et les rendent capables des actions les plus sublimes" que l'on pourra "remonter l'esprit public et la chaleur du patriotisme au degré des premiers jours où la liberté fut conquise pour un moment" (37).

Simultanément, la persévérance de Robespierre dans la revendication d'une "éloquence de la raison" apparaît comme un moyen rhétorique parmi d'autres dans ses stratégies de persuasion (38).

### III. LE RENVERSEMENT CONTINUEL DE LA PUISSANCE A L'IMPUISSANCE

Si cette "sanctification" du recours au movere résout la contradiction, il reste à s'interroger sur l'efficacité de la parole enrôlée au service de la liberté, de l'égalité et de la vérité, contre les charlatans aux visées despotiques. Au fil des événements, on voit Robespierre osciller entre une confiance sans faille dans le pouvoir invincible de la "vérité", et le désespoir de la trouver sans écho.

#### A) La situation sous la Constituante

Sous la Constituante, qui, aux yeux de Robespierre, a passé sa session à trahir les espérances de l'été 1789, à reprendre l'égalité qu'elle avait accordée dans la Déclaration des droits,



faire entendre la vérité à des représentants infidèles est forcément voué à l'échec; de plus, au sein même du "sanctuaire de la vérité" constitué par le club des Jacobins, Robespierre avouera, au lendemain de la fuite du roi, qu'"ici même, parmi vous", les "vérités" qu'il énonce "ne sauveront pas la nation sans un miracle de la Providence" (39). Mais le représentant du peuple a reçu de son mandant la mission de le défendre : s'il n'y a guère de pouvoir de la "vérité", il y a du moins un devoir de la dire, que le vrai "patriote" trouve une "consolation" à remplir. Et d'ailleurs, si petit que soit le nombre des hommes "purs", leur existence préserve l'avenir.

#### B) Sous la Législative

Sous la Législative, les vues de Robespierre vont balancer; un temps, il se montre confiant : "Et moi, je suis effrayé, pour les partisans de la guerre, du nombre de prosélytes que la vérité sévère a ralliés" (40). Mais en juillet 1792, il se montre découragé : "On dirait qu'il est arrêté dans les décrets éternels que le crime et la tyrannie pourront seuls trouver des appuis sur la terre" (41). L'éloquence de la raison ne peut rien contre "la crédulité du peuple", qui a "presqu'autant d'ennemis qu'il a nommé de mandataires", et continue pourtant à leur prêter une oreille confiante (42). On sait que le dénouement du drame sera extra-parlementaire : la force, et non la parole, est venue à bout du "château". Pour Robespierre, qui inaugure une nouvelle herméneutique



de l'événement, c'est "l'excès du mal" qui "produisit le remède" :  
"Le peuple se leva, et fut forcé d'acheter la victoire par le sang  
des meilleurs citoyens" (43).

C) Sous la Convention d'avant le 2 juin 1793

Sous la Convention, Robespierre donne les signes d'un identique pessimisme sur les pouvoirs d'une "vérité" réduite à elle-même, c'est-à-dire à son simple énoncé. Le délibératif y semble tout aussi impuissant qu'auparavant à amener d'heureux dénouements. Rappelons d'abord que le procès du roi, dont l'issue nous paraît, à distance, constituer une décisive victoire des Montagnards, fut à l'origine, et par le simple fait qu'il se déroula, une défaite cuisante pour Robespierre qui, le 3 décembre 1792, avait plaidé qu'il n'y avait "pas de procès à faire" (44). Et jusqu'au bout des débats, Robespierre se livre à de sombres pronostics; ainsi, le 28 décembre 1792 : "Comment l'austère vérité pourrait-elle dissiper les prestiges par lesquels la lâche hypocrisie séduit la crédulité, et peut-être le civisme lui-même ?" (45). De plus, si l'issue du procès sera en fin de compte positive à ses yeux, il ne l'attribuera nullement à tel ou tel discours, et moins encore à l'un des siens, mais à une cause extérieure, et à vrai dire peu connue des historiens : la fête civique du 16 janvier 1792 au Carrousel, qui vit des fédérés "fraterniser" avec le "peuple" - c'est-à-dire, avec les Jacobins (46) : "O force toute-puissante de la vérité et de la vertu! (...) Ce grand événement fit pencher la ba-

lance dans la Convention nationale en faveur des défenseurs de la liberté; il déconcerta les intrigants et enchaina les factieux (...); si le bandeau était resté deux jours de plus sur leurs yeux, c'en était fait de la liberté" (47).

Cependant la réflexion robespierriste sur la raison déterminante des victoires remportées par le "peuple" se complique de la considération suivante : toute victoire des "patriotes" recèle en réalité des risques terribles, car les "intrigants", pleins de rage de n'être pas parvenus à leurs fins, redoublent alors d'activité contre la liberté. Une nouvelle fois un désastre menace, à cause de l'éloquence des "traîtres" : la Convention "s'est endormie", en effet, "au bruit des voix enchanteresses de quelques intrigants", dit-il en mai 1793. Il ira même jusqu'à déclarer, le 28 mai 1793, qu'il "abandonne aux hommes criminels [la] tribune; qu'ils viennent y distiller leur poison; la nation les jugera" (48). A nouveau, c'est de l'excès du mal, et non de la puissance d'une parole vraie, que va provenir le remède : le 31 mai et le 2 juin 1793, "le peuple s'est levé" : des moyens extra-parlementaires ont sauvé, une fois de plus, la Montagne et la "liberté".

D) Sous la Convention d'après le 2 juin 1793

On a vu plus haut comment la victoire semblait devoir être, après le 2 juin, définitive : la Convention, épurée des "intrigants", devait être enfin "à la hauteur de sa mission sublime"; et pourtant, dès la fin nivôse an II, Robespierre se plaint que, "calomnié au

dehors par tous les tyrans (...) le Comité de Salut public l'était au sein de la Convention même par tous ses ennemis" (49). Malgré une proclamation optimiste, suivant laquelle "la seule exposition des principes déconcertera les trames ourdies dans l'ombre depuis longtemps" (50), ce ne sont pas des discours, selon l'Incorruptible, mais bien une victoire militaire, la prise de Toulon, qui a sauvé la République : "C'en était fait, si le génie de la liberté n'avait opéré tout à coup les prodiges étonnants qui ont sauvé la République (...) Si cet heureux événement avait été seulement reculé, le gouvernement républicain était accablé sous le poids de la calomnie" (51). Seulement, nous savons qu'aux yeux de Robespierre, "les progrès de la liberté multiplient les crimes de la tyrannie" (52); si de l'excès du mal naît la victoire du bien, de cette victoire naissent des sursauts désespérés - et d'autant plus redoutables - du mal.

Quand on en vient au dénouement du "drame sublime", au discours du 8 thermidor an II, le problème de l'efficacité propre de l'éloquence de la raison est encore traité par une réponse contradictoire. D'une part, Robespierre y affirme - après avoir entonné son refrain : "Que d'autres vous tracent des tableaux flatteurs, je viens vous dire des vérités utiles" (53) - qu'il veut "étouffer les flambeaux de la discorde par la seule force de la vérité" (54), en donnant à l'appui l'exemple d'un triomphe récent dû à la simple profération du vrai dans le Rapport du 18 floréal an II (Sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains, et sur les

fêtes nationales). Car alors, Robespierre considère que c'est "la proclamation solennelle de vos véritables principes" qui "détruit en un jour les fruits de plusieurs années d'intrigues" (55).

Mais d'autre part, et en vertu du mécanisme de compensation exposé plus haut, "les tyrans" ne pouvaient dès lors manquer de sentir "qu'ils avaient une défaite décisive à réparer" (56), et ce fut "le signal d'un accès de fureur des ennemis de la République; c'est de cette époque que datent les assassinats et les nouvelles calomnies, plus criminelles que les assassinats" (57). Or, malgré les déclarations contre "les plus lâches de tous les tyrans", ceux qui "[calomnient] la puissance de la vérité", qui "[veulent] que la vérité soit sans force dans la bouche des représentants du peuple français" (58), Robespierre avoue que "la nature et la force de la calomnie" est telle qu'il en a été réduit à "l'impuissance de faire le bien et d'arrêter le mal" (59). D'où la fameuse conclusion, qui ne lève nullement les équivoques : "J'ai promis il y a quelque temps de laisser un testament redoutable aux oppresseurs du peuple (...) Je leur lègue la vérité terrible, et la mort!" (60). La vérité y est donc présentée à la fois comme irrésistible, puisqu'elle amènera la mort de ses adversaires, et comme impuissante, puisque celui qui l'énonce, Robespierre, le fait dans un "testament", ce qui suppose son échec et sa perte. Elucider ce mystère d'iniquité qu'est le concept de "calomnie" dans les discours de l'Incorruptible sera du même coup, comme on va le voir, préciser la position robespierriste sur la valeur du genre délibératif.

#### IV. LA HANTISE DE LA "CALOMNIE" ET LE REJET DU DELIBERATIF

La calomnie est, pour Robespierre, l'arme suprême de l'imposture, qui porte le charlatanisme à son point d'achèvement; ce thème, qui hante ses discours (61), est profondément ambigu. En la dénonçant, Robespierre semble ne se livrer qu'à un plaidoyer pour un délibératif épuré, délivré des miasmes de l'"imposture"; mais cette mise en cause recouvre autant, et sinon plus, un rejet des règles du jeu délibératif, toute opinion divergente de celle de Robespierre risquant d'être dénoncée comme "calomnie".

##### A) L'unanimité contre la majorité

La règle constitutive du délibératif, c'est la diversité des opinions, le caractère légitime de l'affrontement d'une pluralité de réponses à la question "Que devons-nous faire ?", le vote à la majorité des voix (relative, absolue, des deux-tiers, etc.) venant mettre un terme au débat, dont l'issue est affaire de nombre.

C'est précisément ce qu'un Robespierre ne peut admettre : fidèle sur ce point à Rousseau (62), il ne conçoit de réponse légitime à la question "Que devons-nous faire ?" que celle de la volonté générale, à entendre, comme on le sait, non comme la volonté du plus grand nombre (qui peut errer, et se laisser aller à ses intérêts particuliers), mais comme volonté du bien général, "acte pur de l'entendement, qui raisonne dans le silence des passions sur ce

que l'homme peut exiger de son semblable, et sur ce que son semblable est en droit d'exiger de lui" (63).

Dans cette perspective, les termes de "majorité" ou de "minorité" sont insignifiants. Ainsi Robespierre, dans le discours Sur le jugement de Louis Capet du 28 décembre 1792, rappelle-t-il qu'à ses yeux "la vertu fut toujours en minorité sur la terre. Sans cela la terre serait-elle peuplée d'esclaves ?" - "Les Critias, les Anitus, les César, les Clodius étaient de la majorité, mais Socrate était de la minorité, car il avala la ciguë; Caton était de la minorité, car il déchira ses entrailles" (64). N'y eût-il "que cinquante" de ces hommes vertueux, tous les "lâches intrigants" devraient en frémir (65).

Et quiconque détient la vérité, fût-il en minorité, ne peut transiger sur elle. La politique robespierriste ne se construit nullement a posteriori, au terme de la confrontation d'opinions divergentes : elle se déduit a priori, et se ferme à toute objection. On en prendra pour exemple le statut du "peuple" : "Le peuple veut la liberté et ne peut vouloir autre chose" (66) - c'est que la "liberté" a ici son sens antique, et désigne le fait que la souveraineté politique réside en dernière instance dans le peuple; dès lors, il serait contradictoire que le corps social, en l'absence de toute contrainte, puisse vouloir renoncer à la souveraineté, c'est-à-dire vouloir son oppression. C'est pourquoi le "peuple", vocable normatif et non descriptif, est là où le "patriote" robespierriste indique qu'il est; ainsi, en décembre 1793, en

plein conflit entre le Comité de salut public et les Sociétés populaires, le peuple n'est-il pas dans ces Sociétés, tandis qu'il est aux Jacobins, "parce que c'est ici le rassemblement de tous les patriotes" (67).

Dans l'optique de cette argumentation a priori, la divergence d'analyse n'est pas acceptable, comme en témoigne cette déclaration emblématique faite aux Jacobins sous la Législative : "Je soutiens que tous les patriotes ont mes principes, et il est impossible qu'on puisse combattre les principes que j'ai énoncés" (68). Et le système se referme d'autant plus qu'il tend à nier l'intérêt d'une confrontation d'arguments, car c'est moins le discours qui montre que l'orateur est dans le vrai, que le caractère véracé de l'orateur qui garantit la vérité de son dire : "Que peut-on objecter à celui qui veut dire la vérité, et qui consent à mourir pour elle ?" (69), "Que peut-on objecter à un homme qui a raison, et qui sait mourir pour son pays ?" (70) avancera Robespierre dans son discours du 8 thermidor an II.

B) La diversité des opinions comme signe indubitable de complot

La vérité est une, et une fois qu'elle a été trouvée - ce qui n'est guère difficile, car son caractère essentiel est d'être évidente, du moins pour le "patriote" (71) - et qu'elle a été énoncée, tout le reste est, plutôt qu'erreur, mensonge et manoeuvre. Car là s'arrête les affinités platoniciennes qu'on peut attribuer à la pensée robespierriste : quand le Socrate du Prota-



goras entend montrer que derrière la méchanceté, il n'y a que de l'erreur, du raisonnement défectueux, le "patriote" considère que derrière ce qui pourrait - et voudrait - n'apparaître que comme de l'erreur, il n'y a en réalité que de la perversité.

1 - Entre "patriotes", la divergence d'opinion n'est pas "naturelle"

Toute divergence d'opinion, entre "patriotes", est en effet suspecte, et cache une "intrigue" potentielle. Critiquer le "défenseur du peuple", c'est comploter. Cela apparaît avec une grande clarté dans la Convention d'après le 2 juin, qui n'offre qu'en quatre occasions des tentatives un tant soit peu sérieuses d'opposition, toutes étouffées selon un même scénario (72). L'exemple du 22 prairial est particulièrement caractéristique; Couthon venait d'annoncer à la Convention les mesures ouvrant la voie à ce qu'on appellera ultérieurement la période de la "grande Terreur", ce qui avait suscité, de manière très inhabituelle depuis le 2 juin 1793, des "mouvements divers", dont une protestation ouverte de Ruamps et de Lecointre (73). Barère et Robespierre intervinrent alors, avec succès, pour faire cesser toute opposition. Barère rappela l'exigence d'unanimité : "Lorsqu'on propose une loi en faveur des patriotes, et qui assure la punition prompte des conspirateurs, les législateurs ne peuvent avoir qu'un voeu unanime" (74). Robespierre stigmatisa toute divergence comme indice certain de l'existence d'un complot :



\*Soyez-en sûrs, citoyens, partout où il s'établit une ligne de démarcation, partout où se prononce une division, là il y a quelque chose qui tient au salut de la Patrie. Il n'est pas naturel qu'il y ait une séparation entre des hommes également épris de l'amour du bien public (On applaudit). Il n'est pas naturel qu'il s'élève une sorte de coalition contre le gouvernement qui se dévoue pour le salut de la Patrie. Citoyens, on veut vous diviser (Non, non, s'écrie-t-on de toutes parts, on ne nous divisera pas)\*. (75)

Par opposition, Robespierre dira en une autre occasion, le 15 frimaire an II, que "ce qui appartient au patriotisme, c'est ce concert d'hommages" (au Comité de Salut public) "inspirés par des principes aussi purs que la raison et la vérité" (76). On comprend qu'un tel système se meuve dans la situation de guerre, et dans ses exigences aussi impératives que manichéennes de mobilisation (77), comme dans son élément; mais ce système, ainsi que F. Furet l'a montré, n'en découle nullement, même s'il y trouve un puissant adjuvant (78).

## 2 - Les acteurs du complot

La pensée robespierriste a tant de mal à donner droit de cité à la diversité et à la divergence qu'elle les ramène elles aussi à l'unité. Derrière la bigarrure des apparences, elle découvre l'unité d'un même complot, sans cesse recommencé. Car les "feuillants" ("fayettistes" ou "lamethistes"), les "Brissotins", les "ultra-révolutionnaires" (Hébertistes), les "citra-révolutionnaires" (Dantonistes), etc., n'ont été que les apparences successives qu'a prises une même perversité, les marionnettes dont a joué un cerveau du crime pour abuser le peuple français : "Quelques meneurs adroits font mouvoir

la machine, et se taisent, cachés dans les coulisses. Au fond, c'est la même faction (...) seulement les acteurs ont changé (...); la même scène, la même action théâtrale subsiste toujours" (79). Quand une "faction" est épuisée, elle transmet le flambeau à l'autre. Objectera-t-on que ces factions se combattaient entre elles ? Le vrai "patriote", qui n'est pas dupe, aura compris que ces divisions n'étaient que poudre aux yeux, et ne servaient qu'à mieux abuser le peuple (80). Derrière ces pions, "les meneurs" qui restent toujours les mêmes ne sont pas difficiles à identifier : il s'agit du "parti de l'étranger, de "Pitt et Cobourg" - et surtout du premier, qui veut "nous diviser, nous faire déchirer de nos propres mains" (81).

### 3 - Le moyen du complot : le masque d'une langue inverse

La stratégie arrêtée par l'"étranger" est caractérisée par Robespierre dans une veine qui évoque l'univers d'un Pixérécourt : les odieux despotes ont spéculé sur le bon coeur et la crédulité (82) d'un peuple français aussi naïf qu'innocent :

"Voici en peu de mots comment ont calculé les puissances étrangères : elles ont dit à leurs émissaires : 'Vous pouvez tout avec le peuple français (...). Il est sensible, il aime la liberté. Sous cet appât, cachez le piège (...). Il y donnera infailliblement'." (83)

Les acteurs de ces "intrigues", en effet, ont choisi d'emprunter "le masque du patriotisme" (84). Et comme ils savent bien "que c'est avec des mots qu'on conduit les sots et les ignorants" (85), ils ont imité le langage du patriotisme à la perfection. C'est

que Robespierre a élaboré à ce sujet une théorie de la langue des comploteurs contre-révolutionnaires qui apparaît comme le miroir exact des analyses d'un Laharpe sur la "langue révolutionnaire".

Cette théorie apparaît pour la première fois avec quelque ampleur au lendemain de la fuite du roi, dans son discours aux Jacobins du 21 juin 1791 :

\*Ce ne sont point ces circonstances qui m'effraient. Que toute l'Europe se ligue contre nous et l'Europe sera vaincue. Ce qui m'épouvante, moi, Messieurs, c'est cela même qui me paraît rassurer tout le monde (...) C'est que depuis ce matin, tous nos ennemis parlent le même langage que nous.\* (86)

Et à l'image d'un Laharpe qui dénoncera le rapt de mots stratégiques du vocabulaire des valeurs morales, Robespierre dénonce le vol des termes clés du lexique des valeurs politiques, dont le sens originel se voit annihilé, pour être remplacé par un sens inverse, de sorte que le bien devînt le mal, et le mal, le bien :

\*Comment déshonorer la liberté ? (...) Il n'était qu'un moyen d'y réussir, c'était de peindre chaque vertu sous les couleurs du vice opposé, en l'exagérant jusqu'au dernier excès. C'était d'appeler les maximes de la philosophie appliquées à l'organisation des sociétés politiques une théorie désorganisatrice de l'ordre public; de nommer le renversement de la tyrannie, anarchie; le mouvement de la révolution, troubles, désordres, factions; la réclamation énergique des droits du peuple, flagorneries séditieuses; l'opposition aux décrets tyranniques qui réduisent la plus grande partie des citoyens à la condition d'ilotes, déclamations extravagantes ou ambitieuses.\* (87)

En résumé, le système des "intrigants" était de "flétrir les choses honnêtes et louables, par des mots odieux, et de déguiser tous les systèmes de l'intrigue et de l'aristocratie, sous des dénominations honorables" (88). Et par un paradoxe qui fait écho à celui décrit par Diderot, il arrive que ces comédiens soient plus convaincants que les patriotes qu'ils imitent (89). Dès lors, ils sont maîtres de verser le "poison" des "préventions" contre les authentiques "défenseurs du peuple"; le peuple se divise, et, sans s'en rendre compte, se fait lui-même l'artisan de sa perte, en immolant les vrais patriotes, les seuls qui auraient pu le sauver.

C) Conclusion : du délibératif à la "prédication"

Ainsi les règles ordinaires du jeu délibératif sont-elles rejetées par Robespierre, puisque ce genre n'est au fond, selon lui, qu'un vaste théâtre d'ombres, qu'une immense tromperie. Le vrai "patriote" ne peut donc que le réprouver, et ne doit se fier qu'à sa "conscience" (90) : c'est ce qui implique et autorise également le rejet des règles du genre judiciaire, qui s'énoncera pleinement dans la loi du 22 prairial an II (91). De ce fait, les robespierristes inventent un moyen de garder les apparences de la délibération, tout en la proscrivant; on a toujours affaire à un orateur s'adressant à une assemblée, mais point n'est besoin de la séduire ou de la convaincre, car il suffit de faire resplendir la lumière de la vérité dans le discours, pour qu'elle brille instantanément dans les consciences vertueuses : au 22 prairial, Robespierre se

félicitera que "depuis longtemps la Convention nationale discute et décrète sur-le-champ". Et si certains membres de l'assemblée n'accueillaient pas "avec transport" les moyens d'assurer le salut du peuple, ce ne pourrait être que l'indice qu'ils ne sont pas "embrasés de l'amour de la patrie" (92).

D'où l'aspect prédicateur de Robespierre orateur dans la Convention d'après le 2 juin 1793 (93), qu'admirait tant un Mathiez (94). Quand les fins de l'action qu'on prône sont de l'ordre de l'absolu, quand on combat, non pour fonder, comme d'autres, "des gouvernements plus ou moins justes", mais "pour établir sur la terre le trône immortel de la raison, de la justice, de la vérité"(95), il n'y a plus de place pour un genre qui ne vise qu'au vraisemblable et ne prétend qu'au relatif. Le délibératif est nécessairement annulé, au bénéfice de l'énoncé à sens unique d'une parole non susceptible d'être remise en cause. L'orateur n'attend pas de l'auditeur qu'il juge la vérité de ce qu'il lui dit; au contraire, c'est cette vérité qui juge l'auditeur, en considération de l'accueil qu'il lui fait. Prédication d'un genre un peu spécial, donc, et d'autant plus que, pour sauver sa propre possibilité, elle exhorte les "bons", les "sains" et les "vertueux" à éliminer les inamendables rebelles à l'idéal (96).

NOTES DU CHAPITRE II

---

- (1) Il s'agit du discours du 16 mai 1791, prononcé à la Constituante, Sur la Réélection des membres de l'Assemblée nationale (Oeuvres, t.VII, 1952, p.383-388). Robespierre concluait en demandant que "les membres de l'Assemblée actuelle" ne puissent "être réélus à la suivante". L'Assemblée vota l'impression de ce discours, qui eut un retentissement considérable.
- (2) Robespierre, 16 mai 1791, Oeuvres, t.VII, p.385.
- (3) Robespierre, 16 mai 1791, Oeuvres, t.VII, p.388.
- (4) Robespierre vient de dire que "ce n'est point de la tête de tels ou tels orateurs que [la Constitution] est sortie, mais du sein même de l'opinion publique qui nous avait précédés, et qui nous a soutenus" (16 mai 1791, Oeuvres, t.VII, p.385).
- (5) Robespierre, 16 mai 1791, Oeuvres, t.VII, p.385. Les mauvaises langues attribuèrent le succès du discours au ressentiment de la masse des députés obscurs envers les quelques orateurs illustres. L'explication politique certaine, en tout cas, est que Robespierre bénéficia de l'approbation du côté droit, conscient qu'il disparaîtrait de la législature suivante, et trop heureux de se venger des Duport, Lameth et autres Barnave en les privant de la tribune à venir.
- (6) Robespierre, 31 mai 1790, Oeuvres, t.VI, p.386-387. Ce serait une tâche assez longue que de citer toutes les séances dans lesquelles Robespierre, soit tente de prendre la parole et en est empêché parce qu'on ferme à ce moment-là la discussion (Oeuvres, t.VII, p.159, p.294, p.598, etc.), soit doit parler au milieu d'un brouhaha (Oeuvres, t.VI, p.50, p.62, p.94, etc.; t.VII, p.141, p.670, etc.).
- (7) Oeuvres, 6 avril 1791, Oeuvres, t.VII, p.196.
- (8) Voir par exemple l'intervention de Robespierre dans la séance du 3 mars 1791 : "Une délibération de cette importance proposée du soir au matin (...) ce ne sont pas les règles que l'assemblée nationale s'est prescrites pour délibérer sur les matières importantes et difficiles; elle a voulu que chacun de ses membres pût les méditer longuement et profondément avant qu'elle ouvrit dans ses séances le concours des lumières de tous" (Oeuvres, t.VII, p.95).

- (9) Robespierre, 6 janvier 1793, Oeuvres, t.IX, p.215.
- (10) Robespierre, 26 mai 1793 (aux Jacobins), Oeuvres, t.IX, p.526. Le "droit de suffrage" est ici, bien entendu, le droit d'exprimer dans l'assemblée son opinion, et non celui du simple vote. Pour quelques exemples de tumultes, ou plus simplement d'interruptions qui empêchent Robespierre de prendre la parole, voir le t.IX des Oeuvres, p. 17, p.119, p.138, etc.). "Qu'on m'entende ou qu'on m'égorge!" lance-t-il le 19 décembre 1792...
- (11) Robespierre, 18 décembre 1791 (aux Jacobins), Oeuvres, t.VIII, p.46. Robespierre intervint de façon analogue contre Collot d'Herbois, qui, le 2 mars 1792, s'était livré à une déclaration enflammée : "Jurons que le dernier d'entre nous qui sera frappé par les tyrans mourra en s'enveloppant dans les débris du drapeau de la liberté", déclaration à la suite de laquelle "toute la Société" des Jacobins se leva "pour jurer avec les démonstrations du plus vif enthousiasme". Robespierre refroidit alors les ardeurs de l'assemblée en lançant : "Ne jurons pas de mourir, mais de vaincre" (Oeuvres, t.VIII, p.211).
- (12) Robespierre, 2 janvier 1792 (aux Jacobins), Oeuvres, t.VIII, p.74-75, et p.90. Voir aussi le discours du 25 janvier 1792, op. cit., p.151.
- (13) Robespierre, 10 février 1792, Oeuvres, t.VIII, p.157.
- (14) Robespierre, 9 septembre 1792 (à l'assemblée électorale du département de Paris), Oeuvres, t.VIII, p.462.
- (15) Robespierre, 11 germinal an II-31 mars 1794, Oeuvres, t.X, p.413.
- (16) Robespierre, 9 juillet 1794 (aux Jacobins), Oeuvres, t.X, p.519.
- (17) Robespierre, aux Jacobins, 23 germinal an II-12 avril 1794, Oeuvres, t.X, p.433. Gêné en fin d'intervention par un scrupule de politesse caractéristique de la "belle éducation", Robespierre n'eut garde d'oublier de rassurer l'intervenant qui avait motivé toute cette tirade, en lui expliquant précisément qu'il n'était pour rien dans tout cela : "Ce que je dis ne s'applique pas à celui qui est à la tribune; il est assez instruit pour bien développer ce qu'il doit vous dire; mais j'ai voulu vous communiquer une pensée qui était depuis longtemps dans mon âme"...(Oeuvres, t.X, p.433).
- (18) La Fontaine, Fables, XI, 7. On rappellera que cette thématique prend toute son ampleur dans le Rapport du 18 floréal



an II (7 mai 1794) Sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains, et sur les fêtes nationales, où Robespierre incrimine les élites "éclairées", impuissantes ou vendues aux ennemis de la Révolution : "Hommes petits et vains, rougissez, s'il est possible. Les prodiges qui ont immortalisé cette époque de l'histoire humaine ont été opérés sans vous et malgré vous; le bon sens sans intrigue, le génie sans instruction, ont porté la France à ce degré d'élévation qui épouvante votre bassesse et qui écrase votre nullité. Tel artisan s'est montré habile dans la connaissance des droits de l'homme, quand tel faiseur de livres, presque républicain en 1788, défendait stupidement la cause des rois en 1793" (Oeuvres, t.X, p.455-456).

- (19) Robespierre, 4 janvier 1791, Oeuvres, t.VII, p.12.
- (20) Id., p.8.
- (21) Robespierre, 25 janvier 1792 (aux Jacobins), Oeuvres, t.VIII, p.152-153.
- (22) Sur l'action oratoire de Robespierre, voir P. Brasart, Paroles de la Révolution, Paris, 1988, p.177 et p.181.
- (23) Voir par exemple le début de son intervention aux Jacobins, le 11 décembre 1791, lors des premières discussions sur la guerre : "Messieurs, ce n'est pas sans quelque répugnance et même sans quelque honte que je suis monté à cette tribune pour improviser sur une question aussi délicate et qui demande un examen si profond." (Oeuvres, t.VIII, p.37).
- (24) 12 décembre 1792 (aux Jacobins), Oeuvres, t.IX, p.156.
- (25) \*[on a vu] la Convention, depuis qu'elle a vomi de son sein les traîtres qui la déshonoraient, reprendre une nouvelle énergie, une grandeur", etc. (8 juillet 1793 - aux Jacobins - Oeuvres, t.IX, p.613) - "Il est constant que, depuis ce moment (le 31 mai), la Convention a sauvé la Patrie" (19 pluviôse an II-7 février 1794, Oeuvres, t.X, p.371). Mais Robespierre nourrira bien vite les plus noires inquiétudes sur une Convention encore en proie, malgré le 2 juin 1793, aux "mercenaires de Pitt", toujours prêts à "répandre dans la Convention nationale des insinuations perfides et de fausses idées" (Oeuvres, 30 ventôse an II-20 mars 1794, t.X, p.393) : les "complots" se succèdent jusqu'au 8 thermidor an II, où l'on sait qu'il est encore question d'épurer la Convention.
- (26) Robespierre, 17 pluviôse an II-5 février 1794, Oeuvres, t.X, p.352 sq.



- (27) Robespierre, Oeuvres, t.VII, p.523, n.13.
- (28) Robespierre, 7 janvier 1794, Oeuvres, t.X, Paris, 1967, p.301.
- (29) Voici une brève liste, non limitative, d'improvisations majeures, ou de réparties marquantes, dues à Robespierre :
- sous la Constituante :
    - \* à l'assemblée : interventions du 21 octobre 1789, du 6 décembre 1790.
    - \* aux Jacobins : 10 juin 1791.
  - sous la Législative (aux Jacobins) :
    - réplique à Guadet sur la Providence, le 26 mars 1792.
  - sous la Convention :
    - apostrophe à Vergniaud, 31 mai 1793.
- (30) On pourrait faire une étude spéciale du recours au movere chez Robespierre. Dans cette note, on se contentera d'en donner un exemple, celui de ce magnifique "morceau à effet", tiré d'un de ses discours contre la guerre (ici, celui du 11 janvier 1792), où il se réclamait de la "froide et triste vérité" :
- \*Français! hommes du 14 juillet, qui sûtes conquérir la liberté sans guide et sans maître, venez, formons cette armée qui doit affranchir l'univers. Où est-il le général, qui, imperturbable défenseur des droits du peuple, éternel ennemi des tyrans, ne respira jamais l'air empoisonné des Cours (...) ce général, dont les mains pures du sang innocent et des dons honteux du despotisme, sont dignes de porter devant nous l'étendard sacré de la liberté ? Où est-il ce nouveau Caton, ce troisième Brutus, ce héros encore inconnu ? (...) Soldats de Chateaufieux, approchez, venez guider nos efforts victorieux...Où êtes-vous ?...Hélas! on arracherait plutôt sa proie à la mort, qu'au despotisme ses victimes! Citoyens qui, les premiers, signalâtes votre courage devant les murs de la Bastille, venez, la patrie, la liberté vous appelle au premier rang. Hélas! on ne vous trouve nulle part; la misère, la haine, la persécution de nos despotes nouveaux vous a dispersés", etc.  
(Oeuvres, t.VII, p.107).
- On pourrait aussi se limiter à l'exemple le plus caractéristique de la période postérieure au 2 juin 1793 : parlant aux Jacobins le 12 décembre 1793, Robespierre fait voir, par une vigoureuse hypotypose "les membres palpitants des cadavres de nos frères", les "tendres enfants rôtis à la broche", tandis que les soldats ennemis "déchirent les mamelles des femmes qui allaitent" - ("on entend de tous côtés des mouvements d'horreur") - "ces horreurs sont malheureusement trop vraies." Robespierre dévoile même obligeamment les raisons de cette

mise en branle de l'horreur et de l'indignation : "Une fois pénétrés des sentiments d'horreur que doit vous inspirer ce tableau des barbaries des rois et de leurs esclaves, de quel oeil pouvez-vous voir les scélérats payés par ces mêmes ennemis" - malheur aux "traîtres de l'intérieur" (Oeuvres, t.X, p.243).

- (31) Il est caractéristique d'entendre Robespierre repousser, en février 1792, "le triste éclat d'un faste asiatique", et de revendiquer - il s'agit des fêtes patriotiques - la seule "majesté du peuple" et "toute la simplicité des vertus civiles" - majesté et simplicité, majesté accrue par la simplicité même - grandeur qui se passe de pompe, et à laquelle la pompe ne peut pas atteindre : nous sommes dans un univers esthétique néo-longinien. Sur l'opposition de l'asianisme et de l'atticisme, voir Cicéron, Orator, XXV.
- (32) Robespierre, Jacobins, 21 janvier 1793, Oeuvres, t.IX, p.250.
- (33) Robespierre, 18 janvier 1793, Oeuvres, t.IX, p.237.
- (34) Robespierre, 2 janvier 1792, Oeuvres, t.VIII, p.89.
- (35) Robespierre, 10 mars 1793, Oeuvres, t.IX, p.309.
- (36) Robespierre, 10 février 1792, Oeuvres, t.VIII, p.181.
- (37) Robespierre, 25 janvier 1792, Oeuvres, t.VIII, p.149.
- (38) On demandera ici à Marmontel l'expression de cette idée, qui n'est pas neuve, que prétendre parler sans art et sans ruse, c'est encore parler avec le maximum d'art et user de la plus belle ruse : "Tout se réduit, dans l'art oratoire, à instruire, à plaire, à émouvoir : encore, des trois, un seul doit-il paraître en évidence; et lors même que l'orateur emploie tous les moyens de se concilier le juge ou l'auditeur, de le flatter, de le fléchir, de l'irriter ou de l'apaiser, le comble de l'art serait encore que de ne sembler occupé qu'à l'instruire" (Éléments de Littérature, t.VI, Paris, 1787, article "Rhétorique", p.96).
- (39) Robespierre, Jacobins, 21 juin 1791, Oeuvres, t.VII, p.522.
- (40) Robespierre, 25 janvier 1792, Oeuvres, t.VIII, p.151.
- (41) Robespierre, 29 juillet 1792, Oeuvres, t.VIII, p.418.
- (42) Ibid.
- (43) Robespierre, 1er septembre 1792, Oeuvres, t.VIII, p.449.

- (44) Robespierre, 3 décembre 1792, Oeuvres, t.IX, p.121.
- (45) Robespierre, 28 décembre 1792, Oeuvres, t.IX, p.196
- (46) Sur les Jacobins et la façon dont ils pensent leur rapport au Peuple, voir L. Jaume, Le discours jacobin et la démocratie, Paris, 1989.
- (47) Cette explication rétrospective se trouve dans le discours de Robespierre du 10 avril 1793 (Oeuvres, t.IX, p.381-382).
- (48) Robespierre, 28 mai 1793, Oeuvres, t.IX, p.535.
- (49) Robespierre, discours (non prononcé) Sur la faction Fabre d'Eglantine, fin nivôse an II-mi-janvier 1794, Oeuvres, t.X, p.329.
- (50) Robespierre, 27 brumaire an II-17 novembre 1793, Oeuvres, t.X, p.175.
- (51) Robespierre, discours (non prononcé) Sur la faction Fabre d'Eglantine, Oeuvres, t.X, p.329.
- (52) Robespierre, 27 brumaire an II-17 novembre 1793, Oeuvres, t.X, p.168.
- (53) Robespierre, 8 thermidor an II, Oeuvres, t.X, p.543.
- (54) Ibid.
- (55) Robespierre, 8 thermidor an II, Oeuvres, t.X, p.560.
- (56) Ibid.
- (57) Ibid.
- (58) Robespierre, 8 thermidor an II, Oeuvres, t.X, p.555.
- (59) Robespierre, 8 thermidor an II, Oeuvres, t.X, p.565.
- (60) Robespierre, 8 thermidor an II, Oeuvres, t.X, p.567.
- (61) Robespierre a consacré à la "calomnie" un de ses discours majeurs : De l'influence de la calomnie sur la Révolution, prononcé aux Jacobins le 28 octobre 1792 (voir le t.IX des Oeuvres, p.44-60). On a vu aussi, plus haut, qu'au 8 thermidor, c'est "la puissance de la calomnie" qu'il accusera de l'avoir mis dans "l'impuissance de faire le bien".

- (62) On sait que Robespierre est par ailleurs infidèle à Rousseau dans la question de la représentation politique.
- (63) Rousseau, cité in F. Furet, Penser la Révolution française, Paris, 1978, p.225.
- (64) Robespierre, 28 décembre 1792, Oeuvres, t.IX, p.199.
- (65) Ibid.
- (66) "Ses ennemis sont les hommes corrompus qui préfèrent leur intérêt à l'intérêt général" (Robespierre, 8 mai 1793 - aux Jacobins -, Oeuvres, t.IX, p.487.
- (67) Robespierre, 6 nivôse an II-26 décembre 1793 (aux Jacobins), Oeuvres, t.X, p.287.
- (68) Robespierre, 26 mars 1792 (aux Jacobins), Oeuvres, t.VIII, p.233.
- (69) Robespierre, 8 thermidor an II-26 juillet 1794, Oeuvres, t.X, p.575-576.
- (70) Id., p.576.
- (71) Voir entre autres le début du discours du 28 décembre 1792, Sur le jugement de Louis Capet : "Citoyens, par quelle fatalité la question qui devrait réunir le plus facilement tous les suffrages et tous les intérêts des représentants du peuple ne paraît-elle que le signal des dissensions et des tempêtes ? Pourquoi les fondateurs de la République sont-ils divisés sur la punition du tyran ? (...) Nous sommes tous pénétrés d'une égale horreur pour le despotisme, enflammés du même zèle pour la sainte égalité; et j'en conclus que nous devons nous rallier aisément aux principes de l'intérêt public et de l'éternelle justice" (Oeuvres, t.IX, p.183-184). Le 16 janvier 1793, dans son discours Sur la peine à infliger à Louis, il est encore plus clair : "Je n'aime point les longs discours dans les questions évidentes; ils sont d'un sinistre présage pour la liberté; ils ne peuvent suppléer à l'amour de la vérité et au patriotisme qui les rend superflus" (Oeuvres, t.IX, p.228).
- (72) Il s'agit des interventions de Briez le 25 septembre 1793, de Chabot le 20 brumaire an II-10 novembre 1793, de Legendre le 11 germinal an II-31 mars 1794, de Ruamps et Lecointre le 22 prairial an II-10 juin 1794; voir à ce sujet P.Brasart, Paroles de la Révolution, Paris, 1988, p.150 sq. On notera qu'un débat authentique et d'envergure put toutefois se développer autour de la question de l'éducation (id., p.152).

- (73) L'opposition de Ruamps et de Lecointre s'était bornée à réclamer l'ajournement de l'adoption du décret, pour ménager un temps de réflexion sur sa teneur. Ruamps avait déclaré : "Ce décret est important; j'en demande l'impression et l'ajournement. S'il était adopté sans l'ajournement, je me brûlerais la cervelle" (n° 263 du Moniteur de l'an II, compte rendu de la séance de la Convention du 22 prairial an II).
- (74) Ibid.
- (75) Robespierre, 22 prairial an II-10 juin 1794, Oeuvres, t.X, p.485. Voir aussi cette déclaration faite le 25 septembre 1793, où se trouve clairement affirmée l'équivalence de la "discussion" et de la "discorde" : "Je prends l'engagement de ne jamais diviser les patriotes (...) mais je ne comprends pas parmi les patriotes ceux qui n'en ont que le masque, et je dévoilerai la conduite de deux ou trois traîtres qui sont ici les artisans de la discorde et de la discussion" (Oeuvres, t.X, p.120).
- (76) Robespierre, 15 frimaire an II-5 décembre 1793, Oeuvres, t.X, p.234.
- (77) Parmi de nombreuses déclarations analogues, on retiendra celle de Robespierre le 25 septembre 1793 : "Celui qui cherche à avilir, à diviser, à paralyser la Convention est un ennemi de la patrie, soit qu'il siège dans cette enceinte, soit qu'il soit étranger, soit qu'il agisse par sottise ou par perversité, il est du parti des tyrans qui nous font la guerre (...). On vient vous apporter ici des dénonciations écrites apportées avec astuce (...) Croyez-vous que, sans unité d'action, sans secret dans les opérations, sans la certitude de trouver un appui dans la Convention, le gouvernement puisse triompher de tant d'obstacles et de tant d'ennemis ?" (Oeuvres, t.X, p.116-117).
- (78) Voir F. Furet, Penser la Révolution française, Paris, 1978, p.165-171 ("La guerre, la terreur, l'idéologie").
- (79) Robespierre, 19 nivôse an II-8 janvier 1794 (aux Jacobins), Oeuvres, t.X, p.312. Sur la parenté profonde, aux yeux de Robespierre, des "aristocrates", puis des "feuillants" ("lamesthistes" ou "fayettistes") et des "intrigants de la République" (les Girondins), voir le discours du 28 octobre 1792 Sur l'influence de la calomnie. Sur l'identité des Dantonistes, des Hébertistes et de la Gironde, voir le discours du 19 nivôse an II-8 janvier 1794 ("Au fond, c'est la même faction que celle de la Gironde" - t.X, p.312). Le discours du 8 thermidor an II-26 juillet 1794, enfin, dénoncera la parenté de la nouvelle "coalition criminelle" avec les précédentes.

- (80) Sous la Constituante : "Ne voyez-vous pas l'objet de toutes ces factions, qui semblent se combattre quelquefois, pour mieux cacher leur coupable intelligence" (28 avril 1791, Oeuvres, t.VII, p.284); sous la Législative : "Je vois des chefs se réunir en semblant s'attaquer" (7 juin 1792, Oeuvres, t.VIII, p.366). Sous la Convention d'après le 2 juin 1793 : "Voici comment ils raisonnent. Tous les moyens sont bons, pourvu que nous parvenions à nos fins; ainsi, pour mieux tromper le public, et la surveillance du patriotisme, ils s'entendent comme des brigands dans une forêt" (19 nivôse an II-8 janvier 1794, Oeuvres, t.X, p.313).
- (81) Robespierre, 25 septembre 1793, Oeuvres, t.X, p.119. Voir aussi ce passage du discours du 8 thermidor, t.X, p. 560 : "Les auteurs de ce plan de calomnies sont d'abord le duc d'York, M. Pitt, et tous les tyrans armés contre nous". On peut également se reporter, à ce sujet, au discours Sur la faction de l'étranger du 18 nivôse an II-8 janvier 1794 (aux Jacobins).
- (82) Voir notamment le discours du 29 juillet 1792, aux Jacobins, où Robespierre se plaint amèrement de "la déplorable crédulité du peuple" (Oeuvres, t.VIII, p.418).
- (83) Robespierre, 15 frimaire an II-5 décembre 1793, Oeuvres, t.X, p.235.
- (84) "Je me méfie indistinctement de tous ces étrangers dont le visage est couvert du masque du patriotisme, et qui s'efforcent de paraître plus républicains et plus énergiques que nous" (Robespierre, 16 octobre 1793, Oeuvres, t.X, p.155).
- (85) Robespierre, 28 octobre 1792, Oeuvres, t. IX, p.52.
- (86) Robespierre, 21 juin 1792, Oeuvres, t.VII, p.519.
- (87) Robespierre, 28 octobre 1792, Oeuvres, t.IX, p.44-45.
- (88) Ibid. "Quel est ce pouvoir magique de changer la vertu en vice, et le vice en vertu !", dit expressément Robespierre (id., p.47).
- (89) "Croyez-vous que vous puissiez lutter contre toutes les Cours de l'Europe (...) sans que les scélérats qu'elles soudoient ne s'attachent à parler plus éloquemment que nous-mêmes le langage de la liberté, si toutefois il est donné aux esclaves de parler plus éloquemment que ne le font les hommes libres" (Robespierre, 15 frimaire an II-5 décembre 1793, Oeuvres, t.X, p.234).



- (90) Ainsi le 9 décembre 1793, Robespierre déclare-t-il, aux Jacobins, qu'il est "tellement fatigué de la succession d'intrigues qu'il a vues qu'il ne consulte plus que son coeur et sa conscience" (Oeuvres, t.IX, p.246).
- (91) Il n'est plus besoin de défenseurs pour les accusés, ni de preuves indubitables pour les confondre, lorsque la vraie source de la conviction est dans la conscience des jurés. Tout ce que la rhétorique appelle la "construction des preuves" est ainsi déclaré superflu. D'ailleurs, le fait même d'essayer de se défendre est une circonstance aggravante, un signe supplémentaire de culpabilité. C'est pourquoi le Tribunal révolutionnaire tel qu'il fonctionne avant le 22 prairial ne peut satisfaire Robespierre. On peut citer à cet égard ses plaintes à propos du Girondin Carra ("Livré au Tribunal révolutionnaire, Carra va, devant ce tribunal redoutable aux assassins de son pays, sophistiquer, commenter, mentir avec impudence" - 2 août 1793, Oeuvres, t.X, p.49), à propos de Custine ("C'est avec ces formes chicanières et insidieuses qui distinguèrent toujours notre barreau" (que procède le Tribunal révolutionnaire) "et cet homme, qui depuis quatre ans assassina trois cent mille Français, ne trouvera pas de preuves qui le condamnent" - 11 août 1793, Oeuvres, t.X, p.63). On peut renvoyer aussi à l'intervention de Robespierre, aux Jacobins, contre Dufourny, le 16 germinal an II-5 avril 1794 : "Quoi! Quand les coeurs indignés sont convaincus de tant de scélératesses, dont les stupides seuls peuvent douter, un homme ose demander où sont les preuves? Tu as cru en imposer en te donnant un air d'opiniâtreté; tu as défendu ton opinion avec indécence, et tu croyais être assez excusé par cette même opiniâtreté" (Oeuvres, t.X, p.428).
- (92) Robespierre, 22 prairial an II-10 juin 1794, Oeuvres, t.X, p.486. On rappellera d'ailleurs que toute divergence d'un membre de la Convention d'avec le Comité de Salut public serait contradictoire a priori, comme le soulignait Barère le 25 septembre 1793 : "Le Comité vous doit une observation importante. Il est un instrument national, une portion, un résumé de vous-mêmes : on ne peut l'attaquer sans attaquer la Convention elle-même" (n°269 du Moniteur de l'an II, compte rendu de la séance du 25 septembre 1793).
- (93) On se gardera d'en faire un "prophète", avec le recours à une inspiration surnaturelle que cela implique. On pourrait certes mettre en avant certaines métaphores hyperboliques extraites de ses discours ("Car c'est bien une mission divine que celle de fonder la liberté", 8 mars 1793, t.IX, p.303 - "C'est à nous qu'il appartient d'honorer la mémoire des martyrs de cette religion vraiment divine dont nous sommes les missionnaires", février 1793, aux Jacobins, t.IX,

p.257), et broder sur le thème du "Pontife de l'Être suprême". Mais nulle part il ne se réclame d'une quelconque onction surnaturelle; ce n'est "ni comme métaphysiciens, ni comme théologiens" que les robespierristes envisagent "l'idée de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme", mais comme des "législateurs"; et "aux yeux du législateur, tout ce qui est utile au monde et bon dans la pratique, est la vérité" : l'"athéisme" est condamnable parce qu'"aristocratique", "l'idée de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme" est au contraire "sociale et républicaine", comme "rappel continu à la justice" (18 floréal an II-7 mai 1794). Robespierre ne se réclame que de "l'empire naturel des principes", empire qui "n'est point personnel à tel homme qui les énonce : il appartient à la raison universelle, et à tous les hommes qui veulent écouter sa voix" (5 novembre 1792, Oeuvres, t.IX, p.83). Du coup, cet "empire" est plus indiscutable que celui d'aucune Révélation; le "bon sens" étant la chose du monde la mieux partagée, tous doivent, en droit, approuver la politique robespierriste, comme tous doivent bien reconnaître que deux et deux font quatre.

- (94) Dans l'étude d'Albert Mathiez sur "Robespierre orateur", en effet, on trouve l'éloge de la "prédication ardente, inlassable" de Robespierre, et du fait qu'il se soit fait "prédicateur et moraliste, (car il savait) qu'on ne fonde rien de durable que sur les âmes" (Etudes sur Robespierre, Paris, rééd. 1973, p.48 et p.55). On peut observer que s'il faut parler d'une tendance "moraliste" de l'éloquence montagnarde, celle-ci a été spécialement développée par un Saint-Just, qu'un Baudot accusera de n'avoir été qu'une "boîte à apophtegmes". Au demeurant, un thème demanderait, chez Saint-Just, une étude spéciale, celui du laconisme. On se rappelle que dans le manuscrit de ce qui fut publié en 1800 sous le titre d'Institutions républicaines, Saint-Just y insiste à trois reprises : "Les enfants sont rigoureusement formés au laconisme de langage : on doit leur interdire les jeux où ils déclament et les accoutumer à la vérité simple" (Fragments d'Institutions républicaines, in Théorie politique, éd. A. Liénard, Paris, 1976, p.266), ce qui n'empêche pas l'existence de récompenses destinées à l'éloquence : "Les lycées distribueront des prix d'éloquence. Le concours pour les prix d'éloquence n'aura jamais lieu par des discours d'appareil. Le prix de l'éloquence sera donné au laconisme, à celui qui aura proféré une parole sublime dans un péril, qui, par une harangue sage aura sauvé la patrie, rappelé le peuple aux moeurs, rallié les soldats" (op. cit., p.267). En définitive, "les enfants seront élevés dans l'amour du silence et du laconisme et dans le mépris des rhéteurs" (ibid.).
- (95) Robespierre (en tant que porte-parole d'une députation de la section de la place Vendôme à la Législative), 14 août 1792, Oeuvres, t.VIII, p.434.
- (96) "Et afin qu'il ne reste aucun doute sur mon système, je déclare qu'il faut non seulement exterminer tous les rebelles de la Vendée, mais encore tout ce que la France renferme de rebelles contre l'humanité et contre le peuple" (Robespierre, 8 mai 1793 - aux Jacobins -, Oeuvres, t.IX, p.487).



## CHAPITRE III

### POUR UNE ELOQUENCE ECLAIREE : CONDORCET ET LA DEFENSE DU GENRE DELIBERATIF

---

Nous avons entendu un Lequinio réclamer que la tribune fût réservée au "philosophe", et un Robespierre fustiger le genre délibératif au nom des exigences de la "raison" et de la "vérité". Or il y eut bien sur les bancs de la Législative, puis de la Convention, un philosophe de premier plan, orateur assez froid, qui se donna pour tâche de faire entendre la raison dans le tumulte d'assemblées en proie aux sortilèges de l'éloquence. Cependant ce philosophe - on veut parler, bien entendu, de Condorcet - différa radicalement, comme on sait, des Robespierre et des Lequinio, non seulement sur le plan politique, mais encore sur la question de l'éloquence. Conscient des vices actuels et virtuels qui affectaient l'échange délibératif, Condorcet n'a pas cru devoir, pour autant, le rejeter tout entier; il a jugé qu'une éloquence éclairée était licite et possible, le genre délibératif trouvant en lui-même le remède à ses maux (1).

## I. UN REJET APPAREMMENT COMPLET

Dans le Tableau général de la science qui a pour objet l'application du calcul aux sciences politiques et morales, que Condorcet livre en juin 1793 au Journal d'instruction sociale, on peut deviner, derrière les moyens proposés pour "réparer promptement les désordres inséparables de tout grand mouvement", les raisons du recul momentané de l'esprit humain que constitue le cours pris par la Révolution à partir des journées du 31 mai-2 juin. En stigmatisant "l'empire usurpé par la parole sur le raisonnement, par les passions sur la vérité, par l'ignorance active sur les lumières", Condorcet semble bien désigner l'éloquence comme la grande responsable du désastre. Il aurait fallu, en effet, "enchaîner les hommes à la raison par la précision des idées, par la rigueur des preuves" et "mettre les vérités qu'on leur présente hors des atteintes de l'éloquence des mots ou des sophismes de l'intérêt" (2). Cette étiologie fait donc écho aux accusateurs d'une persuasion maîtresse d'erreur, qui, de Platon à Locke, ont dénoncé l'esprit immoral d'un "art fourbe", nullement soucieux de la validité réelle des solutions qu'il impose, mais uniquement préoccupé de leurs potentialités persuasives dans l'instant. De même, Condorcet n'accepte la rhétorique que revenue à résipiscence, comme simple ars bene dicendi, et met en garde contre la menace que l'éloquence fait peser sur la rationalité qu'on est en droit d'exiger des décisions prises par une assemblée

nationale.

A) Pour une rhétorique réduite à l'ars bene dicendi

Il allait de soi qu'un philosophe qui avouait préférer "les lumières à l'éloquence, la hache de Phocion aux foudres de Démosthène" (3), devait réprover la rhétorique en tant que théorie de la persuasion. Nulle part ce rejet ne se manifeste mieux que dans ses Projets d'instruction publique : "Hâtons-nous de substituer le raisonnement à l'éloquence" (4) dans la formation des jeunes esprits, réclame-t-il. Détrônée au profit des sciences, la rhétorique perd son rang de discipline reine, et ne subsiste plus que comme "art d'écrire" : "L'art d'écrire un Mémoire ou un avis avec clarté, avec simplicité, avec méthode (...) et d'y éviter, par un soin égal, la négligence ou l'affectation, l'exagération ou le mauvais goût" (5). Grâce à cet art, profondément émondé et rectifié, "les hommes nés pour être éloquents ne le seraient que pour la vérité, et ceux à qui le talent aurait été refusé, pourraient encore plaire par elle seule, et faire aimer la raison en l'embellissant" (6).

B) L'idéal rationnel et les assemblées

Condorcet n'oublie pas pour autant que l'immorale rhétorique continue à inspirer l'éloquence des assemblées. Ne cessant de rechercher les conditions auxquelles une assemblée nombreuse peut rendre des décisions rationnelles, il devait en effet nécessairement se confronter à cet écueil attendu. On trouvera,

par exemple, dans l'Examen de cette question : est-il utile de diviser une assemblée nationale en plusieurs chambres, un petit résumé des menaces oratoires qui pèsent sur la délibération. S'il arrive qu'on soit éclairé par une discussion, il arrive aussi qu'on soit "séduit, échauffé par la voix d'un orateur", ou "trompé par un sophisme adroit, dont on n'a pas eu le temps de démêler le piège", ou enfin "soumis à l'empire des mouvements soudains qui s'excitent dans l'Assemblée" (7).

Condorcet en conçoit tant de prévention, qu'après avoir souligné que "dans les matières de pur raisonnement (...) la discussion parlée nuit plus à la vérité qu'elle ne la sert" (8), il va jusqu'à envisager le modèle d'une assemblée qui fonctionnerait sans que ses membres n'aient à se réunir en un même lieu pour y discourir (9) :

"Le vœu de la pluralité serait plus souvent conforme à la vérité, si sans aucune discussion on le déduisait des avis donnés séparément, et il n'y aurait pas de comparaison, si ce vœu s'exprimait d'après une discussion imprimée; ce qui serait peut-être moins long et moins coûteux qu'on ne le croit communément." (10)

Mais puisque Condorcet tient compte du fait qu'une telle substitution de l'écrit à la parole n'est "pas possible dans les opinions actuelles", et comme il repousse toute solution technique de type bicamériste, il semble qu'il soit condamné à un pis-aller, à ce qu'un Aulard comprenait comme une exhortation aussi noble qu'irréaliste (11); astronome chutant dans le puits,

Condorcet semble édicter des maximes idéales, mais sans prise sur la vie réelle d'assemblées tumultueuses en proie aux séductions du verbe, quand il développe, à la tribune de la Législative, son fameux parallèle entre l'éloquence antique et l'éloquence moderne :

"Des représentants du peuple, séduits par un orateur, céderaient à une autre force que leur raison, trahiraient leurs devoirs (...) Cette même éloquence, nécessaire aux constitutions anciennes, serait, dans la nôtre, le germe d'une corruption destructive. Il était alors permis, utile peut-être, d'émouvoir le peuple. Nous lui devons que de ne chercher qu'à l'éclairer." (12)

## II. POUR UNE ELOQUENCE ECLAIREE

On serait néanmoins en danger de commettre un réel contresens si l'on se tenait à une vue aussi limitée des analyses de Condorcet. Car un examen plus approfondi doit nous montrer d'une part que pour ce philosophe aux yeux duquel la parole n'est pas, en soi, fatalement maléfique - quels que soient par ailleurs les avantages de l'écrit - l'éloquence, tout en pouvant se révéler dangereuse, ne représente pas un péril si grand qu'il ne puisse être conjuré en théorie par des moyens puissants et variés. D'autre part, on verra que Condorcet est loin d'attribuer aux sortilèges de l'éloquence parlementaire l'"échec" de la Convention. Enfin, si l'analyse de la différence entre l'éloquence antique et l'éloquence moderne occupe bien une place centrale dans la réflexion de Condorcet, jusqu'à fournir la

clé de ses jugements sur l'éloquence, encore faut-il en comprendre l'exacte teneur.

#### A) Moyens de conjurer les périls de l'éloquence

Tout en concédant, en effet, la légitimité d'échanges oraux dans de grandes assemblées en charge de prendre des décisions rationnelles, Condorcet reconnaît et propose différents garde-fous face au péril de l'influence des "rhéteurs".

##### 1 - La parole réhabilitée

On a vu que Condorcet avait envisagé, dans l'Examen..., l'existence d'une assemblée dont toutes les délibérations se dérouleraient par écrit. Or il se trouve que cette question, apparemment toute théorique, fut évoquée concrètement à la tribune de la Convention. Condorcet rapporte en effet dans la Chronique de Paris que le député Gossuin, s'élevant, le 20 novembre 1792, contre le fait que beaucoup de députés ne pouvaient physiquement se faire entendre à la tribune (13), avait proposé comme remède "de donner, à chaque orateur qui ne pourrait ou ne voudrait pas lire son discours, la faculté de le faire imprimer aux frais de la République".

Or, loin d'approuver et de prolonger cette motion, où il aurait pu voir l'embryon d'une assemblée délibérative délivrée des contraintes du débat oral, Condorcet la jugea "faite sans connaissance de cause" :

"S'il ne résultait de là qu'une dépense souvent à pure perte, l'inconvénient serait peu de chose; mais il arriverait ainsi qu'accablés par la multiplicité des imprimés qu'ils auraient journellement à lire, et qui souvent ne seraient rien moins qu'à l'ordre du jour, les membres de la Convention, après avoir été souvent dupes de leur empressement à parcourir de mauvais ouvrages, finiraient par n'en lire presque plus aucun." (14)

De même que le livre, aux yeux de Condorcet, n'est pas en soi facteur de vérité (15), toute parole n'est pas en soi maléfique; et lorsqu'il tracera à nouveau, dans l'Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain, le plan d'une rhétorique scolaire, il y inclura cette fois "l'art de pouvoir parler presque sur-le-champ sans fatiguer ses auditeurs" (16).

## 2 - Moyens d'obvier au péril des "rhéteurs"

Dès lors, si la parole a droit de cité dans la délibération politique, comment se garantir de l'usage pervers des prestiges du verbe par les "rhéteurs" ?

Ces dangers, il faut d'abord rappeler que Condorcet les relativise. D'autres menaces pèsent sur la rationalité des décisions d'assemblées composées de membres éclairés : pour obtenir le vrai, il ne suffit pas "que la discussion ne serve qu'à instruire" (17). Comme Condorcet le montre dès l'Essai sur la constitution des assemblées provinciales, il n'est pas de décision rationnelle possible, d'une part, sans de bonnes méthodes et d'analyse des questions à soumettre au vote, et de recueil des voix (18), ni sans résolution, d'autre part, du problème du quorum, ni sans réflexion, enfin, sur les moyens de déjouer la corruption (19).

Par ailleurs, face au "péril" rhétorique - qui, pour ne pas être seul redoutable, n'en est pas moins réel - Condorcet n'a cessé de signaler des garde-fous; on en trouve notamment la présentation dans le Plan de Constitution de 1793 (20). Pour conjurer les "erreurs dans lesquelles une assemblée nombreuse pourrait être entraînée par la précipitation" (21), Condorcet, repoussant encore une fois la solution bicamériste (22), rappelle en effet l'existence de techniques qui lui semblent fiables. On ne s'attardera pas sur "[le partage] d'une assemblée unique en deux sections permanentes", ou sur le contrôle des délibérations par un "corps séparé d'examineurs" : la situation historique où se trouve placée la France lui paraît rendre ces "moyens" "impraticables" (23). Il reste tout de même la ressource du système de la "pluralité graduée" (24), et celle de la formation en bureaux non permanents et de simple discussion (25). Mais l'antidote le plus efficace pour que "les délibérations prises avec rapidité ne le fussent cependant pas sans réflexion" consiste à proscrire toute décision définitive avant trois (ou deux) délibérations préalables (26), comme il l'écrivait déjà dans l'Examen. Aussi le Plan de Constitution de 1793 reprend cette disposition en l'affinant : tout projet, proposé obligatoirement par écrit, est assujéti à une première délibération; s'il est admis, il doit être renvoyé à un bureau chargé de l'examiner; tout projet admis doit être imprimé et distribué avant le rapport du bureau; et c'est seulement "d'après ce rapport" que commencerait la discussion



définitive (27). On remarquera que tout ceci n'est pas resté dans les limbes de l'idéal : sans respecter une procédure aussi contraignante, les assemblées de la Révolution s'étaient dotées, dès la Constituante, de mesures d'esprit analogue, puisque le Règlement du 29 juillet 1789 exigeait trois délibérations successives pour l'adoption de toute motion relative à la Constitution ou à la Législation (28).

B) L'éloquence innocentée : Condorcet juge de la Législative et de la Convention

Ces différentes mesures devaient d'autant plus permettre, dans l'esprit de Condorcet, de faire face au danger des "rhéteurs", que celui-ci ne l'a jamais jugé, au fond, bien grand, au moins en ce qui concerne la Législative et la Convention (29). Dans ses précieux comptes rendus des séances parlementaires dans la Chronique de Paris, en effet, il se montre bien plus préoccupé des dangers de la tactique parlementaire, que de ceux attachés à l'influence d'un art oratoire trompeur.

1 - Sous la Législative

Sous la Législative, l'obstacle majeur à la rationalité du fonctionnement de l'assemblée est, à ses yeux, ce qu'il appelle la "tactique", et les hommes les plus dangereux sont les "tacticiens". La France avait beau n'avoir eu aucune expérience qui lui ait été propre de la réalité d'un débat législatif, les moeurs parlementaires s'étaient vite formées: dès juin 1789, on disposait d'une fort intéressante mise en forme, par Sir Samuel

Romilly, des Règlements observés à la Chambre des Communes (livre réclamé par Mirabeau et traduit par Etienne Dumont), qui comprenait notamment des dizaines de pages sur les moyens de "s'opposer à une motion" (30). Par "tactique", Condorcet entend - à l'instar d'un Robespierre - "l'art de suspendre les délibérations par des propositions incidentes, par des questions préalables, par tous les petits moyens que l'interprétation des règlements peut offrir" (31).

Et la tactique a, selon Condorcet, de vastes ressources. Il en va ainsi, par exemple, de l'usage pervers du désordre. L'existence de moments de désordres est certes inséparable, aux yeux de Condorcet, de la vie des assemblées; ainsi il défendra, à cet égard, la Législative, en avançant que si "le Sénat de Rome était moins nombreux que notre assemblée nationale", "cependant ses séances étaient souvent tumultueuses", et que d'ailleurs "huit cent Catons, délibérant ensemble, feraient peut-être beaucoup de bruit" (32). Mais il attribuera souvent les désordres du Manège, en 1791-1792, à une tactique machiavélique du côté droit, qui aurait ainsi cherché autant à retarder un peu l'adoption de mesures indispensables, qu'à jeter un doute sur la validité des discussions qui les avaient amenées, en laissant croire qu'elles avaient été anarchiques.

Quand Condorcet quitte le plan de la "tactique" pour s'approcher de celui de la parole, il ne le fait que pour déplorer que trop d'hommes incompétents tiennent et parviennent à se faire en-

tendre, alors même que des orateurs qualifiés n'ont pas pu parler. On voit qu'il ne s'agit pas alors de s'indigner de l'audience d'orateurs captieux, mais de déplorer le manque d'organisation des députés, et le caractère défectueux de la "liste de parole"; il suffirait que les "bonnes volontés" des différents "partis" en présence acceptent de s'en remettre aux lumières plus vives de tel ou tel d'entre eux, plus à même de traiter telle ou telle question (33).

## 2 - Sous la Convention

La Convention nous offrira-t-elle une plus riche moisson de critiques ? A première vue, il semble que non. Tout en déplorant, en effet, le choc des passions particulières qui marqua le premier mois de l'Assemblée, Condorcet en minimisa constamment les effets (34). Mais il est une occasion où il paraît prêt à remettre en cause son jugement: et c'est le 16 décembre 1792, lorsque Buzot, soutenu par Louvet, propose, et obtient, le "bannissement des Bourbons non détenus au Temple", mesure destinée à jeter le discrédit sur la Montagne, où siégeait Philippe-Egalité. La réaction de Condorcet fut très vive : il déplora qu' "un orateur, profitant avec adresse de la disposition des esprits, [ait] arraché, dans un moment d'enthousiasme et de séduction", "une mesure injuste"; "il devient nécessaire", ajoutait-il, "que par un Règlement respecté par tous les vrais amis de la liberté qui, après tout, forment le plus grand nombre, l'assemblée se mette à l'abri de ces résolutions précipitées qu'on lui arrache, tantôt au nom de la

liberté, tantôt au nom de l'histoire romaine" (35).

Voilà enfin une condamnation caractérisée des méfaits de l'éloquence... Et pourtant, dès le 19 décembre 1792, l'inquiétude de Condorcet s'est dissipée comme un mauvais rêve, car l'Assemblée est revenue sur sa décision antérieure :

"Après avoir rendu un mauvais décret, par un mouvement surpris à l'enthousiasme de la liberté, rien n'est plus digne d'une grande assemblée que ce respect pour les principes qui lui a fait un besoin, et comme un devoir, de revenir sur ses pas." (36)

Et il ajoute cette observation essentielle qu'"on en tire un nouvel argument en faveur du système représentatif, puisqu'on voit qu'il porte en lui le correctif des passions et des faiblesses inséparables de la nature humaine" (37). Le genre délibératif a donc prouvé que, loin d'être irrémédiablement compromis dans les travers qui le corrompent, il portait en lui-même le remède à ses maux.

Et l'on constate qu'aux pires moments des derniers mois de la Convention d'avant le 2 juin 1793, Condorcet n'a laissé aucune ligne montrant qu'il désespérât du genre délibératif, alors même que le déroulement des débats devait lui être particulièrement pénible, qu'on pense à la fréquence des tumultes, aux lenteurs dans la discussion de la Constitution, ou aux manoeuvres dilatoires de la Montagne à l'encontre du projet présenté le 16 février 1793, au milieu du choc des passions individuelles et collectives.

C) De l'éloquence antique à l'éloquence moderne : la défense du genre délibératif

La clé de sa confiance est probablement à chercher dans son analyse de la différence entre l'éloquence des anciens et celle des modernes :

"Démosthène à la tribune parlait aux Athéniens assemblés; le décret que son discours avait obtenu était rendu par la nation même, et les copies de l'ouvrage circulaient ensuite lentement parmi les orateurs ou leurs élèves. Ici, nous prononçons un discours, non devant le peuple, mais devant ses représentants; et ce discours, répandu par l'impression, a bientôt autant de juges froids et sévères qu'il existe en France de citoyens occupés de la chose publique." (38)

1 - De la parole au texte imprimé

Ce passage fameux du Rapport sur l'instruction publique appelle un double commentaire. C'est l'invention de l'imprimerie, en premier lieu, qui, en établissant une "nouvelle espèce de tribune" (39), interdit toute assimilation de l'éloquence antique et de l'éloquence moderne. Condorcet reprend en cela une analyse largement répandue depuis le milieu du XVIIIe siècle, comme l'a récemment et lumineusement montré J. Starobinski (40). De cette tribune d'un nouveau genre, ajoute Condorcet, "se communiquent des impressions moins vives, mais plus profondes; on y exerce un empire moins tyrannique sur les passions, mais en obtenant sur la raison une puissance plus sûre, et plus durable" (41).

De plus, alors que, proscrit - et donc compte tenu de la totali-

té de son expérience des assemblées de la Révolution -, il rédige (à l'automne 1793) l'Esquisse, il croit pouvoir avancer que "presque toutes les décisions importantes prises dans les assemblées nombreuses [sont] déterminées d'après l'instruction que leurs membres reçoivent par la lecture" (42). Si l'on joint à cela le fait que "l'impression, répandant les ouvrages même destinés à être publiquement lus ou récités, les transmet à un nombre de lecteurs incomparablement plus grand que celui des auditeurs" (43), il "a dû en résulter, entre les règles de l'art de persuader chez les anciens et les modernes, des différences analogues à celles de l'effet qu'il doit produire, et du moyen qu'il emploie" (44).

On comprend mieux, dans ces conditions, la nature de l'avis donné par Condorcet à ses collègues, de ne pas chercher à émouvoir, mais à éclairer. Loin d'être une exhortation chimérique, il s'agit de la conclusion qu'il faut nécessairement tirer du constat que les anciennes formes de l'éloquence sont mortes. La chimère est du côté de ceux qui se trompent d'époque - en témoigne entre autres le caractère déplacé du style d'un Isnard, qui semble parodier un antique à jamais révolu (45).

## 2 - Le changement de destinataires

En second lieu, la différence des destinataires n'est pas moins décisive : Démosthène parlait au peuple assemblé - autant dire qu'un peuple virtuellement ignorant était la dupe d'un charlatan potentiel. Dans l'éloquence moderne, au contraire, il n'est pas, ou du moins pas encore, question que l'orateur s'adresse de vive

voix au peuple; dans le cadre du système représentatif, en effet, il s'adresse à des représentants du peuple, dans les lumières desquels les représentés ont placé leur confiance. Dans l'attente du moment - inéluctable, mais peut-être très éloigné - où l'instruction publique aura fait son oeuvre, les assemblées dépositaires de la souveraineté seront nécessairement de caractère représentatif; leurs membres étant "éclairés", et "presque toutes les décisions importantes des assemblées étant déterminées par l'instruction que leurs membres reçoivent par la lecture" (46), ils seront nécessairement insensibles, ou peu s'en faut, aux essais de charlatanisme oratoire dans les questions fondamentales.

Ainsi la Montagne n'a-t-elle pas remporté la partie, le 2 juin 1793, au moyen de discours indûment captieux, mais parce qu'elle a réduit à néant le système représentatif, en faisant jouer contre lui la force, et en manipulant un peuple ignorant de la vraie nature de ses droits. La diatribe contre l'éloquence trompeuse qui inaugurerait ce chapitre prend ainsi son vrai sens : tirée du Journal d'instruction sociale, elle marque le début de la reconquête du peuple qu'il faut délivrer de la parole usurpatrice de l'"ignorance active". Quant à la parole délibérative moderne, Condorcet l'a mise hors de cause, dans la mesure où les conditions nouvelles selon lesquelles elle influe suppriment tout danger qu'elle verse jamais dans l'usurpation.



NOTES DU CHAPITRE III

---

- (1) Nous reprenons ici, en les remaniant, des analyses que nous avons développées dans "Condorcet, la raison et l'éloquence", in Condorcet mathématicien, économiste, philosophe, homme politique, actes du Colloque international Condorcet, juin 1988, Paris, Minerve, 1989, p.244-250. Sur Condorcet, on peut renvoyer aux bibliographies nourries qu'on trouvera dans K.M. Baker, Condorcet. Raison et politique, Paris, 1988 et dans C. Kintzler, Condorcet, l'instruction publique et la naissance du citoyen, Paris, 1984.
- (2) Tableau général de la science qui a pour objet l'application du calcul aux sciences politiques et morales, in Sur les Elections et autres textes, éd. O. de Bernon, Paris, Corpus des oeuvres de philosophie en langue française, 1986, p.600.
- (3) Oeuvres de Condorcet, éd. F. Arago et A. O'Connor, Paris, 1847-1849, t. IX, p.259.
- (4) Cité in C. Kintzler, Condorcet, l'instruction publique et la naissance du citoyen, Paris, rééd. 1987, p.213.
- (5) Condorcet, Cinq Mémoires sur l'instruction publique, éd. C. Coutel et C. Kintzler, Paris, 1989, p. 113.
- (6) Ibid.
- (7) Examen sur cette question : est-il utile de diviser une Assemblée nationale en plusieurs chambres ?, par M. le Marquis de Condorcet, Paris, 1789, p.16-17.
- (8) Ibid.
- (9) Voir aussi dans K.M. Baker, Condorcet. Raison et politique, Paris, 1988, p.339, la description d'un système d'élections réglé de telle manière que l'assemblée des électeurs n'ait jamais à se réunir en séance.
- (10) Examen..., par M. le marquis de Condorcet, p.17.
- (11) F.-A. Aulard, Les orateurs de la Législative et de la Convention, t.I, Paris, 1885, p.267. L'ironie du sort voulut d'ailleurs que la déclaration de guerre fût votée d'enthousiasme le jour même où Condorcet avait donné, dans une assemblée inattentive en raison du contexte politique, ces conseils de sagesse.



- (12) Rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique (1792), in Oeuvres de Condorcet, éd. F. Arago et A. O'Connor, Paris, 1847-1849, t.VII, p.474.
- (13) Voir à ce sujet P.Brasart, Paroles de la Révolution, Paris, 1988, p.173.
- (14) Chronique de Paris, n°331 du 20 novembre 1792. On peut rappeler que Condorcet, après une brève collaboration au Journal de Paris (où il avait été appelé à remplacer Garat) commença la série de ses comptes rendus des séances parlementaires dans la Chronique de Paris du 17 novembre 1791. Voir à ce sujet Hélène Delsaux, Condorcet journaliste, Paris, 1931.
- (15) Voir le cas de la Chine, "où l'invention même de l'imprimerie est demeurée entièrement inutile aux progrès de l'esprit humain" (Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain, éd. A. Pons, Paris, 1988, p.120), et celui de l'"obscurité" médiévale, caractérisée par le fait qu'"on étudiait les livres beaucoup plus que la nature" (id., p.184).
- (16) Condorcet, Esquisse..., éd. A. Pons, Paris, 1988, p.160.
- (17) Examen..., par M. le marquis de Condorcet, p.9.
- (18) Condorcet, Essai sur la constitution et les fonctions des assemblées provinciales, in Sur les Elections et autres textes, éd. O. de Bernon, Paris, 1986, p.420. Le paradoxe du scrutin se retrouve en effet dans le vote des motions.
- (19) Examen..., par M. le marquis de Condorcet, p.20.
- (20) Plan de Constitution, présenté à la Convention nationale les 15 et 16 février 1793, l'an II de la République, Paris, Imprimerie nationale, 1793, p.17 sq.
- (21) Id., p.17.
- (22) Id., p.15-16.
- (23) Sur l'idée d'un "corps d'examineurs", voir aussi Examen..., par M. le marquis de Condorcet, p.30-34.
- (24) Voir l'Essai sur la constitution des assemblées provinciales, in Sur les Elections et autres textes, éd. O. de Bernon, Paris, 1986, p.351 sq., et la deuxième partie du Plan de Constitution de 1793, p.20. La majorité des deux tiers serait nécessaire

pour décréter l'urgence. Voir aussi P. Brasart, Paroles de la Révolution, Paris, 1988, p.99-100.

- (25) Plan de Constitution... (1793), p.19-20.
- (26) Examen..., par M. le marquis de Condorcet, p.18-19.
- (27) Plan de Constitution...(1793), p.18-19.
- (28) On notera cependant que le Règlement de la Législative ramena le nombre de délibérations exigibles à deux et qu'il institua, de surcroît, la possibilité de décréter "d'urgence" à la majorité simple. Condorcet usa d'ailleurs de cette possibilité le 19 juin 1792 (cf. P. Brasart, Paroles de la Révolution, Paris, 1988, p.99-100).
- (29) Il s'agit ici de désigner la période pendant laquelle Condorcet a effectivement participé à la vie de la Convention, et non, bien entendu, l'intégralité de la durée de cette assemblée.
- (30) En 1791, d'ailleurs, Jeremy Bentham publie - mais c'est en Angleterre - un Essay in political tactics (traduit plus tard par Etienne Dumont sous le titre de Sophismes parlementaires).
- (31) Chronique de Paris, n°323 du 19 novembre 1791.
- (32) Chronique de Paris, n° 340 du 6 décembre 1791.
- (33) Chronique de Paris, n°10 du 10 janvier 1792.
- (34) Voir par exemple le n°317, du 6 novembre 1792, de la Chronique de Paris, sur la "robesspierride" de Louvet; et le n°319 du 8 novembre 1792, sur l'attitude de la Convention.
- (35) Chronique de Paris, n°351 bis du 18 décembre 1792.
- (36) Ibid.
- (37) Ibid.
- (38) Rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique (1792), in Oeuvres de Condorcet, éd. F. Arago et A. O'Connor, Paris, 1847-1849, t.VII.
- (39) Condorcet, Esquisse..., éd. A. Pons, Paris, 1988, p.188.
- (40) J. Starobinski, "Eloquence antique, éloquence future", in The French Revolution & the Creation of Modern Political Culture, vol. 1, Pergamon Press, 1987, p.316 sq.

- (41) Condorcet, Esquisse..., éd. A. Pons, Paris, 1988, p.188.
- (42) Id., p.258.
- (43) Id., p.257-258.
- (44) Id., p.258.
- (45) Sur Isnard, voir la Chronique de Paris, n°334 du 30 novembre 1791, n°6 du 6 janvier 1792, n°138 du 16 mai 1792.
- (46) Voir la note (42)

DEUXIEME PARTIE

THERMIDOR ET LE DIRECTOIRE

Section première

Thermidor  
ou les premières laisses  
de la grande vague

## I N T R O D U C T I O N

---

Le 9-Thermidor se présente à la fois comme l'achèvement - à nos yeux - de la grande période du genre délibératif de la Révolution (1), et comme l'événement qui a délié les langues, et permis, à travers la réflexion sur la domination du "tyran", qui sollicite les esprits et occupe les écrits, que soient posés des jalons essentiels du regard critique sur l'éloquence révolutionnaire.

Le premier ensemble critique qui se présente à nous est constitué par l'abondante littérature qui s'en prend à l'Incorruptible au lendemain de sa chute, du degré zéro des pamphlets qui lui dénie tout talent, jusqu'aux essais plus élaborés qui, recherchant les sortilèges oratoires par lesquels il aurait établi sa domination, y découvrent moins un style qu'une langue, qui fait douter que cette éloquence puisse jamais figurer dans les fastes de l'art oratoire.

Simultanément, c'est bien comme une grande époque de la Tribune que se trouve caractérisée la Convention d'avant le 2 juin 1793, dans les analyses magistrales d'un orfèvre en la matière - que nous avons déjà rencontré plus haut -, Garat. Au détour d'un Mémoire apologétique, Garat livre des analyses extrêmement pénétrantes du grand duel parlementaire des Girondins et des Montagnards, et, tout en tenant la supériorité oratoire des Girondins pour évidente, délaisse leur éloquence pour broser le diptyque alors inattendu de ses ad-

mirations oratoires, Danton et Robespierre.

Pendant la période thermidorienne, enfin, se prolonge dans l'oeuvre d'un Laharpe le processus d'intégration de l'éloquence révolutionnaire en général au panthéon des Lettres françaises, processus amorcé sous la Constituante, et qui se continue alors, malgré la "conversion", sans nul point d'inflexion. Tout en développant - mais en "républicain" - ses anathèmes contre la "langue révolutionnaire", Laharpe maintient - voire accentue - ses éloges des réussites littéraires tant réelles que virtuelles qu'il estime dues à la renaissance du genre délibératif dans la France révolutionnaire.

NOTE

---

- (1) Sur l'éloquence parlementaire pendant la Convention thermidorienne et le Directoire, voir F.-A. Aulard, L'éloquence parlementaire pendant la Révolution française. Les orateurs de la Législative et de la Convention, t.II, Paris, 1886, "Conclusion : l'éloquence parlementaire sous le Directoire", p.564-571. On consultera d'autre part, sur la question des conceptions que le personnel politique thermidorien et directorial se fait de l'histoire de la Révolution, l'étude de M. Ozouf, "De Thermidor à Brumaire : le discours de la Révolution sur elle-même", Revue historique, janvier-mars 1970, p.31-66.



## CHAPITRE PREMIER

### L'ÉLOQUENCE DU "TYRAN" : ROBESPIERRE ORATEUR APRÈS LE 9 THERMIDOR AN II

---

Si la littérature hostile à Robespierre qui éclôt après le 9-Thermidor an II est d'une abondance qui décourage toute prétention à l'exhaustivité (1), les figures de la polémique, ou du défoulement, anti-"robesspierriste" (l'adjectif semble apparaître à cette époque) ne sont pas cependant en nombre illimité, et nous essaierons d'appréhender ce qu'on peut y lire sur le talent - ou l'absence de talent - oratoire de Robespierre, sur sa nature et sur la part qu'on lui reconnaît dans l'irrésistible ascension de Maximilien.

Nous envisagerons d'abord la Vie de Robespierre d'un certain abbé Proyard, moins pour la raison, anecdotique, que son auteur se trouve avoir occupé un poste au Collège Louis-le-Grand au moment même où Robespierre y fut élève, que parce qu'il procède, à travers sa vision extrêmement partisane, à une étude suivie des discours de Robespierre, analyse dont l'étendue et la précision n'ont pas d'équi-

valent à l'époque.

De ce pamphlet issu d'un milieu ultra-royaliste d'émigration, nous passerons aux pamphlets thermidoriens parus en France même, et publiés par des auteurs qui se proclamaient républicains. Le traitement qu'ils réservent à l'orateur Robespierre oscille de la plate dénégation de tout talent à une intelligence assez subtile pour construire une "mise en abîme" du discours robespierriste, susceptible de contaminer, à terme, tout le discours révolutionnaire.

C'est à la tribune de la Convention thermidorienne, enfin, que nous entendrons une des orchestrations les plus complètes du thème de la perversion du langage robespierriste - mise en cause génératrice, là aussi, d'une inquiétude globale sur la valeur du langage révolutionnaire en général -, par la voix d'un représentant curieusement négligé jusqu'à une époque récente, Michel-Edme Petit.

#### I. DU "CHARLATANISME ORATOIRE" A "L'ELOQUENCE DE LA GUILLOTINE" : LE ROBESPIERRE DE L'ABBE PROYART

La vie et les crises de Robespierre de l'abbé Proyart, "sous-principal au Collège Louis-le-Grand" (2), témoigne, à travers le prisme d'un royalisme de combat, souvent accueillant aux contre-vérités les plus mirobolantes sur la vie du "monstre", d'une connaissance rare à l'époque du corpus oratoire robespierriste, tel qu'il était accessible dans les journaux, depuis la Constituante jusqu'au discours du 8 thermidor an II (3). Après avoir défini plus précisément l'orientation idéologique de ce pamphlet, nous

analyserons ses jugements sur la formation oratoire de l'Incorruptible, puis la manière dont il caractérise les moyens du "charlatanisme" éloquent de l'"oppresseur".

A) Un prisme politique : l'ultra-royalisme

L'abbé Proyart ne fait pas mystère de ses idées, d'un royalisme de la "tendance" Duval d'Eprémèsnil. Il présente en effet son livre comme une exhortation aux souverains étrangers à continuer la guerre, à refuser toute transaction avec la France républicaine (4). La Révolution apparaît comme un châtement divin, et tout le monde devrait comprendre que le courroux céleste ne sera apaisé qu'en proclamant Louis XVII (5). On ne s'étonnera pas, dès lors, que Proyart considère déjà comme un "crime horrible" le doublement du Tiers (6); on devine ainsi son sentiment sur le reste. Qu'il suffise de noter sa particulière aversion pour ces faux-frères plus haïs que les Jacobins eux-mêmes, les Monarchiens. Ce Mounier, ce Mallet du Pan, par exemple, ces indignes "novateurs politiques", sont les pires charlatans, qui se prétendent médecins, quand c'est leur "régime" qui a conduit la France à "l'agonie" (7).

On ne cherchera donc pas de mesure dans son portrait de Robespierre, qu'il résume liminairement ainsi :

"Nous nous fixerons, dans cet ouvrage, à trois époques, matières d'autant de livres. La première offre, dans la vie privée de Robespierre, un tissu d'orgueil et d'hypocrisie; la seconde, pendant les deux premières législatures des factieux, une suite de machinations astucieuses et de manoeuvres perverses; la troisième, enfin, pendant la législature ac-

tuelle, un monument de despotisme et d'atrocités uniques dans l'histoire du monde." (8)

Proyart ne manque d'ailleurs pas d'apporter son tribut de fantasmes à l'historiographie naissante de ces temps troublés : Robespierre poussait au développement maximal de l'art théâtral, pour mieux contaminer le pays en y diffusant massivement l'immoralité (9); Robespierre avait empoisonné Marat, et l'imprudente Corday n'a fait qu'accélérer un peu les opérations (10); Robespierre avait fait creuser un "sanguiduc" - comme les Romains construisaient des aqueducs - et dresser le plan d'une tannerie de peaux humaines, dont Barère étrennait les productions sur les bancs de l'assemblée (11).

Cette fantasmagorie trouve cependant ses limites. Il ne s'agit pas tant de relever son indignation devant le bruit, répandu à dessein le 9 thermidor, suivant lequel Robespierre allait sortir du Temple Madame Royale, puis l'épouser - bruit si magistralement analysé par B. Baczkó (12) -, puisque cette rumeur ne pouvait qu'exciter l'ire des émigrés. Il s'agit de noter qu'il sait se démarquer du lieu commun polémique le plus rebattu dans sa "famille" politique : non, écrit-il, Robespierre n'est pas le neveu de Damiens (13). Il reconnaît volontiers, de plus, que Robespierre ne s'est jamais enrichi (14).

Cette originalité, légère mais réelle, n'est pas sans importance pour l'intérêt du livre, qui expose tout d'abord le point de vue usé d'un Robespierre nain en tout, impossible à comparer avec un un Cromwell qui, lui, avait au moins de la grandeur dans ses crimes (15), et risque ainsi de se rendre sans objet, en déniaut toute valeur à la matière de

son étude. En fait, s'émancipant de ce schéma, Proyart va exposer ensuite qu'à ce compte-là, on innocente Robespierre plus qu'on ne l'accable :

"Robespierre, sans moyens extraordinaires, et né pour être un méchant obscur, ne dut qu'aux circonstances son rôle trop fameux (...). Nous ne le comparerons donc ni aux Cromwell ni aux Franklin (...). D'un autre côté, nous ne croirons pas que ce soit venger la cause de l'humanité outragée que de contester à Robespierre quelques talents incontestables. Il en eut, sans doute; et pourquoi les lui refuser ? Il en eût possédé de plus décidés encore, qu'en les produisant dans tout leur jour, mais à côté du coupable abus, nous ne ferions que charger encore la noirceur de son portrait." (16)

Dans ce réservoir de crimes dont l'abbé va nous montrer l'étendue, et nous faire sonder la profondeur, nous puiserons d'abord ce qui a trait à l'éducation oratoire de "l'homme-tigre" (17).

#### B) Sur l'éducation oratoire de Robespierre

Proyart, représentant qualifié de l'ancienne éducation rhétorique, "sous-principal" de Louis-le-Grand à l'époque où le jeune Maximilien polissait et repolissait ses amplifications sur les bancs du prestigieux Collège, tâche, non sans contradictions, de condamner l'élève en innocentant la formation qui l'a si longtemps modelé.

Maximilien était un élève appliqué qui avait su gagner l'estime de son maître de rhétorique, Hérivaux, que tout le monde nommait "le Romain". Proyart leur impute alors sans sourciller la place éminente donnée dans l'ancienne éducation à l'apprentissage de la langue et des valeurs de la Rome antique - comme s'il ignorait que cette

orientation remonte aux rationes studiorum du XVII<sup>e</sup> siècle (18) -, base d'un plan concerté visant à "rétablir la Rome païenne" (19). L'élève Robespierre est aussi présenté comme un besogneux, redoublant sa rhétorique par volonté d'arracher un plus grand nombre de premiers prix, ce que Proyart caractérise comme de l'"orgueil" (20) : puisque l'orgueil est destiné à jouer le rôle de "mobile unique" de la conduite de Robespierre par la suite, il faut pour Proyart qu'il ait été présent au départ. Il y a là, pourtant - dans une description de la scolarité de Robespierre qui est inexacte, comme l'a montré G. Walter (21) - une conformité au modèle de l'élève ardent, exalté par une émulation qui, après tout, était au centre du système pédagogique sous l'ancien Régime. Enfin, Proyart finit par concéder que l'élève Robespierre, au total, "a su disposer des mots et composer des phrases" (22); mais voilà, à la façon d'un Laharpe, le professeur accuse le bon élève de n'avoir été que cela : il n'a plus donné après que "des amplifications de Collège" (23). Le système de l'éducation rhétorique répète donc une nouvelle fois, par la voix d'un de ses acteurs autorisés, qu'il ne s'accorde à lui-même nulle autre valeur que propédeutique : il propose des gammes, et malheur à qui ne sait pas en sortir.

En fin de compte, Proyart a son explication décisive, et qui doit dénouer l'écheveau des contradictions : si le meilleur des systèmes d'enseignement s'est trouvé assailli de "cet essaim de sujets déplorable qui remplissaient les Collèges de Paris", s'ils ont formé des Robespierre, des Camille Desmoulins, etc., la raison en est sim-

ple : tous ces ennuis datent de l'expulsion des Jésuites. Le vrai coupable est donc Choiseul (24), qui a laissé le champ libre aux Jansénistes, aux Séculiers ou, pire encore, aux Oratoriens (25).

La corruption du siècle, dès lors, paracheva l'oeuvre maléfique entreprise sur ce cerveau déjà mal disposé. La formation oratoire du futur représentant du peuple s'en ressentit. D'une part, il fut "dépravé par de mauvais livres", et surtout par Rousseau (26). Comme tout va pour le pire, Robespierre ne retint du Genevois que l'haïssable politique, mais resta très loin, malgré ses prétentions, d'atteindre à son "art enchanteur", même si, "parce qu'il avait quelque chose de son caractère atrabilaire et de sa rage démocratique, il se croyait aussi sa chaleureuse éloquence et sa magie de style" (27). C'est que Robespierre, "quoi qu'il n'eût pas d'autres titres à la gloire littéraire que ceux dont nous avons parlé, avait néanmoins la manie d'y prétendre" (28). A partir de là, Proyart brode à loisir :

"C'était toujours en juge que Robespierre parlait de nos grands modèles d'éloquence, et il le faisait quelquefois en termes vraiment risibles. Après avoir dit, par exemple, que M. Séguier tournait assez bien un Réquisitoire, il ne faisait pas difficulté d'ajouter son mais..." (29)

De plus, manifestant une curieuse défiance vis-à-vis du genre oratoire généralement considéré comme le plus important et le plus noble en l'absence du genre délibératif, Proyart ne voit dans la décision du jeune Robespierre de se tourner vers le Barreau que des raisons d'"égoïsme" et d'"ambition" : "Il aimait mieux cultiver



l'éloquence du Barreau qui conduit à la célébrité, que d'en approfondir la Science qui rend l'homme de loi vraiment utile à la Société" (30). Proyart, au demeurant, juge que l'avocat d'Arras fut bien puni par sa ville natale de ses prétentions :

"Son début au Barreau ne répondit nullement aux prétentions fastueuses qu'il affichait. Les premiers pas qu'il fit dans la carrière furent obscurs, et les suivants scandaleux. Les pénibles efforts d'éloquence, par lesquels il mendiait la faveur publique, ne lui réussirent qu'auprès de la foule ignorante et de la frivolité. Son style âcre, et imprégné des affections de son mauvais coeur, révoltait les âmes honnêtes." (31)

Voilà du Buffon bien senti : le style c'est l'homme même, aussi exécrables l'un que l'autre. Mais paradoxalement, après avoir accumulé mille raisons de rendre compte d'inéluctables échecs, Proyart va exposer longuement les causes du succès de Robespierre orateur.

### C) Le charlatanisme oratoire, ou les raisons d'un succès

Le retournement sera d'autant plus complet que Proyart décrit le premier temps de la carrière oratoire de Robespierre, à la Constituante, comme un naufrage permanent, les interventions du député de l'Artois essuyant constamment le "mépris général de l'assemblée" (32). Les "facultés oratoires" lui manquaient à ce point "pour captiver l'assemblée" (33), selon lui, qu'il le montre recourant à de burlesques stratagèmes pour attirer malgré tout l'attention :



\*Pour se rendre plus remarquable (...)Robespierre avait imaginé de se charger la tête de la coiffure à prétentions de Mirabeau, et le nez des lunettes de Franklin; se flattant sans doute que, sous ce costume, on le prendrait pour un composé de ces deux hommes extraordinaires.\* (34)

Puis, soudain, tout bascule vers le succès, à partir de "l'instant de jouissance" que fut, vers la fin de la première législature, le triomphe de son discours pour la non-rééligibilité des Constituants (35), jusqu'à l'inversion radicale des rôles qu'il réussira après le 31 mai 1793, parvenant "à régner en despote le plus absolu et sur le peuple, et sur les Jacobins, et sur la Convention elle-même, qu'il condamna bientôt à la plus méprisable nullité" (36). Quels furent les voies et moyens de ce retournement inattendu, de la part de cet être d'une médiocrité apparemment inguérissable? L'abbé Proyart, au lieu de se réfugier dans une évocation pleine de mystère des insondables décrets de la Providence, avance quatre explications : la stratégie - purement oratoire - de Robespierre consista à dominer le peuple par un sens inégalé de la manière de bien le flatter, à manipuler les Jacobins par des variations autour d'un principe simple, la peur, à user systématiquement de l'inversion sémantique, à recourir, enfin, à un éloquence d'un type très spécial, de nature à rendre les précédents moyens inutiles, "l'éloquence de la guillotine."

#### 1 - Flatter le peuple

Le premier élément de la stratégie robespierriste, Proyart le découvre rétrospectivement déjà présent à l'aube même de la "carrière" politique de l'Incorruptible, dans le discours que celui-ci aurait tenu à l'Assemblée électorale chargé de nommer les délégués du Tiers

de l'Artois aux Etats généraux : celui qui allait "enrégimenter la France entière" se fait élire en accumulant d'"hypocrites doléances sur le sort du malheureux habitant des campagnes (...) cruellement arraché à ses utiles travaux pour le service militaire" (37). En cela Robespierre, selon Proyart, n'innove nullement, puisque tous les "charlatans politiques", "d'Athènes à Rome et de Philadelphie à Paris", "promettent la liberté, feignent de s'apitoyer sur la multitude, pour prendre la place des prétendus oppresseurs", et exercer leur tyrannie (38).

Aussi bien Robespierre ne se contente-t-il pas de "s'apitoyer" sur le peuple - Proyart entend, par ce mot, désigner "le petit peuple" - il sait prendre en compte son besoin de considération, "en éveillant [sa] vanité par la flatterie, en plaçant en lui seul la nation entière" (39). Il ne lui reste plus qu'à parfaire ce dispositif, destiné à "s'affectionner" ce "petit peuple", en veillant à parler aussi à ses intérêts matériels :

"Il parlait sans cesse à sa cupidité, il faisait briller à ses yeux l'espoir du partage des terres, et du prochain affranchissement de toute espèce d'imposition publique (40). Il caressait ses vices, il encourageait ses excès, il salariait ses crimes. Les mêmes actions, à son Tribunal, étaient condamnables ou innocentes, selon qu'elles étaient celles des riches et des Propriétaires, ou celles des Sans-Culottes." (41)

Cette "cupidité", il ne la flatte pas seulement en général, il sait en jouer encore plus directement pour assurer à ses interventions un public complaisant :

"Il prenait un soin tout particulier de s'attacher le petit peuple de Paris, en soudoyant son oisiveté, en lui procurant les moyens de vivre dans la crapule et la licence (...) La seule chose qu'on demandât d'eux était qu'ils se répandissent dans les Tribunes de la Convention et des Jacobins, sur la Place de la Guillotine et dans les spectacles, pour y applaudir à toutes les mesures atroces et à tous les crimes de Robespierre." (42)

Tout se passe d'ailleurs comme si, aux yeux de Proyart, Robespierre, en parlant sans cesse au peuple du peuple, au nom du peuple, avait conquis le privilège d'action directe sur le peuple, ce qui devient article de dogme de sa foi anti-robepierriste :

"Une autre fois, et c'est lorsque qu'il a formé le dessein de perdre Hébert : Le moment était marqué, dit-il, pour renverser la Liberté; l'instant où devait éclater la conspiration était annoncé dans les Cours des Puissances armées contre la République française; des lettres ont été interceptées à la poste. J'adjure le Peuple de se joindre à la Représentation nationale, qui va se lever encore pour sauver la liberté.

Et la prétendue représentation nationale, sachant bien que Robespierre aurait pour lui la tourbe imbécile qu'il adjurait, ne manqua pas de se lever à l'instant pour écraser Hébert." (43)

## 2 - Manipuler les Jacobins

Si Robespierre maîtrise le petit peuple en parlant à sa vanité et à sa cupidité, il domine les Jacobins par la peur; le thème est d'autant plus central dans La vie et les crimes de Robespierre que, comme le remarque Proyart, ce fut "moins en député d'un département qu'en grand-maitre des Jacobins que [Robespierre] vint prendre place dans la Convention" (44); les agents de la Terreur

seront les premiers à être mus par la crainte.

Il s'agissait d'abord, pour Robespierre, de faire renaître sans cesse l'alarme sur la situation générale de la France en révolution. Sa "continuelle et presque unique attention auprès des Jacobins" est en effet, selon Proyart, "de les nourrir de craintes, et de les promener par l'imagination au milieu des périls", ce qui lui assure simultanément le double mérite "de la sagesse à les prévoir, et de la constance à les braver" (45); Proyart désigne ainsi un recours permanent à la thématique du complot :

"Rarement il se montrait aux siens sans avoir à leur communiquer d'importantes nouvelles. Tantôt il venait de découvrir une affreuse trahison, et les traîtres ne pouvaient plus lui échapper; tantôt, il se tramait une étonnante conspiration, mais il l'avait éventée, il en tenait les fils, il en avait saisi toutes les ramifications. Aujourd'hui, c'était l'Aristocratie intérieure qui s'agitait; demain, c'était les Agents de Pitt qui machinaient; mais il avait su trouver des moyens infailibles de déjouer ces nouvelles manoeuvres, et avant peu, il devait révéler de grands secrets.

La Patrie, disait-il un jour, est dans le plus grand danger. Veillez aujourd'hui, demain encore et après-demain : le complot est prêt à éclater. Lorsque le moment sera venu, je vous ai promis de monter à la Tribune, de nommer nos ennemis, et de dire : frappez !" (46)

Quand l'évocation du danger de la Patrie ne semble plus suffire, Robespierre joue d'une crainte plus concrète, alarmant ses auditeurs d'un péril imminent pesant sur leurs vies :

"La Patrie, s'écriait-il, est dans le plus grand danger. Les ennemis ont formé le projet d'assassiner la sainte Montagne, les Jacobins, et tous les Patriotes. (...) Quelquefois, il cherche [aussi] à effrayer ses complices par la perspective des châtements qui menacent leurs premiers crimes, s'ils

n'ont pas le courage de se porter à de nouveaux : Puisque vous ne voulez pas conserver votre liberté, leur disait-il, mourons, mourons, avant que les chaînes de l'esclavage aient ceint nos corps." (47)

Dernier objet pour lequel Robespierre entreprenait d'inspirer de la crainte : lui-même. Car, selon Proyart, "une des ruses du Tyran, pour inspirer ou réveiller l'intérêt pour sa personne, était de se supposer continuellement environné d'embûches et de poignards" (48); "Quant à moi, disait-il, la Patrie m'a placé sur la chaise curule; j'y attendrai le sort qu'ont éprouvé les sénateurs romains. On veut m'assassiner, s'écriait-il encore, j'abandonne mes jours; j'épuiserai la coupe de Socrate, et le peuple bénira ma mémoire" (49).

### 3 - L'inversion incarnée

Le troisième instrument rhétorique, selon Proyart, des ruses de Robespierre, et avec lequel nous passons du páthos à la léxis, n'est autre que l'inversion des valeurs sémantiques de mots-clés, thème destiné à la fortune que l'on sait avec l'orchestration qu'en donnera, deux ans plus tard, un Laharpe dans Du Fanatisme dans la langue révolutionnaire (50).

L'axiome de départ, chez Proyart, est celui d'une duplicité quasi-ontologique:

"La duplicité lui était si naturelle que l'on pouvait toujours compter que les sentiments qu'il avait le moins dans le coeur seraient ceux qu'il aurait le plus sur les lèvres. Personne ne faisait un plus fréquent usage des mots probité, religion, humanité, que l'être du monde le plus immoral, le plus impie, le plus méthodiquement inhumain." (51)

Cependant Proyart, qu'on va voir développer des analyses très proches de celles de Laharpe, n'adopte nullement son ton apocalyptique. Les exemples d'inversion qu'il va donner, tout à fait semblables, voire absolument identiques à ceux de Laharpe, n'appellent pas chez lui d'incantation sur la nouveauté diabolique du phénomène, mais découlent naturellement du principe posé initialement de l'essentielle hypocrisie de l'Incorruptible, vice naturellement incorporé dans ses discours.

On trouvera dans l'analyse donnée par Proyart du discours du 18 Floréal an II (Sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains, et sur les fêtes nationales) un "condensé" de ces inversions :

"Cette table, quoique bien abrégée, de sa nouvelle loi, n'en contient pas moins la satire la plus complète et la plus sanglante de son gouvernement. Il veut qu'on déteste la tyrannie : et quel tyran du monde en exerça jamais une aussi atroce que la sienne ? Qu'on respecte le malheur : et qui jamais fit un plus grand nombre de malheureux, et leur insulta plus cruellement que lui ? (...) Qu'on  fasse tout le bien qu'on peut : et quel scélérat fut jamais plus ingénieux et ardent à faire le mal et à tourmenter un peuple ? Qu'on ne soit  injuste avec personne : et quel monstre se rendit jamais coupable de tant d'injustices ?" (52)

On peut ajouter à cet échantillon la mention du fait que Proyart est, dans cette veine, un des seuls à relever la volonté de Robespierre d'apparaître comme un "modéré", par rapport au repoussoir des "Enragés", qui le surnommaient d'ailleurs "l'endormeur" :

"Après avoir ainsi courbé toute la France sous la verge du despotisme, le tyran, qui le croirait ? affectait encore des airs de modération et un ton de justice. Il désirait passionnément de s'en donner la réputation; et les conventionnels soutenaient de tout leur pouvoir cette extravagante prétention." (53)

La vie et les crimes de Robespierre va aussi insister sur le pouvoir "magique" de certains mots, nouvellement mis en circulation intensive par Robespierre et les siens, et qui sont eux-mêmes des inversions : "Le vulgaire superstitieux, que les charlatans savent rendre idolâtres des mots, baisa ses chaînes parce qu'elles s'appelaient révolutionnaires " (54); de même, Robespierre "fit exécuter dans toute la France" un "brigandage général", "avec une sorte d'appareil légal, et sous le nom de Réquisition " (55). Il faut ici, cependant, relever une différence majeure des analyses de Proyart avec celles de Du Fanatisme... Là où l'écrivain Laharpe préservera au maximum l'idée de la puissance autonome des mots, traçant l'inquiétante figure d'une sorcellerie évocatoire, instituant une réalité supérieure plus forte qu'un monde devenu, devant elle, inconsistant, sinon inutile, Proyart insiste plus prosaïquement sur le répondant réel du discours, véritable explication de son pouvoir, inintelligible à le considérer de façon isolée - ce dont nous aurons à reparler :

"Ce terme seul, jusque-là ignoré, parut avoir une vertu magique, parce que le Législateur avait eu soin de décider que le refus de se soumettre à la Réquisition serait la marque certaine à laquelle on reconnaîtrait les contre-révolutionnaires dignes de la guillotine" (56)



Seule exception à l'hypocrisie ordinaire, le discours sur la culpabilité de Louis XVI, où l'argumentation ne s'embarrasse pas des détours de l'inversion, mais opte pour la franchise brutale :

"Un grand nombre de ses complices paraissait hésiter encore à la vue d'un régicide, lorsqu'une réflexion de sa part vint les frapper comme un trait de lumière et déterminer leur suffrage : Vous ne voyez donc pas, leur dit-il, que si Louis ne méritait pas la mort, nous la mériterions nous-mêmes. Méthode étrange, sans doute, d'établir la preuve d'un délit capital; mais pourtant très concluante au tribunal des scélérats." (57)

#### 4 - L'éloquence de la guillotine

Mais au fond, ces trois explications du pouvoir des discours de Robespierre sur les publics auxquels il s'adressait restent insuffisants, aux yeux de Proyart, pour rendre compte de sa carrière oratoire. La vie et les crimes... vont s'arrêter longuement sur le discours du 8 thermidor an II, car au mystère d'iniquité succède brusquement l'énigme d'une défaillance : tout se passe comme si Robespierre avait, après quarante jours de retraite, oublié l'abc de sa rhétorique personnelle, et commis des erreurs inexplicables. Au moment où il semblait reconnaître un certain talent à l'Incorruptible, Proyart vient buter sur cet obstacle imprévu, censé révéler à la fois la faiblesse insigne des facultés oratoires du tyran, et en même temps la vraie raison de ses succès passés.

La première erreur, selon Proyart, de Robespierre dans son discours du 8 thermidor, c'est d'abandonner le système audacieux



d'attaque" qui lui avait jusque-là "si bien réussi", pour "se renfermer dans celui de la défensive" (58) :

"On le voit descendre tout à coup à l'attitude d'un suppliant prêt à succomber. Il mendie partout des appuis (...) Au lieu de frapper d'abord et d'abattre ses nouveaux ennemis, comme il le fit des Brissotins et des Hébertistes, il ne fait que donner leur signalement, et provoquer plus sûrement leur vengeance par de timides dénonciations. Il voit leur faction, qu'il appelle des Indulgents, grossie de toutes les factions abaissées." (59)

La deuxième erreur de Robespierre est d'avoir allié, paradoxalement, à cette défiance toute nouvelle de ses moyens, une confiance excessive dans la puissance de ses interventions de tribune, dans la mesure où il semble se persuader "qu'avoir ainsi énoncé les justes reproches qu'on lui fait, c'est les avoir détruits" (60). La réception que la Convention ménage à son discours lui dessille bientôt les yeux. Lui, habitué à exercer un tel ascendant qu'"il imposait silence d'un seul regard à quiconque avait la témérité d'ouvrir la bouche dans un sens contraire au sien" (61), habitué à "régenter l'Assemblée" d'un "ton impérieux", le voilà face à l'impensable : Bourdon de l'Oise, sans s'opposer à l'impression du discours, demande toutefois qu'il soit renvoyé à l'examen des Comités, "vu qu'il peut s'y être glissé des erreurs", ce que Proyart commente ainsi : "Des erreurs dans un discours de Robespierre ! L'expression frappe toutes les oreilles, et c'est la première fois, depuis le règne du tyran, qu'on se hasarde de lui observer en justice qu'il pourrait bien n'être pas infallible" (62). Et c'est toute la Convention qui, sans se déclarer ouvertement contre lui, "a cependant souffert qu'on l'inculpât de toutes manières,

et personne n'avait pris sa défense" (63).

C'est que l'échec final de Robespierre orateur révèle le secret de sa domination antérieure. Robespierre échoue, au 8 thermidor, parce qu'il se met à croire qu'il doit cette domination à son talent de parole : "Comme si son empire eût été fondé sur l'opinion et non sur la terreur, c'est par de vains arguments et par la discussion qu'il prétend retenir l'autorité qui lui échappe" (64). C'est un Robespierre "mettant en question l'évidence" (par "confiance en la stupidité de ceux dont il est en possession de se croire révérent?") que Proyart décrit, un "tyran" qui "n' imagine pas qu'on puisse se livrer à la terreur à la vue des flots de sang que fait sans cesse couler son Tribunal", qui "se demande s'il est bien vrai qu'on lui suppose le dessein de marcher à la dictature sur les ruines de la Convention nationale" (65). La raison de son échec livre corollairement la vraie clé de ses succès :

"La cruauté (...) avait toujours été son moyen favori; elle suppléait à tous ceux qui lui manquaient. Plusieurs de ses concurrents avaient plus d'extérieur que lui, plus de ressources oratoires, plus de génie. Mais dès qu'une fois, à force d'assiduités, de bassesses et de crimes, il fut devenu l'homme des Jacobins, il sut s'emparer de la guillotine, et l'éloquence de la guillotine lui donna raison contre ses rivaux." (66)

La fin du "monstre d'impiété", condamné par ses pairs et monté sur l'échafaud, la mâchoire sanglante enserrée dans un linge, le punit ainsi doublement par où il avait péché, selon l'abbé royaliste qui, une fois l'effort de "rationalisation" effectué, peut enfin

exhaler sa haine sans détours :

"Cette bouche impure, qui avait vomi tant de blasphèmes et condamné tant d'innocents, on la vit alors réduite au silence, et comme emmuselée, en présence de ce même peuple dont elle avait si longtemps entretenu les illusions et provoqué les excès." (67)

D) Epilogue : "la caverne des Tuileries"

Si Robespierre fut bien, selon Proyard, un monstre, il ne représente pas pour son biographe un cas isolé, mais une figure exemplaire, car "le charlatanisme de Robespierre n'a pas cessé un instant d'être le charlatanisme de la Convention" (68).

D'ailleurs, toutes les assemblées révolutionnaires sont également coupables : "De nos trois assemblées séditionnaires, la Constituante détrôna le Roi, la Législative emprisonna le Roi, la Convention égorga le Roi. Mais le dernier de ces forfaits eût-il eu lieu sans le premier ?" (69). Au fond, c'est le genre délibératif lui-même qui est insupportable : lorsque Robespierre parlait à la tribune, remarque avec indignation l'abbé Proyard, ne se servait-il pas "des expressions impératives : il est nécessaire, il faut" (70) ?

On ne prêterait donc plus guère attention aux réflexions de notre auteur sur les débats de la Convention, si l'on ne pouvait y lire, en préfiguration, le futur légendaire royaliste des horreurs bouffonnes de l'éloquence révolutionnaire.

"Assemblée monstrueuse" (71), la Convention tout entière goûte,

et même savoure, la langue inverse : "On les voyait, après avoir rassuré le dictateur, par un lâche et coupable assentiment, se rassurer eux-mêmes en savourant ces adresses à leur Barre, qui transformaient en mesures de sagesse les formes atroces qu'ils avaient adoptées pour opprimer la nation" (72). Et, en une anticipation significative des analyses de Laharpe, Proyart s'indigne spécialement de ce que "ce n'est plus que par ces qualifications outrageantes" de "Fanatisme" et de "Superstition" que "la Religion de Jésus-Christ est désignée dans la Convention" (73).

Dès lors, on ne s'étonnera pas de l'ordinaire du délibératif conventionnel, qu'il s'agisse d'action oratoire, ou de style sanguinaire. D'une part, en effet, et par contamination probable de la fameuse scène du poignard offerte, le 9 thermidor, par Tallien, l'orateur conventionnel est toujours prêt à brandir une arme pour appeler au meurtre :

"Entre autres leçons de régicide données dans la Convention et par elle applaudies, on a vu Saint-Just, tirant un poignard de son sein, faire le geste d'en frapper un homme, et s'écrier : Nous appelons à partager ce mouvement sublime tous les ennemis secrets de la tyrannie qui, dans l'Europe et dans le monde, portent le couteau de Brutus sous leurs habits." (74)

S'il nous est permis, d'autre part, de passer de la salle du Manège à celle de la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité, nous découvrirons un morceau de pur style jacobin, selon Proyart, interprété par le frère de Robespierre "avec un ton de niaiserie féroce" :

"Je voudrais, comme je le disais il y a quelque temps à un de mes amis, que tous les tyrans fussent hachés en petits morceaux, et qu'on en fit un pâté : j'en mangerais avec plaisir, quoique je n'aime pas la chair humaine." (75)

De la même manière que la vision royaliste pure et dure du discours jacobin finira plus tard par s'appliquer à l'éloquence révolutionnaire en général, la description, in fine, des séances de la Convention thermidorienne, destinée à convaincre les soldats de la république de cesser de combattre pour leurs indignes "souverains", résume assez bien ce qui sera dit ultérieurement, dans la "mouvance" conservatrice, de l'ambiance des débats de toutes les assemblées nationales depuis 1789 ; dans la "caverne des Tuileries", résonnent les "clameurs" d'une troupe de "brigands qui se disputent avec chaleur les dépouilles des infortunés tombés entre leurs mains" (76) :

"Bientôt vous voyez succéder aux reproches les injures, aux injures les démentis, aux démentis les voies de fait. Au reste ce qu'ils disent, comme ce qu'ils font, tout, jusqu'à leurs gestes, se trouve écrit, et l'on ne saurait se tromper en lisant : Tu es un ambitieux. - C'est toi-même qui es un conspirateur. - Je sais que tu veux assassiner le Peuple. - Et moi j'ai des preuves que tu accapares les subsistances. - Qu'on laisse cet ivrogne. - Tu es l'assassin de neuf familles. - Duhem n'est qu'un voleur." (77)

Des bassesses de ces invectives mutuelles, Proyart oblique vers des scènes de violence, en un "morceau" passionnant parce qu'il est à la fois simpliste, car superlativement réducteur, et complexe, parce qu'en un montage embrouillé, il attribue à la Convention thermidorienne, en un tableau synchronique, les très rares

occasions - disséminées dans le temps, mais qui n'ont pas échappé à cet oeil pour une fois connaisseur - où des armes ont fait une apparition fugitive dans l'enceinte de la Convention d'avant le 9 Thermidor, qu'il s'agisse du pistolet appliqué par Marat à sa tempe, le 25 septembre 1792, du sabre brandi par Duperret le 11 avril 1793, ou du poignard de Tallien, le 9 thermidor an II. On y retrouve même les coups de poings échangés, le 10 avril 1793, entre Génissieu et Marat, qui avait voulu l'évincer de la tribune (78) :

"Ici je vois des poings levés, ailleurs, c'est le bâton, et quelquefois le sabre. L'un menace du pistolet, l'autre dit qu'il frappera du poignard. Celui-ci, sans dire comment, dit qu'il se défera de son collègue ; cet autre proteste qu'il va sur-le-champ s'assassiner lui-même, las de vivre parmi des scélérats ." (79)

Ainsi, la messe est dite : comment, après cela, pourrait-il venir à l'esprit de chercher des Cicérons modernes dans les "débats dégoûtants de ces vils histrions" (80) ?

## II. ROBESPIERRE ORATEUR DANS LES PAMPHLETS "REPUBLICAINS"

Si nous avons maintenant quelque idée de la façon dont l'éloquence robespierriste était ressentie à l'étranger et dans les milieux royalistes, il nous faut à présent aborder la floraison de libelles qui ont conquis, en France et au même moment, l'espace retrouvé d'une relative liberté de parole. Leurs auteurs ne man-

quent jamais de clamer leur "républicanisme", en se déclarant aussi farouchement opposés au "despotisme" qu'à l'"anarchie", au royalisme qu'au jacobinisme. Devant la masse de textes en cause, on est tenté d'établir une sorte de tableau comparatif, qui déterminerait les oppositions ou les convergences les plus évidentes. Mais l'évidence, justement, se dérobe, les propositions apparemment les plus voisines, d'une brochure à l'autre, prenant un sens très différent à les considérer de façon interne, dans le contexte du libelle où elles apparaissent. Aussi a-t-on choisi plutôt de proposer l'analyse de l'éloquence robespierriste telle qu'elle apparaît dans cinq pamphlets particulièrement représentatifs - et significatifs, de notre point de vue. Il s'agit d'abord du libelle de Duperron, exemple du "tout-venant" de la polémique anti-robespierriste, puis de trois brochures à grand succès du temps, celles de Méhée, de Dussault et de Merlin de Thionville, et enfin d'un opuscule de Lecointre, dont la finesse inattendue fait tout le prix.

A) Duperron, ou le tout-venant

La vie secrète, politique et curieuse de M.J. Maximilien Robespierre, qu'elle soit ou non de L. Duperron, comme l'indique sa couverture, offre un échantillon suffisant de libelle anti-robespierriste courant. On y trouve ce qu'il y faut de billevesées, et de mépris versé avec plus ou moins de constance, et plus ou moins de cohérence.



De sornettes, Duperron n'est pas avare, à commencer par la fable du cachet à fleur de lys trouvé sur le bureau de la Commune (81). Du point de vue spécifiquement oratoire qui nous intéresse, on peut relever l'attitude fastueuse du satrape sur les bancs de la Convention, glacé par l'annonce des victoires de la République :

"Un fait qui ne doit pas être ignoré, c'est que Robespierre, étendu assez nonchalamment sur son banc à la Convention, n'y applaudissait jamais aux récits de nos triomphes. Il restait seul, immobile au milieu de ses collègues." (82)

De même, on relèvera les trop évidentes contre-vérités qui suivent, nées de l'épanchement de la haine, et données comme faits avérés :

"Membre du comité de salut public, Robespierre vint pendant quelque temps faire des rapports au nom de ce comité. Mais quand il se crut bien assuré dans son parti, il vint faire des rapports en son propre nom (...) C'était dans (ces) diatribes sanglantes qu'il insultait nos armées." (83)

Son alter ego, Couthon, n'apparaît pas moins constamment sanglant, qui, "dans tous ses discours", "parlait d'égorger sept à huit députés" (84).

Quand on en revient à un niveau plus "vraisemblable", le libelle oscille entre le refus radical de reconnaître le moindre talent oratoire à un homme aux discours "méphitiques" (85), à cet "hypocrite" "petit et vain, lâche et féroce, (...) orateur médiocre et diffus" (86), et l'éloge indirect de tel discours, comme celui



prononcé le jour de la Fête de l'Être Suprême : "Examinons le discours du monstre, nous n'y verrons qu'un esprit brillant"...  
- ce qui peut bien compenser, aux yeux du critique, qu'il n'y ait pas eu là "une seule pensée d'une âme pure" (87).

Quoi qu'il en soit, les moyens oratoires fondamentaux de Robespierre tiennent en un mot, le détour : "Robespierre avait fait un discours à sa mode, c'est-à-dire rempli de détours que ses conjurés regardaient comme autant d'actes de patriotisme" (88). Dans son prolongement logique se situe l'inversion :

"Parlant de vertu, en commandant des assassinats; dressant des listes de proscription au nom de la justice; opprimant la Convention au nom du peuple qu'il trompait; et tyrannisant le peuple au nom de la liberté." (89)

Au total, la brochure livre une vue répandue dans un nombre écrasant de libelles : Robespierre "a prouvé jusqu'à quel point on pouvait séduire un grand peuple avec des talents médiocres" (90). Duperron, comme bien d'autres, essaie de se sortir de cette contradiction d'une supériorité durable, et sans partage, de la médiocrité absolue, en avançant l'explication d'une "opiniâtreté de vues telle, que rien ne coûte, lorsqu'on a le trône en perspective" (91). C'est que plus le "tyran" était médiocre, plus il était dangereux, car infiniment jaloux :

"Tout ce qui brillait autour de lui, soit parmi les orateurs, soit parmi les gens de lettres ou les artistes, révoltait sa médiocrité, aussi détestait-il ses collègues dont le talent égalait ou surpassait le sien. Il n'avait jamais pu pardon-

ner à plusieurs Constituants leurs éclatants succès. Il feignait de poursuivre en eux des crimes, tandis qu'il ne les punissait que de leur renommée." (92)

L'idée que, si l'adversaire vaincu avait eu du talent, cela n'aurait pas amoindri, bien au contraire, la prix de la victoire, semble avoir été hors de portée de tous ces libellistes, livrés avant tout, suivant la formule de B. Baczko, au "rituel" de l'"exorcisme collectif" (93).

B) Une des "meilleures ventes" de l'époque : La Queue de Robespierre

Il est impossible de prétendre donner une idée de l'image de Robespierre orateur dans les pamphlets thermidoriens sans rendre compte de La Queue de Robespierre, même si le propos de l'ouvrage est essentiellement de dénoncer la coresponsabilité de Barère, Collot d'Herbois et Billaud-Varenne dans les crimes de la Terreur; comme l'écrit B. Baczko, la brochure (et ses suivantes) "connut des tirages énormes pour l'époque, quelques dizaines de milliers d'exemplaires" (94).

Si Félhémési (Méhée fils), son auteur, qui donna plusieurs suites à son libelle, ne s'étend que très indirectement sur Robespierre orateur, qui n'est nullement son objet, on peut reconstituer, à partir de trois titres de la série (95), la perception qu'il a des mécanismes du discours robespierriste, dont l'efficacité est, à ses yeux, à chercher partout ailleurs que dans un talent oratoire qu'il se refuse à reconnaître au "tyran".

1 - Le monopole de la parole publique

La première et principale raison qu'il donne, en effet, des succès de Robespierre, est sa lutte permanente contre la liberté d'opi-

nion, pour le monopole de la parole publique : "Il est de fait que Robespierre était l'ennemi juré de la liberté des opinions; qu'en feignant de l'admettre et de la proclamer, il la comprimait par tous les moyens possibles" (96). D'où son plan "pour s'emparer de l'opinion publique" :

"On sait que, pour parvenir à ses fins, il s'était composé un auditoire de dévotes et d'imbéciles; on sait que tout ce qui n'était pas de son avis était d'abord rayé des Jacobins, et ensuite proscrit (...) On sait que, pour empêcher de raisonner ailleurs que dans les lieux où il dominait, il eut l'art de proscrire toutes les sociétés populaires." (97)

On a noté la mention de la composante féminine du public de Robespierre ("un auditoire de dévotes"), plus loin désignée comme "les saintes du paradis de Robespierre", garnissant "leurs niches accoutumées" dans les tribunes, et qui, "à chaque explosion des orateurs", "unissaient le concert de leurs pieux hurlements" (98). C'est ici le signe que Robespierre était dénué de la "mâle éloquence" que prise l'époque, et qu'il ne pouvait faire illusion qu'auprès de "ces juges assez plaisants" (99).

## 2 - La dialectique robespierriste

A ce modelage de l'espace public que le "tyran" parvient à rendre idéalement conforme à ses vœux de prééminence, il faut ajouter la description des procédés fondamentaux du discours robespierriste selon Méhée, qui tiennent à un verrouillage argumentatif à deux niveaux, beaucoup plus qu'au recours à une langue inverse. Méhée synthétise en effet l'argumentation

de Robespierre en deux mouvements : l'identification au bien, et l'obsession du complot. D'une part, en effet,

"il s'était tellement identifié avec la Convention et avec la Révolution, que l'attaquer personnellement, c'était attaquer la Convention et la Révolution. A l'entendre, il ne voulait pas usurper les droits du peuple, mais seulement les emprunter pour un temps limité, et cela pour le plus grand avantage de ce même peuple auquel il se proposait bien de les restituer quand il serait temps." (100)

D'autre part, le "robesspierrisme", le "génie de Robespierre", c'est "l'admirable théorie des complots" (101) : il ne cessait de "présenter l'épouvantail de la vieille aristocratie" d'"exhumer les chevaliers du poignard", pour "motiver sur ces puissantes considérations la permanence de la Terreur, de l'envahissement et du silence de nos droits politiques, et l'exercice du pouvoir arbitraire" (102). "Quoi ! , continue Méhée, 'vous dont les armées triomphantes contiennent toute l'Europe étonnée, vous avez besoin d'enchaîner toute la République, pour contenir quelques centaines de malveillants (103) !"

Là est, aux yeux de Méhée, l'essentiel, et le thème de la "langue inverse", sans être absent, tient une place subordonnée. Certes, on trouve bien une diatribe contre le "parti" de la terreur, "que personne n'ose combattre", qui "appelle libelles les vérités les plus claires, et aristocrates celui qui les imprime" (104); certes, Méhée relève encore que "le bon ordre et la tranquillité publique, suivant les ennemis de la liberté de

la presse, veulent dire esclavage et domination" (105). Mais voilà tous les exemples que Méhée en donnera, et ils sont moins dûs à Robespierre qu'à sa "queue".

C) Le portrait du "monstre", de Dussault à Merlin de Thionville

Si les libelles à succès de Méhée, tout instructifs qu'ils soient sur la perception des facultés oratoires du "tyran", ne s'étendent guère sur le sujet, c'est qu'ils ne se proposaient pas de donner un portrait du ci-devant "Incorruptible", ce qui était par contre le but des deux brochures que nous allons maintenant analyser.

1 - Dussault et le sommeil de l'éloquence

B.Baczko a relevé l'"énorme succès" du Portrait de Robespierre avec la réception de Fouquier-Tinville aux Enfers par Danton et Camille Desmoulins (106), de JJ. Dussault; l'image qui s'y dessine de Robespierre orateur, sans être, bien entendu, favorable, n'est pas entièrement négative. C'est que ce portrait est tissé de contradictions - proposant un Robespierre "à la fois audacieux et lâche, (...) sobre et sensuel", etc. (107) - qui vont se retrouver dans l'ensemble des remarques d'ordre oratoire, lesquelles jouent un rôle non négligeable dans la polémique a posteriori, puisqu'un des "vices" majeurs du tyran mu par l'"orgueil" était justement, selon Dussault, de compter au nombre de ses "voeux" "la gloire littéraire".

Première contradiction, celle du jugement porté sur l'action oratoire de Robespierre. D'une part, la description physique de

l'orateur est peu encourageante :

"Il crispait souvent ses mains comme par une espèce de contraction de nerfs; le même mouvement se faisait sentir dans les épaules et dans son cou, qu'il agitait convulsivement à droite et à gauche (...) son teint était livide et bilieux, ses yeux mornes et éteints; un clignement fréquent semblait la suite de l'agitation convulsive dont je viens de parler; il portait presque toujours des conserves." (108)

Ajoutons à cela "sa voix naturellement aigre et criarde", et son rude "accent artésien" (109), et la puissance de sa parole deviendrait une énigme impénétrable, si le pamphlet ne concédait ensuite qu'il "savait adoucir" cette voix si râpeuse et criarde, et "donner de la grâce à son accent" (110); de même, toutes les disgrâces physiques évoquées plus haut se concluent, de manière inattendue, par cet éloge flatteur : "Il se dessinait assez bien à la tribune" (111).

Quand Dussault remonte de l'"action" aux autres qualités où l'on attend l'orateur, il commence par concéder, de façon modeste, mais significative qu'"il avait calculé le prestige de sa déclamation", et que, "jusqu'à un certain point, il en possédait le talent" (112). Même si ce que Dussault reconnaît, et dans certaines limites, n'est tout de même pas une éloquence, mais une "déclamation", terme à valeur nettement péjorative, le mot de "talent" est avancé. D'ailleurs, Robespierre se voit aussitôt crédité d'une qualité non négligeable, une "logique toujours assez pure, et souvent adroite dans ses sophismes"; Dussault va même jusqu'à écrire

qu'"il réfutait avec lucidité" (113). L'éloge a beau être immédiatement contrebalancé par la critique de "sa tête en général stérile", et de "la sphère de sa pensée", "étroite, comme il arrive presque toujours à ceux qui s'occupent trop d'eux-mêmes" (114), il n'en est pas moins de taille - et certains s'en scandaliseront, comme nous le verrons plus bas.

A dire vrai, le texte de Dussault semble contenir son propre démenti : on ne voit guère le génie "logique" d'un homme qui, tout à la fois, "couvrait ses manoeuvres d'un voile épais, et souvent désignait ses victimes avec hardiesse" (115)...Où est, de même, la "pureté" d'un discours qui manie ce qui ressemble à s'y méprendre à une "langue inverse", qu'elle naisse de son immense orgueil ("Avec tous ses grands mots de vertu , de patrie , il ne pensait qu'à lui")(116), ou tout simplement de sa profonde "astuce" ("Il transformait les erreurs en crimes, et les crimes en erreurs")(117) ?

On ne s'étonnera donc pas que le style de Robespierre soit sujet au même traitement claudicant que le reste : d'une part, le lecteur de Dussault apprend que "sa diction" était "harmonieuse, modulée", parfois même "brillante" dans le maniement de l'antithèse (qui "dominait") et de l'"ironie"; d'autre part, on lui dit, en une critique ailleurs très rare, que "son style n'était point soutenu", et voilà sa diction non seulement "toujours cousue de lieux communs et de divagations sur la vertu , le crime , les conspirations ", mais encore "souvent triviale"

(118)...On ne donnerait pas un tableau complet de cette étude de style, si l'on n'ajoutait que, plus loin, Dussault lui trouve une caractéristique spéciale, sur laquelle il ne porte d'ailleurs aucun jugement :

"Il jetait dans les âmes ardentes des dévotes et des illuminés quelques-unes des bases de sa domination; il exerçait particulièrement son prestige sur les imaginations tendres. Il choyait les prêtres comme utiles à ses projets. Son style même avait quelque chose des expressions de toutes ces sortes de gens."  
(119)

Dussault visait-il le "pontife" de la Fête de l'Être suprême, ou s'agissait-il de prêter à Robespierre une "onction", une manière de conquérir un certain public par la douceur dans les gestes et les paroles ?

Toujours est-il que le jugement "global" est sans appel : Robespierre ne fut qu'un "orateur médiocre", "lorsqu'il avait préparé son discours", quand il ne se montrait pas "au-dessous de la médiocrité", "s'il s'agissait d'improviser", incarnant finalement une sorte de sommeil de l'éloquence : "Alors il courait après ses idées fugitives comme un homme endormi après le fantôme de son rêve" (120).

## 2 - Merlin-Roederer et les déclamations d'un atrabilaire

Ce n'est certes pas le Portrait de Robespierre, attribué à Merlin de Thionville, écrit en réalité par Roederer (121), qui corrigera cette vision, puisqu'il s'inscrit directement, à l'occasion, contre les quelques jugements favorables qu'on peut



trouver chez Dussault :

"Depuis sa mort, un écrivain qui a fait son portrait a avancé que [Robespierre] avait le talent de la réfutation. Ce mérite est un de ceux auxquels il était le plus étranger." (122)

On peut rappeler que le succès de ce Portrait fut dû à la simplicité de la grille de lecture adoptée : celle des "tempéraments", l'histoire de Robespierre s'éclairant à la considérer comme celle de la transformation d'un tempérament "mélancolique" en un tempérament "atrabilaire" (123). Le thème vient heureusement relancer un libelle qui se referme circulairement sur la nullité de l'Incorruptible, véritable explication de son succès, au nom de l'efficacité imparable d'une sorte d'action de la non-action :

"Ce sont des événements étrangers aux combinaisons de Robespierre qui expliquent la fortune si extraordinaire de cet homme si commun. C'est parce qu'il n'a rien fait, pendant que les circonstances travaillaient pour lui, qu'il a acquis cette puissance (...) il resta seul debout dans l'arène; et il ne resta debout que parce qu'il n'avait ni marché ni agi. Une fois, dans toute sa vie, il voulut marcher; il a fait un pas, un seul pas (...) et ce pas l'a conduit...à la mort." (124)

N'échappant pas aux contradictions qui grèvent tous ces pamphlets où la haine et le soulagement mêlés s'épanchent en longs témoignages de mépris, qu'un probable souci de vraisemblance oblige à interrompre de temps à autre, la brochure va soutenir, en même temps que cette vision d'un Robespierre homme "commun", celle d'un Robespierre au-dessous même du médiocre, mais aussi celle

d'un Robespierre doué de tous les talents supposés attachés au vice parvenu à un certain degré de perversité.

C'est parfois d'un même mouvement, d'ailleurs, que Merlin-Roederer reconnaît du talent au "tyran", et le lui refuse l'instant d'après :

"Robespierre n'a eu d'autres talents que ceux de ses vices, et n'en a même eu qu'une partie. Quelquefois il en a montré les talents oratoires, lesquels ne suffisent pas, à beaucoup près, pour faire un orateur." (125)

La formule serait d'une mauvaise foi plus qu'insigne, si elle ne faisait référence, implicitement, à la célèbre définition de l'orateur latin : ce n'est pas tout d'être dicendi peritus, encore faut-il être vir bonus - mais un Mirabeau n'a-t-il pas encouru le même reproche, lors de la demande de dépanthéonisation ? Voilà Robespierre orateur en fort bonne compagnie...Quoi qu'il en soit, trois pages de démolition minutieuse contrediront cette sérieuse concession (126).

#### a / Pleurs et prétentions du "tyran"

Auparavant, de brèves notations liminaires n'avaient pas laissé prévoir d'embellie :

"Le tempérament de Robespierre fut d'abord mélancolique, il finit par être atrabilaire. A l'Assemblée Constituante, il avait le teint pâle et terne; à la Convention, il devint jaune et livide : longtemps il ne parla à l'Assemblée Constituante qu'en gémissant; à la Convention, il ne parlait qu'en écumant." (127)

Ce petit théâtre des pleurs puis de l'épilepsie, auquel les autres

pamphlets n'avaient pas pensé, est d'ailleurs animé par un homme aux "facultés bornées", et qui "n'eut jamais de connaissances" (128), ce qui peut expliquer la férocité de sa jalousie à l'égard de ses confrères, qui, à son tour, va expliquer que l'on consacre autant de temps à l'examen attentif de ses caractéristiques oratoires. Car Robespierre, selon Roederer, accordait une grande importance, non à la gloire (il ne savait pas ce qu'elle était), mais au "bruit" littéraire (129) :

"L'envie fut sa passion dominante. Quand, à l'Assemblée Constituante, il vit tant de talents embrasser tant de gloire, il fut anéanti. Les réviseurs se déshonorèrent, il respira et il crut les avoir terrassés. Mais Condorcet, les orateurs de la Gironde, Brissot parurent sur la scène; nouvelle crise : ils périrent, et Robespierre respira encore. Danton resta seul à la tribune; Danton fut accusé, l'envieux Robespierre s'oublia un moment jusqu'à le défendre; mais bientôt revenu à lui-même, c'est-à-dire à l'envie, il le livra (...) Quand il n'eut plus de rivaux de tribune, il se déchaîna contre ceux qu'on y avait applaudi avant lui, et qui pourraient y revenir encore."  
(130)

S'il est difficile d'aller plus loin dans le schématisme plus que simpliste d'une vertigineuse et stupide réduction de l'histoire révolutionnaire à des rivalités d'amours-propres oratoires, cela impose de toutes façons à Roederer de réfuter longuement les prétentions du tyran, puisque s'y attaquer, même après coup, c'est exorciser la puissance défunte dans un de ses points-clés.

#### b / Matière et manière

Premier aspect de la démolition : la matière des discours.

On a vu plus haut que Roederer refusait de reconnaître à Robes-

pierre des talents pour la réfutation. La raison en est que, selon Roederer, Robespierre ne discutait jamais des choses, mais attaquait toujours les hommes :

"Il y a des gens qui ont cru qu'il était toujours prêt à parler de tout, et capable de parler de tout, parce qu'à l'occasion de tout il parlait, non des choses, mais des personnes qui avaient parlé avant lui, et de leurs mauvaises intentions, etc. (...) Il est de fait que jamais il ne se mesura avec personne, que toujours il se tenait à côté de la question, et ne s'attachait qu'à l'adversaire." (131)

Cela posé, le deuxième aspect de la "condamnation" critique, de loin plus développé que le précédent, s'attache à la manière. Le style de notre orateur va se trouver stigmatisé doublement, comme "diffus" et "flasque", suivant une démarche qui emprunterait à Boileau le principe de la correspondance entre clarté de l'énoncé et clarté de la conception, et à Buffon l'idée que le style étant l'homme même, un homme moralement peu recommandable ne peut écrire honorablement, les deux catégories pouvant au fond s'unir dans le terme ambivalent de "lâche". D'une part, en effet, si "son style a toujours été lâche et diffus, sans couleur et sans mouvement", c'est que "toutes ses idées étaient vagues et confuses" - d'ailleurs "il en avait peu, et elles se reproduisaient difficilement devant son esprit" (132). Et d'autre part, il est impossible de "s'exprimer" "avec énergie", "quand on n'est animé que de passions honteuses", et "avec hardiesse", "quand on veut nuire et qu'on est lâche" (133).

Cette lâcheté se traduit de deux façons, l'incapacité d'agir, ou l'attaque en traître, qui ont chacune leurs désastreuses traductions stylistiques. Ce ne sont pas seulement les "passions honteuses", mais aussi le fait qu'il ait toujours été "paralytique quand il fallait agir", qui le privaient de l'"énergie de la parole". De plus, "il n'attaquait que par-derrrière", avec des "traits empoisonnés", mais ces traits, "il les lançait de si loin, et tellement émoussés ou enveloppés, qu'on succombait souvent sans les avoir sentis" (134).

En somme, si, pour Roederer, la grande éloquence fut toujours hors de portée de Robespierre, puisque l'"on n'est éloquent que dans l'abandon des grandes vertus, et tout au plus dans celui des vices qui ont de la grandeur", il est un "art" dans lequel il veut bien tenir Robespierre pour un maître : celui des "insinuations perfides", qu'il "posséda éminemment", car "dans le langage des vice abjects", on ne peut être qu'"artificieux" (135).

c / "Bassesse" et "jonglerie"

Nul meilleur moyen, aux yeux de Roederer, de prouver ce qu'il avance, que de retracer les mésaventures de l'avocat d'Arras à la Constituante :

\*En 1790 et 1791, il lui était très difficile d'obtenir accès à la tribune, et plus difficile encore de s'y faire écouter quand il parvenait à s'y faire entendre, tant il était obscur et nébuleux, ou fastidieux et léthargique (...) Toujours flasque dans ses discours, il pouvait à peine soulever l'opinion; il ne lui appartenait ni de remuer, ni de déterminer les volontés.\*  
(136)

A ce stade, le pamphlétaire devrait être embarrassé par la perfection de la démonstration, qui permet mal de comprendre qu'une telle incapacité ait pu le porter si haut; mais il n'en est rien, car, au-delà de l'efficacité propre à l'action de non-action évoquée plus haut, Roederer a son explication des premiers succès de Robespierre, vers la fin de la Constituante :

\*Jamais il n'aurait fixé l'attention de l'assemblée, s'il n'eût fixé celle des tribunes; et jamais il n'aurait obtenu celle-ci sans la jonglerie du prophétisme qu'il exerça quand les réviseurs eurent justifié ses précédentes déclamations, et surtout sans l'adulation dans laquelle il se vautra devant les tribunes.\* (137)

La dynamique dévalorisatrice de la polémique livre donc incidemment ces nouvelles astuces du maître ès "artifices" : "c'est par cette jonglerie et cette bassesse qu'il a réussi à former l'espèce de confrairie avec laquelle des gens plus habiles ont fait cette faction, dont il a été l'orateur sans être le chef" (138).

Mais en fin de compte, il ne faut à aucun prix que le monstre, le "chat-tigre" (139), ait jamais quitté le néant d'une abjecte nullité :

\*L'histoire dira peu de choses de ce monstre; elle se bornera à ces paroles : Dans ces temps tel fut l'avilissement de la France, qu'un jongleur sanguinaire, sans talent et sans courage, nommé Robespierre, fit trembler tous les citoyens sous sa tyrannie, tandis que douze cent mille guerriers versaient leur sang pour la République.\* (140)

Ainsi Roederer, après Dussault, nous aura-t-il montré la place non négligeable de la critique de Robespierre orateur dans la polémique thermidorienne, critique qui ne se borne pas à des dédains vagues et rituels, mais descend parfois dans les détails de reproches qui, pour être souvent mal fondés, n'en ont pas moins, à l'occasion, une certaine précision. Ces pamphlets peuvent se révéler lassants, à la longue, par leur uniformité; l'un d'entre eux, pourtant, se distingue, en proposant, sur le thème de la "langue" robespierriste, une variation non dénuée de subtilité.

D) Lecointre et le tartuffe "peint par lui-même"

De prime abord, le Robespierre peint par lui-même attribué à Lecointre ne se distingue guère de l'ordinaire des brochures anti-robespierristes (141), sinon qu'il est signé du nom d'un des deux députés à avoir protesté, le 22 prairial an II, contre les conditions dans lesquelles le Comité de Salut Public voulait faire adopter les lois qui donnaient le branle à ce qu'il est convenu d'appeler la période de la grande Terreur (142). De fait, dans une sorte d'idéalisation rétrospective, le libelle prend la forme d'une interpellation fictive de Robespierre par Lecointre, sculpté en héros disant ses vérités au monstre, sous les yeux ébahis d'une assemblée tremblante.

De plus, si Lecointre (ou celui qui emprunte son nom) dénonce



lui aussi la nullité du "tyran", à une exception près :

"Je n'ai vu dans cet individu que les petits moyens de l'astuce et de la ruse, mais jamais aucune grande vue de gouvernement; le seul, l'unique talent que j'ai bien remarqué en lui, c'est l'art machiavélique de diviser les hommes, de semer des défiances entre eux" (143),

il en fait une circonstance aggravante de la responsabilité des conventionnels, "seuls auteurs des malheurs de la France et de l'avilissement de la Convention nationale", par cela même qu'ils ont "perpétué les pouvoirs dans les mêmes mains" (144). Il peut donc continuer en ces termes :

"Qui a enfanté tous ces malheurs, citoyens collègues ? Notre confiance aveugle (...), notre pusillanimité, (...) notre insouciance (...), le langage enfin de ces faux patriotes qui, à force d'éblouir nos yeux des emblèmes de la liberté, d'assourdir nos oreilles de son langage, de se donner pour les seuls modèles d'un civisme pur et exclusif, d'avoir toujours à la bouche les mots peuple, liberté, égalité, sont parvenus à nous les ravir, sans que nous nous en aperçussions, ou plutôt sans que nous eussions eu le courage d'éclairer le peuple séduit par ces grands mots de liberté et d'égalité." (145)

Nous n'aurions qu'à enregistrer sans surprise ce nouveau "morceau" sur ce qui ressemble à s'y méprendre à des critiques anti-robesspierristes déjà rencontrées plus haut, si Lecointre ne dévoilait soudain ses batteries :

"Le langage que je tiens ici n'est pas nouveau : c'est celui de Robespierre lui-même en 1792." (146)



Et Lecointre de donner la référence précise de sa citation : les p.77-78 du n°2 des Lettres de Maximilien Robespierre à ses commettants...Lui-même ne semble pas tirer de son coup de théâtre une réflexion univoque; il hésite entre deux interprétations, dont il ne se soucie nullement de donner une synthèse. D'une part, et conformément au sous-titre de sa brochure, il entend ainsi montrer Robespierre "condamné par ses propres principes" :

"Tels sont les principes accusateurs que je trouve contre le tyran dans ses propres ouvrages. Il doit être maintenant jugé et condamné dans l'opinion publique et dans la vôtre, si vous comparez ses forfaits à ses maximes." (147)

Robespierre, dans cette optique, peut passer pour un révolutionnaire devenu infidèle, dans sa pratique, aux règles qu'il avait édictées en 1792 pour guider son action.

Mais d'autre part, lorsque la brochure en vient à dresser un "projet d'acte d'accusation" posthume du tyran, Lecointre envisage explicitement une autre explication, avec le vingt-troisième et dernier - ce qui lui donne un certain relief - "chef d'accusation" de son réquisitoire :

"Avoir fait, dit, agi et opéré, clandestinement, d'une manière absolument contraire aux maximes qu'il a annoncées, et aux principes républicains qu'il a allégués dans ses discours et écrits publics, à l'effet de faire prendre le change sur la voie qu'il a cru devoir ou pouvoir être employée par un ambitieux, pour régner despotiquement sur ses concitoyens." (148)

Voici donc institué un délit d'ordre proprement linguistique, et incriminée, non une déviation par rapport à de nobles buts initiaux, mais bien une stratégie consciente de l'usage de la langue, caractérisée non pas comme "délit de langue inverse" qui n'aurait pas eu de précédent dans l'histoire du monde, mais comme énième manifestation, dans le cadre d'un machiavélisme ordinaire, d'une tartufferie constitutive du personnage : "Son hypocrisie m'a trompé longtemps", écrit Lecoindre dès le début de sa brochure (149).

Il reste cependant un point que Lecoindre laisse dans l'ombre, à la suite du "piège" qu'il a tendu à ses lecteurs, c'est la "mise en abyme" que celui-ci induit : si l'on peut, pour dénoncer Robespierre, parler le langage qu'il tenait, n'est-on pas en train de remplacer une tyrannie par une autre ? Car comment se libérer d'un pouvoir qui, selon une formule de B. Baczko, vous lègue les mots mêmes du combat que vous entendiez mener contre lui ? Si Robespierre peut fournir à ses adversaires de quoi le combattre, le doute n'est-il pas jeté sur eux, qui risquent de ne valoir guère mieux que le "tyran" ? Mais Lecoindre n'en dit mot : après tout, n'est-ce pas en reprenant une telle logique que Laharpe en viendra aux thèses développées dans Du Fanatisme..., reversant une culpabilité initialement limitée aux "terroristes" sur tout l'univers historique de la Révolution ? Une autre voie restait ouverte, qu'allait explorer un député du second rang, persuadé qu'il

était possible de purifier l'instrument dégénéré de la régénération : nous sortons alors de l'univers du pamphlet pour entrer à nouveau dans l'enceinte de la Convention.

### III. M.-E. PETIT ET LE ROBESPIERRISME COMME PERVERSION DE LA LANGUE REVOLUTIONNAIRE

Le nom de Michel-Edme Petit n'avait jamais spécialement retenu l'attention du public, même cultivé, jusqu'à une période récente, où il est devenu, de Mona Ozouf à Bronislaw Baczko en passant par Jean Goldzink et Gérard Gengembre, sinon un horizon incontournable, du moins une référence obligée des réflexions sur les mutations de la culture politique thermidorienne (150).

Ce représentant de l'Aisne à la Convention nationale, "chirurgien de formation, proche des Girondins, mais [ayant] échappé à la répression qui avait suivi la "journée du 31 mai" (151), se trouve avoir développé, dans un discours à la Convention prononcé le 28 fructidor an II - où il entendait chercher les causes de la "tyrannie" de Robespierre - le thème de la "perversion du langage révolutionnaire" (152), dans une orchestration assez complète des principaux motifs qu'on retrouvera plus tard dans des condamnations destinées à plus de retentissement, comme celle d'un Laharpe.

#### A) Une tyrannie d'un genre nouveau

Petit part du "phénomène effrayant pour la liberté" que fut

la domination de "quelques petits brigands" sur un peuple qui venait de se libérer de "quatorze cents ans" d'oppression : il faut en dissiper le mystère, ou désespérer de la liberté. Il conclut, à l'instar d'un Laharpe, à la nouveauté radicale des procédés de domination robespierristes - et en cela il ne nous semble pas, contrairement à ce qu'écrivent G. Gengembre et J. Goldzink, qu'il cherche à dire la "nouveauté inouïe" "sous la caution somme toute rassurante de l'histoire et de ses récidives" (153). Il y a au contraire, pour Petit, "une distance immense de Robespierre à Cromwell" - et non parce que, comme on le dit partout ailleurs au même moment, Robespierre serait un nain à côté de l'usurpateur anglais, mais bien parce que, avec Robespierre, la tyrannie aurait, pour la première fois dans l'histoire, cessé de compter sur la seule force, et aurait voulu installer sa perpétuation sur une entreprise de dénaturation de toutes les valeurs.

En effet, selon Petit, alors que les "usurpateurs" ordinaires, "illustres ou vils", se contentent de "s'emparer de la force publique pour s'assurer, au moins pour quelque temps, l'impunité de leurs premiers crimes", et ne cherchent à "contenir l'indignation de tous" que par "la force de quelques-uns", Robespierre et ses "complices" allèrent bien au-delà. Ils formèrent un projet de domination inouï, cherchant à se rendre maîtres absolus du "mouvement général des hommes et des choses" en agissant à sa source, pour le ralentir ou l'accélérer "au gré de leurs desseins",

et pour le diriger dans un sens utile à leur "tyrannie". L'instrument de ce plan sans précédent fut la dénaturation, l'inversion de "tous les principes de la morale publique", de toutes les valeurs :

"C'était peu pour eux d'avoir le droit de se proclamer innocents parce qu'ils avaient enchaîné le droit de les accuser; il fallait encore qu'ils transformassent leurs crimes en vertus, pour s'élever un trône au milieu des peuples qui s'agitaient en tous sens pour leur liberté."

B) Le langage, objet et instrument de la domination des "tyrans"

Mais comment, concrètement, sont-ils parvenus à mettre en oeuvre leur projet ? Puisque, sans renoncer à la force, ils la jugeaient insuffisante, c'est sur la manipulation verbale qu'ils ont fondé leur entreprise, acquérant d'abord la "confiance" du peuple par un moyen rhétorique éprouvé, rendant ensuite cette confiance aveugle par une "perversion" délibérée du langage, d'une ampleur et d'une gravité radicalement neuves.

1 - Un moyen rhétorique éprouvé

Pas de moyen plus classique en rhétorique que de flatter l'auditeur pour mieux le subjuguier : aussi le "tyran" et ses "complices" emploient cette arme, mais sous deux formes, l'une élémentaire, l'autre plus élaborée. La forme élémentaire consiste à "[parler] sans cesse au peuple de ses droits et jamais de ses devoirs". La forme plus élaborée réside dans une manipulation insidieuse, par laquelle les "tyrans" font au peuple l'honneur paradoxal

- la "pompeuse injure" - de "lui attribuer leurs propres crimes", faisant ainsi en sorte de lui "[ôter] la volonté et même le pouvoir de repousser cette accusation d'un genre tout nouveau".

## 2 - La perversion du langage

À ce stade, la confiance du peuple est acquise, mais n'est pas encore aveugle. Pour faire en sorte qu'elle le devienne, les robespierristes mettront en oeuvre une "corruption générale de tous les principes sociaux", à la manière, pourrait-on dire, dont le libertin, dans Les Liaisons dangereuses, parvient à la direction absolue d'autrui par l'action et la diffusion, tout à la fois, d'une corruption morale sans limites. L'agent de cette indispensable corruption sera le langage, "perversi" - pour reprendre l'expression de B. Baczko - par une manipulation d'ordre essentiellement sémantique, qui poursuit un double objectif. D'une part, il s'agit de dénaturer le sens ordinaire des mots existants du lexique des valeurs, politiques ou morales; d'autre part, il s'agit de créer de nouveaux mots, dotés d'une aura telle qu'ils puissent induire des réactions instantanées et irréfléchies d'adhésion ou de répulsion.

### a / Détournement de valeurs

Les exemples du premier aspect du dispositif - "ôter à tous les mots de la langue française leur véritable sens" - ne manquent pas, "à commencer par le mot révolution". Tous, ils relèvent d'une inversion axiologique, et permettent d'esquisser l'ébauche d'un lexique de la "langue" robespierriste selon Petit, qui concerne

d'abord le vocabulaire des valeurs politiques répandu par la Révolution, dont Robespierre et les siens vont s'approprier les prestigieux vocables, tout en les évitant soigneusement de leur sens véritable :

"Sans doute Robespierre parla de la liberté, de l'égalité, mais c'est de manière à ce que tout fût soumis à Robespierre, de manière à ce que Robespierre n'eût point d'égaux; sans doute il parla du patriotisme, mais ce sentiment n'était autre chose, selon lui, que l'amour qui lui était dû, et le respect qu'on devait avoir pour ses agents; sans doute Robespierre parla de la République, mais cette République, c'était Robespierre lui-même, c'était Couthon, c'était Saint-Just."

Dès lors, avec un tel matériel verbal, rien n'est plus aisé que de former à l'infini des "phrases contre-révolutionnairement révolutionnaires".

En même temps que le vocabulaire politique, c'est le lexique des valeurs morales qui est touché, en certains de ses mots-phares :

"[Robespierre] a parlé de justice; mais dans son code affreux, les soupçons furent des preuves, les demi-pensées des actions, et les malheurs des crimes. Il a parlé de raison; mais il avait tellement pris ses mesures que, sous peine de mort, il fut défendu en France de joindre deux idées ensemble, et d'éprouver un mouvement involontaire de répugnance pour les suprêmes décisions de la fureur et de la force. Il a parlé de probité tout en illustrant les voleurs, d'humanité sur les cadavres sanglants de ceux que ses sicaires avaient égorgé; enfin il a osé parler de Dieu, et ce fut pour porter le dernier coup de la scélératesse et de l'hypocrisie à la morale publique."

b / La création de mots nouveaux

Comme nous l'avons vu, le détournement de sens ne constitue



qu'une des deux faces du plan. Car "après avoir ainsi jeté partout le trouble, l'incertitude et l'ignorance", les robespierristes se sont employés à introduire dans la langue française "une foule de mots nouveaux, de dénominations avec lesquelles ils désignaient à leur gré les hommes et les choses à la haine ou à l'amour du peuple trompé". Petit est moins prolixe, à ce sujet, dans le corps même de son discours, que dans le projet de motion sur lequel il se conclut, et qui prévoit, dans son article 1, de proscrire un certain nombre de "mots inventés pour exciter (...) le trouble et les divisions, de se servir de dénominations de partis, de corporations ou de factions qui ne tendent qu'à avilir la majorité de la nation". C'était là reprendre, d'ailleurs, un des articles de la protestation secrète qui avait valu à soixante-treize députés leur emprisonnement, en octobre 1793 : "Les tyrans ont constamment eu recours à certaines dénominations odieuses, à de vains noms qui, répétés sans cesse et jamais expliqués, semblaient de grands crimes, et n'étaient réellement que les mots d'ordre des assassinats" (154). Il vise, bien entendu, et comme le fera plus tard un Louis-Sébastien Mercier, politiquement très proche, les dénominations de "modérés", de "fédéralistes", par exemple, vrais passeports, chez les Montagnards et les Sans-culottes, de la condamnation sans examen.

### 3 - Les apories de Petit

La singularité de Petit, néanmoins, c'est que, dans sa demande de prohibition, il joint à ces invectives ordinaires, les termes plus généraux, et moins polémiques, de "Montagne, de Plaine, de



Marais, (...) de Jacobins", partageant ainsi avec les robespierristes une aspiration à l'unité parfaite d'un tissu social et politique sans couture ni déchirure.

Mais surtout, comme B.Baczko l'a souligné, il déploie ainsi, paradoxalement, "la croyance illusoire en des possibilités quasi-illimitées du pouvoir révolutionnaire de gérer et de modifier le langage" (155), puisqu'il joint au projet de retirer de la bouche des conventionnels les mots "créés" pour semer la division (sous peine de "réclusion jusqu'à la paix" pour les contrevenants), le dessein de confier au Comité d'Instruction Publique la rédaction d'un "ouvrage périodique destiné à donner aux mots qui composent la langue française leur véritable sens, et à rendre à la morale républicaine sa véritable énergie" (156). Il s'agit donc bien, sous couleur d'annuler les maléfices linguistiques du robespierrisme, de réitérer son principe pourtant dénoncé, l'attribution à la puissance politique du pouvoir d'assigner aux mots un sens déclaré vrai, véritable négation de la production sociale du sens, au profit d'une institution politique du signe, d'une assignation légale des sens.

Cela n'enlève rien, naturellement, à l'importance de la réflexion d'Edme Petit - rehaussée par son énonciation en pleine Convention, et dès les premiers jours de septembre 1794 - puisqu'elle résume et préfigure tout à la fois l'ensemble des dénonciations du discours robespierriste comme tentative hautement nuisible de parasiter le jeu normal de la communication verbale,

et de lui retirer toute valeur vraie. On voit mal, dans ces conditions, comment ce langage aux relents délétères pourrait jamais être considéré comme une éloquence digne des grands maîtres.

NOTES DU CHAPITRE PREMIER

---

- (1) Il ne suffirait pas en effet de s'en tenir aux seuls livres ou libelles explicitement consacrés au "tyran" : articles de journaux, débats parlementaires, pièces de théâtre peuvent évoquer brièvement, à tout moment, la personnalité du ci-devant "Incorruptible". Rappelons cependant que l'on peut repérer cinq étapes fondamentales dans l'élaboration d'une image du "tyran" pendant la période thermidorienne, en suivant les indications de la biographie de Robespierre due à Gérard Walter (Paris, 1961), qui reste encore aujourd'hui un travail d'intérêt majeur :
- 1 - Le discours de Dubois-Crancé, le 16 thermidor an II, aux Jacobins, lors de sa réintégration.
  - 2 - Le Portrait de Robespierre, signé Merlin de Thionville, mais rédigé par Roederer (au début de l'an III).
  - 3 - L'Histoire de la conjuration de Maximilien Robespierre, (parution anonyme en nivôse an III), rédigée par Montjoie.
  - 4 - Le rapport de Courtois (Sur les papiers trouvés chez Robespierre) à la Convention, séance du 16 nivôse an III.
  - 5 - La vie et les crimes de Robespierre surnommé le Tyran, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, par Leblond de Neuvéglise (prête-nom de l'abbé Proyart), paru à Augsburg "avant novembre 1795".
- (2) La vie et les crimes de Robespierre, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, Augsburg, 1795, se présente comme dû à la plume d'un certain Le Blond de Neuvéglise. Mais d'une remarque incidente située à la page 41 de l'ouvrage, il ressort suffisamment que son véritable auteur est "M. l'abbé Proyart, sous-principal au Collège Louis-le-Grand".
- (3) Les principales analyses de discours de Robespierre, menées avec force extraits à l'appui, se trouvent p.166 sq., p.210 sq., p.281 sq. Précisons ici que Proyart connaissait le rapport de Courtois, qu'il critique d'ailleurs violemment, p.334.
- (4) La vie et les crimes..., p.11.
- (5) Op. cit., p.370.
- (6) Op. cit., p.121.
- (7) Op. cit., note de la p.127.
- (8) Op. cit., p.18.

- (9) Op. cit., p.178.
- (10) Op. cit., p.268.
- (11) Op. cit., p.278 et p.279.
- (12) Voir tout le chapitre 1 de Comment sortir de la Terreur. Thermidor et la Révolution, Paris, 1989, ("Robespierre-roi").
- (13) La vie et les crimes..., p.26.
- (14) Op. cit., p.118.
- (15) Op. cit., p.15.
- (16) Ibid.
- (17) Op. cit., p.1.
- (18) Op. cit., p.47.
- (19) Op. cit., p.187.
- (20) Op. cit., p.26.
- (21) G. Walter, Robespierre, t.I, Paris, 1961, p.20-21.
- (22) La vie et les crimes..., p.46.
- (23) Op. cit., p.57.
- (24) C'est ce que Proyart exposera dans Louis XVI détrôné avant que d'être roi (publié en l'an XI) - Cf G. Walter, op. cit., p.19-20.
- (25) La vie et les crimes..., p.62.
- (26) Op. cit., p.49 et p.59.
- (27) Op. cit., p.59.
- (28) Op. cit., p.57.
- (29) Op. cit., p.58.
- (30) Op. cit., p.50.
- (31) Op. cit., p.52.

- (32) "Autant de fois que Robespierre, cédant à la vanité de se faire entendre, essayait de produire ses propres idées, autant de fois elles étaient accueillies par un mépris général de l'assemblée, et le côté gauche de la salle, qu'il prétendait servir, se joignait au côté droit pour imposer silence à un orateur qu'il jugeait plus propre à retarder le triomphe de sa cause qu'à l'avancer" (op. cit., p.102). Proyart décrit en particulier Robespierre comme incapable d'improviser (op. cit., p.100).
- (33) Op. cit., p.101.
- (34) Op. cit., p.100.
- (35) Op. cit., p.116.
- (36) Op. cit., p.160.
- (37) Op. cit., p.74.
- (38) Op. cit., p.78.
- (39) Op. cit., p.169.
- (40) Ibid. Rappelons que pour Robespierre, l'"égalité des biens" était une "chimère", et qu'il combattit toujours les propositions tendant à exempter d'impôt certaines catégories de citoyens, au motif qu'on ne pouvait ôter à personne le droit de contribuer au bien commun.
- (41) Op. cit., p.169.
- (42) Op. cit., p.177-178.
- (43) Op. cit., p.165.
- (44) Op. cit., p.145.
- (45) Op. cit., p.149-150.
- (46) Ibid.
- (47) Op. cit., p.165 et p.166.
- (48) Op. cit., p.172.
- (49) Op. cit., p.166-167.
- (50) Voir, infra, dans cette même Partie, le chapitre premier de la deuxième Section.

- (51) Op. cit., p.107.
- (52) Op. cit., p.213.
- (53) Op. cit., p.190.
- (54) Op. cit., p.157.
- (55) Op. cit., p.188.
- (56) Ibid.
- (57) Op. cit., p.152.
- (58) Op. cit., p.285.
- (59) Op. cit., p.284, p.285-286.
- (60) Op. cit., p.287.
- (61) Op. cit., p.164.
- (62) Op. cit., p.294.
- (63) Op. cit., p.295.
- (64) Op. cit., p.291.
- (65) Op. cit., p.291-292.
- (66) Op. cit., p.227.
- (67) Op. cit., p.313.
- (68) Op. cit., p.167.
- (69) Op. cit., p.121.
- (70) Op. cit., p.164.
- (71) Op. cit., p.10.
- (72) Op. cit., p.191.
- (73) Op. cit., p.351.
- (74) Op. cit., note de la p.10. La scène est controuvée.
- (75) Op. cit., p.96. Il y a ici, à l'évidence, un souvenir des

propos que Brissot avait attribués à Legendre à la veille de l'exécution de Louis XVI.

- (76) Op. cit., p.365-366.
- (77) Op. cit., p.366.
- (78) Voir P. Brasart, Paroles de la Révolution, Paris, 1988, p.132-133, et p.180.
- (79) La vie et les crimes..., p.366.
- (80) Op. cit., p.366.
- (81) Vie secrète, politique et curieuse de M. J. Maximilien Robespierre, par L.Duperron, Paris, Prévost, s.d., (B.N., Lb 41 1161), p.19.
- (82) Op.cit., p.29.
- (83) Op. cit., p.15.
- (84) Op. cit., p.30.
- (85) Op. cit., p.15.
- (86) Op. cit., p.31.
- (87) Op. cit., p.13.
- (88) Op. cit., p.16.
- (89) Op. cit., p.32.
- (90) Op. cit., p.33.
- (91) Ibid.
- (92) Op. cit., p.31.
- (93) B. Baczko, Comment sortir de la Terreur, Paris, 1989, p.71.
- (94) B. Baczko, op. cit., p.83, (et la note 1).
- (95) Il s'agit premièrement de La Queue de Robespierre, ou les dangers de la liberté de la presse, Paris, 9 fructidor an deux de la République française, une et indivisible. A Paris, de l'imprimerie de Rougyff (B.N., Lb 41 1219); deuxièmement, de Défends ta Queue, par l'auteur de La Queue de Robespierre, de l'imprimerie de Guffroy, (B.N., Lb 41 1275); et enfin de

Rendez-moi ma Queue, ou lettre à Sartine Thuriot, sur une violation de la liberté de la presse et des droits de l'homme, par l'auteur de la Queue de Robespierre, s.l.n.d., (B.N., Lb 41 1224).

- (96) Défends ta Queue..., p.4.
- (97) Ibid.
- (98) Rendez-moi ma Queue..., p.4.
- (99) Ibid.
- (100) Défends ta Queue..., p.4.
- (101) Op. cit., p.7.
- (102) Op. cit., p.8.
- (103) Rendez-moi ma Queue..., p.12.
- (104) Op. cit., p.9.
- (105) Op. cit., p.15, note A.
- (106) B. Baczkko, Comment sortir de la Terreur, Paris, 1989, p.71 sq.
- (107) Portrait de Robespierre, avec la réception de Fouquier-Tinville aux Enfers par Danton et Camille Desmoulins, par J.J. Dussault. A Paris, de l'imprimerie Lefortier (B.N., Lb 41. 4351). Il s'agit d'un texte très proche - à quelques mots près - de celui que B. Baczkko analyse, qui se trouve attribué à "Dussaulx" (avec un "x"), et qui s'intitule Portrait exécrable du traître Robespierre (B.N., Lb 41 3976).
- (108) Op. cit., p.3.
- (109) Ibid.
- (110) Ibid.
- (111) Ibid.
- (112) Op. cit., p.5.
- (113) Op. cit., p.4.
- (114) Ibid.



- (115) Op. cit., p.4.
- (116) Ibid.
- (117) Op. cit., p.5.
- (118) Op. cit., p.3.
- (119) Op. cit., p.4-5.
- (120) Op. cit., p.3.
- (121) Cf G. Walter, Robespierre, Paris, 1961, t.II, p.142-145.
- (122) Merlin de Thionville, représentant du Peuple, à ses collègues. Portrait de Robespierre. A Paris, rue de la loi, S.d. (B.N., Lb 41 1349).
- (123) Op. cit., p.2.
- (124) Op. cit., p.13.
- (125) Op. cit., p.8.
- (126) Op. cit., p.8-11.
- (127) Op. cit., p.2.
- (128) Ibid.
- (129) Op. cit., p.4.
- (130) Op. cit., p.6-7.
- (131) Op. cit., p.8 et p.10.
- (132) Op. cit., p.8.
- (133) Op. cit., p.9.
- (134) Ibid.
- (135) Ibid.
- (136) Op. cit., p.10.
- (137) Ibid.
- (138) Ibid.

- (139) Op. cit., p.1.
- (140) Op. cit., p.16-17.
- (141) Robespierre peint par lui-même, et condamné par ses propres principes (...), par Laurent Lecointre, de Versailles, député du département de Seine-et-Oise, aux assemblées législatives et conventionnelles. De l'imprimerie de Rougyff (B.N., Lb 41 1168).
- (142) Cf P.Brasart, Paroles de la Révolution, Paris, 1988, p.157.
- (143) Robespierre peint par lui-même..., p.10.
- (144) Op. cit., p.14.
- (145) Op. cit., p.19.
- (146) Op. cit., p.22.
- (147) Op. cit., p.30.
- (148) Op. cit., p.36.
- (149) Op. cit., p.2.
- (150) C'est Mona Ozouf qui a attiré l'attention sur Michel-Edme Petit, dans sa communication sur "Thermidor ou le travail de l'oubli" (1982), où elle analysait un de ses écrits, Le procès des 31 mai, 1er et 2 juin, ou la défense des 71 représentants du peuple (voir L'École de la France, Paris, 1984, p.96-99) comme un des plus "pertinents" de la période. Bronislaw Baczko, quant à lui, consacre une très longue note infrapaginale à son discours du 28 fructidor an II, dans Comment sortir de la Terreur, Paris, 1989, n.1, p.170-171. Enfin Gérard Gengembre et Jean Goldzink ont discuté les analyses de B. Baczko dans leur article intitulé : "Terreur dans la langue. La question de la langue révolutionnaire, d'Edme Petit à Mme de Staël", paru dans le numéro 21 de la revue MOTS (décembre 1989), p.20-30.
- (151) B. Baczko, Comment sortir de la Terreur, note 1 p.170.
- (152) L'expression est de B.Baczko, ibid. Toutes les citations du discours d'Edme Petit qui vont suivre sont tirées de la Réimpression du Moniteur, t.XXI, p.750-759.
- (153) G.Gengembre et J.Goldzink, MOTS, n°21, p.22.

- (154) Extrait de la protestation des députés arrêtés le 3 octobre 1793, in Mémoires de Meillan, éd. Berville et Barrière, 1823, note des éditeurs à la page 98.
- (155) B. Baczko, op. cit., note de la p.71.
- (156) Il s'agit de l'article 4 du projet de décret d'E. Petit.

## CHAPITRE I I

### UNE ANALYSE D'ENSEMBLE DE L'ELOQUENCE DES CONVENTIONNELS : LE MEMOIRE DE GARAT

---

Si nous voulons élargir le cercle de nos investigations dans l'époque thermidorienne au-delà des pamphlets contre le "tyran" - dont on retire, inévitablement, l'image d'une éloquence révolutionnaire restreinte à Robespierre -, nous ne sommes pas condamnés à tenter l'improbable synthèse d'une myriade de considérations éparses dans une littérature très vaste (1), car se présente à nous, par chance, une texte d'un intérêt exceptionnel, en ce qu'il offre une approche globale de l'éloquence d'une assemblée, la Convention d'avant le 2 juin 1793 - époque privilégiée de la Tribune révolutionnaire - en une étude à la fois étendue, pénétrante et fouillée : on veut parler du Mémoire apologétique de Garat.

Nous avons rencontré plus haut cet homme de lettres, auteur, sous l'ancien Régime, d'Eloges couronnés par l'Académie française, membre de la Constituante, et surtout en charge du compte rendu quotidien des séances de cette Assemblée au Journal de Paris, où

il ne fallut rien de moins qu'un Condorcet pour lui succéder (2). Devenu ministre de la Justice d'octobre 1792 à juillet 1793, il vit de près non seulement les séances de la Convention, mais aussi, en raison même de ses fonctions, certains de leurs acteurs les plus influents. C'est en l'an III que cet ami des "Idéologues", à qui l'on confia le Cours d'Analyse de l'Entendement humain à l'Ecole Normale, rédigea le Mémoire que nous allons étudier, Mémoire destiné à défendre sa conduite ministérielle, et qui présente à la fois une analyse de première main des conditions de réception des discours par les représentants du peuple, un tableau original et clairvoyant du grand duel oratoire entre Girondins et Montagnards, l'éloge, inattendu en pleine période de vindicte contre le "tyran", de l'éloquence de Robespierre, et enfin l'invention d'un génie de l'éloquence à l'état brut, Danton, triomphateur navré d'une éloquence girondine à la supériorité aussi imprudente que reconnue.

#### I. SITUATION POLITIQUE DE GARAT

En publiant son Mémoire, Garat entend avant tout faire une oeuvre "engagée" qui serve à sa défense : mis en cause pour son attitude ambiguë lors des troubles du 10 mars 1793, et de la fin mai 1793, il cherche avant tout à se disculper (3). C'est que l'attitude d'un ministre qui déclarait, à la veille du 31 mai 1793, que tout était calme à Paris, avait de quoi laisser songeur.

Quoi qu'il en soit, son plaidoyer fut jugé convaincant : il ne fut plus inquiété ni mis en cause.

Dans ce Mémoire, Garat plaide la neutralité; "apôtre de la vérité", comme il se définit lui-même, mais avouant volontiers qu'il n'était "pas très pressé d'en devenir le martyr" (4), Garat redit sur tous les tons qu'il avait suivi un seul principe : "Ménager les passions, au lieu de les irriter", parce qu'"en les ménageant, on pouvait se ménager aussi le temps de les enchaîner dans une Constitution sage et un gouvernement puissant", au lieu qu'"en les irritant on imitait leur excès, on étendait leur empire" (5). Mais cette sage position ne lui valut, comme de juste, que d'être mal vu des deux partis en présence.

Au départ, Garat était plus proche du côté droit, par ses goûts comme par ses amitiés : il dit y avoir prisé l'intelligence, les vertus privées, "des passions douces, une éducation qui n'avait pas été négligée" (6); d'ailleurs un de ses neveux, qu'il a "toujours eu auprès de lui", avait "Fonfrède pour parent, Ducos pour son ami de coeur, tous les députés de la Gironde pour ses amis" (7). En revanche, il se reconnaissait peu d'atomes crochus avec "ce côté [auquel] on avait donné le nom de la Montagne, qu'[il] disai[t] souvent qu'il ne fallait l'appeler que le volcan" (8). Il y voit, à côté de députés au patriotisme un peu trop ardent, mais respectable, des hommes "qui croyaient l'égalité menacée ou même rompue par la grandeur des idées et par l'élégance du langage", d'autres "qui avaient pris dans les sciences exactes de la roideur (...) et qui étaient

bien aises de se séparer, par leur place comme par leur dédain, [des] hommes de lettres, [des] philosophes (...)» (9).

Garat, cependant, évolua rapidement vers une position d'équilibre, alla répétant que les deux côtés étaient également "capables de rendre de grands services à la République" : "Le côté droit, pour organiser l'intérieur avec sagesse et avec grandeur; le côté gauche, pour faire passer de leurs âmes dans l'âme de tous les Français ces passions républicaines et populaires si nécessaires à une nation assaillie de toutes parts" (10).

Cette attitude sera vouée à l'échec : ce qui aurait pu être considéré comme une neutralité admirable, signe d'une maîtrise des passions, va passer aux yeux du côté gauche pour de la mollesse, voire de la nullité (11), et aux yeux du côté droit, pour une véritable trahison (12).

De ce double rejet, Garat fit très tôt l'expérience, à travers la façon dont furent reçues certaines de ses interventions majeures de ministre mandé à la barre de l'assemblée. Cela n'intéresse pas seulement sa carrière politique, auquel cas nous n'en serions que marginalement concernés, mais cela enrichit notre connaissance de la réception du genre délibératif sous la Révolution d'un cas exemplaire d'incompréhension radicale.

## II. L'EXPERIENCE DE L'INCOMPREHENSION

La conscience que sa voie médiane se heurte à l'incompréhension

des deux côtés de l'assemblée habite Garat dès octobre 1792, alors qu'on le presse de s'expliquer, en tant que ministre de la Justice, sur le sort à réserver aux prisonniers de droit commun relâchés par les "massacreurs" lors des "événements" : "Le contraste entre ce que j'ai dit et ce qu'on m'a fait dire est continuel" (13). Garat rapporte à ce sujet, et de façon très vivante, comment il perçut, à la tribune, la manière de réagir de l'assemblée, la naissance et le déplacement des rumeurs sur le banc des députés :

\*Aux premiers mots que je prononçai sur les journées des deux et trois septembre, à ces mots qui exprimaient et qui appelaient les imprécations de l'humanité tout entière contre ces journées, ceux qui en étaient, au moins, les protecteurs, crurent que je venais proposer de les poursuivre : un murmure s'éleva, et je posai les questions et mes principes au milieu d'un bruit confus.

Lorsqu'ensuite, du milieu de ces bruits et de mes paroles qu'ils couvraient, on entendit sortir les mots de pitié, de miséricorde et de jubilé politique, ceux qui avaient leurs projets contre les auteurs des massacres crurent que que c'était pour ces forfaits que je venais demander une amnistie, et le murmure passa d'un côté de l'assemblée à l'autre, ou plutôt il fut dans les deux côtés.\* (14)

Vu le "tumulte" des "passions" dans lequel Garat dut terminer son discours, il ne s'étonne guère du fait que l'"on comprit mal ce qu'on avait beaucoup de mal à entendre" (15). Ce qui continua, en revanche, à susciter son étonnement, c'est que l'impression et la distribution de son discours, demandées par Ducos et votées par la Convention (16), ne suffit pas à dissiper les malentendus :

Après l'impression du discours, ceux qui le lurent, même avec des préventions, reconnurent et désavouèrent leur er-



reur; mais la mauvaise foi et la haine se saisirent de cette erreur d'un instant, de cette impression fautive reçue au milieu d'un tumulte; et c'est encore sur elle qu'elles fondent aujourd'hui une de leurs accusations les plus affreuses et les plus absurdes contre moi." (17)

On ne peut guère avancer d'exemple plus éloquent pour mettre en doute la fonction de régulation théoriquement attribuée - et notamment par un Condorcet - à la publication écrite des discours : contre certaines attentes, la profération d'un discours, loin d'être une cérémonie spectaculaire, mais secondaire par rapport à l'action de sa trace imprimée, est ici mise en évidence comme enjeu central dans les manipulations et les circulations de sens auxquelles il donnera lieu, avec pour résultat ce dysfonctionnement complet de la communication :

"Ce n'est pas sur cette question que j'étais interrogé, ce n'est pas cette question que j'ai pu traiter; et cependant on suppose que c'est cette question que j'ai résolue, et d'une manière atroce (18)!"

Garat témoignera de la répétition du même phénomène à l'occasion d'autres interventions de sa part, et notamment dans la séance du 27 mai 1793. Ce fin connaisseur, ce critique estimé du genre délibératif au temps de sa renaissance avoue son échec complet d'orateur en cette circonstance : "C'est ce discours, dont l'unique objet et le but unique furent de calmer les haines et les violences qui a surtout allumé contre moi les plus violentes haines (...), qui a fait s'élever contre moi les calomnies les plus folles" (19). Mais si la maîtrise critique n'a jamais eu la prétention à l'infaill-

libilité créatrice, l'échec pratique n'a jamais empêché non plus la lucidité critique, comme Garat va le montrer dans ce qui est une des analyses les plus pertinentes du grand duel parlementaire entre Girondins et Montagnards, dans une période thermidorienne vouée d'ordinaire aux schématismes vengeurs.

### III. FANTOMES CONTRE SPECTRES, OU LES ILLUSIONS CROISEES

Garat nous offre dans son Mémoire une analyse profondément originale en son temps, en ce qu'elle évite les pièges du manichéisme, et qu'elle trace le tableau d'un duel d'orateurs dans lequel tous se sont montrés, des deux côtés, à la fois coupables et innocents.

#### A) Une "logique" délirante

Ce qui reste, aux yeux de Garat, des huit mois de débats de la Convention, de septembre 1792 à mai 1793, c'est "le délire des partis" (20) : "De tous les côtés, on s'est accusé de crimes dont on n'était coupable d'aucun côté" (21). Ce n'est pas la vertu qui a manqué, c'est la logique qui est devenu folle :

"Ce qui sera à jamais incompréhensible pour ceux qui n'ont pas observé l'esprit humain, c'est le contraste inouï de nos principes et de nos folies. Avec moins de vertu et plus de logique, nous aurions évité presque tous les crimes et les désastres; c'est presque toujours ce qui était absurde qui nous a conduits à ce qui était horrible." (22)

Mais comment l'éloquence s'est-elle emballée, emportée par une logique aux excroissances délétères et impossibles à maîtriser ? Parce que les esprits ont été en proie à la haine, "de toutes les passions la plus violente; elle marche audacieusement et en paix avec sa conscience dans les voies de l'iniquité et de l'homicide; elle est livrée aux spectres, et c'est pour cela qu'elle devient une furie" (23). Compte tenu du fait que c'est "dès ses premières séances" que "la Convention nationale fut divisée en deux partis ou en deux côtés" (24) et que rien ne put jamais vaincre les "préventions" des uns contre les autres, les hantises imaginaires de l'un et l'autre camp ont fini par engendrer des dangers bien réels - c'est ce que Garat prétend avoir dit à Robespierre dans une conversation privée :

"Non, je ne suis plus tenté de rire, mais j'ai peine à retenir les larmes qu'il faut verser sur la patrie, lorsqu'on voit ses législateurs en proie à des soupçons si affreux sur des fondements si misérables. Je suis sûr que rien de ce que vous soupçonnez n'est réel; mais je suis plus sûr encore que vos soupçons sont un danger très réel et très grand." (25)

B) "Les soupçons de la haine"

Et Garat de donner le catalogue de cette paranoïa commune aux deux parties, avec ses traductions antagonistes : le côté droit soupçonne le côté gauche de vouloir l'anarchie, parce que "toujours d'une longue anarchie on vit la tyrannie sortir", de n'avoir voulu la mort du Bourbon qui était sur le trône que pour le rempla-

cer par un autre(Philippe-Egalité) qui siège avec eux, et pour cela de "semer l'or et l'argent partout où il y a des âmes viles à acheter et des mains vénales à armer" (26). A en croire Garat, qui se réfère à ses conversations avec le girondin Salles, le côté droit était persuadé que le duc d'York était destiné à remplacer Philippe-Egalité, avant que les "triumvirs" (Danton, Marat, Robespierre) "ne se partagent la France couverte de cendres et de sang", prélude à la domination sans partage de Danton qui, après avoir éliminé ses rivaux, régnerait seul, "d'abord sous le titre de dictateur, ensuite, sans déguisement, sous le titre de roi" (27).

Inversement, le côté gauche soupçonne le côté droit d'avoir voulu sauver le roi pour établir sa suprématie, en jouant un rôle de maire du palais, de ne plaindre toujours le sang des victimes de Septembre que pour mieux faire oublier celui des soldats de la République, tombant en une guerre voulue par la Cour, de mépriser le peuple, de ne crier à l'assassin, comme Pisistrate, que pour excuser par avance des assassinats destinés à établir une tyrannie (28).

### C) Par conviction et par tactique

Deux interprétations sont alors possibles, qui ne s'excluent nullement en théorie, et coexistent en pratique. Les accusations peuvent naître d'une conviction enracinée sous l'effet d'une sorte d'auto-suggestion permanente, ou être manipulées en toute connaissance de cause à des fins bien déterminées.

D'une part, en effet, ce qui peut perpétuer le mouvement de cette machine infernale, c'est que la réciprocité des soupçons, loin d'alerter chacun des camps sur le caractère irréel de ses craintes, renforce sa conviction d'être dans le vrai, car tout fait preuve dans ce délire d'interprétation. C'est que le camp d'en face doit avoir bien des choses à cacher pour raconter sur vous des horreurs si évidemment invraisemblables, en vertu du principe suivant lequel, "si, par hasard au moins", celui qu'on appelle "scélérat" "était un honnête homme", s'il vous entendait "crier tous les jours qu'il est un coquin", "vous pourriez lui donner les soupçons que vous avez sur lui" (29). Toujours est-il que des premières accusations mutuelles, qui "n'étaient peut-être que des soupçons de la haine, ou que des injures atroces de la colère emportée hors de toutes les bornes", on passe à "une conviction profonde des esprits" (30).

Mais il est un deuxième aspect, selon Garat, des pratiques dictées par la haine : la manipulation consciente, par désir tactique de maîtriser les groupes de pression populaires. Tout se passe alors comme si, aux yeux de chacun des deux côtés, se contenter de reproches fondés paraissait insuffisant pour emporter les convictions : "Il fallait une autre accusation, il fallait l'accusation de conspirer contre la République" (31). Dans l'autre hypothèse, il n'y aurait pas eu de quoi perdre l'adversaire dans l'esprit d'une multitude peu susceptible de raffiner l'analyse, et manipulable par qui saurait lui faire accepter des enjeux simpli-

fiés - ce qui est une démarche analogue à celle d'un Barras au 9 thermidor, telle que B.Baczko l'a magistralement analysée (32).

Dès lors ces soupçons, dictés soit par la conviction, soit par des préoccupations tactiques, soit par ces deux raisons simultanément, se transforment en une sorte de self-fulfilling prophecy : "La trahison n'est nulle part, mais la haine peut la voir partout, et la haine peut former des complots atroces contre des complots imaginaires" (33). A terme, c'est "en toute sûreté de conscience" qu'on peut "commettre quelque grand forfait pour perdre la république", en croyant la sauver (34).

#### D) Les erreurs de la vertu, ou la spécificité girondine

Garat ne s'en tient cependant pas à placer la seule haine au principe de cet égarement collectif. Il avance une autre explication, qui ne concerne que le côté droit, et qui, en cela, lui apparaît aussi comme une énigme.

C'est que Garat, malgré les éloges auxquels il se livre, à de nombreuses reprises, de l'"énergie" de la Montagne, n'est guère étonné que le soupçon contre l'adversaire ait pris si vite dans ses rangs les proportions fantastiques qu'il entend dénoncer. Lorsqu'il se livre à une présentation en règle des deux "côtés", de la Convention, en effet, il décrit la prédominance, sur les bancs montagnards, d'esprits qui y sont prédisposés :

"Là allaient se nourrir de leurs soupçons et vivre au milieu des fantômes ces caractères graves et mélanco-

liques qui, ayant trop souvent aperçu la fausseté unie à la politesse, ne croient à la vertu que lorsqu'elle est sombre, et à la liberté que lorsqu'elle est farouche." (35).

Mais pour Garat, que les hommes du côté droit aient versé eux aussi dans le délire interprétatif qui saisit alors les partis est de l'ordre du mystère : "Si je ne l'avais pas vu moi-même et plusieurs fois, je ne le croirais pas : il a été fait par des hommes de bien à des hommes atroces des inculpations qui n'étaient ni vraies ni vraisemblables" (36) . Les Girondins se révélèrent en effet aussi "invincibles dans leurs préventions" qu'ils se montrèrent "incorruptibles dans leur devoir" (37). Quand il s'agit d'un Marat, par exemple, ils forgent de sombres accusations à base de combinaisons avec le duc d'York, quand il aurait fallu tout simplement, selon Garat, condamner son approbation de la violence comme instrument politique privilégié.

La clé de l'énigme, selon Garat, c'est que l'enfer herméneutique des Girondins a été pavé de bonnes intentions. Ils n'ont pas résisté à la tentation de se renvoyer d'eux-mêmes une image héroïque, et se sont montrés plus préoccupés de prendre une pose pour la postérité, que de considérer les choses en face et d'éviter de mettre le feu aux poudres :

"Ce sont des hommes de bien, mais la vertu a même ses erreurs, et ce ne sont pas les moins dangereuses (...) J'ai cru voir en eux un mélange extraordinaire, de soupçon contre des hommes qu'ils n'aiment pas, de terreur dont leur imagination est frappée pour la chose publique, de désir de se montrer avec un grand courage, de paraître



rendre à la république un grand service; c'est tout cela qui les a jetés dans des erreurs qui me sont incompréhensibles." (38)

Quoi qu'il en soit, qu'ils aient été en proie à la haine, ou qu'ils aient aspiré aveuglément à la gloire d'une noble sacrifice, Girondins et Montagnards, aux yeux de Garat, ont rejoué la scène absurde offerte dans le passé par les querelles des Jésuites et des Jansénistes; dans un dialogue probablement imaginaire avec Robespierre, Garat se prête en effet cette tirade :

"Si l'occasion s'en présentait, je dirais à Louvet qu'il est par trop fort qu'il vous croie un royaliste, mais à vous, je crois devoir vous dire que Louvet n'est pas plus royaliste que vous. Vous ressemblez, dans vos querelles, aux Molinistes et aux Jansénistes, dont toute la dispute roulait sur la manière dont la grâce divine opère dans nos âmes, et qui s'accusaient réciproquement de ne pas croire en Dieu." (39)

Soit; mais la querelle a-t-elle au moins donné ses Provinciales ?

#### IV. DES "FUREURS" DU LANGAGE AU TALENT GIRONDIN

Il n'est pas douteux que Garat reconnaît la supériorité de l'éloquence girondine sur celle des Montagnards. Au fond, la Montagne n'a, aux yeux de notre auteur, que deux grands orateurs : Robespierre et Danton, dont nous verrons plus bas le traitement que le Mémoire leur réserve, les autres étant rejetés, soit dans les ténèbres de l'"affreux" - comme Saint-



Just, Collot et Billaud (40) - soit dans celles de l'insignifiance. Sur fond d'une "fureur" de langage, apanage de l'extrême-gauche qui s'active à la Commune et aux Cordeliers, la Gironde apparaît comme le dépositaire du talent oratoire le plus recommandable comme le plus incontestable. Seulement, nous allons voir que cette supériorité oratoire paraît en fin de compte constituer un grave défaut aux yeux d'un Garat qui s'efforce de placer Phocion au-dessus de Démosthène.

A) Les "fureurs" de langage et l'invention du "genre accusatif"

Il est important de relever, en premier lieu, que Garat, s'il déplore l'opposition des deux "côtés" de la Convention, n'accuse nullement les parlementaires - à l'exception des sous-groupes montagnards désignés rapidement par les noms emblématiques de Collot, Billaud et Saint-Just - de s'être livrés à des "fureurs de langage" : ce "ton", irrecevable littérairement, était répandu, selon lui "dans les sociétés populaires, dans les sections, dans certaines feuilles", mais non à l'assemblée. Même si, en dernière instance, c'est l'assemblée qui en porte la responsabilité : "Hélas ! (...) La première et véritable source de ces fureurs du langage, qui représentaient les fureurs des âmes" était dans "les divisions de la Convention nationale" (41). Il reste que c'est la Commune qui portera le poids de tout ce que Garat jugera haïssable dans l'éloquence de ces temps.

Garat, tout d'abord, ne reproche que marginalement à la Commune l'apparition et le développement d'une langue inverse, puisque ce thème n'apparaît que fugitivement, dans une conversation que Garat dit avoir eu avec Rabaut Saint-Etienne avant le 31 mai 1793, et dans laquelle celui-ci aurait insisté sur le fait que la Révolution en était à des temps "où l'on ose tout ce que l'on peut, et où l'on a de beaux noms pour honorer tout ce que l'on ose (42)".

En fait, le Mémoire s'en tient surtout au cadre des discours, pour mettre - parodiquement - au compte des éléments liés aux Cordeliers et à la Commune l'invention d'un nouveau "genre" (d'un nouvel anti-genre, faudrait-il dire) oratoire, le "genre accusatif", dont lui-même dit avoir expérimenté les effets. Il en fait remonter les premières manifestations à une période bien antérieure à l'établissement officiel et légal de la Terreur, car il en donne pour exemple significatif une scène qui s'était déroulée aux Jacobins, envahis par d'encombrants confrères de la Commune et des Cordeliers, en armes, dans l'après-midi du 9 mars 1793. On fit à Garat - alors ministre de l'Intérieur - le rapport

"qu'un homme s'est détaché, et qu'il est monté à la tribune; que dans un langage plein de fureur, et avec l'accent d'un Africain ou d'un Bergamasque, il a fait des propositions atroces; qu'il a proposé de diviser la troupe qui défilait en deux parties, dont l'une irait à la Convention venger le peuple en punissant de mort ses mandataires infidèles, et l'autre au conseil exécutif égorger tous les ministres, faire maison nette; que des applaudissements s'élevaient déjà, que des sabres s'agitaient en l'air pour donner des suffrages homi-

cides à ces exécrables motions." (43)

C'est, aux yeux de Garat, la version oratoire du ton adopté par Hébert dans son journal, "langage indigne d'un homme", qui suscite son aversion, comme "tous ces écrits où l'on parle de liberté dans un langage qui n'est pas celui de la plus pure morale", "ces infâmes écrits où l'on propose le meurtre comme un moyen d'assurer la liberté" (44).

On soulignera ici que ce n'est pas un registre populaire du discours qu'il condamne en tant que tel - comme le fera plus tard un Laharpe - car il ne confond nullement l'éloquence des Cordeliers de 1793-1794 avec l'éloquence populaire en général, puisqu'il fait, en contrepoint, l'éloge appuyé d'un Gonchon, "orateur longtemps fameux du Palais-Royal", "homme populaire à la manière même du peuple", qui, "en menant la multitude de Paris, ne l'avait jamais égarée" (45).

Il s'agit surtout, de manière très précise, de mettre en cause le ton des interventions des membres du Conseil général de la Commune de Paris, qui essayèrent périodiquement de traduire Garat au Tribunal révolutionnaire, relayés de temps à autre, à la Convention, par Collot d'Herbois, comme dans la scène suivante :

"Du haut de la tribune nationale, en fixant le geste sur moi et les regards sur toute l'Assemblée, un orateur courroucé s'écria : 'Demandez à ce ministre perfide s'il ne s'est pas opposé à la loi bienfaisante du maximum qui a assuré le pain au peuple. Demandez-lui si cette

loi est partie de ses bureaux' ( celui qui faisait cette question, pour la beauté du discours et pour la véhémence du genre accusatif, savait que la loi était partie, il en était assuré)." (46)

Aussi Garat estime-t-il avoir été suffisamment la cible du "genre accusatif" pour en avoir très tôt démonté la mécanique, et pouvoir donner ironiquement à ses ennemis de l'an III des conseils de remise en route. Après avoir fait "sortir de quelque section une voix imposante et majestueuse" s'étonnant de ce que la victime visée ne soit "pas encore en jugement", il faut rédiger un rapport dans lequel "un nom serait mis, non pas à la suite de quelques hommes peut-être réellement coupables, mais à la tête" (47). Ce processus devra enfin trouver son couronnement dans une phase spécifiquement oratoire, car l'"itinéraire de la route à l'échafaud" ne sera définitivement tracé que dans une tirade à la tribune, où

"dans une prosopopée éloquente et pathétique, on ferait parler les mânes des victimes égorgées, pour faire égorger en leur honneur une autre victime au moins aussi innocente." (48)

#### B) L'éloquence girondine, ou du danger des chefs-d'oeuvre

Aux antipodes de ce recours à des effets haïssables, Garat va placer les Girondins, aux talents desquels il rend hommage sans difficulté aucune. Pourtant, il va aussi dire clairement qu'en ce domaine, les meilleurs (discours) furent les pires (des er-

reurs).

1 - Une relecture de l'éloquence antique

La thèse de Garat va d'abord prendre les détours d'une révision des jugements de valeur traditionnels sur l'éloquence antique, que Garat affirme avoir exposée, en forme d'avertissement, au Girondin Gensonné.

Il s'agit tout d'abord de remettre en question une hiérarchie jusque-là très fermement établie, en jetant le doute sur la supériorité d'un Démosthène, présenté par Garat, peu ou prou, comme un rhéteur imprudent :

"Phocion aimait autant que Démosthène la gloire et la liberté de sa république, il était bien plus capable d'en conduire les armées à la victoire, et cependant il réprimait et arrêtait l'ardeur des Athéniens, excités sans cesse par Démosthène à déclarer la guerre à Philippe. L'expérience ne tarda pas à faire voir lequel de Démosthène et de Phocion avait eu raison." (49)

On admirera la manière dont Eschine est ici escamoté, Garat ne révisant l'issue du procès "Sur la couronne" que pour donner raison à un troisième larron, emblème de l'hostilité à l'éloquence.

Cicéron, d'autre part, est l'objet d'une relecture qui, sans mettre en doute sa supériorité, entend l'étayer de raisons nouvelles. Tout en concédant aux Girondins que le grand orateur romain, dont ils "invoquent si souvent le nom", "poursuivit Catilina et ses complices sans relâche et sans miséricorde jusqu'à la mort" (50), il tente de montrer que sa grandeur véritable se manifesta dans des circonstances plus obscures :

\*Voyez avec quelle prudence, qui serait traitée de faiblesse ou de lâcheté par des hommes moins sages, ce même Cicéron se conduit avec son collègue au consulat, collègue qu'il s'est fait donner lui-même, quoiqu'il le connût pour un homme sans mœurs et sans probité, et plus digne à tous égards d'être le complice de Catilina que le collègue de Cicéron. Voyez comment, pour assoupir les vices les plus dangereux de ce collègue, Cicéron caresse jusqu'à son ambition; comment ce grand homme se sert des vices mêmes d'un gueux élevé aux dignités suprêmes pour en faire un instrument utile un moment à la république.\* (51)

Garat fait ici allusion à l'intervention de Cicéron au Sénat, afin d'obtenir l'annulation du tirage au sort qui lui avait attribué, pour sa sortie du consulat, la province de Macédoine - fructueux proconsulat -, et sa dévolution à son collègue C. Antonius Hybrida. Cette intervention n'est certes pas restée comme un modèle oratoire - elle ne nous est pas restée du tout; elle acheta, tout au plus, la neutralité d'un personnage encombrant, qui, s'il ne fit rien pour aider Catilina, ne fit rien non plus pour le contrer (52). Malgré l'obscurité de ce cas, qui a de quoi laisser insensibles et Gensonné et ses lecteurs de l'an III, Garat veut y voir le sceau de l'excellence cicéronienne :

\*Voilà pour moi le modèle d'un homme d'Etat dans un homme de génie et un homme de bien. On peut faire de superbes phrases sur la vertu de Caton qui était inflexible, mais il n'y a rien de plus beau que les phrases de Cicéron, et il n'y a rien de sage et d'utile comme sa conduite. Je trouve très bon qu'on tâche d'imiter les mouvements passionnés de l'éloquence de Cicéron, mais je voudrais aussi qu'on imitât la prudence et l'habileté de sa conduite.\* (53)

## 2 - L'erreur des Girondins

Comme s'il craignait que la portée de ces réévaluations de l'art oratoire antique n'apparaisse avec suffisamment de clarté, Garat en donne la traduction contemporaine concrète : sa thèse est que les Girondins, en s'exaltant dans de grands et beaux discours, crurent remporter des triomphes, alors qu'ils creusaient le gouffre où l'on allait les précipiter. Comme les moralistes ont toujours fustigé l'homme prêt à perdre un ami pour le plaisir d'une pique, Garat reproche aux Girondins de n'avoir pas su résister à la volupté des chefs-d'oeuvre, au prix de leur élimination prévisible :

"Combien de fois ai-je conjuré Brissot, dont le talent se fortifiait dans ces combats, de modérer l'usage de sa force pour irriter moins ses ennemis ! Combien de fois j'ai conjuré Guadet de renoncer, quelquefois au moins, aux triomphes de cette éloquence qu'on puise dans les passions, mais qui les nourrit et les enflamme !" (54)

Or, selon Garat, c'est au moment du plus grand danger, au lendemain du 27 mai 1793 - qui avait vu la suppression, par un vote obtenu dans des conditions suspectes, de la girondine Commission des Douze - que les Girondins cédèrent le plus à ce penchant destructeur, cherchant en effet à faire rapporter au plus tôt, et à tout prix, "des décrets rendus avec tant d'irrégularité" :

"Il y avait du danger dans ce projet; le danger le fit adopter avec enthousiasme. On prononça des discours qui eurent de l'énergie et de la grandeur; du haut de la tribune, on vit l'Histoire qui prenait des notes pour les siècles (...)



On crut avoir remporté un triomphe, et on venait, pour ainsi dire, de décréter le 31 mai et le 2 juin." (55)

De cette tirade d'un ex-chroniqueur parlementaire contre les méfaits des beaux discours, on retiendra que la "grandeur" reconnue d'une éloquence digne de passer à la postérité se révèle directement ennemie de la sagesse politique, sa valeur littéraire semblant inversement proportionnelle à son efficacité pratique. C'est donc ici une des grandes occasions manquées du jugement littéraire de l'éloquence révolutionnaire : un des rares critiques avisés du genre délibératif consacre et condamne d'un même mouvement les Girondins, jugeant leur supériorité oratoire évidente, et les condamnant simultanément à la peine du silence critique. Pour s'en tenir au plus illustre d'entre les orateurs girondins, Vergniaud, on relèvera en effet qu'il n'est mentionné qu'une seule fois dans le Mémoire, et non pour un des ses discours, mais pour une de ses "motions" (56).

Or, si nulle part Garat n'entrera dans le détail du talent propre des grands orateurs du côté droit, il va s'attarder avec une certaine prédilection sur l'éloquence de deux orateurs de la Montagne, les seuls qui vailent à ses yeux, Robespierre et Danton.

#### V. DE ROBESPIERRE A DANTON, OU DU "TALENT RARE" AU "GENIE"

Garat est ici d'autant plus précieux qu'il est l'un des rares



commentateurs de l'éloquence révolutionnaire, non seulement à traiter avec cette étendue, et non sans un certain détail, des talents respectifs de ces deux orateurs, mais encore à décerner des éloges à l'un et l'autre styles oratoires.

A) Un grand talent : Robespierre

De Robespierre, Garat commence pourtant par médire, d'une manière typiquement thermidorienne - comme pour se concilier ses lecteurs par une concession à l'esprit du temps - en stigmatisant le "bavardage insignifiant de ses improvisations journalières", son "rabâchage éternel sur les droits de l'homme, sur la souveraineté du peuple, sur les principes dont il parlait sans cesse, et sur lesquels il n'a jamais répandu une seule vue exacte et un peu neuve" (57).

Mais c'est pour ajouter, aussitôt, qu'à travers ces défauts si considérables,

"je croyais apercevoir, surtout quand il imprimait, les germes d'un talent qui pouvait croître, qui croissait réellement, et dont le développement entier pourrait faire un jour beaucoup de bien ou beaucoup de mal."  
(58)

1 - Un talent d'écrivain

Il est significatif que Garat se place sur le terrain de l'écrit, puisqu'il oppose les "improvisations journalières", dénuées de valeur, à ce qu'il offrait à ses concitoyens, "quand il imprimait". Garat met donc en place un des pôles de l'opposition à ve-

nir avec Danton, ce dernier étant destiné à incarner le pôle opposé de l'homme qui n'écrit ni ne lit. Car cette prédominance de l'écrit chez Robespierre se traduit aussi, selon Garat, par son souci constant, à la manière classique, d'imitation d'un modèle constamment relu :

"Je le voyais, dans son style, occupé à étudier et à imiter ces formes de la langue qui ont de l'élégance, de la noblesse et de l'éclat. D'après les formes mêmes qu'il imitait, et qu'il reproduisait le plus souvent, il m'était facile de deviner que toutes ses études, il les faisait surtout dans Rousseau." (59)

Garat n'en reste pas au niveau des généralités : il donne en exemple le discours du 3 décembre 1792, sur le sort à réserver à Louis XVI - "de tous ceux qui ont été prononcés dans la même affaire, sans aucune comparaison, celui qui [1] 'a le plus frappé" (60) - et ne se cache pas d'avoir dit à Robespierre tout le bien - littéraire - qu'il en pensait :

"L'idée qui sert de base et de fondement à toutes les autres est inattendue, elle frappe d'étonnement le jugement de celui qui lit ou écoute; le style en est hardi et élégant, plein de mouvements et d'heureuses transitions : il y a là un talent rare." (61)

## 2 - Un réel ascendant

Au-delà de la qualité littéraire des discours de l'Incorruptible, Garat souligne leur efficacité, leur puissance redoutable sur l'Assemblée; cela est d'autant plus frappant qu'il invente à ce sujet, dans son Mémoire, une intervention décisive de Robes-

pierre, triomphant sans avoir même à combattre, par la seule menace de l'emploi de sa force - intervention dont on ne retrouve pas ailleurs la trace :

"Dans une séance du soir (...) Gensonné se leva (...) pour faire la motion de mettre la réquisition de la force armée dans les mains du Conseil exécutif. Robespierre, que je vois encore se précipitant du haut de la Montagne à la tribune, demanda la parole comme pour sauver la liberté, le peuple et les droits de l'homme. La querelle allait devenir terrible. Gensonné ne se sentit pas assez fort pour la soutenir avec avantage : il retira sa motion, qui à peine avait été entendue." (62)

C'est pourquoi les Girondins eurent grand tort, à ses yeux, de mépriser les effets de son éloquence, eux qui ne voyaient en cet homme qu'un "dictateur oratoire" (63), soit quelqu'un qui se payait de mots, et s'illusionnait sur son pouvoir effectif (64).

### 3 - Garat contre Robespierre

Mais à partir de là, le jugement de Garat se fait négatif : il ne voit plus dans le Robespierre d'après le 2 juin que les "horribles excès auxquels il entraîne la Convention" (65). Désormais, Garat se scandalise, en écoutant l'Incorruptible, du fait qu'"à chaque instant lui échappaient des mots qui peignaient tous dans une rare perfection la confiance et l'insolence avec laquelle un parti triomphant se revêt des maximes et de la langue de l'esprit public" (66). Et si Garat avoue avoir continué à louer Robespierre de son talent oratoire, même après le 2 juin 1793, c'est de son talent antérieur qu'il a fait l'éloge, et pour la bonne cause (67). C'est qu'en même temps que le "germe" d'un grand talent avait crû

chez Robespierre, un ver était dans le fruit, prêt à le parasiter, et à conduire à la prédominance en lui de l'intolérance et d'une "fausse logique".

a / L'intolérance

D'une part, en effet, Garat estime que Robespierre a nourri dans le combat politique les sentiments que l'"intolérance" porte dans les "combats des opinions religieuses" : "Quand on fait pour Dieu et pour le peuple, on ne croit jamais faire ni trop ni mal", d'où la prolifération des "échafauds", analogue à celle des "bûchers" (68). D'où également, dans ses discours, un schématisme spécieux, et une propension à donner à des raisonnements tout relatifs un caractère d'absolu :

"Le sentiment qui perçait le plus dans Robespierre, dont il ne faisait même aucun mystère, et qui, avec quelques attaques hardies contre des intrigants, lui avait valu dans les groupes de Paris le titre d' incorruptible, ce sentiment, c'est que le défenseur du peuple ne peut jamais avoir tort; c'est qu'il trahit le peuple, s'il met aucune borne et aucune mesure dans ses principes; c'est que dans tout ce que fait le peuple, et dans tout ce qu'on dit pour lui, tout est vertu et vérité, rien ne peut être excès, erreur et crime". (69)

b / La "fausse logique"

Or, à cette tendance à ériger ses propres jugements en absolu indiscutable, Robespierre ajoute une corruption quasi-originelle de la fonction logique, car, selon Garat, "jamais homme sachant écrire des phrases intelligentes et belles ne fut plus étranger à la bonne logique" (70).

En bon Idéologue, Garat va remonter aux sensations premières, pour expliquer ce dysfonctionnement remarquable : les esprits de son type peuvent bien "porter très loin" - jusqu'au "génie" - l'attention et le raisonnement", il se trouve justement que "le raisonnement est trop souvent altéré chez eux dans les sources mêmes, dans les sensations", ce qui fait qu'"ils délirent méthodiquement et sans retour" (71). Dans le cas de Robespierre, ce principe reçoit une application simple, qui consiste en ce que "pour lui, les meilleures raisons, c'étaient ses soupçons" (72) :

"Un jour que je l'invitais à réfléchir sur quelques idées que je lui présentais, et qui lui auraient épargné tous ces crimes qui ont dressé tant d'échafauds et le sien, il m'a répondu ces propres paroles : 'Je n'ai pas besoin de réfléchir, c'est toujours à mes premières impressions que je m'en rapporte.' Les premières impressions étaient toujours, dans un pareil tempérament, celles de la haine, du soupçon, de la terreur, de l'orgueil et de la vengeance; et c'est de ces sources que sont sortis les forfaits qui ont inondé la république du sang des républicains." (73)

#### 4 - Un Janus oratoire

L'interprétation que Garat donne de la "dérive" robespierriste, tout en s'opposant aux anathèmes thermidoriens ordinaires, puisque le Mémoire dénonce une "démence" et non une ambition personnelle (74), n'en place pas moins le commentateur des discours de Robespierre dans un réel embarras, reflété dans la mise en scène d'un entretien qu'il aurait eu avec l'Incorruptible, sur son fameux discours du 3 décembre 1792 :

"Il y a là un talent rare; mais la logique m'en paraît, je l'avoue, très extraordinaire et fausse. Vous prouvez très bien qu'on pouvait légitimement tuer Capet au 10 août dans le château ou dans la loge du logographe, où il s'était réfugié : c'était le droit de la guerre; mais le droit de mort que donne la guerre ne s'étend pas au-delà du combat : à l'instant où le combat cesse, le droit cesse aussi. Il n'y a que les Tartares qui croient avoir le droit de passer les prisonniers au fil de l'épée, et que les sauvages des forêts du nouveau monde qui croient avoir le droit de les manger." (75)

Pourtant, cette mise en cause radicale de la validité des options robespierristes dans l'intervention en question n'a pas pour conséquence une relativisation du talent oratoire de Robespierre; celui-ci s'en tire indemne, puisque le discours en question se voit proposé comme doublement exemplaire, en mal, mais aussi en bien, l'échec de la pensée n'enlevant rien à la réussite de l'éloquence : "Votre discours", écrit Garat, "pourra être un modèle d'éloquence, il sera aussi un exemple de mauvaise logique" (76). Même si Garat semble, en réservant le mal pour la fin de sa phrase, faire prédominer une impression négative, il a réussi à soutenir à des lecteurs de l'an III que le "tyran" avait su, en son temps, composer des chefs-d'oeuvre oratoires.

Simultanément, Garat va décerner des éloges encore plus vifs à une autre grande figure de la Montagne, qu'il cherche à dresser en antagoniste privilégié de l'Incorruptible, Danton.

#### B) Danton, ou l'orateur génial

Pour comprendre le portrait de Danton orateur auquel Garat

se livre dans son Mémoire, et pour mieux en mesurer la portée, il faut d'abord retracer son importance dans la pensée politique de notre auteur, aux yeux duquel il est, avant le 2 juin, la grande chance manquée, refusée par le côté droit, d'un devenir heureux de la Révolution, avant de se transfigurer, après le 2 juin, en un véritable martyr de l'humanité.

1 - La Révolution à visage humain

Danton apparaît à Garat comme une puissance majeure de la Révolution, dont la bonne volonté échoua devant l'aveugle hostilité du côté droit, et qui, après le 2 juin, tenta tout ce qu'il put pour arrêter l'effusion de sang, à l'intérieur et sur les frontières, et faire triompher le bien, la paix et la liberté.

a / Le "chef" des insurrections

Danton est avant tout, dans le Mémoire, une puissance de l'action, et une puissance presque sans rivale, puisqu'il se voit attribuer le 10 août ("Danton arrangea le 10 août, et le château fut foudroyé") (77) et le 31 mai ("le 31 mai et le 2 juin éclatèrent; il a été l'auteur de ces deux journées; plusieurs les voulaient, seul il a pu les faire") (78); c'est "le chef de l'insurrection de la démocratie", et il "en provoqua tous les excès, il en alluma les passions effrénées et le délire. Par lui furent demandés le tribunal révolutionnaire, l'armée révolutionnaire, les comités révolutionnaires, les quarante sols payés aux sectionnaires" (79). Avec de tels états de service, il n'est guère étonnant qu'il soit peint sous les traits d'une redoutable divinité antique : "Il frap-



pa de tous les côtés avec son trident, et toutes les tempêtes furent soulevées" (80).

b / Un homme de bonne volonté

A cette puissance - qui aurait dû commander au moins la prudence du côté droit - Danton ajoute un bon fonds - qui aurait dû lui valoir des ménagements. Danton aurait-il été un corrompu ? - "Il est certain, écrit Garat, que s'il y eut un marché [avec la Cour], rien ne fut délivré de sa part, et qu'il resta fidèle à ses complices les républicains" (81). Danton n'a-t-il pas autorisé, voire inspiré, les massacres de Septembre ? - "On m'a assuré, concède Garat, qu'il avait approuvé comme ministre ce qu'il détestait sûrement comme homme; mais je sais qu'[il] déroba à droite et à gauche autant de victimes qu'il lui était possible, et que des actes de son humanité, à cette époque, ont été relatés comme des crimes envers la Révolution dans l'acte d'accusation qui l'a conduit à la mort" (82). Enfin, Danton était dénué de haine, en particulier pour le côté droit; or les Girondins se sont mépris à son sujet, ils "ont toujours cru qu'il était pour la République l'homme le plus dangereux" et "toutes les fautes de son parti lui étaient attribuées, parce qu'il ne les avait pas empêchées" (83). Cependant, tandis que Danton frémissait "presque également du mal que ses ennemis pouvaient faire à lui et à son parti, et du mal que son parti et lui pouvaient faire à ses ennemis", il se vit "trop menacé par la peur qu'il faisait pour ne pas s'occuper de sa défense" (84); alors, et alors seu-



lement, "il franchit toutes les barrières, tous les Rubicons de la morale sociale", "pour se sauver, lui et les siens" (85). La preuve décisive de cette inaptitude foncière à la haine, Garat la voit dans l'attitude de Danton après la victoire : quand le triomphe corrompt sans retour l'esprit de Robespierre, qui ne crut plus aucune horreur interdite, Danton, "à peine vit-il ses ennemis écartés, il se dépouilla de sa puissance et s'occupa de sauver ceux qui, malheureusement, étaient déjà perdus" (86).

La conclusion évidente de tout cela, c'est celle qu'un Condorcet avait su tirer : il aurait fallu voir Danton comme il était selon Garat, "un homme facile à attacher aux bons principes, et qui pouvait les servir ou leur nuire beaucoup" (87). Au lieu de quoi, les Girondins lui déclarèrent la guerre, à son grand désespoir :

"Vingt fois (me disait-il un jour) je leur ai offert la paix; ils ne l'ont jamais voulue : ils refusaient de me croire pour conserver le droit de me perdre. Ce sont eux qui nous ont forcés de nous jeter dans le sans-culottisme qui les a dévorés, qui nous dévorera tous, qui se dévorera lui-même." (88)

Pour preuve supplémentaire de ces "bons sentiments", Garat expose que lorsque "le sort réservé aux vingt-deux parut inévitable, Danton entendit déjà, pour ainsi dire, son arrêt de mort dans le leur; toutes les forces de cet athlète triomphant de la démocratie succombèrent sous le sentiment des crimes de la démocratie et de ses désordres. Il ne pouvait plus parler que de la campagne, il

étouffait; il avait besoin de fuir les hommes pour respirer" (89).

c / La conspiration du Bien

C'est alors que commence la seconde carrière de Danton, que Garat conte comme la légende des indulgences de Saint Danton : "Il revint, portant dans son coeur la conspiration qu'il avait formée réellement dans le silence des champs et de la retraite" (90), conspiration du Bien, qui visait à ramener la paix intérieure (par la clémence et l'amnistie) et extérieure (pour relever le commerce, l'industrie, "les arts"), à supprimer "toutes les inquisitions" (91) :

"L'unique ambition de Danton, à cette époque, fut de réparer, par un bien immense et durable fait au genre humain, les maux terribles et passagers qu'il avait faits à la France; d'étouffer sous une démocratie organisée avec une haute et profonde sagesse le délire et les désastres de la sans-culotterie; de faire expirer la Révolution sous un gouvernement républicain assez puissant et assez éclatant pour rendre éternelle l'alliance de la liberté et de l'ordre; d'assurer le bonheur à sa patrie; de donner la paix à l'Europe et de s'en retourner à Arcis-sur-Aube vieillir, dans sa paresse, au milieu de ses enfants et de sa ferme."  
(92)

On dirait déjà le Danton de la Troisième république, emblème, définitivement mis au point par Aulard, d'une alliance de la liberté et de l'ordre, de la loi républicaine et de la paix.

2 - Le génie de l'éloquence

Dans ces conditions, c'est l'éloquence dantonienne qui trône, dans le Mémoire de Garat, au sommet du tableau des grands orateurs de la Convention. Curieusement, il n'a droit dans un pre-

mier temps qu'à un commentaire presque dépréciatif, puisque Garat écrit que "l'espèce d'éloquence" que donnait à ce "grand seigneur de la sans-culotterie" (93) son "imagination" était celle d'un "démagogue" (94). Mais Garat contrebalance immédiatement cette remarque en soulignant que l'"imagination" de Danton était "singulièrement appropriée à sa figure, à sa voix et à sa stature" (95). Or quoi de plus caractéristique du véritable orateur, selon les canons rhétoriques les plus constants, que le sens de l'aptum, de l'approprié ?

Le vrai portrait oratoire n'est livré qu'ensuite, et revêt une importance majeure, car il va fixer pour longtemps la figure d'un orateur selon la nature, toute prête à entrer en résonance avec les futures révoltes romantiques contre les carcans de la tradition littéraire, des règles et de l'imitation.

a / La pureté d'un inculte

Le chapitre 16 du Mémoire de Garat transmet en effet l'image d'un Danton sorti intact des mains de la nature, et n'ayant eu pour maître que lui-même. D'une part, nous dit-il,

"Danton n'avait fait aucune étude suivie de ces philosophes qui, depuis un siècle à peu près, ont aperçu dans la nature de l'homme les principes de l'art social; il n'avait point cherché dans ses propres méditations les vastes et simples combinaisons que l'organisation d'un vaste empire exige." (96)

Encore quelques années, et Danton n'aura fait "aucune étude suivie" tout court (97). Car il importe qu'il soit "inculte",

pour que la nature en lui - et hors de lui, puisque, comme on l'a vu, c'est du silence des champs et des arbres qu'il rapportera le projet de sa conspiration du Bien - le préserve de la corruption apportée par les sciences et les arts :

"Mais sa capacité naturelle, qui était très grande et qui n'était remplie de rien, se fermait naturellement aux notions vagues, compliquées et fausses, et s'ouvrait naturellement à toutes les notions d'expérience dont la vérité était signalée par les caractères de l'évidence." (98)

#### b / Les dons miraculeux de la Nature

Non content de bénéficier ainsi, de par sa constitution naturelle, de cette heureuse alternance de diastoles et systoles d'une intelligence nourrie aux sources - "idéologiquement" idéales - de sensations fortes et vraies, Danton, dans sa belle inculture, voit la Nature suppléer en lui, comme par magie, à tout. Car non seulement la Nature lui a donné "cet instinct du grand qui fait le génie" et "cette circonspection silencieuse qui fait la raison" (99), mais elle l'a gratifié, miraculeusement, d'une véritable science infuse. En effet, indemne comme il l'était des désastres d'une culture livresque, "les grands modèles de l'éloquence ancienne lui étaient presque aussi inconnus que les vues de la philosophie moderne" (100) - remarque fort désobligeante, au demeurant, pour la qualité de l'éducation oratorienne (101). Toujours est-il que Danton n'eut pas à souffrir de ce qui aurait pu constituer un handicap terrible dans une époque vouée aux délices austères du néo-

classicisme, car une espèce de phénomène cérébral d'ordre mném-acoustique, véritable enchantement naturel, l'en préserva :

"Mais ces mots de l'antiquité échappés du sein des grandes passions et des grands caractères, ces mots qui, de siècle en siècle, retentissent à toutes les oreilles, s'étaient profondément gravés dans sa mémoire, et leurs formes, sans qu'il y songeât, étaient devenues les formes des saillies de son caractère et de ses passions." (102)

On ne sera pas étonné, dans ses conditions, que la force incomparable de sa parole ait eu, à son tour, des traits analogues à ce phénomène, puisque s'y nouaient la brièveté et la densité, avec une puissance incroyablement expansive, sa concision fulgurante faisant rouler indéfiniment des échos de tonnerre dans l'oreille et l'esprit des auditeurs : "A la tribune, il prononçait quelques paroles, qui retentissaient longtemps" (103).

#### c / Le maître des voies obliques

Chose étrange, cet homme à travers lequel la Nature parle en droite ligne, sans être obscurcie ou émoussée par l'opacité raboteuse d'une déperdition culturelle, cet homme, donc, finira en maître des voies obliques, puisque telle est la clé, aux yeux de Garat, de ses interventions postérieures au 2 juin :

"Observez depuis ce moment la marche de Danton dans la Convention nationale; vous le verrez occupé à se tracer une route oblique, dans laquelle il pût trouver en même temps son salut et celui des ennemis sur lesquels il venait de remporter un triomphe qui faisait bien plus sa douleur que sa joie." (104)

Contre les tartuffes du bien public, l'homme de la nature devient celui du spectacle et de l'artifice, se fait hypocrite pour la bonne cause :

"Il jette des cris de vengeance qui ébranlent les murs du sanctuaire des lois, et il insinue des mesures par lesquelles toutes les vengeances peuvent être avortées. Ses transports, ses fureurs démagogiques ne sont plus qu'une hypocrisie; le besoin et l'amour de l'ordre, de la justice et de l'humanité sont les véritables sentiments de son coeur. Il se montrait barbare pour garder toute sa popularité, et il voulait garder toute sa popularité pour ramener avec adresse le peuple au respect du sang et des lois." (105)

Mais au fond, n'était-ce pas, selon Garat, tout Danton, dès le début ? - "Au premier abord, sa figure et sa voix étaient terribles; il le savait et en était bien aise pour faire plus de peur en faisant moins de mal" (106)...

d / L'apothéose d'un improvisateur

Quoi qu'il en soit, la dernier mot de Garat sur Danton orateur est un éloge vertigineux, qui seul semble convenir, dans le Mémoire, à celui qu'on vit, "mourant pour la cause de l'humanité", "porter et fixer un regard au ciel, qu'il était digne de regarder" (107). Partant du caractère improvisé de ses discours - "Jamais Danton n'a écrit et n'a imprimé un discours. Il disait : 'Je n'écris point'" (108) - Garat en tire moins des éloges relatifs à la virtuosité de son modèle dans l'exercice difficile qu'est l'improvisation, qu'une comparaison avec d'autres martyrs pour le moins illustres :

"C'est ce qui est arrivé dans divers siècles à quelques hommes extraordinaires qui, en passant sur la terre, y ont laissé des paroles et des disciples, et n'y ont point laissé d'ouvrages : ils ont senti sans doute ce que devait être un style pour être digne d'eux, et que ce style ils ne l'avaient point." (109)

Derrière l'apparent aveu d'un manque, se cache en réalité l'apothéose de Danton orateur : voilà l'éloquence révolutionnaire placée, en Danton, au firmament de l'histoire humaine, aux côtés de Socrate et du Christ.

NOTES DU CHAPITRE I I

---

- (1) Soit la brochure d'un Meillan, conventionnel, sympathisant girondin, qui trouva, sous la Terreur, son salut dans la fuite, et revint siéger à la Convention après le 9-Thermidor. Dans son opuscule, où il se donne essentiellement pour but de retracer les tenants et les aboutissants de la Terreur, on peut trouver un certain nombre de jugements critiques sur l'éloquence de ses collègues, depuis Danton, "qui avait une éloquence bien à lui, sans apprêt, sans méthode" (Meillan, représentant du peuple, député par le département des Basses-Pyrénées, germinal, an troisième, B.N., Lb 41. 1755, p.5), jusqu'à Robespierre, "un tissu de déclamations sans ordre, sans méthode et sans conclusion; nous étions obligés, à chaque fois qu'il parlait, de lui demander où il voulait en venir" (id., p.7), en passant par Barère - "une éloquence qui tient plus à la tournure qu'à la solidité des pensées, l'art de dénaturer les faits (...), l'art plus important de se replier suivant les circonstances" (id., p.8-9) -, Saint-Just - stigmatisé pour son rapport contre les Girondins, tissu de "barbares absurdités" (id., p.100-101) -, ou Robert Lindet - invitant "à des atrocités la larme à l'oeil et d'un ton ridiculement pathétique" (id., p.23). Le grand nombre de brochures du même type pourrait fournir toute une gamme de jugements analogues, mais leur analyse patiente, en vue de constituer un corpus de référence des jugements critiques portés sur l'éloquence des orateurs révolutionnaires n'a été, à ce jour, jamais entreprise.
- (2) Voir infra le chapitre II de la première Section de la Première Partie.
- (3) "Le jour même, écrit Garat, 'où Philippe Dumont me dénonça à la Convention, je me présentai au Comité de Sûreté Générale; j'y fus entendu trois jours après (...) On m'invita à écrire ce que j'avais dit; et j'ai écrit l'ouvrage que je présente à la Convention, à la nation et à la postérité'. C'est dans la séance du 19 ventôse an III (9 mars 1795), alors qu'on vient de demander l'arrestation de Pache et de Bouchotte, en particulier pour leur rôle au moment du 31-Mai, que Philippe Dumont, député du Calvados, demande l'arrestation de Garat, pour "avoir", tout à la fois, "fait l'apologie du 2-Septembre", "encouragé les scélérats du mois de février 1793", et "favorisé le 31-Mai", ce qui amena le renvoi immédiat du cas de Garat au Comité de Sûreté générale.



- (4) D.J. Garat, Mémoire sur la Révolution, ou exposé de ma conduite dans les affaires et dans les fonctions publiques, éd. E. Maron, Paris, 1861, p.358.
- (5) Op. cit., p.14.
- (6) Op. cit., p.113.
- (7) Op. cit., p.352.
- (8) Op. cit., p.119.
- (9) Op. cit., p.116-117.
- (10) Op. cit., p.118.
- (11) C'est ainsi que Danton lui évitera sans difficulté la mise en accusation, le 2 août 1793, en faisant appel à ce sentiment, qui devait être partagé par beaucoup, vu le verdict finalement favorable. C'est Garat lui-même qui le rappelle : "[Danton] me déclare innocent, en me déclarant en même temps, de par la nature, incapable de m'élever jamais à toute l'énergie et à toute la hauteur révolutionnaires" (Mémoire, p. 289). Garat restera cependant constamment sous la menace de la Commune et des Cordeliers, relayés de temps à autre à la Convention par un Collot d'Herbois, qui verraient bien au tribunal révolutionnaire cet adversaire du maximum, digne successeur d'un Roland - on pourra consulter à ce sujet tout le chapitre 17 du Mémoire ("Démission - Persécutions").
- (12) Garat s'étonne, dans le Mémoire, de cette attitude du côté droit à son encontre. À ses yeux, il n'a fait que lui prêcher la patience, et lui expliquer qu'il était insensé de défier inutilement un adversaire puissant. "Il n'y avait qu'un parti à prendre, écrit-il dans son Mémoire, p.120, c'était de ne pas irriter les hommes trop dangereux qu'on ne pouvait pas chasser de la Convention, c'était de se garder de menacer des hommes qu'on ne pouvait pas perdre et qui pouvaient tout oser." Seulement, entre le conseil avisé de ne pas jeter de l'huile sur le feu, et celui d'accepter les conditions illégales dans lesquelles la Montagne avait fait adopter par la Convention la suppression de la Commission des Douze, le 27 mai 1793 au soir (après que la fin de la séance eut été déclarée, et en recensant comme des votes valides les voix de députations qui avaient envahi la salle), il y avait un gouffre que le côté droit ne pouvait franchir sans périr, sans renoncer à posséder une volonté politique propre. Ainsi Garat avait beau leur peindre les mérites d'une passivité héroïque, celle-ci ne dut leur apparaître que comme une "crise de stoïcisme cataleptique en plein chaos" - si l'on

nous passe l'emprunt anachronique de cette formule au Gide traducteur du Typhon de Joseph Conrad.

- (13) Op. cit., p.47.
- (14) Op. cit., p.58-59.
- (15) Op. cit., p.16-17.
- (16) \*Le discours fut imprimé par ordre de la Convention, et principalement sur la motion de Ducos, qui, à l'instant même, saisit toute la question que je traitais, fut touché de mes sentiments, qu'il partagea, et les défendit par des éloges éclatants, contre la méprise incroyable qui les repoussait\* (op. cit., p.16-17). Rappelons que l'objet de l'intervention de Garat était de statuer sur le sort des criminels de droit commun (dont certains étaient des criminels de sang) qui avaient été relâchés à la faveur des massacres de Septembre. Garat avait proposé d'interrompre le cycle du sang, et de les condamner à la déportation, avec l'arrière-pensée (afirme-t-il) de substituer définitivement la déportation à la peine de mort en vue des futurs combats de partis... (voir à ce sujet son Mémoire, p. 27-29).
- (17) Op. cit., p.16-17.
- (18) Op. cit., p.22.
- (19) Op. cit., p.201.
- (20) Op. cit., p.259.
- (21) Op. cit., p.264.
- (22) Op. cit., p.2.
- (23) Op. cit., p.51.
- (24) Op. cit., p.75.
- (25) Op. cit., p.95-96.
- (26) Op. cit., p.76-79.
- (27) Op. cit., p.99-100.
- (28) Op. cit., p.78-82.
- (29) Op. cit., p.157.

- (30) Op. cit., p.125.
- (31) Op. cit., p.124.
- (32) B. Baczko, Comment sortir de la Terreur, p.36. C'est à propos du cachet fleurdelysé prétendument découvert à la Commune que Barras écrira que toutes ces "fables" "n'étaient pas peut-être, quoique peu vraisemblables, inutiles à livrer au peuple", dans la mesure où "il faut au peuple quelque chose qui tombe matériellement sous les sens pour arriver à son intelligence."
- (33) Garat, Mémoire, p.165.
- (34) Op. cit., p.157.
- (35) Op. cit., p.117.
- (36) Op. cit., p.121.
- (37) Ibid.
- (38) Op. cit., p.199-200.
- (39) Op. cit., p.90.
- (40) Op. cit., p.302.
- (41) Op. cit., p.127-128.
- (42) Op. cit., p.186.
- (43) Op. cit., p.150.
- (44) Op. cit., p.196.
- (45) Op. cit., p.249. Garat décrit encore Gonchon comme un "homme à passions plus encore qu'à principes, mais qui, n'ayant que les passions de la nature, ne pouvait être la dupe ni d'un aristocrate sous le masque d'un révolutionnaire, ni d'un révolutionnaire dont le glaive, comme la faux de la mort, donne aux hommes l'égalité des tombeaux" (ibid.).
- (46) Op. cit., p.279.
- (47) Op. cit., p.359.
- (48) Ibid.
- (49) Op. cit., p. 140.

- (50) Op. cit., p.141. Sur la conspiration de Catilina, Garat ajoute ceci : "Catilina et ses complices ne déshonoraient pas seulement la République, ils conspiraient contre elle; Cicéron en avait les preuves dans ses mains : il fallait ou les tuer, ou laisser égorgé le Sénat et incendier une partie de Rome" (ibid.).
- (51) Op. cit., p.141-142.
- (52) Sur tout cela, voir Pierre Grimal, Cicéron, Paris, 1986, p.140, p.149, p.155. "Ego Antonium conlegam, cupidum provinciae, multa in re publica molientem, patientia atque obsequio meo mitigavi" ("J'ai obtenu de mon collègue Antonius, qui désirait une province et se livrait à de nombreuses intrigues politiques, j'ai obtenu de lui, par ma patience et ma complaisance, qu'il se modérât"), écrit Cicéron lui-même dans le début du Contre Pison (In Pisonem, II, 5, texte établi et traduit par P.Grimal, Paris, Collection des Universités de France, 1966).
- (53) Garat, Mémoire, p.142.
- (54) Op. cit., p.136.
- (55) Op. cit., p.214. "La sagesse , ajoute Garat, qui proposait à demi-voix un autre avis ne parut qu'une pusillanimité qui avait honte d'elle-même : le décret de suspension des Douze fut rapporté. Condorcet ne se leva point pour le rapport du décret" (ibid.).
- (56) Il s'agit de la motion "pleine de noblesse et de prudence" qu'il fit le 31-Mai 1793, "motion si propre à faire ranger autour de la Convention nationale, pour en défendre l'intégrité, cette même force armée mise sur pied pour l'entamer" (op. cit., p.226).
- (57) Op. cit., p.84.
- (58) Op. cit., p.85.
- (59) Ibid.
- (60) Op. cit., p.92.
- (61) Ibid.
- (62) Op. cit., p.143-144. On voit, dans la Réimpression du Moniteur, t.15, par exemple, que Gensonné a bien demandé, dans la séance du 16 janvier 1793, que soit

donnée "au pouvoir exécutif" "la réquisition immédiate de la force armée". Mais alors n'intervinrent Gensonné que Lamarque et Lacroix (contre), et Chambon (pour). L'assemblée déclara finalement qu'il n'y avait lieu à délibérer, et passa à l'ordre du jour. Garat, comme s'il avait été étonné de ne pas retrouver dans un journal la trace de l'intervention de Robespierre qu'il est persuadé d'avoir vue, ajoute d'ailleurs : "Je ne sais si les journalistes discernèrent ces mouvements comme cette intention, je ne sais si les journaux en ont rendu compte (...), mais ce fait est vrai" (Mémoire, p.144).

(63) Op. cit., p.313.

(64) Garat narre d'ailleurs une séance où il dit avoir éprouvé personnellement cet ascendant. La scène se déroule en juillet 1793, alors que les Montagnards ont mis en oeuvre leur stratégie d'"apaisement", autour de l'acceptation, par toutes les autorités constituées, de la nouvelle Constitution, adoptée après le 2 juin 1793. La majorité des acceptations allait être atteinte, et Garat était venu à la tribune de la Convention pour demander la prolongation du délai de réponse accordé aux éventuels récalcitrants, pour leur permettre de "rentrer dans l'association générale". Garat décrit la scène ainsi : "Pour disposer les âmes à cette bienveillance facile que de bonnes nouvelles répandent dans de grandes assemblées, je fais précéder la demande du récit de plusieurs avantages obtenus sur nos ennemis extérieurs, que ma correspondance m'avait appris, mais dont il ne m'appartenait pas d'être le rapporteur. Les nouvelles furent parfaitement accueillies; la demande, je le crus un instant, allait l'être; mais à peine Robespierre l'eut entendue, et eut aperçu le succès qu'elle allait avoir, il se lève en colère, il la repousse avec indignation; il termine par ces paroles qui ont longtemps retenti dans mon âme, plus indignée encore que la sienne : 'Vous n'avez que trop longtemps usé de la clémence; vous devez et vous voulez sauver la République, il faut laisser tomber la hache de la loi sur les têtes criminelles'" (op. cit., p.245). On trouvera une version plus complète de cette scène, d'ailleurs conforme au résumé qu'en donne Garat, dans la Réimpression du Moniteur, t. 17, p.88 (Séance du 9 juillet 1793).

(65) Op. cit., p.247.

(66) Op. cit., p.293.

(67) Garat rapporte en effet qu'il a loué devant Robespierre un de

ses discours, alors qu'il le rencontrait pour lui lire un écrit que le Comité de Salut Public le pressait, en tant que ministre de l'Intérieur, d'envoyer aux autorités départementales et communales de la République, pour fixer l'interprétation officielle du 2 juin 1793. "Une page de cet écrit, précise Garat, roulait sur Robespierre lui-même, c'est-à-dire sur un de ses discours. Ce discours était beaucoup loué; je louais beaucoup, surtout, des engagements qu'il y avait pris d'oublier toutes les offenses personnelles, de ne conserver des ressentiments que contre les torts qui seraient faits à la République. Les âmes généreuses ont de ces sentiments dans le moment d'un triomphe; les lâches en ont à l'ouverture d'un combat qu'ils redoutent, et les vertus que Robespierre avait promises au moment du péril, je voulais, en l'enchaînant par ces éloges, les lui imposer au moment du triomphe" (op. cit., p.296). Le moyen - à supposer qu'on ne mette pas en doute ce récit - n'eut guère d'efficacité : deux jours après l'entrevue vint, selon Garat, l'ordre de brûler l'écrit en question, censé constituer un procès de "la Montagne [et du] 31 mai" (op. cit., p.301).

(68) Op. cit., p.86.

(69) Ibid. On notera que Garat ne considère pas que cette intolérance proprement politique soit un phénomène nouveau, puisqu'il la conçoit comme invariablement liée aux "combats des opinions politiques populaires : "L'intolérance, si naturelle à l'esprit humain, est toujours prête à porter de pareils sentiments dans les combats d'opinion de tous les genres; mais ils sont inséparables surtout des combats des opinions religieuses et des combats des opinions politiques populaires" (op. cit., p.86).

(70) Op. cit., p.87.

(71) Ibid. Garat ajoute que "les esprits de ce genre ne peuvent laisser en paix le genre humain que lorsqu'ils sont mis de bonne heure dans les chaînes d'une religion menaçante, ou dans celles d'une logique très exacte et très sévère. Il faut qu'ils soient des fous ou des scélérats, des saints ou de grands philosophes (...) Dans les siècles où il y a une philosophie, ils s'y dévouent comme à une religion" (ibid.).

(72) Op. cit., p.87.

(73) Op. cit., p.87-88.

(74) "Voilà aussi l'exemple et la leçon dont nous avons le plus besoin : non, Robespierre n'a jamais voulu anéantir la République, mais il la couvrait de ses crimes de sang, et

il croyait en préparer la force et les prospérités; ce n'était pas un ambitieux tyran, c'était un monstre (...) et en convertissant les exemples de démente et les forfaits des républicains en projets et en systèmes d'usurpation et de tyrannie, nous perdons le seul fruit que nous pouvons retirer de tant de désastres\* (op. cit., p.88-89).

- (75) Op. cit., p.92.
- (76) Op. cit., p.92-93.
- (77) Op. cit., p.309.
- (78) Op. cit., p.314.
- (79) Ibid.
- (80) Ibid.
- (81) Op. cit., p.309.
- (82) Op. cit., p.310.
- (83) Op. cit., p.313.
- (84) Ibid.
- (85) Op. cit., p.314.
- (86) Ibid.
- (87) Op. cit., p.307.
- (88) Op. cit., p.317.
- (89) Op. cit., p.315-316.
- (90) Op. cit., p.316.
- (91) Op. cit., p.317-318.
- (92) Op. cit., p.319-320.
- (93) Op. cit., p.309.
- (94) Op. cit., p.312.
- (95) Ibid.
- (96) Op. cit., p.311.



- (97) Rappelons que Danton fut classé inter bonos au Collège oratorien de Troyes. Il y obtint, en Seconde et en Rhétorique, des accessits de Discours latin, d'Amplification française et de Vers latins. Il eut donc à lire et à relire, comme ses condisciples, son Contiones. Puis, licencié en droit à Reims, il fut admis comme avocat stagiaire à Paris, en 1785, acheta en 1787 une charge d'avocat aux Conseils du Roi, ce qui n'allait pas sans capacité à se livrer, lors de sa réception, à une improvisation latine, ni sans familiarité, dans l'exercice de ces fonctions, avec "toutes les parties de l'administration" - on consultera à ce sujet l'Introduction d'A. Fribourg à son édition des Discours de Danton, Paris, (Hachette), 1910, p.XIV-XX.
- (98) Garat, Mémoire, p.311.
- (99) Ibid.
- (100) Op. cit., p.312. On relativisera, au passage, cette "ignorance" supposée de la "philosophie moderne" en consultant la composition de la bibliothèque de Danton, dominée, selon A. Fribourg, par "un goût profond de la modernité". Outre les classiques gréco-latins, Danton possédait beaucoup d'ouvrages italiens et anglais, qui représentaient la moitié du total de ses livres. Et parmi les auteurs français, on relève la présence de Bayle, Montesquieu, Buffon, Rousseau, Helvetius, Condillac, Mably, Raynal, sans oublier les volumes de l'Encyclopédie (cf A. Fribourg, op. cit., p.XXIII).
- (101) Voir supra la note 97.
- (102) Op. cit., p.312.
- (103) Ibid.
- (104) Op. cit., p.315.
- (105) Ibid.
- (106) Op. cit., p.309.
- (107) Op. cit., p.320-321.
- (108) Op. cit., p.311.
- (109) Ibid.



## CHAPITRE III

### LANGUE MONSTRUEUSE, ELOQUENCE SUBLIME : LAHARPE EN L'AN III

---

Le prolongement naturel de notre enquête thermidorienne, dans laquelle nous avons déjà envisagé des jugements critiques exprimés tout d'abord sur un orateur bien déterminé, puis, de façon plus globale, sur l'éloquence dans une assemblée donnée, nous conduit maintenant à élargir notre recherche à l'examen d'un point de vue sur le genre délibératif en général, et sur ce que la langue et la littérature françaises pouvaient en attendre. Ce point de vue, nous le trouverons dans deux textes importants d'un auteur d'autant plus susceptible de retenir notre attention qu'il s'agit de Laharpe. Nous l'avons vu admirer Mirabeau - mais c'était en septembre 1792 -, puis jeter les fondements de la critique d'une "langue" de "parti". Son arrestation, puis sa "conversion" - dont il ne fera pas état en l'an III - ne l'ont pas fondamentalement changé de ce point de vue. S'il développe et aggrave sa condam-

nation d'une langue des "brigands", monstre de laideur littéraire, morale et politique, cela n'entame en rien sa foi dans la renaissance du genre délibératif en France, dont il persiste à attendre, au-delà de bienfaits politiques, les plus grands profits littéraires.

Si cette dernière position peut étonner, c'est que la "conversion" de Laharpe a tellement frappé les esprits que trop de commentateurs se le sont imaginés défendant le Trône et l'Autel dès le lendemain de sa libération, le 14 thermidor an II (1er août 1794) (1). En réalité, Laharpe se veut et se proclame alors républicain, et non point parce que, malgré la reconquête d'une certaine liberté d'expression consécutive au 9 Thermidor, il aurait été pour le moins périlleux d'exprimer ouvertement des convictions royalistes, mais bien parce qu'il ne fait que remettre en lumière des positions que sa prudence (ou sa peur) lui avaient fait voiler (2). Un homme qui écrit un Chant des Triomphes pour la Fête des Victoires du 30 vendémiaire an II (21 octobre 1794) n'est pas un mauvais "patriote", et, dans ses attaques contre la langue des "brigands" dans De la Guerre déclarée par les Tyrans révolutionnaires à la Raison, à la Morale, aux Lettres et aux Arts, il est en accord avec des thèmes alors largement développés (3). De même, la Convention ne trouvera pas aberrant de le nommer, le 19 nivôse an III (8 janvier 1795) professeur à l'éphémère mais très républicaine Ecole Normale, et Laharpe ne jugera pas indigne de lui d'y présenter l'éloquence délibérative comme "le grand art

des peuples libres".

I. \*CE LANGAGE INCONNU JUSQU'ALORS AUX OREILLES HUMAINES\*...

C'est donc dans un esprit qui n'est pas encore globalement contre-révolutionnaire - mais "contre-terroriste", si l'on veut - que Laharpe, dès sa première réapparition publique, reprend et développe contre la langue des "tyrans", et sans plus d'ambiguïté, les quelques indications esquissées en juin 1793, dans son discours "prononcé à l'ouverture du Lycée", le X nivôse an III (31 décembre 1794), De la guerre déclarée par les Tyrans révolutionnaires à la Raison, à la Morale, aux Lettres et aux Arts (4).

Ce que Laharpe y stigmatise, ce n'est nullement l'ensemble du discours révolutionnaire, mais une "langue" qui s'imposa dans un espace de temps clairement délimité, celui du "règne des Monstres" (5), "quinze mois" pendant lesquels "les bourreaux, les guichetiers et les geôliers ont été incontestablement les premiers fonctionnaires publics" (6), soit en gros la période de la Terreur, Terreur qu'"une Assemblée de législateurs, d'abord déchirée et mutilée, et enfin stupéfiée par les Monstres (...) décréta contre vingt-cinq millions d'hommes, parce qu'elle était dans son sein" (7). De plus, Laharpe n'entend pas prendre principalement en compte, dans cette période comprise entre le 2 juin 1793 et le 9-Thermidor an II, les discours parlementaires, mais des textes de tous horizons, comme en témoigne, dès le début du texte, la référence à un "poème à la louange

de Marat" débité "à la tribune du Lycée" par Varlet (8). Il n'en reste pas moins que l'éloquence "délibérative" était nécessairement la première concernée par l'apparition de "ces inconcevables discours, répétés à toutes les heures et à toutes les tribunes par les dominateurs en chef ou en sous-ordre", où s'énonçait ce dont Laharpe ne cesse de souligner la nouveauté à ses yeux absolue, "ce langage inconnu jusqu'alors aux oreilles humaines" (9), et dont il entend livrer les différentes caractéristiques.

A) Premières variations sur les thèmes de juin 1793

Quand Laharpe condamne, en l'an III,

"ce mélange inouï de dépravation monstrueuse et de rhétorique puérile, de jactance emphatique et de grossièreté triviale; la démente s'énonçant par axiomes comme la raison, le crime se rehaussant ridiculement pour paraître fier comme la vertu" (10),

on reconnaît sans peine dans sa dénonciation des thèmes apparus chez lui antérieurement, qu'ils relèvent du mauvais goût - le danger de grossièreté et d'emphase devenant ici la "jactance emphatique" et la "grossièreté triviale" - ou, déjà, de la langue "inverse", avec sa "logique nouvelle" - "la démente s'énonçant par axiomes" - et sa métathèse axiologique - "le crime se rehaussant ridiculement pour paraître fier comme la vertu". Il n'est jusqu'à la "rhétorique puérile" qui ne renvoie à la hantise de la "pousière des Collèges" d'où naquit la bohème littéraire, puisque l'expression renvoie tout de même à un niveau minimum d'instruc-

tion. Cet air presque connu s'enrichit cependant de modulations nouvelles, puisque Laharpe flétrit

"la plus épouvantable barbarie, tantôt vomissant, avec des hurlements de bêtes sauvages, les refrains du massacre et de la destruction; tantôt prêchant, avec une gravité à la fois atroce et burlesque, un système d'extermination que l'enfer n'inventerait pas, à moins qu'il ne fût en délire; tantôt s'égayant dans les horreurs, mêlant le sarcasme au poignard, et la plus plate ironie à la plus lâche proscription, raillant les cadavres, plaisantant dans le sang, et se jouant avec le carnage ; tantôt enfin affectant une imbécile hypocrisie et un charlatanisme de tréteaux, proclamant des milliers de meurtres au nom de l'humanité, le code du brigandage au nom d'Aristide; consacrant la plus exécrationnable tyrannie au nom de Brutus." (11)

C'est l'union des contraires - du hurlement sauvage à la gravité du prône, en passant par l'inférieure gaieté dans l'horreur sanglante - qui dit ici le monstrueux, soit le fruit difforme d'un accouplement interdit, en une description qu'un lecteur non prévenu prendrait probablement pour quelque avant-texte inédit de la Préface de Crowell, et qui se termine ainsi :

"La raison ne s'imagine-t-elle pas alors voir des bandits de grand chemin, qui par hasard auraient ouvert un livre d'histoire ou assisté à une tragédie, parodier indistinctement dans leur taverne les héros de la vertu et du crime, et jouer dans leurs orgies une farce bizarre, composée de la morale en dérision, de la perversité en exagération folle, du jargon de l'ignorance, des ordures de l'ivresse, et des blasphèmes de la fureur ?" (12)

Le thème de l'ivresse va d'ailleurs conduire Laharpe à l'image des "saturnales", où les valeurs grotesques d'inversion du monde viennent transmuier l'ébriété ordinaire : "Et après avoir eu les

saturnales de la liberté sous le nom de révolution, il fallait bien avoir les saturnales de la tyrannie sous le nom de gouvernement\* (13)...

B) Ressentiment individuel et langue impersonnelle

A ces amples variations sur les thèmes présents dès juin 1793, Laharpe va joindre deux analyses nouvelles, d'inégal intérêt.

La première introduit la puissance réactive et redoutable du ressentiment, imputant la Terreur à un amour-propre insatiable, modelé sur l'exigence néronienne d'être un acteur applaudi :

\*Ce qui les tourmentait le plus, c'était le mépris, dont ils se gardaient bien de parler jamais. Ils avaient beau se renfler de jactance à leur tribune, et se prodiguer à eux-mêmes, et les uns aux autres, des louanges aussi dégoûtantes que les acclamations mercenaires dont elles étaient soutenues, plus forte que toutes ces acclamations, une voix les poursuivait en leur répétant tout bas : 'Tu es méprisé, peut-être encore plus que tu n'es détesté'; et l'orgueil furieux répondait : 'Eh bien ! que tout ce qui me méprise meure !'" (14)

La fortune d'une telle thématique sera longue, et son succès d'autant plus grand qu'elle était plus fruste.

La seconde analyse nouvelle offre plus d'intérêt : elle introduit l'idée d'une impersonnalité essentielle de la "langue" des "Monstres" :

\*En vain la Terreur faisait circuler sur tous les points de la France une sorte de formulaire de l'atrocité, de l'abjection et de la démente; en vain aussi ceux qui le fabriquaient à Paris pour tous les départements le faisaient revenir à grands frais par toutes les routes jusqu'à la barre de l'assemblée; en vain tous les papiers publics, répétant fidèlement les mêmes phrases, semblaient conçus par une

seule tête, et rédigés par une même plume : ce n'était pas assez pour rassurer les Monstres sur le silence de la très grande majorité de la nation". (15)

L'homogénéité apparaît ainsi comme une caractéristique fondamentale de la langue "révolutionnaire", homogénéité des textes obtenus, (des "formulaire", c'est-à-dire des recueils de phrases toutes faites), homogénéité des locuteurs, qui semblent se fondre en un seul et unique destinataire, jusqu'à donner corps au rêve unanimiste, devenu cauchemar, d'une société parlant d'une seule voix, ayant échangé la rerum concordia discors de la liberté, l'idéal de l'accord obtenu au terme d'une vraie délibération, contre celui de l'unité obligée, par ablation du discordant, sur fond de silence.

#### C) La réduction au "dictionnaire nouveau"

Mais le plus intéressant, dans ce Discours du 31 décembre 1794, c'est que s'engage une réduction de la "langue" monstrueuse au "dictionnaire nouveau" évoqué dès juin 1793. Le thème de l'inversion des valeurs des mots tend en effet à s'imposer aux dépens des autres traits caractéristiques déjà énoncés (qu'il s'agisse de l'emphase, de la puérilité rhétorique, ou de la "logique nouvelle").

##### 1 - Un détournement progressif

C'est l'échelle élémentaire des mots qui va en effet monopoliser l'attention :

"Des mots sacramentels dans tout système légal, des mots que l'on avait l'habitude de respecter quand on les employait dans leur vrai sens, avaient été progressivement détournés



de ce sens originel et invariable, et conduits enfin dans l'application journalière à un sens entièrement opposé."(16)

L'essentiel est ici l'affirmation du caractère progressif du processus de dépossession décrit. Loin d'imaginer le phénomène comme s'imposant brutalement, renversant dans la violence des significations existantes et ignorées - comme l'insistante référence de ce Discours aux "Barbares" aurait pu le laisser penser - Laharpe le dépeint comme un cheminement patient et très conscient, où "l'application journalière" joue un rôle fondamental, dans une sorte de mécanisme qui évoque - s'il est permis de risquer cet anachronisme - les hantises du "lavage de cerveau".

On remarquera qu'une telle conception suppose que Laharpe ne doute pas de l'existence d'un "vrai sens" des mots, même quand il s'agit de termes politiques aux sens les plus extensibles - nous allons le voir plus loin avancer l'exemple du mot "égalité" -, ni du caractère invariable de ce "vrai sens", conviction qui fait écho à l'idéal esthétique néoclassique d'une stabilisation de la langue, fixée une fois pour toute en un point de perfection conforme à son "vrai" génie.

## 2 - Le problème de l'inversion

Quoi qu'il en soit, le butin inestimable, fruit de ce rapt sémantique, c'est, selon Laharpe, le respect que continuent de susciter ces vocables que les "Monstres", parasites ayant évidé leur proie, ont privé de leur sens originel pour y substituer un autre, qui soit purement et simplement leur opposé :



"Et de ces mots rebattus sans cesse d'un bout de la France à l'autre, dans toutes les assemblées publiques, dont on était parvenu à éloigner quiconque aurait pu ou voulu ramener les termes à leur acception, on avait enfin formé une langue qui était l'inverse du bon sens; langue si étrangère et si monstrueuse, que la postérité ne pourra y croire que par la multitude des monuments qui en resteront; langue tellement propagée et consacrée, tellement usuelle, et pour ainsi dire religieuse, que celui qui eût essayé de la contredire, eût été égorgé sur-le-champ." (17)

Et Laharpe de donner "un seul exemple, qui dit tout", celui du mot "égalité", archétype apparemment indiscutable du processus d'inversion sémantique :

"Dès qu'en prononçant isolément le mot d'égalité, qui ne peut jamais signifier, pour le sens commun, que l'égalité des droits naturels et civils, on proscriit à tous les instants et à toutes les tribunes, toutes les espèces de supériorités morales et industrielles, essentielles à l'homme et à la société, que doit-il en résulter ? Qu'au lieu que, dans un état libre, les citoyens se placent d'ordinaire en raison de leurs talents et de leurs vertus, ici l'on sera élevé en raison de sa perversité et de sa bassesse. Alors tout ce qui était au dernier rang de la nature humaine monte au premier rang dans l'Etat. Voilà en deux mots toute l'histoire de nos tyrans." (18)

L'exemple ainsi choisi, s'il répond à la hantise la plus profonde de Laharpe, dément pourtant la simplicité apparente du système de l'inversion. En effet, le contraire d'"égalité" semblerait devoir être "inégalité" - mais ce n'est pas cela qu'on trouve. En fait de sens "originel" et "vrai", Laharpe donne en fin de compte à "égalité", dans une conception politique qui fut celle de la première Déclaration des Droits, le sens d'existence d'une hiéar-

chie sociale déliée des pesanteurs traditionnelles de l'hérédité. Le détournement affecte donc une conséquence de l'égalité civile, l'accession aux emplois sur le seul critère des talents et des vertus, et c'est sur ces deux derniers termes que porte l'inversion - mais c'est Laharpe qui les reconstitue fictivement : "perversité", "bassesse", et "dernier rang de la nature humaine". Ainsi l'exemple choisi par Laharpe, au rebours du modèle apparemment simple d'une transposition immédiate par passage à l'antonyme (du type "crime"="vertu", "vertu"="crime"), montre au contraire que la transcription de cette "langue étrangère" n'est nullement toujours directe, puisqu'elle impose le relais de certaines médiations, à reconstruire cas par cas.

De la même façon, d'autres exemples avancés par Laharpe dans le même Discours répondent plus à un principe général de détournement, qu'à l'application précise du critère d'"inversion" des sens. Ainsi, lorsqu'il fait dire aux "Monstres" : "Nous voulons que la férocité s'appelle énergie" (19), il décrit une usurpation, plus qu'une inversion, sémantique, vu que l'antonyme (stricto sensu) attendu aurait été ici "faiblesse" (ou "mollesse"). Même détournement de la "simplicité" républicaine - dont l'antonyme pouvait être l'"affectation" ou le "raffinement"), dont les "Monstres" prétendent décorer leur "grossièreté brutale". Dans un retour à la pureté initiale de son principe, Laharpe veut d'ailleurs donner pour équivalent de ce couple "grossièreté/simplicité" l'opposition entre "l'atticisme et l'urbanité des anciens" et "l'orgueil d'un

satrape", ce qui multiplie plutôt les fausses fenêtres.

C'est d'une inversion des valeurs, plus que des sens, qu'il s'agit, ainsi que le montre l'exemple de la "sensibilité". Quand les "Monstres" veulent "que la sensibilité soit un crime et une bassesse" (20), il ne s'agit pas de capter un mot, de le vider de son sens pour couvrir de ses prestiges l'inverse de ce qu'il signifie (comme lorsque les "Monstres" proclament "des milliers de crimes au nom de l'humanité"), mais de ruiner ses pouvoirs en jetant sur lui un discrédit complet, de façon que la qualité devienne défaut, pour, à terme, évacuer le mot de la langue :

"Après le massacre des vingt-deux, quelques membres de la Convention demandèrent quand finiraient les boucheries. Ceux-là apparemment en avaient assez pour le moment. La Montagne et les Jacobins firent entendre des rugissements: 'Ils sont sensibles, ces Messieurs !', s'écriaient-ils avec l'accent d'une ironie et d'une rage infernales; 'ils sont sensibles!' Et les membres en faute se hâtèrent de faire amende honorable, et de protester à jamais contre toute sensibilité; et en effet, ils n'y sont pas retombés." (21)

#### D) Une indigence passagère

Deux points importants restent enfin à souligner, au terme de cette analyse du Discours du 31 décembre 1794. D'une part, il ne faudrait pas inférer du caractère inouï et monstrueux de cette nouvelle langue, qu'elle pourrait avoir un autre intérêt, aux yeux de Laharpe, que de scandale. Car il fait précisément partie de son caractère extraordinaire et sans précédent, que la grandeur des crimes dont elle est tout à la fois le signe et l'agent s'y

allie, pour la première fois dans l'Histoire, avec une médiocrité qui est au-dessous de tout ce qu'on peut imaginer. Car "ici rien, absolument rien qui rappelle, même de loin" la nature humaine, et donc pas de trace de "cette espèce de supériorité qui malheureusement n'est pas incompatible" - d'ordinaire, si l'on peut dire - "avec le crime" (22). Au siècle du "sublime de terreur" (analysé par Burke dans son Inquiry en 1756, et de l'étrange admiration qui vient se mêler à l'effroi qu'inspirent les "actions atroces" - "on ne peut refuser une sorte de considération à un grand criminel", écrira Diderot (23) - il s'agit pour Laharpe de désamorcer le sentiment ambivalent que le lecteur pourrait finir par éprouver, à force d'entendre dire qu'il y allait là d'un fascinus sans égal, en martelant le thème d'une pitoyable indigence :

"Quand la Poésie, l'Eloquence, l'Histoire, ces dépositaires éternels des vengeances du genre humain, s'occupent des fameux scélérats qui l'ont opprimé, elles nous les montrent d'ordinaire avec quelques attributs de grandeur, et comme élevés sur les théâtres du crime. Ici il faudra qu'elles en ouvrent les égouts, qu'elles descendent jusque dans la fange avec nos tyrans, pour y chercher les bases ignobles de leur trône éphémère, qui ne paraîtrait que grotesque, s'il n'avait pas été horrible." (24)

D'autre part, l'insistance de Laharpe à présenter le corpus terroriste comme une langue à part entière, et comme une langue "si étrangère" (25) qu'il entend en donner des "traductions" d'une "effrayante fidélité" (26), permet de réhabiliter la nation opprimée :

"Non, tous ces crimes ne sont point les nôtres, non, trois cent mille brigands qui ont régné par une suite de circonstances alors incalculables, et aujourd'hui bien connues, ne sont pas la nation française." (27)

Et c'est ainsi qu'aux yeux du Laharpe de l'an III, le triomphe barbare de la "langue" des "Monstres" sur la langue française n'a été qu'une parenthèse, certes désolante, douloureuse et létale, mais une parenthèse désormais refermée, ce qui permet à une parole délibérative authentique de reprendre la place éminente qu'elle mérite encore d'occuper, comme le montrent les cours du professeur de Littérature à l'Ecole Normale.

## II. "LE GRAND ART DES PEUPLES LIBRES"

Les Leçons de Littérature de Laharpe, anodines aux yeux de qui y chercherait - en vain - des indices du "retournement" anti-"philosophique" du disciple de Voltaire, revêtent pour nous, en revanche, une réelle importance, dans la mesure où, d'une part, il semble que Laharpe ait vu dans l'expérience de l'Ecole Normale l'occasion de créer la chaire de Rhétorique supérieure qu'il avait appelée de ses vœux en 1791 (28), et où, d'autre part, il y prend très clairement position en faveur d'une éloquence "républicaine". Nous l'y verrons en effet, après avoir précisé la place de l'art oratoire dans la Littérature, soutenir la prééminence du genre délibératif, donner des éloges à l'éloquence qui l'avait illustré en France, dont il présente l'étude comme une nécessité, manifester

sa confiance dans le présent et l'avenir de l'éloquence délibérative française, et lui conserver enfin le suprême honneur de la placer à égalité avec l'éloquence antique.

A) La place de l'art oratoire dans le champ littéraire

Lorsque Laharpe justifie liminairement sa décision de s'attacher, dans le champ immense de la "Littérature" - c'est l'intitulé de sa chaire - telle qu'il la définit, n'excluant que "les sciences physiques, les sciences exactes et les arts et métiers" (29), à l'"art oratoire", de préférence à la poésie, il hésite entre deux motivations profondes.

D'une part, en soutenant d'entrée que "nous avons aujourd'hui des choses plus pressées que la poésie", parce qu'"il faut bâtir sa maison avant de l'orner" (30), il laisse penser qu'il ne fait ce choix que par devoir, comme s'il mettait en réserve ses préférences réelles, au nom des impératifs de l'heure. En une déclaration inattendue, il se réclame de la "littérature révolutionnaire" - "dans le sens véritable", bien entendu, d'une littérature "qui rapporte tout aux progrès de l'esprit public" - et concède sans difficulté le caractère "sérieux", "sévère", voire "laborieux" de l'éloquence dont il va parler (31), comme s'il s'agissait de se résigner, au nom de l'intérêt supérieur de la nation, à un moment littéraire bien austère :

"J'aurais pu chercher des succès plus faciles, et vous promener à travers les illusions brillantes des arts de l'ima-

gination. Mais c'est ici une école d'hommes, et il convient à des hommes de songer avant tout à l'utile; l'agréable viendra ensuite, et nous en jouirons d'autant mieux, que nos exercices littéraires suivront naturellement la marche des affaires publiques, et deviendront plus doux et riants en proportion de la sérénité de l'horizon politique, et de la sérénité générale." (32)

La place de l'art oratoire dans le champ littéraire apparaîtrait ainsi bien peu enviable, si Laharpe n'avancait plus loin une justification de son choix toute différente de la pure et simple "utilité", lorsqu'il explique que l'"art oratoire" est avant tout, à ses yeux, "le grand art des peuples libres" (33). Car Laharpe entend souligner son accord avec la fameuse thèse du Dialogus de Oratoribus : parmi les "causes de la décadence" de l'éloquence, "la première de toutes" lui paraît être "la perte de la liberté" (34). Avec Tacite, en effet, il pense que "la grande éloquence", "comme le feu qui a besoin d'aliments, et qui brille en embrasant", nécessite des "mobiles puissants" et des "grands intérêts" que seule la constitution d'un Etat vraiment libre peut offrir (35).

#### B) La supériorité du genre délibératif

Dans ces conditions, on ne s'étonnera pas que "les deux genres les plus importants" de cet "art" soient le délibératif et le judiciaire (36); mais la question reste ouverte de leur importance respective.

En fait, Laharpe commence par esquiver ce problème, en niant l'importance des subdivisions traditionnelles de la rhétorique, celle des trois styles, mais aussi celle des trois genres : "Qui ne voit,



au premier aperçu, que ces trois genres rentrent nécessairement par beaucoup d'endroits les uns dans les autres (37) ?" Mais c'est pour préciser aussitôt que les anciens avaient à cela une "excuse", qui tenait au fait qu'"ils se sont pour la plupart appliqués à faire valoir le genre judiciaire, à montrer sa supériorité sur tous les autres" (38). Or cette "préférence tenait aux moeurs, aux coutumes et à l'esprit des gouvernements", et spécialement à "une institution d'une extrême importance", "la faculté qu'avait un citoyen d'en accuser un autre, mais toujours au terme d'une loi" (39). Dès lors Laharpe juge logique l'importance du "talent de l'accusation et de la défense", et le fait que "la division des genres servait [aux anciens] à mettre au-dessus de tout le genre judiciaire", qui "se trouvait naturellement lié aux plus grands intérêts de l'Etat" (40). Ce développement, à vrai dire, rend encore plus problématique la survie de la classification des genres chez les anciens, tant il montre le genre judiciaire capable de tout absorber. Mais peu importe : son intérêt essentiel est de mettre en exergue la cause de la supériorité accordée au judiciaire dans l'antiquité, soit l'existence d'une "institution" absente dans les gouvernements modernes, absence qui servira justement à fonder, chez les modernes, la prééminence de "l'éloquence délibérative, qui est jusqu'ici la première parmi nous" (41).

De plus, même si, à propos des anciens, Laharpe tiendra apparemment la balance égale, d'une part entre Démosthène et Cicéron, d'autre part, entre genre délibératif et genre judiciaire, présen-



tant deux exemples de l'un et deux de l'autre, il reste que la distribution des talents sera soigneusement respectée. A Cicéron la palme du judiciaire : "Il réservait d'ailleurs les foudres de l'éloquence pour le pathétique des accusations ou des défenses judiciaires (...) c'est là le triomphe de son talent" (42); à Démosthène celle du délibératif : "Il a supérieurement manié le pathétique véhément, qui est plus propre au genre délibératif" (43). Or "le plus terrible athlète qui ait jamais manié l'arme de la parole" est bien, selon Laharpe, Démosthène (44)... Ainsi se trouve à nouveau fondée - et doublement : explicitement quant aux modernes, implicitement quant aux anciens - la supériorité du genre délibératif.

### C) Eloge de l'éloquence délibérative française

Mais qu'en est-il, concrètement, du statut de l'éloquence parlementaire de la Révolution ? Pour passer du principe général de la supériorité du délibératif à l'application particulière d'un éloge du délibératif français, encore faut-il que celui-ci sorte innocent de l'"entière dégradation de la nature humaine" projetée et accomplie par les "Monstres". Or c'est bien ce que Laharpe affirme : de même que la Liberté, exposée pendant quinze mois aux pires abus de ceux qui prétendaient qu'il fallait lui "attenter" "pour mieux l'établir", n'en reste pas moins un bien désirable, de même

"en général, de ce que nous connaissons des orateurs anciens ou modernes, le bon usage de l'éloquence l'emporte de beau-

coup sur l'abus; et pour ce qui nous regarde depuis la Révolution, si [on] croit que l'éloquence est pour quelque chose dans la masse de nos maux, [on] est loin de la vérité." (45)

C'est que "ce talent [de la parole] a dû disparaître parmi nous, quand la parole même a été interdite" (46); en d'autres termes, la Terreur ayant, aux yeux de Laharpe, annihilé le genre délibératif dans sa variante parlementaire, on ne saurait tenir ce genre pour compromis pendant les "quinze mois" du règne des "Monstres". Tout ce qui a précédé les 31 mai - 2 juin 1793 devient donc virtuellement "avouable", et si la Révolution n'a pas été jusque-là une scène irénique, les troubles politiques qui ont été sa marque sont restés en-deçà de cette limite où s'abolit la liberté républicaine; loin de n'être que de sinistres prodromes, à peine moins condamnables, de la Terreur (comme Laharpe les concevra plus tard), ils entraient dans le jeu normal des Etats libres, constituant ce tissu conjonctif inhérent à la croissance d'une grande éloquence :

"Il est triste, sans doute, pour les amis des lettres, d'être obligés d'avouer que ce qui trouble un Etat est ce qui favorise le plus l'éloquence, mais enfin c'est une vérité : telle est la nature des choses humaines".  
(47)

Principe prouvé, dans le cas français, par son corollaire: Laharpe va écrire qu'il n'y a pas eu de grande éloquence en France avant la Révolution. Certes, ce n'est pas lui qui pourrait oublier "les beaux élans que l'esprit de liberté avait produits, depuis trente ans, sous la plume de nos célèbres écrivains", non plus que "l'in-

fluence qu'eut sur l'esprit public l'éloquence du panégyrique, lorsque l'Académie française mit au concours l'éloge des grands hommes" (48). Mais s'il s'agit de "la grande éloquence", de "celle que les anciens appelaient par excellence l'éloquence des orateurs, eloquentiam oratoriam, qui se signale dans les assemblées politiques et dans les tribunaux", alors Laharpe se pense en droit d'affirmer qu'elle "n'avait pu fleurir parmi nous, comme à Rome et dans Athènes, avant l'époque de notre Révolution" (49).

Avec une remarquable continuité, Laharpe continue donc, en 1795, à compter l'éloquence de la Chaire comme quantité négligeable - alors que son collègue d'Ecole Normale l'abbé Sicard, en charge du cours sur l'art (élémentaire) de la parole (c'est-à-dire l'art de lire et d'écrire) mêle, au même moment, dans le Tableau d'honneur de la parole, Bossuet et Fénelon à Démosthène, Périclès, Cicéron, Tacite et Jean-Jacques (50).

#### D) Vers une étude en règle du délibératif français

La voie est donc libre vers la constitution d'un corpus classique de l'éloquence délibérative française née avec la Révolution. Même si, du fait de l'interruption prématurée des cours de l'Ecole Normale, Laharpe n'eut pas le temps d'aborder ce sujet, il faisait partie intégrante de son Cours - tout comme il était présent dans le Plan d'Education de janvier 1791 -, et en constituait même l'aboutissement, comme le "Programme" l'indiquait :

"Le professeur traitera de l'éloquence, et particulièrement de celle des anciens (...) Il analysera les principes généraux de l'art (...) en les appuyant d'exemples tirés des classiques grecs et romains (...) Il y joindra le développement des moyens d'appliquer ces principes féconds et invariables à l'étude de l'éloquence française." (51)

Laharpe a-t-il posé, çà et là, des jalons de cette étude - qui finalement ne put être entreprise ? Si nous ne saurons jamais quel corpus il aurait proposé, nous savons au moins le nom de l'orateur qui se serait taillé la part du lion dans cette "étude". Ce nom apparaît au détour de la discussion d'un extrait de Démosthène, dans la troisième leçon, où Laharpe commente la harangue Sur la Chersonèse, et l'art démosthénien de prévenir par des mouvements "imposants" les "résistances obliques et déguisées, qui sont les dernières ressources des ennemis de la vérité" :

"Quand ils se sentent accablés par l'évidence (...) ils prennent la parole, non pas pour heurter de front une opinion qu'ils voient accréditée, mais pour en détourner l'effet par des notions incidentes, par des objections partielles, qui remettent souvent en discussion ce qui semblait convenir. Quel est leur but ? De refroidir l'impression générale et de prolonger la délibération jusqu'à ce que les esprits soient revenus de cette commotion produite par le pouvoir de la vérité, et que toutes les petites passions, étourdies et abattues un moment par la raison éloquente, aient le temps de se relever." (52)

Cette "tactique adroite", "combien de fois les observateurs" ne l'ont-ils pas vue "employée dans nos assemblées, finissant "honteusement" des "délibérations heureusement commencées" (53)? Or il n'y a que "deux manières" de "prévenir" ces manoeuvres : soit "en sachant fondre la réfutation dans les preuves, comme

faisait Démosthène, de façon à ruiner de fond en comble toutes les objections possibles" (54), soit "en réservant ses plus grandes forces pour la réplique, comme faisait souvent Mirabeau, qui n'était jamais plus terrible que quand il revenait au combat" (55). Voilà donc Mirabeau à nouveau présenté comme un maître, et si l'expression de "Démosthène français" n'est pas employée - la dépanthéonisation a pu retenir Laharpe sur la pente de l'explicite - il reste qu'implicitement la formule est encore valable, puisqu'il n'y a pas, aux yeux du critique, de solution de continuité entre les deux orateurs, qu'on peut mettre en regard sans outre-cuidance.

A l'opposé, on sait bien qui aurait été exclu de ce corpus, et aurait figuré l'anti-Démosthène absolu : Robespierre, incarnation d'un amalgame détestable entre la langue oratoire et "la langue des Marat, des Hébert, et des Chaumette" (56). Alors qu'à Athènes, Démosthène, "véritable citoyen", parlait à un "véritable peuple", Robespierre donnait "ce titre exclusivement à une poignée de brigands", et toute sa prétendue éloquence consistait à "flatter des complices" (57).

Mais hors de ces deux certitudes, nous sommes peu éclairés sur les objets précis de l'étude à laquelle Laharpe aurait soumis le passé de l'éloquence délibérative française. Ce sur quoi Laharpe a eu le temps de s'étendre, cependant, et qui garantit la pérennité de l'intérêt littéraire de cette éloquence, c'est l'espoir qu'il place dans son présent et son avenir.

E) Confiance dans l'avenir du délibératif français

Ce n'est pas que Laharpe ignore, sur ce sujet, les inquiétudes et les objections de ceux

"qui, frappés de l'espèce de désordre qui règne encore dans nos assemblées, semblent craindre que jamais l'éloquence puisse s'y ouvrir une carrière étendue et libre. Je sais qu'aujourd'hui tel est l'état des choses, qu'il vaut mieux être prompt à parler, qu'occupé à bien dire, tant il importe de saisir le moment, et de prévenir l'interruption." (58)

Il entend néanmoins les "rassurer", et témoigne d'une confiance presque enthousiaste, se disant "convaincu que le grand talent peut tout surmonter", et qu'"il ne faut pas plus désespérer de l'éloquence que de la chose publique" (59), remarque capitale, par laquelle Laharpe s'oppose directement à tous les contempteurs d'assemblées frappées de la malédiction d'un désordre chaotique, où se serait abolie la possibilité de bien parler en même temps que celle de bien gouverner. D'ailleurs il estime que "ce désordre diminue tous les jours", et qu'"une police bien établie (...) le fera cesser entièrement" (60).

Ainsi Laharpe attend-il le meilleur pour l'avenir :

"Ayons donc confiance dans l'avenir, et que des craintes exagérées ne nous refroidissent pas sur l'étude d'un art qui a servi la liberté, qui doit encore la défendre, et s'agrandir encore avec elle." (61)

Cette confiance lui semble suffisamment justifiée, d'ailleurs, par les indices qu'il entrevoit dans le présent. Dans cette même

Convention, souillée elle aussi, si peu de temps auparavant, par l'"entière dégradation de la nature humaine" (62), il aperçoit des motifs de satisfaction critique. En effet - par un phénomène au demeurant extraordinaire si l'on songe qu'à ses yeux la tourbe des "brigands" se caractérisait par une ignorance crasse - même des hommes sans instruction sont en train de participer à la renaissance de la parole :

"Et ne voyez-vous pas aujourd'hui tel homme qui n'a reçu aucune instruction, et à qui la seule horreur de la tyrannie a suggéré plus d'une fois des mouvements énergiques, des expressions fortes, dont un orateur consommé aurait tiré, sans doute, un bien plus grand parti, mais dont tout le monde pourrait se faire honneur?" (63)

On peut d'ailleurs savoir quels noms le professeur a en tête : il en a parlé, en effet, au même moment, dans le Journal de Paris. Se réjouissant du "progrès de l'esprit public" il en donne pour confirmation le gouffre séparant des harangues des "Monstres" non seulement l'ars bene dicendi de "ces rapports lumineux sur tous les objets de réforme et d'administration, rédigés avec autant de sagesse que de force par Johannet, par Grégoire, par les deux Merlin, par Chénier, par Boissy, par Ramel" (64), mais encore, et surtout, l'éloquence, d'ailleurs couronnée de succès, des "discours véhéments et courageux de Laignelot, de Legendre, de Tallien, de Fréron, de Clauzel, etc. contre l'oppression et le terrorisme" (65).



F) Eloquence antique, éloquence moderne

Ainsi le vrai talent existe à nouveau. Et dans la même veine d'un Laharpe confiant dans les capacités "modernes", on va voir - et c'est le dernier point important qui ressort de ces Cours à l'Ecole Normale, parce que c'est autour de cette question que s'articulera le rejet futur du corpus délibératif français - on va donc voir que pour la dernière fois Laharpe considère qu'il existe une commune mesure entre l'éloquence délibérative ancienne et l'éloquence délibérative moderne, et sur le plan historique, et sur le plan oratoire, ce que le Laharpe du Lycée ne tardera pas à nier farouchement.

Il y a bien un domaine où il est absurde, aux yeux du Laharpe de l'an III, de mettre sur le même pied l'antique et le moderne, mais c'est celui de la langue des "Monstres". A propos de la quatrième Catilinaire, Laharpe fait remarquer en effet que

"Cicéron ne dit pas (...) 'Ma femme et mes enfants ne sont rien, je les poignarderais moi-même, je les conduirais à l'échafaud, si leur civisme m'était suspect.' S'il eût été capable de parler ainsi devant des Romains, on aurait reculé d'horreur : cet abominable langage n'a jamais été connu parmi les hommes, qu'à l'époque dont nous sortons. Il dit : 'Ma femme, mon fils, mon gendre me sont bien chers; je les porte dans mon coeur, mais quand il l'a fallu, je leur ai préféré ma patrie'. Et voilà le langage d'un citoyen." (66)

Mais pour le reste, Laharpe ne cesse de souligner, tout d'abord, les rapports d'ordre historique entre les événements auxquels furent confrontés un Démosthène et un Cicéron, et ceux dont la Révolution française a été le théâtre.



Il n'est que de consulter, d'une part, son introduction à l'étude de la harangue Sur la Chersonèse :

"Je n'ai pas besoin de vous dire combien, dans ce que vous allez entendre, vous apercevrez de rapports entre les vices et les abus dont se plaint l'orateur d'Athènes, et ceux qui nous ont fait tant de mal, même avant le règne des tyrans. On commença toujours par flatter le peuple avant de l'opprimer, et il y a des choses qui sont de tous les temps, quoique malheureusement nous en ayons vues qui n'ont été que du nôtre." (67)

On voit ici que le thème de la nouveauté inconcevable des événements révolutionnaires n'est pas encore suffisamment développé pour qu'il soit entendu en son sens le plus strict, et poursuivi dans ses conséquences les plus éloignées.

D'autre part, on peut relever la même conception dans l'analyse que Laharpe donne des Verrines, et plus particulièrement du De Suppliciis. Laharpe rappelle d'abord le contexte historique : l'incurie de Verrès ayant causé un terrible revers lors d'un engagement contre les pirates qui ravageaient la Sicile, celui-ci imagina d'accuser de haute trahison des officiers siciliens dont l'innocence évidente ne les sauva pas des derniers supplices. Puis il ajoute qu'il est bénéfique

"d'observer la théorie du crime et les procédés de la tyrannie dans tous les temps et dans tous les pays, et de surmonter le dégoût de cette pénible étude, en faveur de l'utilité dont elle peut être pour connaître et traiter les maladies morales (...) Vous apercevrez donc des rapports sensibles entre les moyens de rapine et d'oppression que tira Verrès des pirates, et ceux que la guerre de Vendée a fournis si longtemps aux tyrans de la France." (68)

N'en restant pas à un niveau général, Laharpe apporte à l'appui de ses considérations cet exemple précis de "rapport sensible" :

"[Verrès] qui avait juré une "guerre à mort" aux négociants, et qui apparemment était l'ennemi du "négociantisme", autant que nos "patriotes" du temps, qui heureusement est passé, faisait arrêter tous les riches commerçants, tous les commandants de navires qui apportaient des denrées dans les ports de Sicile, et confisquait leurs marchandises, parce qu'ils étaient tous (disait-il) du parti des esclaves fugitifs, restes de l'armée de Spartacus, et qu'ils leur avaient fourni des vivres (...) N'est-ce pas là ce que nous avons vu? (...) L'argot des bandits, devenu la langue de nos lois, n'avait-il pas proscrit tous les négociants comme "fédéralistes", comme "égoïstes", comme "Vendéens", comme "modérés", etc. ?" (69)

Laharpe ne s'en tient pas, par ailleurs, au plan des événements historiques, et juge d'un niveau égal les éloquences antique et moderne. Au-delà de l'indéniable mais discrète correspondance entre Démosthène et Mirabeau, il explique par exemple que c'est l'éloquence parlementaire de la Révolution française qui lui a permis de mieux comprendre les grands orateurs de l'antiquité, à tel point qu'il estime avoir pu trancher ainsi l'inévitable et pluri-séculaire question du parallèle entre Démosthène et Cicéron :

"Jusque-là, j'avais toujours préféré Cicéron, et je le préfère encore comme écrivain. Mais depuis que j'ai vu des assemblées délibérantes, j'ai cru sentir que la manière de Démosthène serait plus puissante dans ses effets que celle de Cicéron (...) Cicéron est devant des lecteurs, il leur donne plus de jouissances diverses; il peut l'emporter; devant des auditeurs nul ne l'emporterait sur Démosthène, parce qu'en l'écoutant, il est impossible de ne pas dire à tout moment, il a raison; et certainement c'est là le

premier but de l'art oratoire." (70)

Cette quadrature du cercle oratoire enfin trouvée, cette rare "vérité que notre Révolution [lui] a révélée" sera bientôt, aux yeux de l'auteur du Lycée - par la grâce d'une autre révélation, mais d'un ordre plus particulier, et qui n'avait pas encore produit tous ses effets en l'an III - le seul service que la tourmente révolutionnaire ait rendu à l'éloquence... Désormais, il n'y aura plus à ses yeux aucune mesure entre les anciens et les modernes, plus rien à espérer de l'avenir, plus rien à tirer du passé, et le corpus délibératif français, un instant entrevu, va rentrer dans le néant, emporté vers l'enfer sur la croupe de la monstrueuse "langue révolutionnaire", tandis que la Chaire va soudain grandir, au point de reléguer tout le reste dans son ombre. Ces Cours aux Ecoles Normales sont le dernier témoignage, dans l'oeuvre du grand critique littéraire de la fin du dix-huitième siècle, non seulement d'une attitude favorable envers l'éloquence parlementaire de la Révolution, mais encore d'une prise en compte d'un genre délibératif français bientôt jugé quantité négligeable, et voué à l'abandon.

NOTES DU CHAPITRE III

---

- (1) Sur ce que l'on sait des circonstances de la "conversion" de Laharpe, cf. A. Jovicevich, J.-F. de La Harpe, adepte et renégat des Lumières, New-Jersey, 1973, p.156-158. Laharpe fut arrêté le 26 ventôse an II (16 mars 1794), par ordre du Comité de Sûreté Générale, et élargi, par le même Comité, le 14 thermidor an II (1er août 1794).
- (2) Sur ces positions politiques un temps enfouies, et qui resurgissent alors, Laharpe s'est maintes fois étendu. On peut les caractériser brièvement ainsi : la Liberté est pour Laharpe un bien, comme "affranchissement de tout pouvoir arbitraire, de toute autorité qui n'est pas légale"; c'est "l'état du citoyen qui ne doit rien craindre dans l'exercice de ses droits, tant qu'il n'attente pas à ceux d'autrui, qui sont les mêmes" (cité in A. Jovicevich, op. cit., p.145). Cette Liberté, il l'entend donc à la manière de l'ancienne majorité de la Constituante, d'où le fait que son adhésion à la Révolution après le 10 août 1792 ne s'explique que par son approbation de la destruction continuée de l'ancien clergé, qui lui semble une application directe des principes "philosophiques" qui sont encore les siens, et qu'il soulignait ainsi dès 1790 : "Le premier auteur de cette grande révolution qui étonne l'Europe, c'est sans contredit Voltaire. C'est lui qui a fait tomber la première et la plus formidable barrière du despotisme, le pouvoir religieux et sacerdotal. S'il n'eût pas brisé le joug des prêtres, jamais on n'eût brisé celui des tyrans" (Mercur de France, 7 août 1790, p.26). Laharpe vit d'ailleurs probablement dans ses opinions anti-cléricales une garantie suffisante contre un emprisonnement. Qu'aurait pu faire, en effet, "cette mémorable Commune" contre un citoyen qui proclamait cette "grande vérité" : "C'est de la messe que viennent tous nos malheurs" (Mercur français, 11 ventôse an II - 1er mars 1794, p.9). C'est d'ailleurs du coup d'arrêt donné à l'ultra-révolutionnaire campagne de déchristianisation que viendra l'emprisonnement d'un Laharpe privé du cache-misère de la lutte contre l'Infâme. Au reste, quand Laharpe fera acte de contrition, en 1797, à l'intention de ses nouveaux amis, il ne se reconnaîtra comme "crimes" que ses "aberrations (...) en matière de religion", "en 1793 et en 1794" (Le Mémorial, 10 et 13 juillet 1797 - cité in A. Jovicevich, op. cit., p.182). Il laissera aussi entendre, au demeurant, la part prise par la peur dans son attitude : "La faiblesse fut dans la crainte d'un danger individuel, qui n'était rien, si on l'eût bravé, et dans l'oubli d'un

péril général vraiment formidable (...) Chacun s'imagina longtemps qu'il se déroberait au danger en se tenant à l'écart, et n'avoir rien à craindre en n'étant rien, en ne faisant rien. Ce calcul eût été juste, quoique lâche, dans toute autre révolution; il était absolument faux dans la nôtre" (cité in C.Todd, *op. cit.*, p.183).

Quoi qu'il en soit, ce n'est qu'après les événements du 13 vendémiaire an IV que le retournement sera complet : auparavant, Laharpe continuera bel et bien à s'inscrire dans un cadre républicain, dans une République qui, entre "Despotisme" et "Anarchie", serait une forme possible du "gouvernement légal". Simultanément, il ne laisse affleurer que très elliptiquement son revirement religieux, qui reste insoupçonnable; il aurait fallu, en effet, un don de double vue pour deviner qu'une théorie providentialiste de la Révolution était derrière les considérations suivantes : "J'entends demander sans cesse comment des êtres si méprisables ont pu obtenir un si énorme pouvoir. Ce n'est pas ici le moment de suivre le fil des causes et des effets" (*De la guerre déclarée...*, éd. du Lycée de 1818, t.VIII, p.3). Pour l'heure, tout ce que l'on peut remarquer, c'est que Laharpe a fait disparaître sa prédication "philosophique".

- (3) Nous renvoyons, à ce sujet, au livre de B.Baczko, Comment sortir de la Terreur. Thermidor et la Révolution, Paris, 1989.
- (4) Ce Discours sera plus tard repris dans le Lycée, en introduction à sa troisième partie (XVIIIème siècle). Nous renvoyons ici à l'édition de 1818, Paris, Déterville, t.VIII, p.3-32.
- (5) De la guerre déclarée..., p.9.
- (6) Id., p.23.
- (7) Id., p.20.
- (8) Id., p.5, note 1. Varlet, "animateur" de la section des Droits de l'Homme en 1793, joua notamment un rôle important dans la protestation des "Enragés" contre le décret du 5 septembre 1793 qui, sous couleur d'accorder une indemnité pour rétribuer l'assistance aux assemblées de section, les réduisait à deux par semaine. Cf A. Soboul, Mouvement populaire et Gouvernement révolutionnaire en l'an II, Paris, 1973, p. 137 sq.
- (9) De la guerre déclarée..., p. 11.
- (10) Ibid.
- (11) Id., p.11-12.

- (12) Id., p.12.
- (13) Id., p.13.
- (14) Id., p.21.
- (15) Ibid.
- (16) Id., p.13. On remarquera ici la passage de la forme en "-al" de l'adjectif "sacramental" - utilisé en 1793 pour signifier la dérision d'un Lucien à l'égard des mots "phares" du vocabulaire néo-académique - à une forme en "-el", à qui échoit la mission de désigner des valeurs consacrées, authentiques, vraiment dignes d'inspirer le respect de tous.
- (17) Ibid.
- (18) Ibid. Il y a là une des hantises les plus profondes de Laharpe : "Cette haine sourde et féroce, cette rage interne, cachée dans les plus noirs replis de l'amour-propre, et qui soulève en secret l'homme ignorant et pervers contre tout ce qui vaut mieux que lui" (id., p.4).
- (19) Id., p. 25.
- (20) Ibid.
- (21) Id., note 1 de la p.25.
- (22) Sur l'idée - telle qu'elle s'est développée au tournant des Lumières - qu'il existe des héros en mal comme en bien, voir M. Delon, L'idée d'énergie..., p. 381 sq. (et spécialement les p.388-389).
- (23) Dans Le Neveu de Rameau (cité par M. Delon, op.cit., p.386).
- (24) De la guerre déclarée..., p.11.
- (25) Id., p.13.
- (26) Id., p.25.
- (27) Id., p.32.
- (28) Sur l'Ecole Normale de l'an III, voir, entre autres, le chapitre qui lui est consacré dans Ernest Allain, L'oeuvre scolaire de la Révolution, 1789-1802, Paris, 1891. L'expérience de l'Ecole Normale avait été tentée pour donner à un millier d'élèves environ une formation d'ordre essentiellement péda-

gogique, propre à en faire, dans les plus brefs délais, autant d'instituteurs retournant constituer dans les départements l'ébauche d'un réseau d'instruction publique. L'expérience tourna court, probablement en raison du nombre trop considérable d'élèves - et de matières qu'ils avaient à suivre - mais aussi en raison de la manière dont la plupart des professeurs conçurent leurs cours, sans se soucier des considérations pédagogiques qui auraient dû, en théorie, constituer le socle de leur enseignement.

- (29) Séances des Ecoles Normales, recueillies par des sténographes, et revues par des Professeurs, Paris, 1795, t.I, p.174.
- (30) Id., t.I, p.577.
- (31) Id., t.III, p.203. "Sans doute l'éloquence et les arts considérés sous des rapports si sérieux ont quelque chose de sévère, mais les circonstances nous y portent, et la disposition de mon âme m'y entraîne (...) Ceux qui avaient conspiré la ruine de la littérature prétendaient qu'elle n'était pas assez 'révolutionnaire', et sûrement la mienne ne pouvait pas l'être dans leur sens; mais elle l'est, et le fut toujours, aujourd'hui plus que jamais, dans le sens véritable, s'il est vrai que la littérature révolutionnaire est celle qui rapporte tout aux progrès de l'esprit public. Elle en devient plus laborieuse, je le sais" (ibid.).
- (32) Id., t.III, p.203.
- (33) Id., t.I, p.174.
- (34) Id., t.II, p.113.
- (35) Ibid. Voir au sujet de ce passage du Dialogue des Orateurs, infra, la note 18 du chapitre III de la première Section de la première Partie.
- (36) Id., t.I, p.170.
- (37) Id., t.I, p.178 et p.179.
- (38) Id., t.I, p.180.
- (39) Ibid.
- (40) Ibid.
- (41) Id., t.I, p.184.
- (42) Id., t.IV, p.348.



- (43) Id., t.III, p.185.
- (44) Id., t.III, p.186.
- (45) Nouveaux Eclaircissements sur l'Eloquence ancienne, lu aux Ecoles Normales, en 1794 (sic), in Lycée, Paris, Agasse, an IX, t.III (première partie), p.187.
- (46) Séances des Ecoles Normales, t.II, p.115.
- (47) Id., t.II, p.114.
- (48) Id., t.II, p.101.
- (49) Ibid.
- (50) Voir les Séances des Ecoles Normales, t.I, p.127.
- (51) Id., t.I, p.170. Notons qu'avec - là encore - une remarquable continuité par rapport au Plan d'Education de janvier 1791, Laharpe s'assigne aussi la tâche ultime d'enseigner "l'habitude d'opiner et de haranguer sur-le-champ, suivant les règles de la logique, et avec les formes oratoires" (ibid.).
- (52) Id., t.III, p.214.
- (53) Id., t.III, p.215.
- (54) Ibid.
- (55) Ibid.
- (56) Id., t.IV, p.218.
- (57) Id., t.III, p.205. "Car on n'avait pas imaginé, dans Athènes, non plus qu'en aucun autre endroit du monde, de donner ce titre exclusivement à une poignée de brigands; ceux-là, il faut bien les flatter (comment ne pas flatter des complices ?). Mais c'était réellement à un peuple que Démosthène parlait, à un peuple très susceptible, sans doute, d'erreur, de faiblesses, de préventions, qui n'était pas 'essentiellement bon' comme le peuple de Robespierre (car le peuple est composé d'hommes, et si les hommes étaient 'essentiellement bons', ils n'auraient pas besoin de gouvernement" (ibid.).
- (58) Id., t.II, p.115.
- (59) Ibid.
- (60) Ibid. Laharpe se dit certain que "les assemblées s'organise-



ront régulièrement, comme tout le reste".

(61) Ibid.

(62) On notera que Laharpe use de ménagements à l'égard de la Convention, la considérant le plus souvent comme une victime, et non comme une complice, des "Monstres". Ainsi, lorsqu'il décrit "l'infatigable persévérance" avec laquelle ces "Monstres" "affectaient de remplir leurs feuilles, leurs affiches, leurs discours, leurs lettres même aux autorités constituées" de "tout ce que la plus basse crapule et la plus brutale ivresse peut vomir de plus dégoûtantes ordures", il prend soin de plaindre l'assemblée nationale d'en avoir été, elle aussi, éclaboussée : "O honte ! Les bulletins mêmes de la Convention en furent souillés ! Des voix mugissantes se succédaient pour les répéter, sans interruption, avec un accent infernal, et ne manquaient jamais d'y joindre les imprécations de la rage, et les cris de mort et de massacre" (Séances des Ecoles Normales, t.IV, p.216). Il ne s'agit, au plus, que de honnir les députés robespierristes - qui ont encouragé l'introduction, puis le "triomphe affreux" de ce "digne jargon".

Le seul reproche que Laharpe fait à la Convention dans son ensemble rappelle le grief énoncé en juin 1793, sur les orateurs qu'on entendait tous les jours citer l'histoire "comme Sganarelle cite Aristote". En effet, commentant la quatrième Catilinaire, Laharpe remarque liminairement "une fausseté bien étrange, répétée dix fois devant les représentants du peuple, sous le règne des décemvirs, sans qu'elle ait été jamais relevée. On voulait alors autoriser de quelques exemples cette abominable maxime qu'en fait de conspiration l'on n'a pas besoin de preuves, et que les soupçons et les indices suffisent, (...) doctrine très commode pour égorger qui l'on veut (...) On s'avisa donc de citer dans l'assemblée l'exemple de Cicéron, et l'on s'écriait avec une confiance en tout autre temps incompréhensible : 'Cicéron eut-il besoin de preuves pour condamner Catilina et ses complices ?' Je ne sais si c'était ignorance ou mauvaise foi (...), quoi qu'il en soit, personne ne releva cet hardi mensonge, (...) [cette] méprise si grossière" (Séance des Ecoles Normales, t.IV, p.349-350). Car Laharpe réfute catégoriquement cette interprétation de la conduite de Cicéron face à la conjuration de Catilina, en soulignant, d'une part, que des preuves authentiques de l'existence de la conjuration avaient été saisies et fournies, grâce aux Allobroges, et d'autre part, qu'une grande partie des suspects, mis devant ces pièces, avaient avoué sans difficulté (id., t.IV, p.353). Reste que cette "méprise grossière" n'avait été répétée que "sous le règne des décemvirs", et Laharpe s'empresse de préciser que si personne n'avait jamais protesté alors contre ces "hardis mensonges", ce n'est nullement, à son sens, parce que les députés auraient été d'une

ignorance indigne - "car il y avait trop de gens instruits pour ne pas ignorer un trait de l'histoire aussi connu" - mais bien parce qu'"il eût été trop dangereux de démentir les tyrans" (id., t.IV, p.350).

- (63) Id., t.III, p.195.
- (64) Journal de Paris, 13 janvier 1795, p.457. Cité par A. Jovicich, op.cit., p. 165.
- (65) Ibid. S'il est inutile de revenir sur les figures de Tallien et de Fréron, on précisera que Legendre et Clauzel ont prononcé chacun un discours contre Barère, Billaud et Collot, dans la séance du 12 vendémiaire an III (3 octobre 1794); quant à Laignelot, il demanda, le 23 vendémiaire an III (14 octobre 1794), la création d'une commission chargée d'enquêter sur les représentants qui furent des "hommes de sang" - cf. le Moniteur, Réimpression, t. 22, p.138-140, et p.242).
- (66) Séances des Ecoles Normales, t.IV, p.365.
- (67) Id., t.III, p.197.
- (68) Id., t.V, p.162. Laharpe poursuit en exposant que la guerre de Vendée "n'a existé que parce qu'on l'a voulue"; "on [l'] a soigneusement nourrie parce qu'elle servait à tout." (Nouveaux Eclaircissements sur l'Eloquence ancienne, lu aux Ecoles Normales, en 1794 (sic), in Lycée, Paris, Agasse, an IX, t.III, première partie, p.212). Pour une remise en perspective de la question, cf. C. Petitfrère, La Vendée et les Vendéens, Paris, 1981.
- (69) Id., t.V, p.164.
- (70) Id., t.IV, p. 340. "Fénelon, dont le tact est si délicat, préférerait Démosthène, comme allant plus directement au but. Quintilien, au contraire, paraît préférer Cicéron (...) A cet égard, je puis rendre compte d'une impression que j'ai éprouvée, qui me paraît une vérité que notre Révolution m'a révélée, et qui pourrait mettre d'accord ceux qui contestent la primauté entre ces deux orateurs" (ibid.).

Section II

La phase directoriale

## I N T R O D U C T I O N

---

Pas plus que durant les quinze mois de la Convention thermidorienne n'abondent, pendant les quatre années du Directoire, les textes dont l'objet précis soit de porter un jugement littéraire sur l'éloquence délibérative française depuis 1789. Il n'en reste pas moins que la phase directoriale est une étape capitale de notre enquête. Car dans une période complexe, qui voit les gouvernants créer un régime parlementaire mais l'inaugurer par l'arbitraire du décret des "deux tiers", étaler l'ambition d'établir un ordre constitutionnel mais la démentir par le recours fréquent à des moyens d'exception, vouloir terminer la Révolution, mais en revenir, par et après le "coup" du 18 fructidor, à une nouvelle "terreur", moins sanglante que la première, mais non moins répressive, dans cette période complexe, donc, notre domaine d'études, qui présente en cela un aspect plus simple, est dominé par une question fondamentale, celle de la "langue révolutionnaire".

Soit on en fait, tel un Laharpe - scandalisé par le 13-Vendémiaire, passé à l'opposition politique au régime en même temps qu'il commençait son combat anti-"philosophique" - un principe d'explication essentiel de la Révolution, comme on le lit dans le fameux Du fanatisme dans la langue révolutionnaire. Et dès lors, tout discours tenu par des acteurs de la Révolution, même à son aurore,

peut s'en trouver dévalué, puisque la condamnation peut faire tache d'huile, la généalogie du mal révélant, de proche en proche, une contamination générale. Rien de plus naturel, dans cette perspective, que des amis de Laharpe se chargent de tirer des conclusions que celui-ci n'avait pourtant pas voulu envisager, et qu'un Fontanes, notamment, entreprenne de débouter le genre délibératif français de toute prétention à l'excellence, en s'attachant à vouer au mépris un des ses représentants les plus éminents, l'ex-"Démosthène français".

Soit, tout en reconnaissant l'existence de cette "langue révolutionnaire", et en l'analysant à sa façon, on en relativise la portée, et l'on préserve la possibilité d'un jugement critique bienveillant sur l'éloquence parlementaire de la Révolution dans telle ou telle de ses manifestations. Et ce sont deux auteurs favorables au régime directorial, Louis-Sébastien Mercier - qui va jusqu'à exalter le 18-Fructidor - et Mme de Staël - qui adhère au "coup" tout en le regrettant -, deux ardents défenseurs des "philosophes", qui vont illustrer cette conception. L'un, dans son Nouveau Paris, nous en présentera une version plus audacieuse, en ce qu'il s'est toujours voulu l'apôtre d'un renouvellement esthétique. L'autre, dans Des Circonstances actuelles qui peuvent terminer la Révolution, nous en offrira une version plus grave, et non moins intéressante, en ce qu'elle s'y réclame encore d'une esthétique néoclassique.

## CHAPITRE PREMIER

### DE LAHARPE A FONTANES, OU LES PREMICES D'UN REJET GLOBAL

---

Nous avons laissé un Laharpe confiant dans un avenir républicain, et muet sur sa "conversion", et nous allons le retrouver en opposant résolu du Directoire, et en figure de proue de l'anti-"philosophie". Car c'est précisément pour combattre la politique religieuse du Directoire - très répressive à l'encontre des prêtres réfractaires - qu'il lance, en avril 1797, un brûlot appelé à un retentissement considérable, Du Fanatisme dans la langue révolutionnaire, ou de la persécution suscitée par les Barbares du dix-huitième siècle contre la Religion chrétienne et ses ministres (1).

Au-delà de son propos immédiat, Ce livre se présentait aussi, et surtout, comme un fragment détaché, par anticipation, d'un plus vaste et très ambitieux Commentaire sur la langue révolutionnaire, destiné à "caractériser" toute la Révolution "par l'examen de la langue, qui en a été le premier instrument et le plus surprenant

de tous\* (2).

Or dans sa vertigineuse relecture de l'histoire révolutionnaire, au prisme de sa langue déclarée malade, Du Fanatisme fera remonter toujours plus loin, toujours plus haut l'existence et l'influence du mal, qui finit par étendre son ombre, de proche en proche, non seulement sur l'ensemble des années révolutionnaires, mais jusque sur la deuxième moitié du dix-huitième siècle, les "philosophes" se voyant condamnés comme les précurseurs, voire comme les véritables inventeurs du principe de base de la "langue révolutionnaire". Dès lors notre enquête devra déterminer le changement de position prévisible de Laharpe vis-à-vis du genre délibératif français, probable victime de cette révision profonde. Mais on verra que si sa compromission avec la "langue révolutionnaire" deviendra éclatante dans les discours de la Convention, il ne serait pas sorti virtuellement disqualifié, en son entier, de Du Fanatisme, si Laharpe n'avait adjoint aux analyses sur la "langue révolutionnaire" stricto sensu des développements sur un "style révolutionnaire", vraie raison potentielle de l'extension du dédain pour une éloquence délibérative dont il apparaît inconcevable qu'on ait pu la juger - si peu de temps auparavant - sublime.

Et pourtant, Laharpe ne saura se résoudre encore à englober, dans ce rejet général que ses jugements rendent implicitement possible, un orateur qu'il aura toujours admiré, Mirabeau. Aussi faudra-t-il qu'un des proches de Laharpe, Fontanes, se charge d'une exécution critique à laquelle le vieil Aristarque se refuse

encore.

## I. LA RADICALISATION POLITIQUE ET PHILOSOPHIQUE DE LAHARPE

La portée critique de Du Fanatisme ne s'apprécie pleinement, comme on vient de le suggérer, que si l'on prend d'abord la mesure de la double radicalisation, politique et philosophique, dont il témoigne.

### A) La radicalisation politique

Le point fondamental autour duquel s'articule l'évolution politique de Laharpe (3), c'est le désenchantement consécutif au 13-Vendémiaire an IV.

#### 1 - Le retour du pire

Avec le 13-Vendémiaire, "les beaux jours de la Convention semblent renaître", écrit ironiquement Laharpe :

"Elle reprend son attitude, comme au temps où les patriotes lui criaient à la barre, et toi, sainte Montagne, tonne, éclate, foudroie, et l'invitaient à exterminer tous les traîtres siégeant à la Convention, tandis que tous ces traîtres gardaient un silence morne, et que la Montagne étincelait de joie et de rage." (4)

En donnant une constitution pour la suspendre aussitôt, tout en affirmant la suivre scrupuleusement, les Thermidoriens, devenus "Directoriens", se sont démasqués - parfois à leur insu; stigmatisant ainsi des articles du Mercure, devenu favorable au Directoire, Laharpe critique en détail un plaidoyer pour le gouverne-



ment en place, et s'arrête en particulier sur sa façon de désigner ses adversaires comme des "prédicateurs éternels de l'ordre, de la paix, de l'humanité", "qui ne se sont occupés qu'à répandre des semences de désorganisation" :

"Eh! voilà mot à mot les phrases de Robespierre contre la Gironde, contre la faction des honnêtes gens ! (...) Eh! voilà les phrases de Fouquier-Tinville au Tribunal révolutionnaire. Les conspirateurs qui n'avaient rien fait, avaient toujours répandu des semences de désorganisation, etc." (5)

Ainsi, en ceux que Laharpe n'appelle que "LA FACTION" - ou encore les "néo-Jacobins", pires, à ses yeux, que les Jacobins (6) - "tout Robespierre respire (...) et demande à renaître" (7). La défiance de Laharpe prend une telle extension qu'elle englobe de grands pourfendeurs de Jacobins tel Louvet, un des illustres proscrits girondins (8), ou des modérés tels que Daunou (9), qu'il dénonce comme contaminés par la "langue révolutionnaire".

## 2 - La relecture du passé

Dès lors, toute une relecture du passé s'engage, comme si l'imprévue et maléfique vitalité de la "langue révolutionnaire" faisait tomber les écailles des yeux d'un Laharpe qui abandonne d'abord les révérences qu'il avait gardées envers la Convention du temps des Thermidoriens, puis, de proche en proche, va jusqu'à trouver suspecte l'existence même des assemblées françaises.

### a / La Convention

La Convention, que Laharpe avait ménagée, en la présentant en

victime de la Terreur, au Bulletin "souillé" par un discours qui lui était imposé de l'extérieur, est désormais directement visée.

Ce n'est pas que Laharpe ne continue à faire - dès les premières pages de Du Fanatisme - de la "langue révolutionnaire" celle, avant tout, des "hommes révolutionnaires", soit "les Chaumette, les Hébert" (10), ultra-révolutionnaires sans mandat parlementaire, ou "les Marat" (11), stigmatisé moins pour ses interventions de député, que, comme les précédents, pour ses activités de journaliste et de pourvoyeur d'adresses et de députations.

Mais Laharpe n'hésite plus à écrire que "la tribune de la Convention fut celle du scandale, de l'imposture et du crime" (12), et c'est dans la personne d'un orateur célèbre de la Convention qu'il va trouver un agent privilégié du mal. Avec Barère, en effet, l'auteur des "carmagnoles", le discours parlementaire va ravir aux "Exagérés" de la Commune la palme de la parole la plus pernicieuse, la plus basse, la plus contaminée de "langue révolutionnaire", puisque Laharpe lance cette invective aux ex-Conventionnels :

"Vos Barère annonçaient avec une allégresse infernale, et au bruit de vos applaudissements, que la Vendée n'était plus qu'un monceau de ruines trempées dans le sang (...) [mais] tous vos rapports de tribune, toujours pleins d'une jactance à la fois puérile et féroce, étaient précisément le contraire de la vérité." (13)

Jactance, puérilité, férocité, inversion des valeurs (ici le faux pour le vrai) : tout les traits de ce que Laharpe décrivait en l'an III comme la "langue" des "Monstres" sont présents - mais

cette fois, à la tribune de la Salle des Machines. Laharpe le dit encore plus explicitement, lorsqu'il plaint l'Histoire, qui, nécessairement,

\*descendra jusqu'à citer les carmagnoles de Barère, dont j'ai parlé plus haut, malgré mon dégoût indicible pour le langage révolutionnaire, qui provoque le vomissement, quand il ne soulève pas d'horreur.\* (14)

Le terminus ad quem du dégoût n'est autre, désormais, qu'un orateur parlementaire.

b / Implications potentielles

Mais au-delà du cas général de la Convention, et du cas particulier de Barère, c'est une relecture de l'ensemble de la Révolution qui est virtuellement engagée. Car à partir du moment où le mal, "ce n'était pas seulement le système de Robespierre, comme on a voulu le faire croire depuis qu'il n'est plus" (15), une réaction en chaîne peut s'amorcer, susceptible d'impliquer non seulement la condamnation du présent directorial, et de ses antécédents conventionnels, mais du passé révolutionnaire tout entier. S'il est vrai, comme l'écrit Laharpe, que "tout se tient dans un système d'oppression", et si "les dernières cruautés sont les conséquences des premières" (16), on peut être conduit à remonter indéfiniment la chaîne des causes et des effets. Laharpe a beau ne pas se livrer à cet exercice, tel ou tel aperçu jeté au détour des pages de Du Fanatisme laisse croire qu'il pourrait le faire sans peine, comme dans ce passage où c'est

tout bonnement l'existence même des assemblées dont l'intérêt se trouve remis en question :

"Encore un de nos phénomènes : sept cent cinquante législateurs assemblés, dans un Etat constitué, tous les jours de l'année, sans en excepter un seul, pour faire des lois ! Cherchez dans l'histoire quelque chose de semblable. A Rome, il se passait souvent nombre d'années de suite sans qu'il y eût une loi de proposée." (17)

Avec le tour anti-"philosophique" pris par la relecture entreprise par Laharpe, la remontée dans le passé va même nous conduire bien en-deçà des débuts de la Révolution, pour ne s'arrêter qu'à la "langue philosophique", premier essai de "langue révolutionnaire".

#### B) La radicalisation philosophique

Si la nouvelle orientation de Laharpe, manifestée publiquement à partir de décembre 1796 (18) n'est pas allée sans contradictions, il en ressortait au moins une généalogie possible du langage des "hommes révolutionnaires".

##### 1 - Le rôle de la philosophie

Une grave contradiction grève en effet le discours du nouveau converti sur le rôle de la "philosophie". Tantôt, elle est désignée comme la responsable de tout le mal révolutionnaire; tantôt, ce mal serait advenu de toute façon.

Que la philosophie soit responsable de tout le mal, cela se déduit de l'idée suivant laquelle ce sont les "philosophes" qui ont perverti l'esprit d'un peuple, qui, sans cette manipulation extérieure,

n'en serait jamais venu aux extrémités de la persécution déchristianisatrice :

"Dans aucun cas possible il n'est permis à personne, surtout à des philosophes, de tromper la multitude peu instruite, en changeant totalement le sens de deux mots aussi essentiels, aussi importants que ceux de religion et de fanatisme (...) Donc (...) quand ils se sont servis pendant trente ans de l'un pour désigner l'autre (...) ils ont employé un artifice très coupable, ils ont accredité une calomnie très criminelle." (19)

Et que les "philosophes" n'esquivent pas leurs responsabilités :

"Comme vous n'avez jamais appelé la religion que du nom de fanatisme, comme c'est vous qui avez enseigné aux révolutionnaires à dénaturer les idées et les mots, osez dire que vous n'êtes pas les premiers coupables. Vous n'avez ni massacré ni incendié, je l'avoue; mais vous avez mis le glaive et la torche à la main de ceux qui étaient faits pour se servir de l'un et de l'autre, et vous avez fait tomber toutes les barrières qui pouvaient les arrêter. A quel tribunal serez-vous absous ?" (20)

Mais au fond, on pourrait tout aussi bien extraire de Du Fanatisme de quoi soutenir qu'aux yeux de Laharpe, le rôle de la "philosophie" fut négligeable :

"Quant à la philosophie (je dis même celle des prédicateurs d'athéisme et d'impiété) elle n'y a fourni que son nom et quelques phrases pour les rhéteurs de la tribune, et le mot de fanatisme pour les brigands et les bourreaux (...) Pauvre philosophie du dix-huitième siècle ! A quel point tes disciples t'ont compromise ! Ils ne t'ont même pas associée au butin pour te payer tes leçons, et ils ont même égorgé nombre de leurs maîtres et docteurs (...) avouez que le Tout-puissant, dont vous vous êtes tant moqués, est un terrible moqueur." (21)

Mais n'est-ce pas rien, nous disait Laharpe, d'avoir au moins fourni "le mot de fanatisme" ? En fait, "les brigands et les bourreaux" "se souciaient fort peu qu'il eût une religion ou qu'il n'y en eût pas", ce qui les guidait, c'était la "soif de l'or" (22), auri sacra fames : "Ils n'ont proscrit les ministres que pour dépouiller les autels, et ne versaient le sang que pour ravir l'or" (23).

## 2 - Analogie des deux langues

Dans cette incertitude, un point au moins demeure : les "hommes révolutionnaires" auraient bien pu se passer de la "philosophie", il n'en reste pas moins que la "langue philosophique" a préfiguré la "langue révolutionnaire". Si la parenté effective n'est pas certaine, l'analogie est cependant indubitable : la "langue philosophique" fonctionnait déjà comme une "langue révolutionnaire", puisqu'on peut associer sur le même plan

"la langue philosophique et révolutionnaire, qui appelle fanatiques, non pas ceux qui massacrent, mais ceux qui se laissent massacrer." (24)

Les deux "langues" puisent donc, quoi qu'il en soit, leur identité dans ce bien commun qu'est leur façon spécifique de se livrer au détournement du mot "fanatisme". Laharpe, en supprimant les barrières où était confinée jusque-là la "langue monstrueuse", a donc étendu vertigineusement le champ de ses analyses, puisque l'existence du mal est repérée une trentaine d'années au moins avant que

la Révolution n'éclate (25).

## II. DE LA "LANGUE" A LA "RHETORIQUE"

L'interrogation majeure devient alors, dans notre perspective, de savoir si cette radicalisation implique, comme il serait tentant de le croire, la condamnation du genre délibératif produit par la Révolution : doit-on considérer qu'il a été contaminé tout entier, dès le départ, par cette "langue" ? A dire vrai, rien dans Du Fanatisme n'autorise une réponse positive à cette question. Et en réalité, ce n'est pas de ce qu'il y a de plus original chez Laharpe - la conception qu'il se fait de la "langue révolutionnaire" - que l'on pourrait déduire sa désaffection vis-à-vis de l'éloquence délibérative française, mais de l'adjonction, à ses analyses de la "langue", de la condamnation d'un "style" révolutionnaire, condamnation certes moins originale, mais dont la juridiction est virtuellement plus vaste.

### A) La "langue révolutionnaire" au sens strict

Ce qui a conféré aux thèses de Laharpe sur la "langue révolutionnaire" dans Du Fanatisme un éclat propre à éclipser les autres analyses contemporaines de ce phénomène verbal, c'est la conjonction originale de trois caractéristiques singulières.

#### 1 - Les caractères originaux de l'analyse de Laharpe

Tout d'abord, Laharpe désigne la "langue révolutionnaire" non

comme un simple effet, comme un symptôme parmi d'autres de la Révolution, mais bien comme "son premier instrument" (26), comme un de ses agents les plus décisifs. À ceux qui trouveraient excessive la radicalité de cette position, parce qu'ils estiment que ces expressions "accréditées par l'ignorance et répétées par la sottise" n'appellent que le dédain et la moquerie, Laharpe entend rappeler qu' "avec ces détestables amphigouris (...) on a été au moment d'égorger la France, et qu'on y travaille encore" (27).

Laharpe, d'autre part, insiste, d'un ton qu'on pourrait dire "apocalyptique", sur le fait que "l'établissement, la consécration légale de cette langue" fut "un événement unique, un scandale inouï dans l'univers", "absolument inexplicable", au demeurant, "autrement que par la vengeance divine" (28), au rebours d'autres herméneutes, qui, niant la différence de nature, n'y verront qu'une différence de degré dans une hypocrisie certes repoussante mais non sans précédents (29).

Enfin Laharpe soutient qu'il est parvenu à ramener à un principe unique, et simple, la monstrueuse prolifération de la "langue révolutionnaire" : "Le propre de la langue révolutionnaire est d'employer des mots communs, mais toujours dans un sens inverse, et cela ne souffre pas d'exception" (30).

## 2 - Certitudes et incertitudes d'une définition

Cette dernière caractéristique constituant le coeur du système de Laharpe, elle nécessite quelques éclaircissements, qui nous



révéleront peut-être, par-delà la clarté voulue du principe énoncé, l'ambiguïté persistante des exemples voués à l'illustrer.

a / Une définition explicite

La définition donnée par Laharpe du "propre" de la "langue révolutionnaire" a le mérite de fixer avec certitude ce que Laharpe entend par cette expression, qui n'a pourtant pas toujours été comprise, ou entendue. En effet un commentateur a cru pouvoir assurer récemment, dans une étude au demeurant brillante, que la "langue révolutionnaire" au sens de Laharpe s'étendait et s'épanouissait dans l'Appendice à l'édition de 1798 (anonyme) du Dictionnaire de l'Académie, qui consacre, en les répertoriant, quatre cent dix-huit mots nouveaux mis en circulation par la Révolution (31). C'est méconnaître la nature originale de la "langue révolutionnaire" selon Laharpe, qui ne se confond nullement avec une néologie ordinaire, comme suffit à en convaincre cette précision incidente de Laharpe, occasion d'appliquer sa définition générale en l'énonçant à nouveau, lorsqu'il en vient à parler des noyades (mot présent dans l'Appendice précité) organisées à Nantes par Carrier :

"Je suis forcé quelquefois de me servir des mots nouveaux inventés pour des crimes nouveaux, ou qui même ne sont que des monuments de ridicule et de grossièreté (...) Au reste ce mot de noyades en lui-même est plutôt de néologisme que de révolution. Il ne faut pas oublier que le propre de la langue révolutionnaire est d'employer des mots communs, mais toujours dans un sens inverse, et cela ne souffre pas d'exception." (32)

On ne saurait être plus explicite. Cela ne veut nullement dire, par ailleurs, que le langage des "hommes révolutionnaires" n'ait pas été infecté, de surcroît, par des néologismes. Laharpe écrit ainsi, à propos des "apologistes des lois de Brumaire" (an IV) qui se plaignaient de ce qu'on avait "démoralisé" le peuple :

"C'est un des mots barbares forgés dans la Révolution. Moraliser est un verbe neutre qui n'a jamais signifié rendre moral, mais parler de morale, prêcher la morale. Par conséquent, si démoraliser pouvait être français, il signifierait, cesser de parler de morale." (33)

Mais, on le voit, ce n'est pas en cela que leur langue est "révolutionnaire" : ce travers ne les distinguerait nullement des "barbouilleurs" ordinaires du siècle, et Laharpe serait bien mal fondé à plaider le caractère "inouï" de l'affaire. Le néologisme est dans la bouche d'un chacun, et il est d'autant moins étonnant dans celle des "révolutionnaires" qu'on a affaire avec eux, au mieux, à la "poussière des Collèges", et le plus souvent, à des "hommes grossiers et ignorants". Que des néologismes aient été forgés pendant la Révolution, il fallait s'y attendre; mais ce ne sont pas eux qui sont constitutifs de ce monstre sans équivalent qu'est la "langue révolutionnaire". Ainsi, user de "fanatiser" au sens de "rendre fanatique", c'est simplement mal connaître, et mal parler sa langue, car "fanatiser", comme on le voit dans Richelet, veut dire "faire des actes de fanatisme" (34); par contre, dire "fanatisme" pour désigner le Christianisme, c'est parler l'authentique "langue révolutionnaire".

b / Un exemple ambigu

Une fois ce point - incontestable - établi, il n'est pas mauvais d'interroger l'exemple-phare de Laharpe, qui donne son titre au livre, et de se demander si, dans sa volonté d'éclairer son lecteur, Laharpe ne laisse pas subsister quelques zones d'ombre.

Le texte central, à ce sujet, est le suivant :

"J'ai dit ce qu'était le fanatisme dans la langue du bon sens (35), ce qu'il a été jusqu'ici dans la pensée et dans la bouche de tous les hommes raisonnables. Il fallait bien que dans la langue inverse, appelée révolutionnaire, il fût tout autre chose, (...) la croyance à une religion quelconque, l'attachement à la foi de ses pères (...) qui-conque en est atteint est un ennemi public, et doit être exterminé." - "ce mot ne signifiait dans leur langue rien autre chose, absolument rien autre chose que la profession du Christianisme." (36)

Or la simple application de la définition du principe de la "langue révolutionnaire" selon Laharpe ne permettrait pas, à elle seule, d'en venir à cette "traduction". L'antonyme (ou "sens inverse") du "mot commun" qu'est celui de "fanatisme" n'a jamais été, dans aucun dictionnaire, le mot de "Christianisme" (37). Il a donc fallu, pour en arriver là, une opération plus complexe que Laharpe ne la présente, opération de manipulation sémantique qui suppose une chaîne de médiations dont les anneaux, en étant plus nombreux, sont peut-être plus fragiles (38). En fait, il s'agissait moins, pour les auteurs "révolutionnaires" du détournement de sens incriminé, d'inverser les sens en toute connaissance de cause, que d'opérer un amalgame forcé, de réduire

catégoriquement leur adversaire à l'image repoussante qu'ils s'en faisaient ou voulaient en donner.

Laharpe n'est-il pas près de le reconnaître lui-même, lorsqu'il tient que la "calomnie très criminelle" des "philosophes" - précurseurs, nous l'avons vu, de la "langue monstrueuse" - a été de "confondre sciemment deux choses aussi différentes que la religion et le fanatisme" (39) ? Il s'agit bien ici de réalités "différentes" qu'on tente de "confondre", et non de réalités contraires dont on tenterait d'inverser les places. "Qui ne sait que la confusion des idées est chez vous un besoin et un système", dira-t-il aussi aux "Jacobins" (40)...

c / Un improbable reniement

Dès lors, on est en droit de se demander si, au fil de sa démonstration, Laharpe n'a pas abandonné les principes qu'il avait initialement annoncés. La question doit être posée avec d'autant plus d'insistance que certains ont été jusqu'à soutenir - pour d'autres raisons, mais qui vont dans le même sens - que Laharpe avait ouvertement et radicalement contredit le propos de Du Fanatisme dans l'aveu suivant fait à ses lecteurs :

"Ah! vous n'êtes pas initié dans les secrets de cette langue; c'est un puissant hiéroglyphe; mais je ne puis encore vous en donner le dictionnaire. Je ne saurais tout dire à la fois, et tout doit se trouver à sa place et en son temps". (41)

Puisque Laharpe ne l'a pas publié, ce Dictionnaire, la "révélation", "le dévoilement du Mystère révolutionnaire" promis par Laharpe

aurait "tourné court", et l'auteur aurait contredit, ruiné lui-même le propos de son livre - "this admission destroys the whole critical and demonstrative purpose behind the book", a-t-on écrit (42).

En réalité, cette opinion est bien difficile à soutenir, et si Laharpe s'est contredit, ce n'est certainement pas par l'"aveu" qu'on croit pouvoir débusquer dans cette affirmation. Que Laharpe ait laissé à l'état d'ébauche le grand Commentaire sur la langue révolutionnaire qu'il avait projeté d'écrire, c'est certain, et l'on a vu que Du Fanatisme était présenté explicitement comme un simple fragment de ce livre à venir. Mais dans cette perspective, cette déclaration de Laharpe se comprend précisément comme une allusion à son projet encore en train ("je ne puis encore vous en donner le dictionnaire", c'est-à-dire, je travaille à une étude exhaustive qui demande nécessairement du temps, et il y a pour l'instant urgence à défendre les prêtres réfractaires), une remarque de bon sens ("je ne saurais tout dire à la fois") et comme un effet d'annonce ("tout doit se trouver à sa place et en son temps"). Car il faut rappeler que le but de Du Fanatisme est double; et c'est la lutte contre la politique religieuse du Directoire qui commande le plan de l'exposé, tandis qu'au fur et à mesure, suivant les nécessités, Laharpe "farcit" son exposé de "traductions" partielles, que ce soit d'un terme comme celui de "réaction" (43) ou d'expressions, telles "les haines et les ressentiments" (44), et "aimez la liberté" (45). Il ne serait guère difficile

de collecter de nombreux autres exemples, qui constituent autant d'articles en attente de s'insérer dans le Dictionnaire promis, et l'on voit qu'il n'est guère possible de soutenir que Laharpe se serait avoué incapable d'appliquer son système, et aurait ainsi ruiné de fond en comble son dessein affiché.

d / Du mot à la phrase

Tout en renonçant à attribuer à Laharpe cette imaginaire contradiction fondamentale, il nous faut revenir, pour en constater la persistance, sur la discordance entre la définition initiale que donne Laharpe de la "langue révolutionnaire", et les applications ultérieures qu'il en livre. Que le principe dans toute sa rigueur ne soit pas toujours à prendre au pied de la lettre (46), nous en chercherons une confirmation en examinant ce qu'il advient de ce "jeu" dans le système lorsqu'il passe du niveau du mot à celui de la phrase.

Car le "dictionnaire" qui se constitue peu à peu virtuellement sous nos yeux comprend des "phrases" autant que des mots :

"Les prêtres excitent la guerre civile (...) Exciter la guerre civile est une des phrases du dictionnaire de la FACTION : jamais cette phrase n'a manqué d'être vociférée dans le Convention, toutes les fois qu'il y avait la plus légère apparence d'opposition aux grandes mesures. On veut vous diviser, criait Robespierre, dès qu'on osait modifier le moins du monde les Rapports du comité assassin, ou les motions de la Montagne." (47)

A partir de là, Laharpe peut même passer au stade du corrigé de version "révolutionnaire"; soit en effet le texte suivant, prononcé

par un parlementaire - un Montagnard, écrit Laharpe - après qu'un de ses collègues eut demandé "la proscription de tous les prêtres" :

"La République ne pourra jamais exister, tant que son territoire sera infecté de ces ennemis mortels de la raison et de la saine philosophie. La vérité et l'imposture ne sauraient coexister." (48)

Ces paroles, "traduites dans leur vrai sens", donneront ceci :

" Moi qui suis philosophe, et par conséquent sûr d'avoir raison, je déclare que mon opinion est la vérité, et que toute opinion contraire est l'imposture (...) [et] je prononce qu'il ne doit y avoir en France que moi et ceux qui pensent comme moi, et que tous les autres doivent vider le territoire." (49)

On voit que nous avons également moins affaire, ici, au principe d'inversion au sens strict, qu'à un détournement au sens large, caractérisé ici par une appropriation unilatérale du vrai et du bien, jointe à une volonté d'exclusion, autant de traits qui peuvent définir l'intolérance.

L'essentiel, c'est que nous sommes passés au niveau de la phrase, puis à celui d'un texte. Est-ce à dire que Laharpe ira, dans Du Fanatisme, jusqu'à envisager l'existence d'un "style" révolutionnaire, qui se trouverait rattaché, même avec un certain "jeu" - au principe constitutif de la "langue monstrueuse" ?

#### B) La "rhétorique révolutionnaire"

La réponse à cette question, comme nous allons essayer de le

montrer, sera à la fois positive et négative. En effet, si l'on peut assurer que se trouve nommément mise en cause, dans Du Fanatisme, une "rhétorique" (50) - ou un "style" (51) - "révolutionnaire", il faut ajouter aussitôt que sa caractérisation la délie, à une exception près (sa thématique) du principe maléfique qui est à la racine de la "langue monstrueuse". Le "style révolutionnaire" sera donc, pour l'essentiel, aussi banal et plat que la "langue" révolutionnaire était monstrueuse et inouïe, ce en quoi il se montrera virtuellement plus lourd de conséquences pour l'avenir critique du genre délibératif dans l'oeuvre de Laharpe. Quelles en seraient les caractéristiques ? Un indéniable caractère répétitif, une thématique essentiellement accusatrice, une médiocrité profonde, et une volonté d'effacer certains mots de la langue commune.

#### 1 - Un répertoire répétitif

Le caractère répétitif du "style révolutionnaire" est celui sur lequel Laharpe insiste le moins, mais il n'en revêt pas moins une grande importance, puisqu'il réintroduit l'idée, exposée dans le Discours du 31 décembre 1794, d'une impersonnalité essentielle de ce qui est alors la "langue" des "Monstres" (52). Ce caractère se déduit d'une remarque de Laharpe sur une phrase qu'il stigmatise (il s'agit de "ces vastes complots dont les ramifications embrassent la France"), et dont il souligne qu'elle a été "répétée cent mille fois à la tribune, dans les mêmes termes" (53).



## 2 - Une thématique accusatrice

Pas de "rhétorique révolutionnaire" sans une thématique, au fond assez réduite, à base d'"accusations générales", aussi dénuées de fondement qu'on voudra. C'est au fond le seul caractère de cette "rhétorique révolutionnaire" où apparaît un élément commun avec la monstrueuse langue du même nom; l'inversion axiologique s'y élargit en effet aux dimensions des discours, puisque, comme l'écrit Laharpe, "le caractère particulier [de] la FACTION" - et ce, "depuis huit ans", c'est-à-dire depuis 1789... - "c'est de désigner comme assassin d'intention tout ce qu'elle assassine en réalité" (54). Du coup, cela permet à l'auditeur ou au lecteur averti d'en déduire la vérité :

"Quand Robespierre fit périr Ronsin et quelques autres destructeurs de la Vendée, toute la France retentit du récit des barbaries commises dans ce pays; et j'aime à vous dire encore que ce n'est pas à moi qu'on apprit rien : (...) dès que vos orateurs et vos journalistes parlaient des meurtres, des incendies, des brigandages qu'on imputait aux Vendéens, je disais toujours : les faits sont vrais, n'en doutez pas; mais ceux qui nous les rapportent content leur propre histoire, et selon leur immuable coutume, ils prétendent avoir souffert ce qu'ils ont fait, et assurent que leurs ennemis ont fait ce qu'ils ont souffert" (55).

A dire vrai, s'il est nécessaire que ces "accusations générales" soient sans fondement, il ne l'est pas qu'elles aient toujours cette précision inverse. L'ordinaire de la thématique est aussi fait de pure et simple "calomnie", dont Danton, selon Laharpe, affirmait qu'elle était "permise contre les ennemis de la liber-

té", c'est-à-dire contre "tous ceux qui ne sont pas (les complices ou les esclaves de l'exécrable faction" (56), comme Robespierre l'avait compris :

"Dans l'impuissance(...) d'énoncer des délits véritables (...) les qualifications révolutionnaires ont suffi pour faire tout le mal qu'on voulait (...) Je demande, et j'ai droit de demander, puisque je ne parle pas dans une Convention, où sont les preuves ? Combien de fois avez-vous promis de dévoiler la grande conspiration ? (...) Vous voilà retombés dans le code de Robespierre, dans la conspiration qui a existé, et qui était la base de tous les jugements révolutionnaires. Il n'y avait pas de risque que personne s'avisât de requérir, avant tout, qu'on prouvât que cette conspiration avait existé, et ce que c'était que cette conspiration. La conspiration était un axiome mathématique, dont le corollaire a été la condamnation juridique de cent mille innocents." (57)

C'est que, selon Laharpe, comme toute rhétorique, mais peut-être plus encore, la "rhétorique révolutionnaire" ne connaît d'autre loi que celle de l'efficacité, et le mensonge y est moins un vice individuel qu'une exigence fonctionnelle. Aucune "imposture", aucun chef d'accusation imaginaire, si ridicule soit-il, n'est à négliger dans le besoin : "Cela peut n'être pas vrai, mais cela est toujours très bon à dire à la tribune" (58).

### 3 - Une médiocrité profonde

La troisième caractéristique de la "rhétorique révolutionnaire" est une médiocrité complète. Avant tout, ce style est très rarement exempt d'incorrection - de néologisme, au premier chef. Si la "langue révolutionnaire", comme on l'a vu, ne doit rien au néologisme, le "style révolutionnaire" en est quasi-invariablement doté :

"Depuis qu'on a tant de fois demandé, en style révolutionnaire, la fermeture des barrières, la fermeture d'un club, etc., il est bon de rappeler à ceux qui veulent parler français, que clôture signifie l'action de clore, de fermer, et fermeture, les instruments matériels qui servent à fermer, comme les portes, les serrures, les verroux, les barrières, etc." (59)

La médiocrité est tellement consubstantielle à ce style, que Laharpe juge nécessaire de se justifier à propos du titre de "beaux-esprits du jacobinisme" qu'il avait décerné à ces "assassins" qui "se croient des écrivains en arrangeant de petites phrases sur de grands crimes". A ses lecteurs étonnés, peut-être, de découvrir sous sa plume "qu'il y ait eu quelque chose de commun entre le bel-esprit, qui suppose au moins quelques études, et le jacobinisme, si fier de son ignorance" (60), Laharpe apporte l'explication attendue en se référant aux écrivains publics (61) :

"On se rappelle ce qu'étaient autrefois les écrivains des charniers, qui fournissaient à tout venant des lettres de bonne année, des lettres d'amour, des lettres d'injures, etc. Il y avait le style à dix sols, le style à vingt, le style à trente. Le premier était pour la populace qui ne savait ni lire ni écrire; le second pour ceux qui avaient du moins appris l'un et l'autre; le troisième pour les petits-maitres de boutique. Ce dernier était le style fleuri : pour trente sols on vous donnait de l'esprit et de la phrase. (62)

C'est là précisément l'image, pour Laharpe, de "toute la hiérarchie du bel-esprit révolutionnaire" :

"Il a produit cinq ou six écrivains, et autant d'orateurs de la Montagne, qui se sont élevés jusqu'au style à trente sols. Ce qu'il y a de plaisant, c'est que ces coryphées méprisent de la meilleure foi du monde leurs confrères à dix sols. Les pauvres gens ne se doutent pas qu'un jour viendra (qui même ne peut pas être loin) où l'on ne fera pas plus de distinction entre eux, qu'on n'en fait aujourd'hui parmi nos anciens écrivains des charniers."  
(63)

On devine que le délibératif français doit sortir nécessairement très dévalué, en telle ou telle de ses époques, de ce tableau de déshonneur. A cela s'ajoute que Laharpe réproche en bloc le mauvais goût de toutes les assemblées de la Révolution, dont les membres, pour une fois réunis, se voient affublés du qualificatif d'"écoliers bouffis de rhétorique" :

"Avez-vous oublié que la nation française honore la veillesse et le malheur ? C'est ce que disent les trois Constitutions qu'on lui a données en six ans; c'est ce qui est d'abord très ridiculement placé dans un code national : il n'y a que des écoliers bouffis de rhétorique et ivres de philosophie qui s'avisent d'informer l'univers que la Nation française professe constitutionnellement ce que font naturellement tous les peuples policés et même sauvages."  
(64)

#### 4 - Effacer des mots

Enfin, une caractéristique majeure du "style révolutionnaire" est sa volonté d'effacer des mots de la langue commune. On est là aux antipodes de la "langue révolutionnaire", dans laquelle il s'agit de conserver des mots - par ailleurs vidés de leur signification originelle - pour en capter les prestiges. Ici, il s'agit de supprimer purement et simplement certains mots :

"Ce n'était pas sans intention que Robespierre substituait à Dieu son Être suprême. Le peuple ignorant connaît fort peu l'Être suprême; il laisse cette dénomination oratoire et poétique aux philosophes qui ne sont pas athées. Mais il connaît beaucoup le bon Dieu (...) Ainsi un sans-culotte disait-il à un de ses camarades qui parlait de Dieu : 'Tais-toi donc, il n'y a plus de Dieu, il n'y a plus qu'un être suprême'; et il parlait de très bonne foi." (65)

Et si, par un phénomène curieux, les mots "tabous" font parfois d'étranges retours, c'est dans une de leurs acceptions spéciales, qui permet d'en faire un emploi entièrement neutralisé. Il en va ainsi, selon Laharpe, du mot "religion" - banni au profit de "fanatisme" - dont les occurrences constituent une petite singularité :

"De toutes les expressions usitées dans l'ancien gouvernement, et proscrites dans le nouveau, la seule qui soit demeurée en usage est précisément celle de toutes qui devait le moins être conservée. On dit tous les jours, et on écrit partout : On a surpris la religion du directoire, du ministère, des représentants." (66)

### C) Mirabeau ou l'exception

Au terme de ces analyses il semble que tout, pour le délibératif français, soit d'ores et déjà perdu : comment échapperait-il au naufrage universel de la parole dont l'époque révolutionnaire apparaît synonyme ?

Certes, seule la Convention d'après le 2 juin est explicitement condamnée pour délit de "langue révolutionnaire", tandis que l'un de ses orateurs, Barère, devient l'archétype repoussant du mal à

éviter. Mais si rien, dans Du Fanatisme, ne peut nous autoriser à penser que l'éloquence de la Législative, et plus encore, celle de la Constituante, étaient contaminées par la "langue monstrueuse", il est moins sûr qu'elles aient échappé, dans l'esprit de Laharpe, au péché de "style révolutionnaire", qui, pour être moins profond et moins original, n'en constituait pas moins un obstacle infranchissable sur la route d'une éventuelle reconnaissance critique. Le mirage un instant entrevu d'un équilibre avec ce que les anciens avaient eu de meilleur semble voué à une dissipation complète.

Pourtant, tout n'est pas tout à fait perdu : un orateur est sauvé, entre tous, et l'abandon n'est donc pas (encore) total. Il s'agit bien sûr de Mirabeau, dont Laharpe écrit, dans Du Fanatisme, qu'il fut "le seul homme de la Révolution qui ait eu de grands talents" (67). Qu'un homme que Laharpe créditait, avant sa "conversion", de la ruine du Clergé - et dont il ne manque pas de blâmer, dans Du Fanatisme, la politique religieuse - sorte ainsi indemne des métamorphoses du Laharpe de 1797, montre la persistance et la profondeur de l'estime vouée par le critique à ses talents oratoires.

C'est ce que les nouveaux amis de Laharpe ne peuvent comprendre, et en particulier un de ses proches collaborateurs au Mémorial - journal hostile au Directoire, et l'un des premiers sur la liste des suspensions au 18-Fructidor -, Fontanes, qui va se charger d'une condamnation à laquelle Laharpe ne procédera jamais, mais qui paraît, au courant de pensée hostile à la Révolution

dont il est l'une des figures de proue, aller naturellement dans le sens de la dynamique du mépris lancée contre la langue et le style des Révolutionnaires par Du Fanatisme.

### III. LE MIRABEAU DE FONTANES

C'est quatre mois après la parution de Du Fanatisme, en thermidor an V (août 1797) que Fontanes a fixé pour les lecteurs du Mémorial l'opinion des partisans du retour aux "vrais principes du goût" sur Mirabeau (68). L'importance de l'article se mesure d'une part au poids que son auteur, rayé de la liste des membres de la classe de Littérature et Beaux-Arts de l'Institut au 18-Fructidor, prendra ultérieurement dans la réaction consulaire puis impériale : rappelé à l'Institut réorganisé en 1803, il sera nommé grand-maître de l'Université impériale en 1808. Son intérêt, d'autre part, se lie notamment au fait que lorsqu'un certain Henri Beyle projettera, en 1804, d'écrire une comédie qui accablerait de ridicule "les critiques sans sentiment qui s'avisent de juger les grands hommes et [qu'il] déteste tant", il indiquera, parmi ses "modèles dans la nature", outre Geoffroy, Laharpe et Fiévée, "Fontanes dans son article sur Mirabeau" (69).

#### A) Jugement global sur Mirabeau

Fontanes, bien entendu, distille le fiel à chaque ligne ou presque. Il dénonce d'abord l'incapacité de l'époque révolutionnaire



à produire des grands hommes, au rebours de la Ligue et de la Fronde, parées, sous ce rapport, de toutes les vertus. Certes, il présente ensuite Mirabeau comme le seul révolutionnaire qu'on puisse égaler "à tous les hommes d'Etat nés parmi les troubles de l'ancienne monarchie". Il en fait même un personnage apparemment titanesque, puisqu'il écrit qu'"on doit en effet le regarder comme le créateur de la Révolution française"... Cependant, il s'agit surtout de le charger ainsi de tous les péchés de ceux qui creusèrent "l'abîme" révolutionnaire; d'ailleurs, quelques lignes plus bas, on découvrira que Calonne et Necker sont ses associés à part entière dans la responsabilité de l'enclenchement du processus qui mena aux "horreurs". Fontanes ne manque pas ensuite d'attaquer les "philosophes", auxquels Mirabeau dut "l'audace destructrice" de leurs opinions, ce "siècle corrompu" l'ayant rendu propre à devenir un "chef de faction", dont "l'amitié fut aussi funeste que sa vengeance". Puis vient le tour du Mirabeau d'avant la Révolution, mélange de sombres ressentiments, d'aspiration à la célébrité, et de goût du luxe, "prodiguant sa plume" à tous vents - sa plume, ou plutôt celle des autres, puisqu'il "se servait avec art de tous les esprits et de tous les travaux étrangers."

#### B) Mirabeau écrivain et orateur

Fontanes, qui prononce au nom du "vrai goût", va articuler ensuite contre le grand orateur des griefs d'une relative précision.



### 1 - Mirabeau écrivain avant 1789

Parmi les écrits du Mirabeau d'avant 1789, Fontanes ne consent à reconnaître de valeur qu'à "son ouvrage sur les lettres de cachet", parce qu'on y trouve "des vérités utiles énergiquement exprimées", et que son style ne "manque pas de vigueur, de mouvement et d'originalité". Hélas, ce même style est "quelquefois dur, incorrect, déclamatoire". Au total, cet éloge presque aussitôt repris ne change rien au fait que, malgré ses "nombreux volumes", Mirabeau "n'était point placé au rang des bons écrivains" par les "bons juges" : "Son talent, au moins aux yeux des gens de lettres éclairés, n'était supérieur dans aucune partie".

### 2 - Eloges tactiques

Pourtant, quand il s'agit de juger ce tâcheron orgueilleux après qu'il se fut engagé dans la Révolution, Fontanes lui décerne - en apparence - des éloges aussi flatteurs qu'inattendus :

"L'éloquence des peuples libres avait disparu depuis longtemps : nous n'avions de grands orateurs que dans la Chaire. Mirabeau s'élança dans la Tribune, et lui rendit quelques-uns de ces mouvements et de ces effets réservés aux siècles orageux de la liberté."

On voit comme l'emploi limitatif du pronom indéfini corrige ce que la phrase aurait pu avoir de trop élogieux, et prépare le lecteur à une issue défavorable au moderne de l'inévitable comparaison avec l'éloquence antique qui devra suivre.

Pour l'heure, Mirabeau recueille d'autres lauriers. Et d'abord, avec une limitation analogue dans l'expression, Fontanes veut bien

avouer que Mirabeau "eut, quelquefois, une dialectique vigoureuse et animée". Succèdent des qualités qu'il coûte peu d'accorder à un tel homme : "Il manqua rarement aux grandes circonstances; il sut parler aux hommes assemblés". Enfin, vient la concession majeure, tempérée par un rappel mortifiant de la supériorité antique :

"Il discuta les intérêts politiques, non avec la perfection, l'art et les convenances qui distinguent les anciens modèles, mais avec une énergie peu commune, et inconnue jusqu'à lui dans la langue française."

Or on sait combien le goût d'un Laharpe, dont Fontanes était si proche, n'acceptait l'énergie que "comme un moment de la composition littéraire", selon l'éclairante formule de Michel Delon (70), et stigmatisait ceux qui trouvaient dans la "force", la "chaleur" ou la "vivacité" recherchées pour elles-mêmes un alibi pour leur "incorrection", pour l'"aspérité d'un style hardi et inégal", bref, un passe-droit pour des "ouvrages détestables" (71). Le compliment est donc à double entente.

### 3 - Le tableau des "défauts"

Quoi qu'il en soit, ces amabilités apparentes sont immédiatement contrebalancées par un tableau à la fois ample et détaillé des "défauts" du tribun, de ses "grands défauts". Du côté de l'inventio, "ses idées sont rarement neuves; il n'a, dans ses meilleurs morceaux, ni la profondeur de Montesquieu, ni l'éloquence passionnée de Rousseau, ni la richesse de Buffon" - les "philosophes" ont été de bien mauvais maîtres, mais ils peuvent servir au moins à rabaisser

le talent de leurs pernicious disciples. En matière de dispositio, Mirabeau se voit reconnaître "du mouvement"... "mais non pas toujours progressif, ni soutenu" - soit un "mouvement" privé de ce qui pourrait en faire la valeur. Enfin, c'est en ce qui concerne l'elocutio que la salve va être la plus nourrie :

"Son style est violent, plutôt qu'animé; il est plein de métaphores peu naturelles et incohérentes; des expressions triviales et recherchées y révoltent, à chaque instant, les lecteurs qui ont étudié les maîtres."

La condamnation est donc sans appel : tout en ne donnant aucune citation à l'appui de ses critiques, Fontanes a laissé échapper le fond de sa pensée en écrivant que c'est "à chaque instant" que les "bons juges" doivent être révoltés contre cette prose. Affligé des symptômes de l'affectation, maladie contractée par les siècles post-classiques qui désespèrent d'égaliser les "bons modèles", le style de Mirabeau n'a pu réussir qu'auprès des ignorants, en position de juges suprêmes pendant les années de course à l'abîme.

#### 4 - Le rejet global du délibératif français

L'intérêt de cette condamnation, outre l'inhabituelle précision critique des griefs, vient de la formule qui résume, en l'expliquant, le verdict : "Il traitait les principes du goût avec le même mépris que nos anciens usages". On ne saurait trouver illustration plus évidente du contraste entre une certaine réception de l'éloquence révolutionnaire par les contemporains hostiles à la Révolution, qui stigmatisent son style comme partie prenante

de l'entreprise de démolition générale, et la déception, puis la désaffection qui se feront jour en même temps qu'on avancera dans le dix-neuvième siècle, pour une langue perçue comme paradoxalement solidaire du vieux monde qu'elle entendait pourtant détruire. Aux yeux de Fontanes, le (mauvais) "goût" de Mirabeau participe pleinement de la volonté de rupture des révolutionnaires.

Au demeurant, si un Mirabeau s'est montré dangereux novateur en matière de style, que dire de ses "indignes successeurs" ! Fontanes se contentera de rayer d'un trait de plume toute reconnaissance possible d'autres talents oratoires, en faisant endosser à Mirabeau lui-même cette coupe claire : "On sait qu'il est mort effrayé de l'abîme creusé par lui-même, et plein de mépris pour les tribunes formées à son école" (72).

La dernier mot de Fontanes, à l'image de son article, fera passer le fielleux sous l'habit du mielleux. L'auteur veut se montrer "juste" : par rapport aux furieux qui suivirent, Mirabeau eut "plus d'une fois" des "vues très sages", et s'éleva notamment "avec force" "contre toutes les mesures oppressives". Il a beau avoir excité "du haut de la tribune des orages trop dangereux", on ne peut donc tout à fait le confondre avec "les tyrans démagogues" et autres Marat, qu'il a "flétris" par avance. Dans un suprême effort sur lui-même, c'est-à-dire au prix d'une hypothèse qui ne coûte guère, Fontanes écrit que "si Mirabeau avait vécu plus longtemps, il aurait pu justifier tous les éloges de ses admirateurs", vu que "ses idées et ses talents se perfectionnaient"

à mesure - pour résumer - qu'il n'était plus Mirabeau. Mais quel est, somme toute, le résultat du "parallèle" avec l'éloquence antique ? Au terme de l'énumération des "grands défauts" de son style, Fontanes conclut :

"Et cependant, les meilleurs critiques le regardent comme le seul orateur français qui nous ait donné quelque idée de Démosthène. Observons que, par un singulier rapprochement, le nouveau Démosthène eut aussi quelques rapports avec un nouveau Philippe."

C'était, de façon fort obligeante, rappeler, à mots bien couverts, les anciens élans de Laharpe dans le Mercure, et ruiner élégamment toute tentative pour leur redonner vie, en sous-entendant que le seul point jugé désormais commun avec le grand modèle antique ne serait, en aucun cas, quelque talent oratoire que ce soit, mais bien la corruption, alléguée contre l'ancien aussi bien que contre le moderne. Aux yeux des restaurateurs du "vrai goût", il serait désormais entendu que, dans la "perfection", l'"art" et les "convenances", le délibératif moderne avait misérablement - et cruellement - échoué à égaler les modèles antiques.

NOTES DU CHAPITRE PREMIER

---

- (1) Nos citations de Du Fanatisme seront extraites de sa deuxième édition, Paris, Migneret, an V-1797.
- (2) Du Fanatisme, p.12, note 1 ("Quant à l'ouvrage dont cet écrit est tiré en partie, et que je n'ai encore pu achever (...) il a pour objet de bien faire connaître la Révolution (...) Mon plan est de la caractériser par l'examen de la langue, qui en a été le premier instrument et le plus surprenant de tous, de montrer l'établissement, la consécration légale de cette langue, comme un événement unique, un scandale inouï dans l'univers, et absolument inexplicable autrement que par la vengeance divine"). Laharpe n'achèvera jamais cet ouvrage, qu'il avait prévu d'intituler Esprit de la Révolution ou Commentaire sur la langue révolutionnaire, mais son travail inachevé - que nous retrouverons infra - sera publié en l'an XII dans le tome 14 du Lycée.
- (3) Sur les étapes de l'évolution politique de Laharpe, on peut donner ici quelques précisions. Bien que Laharpe ait parfois douté de la capacité de la Convention thermidorienne à résister à son extrême-gauche, il ne vit nullement d'un oeil défavorable la Constitution de l'an III, gouvernement des "meilleurs, c'est-à-dire [de] ceux qui possèdent une propriété" (suivant la formule du Rapport de Boissy d'Anglas sur le projet de nouvelle Constitution, le 5 messidor an III - 23 juin 1795). Mais indigné par l'infraction à "l'ordre légal" qu'il voit dans le décret des "deux tiers", engagé dans une action sectionnaire (à la section de la Butte-des-Moulins), il est rapidement englobé dans une agitation largement commandée par des royalistes, et, quels qu'aient été ses sentiments politiques réels, il est suffisamment compromis, au 13 vendémiaire an IV, pour qu'un mandat d'arrêt soit lancé contre lui par le Comité de Sûreté Générale. Laharpe va se cacher pendant un an, environ, le Directoire ne finissant par lever l'ordre d'arrestation - sur l'intervention, notamment, de M.J. Chénier... - qu'en novembre 1796 (cf A. Jovicevich, op. cit., p.170-172).

On prendra garde que Laharpe, dans Du Fanatisme, ne s'avoue nullement royaliste. Premièrement, loin d'approuver ou d'excuser la Terreur blanche, il la condamne sans ambages, au nom même du Christianisme (Du Fanatisme, p.122). Deuxièmement, quand Laharpe écrit : "Cessez d'accuser les rois", c'est pour ajouter aussitôt : "Commencez par valoir mieux qu'eux : si l'on est républicain, c'est en donnant l'exemple des vertus qu'ils n'aient pas eues, et non pas celui des crimes qu'ils n'ont pas commis" (id., p.133). Au fond, Laharpe entend se situer dans une sorte

de "juste milieu", acceptant la Constitution de l'an III, dont il ne prétend demander au Républicains que l'application, et à laquelle il invite les Royalistes à se rallier (id., p.158-160).

(4) Du Fanatisme, p.76.

(5) Id., note de la p.153.

(6) A ceux qui reprochent à Laharpe de ne pas voir que des "législateurs-philosophes" ont remplacé les "législateurs jacobins", Laharpe répond par une paradoxale préférence pour les Jacobins des "beaux jours" : "Honneur à vous, Jacobins. Je vous comprends. Vous êtes des scélérats; mais vous êtes francs et conséquents (...) Avec le Jacobin, je prends mon sabre et mon fusil, dès que je l'aperçois. Mais vous qui me parlez de constitution et de liberté, en disposant arbitrairement de ma liberté et de ma vie, je n'ai aucune ressource avec vous" (Du Fanatisme, p. 139).

(7) Id., p.162.

(8) "Le langage humain (...) n'est pas celui des orateurs et des journalistes révolutionnaires. Demandez à Louvet et à tous les autres : ils vous diront que ceux qui réclament l'observation des lois constitutionnelles 'veulent tuer la Constitution par la Constitution même.' Sentez-vous toute la beauté, toute la profondeur de cette logique ? Quiconque aurait seulement balancé à recevoir notre Constitution n'aurait pu être qu'un royaliste, un chouan, un conspirateur; mais quiconque prétend qu'on a fait une Constitution pour la suivre est aussi un royaliste, un conspirateur, un chouan" (Du Fanatisme, p.70, note 1).

(9) "On prétend que par la nouvelle loi projetée 'contre la calomnie', et qu'on appelle 'la loi Daunou', il est permis de prouver qu'une loi est mauvaise, mais qu'il est défendu de la qualifier par des expressions dures et flétrissantes (...) N'est-ce pas dire en d'autres termes : 'Au nom de la liberté, citoyens libres, nous vous interdisons d'appeler les choses par leur nom, quand ces noms peuvent nous blesser.' Rien n'est plus conséquent, et cette nouvelle loi est très révolutionnaire" (Du Fanatisme, p.16, note 1).

(10) Id., p.4, note 1.

(11) Ibid.

(12) Id., p.25.



- (13) Ibid.
- (14) Id., p.35, note 1. C'est un proscrit qu'attaque Laharpe, car on se rappelle que Barère avait été décrété d'arrestation après la "journée" du 12 germinal an III (1er avril 1795), puis condamné à la déportation en Guyane, peine à laquelle il parvint d'ailleurs à se soustraire en se cachant à Bordeaux, jusqu'à l'amnistie de 1800.
- (15) Id., p.16.
- (16) Id., p.69, note 1.
- (17) Ibid.
- (18) C'est l'exil intérieur de Laharpe, consécutif au 13 vendémiaire en IV, qui l'orienta apparemment de façon irréversible vers la dénonciation ouverte de la "philosophie". Cette nouvelle orientation se manifesta publiquement dès le mois de décembre 1796, lorsque, reprenant son cours de Littérature au "Lycée", il y prononça un Discours sur l'état des Lettres en Europe depuis la fin du siècle qui a suivi celui d'Auguste, jusqu'au règne de Louis XIV. Ce Discours, destiné plus tard à ménager une transition entre la première et la deuxième partie du Cours de Littérature, n'aurait pas suscité de vives réactions si Laharpe n'y eût développé un parallèle du XVIIe et du XVIIIe siècle qui tournait entièrement à l'avantage du premier, au point que La Sentinelle, un des grands journaux favorables au Directoire, se scandalisa qu'"une Société qui se dit républicaine [ait payé] Laharpe pour débiter des absurdités contre-révolutionnaires (...)" et prêcher la religion chrétienne comme un missionnaire de la Chine<sup>1</sup> (cité in A. Jovicevich, op. cit., p.174). Environ trois mois plus tard, en mars ou en avril 1797, c'est la publication de Du Fanatisme dans la langue révolutionnaire.
- (19) Id., p.97.
- (20) Id., p.91.
- (21) Id., p.32.
- (22) Ibid.
- (23) Id., p.37.
- (24) Id., p.118.
- (25) Id., p.97.
- (26) Id., p.12, note 1.



- (27) Id., p.121-122, note 1.
- (28) Id., p.12, note 1.
- (29) Les proclamations de la nouveauté radicale des temps révolutionnaires sont nombreuses dans Du Fanatisme ("Pour la première fois depuis la naissance du monde", p.50, "Qu'est-ce donc que la Révolution, qu'est-ce donc que le système révolutionnaire, sinon tout ce qu'on n'a pas encore vu", p.147, etc.). On notera cependant, çà et là, de légères dissonances. Il en va ainsi lorsque Tacite paraît suffire à rendre compte de l'état d'esprit des "révolutionnaires" au temps de la Terreur, qui n'est en rien différent de celui des tyrans romains du premier siècle de notre ère : "Pavebant terrebantque, ils tremblaient et faisaient trembler" (id., p.31). Parfois, c'est le "langage révolutionnaire" lui-même qui apparaît dépouillé de son aura maléfique et profanatrice, quand Laharpe écarte comme d'un revers de main "le charlatanisme banal de [leurs] phrases de tribune" (id., p.18).
- (30) Id., p.35.
- (31) Philippe Roger, "The French Revolution as logomachy", in Language and Rhetoric of the Revolution, Colloque de l'Institut français d'Edimbourg (avril 1989), Edinburgh, 1990, p.6.
- (32) Id., p.35.
- (33) Id., p.145, note 1. C'est dans ce passage que Laharpe soutient que la correction interdit aux adjectifs en "-ique" de donner des verbes en "-iser" (à la seule exception d'"électrique", qui forme le correct "électriser"), ce qui lui attirera cette petite épître de M.-J. Chénier :
- "Renoncez au ton dogmatique,  
Vous avez trop dogmatisé,  
Mais restez toujours canonique,  
Vous serez canonisé."
- (Cité in A. Jovicevich, op. cit., p.176). Laharpe avait écrit très exactement que "quand l'adjectif qui exprime une qualité est en -ique, il ne produit point de verbe en -iser qui veuille dire donner cette qualité".
- (34) Id., p.145, note 1.
- (35) Laharpe en donne liminairement une acception qu'il étend ainsi : "Fanatisme se dit aussi figurément, par extension, de tout excès dans un sentiment bon et louable en lui-même; car tout ex-

cès, en passant la mesure en bien, le change en mal. Ainsi Charles XII était atteint du fanatisme de la gloire (...) Horace était un fanatique de patriotisme, quand il tua sa soeur (...) Les Romains n'étaient pas révolutionnaires : parmi nous Horace n'eût été qu'un patriote énergique; on eût porté le meurtrier en triomphe, et devant lui la tête de sa soeur au bout d'une pique.\*

(36) Id., p.9.

(37) La gamme des antonymes possibles de "fanatisme" est pourtant étendue, de "tolérance" à "modération" en passant par "scepticisme", "tiédeur", "impartialité" ou "pondération".

(38) Il faudrait, pour décrire le processus à l'oeuvre dans l'esprit de Laharpe, reconstituer la chaîne suivante : loin que le Christianisme soit un fanatisme, c'est une religion si tolérante - les innombrables guerres de religion, l'Inquisition, les Savonaroles mis à part - que c'est en son fond l'inverse exact d'un fanatisme. C'est donc moins une définition universellement recevable, qu'une conception conforme à celle que Laharpe s'en est forgé.

(39) Id., p.97.

(40) Id., p.112.

(41) Id., p.70, note 1.

(42) \*Cet aveu ruine entièrement le propos critique du livre avec l'argumentation qui le sous-tend" (Philippe Roger, "The french Revolution as logomachy", op. cit., p.7).

(43) \*(...) la réaction, mot qui est le signal convenu pour appeler sur tout un peuple ce qu'ils nomment les grandes mesures, c'est-à-dire tous les crimes au nom de la loi" - "Réaction est un de ces mots révolutionnaires auxquels LA FACTION a donné un sens convenu et odieux. Quand les assassins furent poursuivis après le 9-Thermidor, elle appela cette justice tardive, et qui bientôt devint illusoire, du nom de réaction; et cela voulait dire parmi eux que, comme ils avaient opprimé la France, on allait les opprimer aussi; de là le nom consacré, après le 13 vendémiaire de patriotes opprimés" (Du Fanatisme, p.121-122).

(44) \*Mais ne voyez-vous pas que dans la langue de l'auteur, les haines et les ressentiments ne signifient que la justice implorée par les opprimés ? Qu'ils se laissent égorger encore, sans rien dire, et qu'on ne dise rien pour ceux qu'on a égorvés, et contre ceux qui égorvent; dès lors,

il n'y a plus ni ressentiment, ni haine. C'est là, dans la plus stricte fidélité, ce que dit l'auteur (...) et je le défie formellement de le nier. Mais il parle la langue révolutionnaire, et sans cela comment pourrait-il accuser ceux qui ont raison, et justifier ceux qui ont tort ?" (id., p.153).

- (45) "Dans votre bouche, aimez la liberté, aimez la constitution, aimez la république, tout cela ne signifie qu'une seule et même chose : aimez notre domination" (id., p.116).
- (46) Parmi les rares exemples d'adéquation complète à la définition rigoureuse de la "langue révolutionnaire", on trouvera quelques noms de fêtes révolutionnaires, lorsque Laharpe entend relever que "LA FACTION", propageant la folie et la servitude, fêtait la sagesse et la liberté (id., p.63).
- (47) Id., p.150.
- (48) "Quand Albert demande formellement la proscription de tous les prêtres, un Montagnard se lève, comme s'il eût attendu le signal, et nous dit ces propres mots que je transcris sur le Journal de Paris, 9 février" (id., p.77).
- (49) Id., p.78.
- (50) On trouve en effet, dans Du Fanatisme, non seulement une occurrence de l'expression "rhétorique des Jacobins" (p.79), mais une autre de l'expression "rhétorique révolutionnaire", quand Laharpe reproche aux néo-Jacobins leurs "vieux sophismes misérablement recrépis du vernis de votre plate rhétorique révolutionnaire" (id., p.42).
- (51) C'est à la p.149 (note 1) de Du Fanatisme qu'on peut trouver l'expression de "style révolutionnaire" ("Depuis qu'on a tant de fois demandé, en style révolutionnaire, la fermeture des barrières, la fermeture d'un club", etc.).
- (52) Voir le chapitre III, I, B, de la première Section de cette deuxième partie.
- (53) Id., p.17.
- (54) Id., p.53.
- (55) Id., p.26.
- (56) Id., p.24, note 1.
- (57) Id., p.16-17 et p.18.

- (58) "Parmi des faits sans nombre, je ne citerai que celui de Vendémiaire (...) On avait dit à la tribune que 'les sections travaillaient à affamer Paris'. Cette imposture n'était pas plus absurde que mille autres qu'on débitait à toute heure. Cependant, je ne sais comment il se fit que dans un Comité quelqu'un dit qu'il n'était pas vrai que les Parisiens cherchassent à s'affamer eux-mêmes, et que ce conte était par trop ridicule. Un autre membre lui répondit avec beaucoup d'humeur : 'Cela peut n'être pas vrai, mais cela est toujours très bon à dire à la tribune.' Et il avait raison" (id., p.24, note 1). Plus loin, Laharpe fera dire aux Montagnards : 'Et avec quoi donc proscrire nous, si l'on nous ôte le royalisme, si on le réduit à ce qu'il est ? Il faut que ce soit une puissance, afin que la Montagne en soit une'" (id., p.156).
- (59) Id., p.149, note 1.
- (60) Id., p.40.
- (61) Sur cette question, voir J. Mellot et H. Spitz, Les écrivains publics, Paris, 1985 (et spécialement les p.123-125, où les auteurs citent le texte de L.S. Mercier consacré, dans le Tableau de Paris, aux écrivains publics qui tenaient boutique près du Cimetière des Saints-Innocents).
- (62) Du Fanatisme, p.40.
- (63) Ibid.
- (64) Id., p.87.
- (65) Id., p.58.
- (66) Id., p.71, note 1.
- (67) Id., p.12.
- (68) L'occasion immédiate de son article est la parution d'un Esprit de Mirabeau (en deux volumes in-8°, chez Buisson), qui donne matière à un "extrait" réparti sur les numéros 84 (du 24 thermidor an V - 11 août 1797) et 85 (du 25 thermidor an V - 12 août 1797) du quotidien Le Mémorial, ou Recueil historique, politique et littéraire, par MM. de la Harpe, de Vauxcelles et Fontanes.
- (69) Stendhal, Projets, 7 juin 1804, in Oeuvres complètes, édition du Cercle des Bibliophiles, vol. 43 (Théâtre II), p.31.

- (70) M. Delon, L'idée d'énergie au tournant des Lumières, Paris, 1988, p.143.
- (71) Voir M. Delon, op. cit., p.143-144.
- (72) Le texte du Mémorial donne bien "tribunes formées" (et non "tribuns formés", ce qui aurait constitué une autre leçon plausible).

## CHAPITRE II

### \* TEMPÊTES \* ET \* PRODIGES \* DE LA TRIBUNE DANS LE NOUVEAU PARIS

---

Aux antipodes du "retour aux vrais principes" prôné par les Laharpe et les Fontanes - réduits provisoirement au silence par le 18-Fructidor - s'offre la figure novatrice de Louis-Sébastien Mercier. Si ceux-là rendent responsables les Lumières des violences terroristes, celui-ci les en disculpe; s'ils préparent le lit de Procuste sur lequel la littérature française est destinée à s'allonger pour la vingtaine d'années à venir, Mercier est un précurseur des renouvellements esthétiques qui prendront un jour le nom de Romantisme. Publiant dès 1773, avec son Nouvel Essai sur l'Art dramatique, un "brûlot qui, plus d'un demi-siècle avant le Racine et Shakespeare ou la Préface de Cromwell oppose l'invention shakespearienne à la pauvreté du modèle classique", comme l'a écrit M. Delon (1), illustrant ses théories d'oeuvres novatrices, de La Brouette du Vinaigrier au Tableau de Paris, il n'a cessé d'appeler, après comme avant la Révolution, au mépris des règles édictées par les rhéteurs, et des canons forgés par le "bon goût".

C'est dans son Nouveau Paris, publié au début de 1799 (2), mosaïque

d'aperçus sur les événements révolutionnaires et le monde qui en est issu, mais qui ne prétend pas en être l'histoire (3), que nous rechercherons le retentissement qu'eut en lui le surgissement de l'éloquence révolutionnaire, dont il fut non seulement un témoin privilégié, mais encore un acteur, puisqu'il siégea à la Convention, et intervint à sa tribune, en tant que représentant de la Seine-et-Oise.

Nous aurons donc à reconstituer d'abord le filtre politique à travers lequel cet ami des Girondins percevra le délibératif révolutionnaire, qui se résume d'ailleurs quasi-exclusivement, dans Le Nouveau Paris, à l'éloquence conventionnelle. Nous pourrons alors comprendre les convergences de son analyse de la "langue révolutionnaire" avec celle de Laharpe, et mesurer aussi ses divergences, dont la moindre n'est pas que l'existence d'une telle langue ne remettra pas en cause, pour Mercier, la grandeur d'une Tribune partagée, dans le combat qui opposa les anges de la Gironde et les démons de la Montagne, entre une misère sans pareille, et une gloire incomparable.

## I. LE FILTRE POLITIQUE

C'est entre la fin 1798 et le début de l'année 1799, en nivôse an VII, probablement, que fut publié Le Nouveau Paris (4). Mercier, soutien fervent du Directoire, y livre sa relecture des combats de

la Montagne et de la Gironde.

A) Mercier et le Directoire

On ne saurait trouver partisan plus résolu du Directoire - et des dernières mesures prises par la Convention thermidorienne - que l'auteur du Nouveau Paris, aux yeux duquel le 13-Vendémiaire fut un "miracle" (puisqu'il "sauva le parti républicain") (5), et le 18-Fructidor une "immortelle journée", où Mercier verrait d'ailleurs volontiers "le dernier jour de la Révolution" (6). Le Directoire a su se montrer "grand", "ferme", et surtout, en un mot que Mercier revendiquera pour se définir, "modéré" (7), et "son éloge est dans la surprise et l'épouvante des cabinets étrangers" (8). Aussi est-il certain que "la République datera de la Constitution de l'an III" (9).

Et Mercier continue de revendiquer le projet révolutionnaire de régénération, tant contre ceux qui l'ont défiguré (les Jacobins, la Montagne, les Cordeliers, la Commune de Paris), que contre ceux qui ne l'ont jamais accepté (les royalistes de toutes tendances, "cent fois pires" que ces "grands scélérats" de Jacobins) (10), affirmant dans l'Avant-Propos du Nouveau Paris qu'un seul sentiment le "consolait", celui

"d'avoir été depuis le premier instant de sa carrière littéraire le héraut, l'ami et le collaborateur de la grande régénération accomplie pour la félicité publique (...) et d'avoir été en même temps l'adversaire de ceux qui l'ont criminalisée à leur profit." (11)



B) Mercier et l'histoire des "partis"

Ces criminels dont il se veut l'éternel adversaire sont, avec les Girondins, les acteurs de premier plan d'une histoire qui, dans Le Nouveau Paris, n'est pas libérée de la croyance aux complots.

1 - Le volcan de "l'ignorance" et du "crime"

Ces Montagnards, qu'il accuse donc d'avoir été de "grossiers plagiaires", dénaturant une Révolution "pure dans son origine", jusqu'à en faire "une furie ceinte de serpents, armée de torches et de poignards(...), l'épouvante de la postérité" (12), comment se représente-t-il leur rôle de 1792 jusqu'au 9-Thermidor ? Selon lui, la Montagne fut partagée en deux composantes : d'une part, les "révolutionnaires ardents et impétueux, qui méprisaient comme pusillanimes les douces et humaines conceptions de la philosophie" :

"Les mesures les plus terribles ne les effrayaient pas; ils eussent immolé, sans remords, les deux tiers de la génération, s'ils avaient cru ce sacrifice utile. Convaincus de la perversité du coeur humain (...), ils pensaient que pour établir un ordre de choses nouveau, il fallait proscrire ou frapper impitoyablement tout ce qui tenait à l'ancien." (13)

D'autre part, à ces "républicains sanguinaires" s'agrégèrent "quelques autres, ambitieux et féroces", "qui ne voyaient dans la Révolution que des moyens de fortune ou de célébrité", "petits ambitieux" ou "cyniques extravagants"(14).

Fanatiques ou ambitieux, les Montagnards se montrèrent incroyablement imprudents, selon Mercier, en risquant, pour perpétrer contre les Girondins leur mauvais coup du 31 mai, de se laisser emporter par

la vague qu'ils avaient soulevée en livrant la Convention à des "chefs populaciers" (15) :

"Les Jacobins aveuglés par la haine et la férocité de leur caractère aimèrent mieux le despotisme de Hanriot, le chapeau sur la tête et l'insolence sur le front, que les vertus de Vergniaud, de Gensonné, de Barbaroux, de Brissot(...) Ce fut donc la Montagne qui approuva la conduite de la Commune, et qui, humiliée elle-même par la plus insolente audace, sanctionna la violence de quelques obscurs démagogues, et prépara ce déluge de maux dont la France allait être inondée". (16)

Que ces Montagnards, après avoir finalement détourné l'"aveugle insurrection du peuple à leur profit", et s'être débarrassés des Girondins, se soient ensuite dévorés entre eux, que ces "tyrans subalternes" se soient "mutilés eux-mêmes", cela ne saurait affliger personne : ils se sont faits eux-mêmes justice (17). Mercier affirme d'ailleurs ne jamais avoir employé le nom de Montagne pour désigner ce qui reste à ses yeux un "cratère qui a vomi toutes les laves de l'ignorance et du crime" (18).

## 2 - Les "martyrs du 31 mai"

De l'autre côté de cette fracture catastrophique du temps de la Révolution qu'a été le 31 mai, avortement tragique de l'espérance républicaine - "jour désastreux, auquel on peut appliquer ce vers de Racine : Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé ?" (19) -, et enjambant ce qu'on peut compter pour quantité négligeable, la "foule d'hommes sans énergie, sans caractère, toujours prêts à se ranger sous la bannière du parti triomphant", et qui composait le Marais (20), Mercier exalte les grands perdants,

les Girondins. S'ils l'avaient emporté, le gouvernement révolutionnaire n'aurait été que la "suspension de certains droits", et non "l'organisation réfléchie de tous les vices" (21) : "martyrs du 31 mai", "étrangers à toutes les extravagances, à toutes les cruautés, à toutes les inepties barbares commises lorsque leur voix était étouffée", "[leurs] noms seront honorés dans la postérité la plus reculée" (22). Mercier n'en tente pas moins d'énumérer leurs défauts, tels qu'ils rendissent compte de leur défaite, quoiqu'ils restassent à leur honneur :

"L'autre parti avait à sa tête des hommes qui avaient puisé dans l'étude des sciences, dans la pratique des lettres, ces inclinations paisibles, précieuses dans les temps ordinaires, mais peu propres à soutenir ou à maîtriser les orages révolutionnaires (...) Ils voulaient le gouvernement républicain, mais ils avaient en horreur les moyens de leurs adversaires; ils le voulaient avec le moins de calamités possibles; ils ne croyaient pas qu'il fallût immoler des victimes humaines sur l'autel de la liberté (...) S'ils avaient pu maîtriser les événements, le passage du despotisme à la liberté n'eût été marqué ni par ce triste éclat de la foudre, ni par le spectacle des dévastations" (23)

Suivant la même démarche, si Mercier met en cause la "finesse inutile" des Girondins dans le procès du Roi (24), il en fait une erreur et non une faute, erreur encore une fois honorable : "Ils crurent aux lumières, à la sagesse de la nation, à sa force qui se réveilleraient en leur faveur" (25).

Cependant Mercier n'est pas loin de placer au-dessus des Girondins, s'il est possible, ceux - dont il a fait partie - qui furent à leurs côtés dans la tourmente, les conventionnels signataires

d'une protestation secrète contre le 31 mai et le 2 juin 1793, décrétés d'arrestation dans la séance du 3 octobre 1793, au terme d'un Rapport d'Amar au nom du Comité de Sûreté Générale, ces "soixante-treize" auquel il accorde une puissance extraordinaire sur les débats de la Convention postérieurs au 2 juin :

"Les soixante-treize combattirent encore sur la brèche, paralyèrent des projets de décrets homicides, inspirèrent une sorte de crainte à la municipalité de Paris, la tinrent du moins en respect, et ce ne fut qu'à leur retraite, qu'après leur enlèvement forcé, que la digue fut rompue, et que tous les crimes inondèrent la France." (26)

Voici donc la spectaculaire et sinistre séance du 3 octobre 1793 - qui vit Amar demander, en montant à la tribune, la fermeture préalable de toutes les issues de la salle -, symptôme parmi d'autres de la "montée en puissance" du régime de la Terreur, prosue au rang de date charnière de l'histoire de la Révolution.

### 3 - Les complots et le peuple

Cette réévaluation du rôle historique des "soixante-treize" par un des leurs est un des traits originaux d'une relecture de l'histoire politique de la Révolution qui se singularise peu, par ailleurs, dans sa croyance à l'omniprésence des complots, élément du "filtre" à travers lequel Mercier percevra l'éloquence des Conventionnels. Toutes les "factions", c'est entendu, ont "stipendié" : qui des "écrivains mercenaires", qui des "chanteurs adroits", qui des "hommes dans les bureaux de l'assemblée", des sociétés populaires, des sections, entraînant le peuple par des "discours et des écrits sé-

ditieux" grassement rémunérés (27).

Si Mercier semble revenir, de temps à autre, à une conception moins "diabolique" de la causalité historique, affirmant que "[cela] n'est pas si aisé de former des jugements sur les effervescences populaires, [qui] peuvent naître d'elles-mêmes, aussi bien qu'être suscitées par les différents partis" (28), c'est pour ajouter aussitôt, quelques lignes plus bas, qu'"en moins de vingt-quatre heures un familier de l'ancienne police vous ramassera trois cents hommes qu'il distribuera autour d'un édifice, pour les faire vociférer sur tel ou tel ton" (29). Le "peuple" n'est de toute façon guère en honneur chez Mercier : "Il n'y a pas la centième partie du peuple qui lise, et la millième qui puisse distinguer le vrai du faux. La partie du peuple qui est de bonne foi en convient elle-même"; quant au "despotisme populacier", c'est "le pire de tous" (30). Victimes d'"usurpateurs du titre de républicain", qui n'aspiraient qu'au "trône de la populacierie", "la plupart [des] sans-culottes ne savent pas encore qu'ils ont été mannequins", qu'on s'est "servi" d'eux "pour accomplir des projets qui roulaient au-dessus de leurs têtes, comme les sphères célestes roulent au-dessus de la tête d'un sauvage ignorant, (...) marionnettes exécrables que des fils invisibles faisaient mouvoir" (31). Qui tirait ces fils ? Tantôt Robespierre, très évidemment de mêche avec les Prussiens (32), tantôt Danton, "qui se préparait à tirer le petit Capet du Temple, et à se faire nommer son tuteur" (33), et toujours, en dernière instance, le gouvernement anglais,

qui a voulu la mort de Louis XVI, et payé Hanriot pour faire le 31 mai (34), parce qu'il voulait démembrer la France (35). Le "peuple", extravagant à sa manière, qui n'a jamais été dans tout cela qu'un "spectateur oisif", n'a jamais ouvert l'oreille "à la voix de l'homme sensé", mais toujours aux "clameurs indécentes", qu'elles fussent celles des royalistes "cannibales" (au sens propre) (36), ou celles des Jacobins, Cordeliers, Montagnards, "qui tuèrent la Révolution en la faisant haïr" (37); c'est que le véritable idéal du "peuple" n'est autre, selon Mercier, que "le royaliste à bonnet rouge" (38).

## II. LA QUESTION DU LANGAGE REVOLUTIONNAIRE

Si divergentes que soient les positions politiques d'un Mercier et d'un Laharpe sous le Directoire, on voit qu'elles étaient vouées à converger dans le commun rejet de la Montagne et des Jacobins, de la Commune et des Cordeliers. Aussi les parentés de certaines des analyses du Nouveau Paris sur le "langage" révolutionnaire avec celle de Laharpe sur la "langue" du même nom, ne doivent pas constituer une véritable surprise. Ces parentés ont été récemment mises en évidence par une étude de Philippe Roger (39), mais celui-ci n'ayant eu ni l'intention, ni la place de développer le parallèle, il ne sera pas inutile d'entrer ici plus avant dans une investigation déterminante pour notre sujet, puisqu'elle doit permettre de préciser la na-

ture, l'étendue et les raisons propres, chez Mercier, d'une condamnation dont les implications sur l'accueil critique qu'il a ménagé à l'éloquence révolutionnaire n'ont pas été, de surcroît, analogues aux conséquences qu'en tira l'auteur du Lycée. Si les deux analyses ont bien des points communs, l'originalité de Mercier n'en est pas moins réelle et importante.

#### A) Les convergences de Mercier et de Laharpe

On sait que Mercier ne s'est pas privé d'ironiser sur Laharpe. Il exècre en lui "une rhétorique usée", "des lieux communs d'aristocratie hébétée et de royalisme extravagant", un "style pesant", qui "ne danse jamais" (40). Il raille "l'académicien tombé de son fauteuil" :

"Laharpe, qui n'avait pas dû se faire grand mal, cria cent fois plus haut que les autres, mais il ne fit tout ce tapage qu'après la chute de la tyrannie décevrale. A entendre ses longues et hurlantes lamentations, on eût dit que lui seul était allé en prison." (41),

et ne manque pas une occasion de l'affubler du sobriquet de "Laharpe-bonnet rouge", pour accréditer l'idée que Laharpe, sous la Terreur, aurait porté le bonnet phrygien en donnant ses cours au Lycée, avant d'entonner ses hymnes à la "religion de nos pères", palinodie parfaitement insupportable dans la bouche de l'ex-disciple chéri du patriarche de Ferney (42). Cette hostilité foncière n'empêche nullement leur commune aversion pour l'épisode terroriste d'engendrer des convergences de fait sur la question des trans-



formations de la langue française pendant la Révolution.

1 - Préalable : les limites de l'accord

Si le parallélisme des positions est parfois réel, il faut dissiper d'emblée les confusions ou les malentendus qui pourraient laisser croire à une identité complète à quelques détails près. Pour rendre l'analogie moins trompeuse, il faut commencer par déterminer dans quelles limites elle est valide.

a / Différences d'appréciation sur la durée du phénomène

La première divergence qu'il faut prendre en compte au préalable, c'est la question des bornes chronologiques entre lesquelles chacun des deux auteurs situe le phénomène. Pour Mercier, il caractérise essentiellement les quatorze mois qui séparent le 2 juin 1793 du 9-Thermidor an II, délimitation partagée par le Laharpe de l'an III, mais refusée par le Laharpe de l'an V, qui décrit, dans Du Fanatisme, une "langue révolutionnaire" qui a franchi les barrières de l'époque de la Terreur, dans l'un et l'autre sens du temps, d'ailleurs. De ce point de vue, le désaccord est total entre un Laharpe suivant lequel les Directoriens parlent encore la "langue révolutionnaire", et un Mercier qui ne voit rien à reprendre depuis le 9-Thermidor et le retour des "soixante-treize".

b / Une langue ?

Le deuxième point à établir, c'est la base à partir de laquelle la comparaison pourra être fondée. A première vue, ce que Laharpe appelle "langue révolutionnaire" semble devoir se retrouver dans



ce que Mercier désigne comme "langage" révolutionnaire :

"Tout, alors, était révolutionnaire. L'on imprima une logique révolutionnaire . Quelle éclipse de l'esprit humain ! Où sont les principes d'une logique révolutionnaire ? Comme ce langage a régné, nous devons en faire mention ici" (43)

Ailleurs, Mercier parle d'"idiome" : aux Jacobins, "on traduisait dans l'idiome de la folie les axiomes de la sagesse" (44), et "l'idiome jacobite a régné quinze mois" (45). Mais ce n'est pas à la "langue révolutionnaire" qu'il faudra comparer ce "langage" ou cet "idiome", car il n'a pas pour trait constitutif absolu celui qu'il a chez Laharpe ("employer des mots communs, mais toujours dans un sens inverse"). Ce qu'on constate est, en son fond, bien différent : c'est la présence d'un thème certes analogue, mais qui apparaît sous l'aspect bien plus général de la "dénaturation" et du "plagiat". Car les Montagnards n'ont été, aux yeux de Mercier, que de "grossiers plagiaires" :

"Ce fut aux Jacobins qu'on vola les pages de nos écrits philosophiques, mais ce fut après les avoir bien dénaturées, bien criminalisées que la Révolution pure, intacte dans son origine, est devenue, par ces grossiers plagiaires, une furie ceinte de serpents" (46)

Des "démagogues" ont "pris le langage de la liberté"; il n'y a pas là non plus de phénomène d'une monstruosité à la fois inouïe et inexplicable, mais un méprisable tour de passe-passe qui n'a dû son succès qu'à la bêtise ahurissante des badauds que furent les

Français.

c / Une aversion commune pour un style

Mais si l'"idiome" de Mercier est distinct de la "langue révolutionnaire" de Laharpe, il entretient de nombreux rapports avec la "rhétorique" - ou le "style" révolutionnaire - tel qu'il est caractérisé : par l'auteur de Du Fanatisme. Sur cette base, les analogies sont en effet nombreuses, à commencer par l'aversion commune aux deux auteurs pour ce langage nouveau. On notera que si cette aversion n'étonne pas chez un Laharpe, chez qui l'innovation est dès longtemps synonyme de dégradation, elle doit nous paraître plus surprenante chez un Mercier toujours prêt à dénoncer le péril mortel d'une sclérose du français. Il semble qu'il n'aurait dû rien trouver à redire à ceux qui avaient enfin l'"audace" de "créer" un langage :

"Eh quoi ! L'ambitieuse tourbe démagogique, au milieu de la tempête révolutionnaire, ne s'est-elle pas créé un langage fait pour tromper et séduire la multitude ? J'ai entendu crier à mon oreille : 'Que les Français périssent, pourvu que la liberté triomphe !' J'en ai entendu un autre s'écrier dans une section, et je l'atteste : 'Oui, je prendrai ma tête par les cheveux, je la couperai, et l'offrant au despote, je lui dirai : 'Tyran, voici l'action d'un homme libre !' Ce sublime de l'extravagance était composé pour les classes populaires; il a été entendu, il a réussi." (47).

N'y a-t-il pas là de quoi séduire, justement, celui qui, dans l'A-  
vant-Propos du Nouveau Paris, appelait de ses vœux un nouveau Shakespeare, capable de sortir notre langue "de la gêne où une timidité gratuite la captive" (48) ?

En réalité, Mercier abhorre ce qui n'est à ses yeux qu'une caricature de "langage", puisque, d'une part il visait essentiellement à "empêcher les hommes de s'entendre" (49), et que d'autre part il représentait à ses yeux "tout ce qu'il y avait de plus vil et de plus méprisable en matière de style et de raisonnement" (50). Dès lors, ces sentiments de répulsion d'intensité voisine chez Laharpe et chez Mercier vont avoir un certain nombre de motifs en commun.

## 2 - Points communs

Le "style révolutionnaire" chez Laharpe comporte parmi ses traits essentiels, on s'en souvient, la médiocrité et l'emphase, le caractère obsessionnel d'une thématique accusatrice, et une volonté d'effacer de la langue certains mots, tous traits que l'on peut retrouver, à des degrés divers, dans Le Nouveau Paris.

### a / Médiocrité et bouffissure

S'il ne faut pas attendre de Mercier, bien entendu, les censures que motivent chez Laharpe les néologismes et les innovations syntaxiques, on constate qu'il rejoint ce dernier dans la condamnation de la médiocrité et de l'emphase des "démagogues".

Médiocres, ils le sont à l'image d'un Marat, promoteur d'un "nouveau genre d'éloquence", qui se réduit au degré zéro de l'insulte :

"Marat fut dénoncé à la Convention pour cette provocation à l'anarchie, qui assurément n'était pas douteuse; il se contenta de répliquer à ses accusateurs qu'ils étaient des cochons, des imbéciles qu'il fallait envoyer aux Petites-Maisons. Ce nouveau genre d'éloquence était familier au club des Cordeliers, au club des Jacobins, à la Commune,

et dans les assemblées permanentes de sections : c'est ainsi qu'ils nous répondaient" (51)

Emphatiques, ils le sont jusqu'à la "bouffissure", qui "a toujours été le style de ces fripons", et qui n'a pas peu contribué à leur triomphe : il y avait "de quoi rire et pleurer, tout à la fois, lorsqu'une multitude aveugle, trompée sur leur scélératesse, leur attribuait un entendement profond", alors que les vrais "amis de la Patrie", avaient "en horreur l'exagération dans les mots, la férocité dans le langage, parce qu'elles sont toujours en raison de la lâcheté" (52).

b / La thématique accusatrice

L'"idiome" des démagogues se caractérise aussi, dans Le Nouveau Paris, par une thématique accusatrice qui comporte à la fois une délégitimation permanente de l'adversaire, et de purs et simples appels au meurtre.

D'une part, tout comme chez Laharpe les "hommes révolutionnaires" recouraient délibérément à l'"imposture" pour forger des chefs d'accusation, les "démagogues" de Mercier inventent résolument leurs griefs, dont le plus marquant reste, aux yeux de l'auteur du Nouveau Paris, celui de "fédéralisme" :

"Le fédéralisme avait été une espèce de fable imaginée pour faire retomber sur la tête des députés retenus la responsabilité de tous les malheurs dont à chaque instant on apportait les nouvelles à la Convention" (53)

De même que chez Laharpe, l'accusation mensongère se soutient

d'une "logique nouvelle", qui est, chez Mercier, l'art tout jacobin de "se précipiter sur le moindre chiffon pour trouver des signes de conspiration dans des phrases oiseuses" (54), art qu'un Fouquier-Tinville porta à sa perfection :

"Il s'écoutait parler quand il posait une question. On ne pouvait mettre plus d'assurance dans les dénégations, plus d'adresse à dénaturer les faits, à les isoler, et surtout à placer à propos un alibi (...) Lorsque la preuve était péremptoire, il couvrait tout l'auditoire d'épouvantables rugissements" (55)

Enfin la thématique accusatrice a, pour Mercier comme pour Lahaarpe, un caractère essentiellement répétitif : Le Nouveau Paris montre les "démagogues" réclamant le crime jusqu'à l'obsession. Comme "on a eu l'audace d'insinuer que les deux tiers de la France étaient des scélérats, et qu'il fallait exterminer seize millions d'hommes pour rendre les autres libres" (56), la réunion jacobino-cordelière-type a revêtu l'aspect suivant :

"Les drapeaux...je me trompe, les bonnets rouges sont levés, les mots carnage, sang, mort, vengeance, cet abc de l'idiome jacobite est répété, crié, hurlé de proche en proche par la huaille. La huaille a régné pendant quinze mois" (57)

La disqualification de l'adversaire, la légitimation du crime au nom des forfaits de l'ennemi à prévenir ou à punir, est ainsi présentée, dans Le Nouveau Paris, comme une clé du succès des "démagogues", en même temps que la raison du caractère "atroce" de leur style : "On vit les rues de Paris couvertes d'adresses et de péti-

tions plus atroces les unes que les autres. Les gens sensés méprisaient ces placards, mais la populace les lisait, et on l'entendait s'absoudre du sang qu'elle avait bu" (58).

c / Les aventures des mots

Enfin Mercier et Laharpe ont une analyse en commun au niveau élémentaire du mot. Ce n'est nullement l'inversion sémantique, qui, comme on l'a dit plus haut, n'est pas pour Mercier matière à développements précis. Quand Mercier insiste sur le fait que tout a changé, "jusque dans les mots", c'est pour évoquer un phénomène social et non politique, qui consiste en l'emploi généralisé d'expressions euphémisantes : on ne parle plus de "domestique", mais d'"homme de confiance", de "médecins", mais d'"officiers de santé", et l'"homme qui a déraisonné d'une voix forte devient un orateur, et sa femme, sa fille, sa servante, ne doutent pas qu'il ne soit un des hommes de France les plus éloquents" (59).

Cette analyse commune concerne le processus d'effacement de certains vocables de la langue courante, proscrits par les "tyrans"; il se trouve qu'ici, l'identité de vues va jusqu'à celle de l'exemple employé : "Lorsque j'étais prisonnier, j'ai entendu mon commissionnaire, âgé de quatorze ans, me dire : "Il n'y a plus de Dieu, il n'y a que l'Être suprême de Robespierre" (60). Mercier l'a-t-il "réinventé", et peut-être de bonne foi, après l'avoir lu chez Laharpe (61) ?

B) L'apport spécifique de Mercier

Si là s'arrête le parallélisme des analyses de Laharpe et de

Mercier, Le Nouveau Paris ne s'en tient pas à ces points communs. Il apporte sur le "langage révolutionnaire" quelques éclairages différents et nouveaux, qui sont au nombre de trois.

1 - La magie des mots creux

Là où un Laharpe met l'accent sur une volonté diabolique d'inversion du sens de certains mots, Mercier préfère décrire une entreprise de négation pure et simple du sens. Cette entreprise passe autant, selon Mercier, par la création et la mise en circulation de mots nouveaux, aussi "insignifiants" que possible, que par la captation de certains mots de la langue courante, évidés de leur sens originel, non pas pour qu'y soit glissé un sens inverse, mais pour qu'ils perdent tout sens véritable. Ce faisant, les "démagogues" se sont dotés d'une puissance d'ordre magique, qu'ils aient été inconscients de ce qu'ils opéraient - "Ces plagiaires n'ont jamais compris le mal que pouvaient faire les mots" (62) - ou prioritairement occupés à "propager ces expressions magiques et sanguinaires", dont [ils] n'étaient pas les dupes" (63).

D'une part, en effet, les "scélérats" ont dérobé des mots déjà chargé de prestiges, pour s'en approprier la puissance, tout en les privant de sens. Mercier en donne ainsi pour exemple le mot de révolution :

"Le ridicule se joignant à tant d'atrocités, on entendit à la Commune de Paris un nommé Payan dire : 'Il est une nouvelle secte qui vient de se former à Paris, jalouse de se réunir aux contre-révolutionnaires par tous les moyens possibles (...) des femmes édentées s'empressent d'acheter [les cheveux] des blondins guillotins, et de



porter sur leur tête des cheveux si chéris (...).’ Qui croirait qu’un tel discours a été tenu ? (...) A toutes ces atrocités, à ces épouvantables ridicules, on n’opposait que ces mots : \*Nous sommes en révolution. Quelle était donc la magie de ce mot imposant de révolution ? (64)

D’autre part, les "démagogues" ne se sont pas contentés de s’approprier "le langage de la liberté", ils ont répandu des mots aussi nouveaux que dépourvus de sens, redoutables enchantements qui enchainèrent à leur service les diableries populacières. C’est ainsi que "les partisans d’une démagogie forcenée" ne se contentèrent pas, au 31 mai, de "[prendre] le titre de républicains", mais qu’ils firent passer les vrais républicains, les fondateurs de la République, les écrivains purs et généreux, pour des fédéralistes, mot qu’ils inventèrent" (65). Et ces "dénominations injurieuses", ces "paroles dépourvues de sens", qui visaient "les citoyens les plus jaloux de la liberté et du bonheur de leur pays" sont devenues leurs "arrêts de mort" (66) : "Ce furent toutes ces phrases insignifiantes, et même celles qui étaient le plus inintelligibles qui ont été le ciment des prisons et des échafauds" (67).

Au demeurant, Mercier se sépare nettement de Laharpe en soulignant qu’à ses yeux cette puissance proprement abracadabrante - comme il sied à des incantations, qui perdraient leur efficacité à devenir intelligibles - avertit que les maux de la Révolution sont venus d’un défaut de lumières, et non d’un excès de "philosophie", puisque ces "succès" déplorables "[attestent] que dans une nation éclairée le plus grand nombre ne l’est pas" (68). La niaiserie du



public amoindrit singulièrement, au passage, le mérite des magiciens, déjà diminué du fait que ces apprentis-sorcières ne sont finalement parvenus qu'à rendre "odieuse" une révolution dont ils avaient cru s'approprier définitivement les pouvoirs de séduction (69).

## 2 - Le rôle moteur de la Montagne

Autre différence, et autre nouveauté, les rôles respectifs de la Montagne et de la Commune de Paris offrent dans Le Nouveau Paris un aspect inverse de celui qu'ils revêtent chez Laharpe.

On se souvient que le noyau le plus pur - ou le plus impur - du langage des "monstres", recouvrait, chez le Laharpe de l'an III, Marat et les "exagérés" qui revendiquaient sa succession. Pour Mercier, en revanche, ceux-ci ne sont venus qu'en second, et n'ont fait que pimenter d'un peu de grossièreté un "plat" déjà cuisiné par d'autres. Si un Hébert, par exemple, "avait créé aussi des expressions magiques", c'est par volonté de démarquer la Montagne, tout comme il avait copié ses moeurs déli-bératives en ayant "dans les tribunes de l'Hôtel de Ville ses portefaix, ses tricoteuses, ses harpies, ses pétitionnaires" (70). Et dans la "grossièreté loquace et verbeuse" qu'Hébert et consorts introduisent dans le système - à la suite de Marat, qui avait montré quel moyen de succès supplémentaire s'offrait là (71) - Mercier ne voit d'ailleurs nullement le symptôme d'une déchéance unique dans l'histoire de l'humanité, mais une régression provisoire, et arrêtée à temps (72). Car au fond, le style

qui a commis les méfaits essentiels, qui, comme une nouvelle plaie d'Égypte, "a mis la nation française en putréfaction", c'est d'abord celui des Jacobins (73).

### 3 - Primauté de l'écrit

La dernière originalité majeure du Nouveau Paris en cette matière, c'est que ce style qui s'y trouve çà et là mis en cause est celui d'écrivains, plus que d'orateurs. Le paradoxe est que la langue écrite est pour Mercier la grande responsable de la tromperie qui a abusé un peuple pourtant "insuffisamment" préparé, et qu'on attendait plus, de ce fait, en victime de la parole, qu'en jouet de l'écrit.

D'un côté, en effet, Mercier met l'accent avec une insistance exceptionnelle sur le rôle des "placards" et autres affiches. C'est un espace visuel, et non sonore, qui se trouve soudain saturé : "On vit les rues de Paris couvertes de pétitions et d'adresses toutes plus atroces les unes que les autres" (74). Or si "les gens sensés méprisaient ces placards", "la populace les lisait", et "on l'entendait s'absoudre du sang qu'elle avait bu" (75). Dans le moment même où la parole semble avoir conquis une importance qu'elle n'avait jamais eue à ce degré, ce sont les murs qui accaparent l'attention du grand nombre, ne laissant à la Tribune que la gloire secondaire de servir de métaphore à sa puissance :

\*Des millions d'affiches bleues, violettes, jaunes et rouges, affichées à chaque heure du jour, devenaient autant de tribunes publiques qui attiraient des flots de peuple autour d'elles; les murs parlaient, conseillaient le meurtre et le

pillage, et jamais prédicateurs ne furent plus avidement écoutés ni plus ponctuellement obéis (...) Quelle arme puissante que le papier !" (76)

Cette royauté de l'écrit lui semble tellement indétrônable, qu'il va de soi, dans Le Nouveau Paris, que seuls des écrits auraient pu défendre les "vrais républicains" contre ce raz-de-marée de papier adverse.

Et c'est l'autre versant de cette valorisation de l'écrit par rapport à la parole : la responsabilité des écrivains y est écrasante. On trouve en effet, dans Le Nouveau Paris, une insistance réelle sur l'influence des "littérateurs"; aux yeux de Mercier, "l'art d'écrire est le premier de tous : son influence est grande, vaste, durable" (77). Ainsi, "que nos romans abominables, et dont l'Espagne n'avait jamais entendu parler, y passent : vingt années suffisent parfois pour changer la face d'un Empire. Si les Espagnols lisent nos livres, tant bons que mauvais, ils seront nos imitateurs et nos émules" (78). Or Mercier, si moqué pour avoir revendiqué, non sans provocation, le titre de "plus grand écrivassier de France", n'est pas moins obsédé qu'un Laharpe par la multiplication des écrivains de troisième ordre :

"Le goût de la littérature a fait une foule d'infortunés. Il faut resserrer le troupeau des littérateurs au lieu de l'étendre; et je le dis hautement pour l'intérêt de la République. Des études superficielles de quelques poètes et de quelques orateurs ont engendré [une] horde de folliculaires libellistes" (79).

Ce sont précisément ces "folliculaires" indignes qui, "comme les

sauterelles de l'Egypte, ont mis en putréfaction la récolte entière" (80). Car Mercier affirme positivement que "c'est aux lâches et nombreux écrivains, apologistes de ces héros du crime que l'on doit la stupeur universelle de la nation, prosternée devant une poignée de brigands" (81).

#### 4 - Conclusion : la "logomachie" ou l'insignifiance

On a donc vu Mercier reconnaître et dénoncer l'apparition d'un "langage" des "démagogues", dont les traits caractéristiques ont plus d'un point commun, non pas avec la "langue révolutionnaire", mais avec le "style révolutionnaire" de Laharpe.

Au fond, si Mercier ne parvient pas à prendre en considération, même à titre d'hypothèse, l'existence d'une diabolique langue "inverse", c'est que pour lui le succès de la "communication" jacobine n'a nullement tenu au message, pas plus qu'à ses émetteurs. La prétendue "langue monstrueuse" n'a été tout au plus qu'un "argot", puisque, à l'instar de tous les malandrins, les Jacobins - que Mercier désigne, à la girondine, par le terme d'"anarchistes" - entendaient essentiellement, par leur "idiome", assurer la sûreté de leurs échanges :

"Les anarchistes avaient, comme les Cartouchiens, leur argot. (...) C'était parmi eux une maxime que la révolution ne pouvait s'achever que par le sang; et le terme de la révolution était pour eux l'exercice du pouvoir absolu; les philosophes avaient voulu une révolution dans les moeurs; eux, ils n'en voulurent jamais que dans le gouvernement, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'il fût entièrement entre leurs mains" (82)

Mercier peut bien employer çà et là, dans Le Nouveau Paris, le ter-

me de "profanation", qu'il s'agisse de stigmatiser dans les Montagnards "ces hommes nouveaux qui ôtaient à la révolution son caractère sacré" (83), ou de déclarer que "si Baboeuf et ses pareils ont été et sont républicains, certes je ne le suis pas (quelle profanation de ce mot sacré!)" (84); Mercier peut également écrire que tout cela "a reconstruit parmi nous la tour de Babel" et "a fait de la politique une logomachie" (85), il ne fait qu'effleurer ces images, dont il pourrait pourtant tirer un parti grandiose, à la Laharpe, l'histoire de la Révolution se parant des couleurs épiques d'une lutte de Titans, avec pour seules armes, et seuls combattants, ou peu s'en faut, des mots.

Mais ni les mots ni ceux qui les ont prononcés - les uns et les autres aussi plats et nuls qu'on voudra - ne sont la clé des triomphes du mal, qui est à chercher dans la naïveté profonde de ceux qui les ont lus ou entendus :

"Quel est donc le plus grand malheur de notre Révolution ? C'est que sans préparation on a invité la multitude à toucher aux matières politiques, et que des charlatans de tréteaux lui ont persuadé qu'elle pouvait y comprendre beaucoup de choses. Volià ce qui a reconstruit parmi nous la tour de Babel, et ce qui a fait de la politique une logomachie, où l'écrivain le plus plat, le plus monstrueux, le plus infidèle, a pu figurer avec un avantage passager et trouver des auditeurs." (86)

La "logomachie" chez Mercier renvoie à l'insignifiance d'une phase en quelque sorte byzantine de l'histoire de la Révolution, aucun accomplissement, même dans le mal, ne lui semblant avoir été atteint par ce trop-plein de discours creux.

Si Mercier se sépare en cela du Laharpe de l'an V, il rejoint celui de l'an III pour conserver sa confiance en une Tribune révolutionnaire qui, par delà les "souillures" qu'elle aura connues, aura au moins donné naissance, comme on le verra, à une éloquence d'un "nouveau caractère".

### III. L'ELOQUENCE DES CONVENTIONNELS

L'étude de l'arrière-plan politique des jugements critiques de Mercier en matière oratoire nous a déjà introduit à la partition fondamentale de la Convention entre les anges girondins et les démons montagnards, et nous a laissé prévoir qu'il pouvait osciller, à propos du délibératif révolutionnaire, entre une démystification radicale, fustigeant des pantins mus par des fils invisibles, travaillant pour le roi de Prusse ou le cabinet britannique, "qui se jouaient de leurs harangues à la tribune, de leur colère et de leurs passions enfantines" (87), et une exaltation hyperbolique de la Convention, qui, "dans ce moment important pour l'humanité entière, a excité l'enthousiasme de la nation, lorsqu'elle s'est levée tout entière à la voix des orateurs éloquents" (88). L'explication de cette oscillation est simple : elle s'opère de part et d'autre du 31 mai. Si au-delà est l'enfer, en-deçà règne la lumière, dont nous recevrons d'abord les rayons.

#### A) Les anges de la Gironde

Les affinités de Mercier avec ceux qu'il est convenu d'appeler

les Girondins sont si profondes qu'il martèle encore, en 1797, les mots d'ordre de leurs discours de septembre et d'octobre 1792 : il fallait une garde départementale à la Convention; en son absence, et au besoin, il fallait installer l'Assemblée ailleurs qu'à Paris (89). Ses prédilections vont donc aux orateurs et aux discours (ou aux paroles) les plus "en pointe" dans l'offensive anti-jacobine : la Robespierride de Louvet en fait partie (90). L'auteur de Faublas a d'ailleurs droit à un éloge en bonne et due forme :

"Il eut un père dur et brutal (...) C'est de là probablement que s'alluma dans son âme cette haine des tyrans, qui ne s'est éteinte qu'avec ses jours. Il attaqua le trône, il dénonça Robespierre, il demanda l'acte d'accusation contre les fils de Capet; il s'éleva avec une grande force d'indignation contre la Noblesse, cette caste usurpatrice, obstacle continu à tout développement de grandeur et d'énergie dans la nation(...) Il fut républicain jusqu'au dernier soupir." (91)

Malgré l'allusion à d'autres discours, c'est bien celui du 29 octobre 1792 qui est indiqué comme le plus important; sur Robespierre, dira-t-il ailleurs,

"voyez l'accusation du député Louvet, publiée dans les premiers temps de la Convention; la conduite que ce faux patriote a tenue à l'égard de l'Assemblée législative y est montrée au grand jour. On [y] voit un conspirateur audacieux, qui voulait asseoir la dictature sur les débris de la représentation nationale." (92)

Pourtant le mérite de Louvet n'est pas ici dans des qualités propres d'orateur, dont Mercier ne souffle mot; il est d'ailleurs caractéristique qu'il parle d'emblée d'une accusation "publiée",



et non proférée, dans les premiers temps de la Convention. De plus, il ne mentionnera nulle part la conception très vigoureuse que Louvet se faisait de l'action d'un député en séance, comme le 26 décembre 1792, lorsqu'il monta à l'assaut du côté gauche, à la tête d'une bonne partie du côté droit (93). Non, le mérite de Louvet est dans sa lucidité supposée :

"Robespierre et sa faction avaient fait un pacte avec Philippe d'Orléans, ils lui avaient dit : 'Tu nous donneras ton or, en échange de nos forfaits'. Louvet, le courageux Louvet avait dénoncé cette faction infernale. L'artificieux Barère détourna le coup qu'allait porter la Convention. Que d'attentats on eût prévenus par cet acte de justice !" (94)

De même, si Buzot est porté au pinacle, c'est pour son intervention du 16 décembre 1792, par laquelle il obtint "le bannissement des Bourbons non détenus au Temple", discours et décret éminemment tactiques, puisque visant à jeter le discrédit et le soupçon de crypto-royalisme sur la Montagne, où siégeait encore Philippe-Egalité :

"Ah! si l'expulsion de Philippe d'Orléans et de ses fils avait eu lieu, ainsi que le voulaient la sagesse, l'éloquence et la vertu, que de crimes et de malheurs épargnés à la France !" (95)

Pourtant un Condorcet - que Mercier enrôle sous sa bannière (96) - avait condamné avec indignation Buzot pour cette "adresse immorale de rhéteur", arrachant "une mesure injuste (...) dans un moment d'enthousiasme et de séduction" (97). Il est vrai que l'autre titre de gloire oratoire de Buzot, aux yeux de Mercier, est d'avoir com-



battu (en mars 1793) la proposition d'organisation du tribunal révolutionnaire, "comme constitutive du despotisme le plus monstrueux" (98). Mais là encore, il loue la vision politique, et non l'orateur.

De Vergniaud, c'est aussi tout ce qu'il gardera...Cet orateur dont les contemporains de tout bord ont concédé la supériorité, Mercier, idéalement placé pour dresser son portrait en grand maître de la Tribune, ne fera cependant qu'en rappeler la belle indignation contre le projet Lindet de tribunal révolutionnaire, et en une ligne : "Vergniaud le combattit avec indignation, le repoussa avec horreur" (99). Des discours du 3 juillet 1792, du 2 septembre 1792, du 31 décembre 1792, du 10 avril 1793, Mercier ne dira pas un mot. En revanche, il renvoie au Rapport de Brissot Sur les hostilités d'Angleterre et du Statdhouder des Provinces Unies comme à "un monument historique qu'il faut consulter" (100) - encore que l'épithète soit ambiguë, et qu'on ne sache si ce Discours reste comme un document pour servir à l'histoire de ces temps, ou comme un modèle oratoire.

Au fond, l'orateur girondin selon le coeur de Mercier, c'est - avec Louvet, l'autre grand survivant des "irréprochables martyrs", qui revint siéger à la Convention après le 9-Thermidor, Isnard. Dans Le Nouveau Paris, cet orateur dont Michelet écrira qu'il bouillonnait d'une "sauvage parole africaine" (101), est avant tout l'homme du 25 mai 1793. Avec une feinte naïveté, Mercier s'étonne qu'on ait pu pousser tant de cris après sa fameuse menace en forme d'hypotypose anticipatrice d'un Paris disparu :

"Isnard, président de la Convention, comme fatigué et harassé des clameurs de ces sections, déclara au nom de la France, que si jamais on portait atteinte à l'inviolabilité de la Convention au milieu des citoyens de Paris, on viendrait un jour sur les rives de la Seine chercher la place où cette ville avait existé. On ne saurait imaginer le cri que poussèrent tous les conspirateurs à cette déclaration énergique." (102)

Ailleurs, c'est justement l'insurpassable puissance de cette parole qui en fait tout le prix :

"On ne peut peindre la rage, le frémissement que ces mots inspirèrent aux Jacobins et à la Société mère. On eût dit que leur salle était embrasée, ils en ont rugi chaque jour; ou plutôt leurs consciences, effrayées de cette terrible prédiction, voyait déjà la justice nationale les saisir sous leur masque populaire, et les livrer à la plus légitime des vengeances. Tous les anarchistes sont terrassés de douleur quand on leur rappelle ces foudroyantes paroles." (103)

Ainsi l'excellence des paroles semble se mesurer, dans Le Nouveau Paris, à l'accablement qu'elles produisirent dans le camp adverse.

Au fond, confronté au mystère de l'impuissance du vrai talent de parole, au triomphe inique de la minorité sur la majorité, le 31 mai 1793, dans l'inconscience ou l'apathie du peuple, Mercier livre peut-être la clé de son silence sur les grands morceaux oratoires de ses amis politiques - songeons qu'il ne dit pas un mot du talent de Guadet -, avec le reproche qu'il fait rétrospectivement à Duperret d'avoir arrêté son bras le 11 avril 1793 au soir (104); comme si, au regard de la nuit de "quinze mois" qui allait suivre le 2 juin, la parole la plus belle mourait de son impuissance prouvée à empêcher la catastrophe, et qu'à la stérilité de discours

qui ne firent jamais suffisamment de mal au monstrueux adversaire, il était apparu trop tard que la conduite idéale de l'orateur girondin aurait dû consister à montrer l'énergie par excellence d'un passage à l'acte, frère jumeau de celui qui finalement l'emporta :

"J'ai vu l'instant où Duperret donnait le signal de fondre sur quarante scélérats, qui se disaient exclusivement les fondateurs de la République, et d'en délivrer la terre et la France. Cela a tenu à un fil; le côté droit, longtemps en majorité, n'a été perdu que par le mépris qu'il avait pour ses adversaires." (105)

#### B) Les démons de la Montagne

L'enfer qui campe sur les bancs opposés a, comme celui de Dante, ses cercles et sa hiérarchie. Elle sera simplifiée ici en cercle des subalternes de tout calibre, et cercle des maîtres.

##### 1 - Les subalternes

On n'emploiera ici ce terme de "subalternes" qu'avec la conscience de son insuffisance et de son imprécision : ainsi, un Fayau, qui nous paraît un subalterne, et dont le seul titre de "gloire" est d'avoir devancé Barère et Robespierre, le 11 germinal an II au matin, pour s'opposer à Legendre et nier à tout député inculpé (et donc à Danton, en l'espèce), le droit de s'expliquer devant l'Assemblée avant d'être décrété d'accusation, Fayau donc est pour Mercier, chez les "habitues de la Montagne", "le plus terrible vociférateur" parmi les "énergumènes" qui appuyèrent, à la Convention, la campagne déchristianisatrice.

A l'inverse, Mercier ne manque pas une occasion de minorer la fi-

gure d'un Barère, et de le déchoir du piédestal de ses "carmagnoles" les opposant notamment aux discours de Brissot : "Quand l'astucieux, le dangereux, le fourbe Barère ne parlait que de pulvériser l'Europe, Brissot donnait les plans qu'il fallait exécuter, non pour braver l'Europe, mais pour humilier tour à tour nos ennemis" (106). Comme Héroult de Séchelles, "perfide" président de la Convention au 31 mai, incarné dans Le Nouveau Paris la "traîtrise" de la Montagne (107), Barère est voué à y personnifier la coïncidence exacte, chez les Montagnards, de la parole et du mensonge.

Le type moyen du subalterne est peut-être offert par un Albitte, qui symbolise à lui seul la nullité oratoire des complices du 31 mai, que leur absence de talent s'exerçât à la Convention ou ailleurs :

"Des figures de tous les pays, des aventuriers de tous les rangs, des agitateurs de tout âge sont tombés dans les sociétés populaires pour y énoncer les paroles les plus extravagantes, les vœux les plus sanguinaires. On les écoute, on les entoure; plus ils donnent de soufflets à la saine philosophie, plus on les applaudit; hurleurs de morale, panégyristes de démagogie, affublés du bonnet rouge, ils s'émerveillent eux-mêmes des talents qu'on leur suppose; et Albitte l'huissier ne sait pas comment il est devenu un Démosthène." (108)

Mais les "seconds couteaux" du Dantonisme laissent loin derrière eux les Fayau, Barère et autres Albitte, comme le démontrent les exemples de Lacroix et de Legendre. Lacroix, tout d'abord, "un des plus grands oppresseurs de la Convention", se rangeait "du côté de ceux qui poussaient des cris, des rugissements, qui parlaient sans cesse de sans-culotterie". Il "favorisait ces tribunes où dominait

le souverain massacreur, les Bacchantes, les coupeurs de tête\*, et, en tant qu'\*un des plus ardents provocateurs à l'anarchie\*', il fut \*toujours prêt à couvrir les assassins de sa voix stentorienne\* (109). Si Lacroix incarne donc la démesure vocale, Legendre est la démesure stylistique personnifiée; reprenant à son compte la légende forgée par Brissot, Mercier entend l'authentifier formellement :

\*Lors du procès de Louis XVI, il s'avisa de dire : 'Voilà bien des formules, des lenteurs; qu'on le mette à mort, qu'on le coupe en quatre-vingt-trois morceaux, et qu'on l'envoie ainsi aux quatre-vingt-trois départements'. Il crut avoir touché le sublime de l'éloquence montagnarde, il fut accueilli d'un grand éclat de rire. J'étais à côté de lui lorsqu'il proféra ces paroles, et je me disais : 'Elles vont faire horreur, et l'on attribuera à tous les membres de la Convention la bêtise d'un seul homme, auquel on ne peut fermer la bouche'.\* (110)

En fait, la mémoire de Mercier lui joue ici des tours : tout était parti d'une parole de Legendre prononcée non à la Convention, mais aux Jacobins - où il aurait été étonnant que Mercier se soit trouvé, à cette date - et déformée par Brissot dans Le Patriote français. Legendre avait dit, dans une métaphore filée, more asiatico : \*C'est en vain que vous plantez l'arbre de la liberté dans les quatre-vingt-quatre départements : il ne rapportera jamais de fruits, si le tronc du tyran n'en fume les racines\* (111). L'image était déjà d'un goût suffisamment douteux pour qu'il ne faille rien y ajouter; mais Le Patriote français du 15 janvier 1793 joua sur la profession de Legendre, boucher de son état, pour rapporter ses propos sous la forme qu'on retrouve, quatre ans plus tard, dans Le Nouveau Paris (112). Mercier, par ailleurs, ne manque pas de peindre un Legendre s'agitant

dans l'Assemblée avec des gestes d'équarrisseur :

"Legendre était brutal, non parce qu'il était boucher, mais parce qu'il avait cru que la brutalité entraînait dans la composition d'un républicain; et celui-là n'était pas républicain qui ne mugissait pas comme un taureau, et qui ne faisait pas des gestes comme pour assommer un boeuf (...) Les violences de ce Legendre ont été telles, qu'il voulut plusieurs fois frapper Lanjuinais, et le jeter en bas de la tribune." (113)

## 2 - Les maîtres, ou le triumvirat maléfique

A l'étage supérieur de la galerie, on trouve "le triumvirat de Danton, de Marat et de Robespierre", qui se serait établi par le 31 mai (114). Chacun d'entre eux va se voir dénier, brièvement ou non, tout vrai talent oratoire.

### a / Marat

Tout en n'étant pas tout à fait l'abomination de la désolation - "il y eut quelque chose de plus abominable au monde que Marat : ce fut l'esprit de Chaumette et d'Hébert" (115) -, l'idole des Cordeliers n'en était tout de même guère éloigné, et Mercier balaie d'un revers de main les prétentions de tribune du rédacteur du Publiciste de la République française :

"Ce misérable (...) réunissait la bassesse de la figure et du style à celle du caractère et de l'esprit, et [son] insolence à la tribune était encore un ridicule." (116)

Bouffon sanguinaire, il reste cependant loin en retrait derrière les deux autres membres du triumvirat maléfique : Robespierre et Danton.

b / Robespierre

Sur Robespierre, tyran mégalomane qui tenta de se faire rendre des honneurs divins dans la fête "impie" de l'Être suprême (117), Le Nouveau Paris n'apporte qu'une variation supplémentaire sur le thème de l'essentielle médiocrité.

Était-il avant tout un monstre de cruauté, cet homme qui eut celle de garder les "soixante-treize" en otages, qu'il s'apprêtait d'ailleurs à égorger, la veille du 9 thermidor (118) ? Non, répond Mercier, car c'était tout simplement un pédant :

"Le pédantisme, hélas !, est partout; mais il n'a jamais fait plus de mal que dans la tribune; Robespierre était moins cruel encore que pédant, et tous les pédants politiques sont des Robespierre en herbe." (119)

Ce pédantisme, cette affectation de détenir la vérité, et de donner des leçons à tout le monde, renvoie à la médiocrité fondamentale de cet homme qui démontra qu'il n'était point besoin de "grands talents" pour "troubler les Etats" (120). Médiocre, il l'était au départ, puisqu'il ne fut qu'un "misérable avocat de sept heures" - "on appelait de ce nom au Palais des procureurs renforcés qui, sous le nom d'avocats, n'avaient qu'une facilité parlière et vide de sens, et qui ne tarissaient point en phrases" (121). Médiocre, c'est encore trop dire; comment le peuple de Paris a-t-il pu se méprendre, en effet, sur "cet homme au-dessous même du médiocre, tant du côté des talents et des moyens, que du côté des vertus patriotiques et des qualités personnelles" (122) ? Il est impos-



sible de ne pas buter, dès lors, sur l'explication du succès de "ce nain", de "cet homme sans couleur ni physionomie" qui, "avec l'âme la plus étroite, les moyens les plus bornés, parvint à exercer le plus affreux et le plus inconcevable des despotismes" (123). Mercier ne s'en inquiète guère, et attribue sa réussite d'une part au "petit manège de l'hypocrisie", aux "petits artifices qu'un grand caractère dédaigne" - mais grâce auxquels "il devint l'idole de cette multitude incapable de discerner la vertu et d'estimer le vrai mérite" (124) - et d'autre part au puissant ressort qu'il trouvait dans sa médiocrité même, puisque "le sentiment de sa médiocrité le rendait l'ennemi de tout ce qu'il y avait de plus élevé", et que "le serpent qui rampe sous l'herbe est plus dangereux que le lion qui déploie une terrible majesté" (125).

Dès lors, il semble qu'il n'y ait rien à dire de ses apparitions à la tribune, pas plus que de tout le reste : "Il ne nous reste de Robespierre aucun trait que l'on puisse citer" (126)... Tout au plus peut-on noter que, lorsque Mercier retrace la "profanation" d'une Révolution jusque-là sacrée, par "une petite minorité dure, arrogante, inepte et féroce", c'est - tout de suite après "le dieu Marat" - l'image de Robespierre à la tribune qui s'impose à lui : "L'apôtre Robespierre, avec ses mains sèches et arides, et des mouvements convulsifs, se cramponna à la tribune, parla de ses vertus"; alors, "les partisans d'une démagogie forcenée prirent le titre de républicains" (127). Si Robespierre est décrit ainsi, "cramponné" à la tribune, c'est peut-être autant par influence de



l'image que s'en fait Mercier, celle d'un "chat sauvage" (128), que pour stigmatiser, comme d'autres, une stratégie d'occupation permanente du terrain. Mais à quoi bon occuper le terrain lorsqu'on est si médiocre qu'on a recours à des nègres (comme pour le discours prononcé à la Fête de l'Être suprême) (129), ou que l'on commet l'erreur grossière du discours du 8-Thermidor, laquelle fut - selon un Mercier qui en cela ne craint pas d'aller à l'encontre de tous les commentateurs - d'avoir nommé clairement ses prochaines victimes (130) ? Pour la première fois sa médiocrité s'était retournée contre lui, ce qui le mena à l'échafaud où, le bourreau lui ayant retiré le bandeau qui retenait sa mâchoire brisée pendant la nuit, "il jeta le cri d'un tigre, laissant jaillir des flots de sang" (131).

c / Danton

Ce n'est pas du Danton du Nouveau Paris, enfin, que viendra le salut oratoire du triumvirat. Il dépasse de loin pourtant, sur le plan politique, ses deux acolytes, car Mercier lui voue une haine encore plus inexpiable. Il n'est pas moins, à ses yeux, que "le mauvais génie de la France", formule présente dès l'Avant-Propos du Nouveau Paris, et dont un Büchner sera suffisamment frappé pour la reprendre en bonne place dans sa pièce, Dantons Tod (132).

C'est lui, en effet, qui, "de concert avec le Conseil général de la Commune", a "tout fait préparer, tout fait exécuter" lors des massacres de septembre (133). C'est que Mercier, qui n'a rien oublié ni rien appris, reconduit l'hostilité girondine à l'un des

seuls Montagnards influents qui ne leur voulait pas la "guerre", et qui finit par la leur "déclarer", le 1er avril 1793, à bout d'offres de "paix" auxquelles ne répondaient que de sempiternelles accusations. Le Nouveau Paris traduit cette aversion sur tous les plans : ainsi, c'est Danton qui a été le "directeur des fatales journées du 31 mai et du 2 juin, payées par les puissances étrangères" (134); son physique témoignait d'ailleurs suffisamment de son intrinsèque cruauté : "Et ce Danton, que le plaisir ne rendit même pas humain, ce qui est la véritable marque d'un caractère féroce, quel cachet sur sa figure hideusement écrasée (135)!" Ame sanguinaire des Cordeliers, où il "sema, fit germer et lever tous les crimes révolutionnaires", comment peut-on le faire passer pour un partisan de la clémence (136) ?

Malgré ces imposants états de service, Danton ne fut, comme Robespierre, qu'un de "ces hommes absolument nuls" qui parurent sur la scène de la Révolution (137), comme tant d'autres que "l'espoir de l'impunité" enhardit, et qui "prirent l'audace pour de la grandeur", pour faire "parade d'une sorte de dépravation politique, et de l'assassinat journalier des lois et de l'ordre civil" (138). Lui aussi venu du néant, "chargé de décrets de prise de corps et de dettes, rejeté du sein des avocats au Conseil", il s'était fait "tripoteur d'affaires, et avait donné le signal à tous les tripoteurs d'agir largement et sans timidité", en leur ménageant "l'abolition de la contrainte par corps" (139).

Il se trouve que la dépravation politique que lui attribue Mercier

eut selon lui des conséquences considérables sur la pratique de l'art oratoire en France :

"Chaque district eut ses harangueurs, qui étaient payés à quarante sous, ainsi que les auditeurs. Ce fut là le chef-d'oeuvre de la démagogie; Danton en fut l'inventeur (...) Cette invention qu'on traita de bizarre fut le résultat d'une réflexion profondément malicieuse et perverse : elle faillit désorganiser tout ordre et toute police" (140).

Quant à ce tripoteur d'affaires, sans qui des milliers de "harangueurs à quarante sols" ne se seraient pas essayés à l'art de la parole publique, quel orateur était-il ? On a vu plus haut quel genre de dispositions oratoires montraient, selon Mercier, ses lieutenants, ce Lacroix, ce Legendre qui "ne savait pas lire" (141). Danton se plaçait au moins un cran au-dessus, puisqu'il avait un embryon de culture, sans lequel il n'eût pu plagier Buffon :

"Danton, volant une phrase de Buffon, s'écrie : La nature s'embarrasse peu des individus, elle ne s'occupe que de l'espèce, et applique inhumainement à la politique une pensée de naturaliste." (142)

De toute façon, le Danton du Nouveau Paris étant un ivrogne, ses éventuels talents seraient vite ramenés à leur juste mesure : tous ses décrets - et donc ses discours -, en effet, "sentaient le vin" (143). Aussi l'idée que cet homme monté ivre à l'échafaud ait pu être un grand orateur est-elle, aux yeux de Mercier, burlesque ("Il y a de quoi rire et pleurer à la fois"), et le fait qu'elle

ait pu être lancée ne s'explique-t-il que comme un des symptômes de l'adulation née très précisément le jour où le tribun fit abolir la contrainte par corps des débiteurs :

"Ce fut un jour de triomphe pour tout le parti : à compter de ce jour, Danton fut regardé comme un homme à vastes conceptions; il fut dit même que pour l'éloquence il ferait le second tome de Mirabeau...Quaeque ipse miserrima vidi !"  
(144)

La vérité sur Danton orateur, pour Mercier, c'est que "la Nature l'avait fait pour haranguer la populace, tonner dans un carrefour sur une borne"; car "il avait l'éloquence des portefaix, et la logique des brigands" (145). Cette condamnation sans appel de l'éloquence d'un des plus illustres orateurs montagnards, tout en venant en conclusion des vues de Mercier sur Danton, est aussi au coeur d'une problématique que Le Nouveau Paris développe de façon originale, comme nous allons pouvoir en juger.

#### C) Déchéance et grandeur de la Tribune

Mercier est en effet l'un des rares auteurs du temps à tenter d'élucider la nature du rapport instauré par et pendant la Révolution entre l'éloquence savante des Assemblées, et ce qu'il appelle l'"éloquence populaire". C'est l'un des apports les plus intéressants du Nouveau Paris à la critique de l'éloquence délibérative contemporaine, avec la synthèse globale qu'il offre dans son chapitre LXXVII, où une apologie à portée immédiate des grandeurs de la tribune thermidorienne et directoriale tourne à l'apologie

de la Tribune révolutionnaire en général.

1 - Eloquence d'Assemblée, éloquence de carrefour.

Nous avons vu comment l'observateur attentif du peuple de Paris portait à la décharge de Danton l'introduction d'une "éloquence de carrefour" à l'Assemblée. Il ne faudrait pas se méprendre à ce sujet : ce qui, ici, semble être en jeu, ce n'est pas le registre (ou le niveau, si l'on veut) de langue, mais bien la forme vocale et gestuelle de l'intervention, l'action oratoire et non l'elocutio. Si l'on cherche quelqu'un qui ait "trompé" la "multitude" par "des expressions populacières", c'est vers Marat qu'on tournera le regard - plus que l'oreille, puisque c'est le Marat journaliste qui est ici mis en cause; et, derrière Marat, on trouverait tous les "vils scélérats, de Hébert à Baboeuf, tous ceux qui se sont faits "populaciers", ont affecté des formes et des expressions populacières" (146).

Ce dont il s'agit maintenant, c'est d'un phénomène nouveau, né à la fois de "la permission de tout dire" - qui "fit un changement prodigieux dans les idées du peuple", en créant "un esprit particulier, qui, joint à beaucoup d'ignorance, n'en était que plus piquant" (147) -, et de la fameuse mesure des "quarante sols" de Danton, engendrant une multiplication des "harangueurs du peuple", formule dont le génitif est à entendre au double sens objectif et subjectif :

\*Les passions s'expriment surtout par le son de la voix : on ne commande point les inflexions du gosier. J'ai fait cette

réflexion en entendant les harangueurs du peuple, ils avaient des voix rauques, dures ou criardes; avant de les voir, j'avais deviné leur physionomie." (148)

La vérité que révèlent ces voix prend vite, selon Mercier, le visage tragique de la mort :

"C'était un spectacle risible de voir des huissiers et des records transformés en orateurs. Mais leur logique sanguinaire effaçait tellement le ridicule de leur rôle, que l'on frémissait de leur brutale éloquence; car elle précédait la captivité et la mort." (149)

Dans chaque district, donc, se déploya cette tragi-comédie, dont les auditeurs étaient payés, "à quarante sous", ainsi que les acteurs, cette prolifération de parleurs restant au fond, quelques années après, incompréhensible :

"La méchanceté de l'homme n'est pas tant dans les écarts de sa raison, que dans les défaillances du sentiment qui doit lui servir de guide. Où ces harangueurs avaient-ils puisé l'audace de parler en public, eux qui ne savaient rien, eux qui, par leur tempérament physique, n'étaient susceptibles d'aucune pudeur ? Leur visage ne rougissait pas de crainte, ils n'avaient pas celle de l'orateur romain." (150)

Au fond, ils ne parlaient pas, ceux qui croyaient que "déraisonner d'une voix forte" faisait d'eux des Démosthène, ils hurlaient, et ne voyaient pas que leur dérisoire élan vers la tribune, dans l'espoir de s'y élever, était voué à l'échec, tant ils la rabaisaient par leur seule présence : "Chaque fois qu'ils montaient à la tribune, ils vociféraient comme des hommes qui, ayant rejeté l'inégalité des conditions, avaient admis l'égalité des talents" (151).

Notons que dans cette lutte où la puissance vocale semble l'arbitre de la victoire, les orateurs d'Assemblée subissent une concurrence supplémentaire : "Qu'est-ce que la voix grêle qui parle à la tribune, auprès du stentor qui éveillera tout un quartier (152) ?" Ce stentor n'est autre que le simple vendeur (le "crieur") de journaux, dont les décrets se publient dans les carrefours, et se promènent le long des ruisseaux\* (153), et qui se trouve capable par là-même d'effacer des lois et d'en créer (d'en authentifier) tout bonnement d'autres, non d'un trait de plume, mais de quelques beuglements :

"Dès le matin on entend crier les journaux. De simples projets de décrets sont transformés en décrets, et tout un quartier raisonne ou s'épouvante de ce qui ne doit pas avoir lieu. Le peuple, mille fois trompé par ces annonces infidèles, n'en écoute pas moins le vociférateur (...) La législation, la politique et la diplomatie sont à la merci de ces crieurs qui défigurent les noms, dénaturent les expressions (...) Le peuple qui prête l'oreille à cet épouvantable galimatias, le commente encore en se couchant; et Dieu sait de quelle manière le lendemain la narration des perruquiers devient instructive." (154)

Mais il n'y en aurait pas moins illusion d'optique, abus herméneutique à mettre ces crieurs de journaux sur le même plan que les harangueurs à quarante sous; et, s'agissant de ces derniers, nous avons pour l'instant laissé sans réponse la question que formulait Mercier : d'où venait à ces indignes apprentis cette "audace" de s'improviser ainsi maîtres de la parole, pour finir par occuper, sinon par accaparer, en la personne de Danton - et de ses lieutenants, tel ce hurleur brutal de Legendre - la tribune majestueuse



de l'Assemblée nationale ?

Du Nouveau Paris, on tirera cette réponse paradoxale : de ces assemblées elles-mêmes. En effet, selon Mercier,

"On dirait que l'éloquence de la Tribune a formé ou donné de la hardiesse à tous ces orateurs du coin des bornes, qui parlent entre eux des grandes motions et du fameux complot dévoilé, qui apostrophent quelquefois les passants". (155)

Les députés se seraient donc montrés d'imprudents apprentis-sorciers, qui ont fini par éveiller jusqu'aux portefaix, "qui appellent tout haut aristocrates ceux qui leur déplaisent", "passent leur temps à politiquer" et ont "contracté un air d'assurance qui devient plus remarquable encore quand ils exigent de vous pour le moindre office triple salaire" (156).

On précisera qu'aux yeux de Mercier, les harangueurs de carrefour ne sont pas sortis d'un sommeil séculaire, à la voix enchantée des assemblées parlementaires, pour développer une éloquence sauvage, destinée à dévorer la civilisée. Ils ont plutôt fidèlement reproduit un modèle, dont ils remirent en question l'orientation, mais non les traits constitutifs, qu'ils lui empruntèrent intégralement :

"Qui n'est pas orateur ? Qui ne songe pas à être orateur (...) ? C'est à qui s'exercera à l'art de la parole, dans les clubs, dans les sociétés patriotiques, et jusque dans les tripots littéraires : on y imite en petit la formation du Corps législatif; on y crée un président, une sonnette et des secrétaires; on y demande la parole; on y fait des motions, des amendements, on y consulte la majorité; et comme dans toutes les grandes assemblées, la minorité toujours plus active, plus opiniâtre et toujours mieux liée, l'emporte le lendemain." (157)



Ainsi, par un bizarre jeu de bascule, l'éloquence de carrefour, ouverte à tous les vents, que Mercier avait accusé Danton d'avoir mise au centre du sanctuaire bien clos de l'Assemblée, n'a-t-elle fait que lui tendre un miroir, qu'opérer un juste retour d'elle-même vers elle-même, puisque les formes parlementaires, jusque dans leurs dysfonctionnements, avaient préalablement imposé leur présence dans ces carrefours, tout au long des ruisseaux.

## 2 - La Tribune, misérable ou glorieuse

Reste à se demander ce qui l'emporte, dans le Nouveau Paris, de la dépréciation ou de l'éloge, s'agissant de cette tribune de la Convention, car, à l'image de la Révolution dans son ensemble, elle a proposé le meilleur et le pire.

### a / Une Tribune "à jamais souillée"

Tantôt Mercier semble incliner à conclure au pire :

"Quand la renommée publiait partout nos triomphes (...), la victoire en vingt lieux différents (...), ne se figurait-on pas une assemblée d'hommes unis des mêmes sentiments, embrasés du plus ardent patriotisme (...) Eh bien ! ces hommes qui faisaient trembler l'Europe, qui imprimaient au-dehors l'idée de la grandeur, offraient à leurs concitoyens le tableau des plus petites passions; de loin, c'était l'éclat de l'Olympe et la majesté des dieux ; de près, c'était le triste spectacle de quelques vertus impuissantes, des petits combats de l'amour-propre et des efforts honteux de la haine et de la vengeance." (158)

Sur cette lancée, Mercier avoue comme un dégoût, de cette Assemblée qui, "lorque le Verrès de Nantes écrivait à la Convention sur une noyade de cinquante-huit prêtres, et qu'il ajoutait gaie-

ment : Quel torrent révolutionnaire que la Loire !", "couvrit le Rapport de Carrier d'applaudissements" (159). Et la Tribune parlementaire fut "deshonorée" de multiples façons :

"Hélas ! Dans cette même tribune, l'aigle armé de ses foudres et l'oison battant stupidement de l'aile, y ont paru dans le même jour, et quelquefois côte à côte. Mirabeau et Laurent Lecointre y ont fait également entendre leur voix (...) Le royalisme sous tous ses masques a déshonoré la tribune du Sénat français; elle a retenti des vociférations de ces hommes pervers qui y allumaient les brandons qu'ils voulaient jeter au loin dans les villes et les campagnes." (160)

Dans le chapitre CCLXX du Nouveau Paris, la condamnation prononcée par Mercier prend une importance encore plus grande, dans la mesure où ce chapitre est le dernier de l'oeuvre. Incriminant tous les députés qui, à l'inverse des "soixante-treize", souffrirent à leur banc les "quinze mois" de la Terreur - "Que de législateurs n'auront d'autre excuse à alléguer devant la postérité que ces mots : 'Nous étions terrifiés'!" (161) -, Mercier se livre à une déploration à grand spectacle :

"Je suis rentré dans cette salle d'où l'on avait banni les représentants du peuple les plus fidèles à leurs serments; mais quel lamentable coup d'oeil ! Ici, à cette place où siégeait mon généreux collègue, je voyais son corps sans tête. Je ne m'en cache point, j'ai abhorré cette enceinte, dont les murs ont été si longtemps encroûtés de l'encens prodigué par la sottise populacière à la tyrannie effrénée." (162)

Tout le conduit à détourner son regard de ce "local", d'où ne resurgissent fantômatiquement que des images létales et des paroles

de mort :

"Je me disais : ici, ont été exposées en parade les effigies de tous les pourvoyeurs d'échafauds; là, j'ai entendu les vociférations des furies de guillotine (...) là, des tableaux hideux épouvantaient l'homme sensible, et tout, jusqu'à la palette du peintre, avait pris la teinte cadavéreuse.

Je vois la tribune où le farouche Amar a demandé la mort de tant d'hommes vertueux : et il n'a pas été puni sur l'heure ! Non, cette tribune est à jamais souillée." (163)

b / "Les prodiges émanés de la tribune"

Pourtant, Mercier ne saurait se réduire à ce très sombre tableau, et cela, pour deux raisons. D'une part, avant de prononcer cet arrêt si noir et semble-t-il si définitif, vu la place où il a jugé nécessaire de le disposer, Mercier n'a pas jugé indispensable de supprimer, dans le corps du Nouveau Paris, tout ce qui peut laisser penser le contraire; c'est ainsi que dans le tome 1, on trouve la vision bien plus contrastée d'une Convention qui

"a offert, dans l'espace de trois années, tour à tour le spectacle de la plus honteuse lâcheté, et du plus courageux dévouement. Tantôt elle nous retraça le sénat de Tibère et de Domitien, et dans d'autres temps nous lui vîmes déployer le grand caractère, la fermeté héroïque du sénat de Rome, lors du sac des Gaulois. Elle eut dans son sein des hommes dignes de l'exécration de tous les siècles, et d'autres dont Athènes et Sparte se fussent honorées dans leurs beaux jours." (164)

Cette dernière phrase renvoie bien entendu aux Girondins, Mercier rappelant une de ses interventions - d'ailleurs marquante, en une période où peu d'orateurs osèrent intervenir pour s'opposer aux triomphateurs du 31 mai -, ce vif échange qu'il eut avec Robes-

pierre, à la Convention, moins de deux semaines après le 2 juin 1793, et qu'il retranscrit en se donnant, bien entendu, le beau rôle :

"Tout ce qui était au haut ou au bas de la Montagne s'affubla du nom des grands hommes de l'antiquité; et cela m'impatienta tellement un jour, qu'à raison de quelques nouvelles sottises de leur crû, je leur criai de toutes mes forces : Non, vous n'êtes pas des Romains ! La sonnette furieuse de Collot d'Herbois s'agitait sur ma tête, et étouffa quelques autres vérités qui les faisaient bondir comme des cabris. J'avoue que je m'amusai infiniment ce jour-là, lorsque j'eus le plaisir de dire à Robespierre, écumant et palissant : Tais-toi, et écoute-moi une seule fois, car tu es l'ignorance personnifiée; avez-vous fait un pacte avec la victoire ? - Non, nous l'avons fait avec la mort ! - Il y paraît, à ce que vous faites, etc."(165)

Ainsi le tableau ne saurait être entièrement calamiteux, puisque c'est la Montagne, et elle seule, qui est enveloppée de profondes ténèbres. Et si cette tribune "a tué tant d'hommes", c'est justement parce que ses victimes étaient des orateurs "réputés pour être éloquents" (166).

D'autre part, Mercier a été jusqu'à contredire par avance, et de la manière la plus catégorique, le pessimisme de son dernier chapitre dans le chapitre LXXVII. C'est en effet nimbée dans une gloire comparable, voire supérieure, à celle de l'éloquence antique, que Mercier aperçoit la figure sous laquelle la postérité verra l'éloquence des Conventionnels :

\* [La tribune] de nos Assemblées nationales sera aussi célèbre dans la postérité, que les tribunes qu'occupèrent Démosthène et Cicéron à Athènes et à Rome, et si je ne craignais pas

qu'on m'accusât de vanité nationale, j'affirmerais qu'elle le sera, et qu'elle méritera de l'être, beaucoup plus."  
(167)

En fait, il ne va pas s'agir, dans ce chapitre LXXVII, d'une défense et illustration proprement rhétoriques ou stylistiques des discours révolutionnaires, car la raison de cette promotion sans précédent est extra-littéraire : elle est due à ce que c'est par la Tribune française que s'est opéré "le rétablissement réel de l'homme dans tous ses droits"; or ce "bienfait envers l'humanité" obtiendra nécessairement "les hommages de tous les temps et de tous les lieux" (168).

Au demeurant, Mercier déçoit l'attente de considérations plus concrètes, par une formule qui est loin, hélas, d'être une préterition : "Je ne parlerai pas des traits d'éloquence qui ont étincelé si souvent à cette tribune, l'Europe a lu et lit tous les jours ce qui s'y dit" (169)... Néanmoins, on peut trouver dans Le Nouveau Paris quelques éléments de réponse à la question de savoir si la Tribune conventionnelle a "secoué le joug de la syntaxe". C'est d'abord l'image par laquelle il entend caractériser cette Tribune, qui reprend une métaphore bien connue, mais pour l'affecter d'un sens finalement positif :

"On peut la comparer à un volcan, qui lance la flamme, la lave, les pierres et la fumée, mais ce volcan est d'une explosion pour ainsi dire perpétuelle, et ses flancs sont intarissables" (170)

Les aspects destructeurs du cataclysme sont ici compensés par une

fécondité que Mercier entendait certainement de l'oeuvre sociale et politique, mais qui peut s'entendre aussi bien de l'oeuvre oratoire, mêlant l'effondrement montagnard dans la brutalité et les rugissements, et le surgissement girondin d'un ton inédit, délivrant l'éloquence française de sa timidité vis-à-vis des innovations formelles, et lui conférant une originalité réelle non seulement par rapport à l'Antiquité, mais par rapport aux autres modernes :

"Comme il s'est fait un changement prodigieux dans les circonstances actuelles, notre éloquence a pris un nouveau caractère. Ce n'est pas sans doute le ton académique, ni le goût ni la pureté du style; mais il y a eu un débordement d'idées de toute espèce, de connaissances et de vues nouvelles, je ne sais quelle impétuosité que l'on ne rencontre chez aucun peuple." (171)

Mercier n'en reconnaît pas moins que la "multitude de talents" qui naquirent n'eurent pas tous la même valeur : il y en eut bien pour avoir "quelque chose de dur et d'agreste" - encore que ceux-ci aient, au fond, convenu "à l'ordre politique", et la convenance n'est-elle pas l'alpha et l'oméga de la rhétorique ? -, mais n'était-il pas dans l'ordre des choses que, "tandis que leur morale avait des éclipses, l'éloquence proprement dite [ait] eu les siennes" (172) ? On aurait tort de reprendre chez ces orateurs tel ou tel défaut particulier : c'est l'ensemble qu'il faut considérer, c'est le fait qu'ils recommençaient le monde :

"L'état de la Convention devint presque un état de nature, tant les hommes y changèrent leur logique, leur langage et leurs idées antérieurs. Aucun orateur n'y reçut d'autres

chaines que celles qu'il voulut se donner.\* (173)

On est là aux antipodes des étonnements ultérieurs devant le caractère supposé timide d'une éloquence qui aurait été révolutionnaire partout ailleurs qu'en elle-même, avec ce jugement qui en fait un miroir de la quête de liberté à l'oeuvre dans toute la Révolution, visant non pas s'affranchir de toute règle, mais à n'obéir qu'à celles qu'on s'est données. Cette perspective s'appuie d'ailleurs sur une profession de foi certes générale, mais qui trouve nécessairement son application dans la Tribune :

\*Il y a plus d'esprit dans un gouvernement libre; le peuple est mieux instruit, ou du moins il y est plus hardi dans le développement de ses idées; d'ailleurs un seul citoyen réunissant toutes les professions, son génie en est alimenté; il a plus de fécondité, de ressources. On voit encore avec étonnement des entreprises et des monuments de petites républiques comparables à ceux des grands royaumes. Si quelqu'un s'en étonne, il n'a jamais éprouvé le sentiment de la liberté; il ne devine point ce qu'il peut opérer avec les plus faibles moyens. Et que sera-ce donc des destinées de la République française ?\* (174)

Quant aux "souillures" dont fut victime le genre délibératif - thème que Le Nouveau Paris développera dans son dernier chapitre, comme nous l'avons vu -, Mercier travaille à l'en laver, à relativiser ces restes impurs laissés par des tempêtes inévitables, qui furent au fond le secret de sa grandeur :

\*La lutte y fut constamment terrible et grande : l'intrépidité du crime y remonta l'énergie de la vertu; les mensonges, les fausses attaques, les menaces, les violences des conspirateurs, rien n'intimida les courageux ennemis de la monar-



chie. En vain se détendaient les ressorts du gouvernement républicain; il reprenait sa force et sa majesté en triomphant des orateurs royaux : ils furent tous écrasés, en talent comme en vertu" (175)

En fin de compte , c'est par un véritable hymne à "cette tribune [dont] est sortie la voix qui, dans l'espace de six années, a (...) organisé la grande nation, et qui lui a donné une base majestueuse en exaltant tous les genres de courage" (176) que Mercier conclut le chapitre qu'il lui a consacré :

"O liberté ! Voilà les prodiges émanés de la tribune, et qui ont expié les discours de ces esclaves, ou frappés de mépris ou vomis loin de nous par l'exil (177). Si les coeurs s'attendrissaient, ou s'ils ne ressentaient plus ce feu sacré qui anima tant de fois ceux qui ont dit : Non, jamais ne pactisons avec la tyrannie; si le moindre doute sur nos destinées glorieuses pouvait ébranler un moment le courage des Français, ah!, ce serait de cette tribune que partirait encore le cri qui rendrait l'homme à sa dignité naturelle." (178)

Mais c'est une méditation nostalgique sous les fenêtres du Manège, plus significative encore que cette envolée triomphale, qui conjure le mieux, par avance, le pessimisme ultérieur qui dira sa tribune "à jamais souillée" :

"L'homme qui aime la patrie et la liberté se recueille, contemple longtemps et en silence ce qu'on appelle le Manège, ce siège de la Convention où la République fut fondée, ce point de rénovation qui tient du prodige, ce point redoutable et sacré comme le tonnerre des cieux, d'où se sont élancées les tempêtes, qui semblables aux orages physiques, déchirent et renouvellent le sein de la Nature" (179)

Comme si seul un silence aussi profond que les combats de tribune



furent bruyants pouvait offrir au temple de la parole républicaine, comme un écho inversé, le tribut du respect : éloquence négative, comme on parle de théologie négative, hommage muet à une grandeur qui laisse sans voix.

NOTES DU CHAPITRE II

---

- (1) M. Delon, Introduction au Tableau de Paris et au Nouveau Paris, Paris, 1990, p.8. Sur Mercier, voir Louis-Sébastien Mercier précurseur et sa fortune, recueil d'études sur l'influence de Mercier, sous la direction de H. Hofer, München, 1977; G. Bollème, Préface de la brève anthologie intitulée Dictionnaire d'un Polygraphe, Paris, 1978; M. Delon, Introduction au Tableau de Paris, Paris, 1990.
- (2) Nos citations seront extraites de la "seconde édition" du Nouveau Paris, "par le citoyen Mercier", "à Gênes, de l'Imprimerie de la Gazette nationale, an III républicain", que nous désignerons en abrégé par N. P. Sur Le Nouveau Paris, voir P. Frantz, "Heurs et malheurs de l'écriture : le Nouveau Paris de Mercier", in Littérature, n° 69, février 1988; M. Delon, "Les incertitudes de la nouveauté", op. cit., p.20-23.
- (3) "Sans doute pour peindre tant de contrastes, il faudrait un historien comme Tacite, ou un poète comme Shakespeare. S'il apparaissait de mon vivant, ce Tacite, ce Shakespeare, je lui dirais : 'Fais ton idiome, car tu as à peindre ce qui ne s'est jamais vu, l'homme touchant dans le même moment les deux extrêmes, les deux termes de la férocité et de la grandeur humaine'" (N.P., t.1, p. XXIII-XXIV).
- (4) Selon M. Delon, "six volumes paraissent à la fin de 1798" (op. cit., p.13), et la parution est complète "au début de 1799" (op. cit., p.XVII).
- (5) N.P., t.1, p.IX. Voir aussi le t.1, p.103.
- (6) N.P., t.1, p.17.
- (7) N.P., t.5, p.86.
- (8) N.P., t.5, p.45.
- (9) N.P., t.3, p.194.
- (10) N.P., t.5, p.106.
- (11) N.P., t.1, p.XXXVII.
- (12) N.P., t.2, p.113.
- (13) N.P., t.2, p.111-112.

- (14) N.P., t.2, p.115-116.
- (15) N.P., t.3, p.50.
- (16) N.P., t.1, p.130 et t.5, p.146. Voir aussi N.P., t.5, p.127.
- (17) N.P., t.3, p.195, et t.1, p.85.
- (18) N.P., t.3, p.199.
- (19) N.P., t.3, p.50.
- (20) N.P., t.2, p.114.
- (21) N.P., t.2, p.130.
- (22) N.P., t.3, p.50.
- (23) N.P., t.2, p.112-113.
- (24) N.P., t.3, p.9.
- (25) Ibid.
- (26) N.P., t.2, p.27.
- (27) N.P., t.1, p.176, et p.182.
- (28) N.P., t.1, p.7.
- (29) Ibid.
- (30) N.P., t.5, p.40.
- (31) N.P., t.3, p.197.
- (32) N.P., t.2, p.100. Mercier reprend également la fable d'un Robespierre s'apprêtant à épouser la fille de Louis XVI (N.P., t.2, p.87). Voir, sur cette rumeur, les analyses de B. Baczkó dans le chapitre premier de Comment sortir de la Terreur, Paris, 1989.
- (33) N.P., t.2, p.87.
- (34) N.P., t.1, p.130. "Ne voyez-vous pas le féroce Hanriot, il reflète les complots du cabinet britannique".
- (35) N.P., t.1, p.14.

- (36) Mercier écrit en effet, en forme de définition du sous-ensemble royaliste qu'avaient formé les Monarchiens qu'"un membre de ce club Monarchien écrivait à un de ses correspondants : 'Mon ami, je ne serai content que lorsque j'aurai bu du sang d'un patriote'" (N.P., t.2, p.183).
- (37) N.P., t.2, p.11.
- (38) N.P., t.6, p.28-29.
- (39) Ph. Roger, "The French Revolution as logomachy", in Language and Rhetoric of the Revolution, Colloque de l'Institut français d'Edimbourg (avril 1989), Edinburgh, 1990, p.7-9.
- (40) N.P., t.3, p.150.
- (41) N.P., t.1, p.171.
- (42) N.P., t.2, p.40, et p.42.
- (43) N.P., t.3, p.68.
- (44) N.P., t.2, p.113.
- (45) N.P., t.3, p.214.
- (46) N.P., t.2, p.113.
- (47) N.P., t.1, p.XXV.
- (48) N.P., t.1, p.XXIV.
- (49) N.P., t.1, p.XVII.
- (50) N.P., t.1, p.5.
- (51) N.P., t.2, p.85.
- (52) N.P., t.3, p.213 et t.2, p.27.
- (53) N.P., t.1, p.126.
- (54) N.P., t.2, p.135.
- (55) N.P., t.4, p.162. Mercier donne également un exemple de dénaturation d'un propos qu'il avait lui-même tenu, de façon qu'une tournure ironique qu'il avait employée fût interprétée à contresens et lui fût imputée à crime : "Pour dissuader les Parisiens de marcher contre la Convention (...) je leur disais (...) 'Vous n'aurez point de farine le lendemain

de votre belle équipée, voulez-vous manger vos plâtras ?' Il fut dit dans toutes les sections de Paris que Mercier, représentant du peuple, avait dit publiquement que la Convention ferait manger aux Parisiens leurs plâtras\* (N.P., t.5, p.121). Ces propos ont été tenus "la surveillance du 13 vendémiaire", et il s'agit de déformations royalistes; mais on sait qu'aux yeux de Mercier bonnet rouge et cocarde blanche sont les deux faces d'un même mal.

- (56) N.P., t.5, p.86-87.
- (57) N.P., t.3, p.214.
- (58) N.P., t.2, p.12 (\*Il en sortit aussi des écrivains; quels écrivains !... On vit les rues de Paris couvertes d'adresses et de pétitions toutes plus atroces les unes que les autres\*).
- (59) N.P., t.4, p.141.
- (60) N.P., t.6, p.38.
- (61) Sur la valeur de certains témoignages rétrospectifs de Mercier, voir plus bas l'exemple des paroles qu'il prête à Legendre.
- (62) N.P., t.6, p.133, note.
- (63) N.P., t.1, p.131.
- (64) N.P., t.2, p.130-131.
- (65) N.P., t.1, p.104.
- (66) N.P., t.1, p.XXII (\*En révolution (...) les vertus morales deviennent d'autant plus nécessaires qu'on en a perdu toute idée, et que les dénominations injurieuses, c'est-à-dire, les paroles dépourvues de sens, sont des arrêts de mort qui portent sur les citoyens les plus jaloux de la liberté et du bonheur de leur pays\*).
- (67) N.P., t.1, p.XXIII.
- (68) Ibid.
- (69) N.P., t.1, p.V.
- (70) N.P., t.5, p.220.
- (71) Sur Marat, voir aussi N.P., t.5, p.41.
- (72) \*Le mépris de toute convenance, la grossièreté dans le langa-

ge et les manières devinrent, sous leurs auspices, les caractères du patriotisme. La politesse, l'urbanité, les égards furent proscrits comme des restes d'esclavage; dans peu de temps nous ne l'aurions pas cédé en barbarie aux Caffres ou aux nègres de Guinée" (N.P., t.1, p.116).

- (73) N.P., t.2, p.117.
- (74) N.P., t.2, p.12.
- (75) Ibid.
- (76) N.P., t.4, p.87-88.
- (77) N.P., t.2, p.118.
- (78) N.P., t.4, p.192.
- (79) N.P., t.6, p.37.
- (80) N.P., t.6, p.38.
- (81) N.P., t.2, p.114.
- (82) N.P., t.2, p.110.
- (83) N.P., t.1, p.104.
- (84) N.P., t.3, p.195.
- (85) N.P., t.2, p.117.
- (86) N.P., t.2, p.117-118.
- (87) N.P., t.3, p.197.
- (88) N.P., t.3, p.47.
- (89) N.P., t.5, p.123, et t.6, p.110.
- (90) Le discours de Louvet contre Robespierre est du 29 octobre 1792. Robespierre y répondit le 5 novembre 1792, et sortit paradoxalement renforcé de l'offensive girondine.
- (91) N.P., t.2, p.53.
- (92) N.P., t.1, p.94.
- (93) Sur ces troubles, voir P.Brasart, Paroles de la Révolution, Paris, 1988, p.133.

- (94) N.P., t.6, p.105-106.
- (95) N.P., t.5, p.124.
- (96) \*Nous ne rencontrâmes dans l'esprit du Parisien que la peur de se ranger de notre côté; et lorsqu'il y avait un Condorcet et un Brissot, ce fut un Marat et un Chaumette dont on suivit les étendards !\* (N.P., t.2, p.27-28).
- (97) Chronique de Paris, n°351 bis, du 18 décembre 1792.
- (98) N.P., t.2, p.30.
- (99) N.P., t.2, p.17.
- (100) N.P., t.5, p.108.
- (101) Michelet, Histoire de la Révolution française, Livre VI, chapitre IV (Paris, 1979, t.1, p.651).
- (102) N.P., t.1, p.150.
- (103) N.P., t.5, p.146.
- (104) Sur cet épisode, cf P.Brasart, Paroles de la Révolution, Paris, 1988, p.133.
- (105) N.P., t.5, p.219.
- (106) N.P., t.2, p.104.
- (107) N.P., t.1, p.130.
- (108) N.P., t.2, p.89. Albitte (1761-1812) était "homme de loi" à Dieppe, avant d'être élu à la Législative, puis à la Convention. Sa sombre réputation viendrait surtout de sa mission à Lyon, où il opéra aux côtés de Fouché, Collot d'Herbois et Delaporte, en octobre 1793. On notera cependant qu'il avait été dénoncé en juillet 1793 par Barras et Fréron, pour avoir montré, dans sa mission à Marseille, "de la répugnance pour les grandes mesures".
- (109) N.P., t.2, p.23-24.
- (110) N.P., t.2, p.34.
- (111) F.-A. Aulard, La Société des Jacobins, t.IV (juin 1792 à janvier 1793), Paris, 1892, p.677.

- (112) Id., p.679, où l'on trouvera l'analyse des transformations opérées par Brissot.
- (113) N.P., t.2, p.35. Mercier semble broder sur la fameuse apostrophe de Lanjuinais à Legendre, le 31 mai 1793 : "Laisse-moi la parole, ou fais décréter que je suis boeuf".
- (114) N.P., t.6, p.107.
- (115) N.P., t.2, p.38.
- (116) Ibid.
- (117) "Il s'était substitué ce jour-là au Dieu qu'il voulait faire reconnaître" (N.P., t.2, p.39).
- (118) N.P., t.2, p.52.
- (119) N.P., t.4, p.19.
- (120) "Nous pensions autrefois qu'il fallait de grands talents pour troubler les Etats, et que les grands scélérats même étaient doués d'une sorte d'esprit supérieur : notre révolution nous a prouvé que cette opinion n'était pas toujours vraie. Nous avons vu paraître sur la scène des hommes absolument nuls, qu'on ne connaissait pas la veille, qui sortaient en effet du néant (...) mais dont l'existence éphémère causait plus de désastres que la longue carrière des César et des Cromwell ne fit éprouver de malheurs à leurs pays" (N.P., t.5, p.193-194).
- (121) N.P., t.4, p.125.
- (122) N.P., t.1, p.25 ("Ce nain appelé Robespierre qui aveuglait les gueux et les sans-culottes").
- (123) N.P., t.1, p.116.
- (124) Ibid.
- (125) N.P., t.1, p.117 ("Le génie, le talent, les connaissances étaient aux yeux de ce nouvel Omar des titres de proscription").
- (126) N.P., t.1, p.118.
- (127) N.P., t.1, p.104.
- (128) N.P., t.6, p.12.



- (129) N.P., t.4, p.125. Mercier ajoute que Robespierre, en tyran qui savait son métier, fit exécuter le véritable auteur du discours, pour que l'affaire ne s'ébruite pas.
- (130) N.P., t.1, p.118. A la décharge de Mercier, il faut souligner que des noms sont bien présents dans le discours de Robespierre, le 8 thermidor an II : ceux de Cambon, Ramel et Mallarmé (O.C., t.X, Paris, 1967, p.570), clairement désignés comme des corrompus, de nouveaux Chabot. à éliminer sans pitié. Mais les autres victimes potentielles sont bien laissées dans un vague autorisant toutes les inquiétudes, tous les sursauts, toutes les alliances.
- (131) N.P., t.6, p.99.
- (132) N.P., t.1, p.XX, et Alain Berlicourt, "Les sources de G.Büchner (...)", in L.S. Hofer (dir.), L.-S. Mercier précurseur et sa fortune, Munich, 1977, p.247.
- (133) N.P., t.1, p.96.
- (134) N.P., t.2, p.87.
- (135) N.P., t.6, p.13.
- (136) N.P., t.1, p.157 ("Les Jacobins forcenés, ne se jugeant pas assez parfaits, allaient se former au district des Cordeliers (...) Chaumette, Hébert, Chabot, Basire, Fabre d'Eglantine y furent les valets de Danton, comme Couthon et Saint-Just l'étaient de Robespierre (...) Qui le croirait ? Le district des Cordeliers l'emportait encore en stupidité féroce (...) dépassait encore la ligne d'ignorance et de cruauté des Jacobins démagogues").
- (137) Voir supra la note (120).
- (138) N.P., t.5, p.193.
- (139) N.P., t.3, p.213.
- (140) N.P., t.2, p.141. L'historiographie contemporaine, depuis A. Soboul, voit surtout dans le décret des "quarante sols" une brillante manoeuvre de diversion, proposée - le 5 septembre 1793 - sous la pression de manifestations de grande ampleur, et destinée à neutraliser l'activité sectionnaire, en liant la rémunération de 40 sols à la réduction du nombre d'assemblées générales de section à deux par semaine.
- (141) N.P., t.2, p.34.

- (142) N.P., t.6, p.133, note. Malgré de patientes recherches, nous n'avons pu encore retrouver trace de cette phrase dans les discours de Danton. S'agit-il d'un propos que tels ou tels Mémoires thermidoriens, ou directoriens, lui avaient prêté ? Ou les souvenirs de Mercier lui jouent-ils des tours ?
- (143) N.P., t.3, p.188.
- (144) N.P., t.3, p.213. La citation latine est tirée de l'Enéide, II, 5. Virgile y fait dire à Enée, racontant à Didon les circonstances de la chute de Troie : "Ces extrémités de misère, je les ai vues de mes yeux" (trad. J. Perret, légèrement modifiée).
- (145) N.P., t.1, p.155.
- (146) N.P., t.5, p.41-42.
- (147) N.P., t.1, p.84.
- (148) N.P., t.2, p.140 - ce passage se trouve dans le chapitre LVI, intitulé "Les quarante sous".
- (149) Ibid.
- (150) N.P., t.2, p.141.
- (151) Ibid.
- (152) N.P., t.5, p.81.
- (153) N.P., t.5, p.80.
- (154) N.P., t.2, p.72-74.
- (155) N.P., t.2, p.76.
- (156) Ibid.
- (157) N.P., t.2, p.191.
- (158) N.P., t.1, p.109.
- (159) N.P., t.4, p.137.
- (160) N.P., t.2, p.192.
- (161) N.P., t.6, p.218.
- (162) Ibid.

(163) N.P., t.6, p.219.

(164) N.P., t.1, p.111.

(165) N.P., t.3, p.219-220. Voici, en substance, l'échange tel qu'on le trouve au Moniteur; il eut lieu dans la séance du 18 juin 1793, pendant la suite des discussions relatives à l'adoption de la future Constitution montagnarde. On abordait le chapitre XXV (Des rapports de la République française avec les nations étrangères), article IV : "Le peuple français ne fait point la paix avec un ennemi qui occupe son territoire".

- Mercier : De tels articles s'écrivent ou s'effacent avec la pointe de l'épée; on peut, sur son territoire, faire des traités avantageux. Vous flattez-vous d'être toujours victorieux ? Avez-vous fait un traité avec la victoire ?

- Basire : Nous en avons fait un avec la mort.

(On applaudit).

- Mercier : Cette exaltation des idées n'est point la véritable grandeur. A peine avez-vous des idées justes sur la liberté, et déjà vous osez vous placer au niveau des Romains. Je demande la radiation de cet article, parce que la génération présente n'est point à la hauteur où elle devrait être.

[Robespierre s'indigne alors des "maximes d'esclavage et de lâcheté" qu'il vient d'entendre; les Romains n'ont eu qu'un "sénat despotique, qui ne connut jamais la Déclaration des droits de l'homme". Loin d'être des "héros de la liberté", ils ne furent que "les oppresseurs des peuples".]

- Mercier [après avoir répliqué en assurant qu'il croit le peuple français "capable un jour des plus hautes destinées", mais reste sceptique quant à la "génération présente"] : "Je soutiens que quiconque veut assimiler les Français d'aujourd'hui aux Romains d'autrefois n'offre que le témoignage de son ignorance. Celui qui n'a pas étudié les lois de ce peuple n'est pas fait pour en parler.

- Barère : A l'outrage fait contre sa vertu républicaine, la nation répondra dans la Vendée. L'article proposé a déjà été décrété à Longwy et à Verdun. (Applaudissements)."

L'article sera finalement adopté (Réimpression du Moniteur, t.16, séance du mardi 18 juin 1793).

(166) N.P., t.2, p.46.

(167) N.P., t.2, p.187.

(168) N.P., t.2, p.187-188.

(169) N.P., t.2, p.188.

(170) Ibid.

(171) N.P., t.2, p.189.

(172) Ibid.

(173) Ibid.

(174) N.P., t.2, p.190.

(175) N.P., t.2, p.193-194.

(175) N.P., t.2, p.194.

(176) Ibid.

(177) Cette imprécation doit faire penser que Mercier continue à se situer, ici, dans la perspective du 18-~~F~~ructidor - mais il peut tout aussi bien avoir en vue les émigrés, de Turin à Coblenze, complices des trames "perfides" du roi de Prusse et du cabinet britannique.

(178) N.P., t.2, p.194-195.

(179) N.P., t.4, p.15.

### CHAPITRE III

L'ÉLOQUENCE DANS DES CIRCONSTANCES  
DE MADAME DE STAËL,  
OU "LA VIE DE LA PENSÉE",  
REMEDE A LA PAROLE DENATUREE

---

Entre Laharpe et Mercier, il existe, dans cette phase directoriale, une dernière configuration critique très susceptible de retenir notre attention, en ce qu'elle allie quelques-unes des caractéristiques apparemment les plus opposées de ces deux auteurs que nous venons d'étudier, et offre un système qui possède sa richesse et son originalité propre : on veut parler des analyses auxquelles se livre Mme de Staël dans Des circonstances actuelles qui peuvent terminer la Révolution, et des principes qui doivent fonder la République en France (1). Comme Mercier, elle prend parti pour les "philosophes" et la République; à sa différence, elle condamne le 18-Fructidor, et, sur le plan esthétique, ne partage encore nullement ses audaces. Car, comme Laharpe, elle participe du goût néo-classique; de même, elle a en commun avec Laharpe l'idée que la "langue révolutionnaire" est un phénomène sans précédent dans l'histoire. Mais à la différence de Laharpe, et comme Mercier, elle conserve et expri-

me sa confiance dans le genre délibératif moderne.

Cela explique que nous prenions en compte un livre qui, bien qu'il fût destiné à la publication, resta finalement dans les cartons de son auteur : s'il ne peut s'agir d'un agent d'influence dans le concert des écrits directoriaux, on sent que cet essai d'un esprit destiné à livrer une des oeuvres les plus importantes du "tournant des Lumières" est une pièce majeure dans la recherche de l'écho "littéraire" du délibératif révolutionnaire.

Cet écrit aux visées ambitieuses s'inscrivait dans un contexte historique et politique bien précis. Lorsqu'elle le rédige, Mme de Staël, ferme soutien des Monarchiens en 1789, et de la monarchie constitutionnelle jusqu'en 1792, est ralliée à la République, c'est-à-dire à la Constitution de l'an III, qui règle le régime directorial. Cette évolution est d'autant plus intéressante qu'elle s'est opérée dans une France où l'emprise de la réaction anti-révolutionnaire, et anti-philosophique, s'étend de plus en plus : "Les premiers amis de la liberté sont déjà presque aussi maltraités que Babeuf", écrit-elle en avril 1797 (2). Ce "ralliement" s'est effectué au nom de la convergence entre les "républicains amis de l'ordre" et les "royalistes amis de la liberté" (3) : d'une part il est devenu impossible, à son avis, de prôner la monarchie limitée, dans la mesure où ses partisans seraient vite débordés par les monarchistes extrémistes; d'autre part, le Directoire lui semble offrir une Constitution satisfaisante, qui respecte les "principes" qui font un système politique acceptable, l'égalité civile, et le principe re-

présentatif (4). S'y ajoutent la division du pouvoir exécutif, et l'existence d'une deuxième Chambre (les Anciens) (5) qui ne peuvent que renforcer l'adhésion de Mme de Staël. Seulement le Directoire, parti d'un si bon pas, s'est fourvoyé dans le 18-Fructidor, et le recours aux "lois révolutionnaires" lui paraît avoir signé l'échec d'un régime que Des Circonstances entend ramener à un vrai système républicain, complètement affranchi des errements d'une Terreur dont il est au fond totalement indépendant, mais avec lesquels le Directoire est en train de renouer.

On comprend mieux, dès lors, pourquoi Mme de Staël va pouvoir à la fois préciser les raisons de son rejet d'un certain type de discours révolutionnaire, en offrant au passage une nouvelle préfiguration de la catégorie de "langue de bois" (les "paroles de fer" ou la "kyrielle de phrases usées"), et en même temps proclamer sa confiance dans une éloquence "républicaine", source irremplaçable d'émotions élevées, et seule susceptible de redonner vie à une nation "pétrifiée".

#### I. DES "PAROLES DE FER" A LA "KYRIELLE DE PHRASES USEES"

Dans l'entreprise de stabilisation et de consolidation de la Révolution dont Des Circonstances entend donner le plan, une des principales missions des "écrivains-philosophes" - seuls en mesure, de par "la nature même de la Révolution française", de "conserver ses vrais principes et de les diriger" (6) - consiste à "introduire

quelques réformes dans l'usage de la parole et de nous préserver d'abord de sa perfidie et de son ineptie" (7). Mme de Staël désigne ainsi par contrecoup les deux aspects sous lesquels sa réflexion saisit la "langue" révolutionnaire, réflexion neuve par la distinction qu'elle opère entre une phase incandescente, celle de la "perfidie", et une phase de glaciation, celle de la "bêtise".

A) "Perfidie" de la langue révolutionnaire : les "paroles de fer"

Si l'on ne trouve dans Des Circonstances aucune mise en cause apocalyptique de mystères d'iniquité, aucune mise en valeur dramatique, à la manière de Laharpe, du surgissement délétère d'une certaine parole révolutionnaire, il n'en reste pas moins que dans ses considérations sur la parole "perfide", Mme de Staël dénonce une dénaturation aussi grave qu'inédite d'une parole encore "assez intacte" (8) jusqu'aux temps révolutionnaires.

1 - Principe de la dénaturation

Cette dénaturation a consisté en une confusion sans précédent de la violence et de ce qui aurait dû rester son adversaire irréconciliable, la persuasion. La persuasion, désaïssie d'elle-même, a été asservie par la violence au service de desseins tyranniques. De façon encore inédite dans les "temps modernes", on a voulu faire violence à la société par le langage, ce qui impliquait naturellement que violence fût faite au langage lui-même. D'où le corollaire essentiel de la parole révolutionnaire condamnable (celle des conventionnels terroristes), la contradiction : contradictoire dans son



dessein violent (forcer le consentement volontaire des citoyens), la langue révolutionnaire devait nécessairement se révéler contradictoire et violente dans ses manifestations phraséologiques concrètes, "ces paroles de fer qui dénoncent partout des crimes, qui menacent partout de châtiments" (9). Une double explication est ici nécessaire, que Mme de Staël trouve dans la nature des temps modernes, et dans le passage du fanatisme religieux au fanatisme politique.

## 2 - La nature des temps modernes

C'est la découverte de l'imprimerie qui définit ici une frontière fondamentale pour l'avènement de l'époque moderne : depuis elle, en effet,

"les hommes ont besoin de conviction pour faire entre eux une paix durable. Avant cette époque, les lumières étaient si peu répandues que tout était soumis à la décision du hasard : mais aujourd'hui, un raisonnement, quelque faux et mensonger qu'il soit, est toujours nécessaire." (10)

Ainsi, alors même que le gouvernement révolutionnaire était "résolu de commander" sans souffrir d'opposition, il avait "le besoin (...) d'essayer de convaincre" (11) :

"Il n'y avait donc pas de situation plus violente qu'un gouvernement qui ne pouvait se contenter d'être tyrannique, mais qui avait encore besoin de forcer une approbation générale à sa tyrannie, de sanctionner le despotisme par des formes populaires (...) [le] parti tyrannique ne cessait de demander à cette nation, son esclave, l'apparence d'un consentement volontaire." (12)

Et le projet de "tyranniser avec les principes de liberté et d'égalité" - qui peut se résumer dans la formule du "volontaire forcé" : "Il faut que tout se passe librement, à condition qu'on aura telle volonté" (13) - assure presque logiquement le passage de l'oxymore à l'inversion sémantique : "Toutes les vertus, tous les sentiments sont pour ainsi dire enlacés, quand on vous appelle esclave quand vous résistez à la force, et libre quand vous vous joignez à la puissance pour opprimer la faiblesse" (14).

### 3 - Le précédent du fanatisme religieux

Il faut alors faire intervenir le deuxième principe explicatif de cet état de fait : si l'on comprend bien l'exigence, propre aux temps modernes, et spécialement mise en oeuvre sous la Terreur, du "volontaire forcé", il reste à montrer, sinon d'où vient cette volonté de tyrannie, mais du moins à quel précédent elle emprunte sa force. Ce précédent aisément repérable est le fanatisme religieux : "Rien ne se ressemble davantage, quelle que soit la différence du motif", car "les fanatiques religieux, comme les fanatiques politiques, se fondent sur une vérité primitive, mais en tirent les conséquences diamétralement opposées à son essence" (15). La seule différence serait de degré, et non de nature :

\*"Quoique la langue des fanatiques des principes politiques soit nécessairement plus philosophique que celle des fanatiques de dogmes religieux, il y a quelque chose de plus révoltant dans l'abus des principes que l'on comprend, que dans la tyrannie des idées inintelligibles. Le contraste des principes et de l'application est plus frappant." (16)

Revenons à l'essence du fanatisme selon Mme de Staël : ce "n'est jamais que le despotisme d'une seule idée sur l'esprit de l'homme, et c'est toujours un principe vague et, par conséquent, d'une extension infinie, qui lui donne la naissance" (17). Dans le cas des "fanatiques révolutionnaires de France (qu'il faut bien distinguer des républicains éclairés)" (18), la "maxime" fondamentale est la suivante : "Le salut du peuple est la suprême loi"; elle leur donnera "le prétexte de leurs barbaries" (19), dans la mesure où, au nom de ce devoir impérieux, tous les autres devoirs peuvent dès lors être bafoués, tous les moyens être pris pour forcer les hommes à le respecter. D'où une ambivalence du fanatique politique, qui se retrouvera dans son langage; vertueux en ce qu'il n'agit pas en fonction de son intérêt personnel, mais au nom d'un principe supérieur, il est criminel en ce que pour lui la fin qu'il s'est assignée justifie tous les moyens (20) : "Le patriote de nos jours se croit Brutus en faisant périr un de ses adversaires innocents" (21). Et voilà retracée la généalogie des antiphrases de la langue "perfide". Quant à la genèse des oxymores, elle tient dans le fait suivant : le fanatique politique ne soutient pas toujours son rôle dans toute sa rigueur. Il arrive qu'il concède qu'"il n'est pas permis de condamner un innocent pour ce qu'on croit l'intérêt d'une nation"; mais alors, il choisira de déclarer "coupables tous ceux qu'on voudra punir" : "Tel homme sera condamné d'avance d'après ses opinions, et l'on appellera ce code bizarre, suivant la langue contradictoire avec laquelle on croit expliquer les idées fausses,

une injustice faite justement, puisque les hommes qu'on punit, s'ils ne sont pas condamnés d'après les formes judiciaires, sont cependant, en effet, véritablement coupables. Et l'on oublie qu'il n'existe pour la société qu'une manière de connaître le crime, c'est l'observation des formes établies par la loi\* (22).

#### 4 - Raisons d'une prolifération

Ainsi, le fanatique politique étant un mélange contradictoire de crime et de vertu, sa langue est-elle caractérisée par une prédilection pour le maniement des contraires, de l'antiphrase à l'oxymore, qu'il dise le contraire de ce qu'il fait, ou qu'il unisse des termes incompatibles. Mais comment expliquer, précisément, la prolifération d'une langue si contradictoire que sa survie en semble hypothéquée ? Par la contagion, voire la surenchère assurée par deux groupes distincts des fanatiques, mais qui s'y rallient, les "ambitieux" et les "effrayés" :

\*Que devient donc un pays où le fanatisme est en honneur ? Non seulement il est agité par ceux qui sont réellement atteints de cette passion funeste, mais les ambitieux se hâtent de se montrer fanatiques; ils surpassent la passion même, et ses faux imitateurs réagissent sur elle, l'enflamment en lui parlant son propre langage. A ces deux classes d'hommes se joignent ceux à qui la terreur inspire le besoin de les imiter, qui se montrent violents par crainte de la violence (...) Ces enthousiastes par crainte (...) agissent les uns sur les autres, et, redoublant ainsi leur effroi mutuel, l'exagèrent réciproquement.\* (23)

Pour que se développe cette langue incroyable, il fallait en effet des gens qui en usent par calcul, sans lui faire aucun crédit, leur habitude des faux-semblants se révélant fort bien accordée à son ir-

réalité constitutive. Mais en passant des fanatiques à leurs imitateurs, la "perfidie" s'apprête à se métamorphoser en "bêtise".

B) "Bêtise" de la langue révolutionnaire : "une certaine kyrielle de phrases usées"

Qu'on nous permette de sortir, brièvement, des limites chronologiques de notre étude, pour examiner le destin de ces "phrases mensongères" lorsqu'elles cessent, en même temps que se termine l'épisode sanglant de la Terreur, d'être écoutées sérieusement, comme des appels aux "fureurs les plus sanguinaires". A l'étonnement de Mme de Staël, elles n'en continuent pas moins d'être proférées, non seulement dans la France du Directoire, mais dans toute l'Europe :

"L'Europe qui se révolutionne est inondée d'abord par un torrent de phrases communes qui doivent étouffer tout enthousiasme véritable (...) Voulez-vous un discours de club ? D'un bout de l'Europe à l'autre vous entendrez : 'Citoyens, le fédéralisme lève sa tête hideuse; l'anarchie est prête à nous dévorer; le monstre du royalisme va nous y précipiter; il est temps de vous dévoiler la vérité tout entière : les aristocrates, ces vampires du peuple, se cachent pour mieux porter leurs coups dans l'ombre; leurs intrigues nous menacent; dans les salons dorés, on prépare la ruine des patriotes; mais ne craignez rien, ils n'ont qu'à se montrer pour rentrer dans le néant, car les patriotes sont là.'" (24)

Cette (rare) parodie de ce qu'on peut appeler anachroniquement une "langue de bois", au sens d'un enchaînement très répétitif de formules figées, d'une litanie détachée du réel, et que Mme de Staël appelle "une certaine kyrielle de phrases usées qui se suivent exactement, vu leur habitude d'aller ensemble" (25), n'entend pas

uniquement stigmatiser un ridicule, mais dénoncer un danger pour l'esprit. Non seulement, ces phrases "refroidissent sur les principes les plus dignes de l'enthousiasme des âmes honnêtes" (26), mais encore "ces expressions sans justesse dépravent celui qui les dit comme celui qui les écoute. Rien de grand, rien de noble n'est inspiré par des idées fausses, revêtues d'images exagérées" (27). Ainsi, vu que la bêtise est dégradante avant d'être risible, c'est un des tout premiers devoirs des "écrivains-philosophes" que de préserver la langue de telles inepties - sinon la bêtise, à force de faire nombre, finirait par l'emporter : "D'abord on l'avait reçue; c'est elle, bientôt, qui recevra", si l'on n'y prend pas garde (28).

Les considérations staéliennes sur la bêtise en repèrent l'essor, on l'a vu, après le 9-Thermidor. La valeur de l'éloquence parlementaire de la Révolution, de mai 1789 à juillet 1794, n'a pu donc être affectée que par la "perfidie". Il est malheureusement impossible de dire dans quelles proportions, de préciser où se situent les frontières, dans le temps et entre les orateurs, puisque Des Circonstances reste muet sur la question. Mais on peut reverser, sans grand risque de se tromper, sur l'éloquence parlementaire de la Révolution en général, les sentiments que Mme de Staël a exprimés sur la République :

"Oui, j'aime le gouvernement républicain avec un enthousiasme si vrai, si profond, que les affreux discours prononcés en son nom n'ont pu m'en détacher. 'Je l'aime, non point tel que l'ont vu les Enfers', mais tel que la raison, la philo-

sophie et l'humanité doivent enfin l'établir." (29)

Le rejet d'un certain type de discours révolutionnaire n'implique pas chez Mme de Staël un dédain global du délibératif moderne, et l'on va voir qu'elle en appelle des "affreux discours" de la Terreur à des discours non seulement espérés pour un futur peut-être éloigné, mais encore proférés dans un passé récent.

## II. LA CONFIANCE DANS L'ELOQUENCE DELIBERATIVE.

Il est frappant en effet que Mme de Staël, dans Des Circonstances, non seulement ne jette pas l'anathème sur le délibératif révolutionnaire au nom d'infractions qu'il aurait commises envers le "goût", mais encore ne se montre pas gravement préoccupée des conséquences de l'apparition d'un langage dénaturé sur la vitalité du genre délibératif, qu'il a pourtant en partie contaminé.

### A) Le délibératif et le "goût"

Si un Laharpe a formulé bien des reproches au genre délibératif moderne, comme on l'a vu, au nom du "goût", Mme de Staël, qui manifeste les mêmes inclinations néo-classiques, semble au contraire l'exempter de telles réprimandes, puisqu'elle réserve ses foudres critiques à des oeuvres d'un autre type.

Des Circonstances, en effet, établit une bipartition, simple et stricte, entre les "écrivains-philosophes", auxquels se trouvent rattachés les orateurs, et les "écrivains d'imagination", qui se



partagent le domaine des Belles-Lettres. Or c'est sur ceux-ci que tombent les reproches les plus véhéments que dicte la révérence gardée par Mme de Staël à la "perfection naturelle" du "goût", qui prend pour modèle "tous les auteurs classiques, Racine, Voltaire, les Grecs, les Latins dont rien ne peut ternir la gloire" (30). Un "goût exécrable", en effet, ravage les ouvrages d'imagination depuis quelque temps", et Mme de Staël y insiste d'autant plus qu'à ses yeux "ce n'est point une opinion frivole que la haine du mauvais goût" (31).

Certes, la cause de cette dégradation est que "la langue est encore salie" par "toutes ces expressions grossières ou féroces" enfantées par "le règne du crime" (32). Semblant oublier en cours de route sa bipartition initiale, Mme de Staël met en cause les "affreux discours d'un style bas ou sanguinaire". Mais il faut justement y reconnaître les différents avatars des "paroles de fer", dont l'incarnation la plus repoussante semble être la prose d'Hébert, "langage à la fois sauvage et corrompu", "plus loin de la nature que toutes les recherches mêmes des Cours" (33), "modèle" d'une indignité qu'il faut proscrire : "Quelle éducation pour la génération future (34)!"

Mais dans la guerre de reconquête que le "goût" doit mener, le délibératif parlementaire n'est pas visé. Malgré la virulence de l'épidémie, il ne semble pas avoir été contaminé en profondeur, mais seulement touché accidentellement.



B) Le rôle-clé des orateurs

La maladie sémantique qui affecte un certain langage révolutionnaire se présente en effet, chez Mme de Staël, sans aucun caractère irrémédiable, à l'inverse des vues de Laharpe, aux yeux duquel l'existence de ce mal radical parasitait virtuellement, de proche en proche, toute la parole révolutionnaire. Plus encore, Des circonstances soutient même la thèse optimiste que les détournements linguistiques se retournent à terme contre ceux qui les emploient :

"Un homme d'esprit l'a dit : 'Les mots ramènent les choses.' Lorsqu'il faut toujours prononcer de certaines paroles pour opérer les effets même les plus opposés au sens de ces paroles, elles commandent à la fin. Souveraineté du peuple, liberté, égalité, peuvent pendant quelque temps signifier le triomphe de telle ou telle faction qui chasse des assemblées primaires les trois quarts et demi de la nation (...) mais ces expressions, ces discours philosophiques forcent le raisonnement et conduisent nécessairement à la vérité. C'est à cet espoir qu'il faut attribuer la persévérance des républicains. Ils savent bien qu'il n'y a pas de liberté dans l'état actuel de la France, mais ils sont assurés que l'hypocrisie de ces formes doit en produire un jour la réalité."  
(35)

On sent cependant combien cette irénique rédemption d'une perfidie en soi odieuse, mais rachetée parce qu'elle travaille à son corps défendant à sa propre destruction, ne saurait être interprétée sans danger comme une absolution plénière donnée à sa valeur littéraire. Si le vol et le détournement de langage est au fond un hommage rendu par le vice à la vertu, et un gage que la vertu finira bien par triompher, il ne peut en lui-même prêter à l'éloge, ne serait-ce que parce que ces discours ont eu pour effet principal

de "pétrifier" la nation (36), alors que la caractéristique de la véritable éloquence est, aux yeux de Mme de Staël, de provoquer un véritable "ébranlement", apte à faire rejaillir des coeurs de pierre les sources profondes de l'émotion.

La preuve que l'"épisode" de la Terreur non seulement n'a pas contaminé rétrospectivement le délibératif révolutionnaire entier, mais encore n'a pas mis en péril la place éminente de l'éloquence délibérative moderne dans le système critique de Mme de Staël, il faut la chercher dans l'affirmation réitérée de la conviction selon laquelle rien de durable ne peut se faire sans l'"ébranlement" des âmes que seul peut obtenir l'éloquence, et dont Des Circonstances espère le retour en se fondant sur les modèles fournis par un Mirabeau ou un Vergniaud.

Rappelons d'abord que Mme de Staël, à l'instar des Idéologues, non seulement tient la "philosophie" pour innocente des maux nés de ses "dénaturations" révolutionnaires, mais encore fait confiance à cette même "philosophie" pour réparer les maux auxquels elle a pu servir de prétexte (37). De même que les Idéologues, elle est persuadée que cette tâche sera d'ordre quasi-scientifique, puisque les sciences morales et politiques vont inéluctablement déboucher sur de la certitude. Grâce aux progrès de l'"analyse", en effet, et aux applications du calcul des probabilités, on arrivera bientôt à la définition irréfutable d'une Constitution libre, et un terme, rationnel et donc infranchissable, sera mis à la Révolution.

Mais si les "penseurs" sont donc les héros des temps futurs, supérieurs à ces autres types de l'excellence humaine que sont les poètes, les savants (des sciences exactes) et les guerriers (38), ils resteront impuissants s'ils n'ont pas de relais - et ici intervient une divergence majeure avec l'Idéologie. Si l'orateur ne peut plus prétendre à trouver par lui-même la vérité, puisqu'il ne doit que la recueillir auprès des penseurs, comme "résultat" de leurs "calculs" (39), seul il est en mesure de lui communiquer de la force, parce que seul il est en mesure de la transmettre aux autres hommes :

"Quelle puissance l'âme, le caractère qui se peint dans les mouvements oratoires ne donne-t-elle pas à la vérité ! C'est la vie de la pensée que l'éloquence : elle fait passer les idées dans le sang, elle transforme en impulsion électrique la conviction du raisonnement, l'analyse du devoir, et, ramenant l'homme à sa nature physique, non pour l'avilir, mais pour l'enflammer, elle fait battre son coeur, couler ses larmes : elle lui inspire le courage, la vertu, le dévouement de soi-même, comme des mouvements involontaires qu'aucune réflexion ne pourrait arrêter." (40)

Certes, de la figure de l'orateur, on a glissé insensiblement à celle du prédicateur (même s'il s'agit d'une prédication philosophique), dans une conception analogue aux développements augustinien du De Doctrina christiana sur le devoir qui s'impose de placer au service d'une vérité intangible toutes les puissances de la persuasion, dont les moyens se trouvent sanctifiés d'être mis au service du Bien (41). Mais l'orateur ne se trouve ainsi placé en situation seconde que pour occuper la place clé d'in-

termédiaire obligé entre la société et la vérité.

Si tout cela ne regardait que l'avenir, le développement auquel nous venons de nous livrer ne serait qu'une pure et simple digression par rapport à notre thème d'étude. C'est une phrase incomplète, dont le début est raturé, qui va montrer, nous l'espérons, que tel n'est pas le cas. En effet, immédiatement après le passage que nous venons de citer, nous trouvons ceci :

\*[Mirabeau, Vergniaud du haut de la tribune ont] Heureuse la France si ces talents vainqueurs reparaissent encore à sa tribune ! Qui peut s'élever au sommet de l'éloquence, sans parler le langage de la justice et de la pitié ? Le mensonge, la cruauté s'épuisent en froides exaltations qui ne remuent que l'air agité par les gestes et les cris, imitateurs impuissants des sentiments et des idées.\* (42)

Même raturée, la présence de ces deux noms atteste que les modèles du rôle clé de l'éloquence dans la société future sont deux orateurs parlementaires de la Révolution (43). C'est bien une preuve qu'aux yeux de Mme de Staël il a existé un délibératif français dont les effets se comparent - comme on peut le déduire de la fin du chapitre IV de la seconde Partie de son ouvrage - à ceux d'un genre littéraire aussi prestigieux que la Tragédie, voire à ceux d'un art tel que la Musique : "Si [l'homme] aime l'éloquence, la tragédie, la musique, la vertu le reprendra, car elle est à la source de tout ébranlement moral" (44). Sans écho - puisque sans possibilité d'en avoir - sous le Directoire, un tel point de vue critique apparaît néanmoins comme une des manifestations de confiance les plus significatives de ce temps - avec celle de Mercier - dans la valeur et les vertus d'un délibératif moderne.

NOTES DU CHAPITRE III

---

- (1) Le livre fut composé entre 1797 et 1799, selon L. Omacini, qui en a procuré une édition critique en 1979, précédée d'une préface de S. Balayé. On se reportera également à l'article de G. Gengembre et J. Goldzink, "Terreur dans la langue. La question de la langue révolutionnaire, d'Edme Petit à Mme de Staël", in MOTS, n°21, décembre 1989, p.20-31.
- (2) Fragment d'une lettre (de Mme de Staël) d'avril 1797 - cité in L. Omacini, Introduction à Des Circonstances, p.XXX.
- (3) L. Omacini, Introduction à Des Circonstances, p.XXXIX. C'est rappeler le titre du chapitre 1 de la IIe partie des Réflexions sur la Paix Intérieure (1795) : "Que les principes des républicains amis de l'ordre sont absolument les mêmes que les principes des royalistes amis de la liberté".
- (4) Des Circonstances, p.157, p.196.
- (5) C'était l'une des "scies" des Monarchiens, en 1789, que la mise en garde contre les dangers d'une Assemblée unique. Voir aussi Des Circonstances, p.16.
- (6) Des Circonstances, p.289.
- (7) Des Circonstances, p.293.
- (8) Ibid.
- (9) Des Circonstances, p.334.
- (10) Des Circonstances, p.275.
- (11) Des Circonstances, p.274.
- (12) Des Circonstances, p.35-36; voir aussi la p.204. Notons qu'en une préfiguration des analyses de B. Constant sur La Liberté des anciens comparée à celle des Modernes (1819), Mme de Staël met l'expérience de la Terreur sur le compte d'une volonté aveugle de faire revivre la liberté des anciens dans le monde moderne, de requérir un dévouement considéré comme normal chez les anciens, devenu "féroce" chez les modernes, en raison du renversement de la hiérarchie entre vie publique et vie privée; voir à ce sujet Des Circonstances, p.112, et p.236 (où Mme de Staël aborde un problème très neuf, celui du devenir du sacrifice, et

donc du Sublime dans des sociétés modernes gouvernées par la primauté de l'intérêt personnel).

- (13) Des Circonstances, p.175.
- (14) Des Circonstances, p.175-176.
- (15) Des Circonstances, p.256. Le fanatisme chrétien se confond pour Mme de Staël avec le catholicisme.
- (16) Des Circonstances, p.256.
- (17) Des Circonstances, p.255.
- (18) Ibid.
- (19) Ibid.
- (20) Des Circonstances, p.257-258.
- (21) Des Circonstances, p.244. Mme de Staël vient de faire référence au premier Brutus, immolant ses enfants qui avaient comploté contre la République.
- (22) Des Circonstances, p.249-250.
- (23) Des Circonstances, p.260-261.
- (24) Des Circonstances, p.295.
- (25) Ibid. Sur le concept de "langue de bois", on peut se reporter - pour se limiter aux études les plus récentes - à J.M. Goulemot, Le clairon de Staline, Paris, 1981; G. Moulin, Uburss, Paris, 1980; Louis Martinez, "La 'langue de bois' soviétique", in Commentaire, n°16, Hiver 1981-1982; Michel Heller, La machine et les rouages (III, I, 6, "La langue"); F. Thom, La langue de bois, Paris, 1987; "Langues de bois ?", n° 21 de la revue MOTS, Paris, 1989.
- (26) Ibid.
- (27) Ibid.
- (28) Des Circonstances, p.293-294.
- (29) Des Circonstances, p.263. Le vers est tiré, bien entendu, de la Phèdre de Racine (II, 5).
- (30) Des Circonstances, p.287.

- (31) Ibid.
- (32) Des Circonstances, p.288.
- (33) Ibid.
- (34) Ibid.
- (35) Des Circonstances, p.336. En cela elle se distingue radicalement de Laharpe, pour lequel le fait que "le mot de liberté[soit] écrit sur toutes les portes, quand l'oppression est dans toutes les têtes" est un facteur uniquement aggravant de la "tyrannie" (Séances des Ecoles Normales, t.III, p.203), mais se rapproche d'un Mercier aux yeux duquel "le mot liberté , fortement prononcé et voulu, a toujours fait le peuple libre" (Le Nouveau Paris, éd. M. Delon, p. 376).
- (36) Des Circonstances, p.347. Mme de Staël parle, exactement, de la "nation pétrifiée".
- (37) "Ce sont les philosophes qui ont fait la Révolution, ce sont les philosophes qui la termineront" (Des Circonstances, p. 273).
- (38) Des Circonstances, p.292.
- (39) Des Circonstances, p.285.
- (40) Ibid.
- (41) Voir le De Doctrina Christiana, livre IV, chapitre II, paragraphe 3.
- (42) Des Circonstances, p.285-286. Les mots entre crochets correspondent à la phrase raturée dans le manuscrit de Mme de Staël.
- (43) C'est bien un talent "littéraire" qui est salué : Mme de Staël n'a jamais été très favorable à la politique de Mirabeau (l'anti-Necker), ni à celle des Girondins en général, et donc à celle de Vergniaud en particulier ("Vous ressemblez aux Girondins qui, menacés par les Jacobins, criaient sans cesse au royalisme", écrit-elle à Roederer en avril 1797 pour critiquer ses options). Voir l'Introduction de L. Omacini à Des Circonstances, p.XXX).
- (44) Des Circonstances, p.298.

TROISIEME PARTIE

LE CONSULAT ET L'EMPIRE



Section première

L'éloquence révolutionnaire à l'abandon

## I N T R O D U C T I O N

---

Avec le Consulat et l'Empire, il semble que la dynamique révolutionnaire ait fini par se résoudre dans une stabilisation qu'aucun groupe politique n'avait pu jusque-là obtenir. Mais cet arrêt - provisoire - de la Révolution revêt bien des aspects contradictoires. Si les transformations socio-économiques qu'elle a opérées s'y trouvent consolidées, un vigoureux mouvement de réaction envahit les esprits des élites cultivées, et domine la scène intellectuelle; la polémique anti-philosophique est désormais bien répandue, qu'elle soit ou non l'antichambre d'opinions plus généralement hostiles aux valeurs du monde issu de la Révolution.

Dans ce contexte, où les partisans des Lumières sont sur la défensive, une Mme de Staël a beau garder une confiance inébranlable, pour l'avenir, dans une éloquence délibérative qu'elle place au sommet de l'édifice littéraire, elle abandonne la défense de l'éloquence révolutionnaire, exposant même les raisons pour lesquelles le rendez-vous entre les Lumières, l'éloquence et la liberté a été manqué, et pourquoi le rêve d'une langue républicaine n'a pu s'incarner, au contraire du cauchemar de la langue révolutionnaire.

La voie est libre pour le Lycée, qui s'impose comme le grand monument de critique littéraire reconnu par l'époque. L'éloquence révolutionnaire n'y est pas ouvertement décriée; mais elle y est condamnée à une peine plus grave, celle du silence, tandis que la Chaire du "grand siècle" est placée au pinacle, et imposée - dans une intention politique - comme modèle dans un système scolaire où le retour en force de la rhétorique tourne le dos à la classe d'éloquence française jadis rêvée par l'Aristarque du Mercure.

## CHAPITRE PREMIER

### DE LA LITTÉRATURE, OU L'ELOQUENCE RÉVOLUTIONNAIRE EN RETRAIT DE LA "PERFECTIBILITE INDEFINIE"

---

Il ne va pas de soi que le célèbre ouvrage de Mme de Staël soit envisagé dans cette troisième partie, vouée au Consulat et à l'Empire : si De la Littérature considérée dans ses rapports avec les Institutions Sociales (1) paraît effectivement après le 18-Brumaire, on sait que c'est un pur produit de l'époque directoriale, destiné à tracer le programme et l'idéal d'une "littérature émanée de l'an III" - selon la formule de Sainte-Beuve (2) - littérature républicaine, sorte de troisième voie entre la littérature d'ancien Régime (aussi privée d'avenir que la société qui la goûtait) et une littérature "révolutionnaire" où Mme de Staël ne voit que révoltante "vulgarité" (3). Mais c'est justement parce que cet ouvrage, parfois présenté - abusivement - comme un "prospectus du romantisme futur", est, en même temps qu'une "ouverture sur l'avenir", "un plaidoyer en faveur du XVIIIe siècle" (4) (comme S. Balayé l'a souligné avec

raison) qu'il s'impose à l'orée de la période consulaire et impériale comme une pièce majeure du débat, alors en plein développement, sur la valeur du "siècle des philosophes" et sur la responsabilité éventuelle de la "philosophie" dans l'émergence du phénomène révolutionnaire, lui-même soumis à une réévaluation globale. A ces différents titres, Mme de Staël était appelée à jouer un rôle majeur dans la défense éventuelle d'une certaine éloquence révolutionnaire.

Or la surprise du livre - ne serait-ce que par rapport à Des Circonstances - c'est que le délibératif révolutionnaire y est désormais entièrement inscrit dans la colonne des pertes, dénoncé de surcroît comme solidairement responsable de la dénaturation de la parole (5). Dans Des Circonstances, les noms de Mirabeau et de Vergniaud venaient encore sous sa plume, même si c'était pour être rayés ensuite, pour illustrer les succès et donner les modèles possibles d'un délibératif moderne. Mais dans De la littérature, la critique de l'éloquence sous la Terreur envahit l'analyse au point de devenir la vérité de l'éloquence révolutionnaire tout entière, puisque rien d'antérieur ne semble plus digne d'être mentionné pour faire contrepoids.

## I. L'AMPLEUR DE LA CONDAMNATION

Les rares indications qui peuvent contredire cette vision devenue si négative sont comme noyées dans la masse. On trouvera la première dans la chapitre 16 de la première partie du livre

("De la philosophie et de l'éloquence des Anglais"), au terme du parallèle esquissé entre l'éloquence politique des Anglais et celle des Français, avec une allusion à "ce que nous avons eu, ce que nous pourrions avoir d'hommes vraiment éloquents" (plus complets que les orateurs anglais, et surtout plus susceptibles de remuer les passions) (6). Le contexte étant clairement l'appréciation de débats parlementaires, cela vaut reconnaissance d'une valeur certaine à quelques orateurs parlementaires des débuts de la Révolution française...mais lesquels ? Le passage étant si bref, et aucun nom n'étant cité, cette concession fugitive est réduite à néant.

Quant au second indice d'une quelconque estime pour une éloquence de la Révolution, on le trouve, très furtivement, dans un raccourci des rapports qu'entretiennent le processus révolutionnaire et les avatars de l'éloquence délibérative :

"Les factions servent au développement de l'éloquence, tant que les factieux ont besoin de l'opinion des hommes impartiaux, tant qu'ils se disputent entre eux l'assentiment volontaire de la nation; mais quand les mouvements politiques sont arrivés à ce terme où la force seule décide entre les partis, ce qu'ils y adjoignent de moyens de parole (...) perd l'éloquence." (7)

C'est reconnaître, semble-t-il, que la dénaturation de la parole publique a été précédée d'un temps de progrès, que celui-ci ait pris fin au 31 mai 1793, dans une version "haute" - qui ne devait pas être celle de Mme de Staël - ou, dans une version "basse", au 10 août 1792. Sinon, il faut admettre que le règne de la force a commencé le 5 mai 1789 - après la lecture du discours de

Necker...Cependant cette existence d'un temps de progrès, un instant concédée au détour d'une phrase, ne réapparaît nulle part ailleurs dans l'oeuvre sous des dehors concrets : elle est comme sans effets, et donc sans importance.

A contrario, on trouvera au fil des autres pages des formules dénuées d'ambiguïté : "Dans nos assemblées", écrit-elle, la Constituante ne faisant pas exception, "toutes les invectives étaient admises contre tous les caractères" (8), ce qui, à son sens, et comme nous le verrons plus en détail, interdisait à cette éloquence toute grandeur. Au mieux, les Français n'ont entendu, "dans les moments de péril", dont la Révolution n'a pas été avare (et qui auraient dû donner des ailes aux orateurs les plus terre à terre) "que les phrases banales, l'éloquence usitée par les partis entre eux" (9)<sup>4</sup>. Au pire, et c'est le cas le plus général dans De la Littérature, les juges éclairés n'ont pu ressentir que du dégoût pour une éloquence rejetée en bloc, comme "tout à fait dénaturée en France depuis plusieurs années" (10).

## II. LE GENRE DELIBERATIF AU PLUS HAUT

Ce désastre est d'autant plus frappant que la thèse fondamentale du livre, celle de la perfectibilité, du progrès nécessaire des lumières et de la littérature, aurait pu se renforcer ici de l'affluent considérable, offert depuis Tacite, du lien classique établi entre apogée de l'éloquence et existence d'un régime politique

dit libre, dans lequel la parole publique est maîtresse, en dernière instance, du destin de la cité (11). L'ancien Régime, dans lequel l'essor de l'éloquence délibérative était proscrit, étant aboli, on aurait dû assister, avec l'avènement d'une Révolution remettant la parole publique en charge des destinées de la nation française, voire du genre humain, à une éclosion prodigieuse de talents. Cependant Mme de Staël, qui connaît bien la thèse, n'en fait guère bénéficier le délibératif révolutionnaire, toute occupée qu'elle est non à renier la Révolution, mais à en renvoyer les conséquences bénéfiques à des temps bien ultérieurs - lorsque les nouveaux barbares se seront finalement civilisés (12). Or l'éloquence, et tout spécialement l'éloquence délibérative, est au sommet de la hiérarchie littéraire qu'établit De la littérature : le rendez-vous manqué en devient d'autant plus poignant. Tout le livre est en effet conçu pour culminer dans le chapitre huitième et dernier de la deuxième partie, vouée à définir et exalter la "haute littérature", dont le sommet est l'éloquence, premier appui et d'ailleurs seul vrai garant d'une diffusion - et partant, d'un accroissement - des lumières.

D'une part, en effet, le genre délibératif est lavé du soupçon de voir disparaître son intérêt en même temps que les circonstances qui l'ont fait naître - le reproche tombant sur d'autres oeuvres :

"Tous les ouvrages qui tirent un mérite quelconque des circonstances du moment ne conservent point une gloire inaltérable. On peut les considérer comme une action de tel jour, mais non comme des livres immortels (...) Quel-

ques-uns des ouvrages en prose de Voltaire sont déjà comme les Lettres Provinciales : on en aime la tournure, on en délaisse le sujet (...) Les Philippiques de Démosthène, au contraire, sont toujours contemporaines, parce qu'il parlait à l'homme, et que l'homme est resté." (13)

Cependant l'éloquence réduite à elle-même ne saurait représenter la clé de voûte du progrès de l'humanité : dans la "marche naturelle de l'esprit humain", qu'on peut lire dans "les trois différentes époques de la Littérature des Grecs", on constate que l'éloquence ne représente que le deuxième stade, après la poésie, mais en arrière de la philosophie (14). En effet, si elle n'est pas mise au service de la propagation d'une philosophie vouée à une "application réelle" sur le plan du politique, l'éloquence ne peut obtenir "qu'un succès littéraire" (15), entendu comme succès un peu gratuit d'études oisives, déclenchant une spirale d'autodestruction, puisque la faiblesse du mobile rejaillit négativement sur la qualité du style.

Paradoxalement, c'est en acceptant une position d'ancilla philosophiae que l'éloquence trouvera sa primauté. Ce n'est pas seulement que la philosophie rembourse l'éloquence au centuple, puisqu'en apportant de nouvelles connaissances sur l'homme, elle offre nécessairement à l'orateur de nouveaux moyens d'action sur son public, mais c'est surtout que la philosophie la mieux élaborée resterait impuissante, sans prise sur les hommes, si l'éloquence ne la propageait par la commotion "électrique" de l'émotion, seule capable d'instaurer une sorte de cercle vertueux, une chaîne quasi-magique dont tous les maillons se verraient dotés par conta-



gion de la force du maillon le plus solide :

"Le raisonnement, dans ses formes didactiques, ne suffit point pour défendre la liberté dans toutes les circonstances (...) L'éloquence est seule assez puissante pour donner l'impulsion dans les grands périls (...) Les assemblées ont alors le courage et les vertus de l'homme le plus distingué qui soit dans leur sein." (16)

Cela resterait vrai aux yeux de Mme de Staël même si, comme ses amis Idéologues en sont persuadés, "les vérités morales" et politiques parvenaient un jour, grâce à l'application enfin universelle du calcul, "à la démonstration", "à la précision mathématique" ou peu s'en faut (17). C'est que, dans le domaine politique, la morale sera toujours à la philosophie ce que l'expérimentation est au physicien, la vérification obligatoire des résultats d'un calcul parfois dérivé d'hypothèses fausses. Or cette vertu supérieure à tout calcul, elle est puisée à des sources non rationnelles; et si l'éloquence est seule en mesure de la susciter, c'est aussi parce qu'elle y trouve sa "source la plus féconde" (18) : "Tout ce qui tient à la vertu dérivant d'une autre source, ayant un autre principe que le raisonnement, l'éloquence règnera toujours dans l'empire qu'elle doit posséder" (19).

Or en conquérant cet empire décisif, l'éloquence n'abandonne pas le terrain de l'excellence littéraire : au contraire, elle renforce sa supériorité en ce domaine de façon décisive. C'est que, dans De la Littérature, la valeur de toute oeuvre littéraire est jugée à l'aune du "principe de l'utilité", auquel

aucun genre littéraire, fût-il aussi prestigieux que la tragédie, n'échappe : "Ce qui est vraiment beau, c'est ce qui rend l'homme meilleur" (20). Par une conséquence logique de ce principe, la prose ne se "perfectionne" que lorsque "la littérature commence à se mêler d'objets sérieux", et que les écrivains ont "l'espérance d'influer", même faiblement, "sur le sort de leurs concitoyens" (21). Ce qui se produit, en France, à partir du dix-huitième siècle. A contrario, l'exemple d'un Buffon montre les limites d'une parole qui est à elle-même son propre but :

"M. de Buffon s'est complu dans l'art d'écrire, et l'a porté très loin; mais quoiqu'il fût du dix-huitième siècle, il n'a point dépassé le cercle des succès littéraires : il ne veut faire, avec de beaux mots, qu'un bel ouvrage; il ne demande aux hommes que leur approbation; il ne cherche point à les influencer, à les remuer jusqu'au fond de leur âme; la parole est son but autant que son instrument; il n'atteint donc pas au plus haut point de l'éloquence." (22)

Tant que l'on ne cherche pas l'amélioration du sort des hommes, on reste dans la sphère de l'"efféminé" et du "pédantesque", et le style se ressentira d'une frivolité qui confine à la fadeur. C'est que "celui qui écrit sans avoir agi ou sans vouloir agir sur la destinée des autres, n'empreint jamais son style ni ses idées du caractère ni de la puissance de la volonté" (23). D'où le fait que les Montesquieu, les Voltaire, les Rousseau ont eu des accents d'une vérité et d'une chaleur qu'aucun écrivain, même de grande réputation, n'avait pu avoir avant eux, ni leur espérance de propager des idées utiles. Mais, écrivains philosophes dans un

pays asservi, ils doivent céder le pas aux écrivains philosophes dans une nation libre, qui à leur tour s'effacent, devant les "magistrats" qui y détiennent l'autorité : eux seuls sont en position d'user du "style de l'âme", susceptible d'inspirer la vertu", et qui est à la fois le moyen et la fin de leur magistère (24). Pourtant, nous ne sommes pas encore au sommet : "ce n'est là qu'une partie encore de la puissance du langage". Cette puissance s'élève "à un bien plus haut degré", "lorsqu'elle défend la liberté, lorsqu'elle protège l'innocence, lorsqu'elle lutte contre l'oppression", en bref, quand elle anime l'éloquence dans les pays libres (25). Les plus belles pages du meilleur écrivain philosophe peuvent bien susciter "l'émotion que cause ce qui est admirable en tout genre", elles ne provoqueront jamais "l'ivresse" que seule l'"éloquence passionnée" peut et doit faire naître (26).

### III. LES RAISONS D'UN RENDEZ-VOUS MANQUE

Tout est donc en place pour introniser quelques héros de la parole portés par la vague révolutionnaire : une hiérarchie des genres qui ménage la première place à un délibératif moderne; une conception oratoire ancienne, qui trouve une force nouvelle de s'adjoindre au principe de perfectibilité, prévoyant un essor nécessaire des talents avec le retour de la liberté, sacre de la parole publique. Et rien ne se passe - avant que, rapidement, le pire

ne se produise . Ce n'est pas que les malheurs de la Révolution aient donné rétrospectivement un goût amer à des discours en eux-mêmes magnifiques, par une contamination née de la contiguïté. C'est, bien plus gravement, que la Révolution, non seulement n'a pas "perfectionné" la langue, mais l'a bel et bien atteinte en son coeur pour la dégrader : au lieu de s'y régénérer, la parole y a été "dénaturée". Que s'est-il passé ?

D'après les pages consacrées par Mme de Staël à l'Angleterre, il semble que le responsable du premier rendez-vous manqué ait été Mirabeau. Mme de Staël part de la nature de l'éloquence parlementaire anglaise, dont la France allait prendre le relais. Tandis que, selon De la Littérature, la France d'ancien Régime est vouée à cultiver la "société", c'est-à-dire le brillant, mais aussi le frivole, l'Angleterre du dix-huitième siècle, qui ne connaît pas le moyen terme de la "société" entre la sphère intime de la famille et l'espace public, est vouée à se distinguer dans la discussion sérieuse des "affaires" (27). Car pour toute une série de raisons (28), qui tiennent essentiellement à la "nature du gouvernement représentatif", les débats parlementaires anglais ne tolèrent que le type d'éloquence requis autrefois dans le Sénat romain. Au rebours d'un Démosthène, qui devait émouvoir un public avant tout populaire, nanti du "droit de tout détruire ou de tout recréer", l'orateur anglais parle à un nombre très réduit d'hommes éclairés, sur des sujets graves mais circonscrits, dans le respect d'institutions qu'on se borne à "com-

menter". Tout cela rendrait l'éloquence démosthénienne - le recours aux passions - très déplacé, et l'orateur de la Chambre des Communes ne s'autorise que "les armes du sang-froid", c'est-à-dire, d'abord et avant tout, le raisonnement, relevé, éventuellement, d'un peu d'ironie. Remarquable par sa tenue, le style parlementaire anglais, trop "logique", manque donc de "chaleur".

Or voici qu'en Europe éclate une Révolution qui amène un très prometteur croisement entre l'éloquence "populaire" de type démosthénien, et l'éloquence "sénatoriale" de type romain ou anglais. En effet, "les premières époques de la Révolution ont offert des sujets antiques de discussion" (29) - entendons qu'on ne s'y limitait pas, comme dans la Chambre des Communes, à parler d'"intérêts" de finance, de commerce ou de diplomatie. Ces objets de type "populaire" autorisaient donc un recours aux passions. Simultanément, il s'agissait cependant du public propre au gouvernement représentatif, puisque les orateurs ne parlaient pas devant le peuple, trop nombreux pour s'assembler en un même lieu, mais devant un Sénat d'hommes éclairés.

On pouvait donc attendre des Français qu'ils conservent le sérieux du ton anglais, en y joignant les prestiges, voire les prodiges d'un páthos sans lequel il n'est pas d'éloquence accomplie. C'est ce qui a failli se produire : "Mirabeau, et quelques autres après lui", ont apporté "un genre d'éloquence plus entraînant, plus dramatique que celle des Anglais" (30). De telles dispositions étaient cependant à double tranchant : fixant au

délibératif français un objectif très ambitieux, de nature à "porter très haut le vrai talent", elles allaient conduire au désastre la foule des émules moins doués, puisqu'elles entraînèrent "la médiocrité" "dans des efforts gigantesques et ridicules", ou encore favorisèrent, "quelquefois", "le succès des plus absurdes assertions" (31). Quant aux rares orateurs - "Mirabeau et quelques autres" (mais lesquels ?) "après lui" - capables de relever le défi, ils se sont hélas fourvoyés, pour des motifs qui tiennent à l'inertie culturelle de la nation française. Dans les discours de Mirabeau, en effet, "l'habitude des affaires" se montre bien moins que chez les Anglais - et pour cause, puisque les responsabilités effectives étaient, sous l'ancien Régime, la chose du monde la moins partagée. Le "sérieux" indispensable à une éloquence majestueuse y était, en outre, d'autant moins présent, que ce qui se montre "beaucoup davantage" chez le député d'Aix, c'est le besoin, très conforme à l'essence de la "société" française, des "succès de l'esprit"... Au lieu d'ajouter la chaleur d'une éloquence vraie à la gravité du ton anglais, l'orateur le plus célèbre de la Constituante, non content de dédaigner les exigences d'un sérieux authentique, aggrave son cas en prodiguant l'esprit et en recherchant le brillant. Le désir de déployer des séductions d'un autre âge (celui des salons aristocratiques) a primé chez lui sur le talent d'émouvoir en faveur du bien.

Ce premier temps de l'éloquence pendant la Révolution a donc

été celui d'un rendez-vous manqué. Au moins est-il resté sans conséquence sur la langue française; négligeable en regard de l'histoire glorieuse du genre, cette éloquence est restée inoffensive. Ce qui n'est pas le cas de l'éloquence qui lui succède, pour constituer, chronologiquement, la deuxième époque, mais réellement, l'essence, du délibératif révolutionnaire.

#### IV. DU STYLE REPUBLICAIN IDEAL AU CAUCHEMAR DE LA LANGUE REVOLUTIONNAIRE

Pour prendre toute la mesure du désastre que Mme de Staël entend constater, il faut remonter à son idéal stylistique républicain.

##### A) L'union du "noble" et du "simple", idéal du "style républicain"

Cet idéal consiste dans l'union du "noble" et du "simple". Simple, le meilleur style républicain doit l'être, parce que c'était l'exigence des meilleurs écrivains français du siècle de Louis XIV, qui restent à ses yeux les modèles indépassables de la "pureté" en matière de langue (32). Sur ce plan, la position de Mme de Staël est encore, en 1800, celle d'un "juste milieu" : contre ceux qui seraient tentés de remettre en cause les règles du goût français en les déclarant sans portée universelle, elle affirme, en se rangeant sur ce point aux côtés de Voltaire, de Marmontel (et même de Laharpe) (33), que "les règles du goût ne sont pas arbitraires" (34). Simultanément, elle participe de l'esprit néo-longinien en dénonçant les faiblesses du genre de mérite purement négatif

qui consiste à se contenter de n'avoir aucun défaut - la médiocrité correcte étant toujours inférieure au génie entaché d'erreurs. Dans la droite ligne du Traité du Sublime, il n'est guère étonnant qu'elle fasse du simple une condition sine qua non du beau, contre les différentes formes d'affectation, qu'il s'agisse de l'enflure et de l'artificialité présentes dans les productions frivoles de l'esprit courtisan (35), ou de la grossièreté répugnante qui est aussi éloignée du naturel qu'elle est persuadée d'y atteindre (36).

Ce qui nous introduit à l'autre catégorie fondamentale qu'elle avance, celle du "noble", dont elle s'applique à démontrer, non seulement qu'elle n'est pas contradictoire avec l'idéal de l'égalité politique, mais encore que celui-ci la rend d'autant plus nécessaire<sup>4</sup>, et ce pour des raisons diverses mais tout aussi importantes. D'une part, sans noblesse du style, la propagation des lumières est entravée : l'erreur de certains révolutionnaires a été de croire que l'opposé du noble, le "vulgaire", était seul susceptible de s'accorder à l'"énergie" nouvelle qui animait le langage. C'est bien l'inverse qui était vrai, selon Mme de Staël, car la "vulgarité", loin d'accroître la force du langage, l'affaiblit toujours, en déconcertant l'attention, en entravant l'effet des idées et des sentiments, aussi élevés soient-ils : on n'a jamais vu l'élévation de l'âme aller de pair avec la "vulgarité" (37). D'autre part, le régime républicain requiert le plus grand sérieux : la frivolité, qui tourne tout en dérision, fait trop



bien les affaires des princes. Une république ne peut se soutenir sans enthousiasme chez les citoyens : "Si l'on se plaît trop dans la moquerie, on devient incapable d'admiration, et le ressort est brisé" qui soutient le dévouement au bien commun (38). Enfin, "l'élégance du langage", qui est l'équivalent de la "noblesse des manières", contribue essentiellement à la "dignité" qui, dans un régime républicain, peut seule commander efficacement le "respect" qui ne s'obtient plus, comme autrefois, par l'effet quasi-automatique d'un rang héréditaire justement aboli (39). La "noblesse" du langage, au demeurant, n'obtient le respect des citoyens que parce qu'elle témoigne du respect que le détenteur d'une autorité (par eux déléguée) continue à leur témoigner.

B) Le style révolutionnaire, antithèse du style républicain

Hélas, ce style républicain fait de simplicité et de noblesse est resté dans les limbes de l'idéal. A sa place, la France a connu son contraire exact, le "style révolutionnaire" - soit les contorsions de la "vulgarité" (40); la langue française, altérée, dégradée, a été alors entraînée dans un désastre sans précédent, qui se résume en une formule : elle est désormais "usée pour l'éloquence de la liberté" (41). Le mal a rongé jusqu'à la littérature d'imagination (42), mais l'essentiel est que l'éloquence ait été, en France, pendant ces années, "tout à fait dénaturée" (43).

Le tableau de cette éloquence dénaturée, qui occupe la moitié du chapitre huitième et dernier de la deuxième partie, reprend,

quoique d'une façon curieusement plus confuse (44), les grandes lignes des analyses développées dans Des Circonstances, en les accommodant à l'importance nouvelle, chez Mme de Staël, du thème de la "dignité" constitutive de la vie d'un "pays libre". Son contraire, la "vulgarité", prend, en ce qui concerne le genre délibératif, la forme du mépris des "convenances morales" (45), et c'est la violence (contre un adversaire qu'on ne respecte pas) qui se trouve dévoilée comme fondatrice du discours "révolutionnaire". Tous les coups étant permis, il en résulte d'une part un affaiblissement généralisé de la langue, puisque "ce qui est sans mesure est sans force", d'autre part une confusion universelle des valeurs, dans cette débauche d'injures ou d'éloges dénués de fondement : "Et la parole errante frappe l'air sans but et sans effet" (46) - entendons sans but ni effet pour l'homme de bien, mais dans un dessein immoral chez ceux qui l'emploient, et avec un effet meurtrier contre ceux qui en sont les victimes. Dès lors, la comparaison entre le délibératif antique et le délibératif moderne tourne très nettement à l'avantage du premier, parodie à l'appui :

"Quand Cicéron voulut défendre Muréna contre l'autorité de Caton, il fut éloquent, parce qu'il sut à la fois honorer et combattre la réputation d'un homme tel que Caton. Mais dans nos assemblées, où toutes les invectives étaient admises contre tous les caractères, qui aurait saisi la nuance délicate des expressions de Cicéron ? A qui viendrait-il dans l'esprit de s'imposer une contrainte inutile, puisque personne n'en recevrait l'impression ? Une voix de Stentor criant à la tribune : 'Caton est un contre-révolutionnaire, un stipendié de nos ennemis; et je demande que la mort de ce grand coupable satisfasse enfin la justice nationale', ferait oublier l'éloquence de Cicéron." (47)

Si l'on remonte maintenant - comme dans Des Circonstances - aux causes de cette violence ad hominem, qui, cherchant à délégitimer l'adversaire par tous les moyens, se disqualifie elle-même aux yeux de Mme de Staël, nous trouvons, bien entendu, le fanatisme politique, contradiction vivante qui ne peut engendrer que des actes et un langage tissés de contradictions. Le fanatisme politique part d'un principe abstrait (si possible grevé de contradictions latentes, telle l'exigence d'égalité) (48). Or "une opinion abstraite qui devient l'objet d'un sentiment fanatique produit dans l'homme les effets les plus remarquables : des idées diamétralement opposées les unes aux autres s'établissent dans la même tête et y existent simultanément" (49). Et une fois le dogme adopté, "on en défend tout, même l'idée qu'on croit fausse" (50). A supposer qu'un doute effleure le fanatique, il le fera d'ailleurs immédiatement payer aux autres, se dédouanant de son indépendance momentanée par un activité répressive encore plus prononcée.

Dès lors l'éloquence se dégrade en justification tous azimuts des forfaits les plus évidents : "Dans cette disposition de l'esprit humain, il y a des arguments pour tout, dans la langue même du raisonnement. Les opinions les plus absurdes, les maximes les plus détestables entrent dans la tête des hommes (...) Les contradictions se concilient par une sorte de logique purement grammaticale, qui, lorsqu'on ne l'analyse pas avec soin, semble

revêtue de toute la sévérité du raisonnement" (51). Comment, avec cette inventio truquée, avec cette "logique de scélératesse" (52), obtenir de la grande éloquence ? Couthon servira ici à révéler de quelle façon "le raisonnement devient l'arme du crime et de la sottise", comment, en un "monstrueux mélange", "le charlatanisme des formes abstraites s'unit aux fureurs de la superstition" :

"La loi, disait Couthon, en proposant celle du 22 prairial, accorde pour défenseurs, aux innocents, des jurés patriotes; elle n'en accorde point aux conspirateurs.

N'y a-t-il pas dans cette maxime toutes les parties du discours assez bien coordonnées? Et fut-il jamais possible cependant de réunir en si peu de mots autant d'atroces absurdités ?" (53)

Et comment aurait-il pu en aller autrement, dans la mesure où cette "métaphysique imparfaite" tirait sa force de son mépris de la morale, sa fin ayant une fois pour toutes justifié tous ses moyens ? Or la grande éloquence, selon Mme de Staël, puise nécessairement sa force aux sources de la morale, critère du vrai dans le domaine des sciences politiques, principe du beau, dans l'éloquence comme ailleurs (54).

Atroce, porteur de toute la violence du fanatisme, le décret de Couthon est aussi d'un style absurde. Et c'est dans l'"insignifiance" que la langue des révolutionnaires va, en fin de compte, sombrer. Les phrases sont devenues un écran opaque, leur absence de sens occultant la vérité : ainsi, "l'on a souvent répété, dans la Révolution de France, qu'il fallait du despotisme pour établir la liberté. On a lié par des mots un contre-sens dont

on a fait une phrase" - à quoi Mme de Staël ajoute que "les institutions établies par la force" au nom de la liberté, imitent "tout de la liberté, excepté son mouvement naturel", présentant les formes de "ces modèles qui vous effraient par leur ressemblance : vous y retrouvez tout, hors la vie" (55). Cette comparaison renvoie vraisemblablement aux fameuses cires de Curtius, et s'applique en tout cas au style "révolutionnaire", pour nous offrir ce qui nous apparaît comme un nouvel avatar des préfigurations du concept de "langue de bois", que l'on pourrait baptiser "langue de cire", puisqu'on peut poser ici l'équivalence fonctionnelle d'une vie qui s'est retirée, et d'une vie qui n'a jamais été "ajoutée". Quoi qu'il en soit, il est dès lors impossible de ne pas éprouver de "dégoût" pour cette langue dont tous les mots se sont vu ôter leur "puissance naturelle" (56). Comment prendre au sérieux, littérairement parlant - car politiquement, elle avait "la puissance d'une arme meurtrière" (57), et nous allons voir pourquoi - une langue dont les vocables sont vidés de toute valeur dénotative, et n'ont plus de sens que sur un mode connotatif ? Car cette langue est devenue pur et simple "mot de passe", ce qui explique à la fois qu'elle soit sans intérêt intrinsèque, et pourtant qu'elle ait été redoutablement efficace. Ce fut, un moment, une clé indispensable, un laissez-passer obligatoire. Les mots ne furent plus des signes, au sens plein, mais des signaux, destinés à montrer en général qu'on avait répudié toute pensée indépendante, puisqu'on acceptait d'employer "ces phrases

commandées qu'exige l'intérêt du parti" (58), et en particulier qu'on avait compris que la parole ne devait servir "qu'à rédiger la colère, à fixer en décrets ses premiers mouvements", à l'aide de ces "formules de cruauté pour ainsi dire reçues" dont il n'était pas permis, même aux hommes "sûrs", de jamais s'écarter (59). Le discours politique réduit au mot de passe, sésame de l'allégeance au fanatisme, le vrai talent était donc doublement étouffé, mieux que dans aucune autre tyrannie de l'Histoire.

#### V. L'ANTIQUITE EN ATTENDANT L'AVENIR

Ainsi De la Littérature aura pris le contrepied des défenses classiques du genre délibératif, qui, tout en déplorant les malheurs des guerres civiles, soulignent qu'ils fertilisent, au moins, les cerveaux des orateurs. Mme de Staël dénonce ici non seulement des malheurs sans compensation, mais encore des malheurs dégradants pour la langue, et pour une éloquence qu'ils ont dénaturée.

Seulement, au rebours des contempteurs réactionnaires de l'éloquence révolutionnaire, Mme de Staël préserve en quelque sorte l'avenir, en maintenant envers et contre tout le genre délibératif au plus haut de la hiérarchie des genres littéraires, comme le montre toute la fin du chapitre huitième et dernier de la deuxième partie. D'où un sens possible de la condamnation des orateurs révolutionnaires dans De la Littérature : dans un air

du temps porté au retour de flamme réactionnaire, il s'agirait de faire la part du feu, pour ménager l'avenir d'une bonne éloquence politique, seule capable d'assurer les progrès de l'humanité, parce que seule détentrice des remèdes à apporter aux maux que ses contrefaçons ont fait souffrir (60).

Quoiqu'il en soit, l'optimisme de Mme de Staël, sa foi dans la capacité du délibératif à surmonter ses déviations est d'autant plus frappante qu'elle souligne le nouveau danger qu'il doit affronter : le pouvoir sans cesse grandissant, la puissance envahissante de ce qui est un de ses plus mortels ennemis, lorsqu'il sort de sa sphère pour mettre la main sur la société tout entière : "l'esprit militaire" (61). Mme de Staël annonce déjà que, "si le pouvoir militaire dominait seul dans un Etat, et dédaignait les lettres et la philosophie, il ferait rétrograder les lumières, (...) s'associerait quelques vils talents chargés de commenter la force (...) et les esprits deviendraient d'autant plus subtils que les caractères seraient plus avilis" (62). Or, en une démonstration qui ne laisse - au moins dans son esprit - aucune place au doute, Mme de Staël expose que la prédominance de la valeur guerrière amènera, par un mécanisme implacable, le retour victorieux...de l'éloquence délibérative. La valeur guerrière, en effet, ne se soutient que si l'on sait inspirer l'enthousiasme de la gloire; dès lors, c'est concéder quelque chose à une certaine forme d'élévation, et "l'éloquence des combats" ("les discours les plus éclatants prononcés à la veille des batailles") "est bientôt



imitée dans les luttes civiles" :

"Dès que les sentiments généreux, de quelque nature qu'ils soient, peuvent s'exprimer sans contrainte, l'éloquence, ce talent qu'il semble si facile d'étouffer, puisqu'il est si rare d'y atteindre, renaît, grandit, se développe et s'empare de tous les sujets importants." (63)

Autrement grave, au fond, serait la perpétuation du résultat le plus désastreux de la Révolution : le raz-de-marée achevé, Mme de Staël n'aperçoit plus qu'une morne étendue, à la fois étale et létale, ces "eaux glacées du calcul égoïste" qui résumeront, pour un Marx, la société bourgeoise issue de la Révolution. Quel est l'avenir de l'éloquence dans un monde où "la plupart des hommes ont perdu tout intérêt au perfectionnement d'eux-mêmes" et sont "trop frappés de la puissance du hasard pour croire à l'ascendant des facultés intellectuelles" (64) ? Comment sortir "du plus affreux période de l'esprit public, l'égoïsme de l'état de nature combiné avec l'active multiplicité des intérêts de la société, (...) l'ignorance sans enthousiasme, enfin cette sorte de désabusé, maladie de quelques hommes supérieurs" (65) ? Qui entendra désormais "la langue des sentiments bons et généreux", l'appel au dépassement de soi, au dévouement et au sacrifice, parmi ces "êtres égoïstes" dont la "frivolité cruelle" se complait dans les "sophismes du vice" (66) ?

Tant et si bien que les modèles de la meilleure éloquence restent fournis, dans cet hymne à la perfectibilité qu'est De la



Littérature, par l'Antiquité... Car la liberté antique, étrangère aux valeurs modernes du bonheur privé, savait susciter les dévouements sans bornes au bien commun. "L'admiration nous saisit" en relisant "l'histoire de Salluste, les lettres de Brutus, les ouvrages de Cicéron" (67). Au fond, ce sont des écrits - et non une parole - antiques, ne relevant pas du genre délibératif au sens strict, qui se révèlent les "monuments des meilleurs et des plus nobles sentiments de tous les âges" (68), et sont donc susceptibles de l'action idéale (rendre meilleurs les hommes) attendue en vain, jusqu'ici, du délibératif moderne.

Cependant, comme le principe fondamental qui régit De la Littérature est que la Littérature n'atteint "au plus haut point de l'éloquence" que dans la mesure où elle n'est pas à elle-même son propre but, mais entend "influencer" sur le sort de l'humanité (69), le genre délibératif reste placé au rang le plus éminent. Aussi bien les Modernes sont-ils destinés à élaborer un jour une éloquence supérieure à celle des Anciens, par l'adjonction de la mélancolie. On sait, en effet, qu'aux yeux de Mme de Staël, la "poésie mélancolique" est "la poésie la plus d'accord avec la philosophie", puisque "l'ébranlement" qu'elle cause à l'imagination "dispose la pensée aux méditations les plus profondes" (70). De ce fait, elle est parfaitement accordée à ce que doit être "l'esprit d'un peuple libre" (71). Si la "puissance de la mélancolie" s'est révélée un bienfait du christianisme chez un Bossuet, dont elle a "agrandi l'éloquence" par ses "idées fortes et sombres"

(72), que ne fera pas "le sentiment douloureux de l'incomplet de la destinée" humaine (73) chez l'orateur en charge des "destinées de la patrie", et qui, se consacrant "au bonheur de l'humanité", éprouvera nécessairement une "inspiration surnaturelle" (74) ?

L'union idéale, espérée et prévisible, de l'enthousiasme du bien collectif avec l'indéterminé de la mélancolie, n'en renvoie que plus cruellement à son indignité la parole haineuse et dogmatique où s'abîma, selon De la Littérature, le délibératif révolutionnaire.

NOTES DU CHAPITRE PREMIER

---

- (1) Nos citations seront puisées dans l'édition critique de P. Van Thiegem, Genève, 1959. On se souvient que Mme de Staël prend le terme "littérature" "dans son acception la plus étendue, c'est-à-dire renfermant en elle les écrits philosophiques et les ouvrages d'imagination, tout ce qui concerne enfin l'exercice de la pensée dans les écrits, les sciences physiques exceptées" (De la Littérature, p.18).
- (2) Sainte-Beuve, Chateaubriand et son groupe littéraire, Deuxième leçon, in Les grands écrivains français par Sainte-Beuve, études des Lundis et des Portraits classés selon un ordre nouveau, XIXe siècle, Mme de Staël, éd. Maurice Allen, Paris, 1932, p. 153. On trouvera dans S. Balayé, Madame de Staël, Lumières et liberté, Paris, 1979, une "Bibliographie des principaux travaux et témoignages sur Mme de Staël et ses amis" (p. 259 sq.).
- (3) "C'est elle qui a risqué ce mot pour la première fois", écrit Sainte-Beuve (op.cit., p.159). Mme de Staël en revendiquait d'ailleurs la création dans la préface à la seconde édition de De la Littérature...: "J'ai employé, la première, un mot nouveau, la vulgarité, trouvant qu'il n'existait pas encore assez de termes pour proscrire à jamais toutes les formes qui supposent peu d'élégance dans les images et peu de délicatesse dans l'expression."
- (4) S. Balayé, op. cit., p.81. On a vu, au demeurant, que le mot "littérature" est pris par Mme de Staël, en 1800, dans son acception la plus traditionnelle.
- (5) "Personne ne contestera que l'éloquence ne soit tout à fait dénaturée en France depuis plusieurs années" (De la Littérature, p.409).
- (6) De la Littérature, p.242.
- (7) De la Littérature, p.409. Le passage est extrait du chapitre huitième et dernier de la deuxième Partie, qui s'intitule "De l'éloquence".
- (8) De la Littérature, p.405.
- (9) De la Littérature, p.401.
- (10) De la Littérature, p.409.

- (11) Voir Tacite, Dialogus de Oratoribus, XXXVI-XXXVII (où l'apogée de l'éloquence est reliée aux formes de la vie politique républicaine, seules aptes à donner un grand aliment à la flamme de l'éloquence). Mme de Staël s'inscrit dans cette perspective p.90 sq. (à propos du développement de l'éloquence chez les Grecs), p.287, p.403, etc.
- (12) Au sujet des invasions barbares (destructrices à court terme, fondatrices et civilisatrices à long terme) comme modèles de la Révolution française, voir De la Littérature, p.137.
- (13) De la Littérature, p.280-281.
- (14) De la Littérature, p.51.
- (15) De la Littérature, p.318.
- (16) De la Littérature, p.418.
- (17) De la Littérature, p.415.
- (18) De la Littérature, p.407 ("La première des vérités, la morale, est aussi la source la plus féconde de l'éloquence").
- (19) De la Littérature, p.415. Sur l'avènement imminent d'une véritable science politique, grâce à l'application du calcul et aux progrès de l'analyse, voir De la Littérature, p.373 sq.; sur l'impossibilité de fonder la vertu en raison, et sur la nécessaire subordination des essais rationnels des sciences morales et politiques à la vertu, voir De la Littérature, p.260, p.381, p.383, p.386 (il ne faut jamais se permettre un acte politique - quelle que soit la vérité apparente de la théorie qui le justifie - si la conscience le réprouve).
- (20) De la Littérature, p.354.
- (21) De la Littérature, p.286-287.
- (22) De la Littérature, p.287.
- (23) Ibid.
- (24) De la Littérature, p.400. Il faut noter que, pour Mme de Staël, le "premier, et jusqu'à présent le plus parfait modèle de l'art d'écrire, pour les hommes publics", n'est autre que Necker, dont personne n'a pu encore, aux dires de sa fille, égaler "l'éloquence persuasive" (De la Littérature, p.401).

- (25) De la Littérature, p.403.
- (26) De la Littérature, p.391. Pour Mme de Staël, les plus belles pages du meilleur écrivain philosophe se trouvent dans le Dialogue de Sylla et d'Eucrate, de Montesquieu.
- (27) Voir tout le chapitre 16 de la Première partie ("Philosophie et éloquence des Anglais").
- (28) De la Littérature, p.239-240.
- (29) De la Littérature, p.241.
- (30) Ibid.
- (31) De la Littérature, p.241-242.
- (32) De la Littérature, p.272.
- (33) De la Littérature, p.17. Rappelons que dans son "Discours préliminaire", Mme de Staël donne pour "des traités qui ne laissent rien à désirer" "sur l'art d'écrire et les principes du goût", "les ouvrages de Voltaire, ceux de Marmontel et de Laharpe". Ce qui ne veut pas dire qu'elle n'entretienne pas avec Laharpe, par ailleurs, un conflit fondamental sur la question de la nature et des causes de la décadence en littérature, et sur celle de sa chronologie.
- (34) De la Littérature, p.188 ("On reproche, en France, à la littérature du Nord de manquer de goût. Les écrivains du Nord répondent que ce goût est une législation purement arbitraire, qui prive souvent le sentiment et la pensée de leurs beautés les plus originales. Il existe, je crois, un point juste entre ces deux opinions").
- (35) Sur la grandeur dans la simplicité, et la simplicité elle-même, nous nous permettons de ne pas développer ici les analyses que nous avons esquissées dans la deuxième partie de notre D.E.A ("L'éloquence révolutionnaire et le Sublime", Paris VII-Jussieu, 1984, sous la direction de M. le Professeur G. Benrekassa), autour de la traduction par Boileau du Peri Hupsous du pseudo-Longin, en 1674.
- (36) A cet égard, la littérature italienne, toute d'affectation ("le défaut le plus grave"), est un contre-modèle absolu (De la Littérature, p.170).
- (37) De la Littérature, p.173; et aussi p.310.
- (38) De la Littérature, p.312.

- (39) De la Littérature, p.312. Mme de Staël insiste, parallèlement, sur la nécessité de ne pas confondre dignité et "froideur" : "L'exagération de la froideur serait un moyen d'arrêter l'essor de tous les mouvements généreux (...) Les manières ne sont parfaites que lorsqu'elles encouragent tout ce que chaque homme a de distingué, et n'intimident que les défauts" (De la Littérature, p.316).
- (40) Sur la "vulgarité", voir plus haut la note (3).
- (41) De la Littérature, p.170 ("Ainsi peut-être l'italien est-il de toutes les langues de l'Europe la moins propre à l'éloquence passionnée de l'amour, comme la nôtre est maintenant usée pour l'éloquence de la liberté").
- (42) "Personne ne conteste que la littérature n'ait beaucoup perdu depuis que la Terreur a moissonné, dans la France, les hommes, les caractères, les sentiments et les idées" (De la Littérature, p.293). Sainte-Beuve pense que Mme de Staël avait surtout en vue ce qu'il appelle "la plaie du Directoire", "le genre licencieux", "le cynisme dégoûtant d'incrédulité" d'un Parny, d'un Lemercier première manière, ou de Sylvain Maréchal (op.cit., p.160-161).
- (43) De la Littérature, p.409.
- (44) Il faudrait d'ailleurs s'interroger sur le contraste qui existe entre la clarté des analyses de Des Circonstances, sur les tenants et les aboutissants de la langue révolutionnaire et le "vague des contours" (selon une formule de Sainte-Beuve, op.cit., p.44), accentué par l'entrecroisement des idées, du début du chapitre 8 de la deuxième Partie de De la Littérature. Le fait qu'il ne soit aisément compréhensible qu'à un lecteur de Des Circonstances, resté si longtemps inédit, alors même que nous sommes dans le sommet, attendu, du livre, demanderait une explication que nous nous garderons ici de hasarder.
- (45) De la Littérature, p.404.
- (46) De la Littérature, p.405.
- (47) De la Littérature, p.405.
- (48) De la Littérature, p.280 ("Rousseau (...) n'a rien découvert, mais il a tout enflammé; et le sentiment de l'égalité, qui produit bien plus d'orages que l'amour de la liberté, et qui fait naître des questions d'un tout autre ordre et des

événements d'une plus terrible nature, le sentiment de l'égalité, dans sa grandeur comme dans sa petitesse, se peint à chaque ligne des écrits de Rousseau, et s'empare de l'homme tout entier par les vertus comme par les vices de sa nature").

- (49) De la Littérature, p.378. "L'esprit admet une à une chaque proposition", ajoute Mme de Staël, "sans avoir essayé de les juger; il crée ensuite des rapports factices dont l'apparente vérité lui plaît et l'exalte; car l'imagination est saisie par ce qui est abstrait, tout aussi fortement que par les tableaux les plus animés. Le vague des idées sans bornes est singulièrement propre à l'exaltation" (id., p.378-379).
- (50) De la Littérature, p.379. Mme de Staël avance toute une série de raisons pour expliquer cette persévérance dans une erreur sur laquelle on préfère s'aveugler : "Par un singulier effet de la dispute, ce que l'on soutient finit par devenir ce que l'on croit. À force de chercher toujours des raisonnements dans le même sens, on ne voit plus les arguments qui les combattent; l'irritation d'amour-propre que fait éprouver la contradiction, exalte la passion, engage la vanité. Lorsque, après une suite d'actions que votre opinion vous a d'abord inspirées, votre intérêt se trouve intimement uni avec le succès de cette opinion, et que cet intérêt vous engage toujours plus avant, il se passe dans les réflexions intérieures des combats que l'on se nie à soi-même, et que l'on parvient à étouffer" (ibid.).
- (51) De la Littérature, p.380.
- (52) De la Littérature, p.381. Mme de Staël ajoute : "Il est impossible de ne pas éprouver le besoin d'une doctrine nouvelle, qui porte la lumière dans cet affreux amas de prétextes informes, derrière lesquels se retranche l'esprit faux, ou l'homme vil ou l'homme coupable, comme si la transformation d'erreurs en principes, et de sophismes en conséquences, changeait rien à la fausseté radicale d'une première assertion" (id., p.380-381).
- (53) De la Littérature, p.380. Mme de Staël insiste par ailleurs sur la difficulté réelle à se tirer des rets de cette "logique de scélératesse" : "Cet enlacement du discours, qui enchaîne l'esprit le plus droit, et dont la raison la plus forte ne sait comment s'affranchir, est un des plus grands fléaux de la métaphysique imparfaite" (ibid.).
- (54) Mme de Staël condamne avec vigueur les écrivains complices de la "force", sans donner aucun nom; pensait-elle à des hommes tels que Barère, ou Hérault de Séchelles ? "Quelle honte cependant que de montrer de l'esprit à l'appui des actes de rigueur ou



de servitude ! quelle honte d'avoir encore de l'amour-propre quand on n'a plus de fierté ! de penser à ses succès quand on sacrifie le bonheur des autres ! de mettre enfin au service du pouvoir injuste cette sorte de talent sans conscience, qui prête aux hommes puissants les idées et les expressions comme les satellites de la force, chargés de faire place en avant pour l'autorité !" (De la Littérature, p. 409).

- (55) De la Littérature, p.36-37.
- (56) De la Littérature, p.405.
- (57) Ibid.
- (58) De la Littérature, p.319.
- (59) De la Littérature, p.320. Mme de Staël ajoute, en guise d'exemple, cet échantillon d'antiphrase : "Les furieux appellent aristocratie ce qu'il y a de plus républicain au monde, l'amour des lumières et de la vertu."
- (60) Aux yeux de Mme de Staël, destin de l'éloquence et destin des Lumières se confondent : "Quand on persisterait à croire l'éloquence dangereuse, que l'on réfléchisse un moment sur tout ce qu'il faut faire pour l'étouffer, et l'on verra qu'il en est d'elle comme des lumières, comme de la liberté, comme de tous les grands développements de l'esprit humain. Il se peut que des malheurs soient attachés à ces avantages; mais pour se préserver de ces malheurs, il faut anéantir tout ce qu'il y a d'utile, de grand et de généreux dans l'exercice des facultés morales" (De la Littérature, p.419).
- (61) "L'influence trop grande de l'esprit militaire est aussi un imminent danger pour les états libres; et l'on ne peut prévenir un tel péril, que par les progrès des lumières et de l'esprit philosophique" (De la Littérature, p.35). Aux yeux de Mme de Staël, le danger vient d'une part de ce que les militaires méprisent souvent les hommes de lettres (qu'ils imaginent sans caractère), d'autre part de l'esprit de corps, qui vient renforcer la tendance générale, née de la pratique particulière de la discipline, à ne pas user du raisonnement, et à se plier à la volonté d'un supérieur, enfin de l'attrait des succès foudroyants de la force, qui font dédaigner "les progrès lents de la persuasion", qui pourtant, au rebours de la force, détient seule le pouvoir des fondations durables (Voir De la Littérature, p.36-37).
- (62) De la Littérature, p.326.



- (63) De la Littérature, p.422.
- (64) De la Littérature, p.26.
- (65) Ibid.
- (66) De la Littérature, p.37.
- (67) De la Littérature, p.111. Dans la droite ligne de la thèse fondamentale développée dans De la Littérature, sur la supériorité de la littérature qui n'est pas à elle-même son propre but, mais vise au bonheur commun, Mme de Staël ajoute : "Brutus, dans ses lettres, ne s'occupait point de l'art d'écrire : il n'avait pour but que de servir les intérêts politiques de son pays; et cependant la lettre qu'il adresse à Cicéron, pour lui reprocher les flatteries qu'il prodiguait au jeune Octave, est peut-être ce qui a été écrit de plus beau dans la prose latine"
- (68) De la Littérature, p.38. C'est ici le lieu de préciser que, à l'instar de Condorcet, qui lui-même s'inscrit dans une tradition bien établie au XVIIIe siècle (selon ce que J. Starobinski a bien montré, comme nous l'avons vu plus haut), Mme de Staël n'accorde aucune importance à la profération orale des discours, qui sont pour elle, avant tout, des écrits, aussi oratoire que soit leur forme : "A Athènes, à Rome, dans les villes dominatrices du monde civilisé, en parlant sur la place publique, on disposait des volontés d'un peuple et du sort de tous; de nos jours, c'est par la lecture que les événements se préparent et que les jugements s'éclairent. Que serait une nation nombreuse, si les individus qui la composent ne communiquaient point entre eux par le secours de l'imprimerie ?" (op. cit., p.27).
- (69) De la Littérature, p.286-287.
- (70) De la Littérature, p.179.
- (71) De la Littérature, p.181.
- (72) De la Littérature, p.142.
- (73) De la Littérature, p.183.
- (74) De la Littérature, p.288.

## CHAPITRE I I

### LE TRIOMPHE DU LYCEE

Un des esprits les plus puissants du camp républicain venait donc, en la personne de Mme de Staël, de renoncer à défendre le patrimoine oratoire de la Révolution, et il n'y aurait plus personne pour s'opposer aux anathèmes d'une légende noire de la parole révolutionnaire, que la consécration du Lycée comme tables de la loi littéraire allait ériger au rang d'idée reçue. Mais l'analyse des images que le Cours de littérature ancienne et moderne renvoie des orateurs parlementaires nous réservera quelques surprises : d'une part c'est Danton, et non plus Robespierre, qui occupe désormais le centre maléfique des Enfers révolutionnaires, tandis que la radicalisation politico-philosophique de Laharpe s'accentue. Mais d'autre part, envers et contre tout, le Lycée persiste, en certaines de ses parties, à faire d'un délibératif moderne une clé de voûte de l'excellence littéraire, laissant même percer une très secrète, mais très réelle nostalgie du génie de Mirabeau. On ne saurait cependant dé-

velopper ces différents points sans avoir au préalable rappelé ce que fut l'importance historique du Lycée, et résumé à grands traits la doctrine néo-classique qu'il rassemble et diffuse.

## I. L'IMPORTANCE HISTORIQUE DU LYCEE

Que le Lycée ait été tenu pour un monument de la critique littéraire par toute une génération, trois considérations en fourniront suffisamment la preuve. En premier lieu, lorsque la classe de Langue et de Littérature de l'Institut aura à répondre, en 1809, à la question (posée par l'empereur) de savoir quel était le meilleur ouvrage de littérature paru depuis 1789, la réponse sera "le Lycée de Laharpe [car] aucun [ouvrage] ne peut le contrebalancer, soit pour l'importance et l'étendue de l'entreprise, soit pour le mérite de l'exécution" (1). Ce jugement était d'autant plus significatif qu'il émanait de juges parmi lesquels on comptait nombre de détracteurs résolus du parcours personnel de Laharpe, de la "philosophie" à l'"anti-philosophie" - et au premier chef, le rédacteur en titre du Rapport, M.-J. Chénier.

En deuxième lieu, le nombre de rééditions du Lycée - qui formait une collection imposante, avoisinant la vingtaine de volumes - est en lui-même très parlant : pas moins de dix-huit pour la seule période 1815-1830, symptôme irrécusable de son prestige comme initiateur d'une transformation de la littérature du dix-septième siècle français en barrage esthétique, social et politique contre les "dan-

gers" de l'"esprit d'innovation".

Enfin, l'importance du rôle joué par le Lycée nous sera amplement démontrée par les rapports de haine persévérante qu'un Stendhal a entretenus avec lui. Après une brève période d'allégeance, Stendhal, en effet, ne cessera d'accabler de ses sarcasmes la critique de Laharpe, soulignant a contrario l'influence qu'elle continuait d'exercer. Ainsi persifle-t-il, en 1818, le public français, qui ne va pas au théâtre pour le plaisir, mais pour chercher "l'occasion de prouver à son voisin(...) que l'on a bien lu Laharpe" (2); ou se montre-t-il atterré, en 1824, du "fond de conversation" française en "littérature" : "On est sûr de ne pas être sifflé en répétant une phrase de Laharpe; et l'on passe, même au Marais, pour un homme d'infiniment d'esprit, si on peut le répéter avec une légère variante" (3); ou enfin, en 1840, tient-il encore à souligner - en griffonnant un brouillon de réponse à Balzac, pour le remercier de son article sur la Chartreuse - qu'il est habitué, en ce qui concerne Laharpe, d'un "mépris qui va jusqu'à la haine" (4). Certes, ce qu'il s'agit d'abord pour Stendhal de flétrir, dans le Lycée, c'est le "code définitif du théâtre classique", selon la formule de Pierre Martino (5). Mais il est évident que, si c'est bien dans le domaine de la "poésie dramatique" que l'influence du Lycée est la plus puissante, l'autorité du nom de Laharpe s'attache nécessairement, même en s'atténuant, aux autres parties du Cours de littérature, dont nous verrons plus loin quelle importance fondamentale ses premiers volumes accordent à l'"éloquence oratoire".

## II. LA "DOCTRINE" DU LYCEE

Ce statut d'oeuvre critique de référence rappelé, il nous faut maintenant résumer l'essentiel des positions esthétiques que trois décennies au moins allèrent y chercher. Il y faudra une grande part d'arbitraire, car, comme nous allons le voir, le Lycée a un caractère essentiellement rhapsodique, et non symphonique. On gagnera d'ailleurs à rappeler brièvement, au préalable, les étapes de son élaboration.

### A) Laharpe du 18-Fructidor à sa mort

Nous avons vu l'évolution décisive que le 13 vendémiaire et ses suites avaient induit dans l'esprit de Laharpe. Le 18-Fructidor accéléra encore, s'il était possible, le processus de sa radicalisation politique. Ce sera moins le professeur du Lycée devenu grand pourfendeur de "philosophes" (et spécialement, au printemps 1797, d'Helvetius), ou l'auteur de Du Fanatisme, que le collaborateur d'un journal d'opposition influent qui sera englobé dans la liste des nouveaux "proscrits" : on se souvient que Laharpe avait fondé - avec Fontanes et Bourlet de Vauxcelles - Le Mémorial, ou Recueil historique, politique et littéraire (dont le premier numéro parut le 20 mai 1797), qui devint rapidement un des quatre journaux "royalistes" les plus en vue parmi les publications hostiles au Directoire. Un des signes évidents du caractère

radical de son opposition se lit, par exemple, dans l'attaque qu'on y trouve lancée contre le modéré Roederer, qualifié d'"infâme canaille révolutionnaire" (6). Lorsqu'au 18 fructidor an V (5 septembre 1797), Le Mémorial se retrouva en tête de la liste des quarante-deux journaux suspendus, Laharpe entra dans la clandestinité d'un exil intérieur qui dura deux ans, et ne fit qu'accentuer sa radicalisation anti-révolutionnaire. Dans sa cachette de Corbeil, il poursuivit les travaux de son Poème épique, Le Triomphe de la Religion, et commença une Apologie de la Religion chrétienne. C'est alors qu'il prépara les premiers volumes du Lycée, qui vont paraître (au nombre de huit) en mai 1799, alors que Laharpe est toujours sous le coup d'une sentence de déportation. Le 18-Brumaire lui permettra de revenir à Paris, puisque parmi les premiers actes de Bonaparte figurera (le 13 nivôse an VIII-30 janvier 1800) la levée des mesures qui pesaient sur les exilés et déportés du 18-Fructidor. Trois nouveaux volumes du Lycée paraissent en août 1800, et Laharpe ira de son couplet à l'éloge du Premier Consul, appelé par la Providence pour sauver la France, et la faire rentrer dans le rang des nations civilisées (7). Malgré ce gage peu équivoque, la police de Bonaparte se méfie suffisamment de lui - elle croit savoir que Le Triomphe de la Religion ne traite pas toujours comme il le faudrait du Premier Consul - pour lui signifier, en février 1802, l'ordre de s'éloigner de Paris. Cependant, rapidement autorisé, pour raisons de santé, à revenir dans la capitale, il est même

élu en janvier 1803 à la nouvelle classe de Langue et de Littérature de l'Institut. Il mourra un mois après, le 11 février 1803, laissant inachevé le Lycée, dont les derniers volumes, tout incomplets qu'ils soient par rapport au projet initial, paraîtront tout de même deux ans plus tard, en l'an XIII (8).

Le Lycée a une belle ambition, trop belle certainement, puisque Laharpe entend y donner "une histoire raisonnée de tous les arts de l'esprit et de l'imagination, depuis Homère jusqu'à nos jours, qui n'exclut que les sciences exactes et les sciences physiques" (9). Ce programme, déjà démesuré en matière de Belles-Lettres, lui imposait également des développements significatifs sur les Beaux-Arts, qu'il négligea absolument. La réalité, c'est qu'en matière d'"histoire raisonnée", Laharpe a surtout tenté de mettre un ordre à peu près acceptable dans l'ensemble de sa production critique passée, d'origine et de portée si diverses, le "collage" étant présenté sous le nom prestigieux de l'établissement où les gens du monde avaient éprouvé, avant la Révolution, le charme des paroles du nouveau Quintilien. Dans ce magma s'amalgament donc notes de conférences données au Lycée de 1786 à 1789, "extraits" du Mercure de France redonnés tels quels, morceaux tirés de Séances des Ecoles Normales, chapitres nouveaux écrits dans la clandestinité, inédits inachevés... On n'essaiera pas ici de faire un tri minutieux - qui serait, au demeurant, très instructif - pour aboutir à une rigoureu-

se ventilation chronologique, mais on prendra le Lycée comme il se donnait, pour un tout dont les lecteurs du temps, non nécessairement initiés aux arcanes de l'atelier du maître, prenaient connaissance avec la conviction que Laharpe avait au moins voulu, relu et avalisé les textes qu'il leur soumettait. Quant aux volumes publiés après sa mort, ils ne contenaient aucun texte, assurait leur éditeur, que Laharpe n'eût relu compte tenu de sa "conversion". On tiendra simplement pour inutile, dans les lignes qui suivront, de revenir sur le détail de textes que nous avons antérieurement analysés, et qui se trouvent, tel Du Fanatisme, tel le Plan d'Éducation, etc., intégrés au Cours de Littérature ancienne et moderne.

#### B) L'esthétique littéraire du Lycée

S'il serait pour le moins aventureux de prétendre exposer le "système" du Lycée, puisqu'un assemblage si vaste ne peut être absolument cohérent (10), du moins est-il nécessaire, d'une part, d'en exposer des éléments caractéristiques, sans la connaissance desquels on risquerait des erreurs de perspective, d'autre part, de nous interroger sur la place que Laharpe ménage à l'éloquence en général.

##### 1 - Traits caractéristiques

En littérature, Laharpe est directement à l'origine, on l'a dit, d'une sorte de "sacralisation" du dix-septième siècle fran-



çais, où son "voltairianisme" littéraire, entendu d'une façon étroite, a trouvé un prolongement, avec l'ambition solidement enracinée d'être le Quintilien français, c'est-à-dire de maintenir les "saines doctrines" contre la "corruption" du goût. Il se montre à la fois un hypo-Despréaux, parce que son esprit est d'une étroitesse rétive à accepter ce que Boileau lui-même avait su comprendre - témoin l'inaptitude fondamentale de Laharpe à saisir la substance du Traité du sublime du pseudo-Longin (11) - et un hyper-Despréaux dans ses aspirations illimitées à régenter les Lettres en se faisant le législateur unique d'un bon goût absolu, fermé à toute remise en cause d'un système de valeur qu'il défend non sans une morgue qui lui valut bien des inimitiés.

Le principe premier est qu'il existe un Beau absolu : "Le beau est le même dans tous les temps, parce que la nature et la raison ne sauraient changer"; corollairement, il faut donc redire avec La Bruyère qu'il y a un bon et un mauvais goût, et qu'"on dispute des goûts avec raison", ce dont découlera tout un vocabulaire de l'orthodoxie (12). On peut ajouter deux remarques, à propos de ce principe fondamental. D'une part, trois époques marquent les moments où des sociétés humaines ont, dans leur ensemble, approché de ce beau : le "siècle" de Périclès, le "siècle" d'Auguste, le "siècle" de Louis XIV (13). D'autre part, par un phénomène naturel et inévitable, une littérature arrivée à son point de perfection doit nécessairement déchoir, et il faudra savoir être un Quintilien, c'est-à-dire se donner la mission ingrate de rappeler inlassablement le "bon goût"

aux brebis égarées, mais sans trop d'illusion sur la possibilité d'enrayer la décadence (14).

Un deuxième principe vient préciser la généralité du premier : il faut respecter les "convenances", que ce soit le vraisemblable, les bienséances, etc., ce qui se résume aussi dans l'impératif de la "raison" - à entendre comme "mesure" et non comme "rationalité": il s'agit de bannir tout ce qui est ressenti comme forcé, outré, extérieur à la "belle nature". Corollairement, le "système" néo-classique va s'ossifier dans un raidissement stérile et doublement mensonger : au nom de la "raison" s'installe une tyrannie de l'autorité, le critère du raisonnable se réduisant à la peur paralysante de produire un énoncé qui n'ait pas un garant chez un maître du grand siècle (15); au nom de la "nature" s'installe le règne d'un univers de références artificielles, dont le statut ornemental d'une mythologie gréco-latine, érigée en indispensable instrument à "dire les choses noblement" est un signe parmi d'autres. Plus spécialement, cette critique s'enferme dans une insensibilité pathologique à la saveur de tout style tant soit peu audacieux; les figures, par exemple, placées par le critique sur le lit de Procuste de l'exigence de cohérence et de vraisemblable, sont livrées au caprice du critique, et même l'auteur du "code imprescriptible du goût" peut se faire taper sur les doigts : quelle navrante idée n'eut pas Boileau de parler d'un "lit effronté" (16)!

Enfin on n'oubliera pas, pour caractériser l'étroitesse de ce

"goût" aux prétentions universelles, de rappeler, d'une part, son incompréhension des littératures étrangères, spécialement anglaise et allemande (17), et d'autre part le maintien de la stricte séparation des genres; dans une époque qui n'imagine pas plus haute ambition poétique que d'être "poète de scène" (18), la tragédie reste placée au pinacle, le drame étant rejeté comme une curiosité à la fois ennuyeuse et ridicule, et de toute manière condamnable a priori.

Ces vues esthétiques offrent pourtant une originalité : elles se joignent à des vues politiques bien déterminées, dans une union promise à beaucoup d'avenir, et que Bonald, aussi bien, synthétisera dans une formule célèbre : "La littérature est l'expression de la société" (19). Laharpe est l'illustration parfaite que ce principe est à entendre d'une manière normative, puisque, prise dans une acception descriptive, elle signerait la mort des conceptions d'un beau absolu. Laharpe, en effet, opère la liaison entre les deux propositions suivantes : premièrement, la langue et la littérature du siècle de Louis le Grand sont les meilleures que l'on connaisse; deuxièmement, le règne de Louis XIV apparaissant - à tort ou à raison - comme ce qu'il y a de plus opposé aux principes révolutionnaires, donc au mal, est le bien. Il s'ensuit que la meilleure littérature qui ait fleuri en France est le fruit du meilleur système politique qu'elle ait connue. Inversement, le pire des systèmes - la "peste" révolutionnaire - a nécessairement produit la pire des littératures.

Dans ces conditions, tout est dit, et l'on voit suffisamment que l'éloquence révolutionnaire n'a aucune chance dans un pareil système. Cependant, avant d'envisager ses modalités plus précises, on n'aura garde de négliger que cette condamnation inéluctable se produit dans un contexte critique où l'"éloquence oratoire" (selon une expression reprise par Laharpe) non seulement reste, plus que jamais, partie intégrante de la Littérature, mais encore en constitue une composante majeure.

## 2 - La place de l'éloquence

Nous avons vu plus haut en quelle acception Laharpe prenait le terme de "littérature". L'extension qu'il lui confère le montre encore immergé dans l'"âge de l'éloquence" au sens large. Dans un tel univers critique, il est clair que cette éloquence est encore intégrée à part entière, qu'elle n'est pas une péninsule lointaine en voie d'oubli, un résidu embarrassant à refouler aux marges. En témoigne suffisamment la place ne serait-ce que quantitative qu'elle tient dans le Lycée. Celui-ci, rappelons-le, est divisé en trois parties : Anciens, Siècle de Louis XIV, Dix-huitième siècle. Si l'on considère la première partie, consacrée aux anciens, on verra que l'Eloquence en occupe un livre entier - le livre II -, précédé de la Poésie, mais précédant l'Histoire, la Philosophie et la Littérature mêlée, rassemblées au livre III. Laharpe y détaille, comme des connaissances fondamentales, les éléments de la rhétorique antique, à partir d'Aristote, Cicéron et Quintilien, avant d'analyser longuement les oeuvres de Démos-

thène et de Cicéron. L'éloquence (et la rhétorique) l'occuperont encore dans le livre III, d'ailleurs, puisqu'il traitera longuement des harangues chez les historiens.

Si l'on envisage la deuxième partie du Lycée (le "siècle" de Louis XIV), on y verra de même que l'éloquence suit immédiatement la poésie, et précède l'histoire et la "philosophie". L'éloquence de la chaire s'y taille bien entendu la part du lion, avec de longs développements sur Fléchier, Mascarón, Bossuet, Bourdaloue, etc.; mais le barreau n'est pas oublié (avec, entre autres, des réflexions sur Patru et Le Maistre). On peut ajouter que même le genre délibératif est évoqué, puisqu'en remontant, dans l'introduction de cette deuxième partie du Lycée, aux sources de la langue française offertes par le seizième siècle, il présente un "discours du chancelier de France Michel de Lhopital à l'ouverture des Etats généraux" comme "un morceau des mieux pensés des ouvrages du seizième siècle" (20).

Quant à la troisième partie (qui concerne le dix-huitième siècle jusqu'en 1789, hors la "philosophie", traitée à part dans les tomes 15 et 16 de la première édition), elle ne ménage pas moins de deux cents pages à l'étude de l'éloquence - dans le chapitre premier du tome 14 - n'oubliant ni la chaire, pourtant reconnue en déclin, ni le barreau, Laharpe traitant en sus des Mémoires de Beaumarchais et de Lally-Tollendal dans un autre tome, le onzième (21). De plus, grand cas est fait de "l'éloquence des panégyriques", entendons des éloges des grands hommes, où

Laharpe voit un élément-clé du dispositif "philosophique", et l'un des grands titres de gloire de l'Académie française (22). Enfin le Plan d'Education, si favorable, comme on se le rappelle, à l'éloquence, se trouve intégralement repris.

Ainsi la place de l'éloquence dans le Lycée est-elle très enviable, ce qui n'en rendra que plus frappant l'ostracisme dont le délibératif révolutionnaire tout entier y sera frappé, tandis que les Orateurs sacrés du dix-septième siècle passent au zénith de la grande éloquence, puisque Bossuet supplante désormais Mirabeau dans le rôle de "Démosthène français". Pourtant cet effacement de ce qui fut un temps un modèle possible n'est pas le dernier mot de Laharpe. Non seulement le Lycée revient sur l'éloquence révolutionnaire pour remplacer Robespierre par Danton dans le rôle de l'orateur maudit, mais encore des contradictions se font jour, la radicalisation anti-philosophique oscillant entre une séparation et une identification des maléfices de la parole révolutionnaire, et de ceux du discours "philosophique". Enfin, et surtout, l'attente d'un grand délibératif moderne n'a pas disparu du Lycée, tandis que le génie de Mirabeau reste, fût-ce d'une manière extrêmement fugitive, l'objet d'une réelle nostalgie.

### III. L'ESPRIT DE LA REVOLUTION

Un des attraits principaux du Lycée, en regard de notre étude, est qu'on y trouve enfin cet Esprit de la Révolution, ou commen-

taire sur la langue révolutionnaire que Laharpe annonçait comme imminent dans Du Fanatisme. En réalité, sous ce titre prometteur, le tome 14 du Lycée - paru en l'an XII - n'offre que des fragments d'un travail désormais définitivement condamné à l'inachèvement. Ces fragments sont si proches de Du Fanatisme que tout laisse à penser que nous avons là affaire à des notes contemporaines, auxquelles Laharpe n'a pas dû toucher depuis les alentours de 1797. De cela, il ne résulte pas que nous ayons affaire à un pur et simple doublet. Comme nous allons le voir, on peut glaner, dans cette ébauche, plus d'une analyse nouvelle, et le cas du portrait consacré à Danton en est certainement la preuve la plus évidente.

Mais d'abord, qu'on ne s'attende pas à trouver là les feuillets du Dictionnaire de la "langue révolutionnaire" promis naguère par Laharpe - la même esquive se reproduit. Parlant de la propagation du "pur sans-culottisme", Laharpe précise en effet dans une note accolée à ces deux mots que

"les mots de cette espèce que j'emploie ici, et qui font partie de la langue dont je dois rendre compte, seront expliqués par la suite, dans toute l'étendue de leurs acceptions, mais ne peuvent l'être que successivement."  
(23)

De fait, Laharpe paraît, dans cette ébauche, prisonnier d'une discontinuité qui ne lui fait produire qu'une étude tortueuse, où le moment proclamé comme décisif de l'explication est immédiatement suspendu au profit d'"éclaircissements" qui, sous



le prétexte de nous mener au coeur du système des "Monstres", ménagent des rebondissements sans fin.

Aussi ne peut-on qu'essayer de s'attacher aux quelques précisions réellement nouvelles qui s'y trouvent. Sur Robespierre, par exemple, Laharpe avalise enfin clairement la thèse du médiocre absolu : malgré la palme a contrario qu'il lui décerne, en le qualifiant de "flatteur le plus adroit, c'est-à-dire le plus abject de la populace" (24), il n'innove guère en déclarant que "c'est un homme de la dernière médiocrité en tout, hors en hypocrisie" (25); c'est de toute nécessité, en effet, dans un système de la révolution comme "punition divine", où le caractère si exceptionnellement bas et petit des oppresseurs invite à voir la confirmation du caractère surnaturel de l'oppression.

Plus intéressante, à coup sûr, est une remarque qui livre vraisemblablement la clé du silence de Laharpe sur les grands orateurs de la Gironde : rappelant, avec tout l'apparat souhaitable, quelques phrases qu'il avait écrites dans le Mercure en juin 1793, et censées montrer son opposition digne et fière au jacobinisme triomphant, il en arrive à une citation qui porte plutôt condamnation de ceux qui furent les ardents partisans d'une guerre qui procurât de "grandes trahisons" (comme l'avait dit Brissot):

"il faut (...)terminer, par une paix honorable, une guerre très imprudemment menée contre les puissances (...) il est



bien temps qu'une vaine exagération de paroles ne puisse passer pour du patriotisme." (26)

Mais c'est incontestablement Danton qui suscite les développements les plus longs, et les plus détaillés, non seulement en lui-même, mais d'abord par son rôle au club des Cordeliers, c'est-à-dire, au coeur du centre de propagation le plus actif de l'"épidémie" révolutionnaire.

En effet, le Commentaire se justifie par le rôle qu'il assigne à la langue dans la Révolution : "Je veux faire voir", dit Laharpe, comment les choses ont été opérées, principalement par la puissance des mots" (27). Or notre critique possède, à ce sujet, sa théorie des "trois pouvoirs" - "la Montagne, les Jacobins et les sociétés populaires":

"Il faut se faire une idée juste de la tendance simultanée de ces trois pouvoirs vers un même but, la destruction; de la force d'opinion que pouvaient avoir, au moins sur la multitude, ces trois pouvoirs qui agissaient sans cesse, et dans le même sens, par la parole, dans un temps où tout dépendait de la parole, grâce à l'inorganisation, ou à l'inaction, ou à la corruption de toutes les autorités légales." (28)

Au vrai, c'est moins le langage qui crée la puissance, que la puissance qui impose le langage, vu que Laharpe nous montre celle-ci devenant "tellement prépondérante" qu'elle fait de ce langage, pendant la Terreur,

"un devoir et une habitude à tout ce qui exerce une autorité quelconque, à tout fonctionnaire public quel-

conque, et (...) parmi vingt-cinq millions d'hommes, tous ceux qui parlent en public, tous ceux qui écrivent, n'écrivent et ne parlent pas autrement, les uns par persuasion, les autres par crainte, tandis que tout le reste garde le silence le plus absolu." (29)

Mais quelle puissance, parmi les trois, a été déterminante ? La "langue" monstrueuse n'est devenue dominante, dit Laharpe, que "par une invention monstrueuse dont aucun peuple n'eut jamais l'idée" : "par l'accroissement progressif du pouvoir de ces rassemblements monstrueux, consacrés sous le nom de sociétés populaires : c'est là le levier universel qui a tout ébranlé, c'est la massue qui a tout écrasé" (30). Cependant le Commentaire étant un jeu de poupées russes, Laharpe, se demandant qui a été "l'origine et le modèle" de ces monstrueuses sociétés populaires, répond : "Les Jacobins" (31). Or quelle est la "Société [qui] fondue en partie dans les Jacobins, les domina toujours, et par eux la France entière", sinon "la société des Cordeliers" (32) ? "Cette Société, il faut l'avouer, fut constamment la première cause de tous les maux que nous avons soufferts, le centre de tous les pouvoirs, le levier de toutes les insurrections, et le mobile de tous les crimes" (33). Enfin, quel est l'homme qui, au centre de toutes les "déclamations absurdes et incendiaires", "s'était arrogé une présidence inamovible" aux Cordeliers ? - "Danton" (34). On conçoit donc quelle formidable stature prenait ainsi le tribun exécuté en germinal an II, promu chef suprême des "brigands" manieurs de "langue révolutionnaire".

Si les troupes sont au-dessous du médiocre, puisque "pour être

patriote il suffisait de répéter à tout propos, avec l'accent et les gestes de la frénésie, une vingtaine de phrases convenues et de phrases toutes faites" (35), et qu'il est d'ailleurs "humiliant" que ceux qui dominèrent la France pendant presque deux ans soient sortis "de ce repaire infâme [=les Cordeliers], composé de tout ce que la nature a jamais produit de plus vil et de plus détestable" (36), le "Monstre en chef", lui, a droit à un traitement de faveur : "Seul il n'était pas sans talent et sans caractère" (37). Ce n'est pas que sa lassitude apparente du sang inspire à Laharpe quelque "indulgence" rétrospective que ce soit: s'il est vrai qu'il ait pleuré, quatre mois après un 31 mai auquel il avait contribué, sur le sort des Girondins condamnés,

"ce<sup>1</sup> ne pouvait pas être un mouvement d'humanité et de compassion pour des adversaires qu'il devait détester et craindre; c'est qu'il commençait à frémir pour lui-même, de l'ascendant terrible que prenait Robespierre, dont l'hypocrisie tranquille, ne marchant que par des détours, mais ne s'arrêtant jamais, dépassait toujours Danton lui-même dans la route que celui-ci ouvrait d'abord par son impétuosité, et où il s'arrêtait ensuite pour se livrer à l'insouciance et à la débauche." (38)

Danton a beau être un lièvre, et non un loup, cela importe peu :

"Sans être barbare par caractère, le mépris de toute morale le rendit aussi sanguinaire que Marat", même si "Danton, qui ne versait du sang que par principe, méprisait beaucoup Marat, qui le versait par instinct; mais tous deux furent également sans remords." (39).

Au reste, ce portrait moral - qui ne nous intéresse que pour nous permettre de mieux situer le portrait "oratoire" - est com-

plété par la description des éléments qui entrent dans le "composé" Danton, et qui en font "un homme éminemment révolutionnaire dans le sens qui fut bientôt attaché à ce mot" : des "vices" (il est d'une "perversité audacieuse"), des "besoins" ("c'était un avocat au Conseil, à qui ce titre n'avait donné que des dettes"), et des "facultés", qui l'apparentent à la "populace" - une "laideur effrontée", "des épaules de porte-faix", des "formes robustes", des "poumons infatigables"; au total, Laharpe peut parler de "sa voix" et de "son éloquence de carrefour". Le Lycée a contribué à répandre l'image d'un Danton qui, tout en ayant "de l'esprit naturel", n'avait que "peu d'instruction". Vient le verdict sur son style oratoire : il avait "un langage grossièrement figuré, et une sorte d'énergie brutale", ce qui le classe - lui et les assemblées qui l'ont entendu - irrévocablement très bas :

"Il eût été partout l'orateur de la populace, et capable de se faire pendre dans une sédition. Il ne pouvait figurer à la tribune d'une assemblée législative que dans la révolution française, tombée en sans-culottisme."  
(40)

Que Laharpe reflète ici une image déjà largement répandue, ou qu'il en "invente" les linéaments, il reste qu'il la fixe, et que le Lycée sera disponible pendant des décennies pour la réactiver. Tout comme on n'a pas fini, en confondant les époques, de surévaluer le rôle d'un Danton absent des Cordeliers de l'an II, on n'aura de cesse de faire de l'élève du Collège de Troyes, détenteur d'une bibliothèque originale et nourrie,

un ignorant dont on postulera que l'"énergie" (de "brutale", devenant brute, de repoussoir devenant valeur) en faisait nécessairement un orateur qui ait eu et la langue et l'oreille du "petit peuple". Mais Danton a beau avoir été l'orateur révolutionnaire le plus en évidence dans le Lycée, il ne concentre pas en lui tout ce que ce Cours de Littérature avait à dire à ses lecteurs de la renaissance du genre délibératif, et qu'il faut aller rechercher à travers la prise en compte préalable de la double radicalisation, politique et anti-philosophique, qui caractérise ce dernier stade de l'oeuvre de Laharpe.

#### IV. LA RADICALISATION POLITIQUE ET SES CONSEQUENCES CRITIQUES

Radicalisation politique, avons-nous dit, et l'on devrait ajouter, comme d'un même mouvement, radicalisation "sociale". En effet, si le phénomène le plus grave qui ait affecté la France fut l'"invention monstrueuse" de la "langue inverse", il n'en reste pas moins que la corruption rampante de la langue française, engagée au dix-huitième siècle, prit pendant la révolution, selon Laharpe, les proportions d'une "épidémie" ravageuse. Comme d'autres au même moment, Laharpe figure la révolution comme une invasion barbare:

\*Le monde a vu une autre espèce de conquête. Il a vu le rebut de toutes les classes de la société, et surtout de

la dernière, s'échappant des galetas, des tavernes, des cachots, des bagnes et des gibets, désarmer, égorger, dépouiller, au nom de la philosophie et de l'humanité ." (41)

Nous ajouterons, pour donner une idée de la mesure qui préside chez Laharpe à ce tableau, qu'à ses yeux, les patriotes "refluèrent dans les sociétés populaires", "comme les eaux les plus sales et les plus chargées d'immondices vont, entraînées par leur pente et par leur poids, se précipiter dans les égouts" (42). Il ne se pouvait pas que le renversement de l'ordre du monde qui plaçait à sa tête "ce degré de perversité, de grossièreté et d'ignorance qui forme partout la dernière classe de la société et la lie des nations" (43), ne restât sans conséquence sur la langue. Car, en temps ordinaire, le principe est que "le peuple corrompt toujours le langage, parce qu'il n'en sait pas les principes" (44). On imagine les terribles effets de la situation révolutionnaire, où les éléments les plus corrompus de cet agent corrompateur par excellence se retrouvèrent au sommet de la société : "La grande contagion révolutionnaire (...) pendant dix ans a presque tout infecté" (45). La "scène française", par exemple, subit cette "dégradation" : "la révolution l'a fait descendre dans ces derniers temps jusqu'à un excès de ridicule, d'impudence et d'horreur, inconnu jusqu'ici à tous les peuples" (46). D'une manière générale, c'est toute la littérature des temps révolutionnaires, qui, gangrenée jusqu'à l'os, doit être retranchée du reste de l'histoire française et universelle :

"Tout ce qui concerne cette époque dont nous sortons, rentre dans le tableau de la littérature révolutionnaire (...) Il convient de séparer entièrement ce morceau de tout ce qui compose d'ailleurs l'histoire des lettres et des arts de l'esprit, puisque cette époque inouïe ne sera jamais citée dans les annales du monde que comme une affreuse et nouvelle épidémie tombée sur l'espèce humaine en France, et au dix-huitième siècle." (47)

Dès lors, le destin de cette littérature est clair : il est de disparaître :

"La révolution a comme anéanti le monde où nous vivions, et l'espèce de monde fantastique qui en a pris la place pour un moment, a donné naissance à une littérature nouvelle que nous ne connaissions pas, qui n'existe que par lui, qui n'est digne que de lui, et qui, d'un moment à l'autre, doit disparaître avec lui." (48)

On voit mal, dès lors, comment une éloquence révolutionnaire française, placée de surcroît au coeur de la bataille, pourrait échapper à l'irréversible oubli.

On pourrait objecter que, même selon le "système" de Laharpe, ce n'est pas le peuple qui était à la tribune des assemblées nationales, mais des flatteurs du peuple, qui avaient du moins une certaine instruction. En 1799, cela ne vaut plus : les moins ignorants d'entre eux - les "beaux-esprits" - sont réputés n'avoir jamais rien su :

"Les beaux-esprits de la révolution [pour] la plupart ne savent pas même l'orthographe - cela est vrai à la lettre. L'un d'eux, qui a imprimé une vingtaine de volumes, m'écrivit en 1792 deux ou trois lettres de sa main, dont l'orthographe aurait pu être celle d'une blanchisseuse. Comme je



pris la liberté de m'en moquer un peu, il eut recours à un de ses secrétaires (...) et me fit une réponse où il y avait encore des fautes, mais moins grossières." (49)

Et Laharpe de renvoyer au néant le "parlage" qui s'est perpétué "dans ces législatures composées pour les trois quarts de gens incapables de mettre ensemble trois idées conséquentes, ou d'arranger trois phrases en français" (50).

C'est que Laharpe en est parvenu à un stade aigu de contrition politique : nous voilà au moment où même les premiers temps de la révolution deviennent répréhensibles (51). On en donnera pour preuve ces considérations pour Beaumarchais :

"Ce n'est pas que Beaumarchais n'eût, dans les commencements, partagé, comme tant d'autres, les premières espérances de la révolution; et si elles n'en furent que les premières erreurs chacun doit aujourd'hui les pardonner d'autant plus en autrui, qu'il les condamne en lui-même." (52)

Certes, Laharpe ne se place pas sur la même ligne que les extrémistes du camp royaliste : il répète qu'"il ne faut, quoi qu'il arrive, punir que le moins possible, de peur de consterner une seconde fois par les supplices l'humanité déjà si épouvantée par les forfaits" (53); il n'en reste pas moins qu'il en vient à regretter les Parlements :

"Il n'est pas douteux que notre ordonnance criminelle ne fût très vicieuse, et je ne me reproche pas de l'avoir accusée (...) Il n'est pas douteux non plus que les parlementaires ne se fussent rendus odieux à beaucoup d'honnêtes gens par leur mépris des droits naturels du peuple, et par leur opposition inconséquente et scandaleuse à l'autorité royale, qui était source de la leur. Mais je ne me reproche pas moins d'avoir demandé, comme bien d'autres, leur suppres-



sion, en 1790. Lorsque je disais d'eux : Delenda est Carthago, c'était une erreur et une injustice, où il entraît même de l'animosité personnelle." (54)

Dans ces conditions, le terrain est prêt pour une "réhabilitation" de Louis XIV, et l'établissement du lien entre esthétique et politique, dans une veine très proche de celle d'un Bonald : la meilleure littérature a dû être l'expression de la meilleure forme de société. Cela ressort très nettement d'une page qui précède, précisément, sa diatribe contre la "littérature révolutionnaire"; Laharpe y énumère les trois raisons pour lesquelles la France du dix-septième siècle a surpassé, à ses yeux, toutes les autres nations dans l'art dramatique. Les deux premières, le respect voué aux anciens, et la fréquence de spectacles devenus quotidiens, s'effacent devant la troisième, la plus importante, et que Laharpe n'avance pas sans préparation (55) : il ne s'agit de rien de moins que de souligner le rôle de Louis XIV, qui, en encourageant Molière, notamment, lui fit dénoncer "tous les genres de travers qui contrastaient encore autour de lui avec ces nobles bienséances dont il [=le roi] était le modèle" (56). Ainsi,

"l'esprit social perfectionné sous un règne créateur, la législation des bienséances de tout genre qui, s'étendant de la cour de Louis XIV à toutes les classes des citoyens bien élevés, et passant de la société dans les écrits, par une marche naturelle et infaillible, a le plus contribué à la perfection de tous les arts, devenus les jouissances des hommes instruits." (57)

Toutes les dénonciations du "despotisme" en deviennent plus qu'in-

congrues : "Il ne fut plus question de l'art de tromper, qui est un besoin de la servitude; il fut question de l'art de plaire, qui est un besoin de l'amour-propre, et dès lors le bon goût devint une chose importante" (58). Voilà l'histoire humaine remise à l'endroit : comment le monde de la "langue inverse" pourrait-il prétendre à y laisser quelque souvenir ? Reste, pour Laharpe, à penser le passage du Paradis classique à l'Enfer révolutionnaire, occasion de retrouver des modèles de substitution pour une grande éloquence soudain réduite à néant.

#### V. LA RADICALISATION ANTI-PHILOSOPHIQUE

La "philosophie" est, bien entendue, l'Eve perverse qui a entraîné la chute, les tomes 15 et 16 du Lycée sont consacrés à le démontrer.

##### A) La mise en cause de la "philosophie"

Les "philosophes", ou plutôt la "troisième classe des philosophes" (car un Fontenelle, un Buffon, un Montesquieu, un Condillac, un Vauvenargues n'y sont tout de même pour rien) sont les coupables par excellence : Voltaire a ruiné le sentiment religieux, Diderot et quelques autres ont voulu ruiner le sentiment moral. Dès lors les philosophes, qui se sont montrés "d'abord les ennemis de la religion, et ensuite, par une conséquence infaillible, ceux de tout ordre moral, social, et politique", sont, "pour tout dire en un mot",

"les pères de la Révolution française" (59).

L'"ignorance grossièrement perverse" de la "populace" est d'ailleurs "beaucoup plus excusable aux yeux de Dieu" que l'"ignorance raisonnée" qui "lui a mis les armes à la main" - "Ce sont les charlatans de philosophie qui ont été les premiers professeurs de sans-culottisme" (60). La "responsabilité" des "gens de lettres" ne se discute pas, dans la mesure où "un mauvais principe fait plus de mal qu'une mauvaise action" (61); et les sans-culottes seraient en droit, selon Laharpe, de s'étonner qu'on en doute (62).

B) La "philosophie" innocente de la corruption du goût

Mais cette coupable par excellence est innocentée entièrement - et c'est ce qui doit surprendre - sur un point qui nous concerne plus spécialement : Laharpe, en effet, différent en cela de la vulgate des futurs épigones, va jusqu'à l'absoudre de la corruption du goût. Celle-ci, pourtant, exerce ses premiers ravages au temps du lancement de l'Encyclopédie (où "le scepticisme, le matérialisme, l'athéisme se montrent partout, sans pudeur et sans retenue") (63), comme Laharpe le redit en classant les diverses "compositions" des Lettres françaises :

"La dernière [classe] et la plus nombreuse [est] celle des écrivains ou mauvais ou très médiocres, en prose ou en vers, qui sont le plus souvent boursoufflés et vides, emphatiques et faux. Ce dernier caractère est généralement celui de la plupart des productions modernes depuis le milieu de ce siècle, d'où l'on peut dater la dépravation des esprits et du goût, qui depuis a toujours été en croissant." (64)

L'établissement d'un lien, Laharpe le refuse déjà à propos de Sénèque : "Pourquoi donc a-t-on dit que la philosophie avait corrompu le goût ? (...) Ce n'est pas la philosophie qui a gâté le style de Sénèque (...), c'est la malheureuse facilité de retourner sa pensée sous toutes les formes possibles" (65). Et il s'élève contre ceux qui seraient tentés d'élever des analogies spécieuses :

"Mais, dit-on, le siècle de la philosophie a succédé chez les Romains à celui de l'imagination, et cette époque a été celle de la corruption du goût et de la décadence des lettres (...) [ce n'est qu'un] sophisme très commun : de ce que deux choses sont ensemble, on conclut que l'une est la cause et l'autre est l'effet." (66)

Laharpe va démonter cette interprétation à ses yeux simpliste, et lui substituer un "mécanisme" inexorable. En effet, "après qu'à Rome la poésie et l'éloquence eurent été portées à leur point de perfection", "il arriva ce qui doit toujours arriver par la nature des choses et le caractère de l'esprit humain, ce qui nous est arrivé à nous après le siècle de Louis XIV" (67). La nature même de cet entraînement mécanique est simple : "Au moment où le génie s'éveille chez une nation", les écrivains qui ont l'insigne bonheur de vivre à cette époque "s'emparent nécessairement de ce que l'art a de plus heureux". Dès lors, la tâche des successeurs, à talent égal, est bien plus difficile; seuls, alors, "quelques esprits supérieurs, assez éclairés pour sentir que le beau est le

même dans tous les temps, luttent encore contre les premiers maîtres". Hélas, la majorité des écrivains n'étant pas de cette trempe, ils

"se jettent en foule dans toutes les innovations bizarres et monstrueuses que le mauvais goût peut inspirer, et que le caprice et la nouveauté font quelquefois réussir. Alors l'art, les artistes et les juges sont également corrompus; c'est l'époque de la décadence." (68)

Les plus habiles, cependant, refusent l'alternative, et savent s'ouvrir une troisième voie : ils cherchent "une gloire nouvelle à mesure que celle des Beaux-Arts s'use par l'habitude". Et ainsi "s'établit le règne de la philosophie, après celui des lettres et du génie : ce sont deux puissances qui se succèdent, mais dont l'une n'a ni combattu ni détrôné l'autre" (69). La "philosophie" sort donc lavée du soupçon d'avoir été responsable de cette "décadence inévitable qui suit de près la perfection", puisque "cette corruption du goût et des principes" est "un effet nécessaire de l'inquiétude et de la faiblesse naturelle à l'esprit humain, qui, ne pouvant se fixer dans le bien, s'égare en cherchant le mieux" (70). C'est de cette manière, par exemple, que peut s'expliquer la décadence de la Chaire au dix-huitième siècle, "suite naturelle des efforts que fait l'esprit pour chercher un mieux imaginaire, quand le génie a trouvé le beau réel" (71).

C) La "philosophie" complice de la "langue révolutionnaire"

Cependant la philosophie, relaxée en matière de goût, est à l'ins-

tant même inculpée à nouveau pour ses responsabilités dans les pires désordres de la langue. En effet Laharpe ne pouvait se contenter de la collusion des "philosophes" et des "révolutionnaires" sur une seule notion, le "fanatisme", s'il voulait établir leur profonde complicité. Aussi ce qu'il dira des procédés dialectiques de la "troisième classe" des philosophes sera un miroir des "sophismes" "révolutionnaires". L'homologie est d'abord développée sur le thème de l'"abus de mots" généralisé :

"Toutes les passions vicieuses sont là, comme en sentinelle, pour s'emparer avidement d'un abus de mots, comme d'une victoire sur la morale et la vérité; et combien la perversité est contente d'elle-même quand elle croit pouvoir s'appeler philosophie ! C'est la plus grande plaie, la plus honteuse du siècle qui s'est appelé philosophe." (72)

Il ne faut pas chercher d'autre raison au succès d'Helvetius, selon Laharpe, que l'utilité reconnue par les "gens du monde" à ses "paradoxes qui flattaient toutes les passions, dépréciaient toutes les vertus, et fournissaient des excuses à tous les vices" (73). En une préfiguration de la "langue inverse", De l'Esprit déformait les mots les plus courants de la morale, mais avec cette particularité qu'il s'arrêtait à mi-chemin de la transformation "inverse"; il se contentait, si l'on peut dire de vider les mots communs de leur sens : "Les mots de vertu, de probité, de remords y étaient répétés, mais dénaturés, de manière à n'être plus que des mots sans idée" (74). De plus, l'un des moyens dialectiques privilégiés de cet "art pernicieux de donner

à des passions le ton et l'air des vertus" (75) - art qu'a si bien pratiqué Rousseau, ajoute Laharpe -, était la "défausse" du mal présent et réel qu'on fait, sur un bien à venir, virtuel et seulement postulé; Laharpe en accuse particulièrement Diderot, dont il entend "contrefaire l'emphatique jargon" ainsi :

"Diderot surtout est toujours comme en extase devant ses pensées; il se confond et se perd en admiration devant leur étendue (...) 'Qu'est-ce que le réel ? Le réel est petit, c'est le possible qui est grand, et le domaine du philosophe, c'est le possible. Devant lui, qu'est-ce qu'une génération tout entière, en comparaison d'une expérience ?'" (76)

Il avait bien caché son jeu, ce Robespierre qui n'eut pas de mots assez durs contre la "secte des Encyclopédistes", car, comme l'écrit Laharpe,

"ce que j'ai dit d'une génération et d'une expérience est le résultat formel et positif de la philosophie révolutionnaire, le grand mot de la révolution mille fois répété de mille manières depuis Diderot jusqu'à Robespierre". (77) - "Le massacre est vaste, soit, mais qu'est-ce qu'un grand massacre devant un grand principe ? Si l'un vous fait chanceler sur l'autre, c'est que vous n'avez pas notre énergie." (78)

En dernière analyse, étudier la "théorie révolutionnaire" ou étudier la "philosophie", c'est la même chose : "Aucun mal passager n'est comparable à des maux permanents, surtout quand il s'agit de leur faire succéder le plus grand bien possible et pour toujours; et voilà bien toute la théorie révolutionnaire, qui est bien authentiquement toute philosophie" (79).



La critique du délibératif révolutionnaire par Laharpe puisera là un des ses motifs fondamentaux : qu'est-ce, en définitive, aux yeux de Laharpe, qu'un orateur révolutionnaire ? C'est un homme qui justifie sans cesse l'injustifiable, ce qui fait le caractère inouï de l'époque, puisque non content, comme un Attila, de faire le mal, l'orateur révolutionnaire tient à persuader qu'il fait le bien :

"Les erreurs de l'entendement égarent sans doute la volonté (...) mais le crime vient aussi souvent de la volonté pervertie que de l'entendement aveuglé (...) Ce qu'il y a de pis, c'est que l'esprit une fois obscurci de cette manière, devient plus mauvais encore que le coeur; il se fait l'avocat du vice, devient flatteur en devenant esclave, et se fait un jeu ou un devoir de justifier ce qu'au fond il n'approuve pas. Voilà nos orateurs de tribune, nos journalistes de révolution, nos sophistes de république : voilà l'homme." (80)

La fin de cette tirade, qui trace une perspective moralisante, doit étonner : la monstruosité inouïe de la révolution se résout en une constance de la nature humaine. Au reste, Laharpe ménage de temps à autre de telles surprises - ainsi la monstruosité du langage inverse, clamée tant de fois sans précédent, est, au détour de telle page, rabattue sur la Tradition par excellence, sur l'Écriture Sainte, comme le montrent ces considérations sur "ce mensonge d'une langue inverse , devenue, depuis, par ces progrès, la langue révolutionnaire, caractérisée dans l'Écriture par ces paroles qui sont notre histoire : 'Malheur à vous qui appelez bien ce qui est mal, et mal ce qui est bien (81)!"



Il est vrai qu'aux yeux de Laharpe, la révolution est "un miracle de la justice divine" (82). Au fond, la conséquence essentielle de ces conceptions, c'est qu'elles offrent un substitut immédiatement disponible pour les modèles enfuis d'un délibératif désormais maudit. Laharpe, on s'en souvient, ne soufflait mot, dans son projet d'une Rhétorique supérieure, des grands modèles de la Chaire. Le Lycée, à l'inverse, les consacre sans équivoque, dans le tome 7, Livre second, chapitre 1 de la seconde Partie ("L'Eloquence au siècle de Louis XIV"). L'effet de cette revalorisation est d'ailleurs renforcé par l'Index, instrument indispensable de l'honnête homme en quête d'un jugement définitif et autorisé : pendant une trentaine d'années, on a peut-être récité, dans les salons ou les dîners en ville, ce fragment prémonitoire d'un "dictionnaire des idées reçues" encore à surgir :

"Cicéron français : on peut donner ce nom à Massillon".  
(...)  
"Démosthène français : on peut donner ce nom à Bossuet".  
(...)  
"Fléchier : peut passer pour l'Isocrate français." (83)

Bien entendu, à l'article "Mirabeau", on a tout effacé des anciens élan<sup>s</sup> consignés au Mercure; on n'y parle que de la "faute qu'il fit avec le parti constitutionnel de l'assemblée" (84). La mise en place du système des classiques de la Chaire signe donc délibérément l'abandon du processus d'intégration de discours ou d'orateurs des assemblées révolutionnaires au corpus - à vocation notamment scolaire - des modèles de l'art oratoire français.

Mettant en avant des Orateurs qu'il reconnaissait n'avoir que très peu pratiqués avant sa conversion (fidèle à l'essentiel de l'article "Eloquence" de l'Encyclopédie, il ne lisait que Massillon) (85), il se dit maintenant "terrassé d'admiration" devant un Bossuet, sur lequel s'opère un transfert du sublime longinien, autrefois reconnu dans les discours de Mirabeau. La Révolution avait emprunté un vocabulaire de l'enthousiasme à la sacralité religieuse, pour lui faire succéder la nouvelle sacralité de la Patrie et des Droits de l'Homme; en un mouvement de "réparation" qui annonce l'esprit de la Restauration, Laharpe entend qu'on retourne au sacré traditionnel, mêlé d'un parfum politique où domine l'encens de la soumission à un pouvoir fort. Le nouveau corpus de l'excellence oratoire répond donc parfaitement au "cahier des charges" implicite de la radicalisation politique et philosophique de Laharpe. Les "monstres" avaient tenté d'effacer des mots de la langue; Laharpe tentait de retrancher le délibératif révolutionnaire de la littérature.

## VI. LES LIMITES DE LA CONDAMNATION

Cette interprétation jette une clarté un peu trop entière sur Laharpe pour qu'on l'entérine telle quelle; le schéma paraît trop cohérent, le système trop bien refermé.

Il ne s'agit pas de relever que le silence de Laharpe pourrait ne répondre qu'à son souci de ne parler d'aucun contemporain, à la

fois pour ménager les inévitables susceptibilités, et pour donner à son monument critique en voie de constitution le recul nécessaire à l'appréciation des perspectives. Dans cette optique, une certaine éloquence révolutionnaire "présentable" aurait été victime de considérations purement chronologiques. Cette position serait intenable : dans le chapitre premier du second livre de la partie du Lycée consacrée au XVIII<sup>e</sup> siècle, Laharpe lui-même prend bien soin d'annoncer et d'excuser par avance les entorses qu'il s'est permises au principe initialement fixé de ne pas discourir sur des écrivains contemporains. Au reste, si la mort d'un auteur vaut pour lui autorisation entière d'en parler, que lui reste-t-il à désirer, dès lors, en matière d'orateurs révolutionnaires ! Mais voici ce qu'il écrit à propos de la troisième Partie du Lycée :

"J'y parle de quelques écrivains morts depuis 1788, et de quelques autres encore vivants, ce que je ne m'étais guère permis jusqu'ici qu'insidieusement, et sans les classer dans aucun genre" (86)

Il s'agit plutôt, à ce stade de l'enquête, de rappeler que la condamnation du délibératif révolutionnaire par Laharpe n'est pas absolument entière, malgré les apparences globalement écrasantes. A travers les pages du Lycée continuent de courir, de manière plus ou moins perceptible, à la fois une nostalgie de la grandeur du genre délibératif, et une révérence intacte pour le génie de Mirabeau.

#### A) Nostalgie de la grandeur du genre délibératif

Tout lecteur du Lycée y apprendra en effet d'entrée de jeu l'im-

portance capitale de l'éloquence, et la supériorité des états libres dans son perfectionnement.

### 1 - Importance de l'éloquence

Que l'éloquence tienne une place de premier plan dans la littérature, donc dans la vie de l'esprit, cela ressort non seulement implicitement du plan du Lycée et de la place qu'elle s'y ménage, mais explicitement de déclarations liminaires, dans le début du Livre second de la première Partie, consacrée aux anciens, déclarations qui reprennent sans les modifier des positions définies lors des Séances des Ecoles Normales :

"Nous passons de la poésie à l'éloquence : des objets plus sérieux et plus importants, des études plus sévères et plus réfléchies vont remplacer les jeux de l'imagination et les illusions variées du plus séduisant de tous les arts(...) En quittant l'une pour l'autre, nous passons des amusements de la jeunesse aux travaux de l'âge mûr." (87)

"La poésie est pour le plaisir", ajoute Laharpe, mais "l'éloquence n'est pas seulement un art, c'est un ministère auguste, consacré par la vénération de tous les citoyens" (88).

### 2 - Supériorité de l'éloquence des Etats libres

Or ce "ministère auguste" dépassant de sa taille colossale la poésie réduite à une sorte de jeu d'enfants, il ne peut vraiment s'établir que dans un état libre. En effet, discutant, dans un chapitre consacré aux deux Plin, de la décadence de l'éloquence romaine, Laharpe reprend à son compte la fameuse thèse du Dialogus de Oratoribus (89):

"C'est quand il s'agit de subjuguier toutes les volontés que l'orateur triomphe; quand tout est soumis à un maître, le talent de flatter devient le premier de tous (...) Un état libre est le vrai champ de l'éloquence : il lui faut des adversaires, des combats, des dangers, des triomphes."(90)

Et Laharpe veut bien reconnaître que le règne d'Auguste, "époque brillante de la perfection du goût dans le langage et dans les arts de l'imagination", "vit aussi périr la véritable éloquence avec la République et Cicéron" (91).

### 3 - Supériorité du délibératif sur le judiciaire

Reste à clarifier la hiérarchie : est-ce le genre judiciaire ou le genre délibératif qui s'assure la prééminence dans cette éloquence prédominante ? Il n'est pas difficile de trouver la réponse : Laharpe a multiplié les indices de sa prédilection pour le second. Chez les anciens, le judiciaire n' a donné lieu à des chefs d'oeuvre qu'en raison du caractère particulier de leurs institutions, qui permettaient de rehausser des procès particuliers d'une participation à des débats d'ordre général : "Chez les anciens, les causes étaient souvent des événements liés à la chose publique, et que dès lors on n'oubliait pas" (92). Ainsi le discours Sur la couronne de Démosthène relève-t-il en théorie du genre judiciaire, mais brasse en pratique les grands thèmes du délibératif. Chez les modernes, quand disparaît, comme c'est le cas le plus souvent, le caractère d'intérêt public des causes, la faiblesse du judiciaire et de ses orateurs apparaît à nu :

\*Il y a loin de [la] sobriété de paroles à la verbeuse ambition qu'affectaient parmi nous les orateurs du barreau. C'est là qu'il semblait que le mérite d'un discours se mesurât sur sa durée. L'on était aussi satisfait d'avoir parlé longtemps, qu'on pourrait l'être d'avoir bien parlé". (93)

Loin d'être circonstanciel, lié à des conditions provisoires, déterminées, ce vice est bien, chez les modernes, structurel :

\*Quand c'est le métier d'un petit nombre de parler en public, quand ce métier est circonscrit dans une sphère étroite et privée, l'on s'étend d'autant plus en paroles qu'on est plus borné sur les objets : on se retourne en tout sens pour occuper le plus de place que l'on peut. C'est ainsi qu'une plaidoirie sur un testament ou sur une substitution est d'ordinaire beaucoup plus longue qu'aucune des harangues de Démosthène et de Cicéron sur les plus grands intérêts publics et sur les affaires les plus considérables.\* (94)

D'ailleurs, dans le grand siècle de la littérature française, si le judiciaire a donné à peine un ouvrage de quelque envergure, ce n'est pas à ses professionnels qu'on le doit, ce qui doit les morfondre encore plus, mais à Pellisson, dont les Défenses publiées en faveur de Fouquet sont comparés par Voltaire, comme Laharpe le rappelle, "aux plaidoyers de Cicéron" (95). Bref, le siège est fait : quand Laharpe met en avant l'éminence de l'éloquence, c'est la suréminence du délibératif que le Lycée continue à promouvoir, avec les qualités qui n'appartiennent qu'à lui, et qu'il résume à propos de Démosthène et de ses Philippiques :

"Le mérite (...) qui appartient proprement à l'éloquence délibérative, une discussion animée, pressante, lumineuse; une série de raisonnements qui se fortifient les uns par les autres, et ne laissent ni le temps de respirer, ni l'idée de contredire; des formes simples, quelquefois même familières, mais de cette familiarité décente, et en quelque sorte noble, qui, avec la précision, la pureté et la rapidité de la diction, composaient ce que les anciens appelaient atticisme." (96)

#### 4 - L'Antiquité et la Révolution française incommensurables

Tout le problème tient au fait qu'après la "conversion", et plus exactement, comme nous avons essayé de le montrer, à partir de 1797 seulement, Laharpe va nier qu'on puisse établir une équivalence entre les temps troublés de la révolution et les désordres que connurent les cités antiques, ces derniers étant en quelque sorte "idéalisés". Plus généralement, on sait que Laharpe niera qu'il y ait eu "état libre" pendant la révolution, seul moyen pour lui de sortir de la contradiction radicale dans laquelle il s'enferme insensiblement mais sûrement.

Ce sont d'abord les "monstres" qui empêchent tout rapprochement sérieux. Ainsi, tout en présentant le Pro Sextio de Cicéron, Laharpe évoque les massacres de Septembre :

"On peut observer dès ce moment que ces querelles sanglantes ne ressemblaient en rien à ces horreurs des premières journées de septembre, qui, parmi tant de circonstances inimaginables, n'offrent rien de plus extraordinaire que leur longue impunité (...) ce Clodius était du moins un brave scélérat, marchant à la tête de bandits déterminés comme lui, accoutumés aux fers et aux combats, qui risquaient tout en osant tout (...) L'asile domestique ne fut jamais violé, le sexe, l'enfance et la vieillesse ne furent pas même insultés. Clodius salariait de vieux soldats devenus brigands (...)



mais il ne s'avisa pas de mettre en oeuvre un bataillon de femmes pour proclamer le massacre et le pillage au nom de la liberté." (97)

Et surtout, dans ce que les débats politiques romains avaient de plus avancé, soit la question de la loi agraire, jamais ils n'en vinrent à "l'extravagance atroce des scélérats qui ont de nos jours désolé la France" (98). Chez eux, il ne s'agissait que de distribuer une partie des terres conquises par la République, à un certain nombre de citoyens pauvres :

"Il n'y était nullement question de porter atteinte à la propriété, qui fut toujours sacrée chez les Romains comme chez tous les peuples policés, encore moins de faire une égale répartition des terres entre tous les citoyens(...) L'idée d'un semblable partage entre vingt-cinq millions d'hommes, établis en corps de peuple depuis une longue suite d'années, n'entra jamais dans la tête des plus déterminés bandits dont l'Histoire fasse mention, pas même dans celle des sicaires de la troupe de Catilina : celui qui en eût parlé sérieusement, eût passé à coup sûr pour un fou furieux." (99)

En ce temps-là les scélérats étaient braves...Peu importe alors au dispositif légendaire du in illo tempore que les Romains soient allés jusqu'où les modernes n'atteindraient jamais, ce que Laharpe mentionne comme sans y penser, en citant un passage du livre III du De Oratore :

"Et Marc-Antoine, quelle a été sa fin ? La tête sanglante de cet homme, à qui tant de citoyens devaient leur salut, fut attachée à cette même tribune où, pendant son consulat, il avait défendu la république avec tant de fermeté, et que pendant sa censure il avait ornée des dépouilles de nos ennemis." (100)



Rien n'y fera; l'éloquence de la Révolution ne doit pas avoir de rapport avec celle des anciens.

5 - Nostalgie persistante d'un délibératif moderne

Et pourtant, quelle nostalgie inguérissable d'un délibératif moderne chez Laharpe ! Elle se montre de la façon la plus claire au coeur même de la partie consacrée, dans le Lycée, au siècle de Louis le Grand. Dépréciant les harangues de Patru au Parlement, il déplore que celui-ci n'ait jamais parlé des "assemblées nationales"; or, "ce qui nous reste de plus solide, de plus sain, de plus noble, de mieux pensé, de mieux senti dans tous les monuments du seizième siècle", c'est, "sans comparaison", "un discours du chancelier de L'Hôpital à l'ouverture des états-généraux" (101). Et c'est bien dans un volume publié en l'an VII - donc relu, et approuvé, si l'on peut dire, par Laharpe - qu'on peut lire ceci :

"Quel champ pour l'éloquence que ces assemblées, sans contredit les plus augustes de toutes ! Quelle carrière pour un vrai citoyen, soit qu'il ait déjà cultivé la parole, soit que le patriotisme, capable, comme toute grande passion, de transformer les hommes, ait fait de lui tout à coup un orateur!" (102)

Cette transmutation hautement désirable, elle s'accomplit en effet quasi-naturellement dans le délibératif :

"Placé dans le sein même de la patrie, au-dessus de toutes les craintes, ou parce qu'elle peut alors le garantir de tous les dangers, ou parce qu'elle offre des motifs suffisants pour les braver tous; au-dessus de tous les inté-

rêts particuliers, parce qu'aux yeux de la raison ils se réunissent tous alors dans l'intérêt général, rien ne lui manque de ce qui peut lui échauffer le coeur, élever et fortifier l'âme, et donner à l'esprit des lumières nouvelles; ni la grandeur des sujets, puisqu'ils embrassent les destinées publiques et les générations futures; ni ce double aiguillon des difficultés et des encouragements, selon les anciens maîtres si nécessaires à l'orateur" (103)

On croirait lire ici la page où le pseudo-Longin énonce les deux premières sources du sublime : la faculté de concevoir des pensées élevées, et la véhémence et l'enthousiasme de la passion (104). Dès lors, l'orateur se trouve placé sur un théâtre d'une incomparable intensité dramatique :

"Il est en présence de toutes les passions ou connues ou cachées, généreuses ou abjectes; il est de toutes parts assiégé, pressé, heurté par la contradiction, ou poussé, entraîné, enlevé par l'assentiment général. Il faut qu'il repousse des attaques furieuses, ou qu'il démasque un silence perfide. Il est au milieu de tous les préjugés, qui sont en même temps un épais et lourd bouclier fait pour mettre les esprits bornés et timides à couvert de la raison, et une arme acérée et dangereuse dont les esprits artificieux se servent pour intimider la raison même. Il est au milieu des accès de l'esprit d'innovation, espèce de fièvre la plus terrible, qui offusque le cerveau des vapeurs de l'orgueil et de l'ignorance, et, allant bientôt jusqu'à la frénésie, se saisit du glaive pour tout abattre, faute de savoir s'en servir pour élaguer." (105)

A vrai dire, ce tableau des forces à combattre semble condamner l'orateur à l'échec, tant il apparaît comme un fétu de paille tentant de surnager au milieu d'une effroyable tempête. Mais de nouveau intervient le caractère mi-sacré, mi-magique, du délibératif, qui accomplit ce premier prodige d'élever les modernes à la hauteur des anciens : "Que d'ennemis à combattre ! Mais aussi

que de force et de moyens pour le patriote, le vrai philosophe, l'homme éloquent ! Car tous ces caractères qui faisaient l'ancien orateur doivent alors être ceux du nôtre\* (106). Il ne s'agit pas là seulement d'une brève avancée hyperbolique dans une page au ton d'ailleurs oratoire, car Laharpe va énumérer ces "caractères":

"[L'orateur] jouit de toute la liberté, de toute la dignité d'une nation entière, en parlant devant elle et pour elle. Les principes éternels de la justice sont là dans toute leur puissance naturelle, invoqués devant la puissance qui a le droit de les appliquer. Ils sont là pour servir l'homme de bien qui saura en faire un digne usage, pour faire rougir le méchant qui oserait les démentir ou les repousser." (107)

A cet adoubement de l'orateur moderne en vir bonus dicendi peritus, succède un morceau de bravoure, où Laharpe, quittant décidément le registre de l'écrit, apostrophe solennellement le modèle qu'il admire et qu'il forme tout à la fois, en se livrant à un vigoureux éloge de la parole, donatrice de certitude et supérieure en cela aux incessantes variations de l'écrit :

"Enfin, ce n'est point ici l'effet toujours incertain et variable d'une lecture particulière, où chacun a tout loisir de lutter contre sa conscience et de se préparer des défenses et des refuges. J'ose dire à l'orateur de la patrie : si tous ses représentants réunis pour t'entendre, s'ils délibèrent après t'avoir entendu, c'est pour assurer ton triomphe et le sien. J'en atteste un des plus nobles attributs de la nature humaine, l'empire de la vérité éloquente sur les hommes rassemblés." (108)

Suit une version métaphorique d'un "optimisme" conforme à l'esprit de la rhétorique de tradition aristotélicienne :

"Les plus justes et les plus sensibles [des auditeurs] reçoivent la première impression; ils la communiquent aux plus faibles, et l'étendent en la redoublant de proche en proche : la conscience agit dans tous; dans les uns le courage dit tout haut : oui; dans les autres la honte craint de dire : non; et s'il reste un petit nombre de rebelles opiniâtres, ils seront renversés, atterrés, étouffés par cette irrésistible impulsion, par ce rapide contre-coup qui ébranle la masse d'une assemblée; et comme la première lame des mers du Nouveau Monde pousse le dernier flot qui vient frapper les plages du nôtre, de même la vérité, partant de l'extrémité d'un vaste espace, accrue et fortifiée dans sa route, vient frapper à l'extrémité opposée son plus violent adversaire, qui, lorsqu'elle arrive à lui avec cette force, n'en a plus assez pour lui résister."  
(109)

Un peu effarouché peut-être devant l'audace d'un "morceau" qui dut être lu au Lycée dans les derniers jours de l'année 1788, ou dans les premiers de 1789, Laharpe n'a pas osé le retrancher du Cours de littérature, mais eut l'idée d'y ajouter un paragraphe retors, où la transformation du passé simple d'un texte qui sent son an VII, en un conditionnel d'avant la Révolution, doté rétrospectivement d'une valeur quasi-prophétique, peut laisser croire au lecteur distrait, ou naïf, ou convaincu d'avance, que Laharpe avait prévu qu'aucune de ces beautés si enviées n'advieraient dans la révolution. On a là, en effet, la formule quasi-définitive de son rejet :

"O utinam !...Mais pour que l'éloquence politique acquière généralement ce caractère et cet empire, il faut supposer d'abord que l'esprit national est généralement bon et sain, comme il l'était dans les beaux siècles de la Grèce et de Rome; et il faudrait s'attendre à un effet tout contraire, si une nation nombreuse se trouvait tout à coup composée de parleurs et d'auditeurs, précisément à l'époque où, ayant

perdu le frein de la religion et de la morale, elle aurait aussi rompu le joug de toute autorité." (110)

On conviendra que cette soudaine apparition du "frein de la religion et de la morale" introduit une rupture indéniable avec le ton de tout ce qui précédait... La fausse prophétie peut alors suivre, incriminant d'abord les auditeurs, dont la rhétorique classique a toujours souligné, on le sait, le rôle déterminant dans l'écriture de discours qu'ils contribuent à former :

"Alors le talent même, dans ceux qui parleraient, serait le plus souvent asservi et dépravé par ceux qui écouterait, ou ne serait pas écouté; alors les caractères dominants des orateurs de cette multitude insensée seraient, ou la complaisance servile qui flatte les passions et les vices, ou la grossière effronterie de l'ignorance, ivre du plaisir d'avoir tant d'auditeurs dignes d'elle, ou l'horrible impudence du crime déchaîné, parlant en maître devant des complices et des esclaves." (111)

Il n'est alors que de se reporter à tout ce que nous avons décrit plus haut, la légende noire de l'anarchie et des aboyeurs...

#### B) Mirabeau préservé

Pourtant, le naufrage de l'éloquence parlementaire de la Révolution n'est pas total, chez Laharpe. En écho au rêve ancien d'un délibératif moderne, qu'il ne veut plus voir qu'affreusement advenu sous forme de cauchemar sanglant, le critique du Lycée garde au fond intact son respect pour un orateur au moins, Mirabeau. Entre son exécration de la nullité d'un Robespierre (la vengeance divine expliquant seule son provisoire ascendant) (112)

et son silence presque complet sur les orateurs du côté droit de la Constituante ou de la Législative, dont on aurait pu s'attendre qu'il les réévaluât (113), il reste, roc affleurant imperceptiblement dans ce désert poudreux, un orateur dont la stèle jadis mise en évidence est certes enfouie aux neuf dixièmes, et même aux quatre-vingt-dix-neuf centièmes, mais n'a pas été brisée. Dans l'Esprit de la révolution, en effet, la seule "faute" qui soit reprochée à Mirabeau est aussi celle du parti constitutionnel, et au fond, celle de toute l'assemblée : c'est celle qui consista à laisser les tribunes manifester leur puissance - on a vu dans quelle perspective Laharpe se plaçait ainsi (114). L'autre mention de Mirabeau - réduit ainsi à quelle misérable part ! - est celle qui nous intéresse le plus, et se trouve dans le tome II du Cours de littérature. Traitant longuement de Beaumarchais, Laharpe en vient à le défendre d'accusations de plagiat qui avaient été lancées contre lui à propos de ses Mémoires judiciaires; il accepte que Beaumarchais ait emprunté quelques mots d'esprit dans telle ou telle conversation - il n'en faut pas moins "un grand fonds d'esprit pour s'enrichir ainsi de celui des autres". Et un exemple vient sous sa plume :

"Mirabeau n'y manquait pas, et ne montait guère à la tribune qu'après s'être approvisionné de ce qu'il avait entendu autour de lui, et d'autant mieux assurément que ce n'est pas l'esprit qui manquait dans cette première assemblée" (115)

Remarque apparemment anodine, et réellement capitale; de ces

quelques lignes, en effet, on peut conclure d'une part que ces Constituants par ailleurs si décriés étaient des hommes d'"esprit", ce qui témoigne d'une considération à laquelle d'autres passages du Lycée ne nous avaient pas préparés. Mais d'autre part, et surtout, on peut en déduire que Mirabeau orateur est digne de figurer comme un modèle à citer parmi d'autres : sa place est donc implicitement reconnue dans le corpus des auteurs respectables. Plus encore, le lecteur se voit proposer un "morceau choisi", certes très bref, mais jamais encore cité par Laharpe - ce qui prouve, ou qu'il avait continué la lecture des oeuvres oratoires de Mirabeau, ou que le souvenir de cette lecture restait bien vivace - et accompagné d'un éloge en bonne et due forme, alors même qu'il s'agissait de la question brûlante du "six octobre" 1789 :

"Ce mot fameux par où il débuta un jour : 'Et moi aussi, je sais qu'il n'y a qu'un pas du Capitole à la roche tarpéienne, etc.', venait d'être dit à côté de lui, quoiqu'en des termes beaucoup moins heureux, mais l'idée y était, et c'était peu de choses. Comment ne sent-on pas que c'est Mirabeau qui rendit ce trait si oratoire, en osant se l'appliquer et en faire un exorde ?" (116)

Cependant derrière Laharpe se profilent ses épigones, auxquels on peut faire confiance pour éteindre définitivement tout retour de flamme éventuel à l'égard de quelque délibératif français et moderne que ce soit.



NOTES DU CHAPITRE I I

---

- (1) Rapports à l'Empereur, III, Littérature française. Rapport sur le grand prix de littérature, par M.-J. Chénier, éd. J.-Cl. Bonnet-Pierre Frantz, Paris, 1989, p.292. C'est un décret du 1er septembre 1804 qui avait institué des prix décennaux, à décerner par les différentes classes de l'Institut réorganisé. La distribution n'en eut lieu que le 9 novembre 1809 (op. cit., p.305, note 1).
- (2) De l'Amour, Fragments - Fragment n° C, Oeuvres complètes de Stendhal, Cercle du Bibliophile, vol. 4, p.186.
- (3) Vie de Rossini (1824), t. II, O.C., Cercle du Bibliophile, vol. 23, p.418.
- (4) La Chartreuse de Parme, t. II, O.C., Cercle du Bibliophile, vol. 25, p.518.
- (5) Préface à Racine et Shakespeare, O.C., Cercle du Bibliophile, vol. 37, p.IV.
- (6) Cf. A. Jovicevich, J.F. de La Harpe, adepte et renégat des Lumières, New-Jersey, 1973, p.179, et C. Todd, Voltaire's disciple, J.F. de La Harpe, London, 1972, p.64.
- (7) Voir le texte de la leçon d'ouverture du Lycée en novembre 1800, qui a été repris, bien entendu, dans le Cours de littérature ancienne et moderne. Sur ces faits, on peut se reporter à A. Jovicevich, op. cit., p.185-190, et à C. Todd, op. cit., p.66-70.
- (8) Sur la composition du Lycée, voir B. Jullien, "Du Lycée de Laharpe, étude critique", in L'investigateur, 1846, 2ème série, vol. VI, p.5-16. Nos citations seront puisées, sauf exception, dans la première édition du Lycée (en seize tomes, à Paris, chez Agasse, an VII-an XIII).
- (9) Lycée, t.1, p.V.
- (10) Pour une étude détaillée des positions critiques de Laharpe, on se reportera avec profit à l'ouvrage déjà cité de C. Todd. On gagnera à consulter, d'autre part, R. Naves, Le Goût de Voltaire, Paris, 1938, et de J. Gillet, Le Paradis Perdu dans la littérature française, de Voltaire à Chateaubriand, Paris, 1970, pour mieux situer le Lycée dans son temps.



- (11) Voir le Lycée, t.1, p.99 : Longin, selon Laharpe, aurait voulu traiter de "ce que les rhéteurs appellent le style sublime, par opposition au style simple et au style tempéré (...), le style qui convient aux grands sujets." Laharpe est conscient cependant que "ce n'était pourtant pas l'opinion de Boileau"; mais, étranger à la véritable intelligence du texte - que l'Europe moderne doit précisément à Boileau - il croit savoir que l'auteur des Réflexions sur Longin avait été "réfuté sur ce point par de savants philologues."
- (12) La Bruyère, Les Caractères, chapitre I, 10. On donnera ici deux exemples du "vocabulaire de l'orthodoxie" chez Laharpe : "J'ai toujours soutenu, contre tous les hérétiques en littérature"...(Mercur de France, 6 octobre 1792, p.32); [il faut] "suivre les bons principes et les bons modèles" (Mercur français, 16 novembre 1793, p.94). Le beau étant fondé en nature et en raison (qui ne sauraient changer), l'appréciation d'un "poète tragique", par exemple, "peut se réduire en démonstration" : "Qu'on examine (...)si les sujets de ses pièces sont bien choisis, les plans bien conçus, les situations intéressantes et vraisemblables, les caractères conformes à la nature; si le dialogue est raisonnable, si le style est l'expression juste des sentiments et des passions, s'il est toujours en proportion avec le sujet et les personnages, si la diction est pure et harmonieuse, si les scènes sont liées les unes aux autres, si tout est clair et motivé" (Lycée, t.1, p.21).
- (13) Soit, dans les deux derniers cas, deux époques de pouvoir fort, et personnel, d'ordre et d'autorité. Quant à Périclès, il est rangé finalement sous la même bannière, l'objection de la démocratie athénienne ne gênant nullement Laharpe, à qui il suffit d'affirmer que, sous des dehors démocratiques, Périclès est un vrai monarque. Reste cependant à expliquer la réussite isolée d'Homère, suprême modèle dans un des genres majeurs, l'épopée. Laharpe s'en tire par des considérations sur la "jeunesse du monde" qui favorisait la "fraîcheur de l'imagination"; Homère n'est d'ailleurs pas exempt, aux yeux de Laharpe, de fautes de goût, dues au degré rudimentaire du développement de la "politesse" en cet âge puénil du monde : l'Odyssée, déparée par trop de scènes d'une rusticité déplaisante, lui paraît très inférieure à l'Iliade (Lycée, t.1, p.251 sq.).
- (14) Sur ce que représente Quintilien pour Laharpe, voir le Lycée, t.2, p.229 sq.
- (15) "Racine, Despréaux, les meilleurs modèles du bon goût" (Mercur de France, 5 octobre 1793, p.205).

- (16) Lycée, t.2, p.315. Inversement, il faut bien comprendre d'où vient la beauté de ces deux vers de Voltaire :  
"Les vainqueurs ont parlé : l'esclavage en silence  
Obéit à leur voix dans cette ville immense."  
"C'est la métonymie qui fait toute la beauté de ces deux vers de l'Orphelin de la Chine. Mettez à la place les esclaves en silence , et tout l'effet est détruit" (Lycée, t.2, p.310).
- (17) Sur les mauvais modèles que donnent et constituent les peuples du Nord, voir le Mercure français du 27 juillet 1793, p.149.
- (18) Voir cette ambition, entre autres exemples, dans le Mémoire de Garat, éd. E. Maron, 1863, p.350.
- (19) Sur cette question, voir Henri Molinié, De Bonald, Paris, 1915, 2ème partie, chapitre IV (Théorie du langage), § 7, (Analogies entre la langue d'un peuple et sa constitution), p.254-258. La thèse est que la littérature d'un pays sera plus ou moins perfectionnée selon que son organisation sociale sera plus ou moins proche de la "Nature", c'est-à-dire soumise aux principes de Tradition et d'Autorité, que seule la monarchie absolue - mais non pas arbitraire - peut faire respecter. Ainsi, l'"imperfection" des institutions du "Nord", qu'elles soient "despotiques" ou "presbytériennes", explique le mauvais goût de sa littérature; et la constitution "mixte" de l'Angleterre rend raison de "l'inégalité bizarre" des chefs-d'oeuvre de la littérature anglaise. Inversement, la perfection de la "constitution" française du XVIIIe siècle est la clé de la perfection des beautés littéraires et artistiques du "Grand Siècle".
- (20) Lycée, t.7, p.23.
- (21) "Beaumarchais a excellé dans la comédie du Palais, comme Lally-Tollendal dans la tragédie" (Lycée, t.11, p.577).
- (22) Sur ce sujet, voir avant tout l'étude de Jean-Claude Bonnet, "Les morts illustres", in Les lieux de Mémoire (II, La Nation, \*\*\*), Paris, 1986, p.217-241. On ajoutera cependant qu'en 1792, Laharpe s'était montré extrêmement sévère à l'égard d'un des grands maîtres du genre, Thomas : "Les ouvrages de Thomas étaient, longtemps avant sa mort, plus estimés que lus, parce qu'en effet ils sont très pénibles à lire"...(Mercure du 4 février 1792, p.24).
- (23) Lycée, t.14, p.454, note 2.

- (24) Id., p.432.
- (25) Id., p.403, note 1.
- (26) Id., p.401.
- (27) Id., p.408.
- (28) Id., p.455.
- (29) Id., p.447.
- (30) Ibid.
- (31) Id., p.438.
- (32) Id., p.424.
- (33) Ibid.
- (34) Id., p.439.
- (35) Id., p.453.
- (36) Id., p.425 ("Hébert, Chaumette, Vincent, Momoro, Boulanger, Cloots, Desfieux, Proly, Pereira, Dubuisson, Fabre -surnommé d'Eglantine -, presque tous les membres de cette abominable Commune du 2 septembre").
- (37) Ibid.
- (38) Id., p.432.
- (39) Id., p.431.
- (40) Id., p.430. Le portrait de Danton, dont toutes les citations précédentes sont extraites, se trouve aux p.429-430 du t.14.
- (41) Lycée, t.15, p.486.
- (42) Id., t.14, p.454.
- (43) Id., t.14, p.434.
- (44) Id., t.2, p.306.
- (45) Id., t.12, p.153.
- (46) Id., t.12, p.154.

- (47) Ibid.
- (48) Lycée, t.14, p.23-24.
- (49) Lycée, t.16 (1), p.159.
- (50) Lycée, t.11, p.578. Plus loin, dans le même chapitre, il parlera aussi du "parlage" de la Commune de Paris (celle de juillet 1789), de laquelle, tout comme Beaumarchais, il fit partie : "Je fus aussi de cette Commune, et m'en retirai au bout de six semaines, mais seulement d'ennui, je dois l'avouer. On était encore loin de l'horreur, mais cette espèce de parlage m'était insupportable" (id., p.609).
- (51) On notera que dans l'Esprit de la révolution, cependant, Laharpe se montre encore partisan des débuts de la Révolution : "Jamais il n'y eut plus grande révolution, jamais il n'y en eut de plus rapide, de plus complète, ni qui eut moins coûté (...) [elle] n'avait pas coûté la vie à dix hommes" (Lycée, t.14, p.414).
- (52) Lycée, t.11, p.608.
- (53) Id., p.609.
- (54) Id., p.21, note 1.
- (55) Id., p.151 ("Ce n'est pas moi qui oublierai ou dissimulerai [cette] cause peut-être encore plus puissante : c'est surtout devant l'ingratitude que j'aime à invoquer la reconnaissance, et c'est devant le mensonge dominant qu'il faut faire parler plus haut la vérité").
- (56) Id., p.152.
- (57) Id., p.151.
- (58) Id., p.152.
- (59) Lycée, t.15, p.16.
- (60) Id., p.326.
- (61) Lycée, t.3 (2), p.90 ("D'abord, parce qu'il y a une foule de mauvaises actions renfermées dans un mauvais principe, et de plus, parce que les mauvaises actions admettent le repentir, et qu'un mauvais principe le repousse"). Pour une mise en perspective de ce qui est devenu la question de la "responsabilité" des "intellectuels", voir P. Ory, J. Goulemot, D. Lindenberg, Dernières questions aux intellectuels, Paris, 1990.

- (62) Lycée, t.16 (1), p.176 (\*Vous vous y prenez trop tard pour désavouer ceux qui n'ont fait qu'exécuter ce que vous n'aviez fait que penser, et qui par conséquent valent mieux que vous, comme le Spartiate valait mieux que le discoureur : 'Ce qu'il a dit, je le ferai'\*).
- (63) Lycée, t.15, p.97.
- (64) Lycée, t.4, p.206, note 1.
- (65) Lycée, t.1, p.12 (\*Pourquoi a-t-on cité à ce sujet l'exemple de Fontenelle et de Sénèque ? C'est qu'on ne s'est pas entendu, c'est qu'on a pris l'abus pour la chose, et les défauts de l'homme pour ceux du genre\*).
- (66) Id., p.14.
- (67) Id., p.15 (\*Mais pourtant, quoi qu'on en dise, avec beaucoup plus de dédommagement et de gloire qu'il n'en resta aux Romains après le siècle d'Auguste\*).
- (68) Ibid.
- (69) Lycée, t.1, p.16.
- (70) Lycée, t.3 (1), p.227.
- (71) Lycée, t.14, p.173.
- (72) Lycée, t.15, p.229.
- (73) Id., t.15, p.488.
- (74) Id., p.329.
- (75) Id., p.338.
- (76) Lycée, t.16 (1), p.73.
- (77) Id., p.74.
- (78) Id., p.175.
- (79) Id., p.293.
- (80) Id., p.106.
- (81) Lycée, t.15, p.135.

- (82) Id., p.62.
- (83) Lycée, t.16, 2ème partie ("Table analytique du Lycée", sous forme d'Index détaillé).
- (84) Ibid.
- (85) A propos des Sermons de l'abbé Poulle, il écrit en effet :  
"Lorsque je parlais dans le Mercure de ces Sermons publiés en 1778, j'exagérai l'éloge et négligeai la critique (...)  
Je fis d'autant moins attention au nombre et à la gravité des défauts, que j'avais moins étudié le genre, qui m'était alors par lui-même parfaitement indifférent" (Lycée, t.14, p.52, note 1).
- (86) Lycée, t.14, p.24.
- (87) Lycée, t.2, p.219.
- (88) Id., p.221.
- (89) Laharpe attribue d'ailleurs le Dialogue des Orateurs tantôt à Tacite (Lycée, t.3, p.8), tantôt à Quintilien (Lycée, t.2, p.235).
- (90) Lycée, t.3, (première partie).
- (91) Ibid.
- (92) Lycée, t.14, p.7.
- (93) Lycée, t.2, p.428, note 1 ("Passe encore que le commun des plaideurs en juge ainsi, et s'imagine que leur avocat n'en a jamais dit assez; mais l'ineptie des habitués qui faisaient les réputations de la cour du Palais venait à l'appui de ce ridicule préjugé. On les entendait dire avec le ton d'une admiration emphatique : 'Maître untel a parlé deux heures; l'avocat général a parlé quatre heures'. La raison pouvait en conclure le plus souvent qu'ils avaient débité bien des inutilités, mais l'ignorance conclut tout différemment, et s'extasie").
- (94) Lycée, t.2, p.428.
- (95) Lycée, t.7, p.99 et p.106 de l'édition de 1818 (Paris, Déterville) ("Ce que l'éloquence judiciaire a produit de plus beau dans le dernier siècle n'appartient pas proprement au barreau, ne fut pas l'ouvrage d'un légiste, ni la plaidoirie d'un avocat, ni même un ouvrage juridi-

que; ce fut le travail de l'amitié courageuse, défendant un infortuné qui avait été puissant; ce fut le fruit d'un vrai talent oratoire, animé par le zèle et le danger").

- (96) Lycée, t.2, p.427.
- (97) Lycée, t.3 (1), p.119-120.
- (98) Lycée, t.2, p.276.
- (99) Ibid.
- (100) Lycée, t.2, p.374.
- (101) Lycée, seconde Partie (Siècle de Louis XIV), Livre second, chapitre premier (l'Eloquence) - t.7, p.117 de l'édition de 1818 (Paris, Déterville).
- (102) Lycée, t.7, p.118 de l'édition de 1818.
- (103) Id., p.118-119.
- (104) Du Sublime, VIII, 1 ("τὸ περι τὰς νοήσεις ἀδρεπῆβολον", "τὸ σφωδρὸν καὶ ενθουσιαστικὸν πάθος").
- (105) Lycée, t.7, p.119 de l'édition de 1818.
- (106) Ibid.
- (107) Lycée, t.7, p.119-120 de l'édition de 1818.
- (108) Id., p.120.
- (109) Ibid.
- (110) Ibid.
- (111) Ibid.
- (112) Robespierre est en effet, dans le tome 14 du Lycée, "un homme de la dernière médiocrité en tout, hors en hypocrisie" - Lycée, t.14, p.403. C'est dans même page que l'on trouve le seul indice d'une lecture attentive, par Laharpe, d'un discours de Robespierre (il s'agit du Rapport du 18 floréal an II - 7 mai 1794).
- (113) Son silence sur Maury orateur et politique est complet. De même, il ne dit rien de Cazalès ou d'Eprémèsnil.
- (114) Lycée, t.14, p.437.
- (115) Lycée, t.11, p.581-582.
- (116) Id., p.581, note 2.

## CHAPITRE III

### LA RESTAURATION DES "BONNES ETUDES"

---

On se souvient des conceptions hardies que Laharpe avait développées dans son Plan d'Education, envisageant la création d'une classe de Rhétorique supérieure dont le programme, fondé prioritairement sur la lecture d'orateurs français, ferait une véritable "Classe d'éloquence française". Le genre délibératif le plus contemporain en aurait à son tour constitué le sommet. Une décennie plus tard, c'est, au nom de la défense des "saines doctrines" que le Lycée symbolise, l'éradication complète du genre délibératif de la Révolution dans le processus de restauration des "Bonnes études" qui voit les Lycées remplacer les Ecoles centrales. Si Laharpe, dont Sainte-Beuve a écrit qu'il ne venait qu'"au deuxième rang des judicieux" (1) laissait encore percer - au-delà des nombreux anathèmes - quelques signes d'un intérêt persistant pour l'éloquence parlementaire moderne, ses épigones, un rang en-dessous de lui, se montrent d'une hostilité définitive, qui



leur fait mettre en oeuvre dans l'enseignement, où leur influence devient prépondérante, un programme d'amnésie méthodique.

Le pouvoir consulaire puis impérial, en effet, qui aurait de toutes façons imposé une censure - puisqu'il vouait une profonde antipathie aux "bavards" qui croyaient que la discussion rationnelle entre représentants du peuple devait régler les questions relatives à l'intérêt général (2) - s'en était remis, pour la réorganisation de l'enseignement, à des crypto-monarchistes aux yeux desquels les débats révolutionnaires, fussent-ils limités à la Constituante, étaient la boîte de Pandore d'où le mal était sorti pour ravager la France et l'Europe.

Aussi, après avoir résumé brièvement les changements institutionnels décisifs intervenus avec le passage du Directoire au Consulat, puis à l'Empire, nous nous attacherons à l'un des "hommes d'influence" qui contribuèrent alors à redéfinir l'enseignement de la rhétorique et des Belles-Lettres, l'obscur mais représentatif Petitot, avant d'examiner un cas très instructif de traité de rhétorique paru sous l'Empire, celui de Ferri de Saint-Constant.

## I. LES MUTATIONS INSTITUTIONNELLES DE L'EDUCATION

L'événement majeur du temps est bien entendu l'abandon du modèle des Ecoles Centrales, qui se distinguait par deux ruptures essentielles avec l'ancien "Collège" : d'une part le cours, et non plus la classe, était devenu l'unité de base de l'enseignement, les é-

lèves se regroupant librement selon les heures dans les cours qu'ils avaient décidé de suivre; d'autre part, la primauté du latin, mais aussi des lettres, avait disparu, au profit d'un rééquilibrage favorable aux sciences exactes, et aussi, dans l'idéal, aux sciences morales et politiques (3). Quel qu'ait été l'état réel de l'enseignement en France sous le Directoire, c'est-à-dire la mesure effective selon laquelle cette conception a été appliquée, elle devait déplaire souverainement après le 18-Brunaire. Les sciences morales et politiques furent bannies, et l'on assista à un retour en force du latin (4), avec la loi du 11 Floréal an X (1er mai 1802) qui imposait le remplacement des Ecoles centrales par trente lycées nationaux. Cependant, de même que sur le plan politique on innovait par l'application du principe (avancé en vain quarante ans plus tôt par les parlementaires d'ancien Régime) du nécessaire contrôle par l'Etat d'une éducation vraiment nationale, ce qui supposait des maîtres civils, de même sur le plan des études, on n'opérait pas un pur et simple retour à la pratique d'ancien Régime : tout en revenant à la prédominance du latin, on conservait une place non négligeable aux études scientifiques, surtout mathématiques, et l'on introduisait dans les cours de lettres, comme jamais auparavant, l'étude d'auteurs français, dans la limite de recommandations officielles qui vont requérir maintenant notre attention (5).

## II. LA REDEFINITION DE L'ENSEIGNEMENT DES LETTRES

Pour opérer le retour aux "bonnes études", qui ne constitue qu'un aspect du retour à "l'ordre" après les années d'"anarchie", Napoléon se sert, comme auxiliaires, d'"hommes religieux et monarchiques", comme l'a écrit Raphaël Molho (6), qui seront animés d'une impulsion indissolublement politique et esthétique : la littérature, selon la formule de Bonald, étant l'expression de la société (7), la meilleure littérature - celle du "siècle de Louis XIV - est nécessairement l'expression du meilleur type de société - la France de la monarchie absolue, sous Louis le Grand. Il s'agit donc de promouvoir un "programme" "doctrinal et moral", bien au-delà d'un simple enseignement littéraire (8). On est ici, comme l'a rappelé D. Milo, "au point de rencontre, unique, entre un mouvement intellectuel, idéologico-culturel, et la politique scolaire de l'Etat" (9). D'où la part faite, malgré la primauté retrouvée du latin (autour du "canon" traditionnel d'une latinité réduite au I<sup>er</sup> siècle avant et au premier siècle après J.C.), au français, moins dans l'étude de la langue que dans celle des Belles-Lettres, avec l'apparition, magistralement étudiée par D. Milo, du premier vrai "canon" d'auteurs "classiques" français (10).

Un de ces épigones de Laharpe qui contribuera à la "restauration des bonnes études", Claude Petitot, nous permettra de mesurer combien le retour de la rhétorique va de pair avec la haine la plus radicale du délibératif révolutionnaire (11). Son Essai sur

l'origine et les progrès de la langue française, publié en 1803 (12), montre très bien comment s'est opérée la congélation absolue de ce que Laharpe avait commencé à glacer. Les causes de la "décadence" de la langue française sont simples : ce sont "les nouveaux systèmes qui se sont succédé si rapidement dans le dix-huitième siècle" qui "ont contribué à la faire dégénérer" (13). Car enfin, quelles sont les causes des "prodiges que le siècle de Louis XIV a produits dans tous les genres de littérature" ? Des "causes politiques et morales", qui se résument en "la perfection de la société" de ce temps béni, société

"qui se forma par l'union, jusqu'alors sans exemple, dans l'Europe moderne, des grâces de l'esprit, des bonnes moeurs, du respect pour l'autorité légitime, et surtout de la croyance à une religion inébranlable dans ses preuves, invariable dans ses dogmes, destructive du scepticisme, et conservatrice éternelle d'une morale dont les incrédules n'ont jamais pu contester la pureté." (14)

D'où la prééminence absolue, en matière d'éloquence, des grands orateurs de la Chaire au siècle de Louis le Grand (15). Quand en 1814, lors de la première Restauration, Petitot reviendra sur cette entreprise, soulignant que "jamais la littérature n'avait eu une plus importante mission", il rappellera qu'au premier rang des moyens "d'attaquer les fausses doctrines qui avaient causé tant de maux", "d'inspirer à la jeunesse l'amour des grandes vérités qui assurent le repos et le bonheur des hommes" (16), on avait placé "des réflexions fréquentes sur les écrits immortels du règne de Louis XIV", et surtout, la résolution d'"exciter son

enthousiasme pour les chefs-d'oeuvre de nos orateurs sacrés" (17). Il est très significatif, d'ailleurs, que Petitot ait jugé indispensable, plus tard, d'intervenir dans les débats politiques de la première Restauration pour dénoncer les dangers de toute ébauche, fût-elle minime, de concessions au régime parlementaire :

"L'esprit public est-il meilleur qu'en 1789, où une assemblée, composée généralement d'hommes distingués par leurs lumières et leurs vertus, dégrada le trône, et prépara sa ruine inévitable ? Est-il temps d'accorder à des assemblées délibérantes l'initiative des lois et la liberté de faire des motions ?" (18)

On voit que, dans cette optique, c'est tout délibératif moderne qui est un mal absolu - cas anglais mis à part, mais il a été acheté au prix de "cinq cents années de guerres civiles" (19) -, puisqu'il fonctionne comme une machine infernale, allant son chemin diabolique indépendamment de la valeur intrinsèque de chacun des individus qui composent les assemblées où il prend corps. C'est que, "dans les assemblées délibérantes, les esprits dangereux entraînent presque toujours les esprits sages et modérés" - la Constituante n'a-t-elle pas été "conduite, en quelque sorte malgré elle, aux attentats les plus monstrueux ?" (20). Le délibératif révolutionnaire symptôme - en même temps qu'agent - de la dégénérescence des moeurs, de la société, de la langue et des Belles-Lettres est donc l'anti-modèle radical. Ce cas de possession maléfique est à exorciser, en l'occultant sous les Sermons et les Oraisons funèbres des Bossuet, des Bourdaloue, des Massillon. Ainsi la rédemption de la société

sera-t-elle assurée, d'un même mouvement, par la rédemption de la rhétorique, lavée de ses compromissions des années noires pour avoir été généralement répudiée dans les "systèmes monstrueux d'éducation publique" qui se sont succédé (21).

### III. LE RETOUR DE LA RHETORIQUE : L'EXEMPLE DE FERRI DE SAINT-CONSTANT

La façon dont s'opère le retour de la rhétorique dans l'enseignement français à partir de 1802 demanderait à elle seule une étude approfondie, qui rassemblerait les connaissances nombreuses déjà mises au jour, mais encore éparses, et découvrirait de nouvelles sources. On sent bien qu'il serait démesuré de nous proposer ici cette tâche; néanmoins il n'est peut-être pas déplacé d'isoler le cas du manuel de Ferri, qui nous fournira un exemple particulièrement frappant du fond d'amnésie délibérée sur lequel se constitue la reconstruction de l'enseignement rhétorique dans la France du début du XIXe siècle.

De l'éloquence et des orateurs anciens et modernes, par J.L. Ferri de Saint-Constant, "Proviseur du lycée d'Angers", est publié en l'an XIII (1805), comme un "Ouvrage adopté pour les Lycées" - ce qui ne préjuge en rien de sa diffusion réelle, qui resta peut-être très faible, mais montre au moins qu'il se situait clairement dans les limites de la ligne "officielle" en vigueur. Son intérêt est précisément qu'il montre, à l'intérieur de celle-ci, l'ouverture d'esprit maximale. Dans le contexte de la sacralisation

étriquée des idoles du "grand siècle", et sans la remettre en cause, le manuel de Ferri propose cependant des innovations fort intéressantes dans trois de ses cinq Parties. Si les deux premières, consacrées respectivement à "l'éloquence en général", et aux "Précèptes de rhétorique" n'ont pas d'autre prétention que d'"exposer avec ordre et clarté les préceptes des grands maîtres" (22), avec toutes les subdivisions (des styles, des genres oratoires, des parties de la rhétorique) et tout le détail requis, la troisième entend fournir des idées "justes et claires" sur "différentes matières trop négligées dans la plupart des Rhétoriques", "les pensées, les concetti, les bienséances, l'imitation, l'esprit, le génie, le goût, etc." (23). Il n'était pas sans audace, en particulier, de donner la théorie du concetto quand un Petitot se disait choqué des "pointes" d'un La Rochefoucauld (24). De plus, la cinquième Partie, consacrée à des "Notices critiques des plus célèbres rhéteurs anciens et modernes" innovait par son souci de "permettre aux jeunes littérateurs de remonter aux sources" des préceptes qu'on leur énonçait, et par l'étendue du "spectre" critique proposé, d'Aristote jusqu'à Blair. Mais c'est la quatrième partie qui était la plus audacieuse - l'auteur la jugeait lui-même "la plus considérable et la plus utile". Ferri y livre des "notices raisonnées des orateurs anciens et modernes", où la diversité des modèles proposés ne pouvait que surprendre : les orateurs grecs et latins "des bons siècles" y sont certes présents, ainsi que les orateurs français attendus. Mais on y trouve en plus "les orateurs grecs et



latins des siècles de décadence", "les orateurs du Moyen-âge", "les progrès de l'éloquence chez les Arabes", "les orateurs modernes italiens, espagnols, anglais et allemands, polonais, suédois, russes, etc.", "parmi lesquels un grand nombre d'écrivains vivants" (25)...

L'audace du manuel ne va cependant pas jusqu'à citer ne fût-ce qu'un orateur "présentable" de la Constituante, et un fait bien déterminé l'explique, qui donne aussi tout son sel à l'ouvrage : il s'agit d'une réimpression, telle quelle - à l'exception de quelques lignes introductives, qui ne disent mot de la Révolution - d'un livre dont la première édition était de 1789 (26)... Ainsi s'explique le caractère acceptable, en 1805, d'un ouvrage par ailleurs si singulier dans le contexte que nous avons dit : la réimpression à l'identique d'une oeuvre publiée avant la tourmente symbolise à merveille que la Révolution a été, du point de vue de l'éloquence, nulle et non avenue. Le maître de rhétorique Ferri gagne son brevet de "bons principes" par le caractère d'amnésie délibérée d'une démarche qui permet notamment d'entretenir les jeunes élites de la France impériale des exigences de la Mercuriale au Parlement de Paris, et de l'éloquence requise dans les assemblées des Etats de Province (27). Ce discret parfum d'ancien Régime convient merveilleusement au climat qui règne dans les hautes sphères de l'instruction publique. Enfin, les considérations théoriques de l'auteur ne concluaient-elles pas, dès 1789, à la supériorité du genre démonstratif - donc de l'orai-



son funèbre - sur le judiciaire et le délibératif, comme comportant "toutes les richesses et la magnificence de l'art oratoire" (28)? Au total, la minoration d'un éventuel délibératif français moderne était opérée dès 1789, et, quoi qu'il en soit, la réparation, munie de l'aval officiel, du manuel conçu seize ans plus tôt pour un monde disparu constituait en définitive la négation la plus radicale qu'on pût souhaiter de l'éloquence révolutionnaire.

NOTES DU CHAPITRE III

---

- (1) Sainte-Beuve, Causeries du Lundi, Paris, 1853, t.5, p.114.
- (2) On notera néanmoins que le premier consul fit placer au Palais du Luxembourg les statues de quelques orateurs célèbres, dont celles de Mirabeau et de Vergniaud.
- (3) Voir à ce sujet, sur un plan général, Lebrun, Quéniart, Venard, Histoire générale de l'Education, dir. Parias, t.2 et t.3, Paris, 1981. Sur le retour des humanités classiques à partir du Consulat, nous suivons Marie-Madeleine Compère, Du Collège au Lycée (1500 - 1850), Paris, 1985, p.189 sq. On notera aussi, avec Joanna Kitchin (Un Journal philosophique, La Décade, Paris, 1965, p.187 sq), que les Ecoles Centrales avaient commencé, dès le début de l'an VIII, à redonner la primauté aux humanités.
- (4) F. Brunot, dans l'Histoire de la langue française, t.IX, p.423, et p.442, parle de l'année 1802 comme celle de "la réaction latine", de "l'intolérance latine".
- (5) En ce domaine comme dans d'autres, il faut tenir compte du fossé qui a existé entre la volonté du pouvoir telle qu'on la trouve exprimée dans les textes officiels, et la pratique. Deux ans après le décret qui supprimait les Ecoles Centrales, par exemple, on en trouvait encore qui survivaient (Joanna Kitchin, op. cit., p.192). Il semble bien, par ailleurs, que la majorité des élèves aient suivi alors, dans des cours privés, un enseignement "bricolé" suivant les capacités des enseignants disponibles, comme le montre l'étude très complète de Raphaël Molho sur la scolarité du jeune Sainte-Beuve (L'ordre et les ténèbres, ou la naissance d'un mythe du XVIIIe siècle chez Sainte-Beuve, Paris, 1972, p.40 sq.). Il n'est dès lors guère possible de connaître la nature de l'enseignement du temps qu'en procédant au coup par coup : ainsi Sainte-Beuve a-t-il suivi des cours d'arithmétique commerciale, parce que l'institution privée où il se trouvait était régentée par un ancien frère des Ecoles chrétiennes (R. Molho, op. cit., p.42). La création de l'Université impériale (loi du 10 mai 1806, décret du 17 mars 1808), tout en établissant le monopole étatique sur l'enseignement, ne créait une corporation réellement homogène que sur le plan du principe, l'enseignement devant nécessairement continuer, pour un temps non négligeable, avec les enseignants alors disponibles (voir M.-M. Compère, op. cit., p.145 sq.).

- (6) Raphaël Molho, op. cit., p.33.
- (7) Sur ce sujet, voir la note (19) du chapitre II de la première Section de la troisième Partie.
- (8) Raphaël Molho, op. cit., p.33. Simultanément, la critique littéraire des journaux emprunte la même voie; Geoffroy, Feletz, Dussault ne cessent de clamer que la Révolution a tout englouti, et qu'il faut rééduquer les Français. Citons, entre mille extraits possibles, ce passage d'un prospectus de Geoffroy pour L'Année littéraire, dont la parution reprit en l'an IX : "La littérature a bien des plaies à panser. Dans cette confusion de toutes les idées, il n'est pas étonnant que nous ayons perdu la trace des vrais principes de l'art. La langue française, qui est aujourd'hui la langue presque universelle de l'Europe, est surtout déshonorée par un jargon barbare; l'habitude des déclamations extravagantes nous a fait oublier à penser et à écrire; elle a émoussé ce sentiment fin et délicat qui constitue le goût. On s'élèvera surtout avec courage contre les innovations qui tendent à bouleverser la république des lettres sous le prétexte de la réformer. Les règles de la poésie et de l'éloquence, fondées sur la nature, sont immuables comme elle" (cité in Des Granges, Geoffroy et la critique dramatique sous le Consulat et l'Empire, p.82).
- (9) Daniel Milo, "Les classiques scolaires", in Les lieux de mémoire, dir. P. Nora, II. La Nation\*\*\* (La gloire - Les mots), Paris, 1986, p.530.
- (10) D. Milo, op. cit., p.529-530. En décembre 1802 est publiée une Liste chronologique et officielle des Ouvrages d'enseignement supérieur et secondaire, qui comprend cent quarante-deux textes classiques de l'Antiquité, mais aussi cinquante-quatre titres d'auteurs français du XVIIe siècle, et même du XVIIIe. Au début de 1803, la "Commission des livres classiques" dépose un rapport où elle préconise la méthode du rapprochement - ou du parallélisme, si l'on préfère - entre classiques anciens et auteurs français modernes, entre Horace et Boileau, Pline le jeune et Mme de Sévigné, etc. Le système ne deviendra national qu'en 1808, la part faite aux auteurs du XVIIIe siècle allant en s'amenuisant de façon régulière.
- (11) Claude-Bernard Petitot (1772-1825), auteur de pièces de théâtre (Hécube, 1792; La Conjuration de Pison, 1795), donna asile à Fontanes après le 18-fructidor, fut nommé chef de bureau de l'Instruction publique de la Seine en 1800. Il y oeuvra pour rétablir l'enseignement du Grec

ancien, le Concours général et le Prix d'honneur de discours latin. En 1809, il est nommé (par Fontanes) Inspecteur général des Etudes. Sous la Restauration, il sera secrétaire général de l'Instruction publique, Conseiller de l'Université, et enfin, en 1824, Directeur de l'Instruction publique. Petitot ne manque pas, dans son Essai sur l'origine et les progrès de la langue française, de témoigner sa révérence à l'endroit de Laharpe ("ce grand littérateur", p.227, qui "rappelle le temps où Quintilien recueillait les débris de la bonne littérature, et donnait par ses écrits l'exemple et les préceptes de l'éloquence", p.244) et de Fontanes ("poète élégant et harmonieux", à l'"imagination forte et brillante", "qui, dans ses dissertations littéraires, a souvent rappelé la prose des grands écrivains du siècle de Louis XIV", p.244).

- (12) L'Essai sur l'origine et les progrès de la langue française de Petitot précédait une réédition de la Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal, Paris, an XI-1803.
- (13) Petitot, op. cit., p.245. On notera que Laharpe était beaucoup moins catégorique sur la responsabilité des "philosophes" dans la "dégradation" de la langue et du goût au XVIIIe siècle. Inversement, Petitot prend ses distances avec la sévérité de Laharpe à l'égard de Corneille (sévérité héritée, bien entendue, des Commentaires de Voltaire).
- (14) Petitot, op. cit., p.213.
- (15) Petitot place les Oraisons funèbres au-dessus des Sermons. Pour les Sermons, il met en avant Bourdaloue, "père de l'éloquence chrétienne" du siècle de Louis XIV, maître du docere, et Massillon, maître du movere. Pour les Oraisons funèbres, Fléchier, mais exclusivement pour l'Eloge de Turenne, et surtout Bossuet, "le dernier Père de l'Eglise". Les éditions de "classiques" de l'éloquence sacrée se multiplient dans les premières années du XIXe siècle, puisqu'il s'agissait, pour la "partie de la nation qui soupirait après le retour des anciennes institutions", d'"inspirer à la jeunesse des sentiments de religion" en "excitant son enthousiasme pour les chefs-d'oeuvre de nos orateurs sacrés" (Petitot, De l'initiative des lois, Paris, 1814, p.30).
- (16) C'est-à-dire "les idées vraiment monarchiques" (De l'initiative des lois, ou Réflexions sur les Assemblées délibérantes, Paris, 1814, p.31).
- (17) Petitot, De l'initiative des lois, p.30. Petitot fixe à 1807 le moment où l'"usurpateur" aurait éventé ce complot des gens de bien : "Déjà les idées vraiment monarchiques commençaient

à renaître; déjà les noms des sophistes commençaient à être flétris; mais Bonaparte leur fit élever des statues, et l'Institut, probablement par ordre supérieur, s'exprima ainsi dans une séance publique (mars 1807) : '(...) Cette troupe obscure de détracteurs des sciences, des lettres et des Arts, sous l'apparence d'une conspiration purement littéraire, cache des vues plus profondes.' Ainsi l'intention secrète des écrivains dont il s'agit fut devinée" (Petitot, op. cit., p.32-33).

- (18) Petitot, De l'initiative des lois, Paris, 1814, p.43.
- (19) "A quel prix l'Angleterre a-t-elle acheté cette constitution qui semble ne convenir qu'à elle seule ? Au prix de plus de cinq siècles de troubles, de guerres civiles et d'excès de tout genre" (Petitot, op. cit., p.53). Au demeurant "l'exemple de l'Angleterre" contemporaine "n'est rien pour nous" (op. cit., p.65).
- (20) Petitot, De l'initiative des lois, Paris, 1814, p.47.
- (21) "Système monstrueux d'éducation publique" : l'expression, qui désigne les Ecoles Centrales, est de Petitot, De l'initiative des lois, Paris, 1814, p.50.
- (22) Ferri souligne son aspect "ouvert" par ses déclarations relatives aux préceptes théoriques, qu'il juge moins propres à "former le goût" que "les exemples choisis avec discernement" (De l'éloquence..., Paris, 1805, p.V).
- (23) De l'éloquence..., Paris, 1805, p.IV.
- (24) Voir Petitot, Essai sur l'origine et les progrès de la langue française, Paris, 1803, p.185 et 187 ("Les Maximes de La Rochefoucauld sont loin de pouvoir être comparées aux Caractères. Le style de cet ouvrage a beaucoup de rapport avec celui des écrivains du XVIIIe siècle. On y remarque surtout (...) ces manières pointilleuses de s'exprimer auxquelles on a depuis donné le nom de trait dans le style").
- (25) De l'éloquence..., Paris, 1805, p.V. Ajoutons qu'en ce qui concerne les orateurs français, c'est à Rousseau - et non à Bossuet - que revient l'honneur de fournir le modèle du sublime, avec la prosopopée de Fabricius (op. cit., p.7-8).
- (26) De l'éloquence et des orateurs anciens et modernes, par M. Ferri, Paris, 1789. L'ouvrage conservera en 1805 le même format (in-8°) et le même nombre de pages (637). Le texte est en tous points identique, à l'introduction près, où trois pages divergent; d'une part la page III, où l'auteur présente clairement son livre comme une réédition, et de la

façon suivante :

"Cet ouvrage parut, pour la première fois, en 1789, à une époque où tous les esprits, occupés de grands intérêts politiques, commençaient à négliger la littérature. Il reçut cependant du public l'accueil le plus favorable. Les critiques les plus estimés en rendirent un compte avantageux, et nombre de collègues s'empressèrent de l'adopter. Aujourd'hui que le retour de l'ordre et de la paix, et le rétablissement de l'instruction publique favorisent les études littéraires, nous croyons qu'il est utile de reproduire un traité où se trouve réuni tout ce qu'il importe de savoir sur l'art oratoire" (De l'éloquence..., Paris, 1805, p.III).

D'autre part, les pages VII et VIII de l'édition de 1805 reproduisent deux jugements critiques très favorables parus en 1789. On n'y trouve pas une référence, pas la moindre allusion à la renaissance du genre délibératif sous la Révolution, fût-ce pour en condamner les fruits.

(27) Voir De l'éloquence..., Paris, 1805, p.26 et p.42.

(28) "Les panégyriques, les Oraisons funèbres, les compliments, les éloges académiques, les invectives, sont du genre démonstratif. Il comporte toutes les richesses et toute la magnificence de l'art oratoire" (De l'éloquence..., Paris, 1805, p.46). Sur le genre délibératif, la position de Ferri est plutôt réservée, comme il sied à l'auteur d'un manuel à destination scolaire publié au début de 1789. A ses yeux, les considérations classiques d'Aristote sur "les discours destinés à être prononcés devant la multitude" (qui "doivent ressembler aux peintures de perspective faites pour être vues de loin, et veulent des traits extrêmement marqués et des teintes fortes", car des traits trop fins et trop délicats échapperaient aux yeux) s'appliquent aussi aux discours tenus "dans l'aristocratie ou le gouvernement mixte". C'était refuser l'excellence littéraire à l'éloquence parlementaire. Cela semble d'autant plus net que Ferri reconnaît, au contraire, une valeur certaine à "l'éloquence politique dans les Etats monarchiques" : "Les ministres, admis au Conseil des Rois, pour délibérer sur les matières d'Etat, s'attachent à faire des rapports exacts, à proposer nettement leur avis, à l'appuyer de raisons solides, à détruire habilement les préventions, et à répandre sur tous leurs discours ce ton de bienséance qui est l'âme de la véritable éloquence" (op. cit., p.16). L'éloge coûte d'autant moins que les délibérations des divers Conseils étaient tenues secrètes, et qu'on n'en connaissait que le résultat.

Il n'en faut pas moins noter que, plus loin, Ferri soutient que "plusieurs discours prononcés dans les deux



chambres du Parlement d'Angleterre sont comparables à ce que les anciens nous ont laissé de plus beau en ce genre", et rapporte pour exemple d'un délibératif moderne réussi "les représentations que plusieurs provinces de Hollande firent en 1722 à celles de Gueldres, pour la détourner de la résolution qu'elle avait prise d'élire un Stathouder" (op. cit., p.17). La prudence d'un régent de rhétorique en quête d'imprimatur expliquerait donc les positions littéraires initialement dédaigneuses, finalement favorables, à l'égard d'un délibératif moderne.

Section II

Persistance d'un courant favorable  
à l'éloquence révolutionnaire



## I N T R O D U C T I O N

---

C'est l'éloquence de la tribune révolutionnaire qui a suscité les soldats et les généraux des armées qui ont étonné l'Europe, avait écrit L.-S. Mercier : c'est donc elle-même qui avait encouragé les progrès de ceux qui la réduiraient un jour au silence. Car le seul genre oratoire à couvrir le fracas des batailles est alors l'éloquence militaire, que le génie de Napoléon porte d'ailleurs au zénith. Pourtant le délibératif révolutionnaire, apparemment englouti pour longtemps, poursuit dans les mémoires une existence certes restreinte, mais bien réelle.

Cette survie peut être presque souterraine, chez un Mercier, qui lui fait une place enviable dans une apologie de la langue républicaine, destinée en fait à rester prisonnière du transparent glacier des vols qui n'ont pas fui; elle peut aussi bien acquérir un rang officiel, avec un M.-J. Chénier, qui consacre l'éloquence des Constituants dans un Rapport présenté à Sa Majesté Impériale. Chez M.-J. Chénier, tout comme chez un Andrieux, on voit se continuer le mouvement, inauguré puis brutalement interrompu par Laharpe, d'intégration du délibératif révolutionnaire dans une variante du système néo-classique. À la même époque, un Nodier nous offre, à l'inverse, un témoignage précieux sur l'aurore du destin "romantique" des orateurs de la Révolution française.

## CHAPITRE PREMIER

### L . - S. MERCIER ET LE PROJET D'UNE APOLOGIE DE LA "LANGUE REPUBLICAINE"

---

Le premier défenseur d'une éloquence révolutionnaire désormais quasiment exclue des mémoires, nous le trouverons en la personne d'un auteur lui-même en voie de marginalisation, Louis-Sébastien Mercier. L'auteur du Nouveau Paris est de plus en plus isolé - d'autant qu'il hait les Idéologues, alliés potentiels dans l'opposition au nouveau cours des choses. Mais s'il est voué à s'effacer, en cette orée du XIXe siècle, on sait que son rôle sera, pour l'avenir, immense, comme précurseur des courants les plus profonds du renouvellement littéraire et esthétique qui finira par triompher en France (1). Il n'est donc pas indifférent de savoir que, dans une tentative à la fois euphorique et pathétique de briser les carcans dans lesquels l'époque consulaire est en train d'enserrer la langue et la littérature française, c'est à la tribune révolutionnaire qu'il

va demander des moyens de réinventer un lexique en proie aux autodafés du purisme. S'il a dénoncé dans Le Nouveau Paris la pétrification à laquelle avait mené un certain langage révolutionnaire, il va maintenant (de Mon Dictionnaire à la Néologie) chercher chez quelques orateurs des temps orageux - autant que chez son ami Restif ou chez les écrivains de la Renaissance - de quoi revivifier la langue. Mais d'abord il nous faut mesurer la distance qui sépare le Mercier du Directoire de celui du Consulat.

#### I. L'ESPOIR DEÇU D'UN RENOUVEAU

Dans le dernier volume du Nouveau Paris se manifestait une confiance et un espoir nouveaux dans l'avènement d'une parole adéquate aux exigences républicaines, incarnée par un orateur hors-pair :

"Que tous les républicains (...) imitent sa contenance et sa réserve; qu'ils prennent de sa gravité ce qu'elle a de simple et ce qu'elle comporte de dignité. Moins de parole annoncera plus de réflexion, et le calme de la physionomie plus de grandeur et de raison (...) La grande nation (...) saura parler comme elle a su vaincre, sans efforts violents et sans exagérations; elle sera l'exemple de la sagesse après avoir été celui de la victoire." (2)

Cette forme enfin trouvée de l'éloquence républicaine, c'est au général Bonaparte qu'on la devait... Sous sa houlette consulaire puis impériale, le vœu de Mercier - "moins de parole" - allait

être bien ironiquement exaucé. De plus, en même temps que se mettaient en place les institutions prévues par la Constitution de l'an VIII, Mercier voyait pointer à l'horizon le crépuscule des espoirs littéraires qu'il avait placés dans l'époque révolutionnaire, en particulier dans la disparition de l'Académie française, comme il l'avait exposé dans Le Nouveau Paris :

\*Jamais la bassesse inhérente au bel esprit ne fut plus caractérisée que dans cette compagnie composée de louangeurs intrépides et de détracteurs impudents (...) Ils étaient à cent mille verges du génie, de l'invention et de l'éloquence; avec leurs vers et leurs discours académiques, ils tendaient à nous faire retomber en enfance (...) J'ai obéi à la profonde conviction de leur nullité absolue, en donnant ma voix au comité d'instruction publique pour leur prompt destruction. Cette heure marquera le couchant du pédantisme et l'aurore de la liberté littéraire." (3)

Pourtant c'est la Convention thermidorienne elle-même qui avait proposé ce dont le Directoire se chargerait, la création d'un Institut, qui, pour être profondément différent des Académies défuntes, n'en faisait pas moins, aux yeux de Mercier, courir le risque de retomber dans d'anciennes ornières. L'institution nouvelle eut beau l'accueillir, il n'en resta pas moins rempli d'une aversion radicale pour les valeurs académiques :

\*J'avais fait mes études au collège des Quatre-Nations; ne voilà-t-il pas qu'au bout de cinquante années j'y suis rentré pour les achever. Mais en vérité l'Académie est cent fois plus triste que le collège." (4)

Plus que jamais, en un moment où les ardeurs révolutionnaires sont

bien refroidies, Mercier est l'homme de la novation; à contre-courant, il affirme que "quant à la littérature, il n'y a plus de préceptes vraiment sûrs; les poétiques sont à brûler" (5), et souligne "qu'on demande vainement aux faiseurs de règles qu'ils révèlent l'art d'écrire" (6); c'est en commentant dans l'article "romantique" de sa Néologie les pages de Rousseau sur les rives du lac de Bienne, qu'il "salue tout ce qui est romantique avec une sorte d'enthousiasme", ajoutant : "On sent le romantique, on ne le définit point" (7).

Or en lieu et place de la rénovation qu'il appelait de ses vœux, Mercier voit poindre une remise à l'ordre du jour des oeillères esthétiques d'antan, avec la volonté d'un certain nombre de ses collègues de l'Institut - qu'il soupçonne d'être entraînés par le zèle de Morellet - de donner une nouvelle édition (autorisée) (8) du Dictionnaire de l'Académie. Dans ce contexte changeant, comment lui apparaît la langue du délibératif révolutionnaire ?

## II. PARADOXES ANTI-ACADEMIQUES

La première surprise que Mercier nous réserve, c'est que, dans son ardeur à pousser les feux de la polémique anti-académique, il en vient à camper sur des positions paradoxales qui le voient prêt - ou peu s'en faut - à prôner la langue d'un Marat, comme si, rétrospectivement, et devant la marée montante du conformisme langagier, l'indicible scélérat devenait, par la grâce de l'alliance sacrée contre les Académies (9), un auteur présentable.

Sur un ton qui n'est peut-être pas entièrement celui de l'ironie, Mercier explique en effet que

"La langue révolutionnaire a eu son audace, ses nuances, ses aperçus convenables aux circonstances et aux personnages (...) Il fallait bien une langue nouvelle pour des choses si extraordinaires. Une langue n'est jamais pauvre au milieu d'événements si tumultueux." (10)

Seulement, si l'on replace cette réflexion dans son contexte, elle prend un sens tout différent. Elle est extraite, en effet, de l'article "Acerbes" de Mon Dictionnaire, qui ironise sur la fameuse et malheureuse déclaration de Barère, qui avait concédé gravement, en pleine Terreur, que le triomphe de la "liberté" prenait parfois des "formes acerbes". Mercier avait déjà stigmatisé l'euphémisme dans Le Nouveau Paris (11), et l'article "Acerbes" entend y revenir : "Les formes acerbes de Barère ne s'effaceront point des pages de l'histoire; c'est comme si l'on eût dit qu'Aureng-Zeb était un peu brutal" (12).

De plus, l'analogie que Mercier va trouver à la "langue révolutionnaire" des terroristes renforcera encore la connotation ironique de ses propos :

"Voyez comme la langue des gourmands s'enrichit; elle n'est pas ridicule : elle peint les moeurs actuelles, et on peut l'appeler d'inspiration, comme la langue des Marat et des Robespierre; celle-ci disait parfaitement ce qu'elle voulait dire; elle n'était pas amphibologique." (13)

Ainsi Mercier signifie-t-il, par antiphrase, que si la langue de

la Terreur "disait parfaitement ce qu'elle voulait dire", c'est précisément en ce qu'elle était dissimulation délibérée des "scélératesses" jacobines sous l'euphémisme permanent; en ce sens, cette langue était révélatrice exacte et sans équivoque d'une perversité accomplie.

Cette relativisation nécessaire trouve sa confirmation dans la fin de l'article "Acerbes" :

"Et il y a bien moins d'esprit et de raison dans tel jargon académique, où l'on joute à qui se fera le moins entendre, le tout pour paraître avoir de la finesse et de la tournure."  
(14)

La portée polémique (anti-académique) d'un éloge de la langue des Marat et Robespierre est ainsi confirmée. La conclusion de l'article renvoie d'ailleurs Jacobins et académiciens dos à dos : "la grande éloquence est dans la franchise" (15).

### III. COMBATS SUR DEUX FRONTS

Ce qui s'annonçait dans Mon Dictionnaire s'épanouit pleinement dans l'aboutissement du projet de la Néologie. Pour faire pièce à la déplorable (re)mise en route d'une consécration de la langue du XVIIe siècle qui s'annonce (avec les efforts ouvertement entrepris, et notamment par Morellet, pour relancer l'académisme, avec la réédition du Dictionnaire), Mercier se fera "néologue" (et non "néologiste", comme il le soulignera) :

\*On parle de l'importance d'un bon Dictionnaire. La première chose serait de ne pas le confier à une race d'étouffeurs qui se mettent à genoux devant quatre ou cinq hommes du siècle de Louis XIV - il serait facile de prouver qu'il y avait plus de génie en France dans le seizième siècle (...) - pour se dispenser de connaître et d'étudier tous les autres, et qui, criblés des plus misérables préjugés, ne savent pas qu'il n'y a point de perfection fixe dans les langues.\* (16)

Nullement hostile au dix-septième siècle en soi, puisqu'il place volontiers au nombre de ses admirations Pascal, La Bruyère et Bossuet (17), Mercier s'élève directement contre la constitution en train de s'opérer, du corpus classique tel qu'on le dérivera d'un Lycée encore appauvri par ses épigones. Mercier entend simplement rappeler que "le scepticisme (...), désolant en morale et en politique, est très utile en littérature (...) : les lettres n'ont plus, comme on se plaît à le dire, des siècles privilégiés" (18). Contre le retour en force de "doctes" tout "poudreux", Mercier en appelle au peuple :

"Ce mot n'est pas français ? Et moi je dis qu'il est français, car tu m'as compris (...) Mais le peuple, qui a l'imagination vive, et qui crée tous les mots, qui n'écoute point, qui n'entend point ces lamentations enfantines sur la prétendue décadence du goût, lamentations absolument les mêmes de temps immémorial, le peuple bafoue les régenteurs de la langue, et s'enrichit d'expressions pittoresques, tandis que le lamenteur s'abandonne à des expressions que le vent emporte." (19)

Simultanément, Mercier ouvre un autre front, contre des hommes auxquels il aurait pu s'allier contre le danger pédant, et qui sont d'ailleurs eux-mêmes menacés par le nouveau cours des choses :



les Idéologues - qu'il s'acharne à nommer, par un jeu de mots d'une faiblesse insigne, les "idiologues" (20). Comme il leur en veut de leur "déplorable doctrine" matérialiste, qui leur fait nier l'immortalité de l'âme et l'existence de Dieu (21), il accable de son mépris leur langage, et transfère sur eux la catégorie méprisante de "logomachie", autrefois dévolue aux farces tragiques des sectionnaires :

"[Comment ne pas] livrer au ridicule ces idiologues qui ont anéanti de fait l'âme de l'homme, et qui veulent nous traîner de force dans l'obscur caverne de leur terminologie pour y fanfarer leur prétendue victoire (...) nous n'avons pas besoin de la logomachie des idéologues pour ouvrir les yeux de notre esprit." (22)

Quel recours alors, pour Mercier, coincé entre un Laharpe,

"ce fakir littéraire, qui a passé sa vie à regarder des cirons au bout de son nez, ce petit juge effronté des nations, qui ignore la langue de Milton et de Shakespeare, qui ne sait même pas la sienne, [et n'est] jamais sorti de la vanité collégiale, de la prévention ignorante ou de la pédanterie académique" (23),

et les Idéologues, dont la "langue" est "la tour de Babel", "la confusion de tous les termes", "le cercle vicieux de tous les arguments scolastiques", et dont "toute la science" se réduit à faire "jouer des termes fantastiques" (24) ?

#### IV. LA "LANGUE REPUBLICAINE" : PROJET D'APOLOGIE

En fait de recours, il en reste un : celui qu'offre la langue

de la Révolution, ce que nous apprenons, nouveau paradoxe, en même temps que Mercier nous explique pourquoi il a "écarté de sa Néologie (à quelques expressions près) "les mots qui tiennent à la révolution, ainsi que les mots techniques des sciences et des arts" (25). Il expose en effet que

"la plupart de ces expressions sont fortes et vigoureuses; elles correspondent à des idées terribles; la plupart sont bizarres, elles appartenait à la tourmente des événements, et lorsque les vents sifflent, que le vaisseau est battu par une horrible tempête, qu'il touche à des écueils, l'on ne parle pas comme quand le zéphyr règne; les matelots jurent, mais ils font la manoeuvre qui sauve." (26)

Paragraphe ambigu, où l'on ne sait ce qui l'emporte, la conception d'un langage "bizarre" qu'il faut excuser par les circonstances comme on excuse un juron échappé à une personne confrontée à des désagréments d'ordre physique, ou celle d'un style aux "expressions fortes et vigoureuses", à la hauteur, pourrait-on dire, d'une époque terrible : disculpation, ou célébration ? C'est à développer ce second aspect que Mercier va incliner, mais en en réservant le moment pour des temps ultérieurs :

"Le temps n'est pas encore venu de bien peindre la lutte du crime et de la vertu qui eut lieu dans l'enceinte de cette fameuse Convention nationale; lutte énergique et longue. L'idiome fut tout aussi neuf que la position de la France." (27)

Une fois de plus, on remarque que la Convention, concentre et reflète, aux yeux de Mercier, l'essentiel de la parole révolution-

naire, parole désormais caractérisée sans équivoque non seulement comme portée par une situation nouvelle, mais comme porteuse en elle-même de nouveauté douée de valeur. Mais à la différence des tableaux esquissés dans Le Nouveau Paris, la Préface de la Néologie va réconcilier anges et démons, dans l'éloge de leur commune surhumanité :

"Les victimes et les bourreaux, tout fut empreint d'un grand caractère; le courage fut égal. Quand on succombe dans cette surabondance de forces, on ne sent plus le trépas; et mourir n'est rien, quand on se voit ou qu'on se croit grand sur l'échafaud. Gens reposés, ne parlez point de ces temps orageux, ou transformez-vous par la pensée en ces grands acteurs qui virent tant de fois la mort sous tant de formes, et dont rien ne lassa la constance et la fermeté (...) Dans cette grande assemblée, le patriotisme fut rage; les bourreaux n'ont pas méprisé leurs victimes, et toutes les victimes tombèrent avec une dignité tranquille, comme se donnant elles-mêmes en sacrifice à leurs propres vertus." (28)

On mesure le changement impliqué par la reconnaissance d'une égalité de talent entre les victimes et les bourreaux, quand on songe à la dépréciation vengeresse qui dictait les portraits de Danton et de Robespierre, pour ne citer qu'eux.

Cette réévaluation ne devait pas rester platonique : sa mise en oeuvre aurait dû intervenir après la publication de la Néologie, qui n'aurait formé que la première pièce d'un dispositif de lutte contre la "normalisation" à l'oeuvre, si l'on veut bien nous passer ce terme. Pour "ouvrir de nouvelles routes" (29), Mercier a en effet prévu de donner d'abord "à [sa] chère nation, dont [il] a tant aimé la gloire et servi la liberté et l'indépen-

dance (...)[sa] Néologie, qui veut dire création de termes nouveaux" (30); mais ce n'est qu'un hors-d'oeuvre, en quelque sorte : donner cet instrument à la France,

"c'est lui annoncer en même temps que je pourrai bientôt reproduire sous ses yeux et reporter à son oreille les mâles expressions de la langue républicaine, qui me fut familière pendant quatre ou cinq années. Il y a là de quoi faire pâlir à jamais la langue monarchique ." (31)

L'ultime fusée du feu d'artifice prévu ne fut qu'un pétard mouillé; au reste, Sa Majesté (Impériale), en l'honneur de laquelle on redonnait ses couleurs à la "langue monarchique", n'aurait peut-être pas goûté ce genre de réjouissances. Qu'il se soit agi d'un problème de conjoncture politique, et de censure, ou que les forces intellectuelles de Mercier aient été progressivement accaparées par la tâche préromantique de prouver l'"impossibilité du système astronomique de Copernic et de Newton" (32), le magnifique projet d'une "Défense et illustration" de ce que Mercier appelle, en une formule chez lui nouvelle, la "langue républicaine" - et non la langue "révolutionnaire" - n'aboutira jamais.

#### V. L'APOLOGIE DEDUITE DE LA NEOLOGIE

Dans un si grand malheur, que nous reste-t-il ? Les extraits d'orateurs révolutionnaires dont Mercier parsème sa Néologie, ce qui est assez, sinon pour nous consoler, du moins pour requérir une étude attentive. En effet, dans son Vocabulaire de mots

nouveaux, à renouveler, ou pris dans des acceptions nouvelles, Mercier accorde une large place à un certain nombre d'interventions d'acteurs marquants de la Révolution, au premier rang desquels, Mirabeau. On peut deviner, à travers la liste des cités, et quelques remarques annexes, éparses dans les articles, les contours encore flous de l'apologie d'une langue républicaine.

Tout d'abord, la réhabilitation de certains montagnards (mais lesquels ?) ne serait pas allée jusqu'à l'absolution des Marat et autres Collot d'Herbois, comme on peut le voir dans l'article "Forcener" : "Marat, Collot d'Herbois et consorts forcent leur style, et prenaient cette démente furieuse pour de l'énergie" (33). Et du "théâtre sectionnaire" aurait continué à s'épancher un fort parfum logomachique, relevé parfois de senteurs bouffonnes :

\*Depuis la révolution, dans les assemblées de section, on disait à un honorable membre : "Vous pèserez dans votre haute sagesse..." et il répondait à l'honorable assistance : "Je ne doute point que dans votre haute sagesse vous n'examinerez..." (34)

La surprise serait venue de la probable arrivée au premier rang d'un orateur d'une assemblée antérieure à la Convention, qui seule semblait jusqu'ici douée d'une existence oratoire : on veut parler de Mirabeau, qui surclasse tous les autres orateurs de la Révolution par le nombre d'articles où un extrait de ses discours sert à illustrer l'emploi souhaitable d'un mot "rénové" ou nouveau. Ce n'est pas que le nombre d'apparitions soit en lui-même

un critère d'approbation : Laharpe se voit ainsi cité quinze fois - mais parce que Mercier, ayant retrouvé son "extrait" des Synonymes français de Charles Pougens dans le Mercure français, a pris un malin plaisir à monter en épingle les approbations que "l'étouffeur-né de tous les talents" avait pu donner, en des temps de troubles autant intérieurs qu'extérieurs, à des innovations qu'il avait renvoyées bien vite, la tempête passée, au néant. Mais, hormis le cas de Laharpe, on ne pourrait citer que celui de Bonaparte, pour illustrer l'usage ironique des citations, puisqu'il remet en mémoire des déclarations très louables d'un général républicain qui faisait l'éloge du Conseil des Anciens, et qui exhortait à chérir, plus que tout, la liberté.

Rien de tel dans la vingtaine d'articles du Dictionnaire néologique illustrés de passages empruntés à Mirabeau, et dont voici la liste : "Cautuleux", "Conflagration", "Conspirance", "S'effacer", "Entortillage", "Exigence", "Exorable", "Illuminer", "Interpellateur", "Interrogat", "Irascibilité", "Jargonner", "Jugeable", "Obombrer", "Prosélitisme", "Ramassé", "Salarié", "Scinder", "Stipendié", "Sublimé", "Surhumain"; de ces citations, deux seulement, semble-t-il, proviennent des Lettres écrites du château de Vincennes; les autres, sauf erreur, sont bien extraites de discours de Mirabeau, depuis celui qu'il prononça en Provence au moment des élections aux Etats généraux, en passant par un passage de la fameuse improvisation du 26 septembre 1789, jusqu'à un extrait du discours du 25 février 1791 (35).

Aucun autre orateur révolutionnaire ne bénéficie par ailleurs d'un traitement équivalent; le premier après Mirabeau est Grégoire, avec quatre citations (pour "Centraliser", "Conceptions", "Franci-mander" et "Tyranneau"); viennent ensuite Daunou et Talleyrand, avec deux citations chacun ("Inajournable" et "Incalculé", "Incohérent" et "Synonymique"); enfin Barnave apparaît une fois (avec "forfaire") (36). Quant au talent oratoire des Girondins, s'il est une nouvelle fois couvert d'éloges ("Chaque jour de tribune était pour eux un jour de triomphe") (37) - alors même que la conduite du "parti girondin" est fort critiquée (38) -, il ne contribue qu'à deux reprises à la rénovation néologique de la langue, avec Louvet, pour "inoffensif" (encore ce terme est-il extrait d'un texte postérieur au 9-Thermidor) et Vergniaud, pour "Inaccordables" (39).

Dans cette époque où l'auteur d'une condamnation critique sans appel de Mirabeau allait se voir confier la haute main sur l'enseignement impérial, L.-S. Mercier, avec sa micro-anthologie, indiquait les oeuvres oratoires du tribun comme une des pièces maîtresses de la revivification de la langue qu'il entendait promouvoir. Tandis que les promoteurs des "Bonnes études" répandaient du sel sur les ruines du délibératif français, la Néologie y faisait germer son Apologie.

NOTES DU CHAPITRE PREMIER

---

- (1) Nous renvoyons au début du chapitre II de la deuxième Section de notre deuxième Partie.
- (2) Nouveau Paris, t.6, p.186-187.
- (3) N.P., t.3, p.41-42.
- (4) Mon Dictionnaire, Paris, 1798. Ce livre, sorte de "ballon d'essai" de la Néologie, ne va que de l'article "A+B" à l'article "Artialiser", en 104 pages.
- (5) Mon Dictionnaire, article "Accourcir", p.16.
- (6) Néologie, Préface, p.LXVII.
- (7) Néologie, p.229.
- (8) L'édition du Dictionnaire de l'Académie de 1798 s'était faite sans l'aveu des ci-devant Académiciens encore en vie. Elle avait certes pour base le "manuscrit du Dictionnaire, fruit du travail de séances de trente années", saisi après le décret du 8 août 1793 (Morellet, Mémoires, t.I, p.431), qui fut finalement "confié aux éditeurs Smits, Maradan & Cie, avec mission de le faire mettre au point par 'des gens de lettres de leur choix'" (Henriette Walter, Des mots sans-culottes, Paris, 1989, p.137). Quant au Supplément situé en appendice, où l'on trouvait les mots nouveaux hérités de la Révolution, il restait anonyme. Tout cela explique le désir de Morellet de faire paraître une nouvelle édition du Dictionnaire, conduite exclusivement par de ci-devant Académiciens, pour sauvegarder "les intérêts et la gloire de la littérature française, menacée d'une prochaine décadence par un néologisme barbare qui gagne tous les genres d'écrits, et par des compositions monstrueuses qui se multiplient tous les jours" (Morellet, Mémoires, t.II, p.101).
- (9) Voir l'étude à paraître de J. Goulemot sur les adversaires des Académies en France, dans la deuxième moitié du dix-huitième siècle. Nous le remercions de nous en avoir permis la consultation.
- (10) Mon Dictionnaire, article "Acerbes", p.19.
- (11) C'est "atroces" que Barère aurait dû dire (N.P., t.3, p.206).



- (12) Mon Dictionnaire, article "Acerbes", p.19.
- (13) Ibid.
- (14) Ibid.
- (15) Ibid.
- (16) Néologie, Préface, p.V.
- (17) Néologie, Préface, p.XX. Sur Bossuet, voir aussi l'article "Indocile".
- (18) Néologie, Préface, p.LXVI.
- (19) Néologie, Préface, p.XXIV, note.
- (20) Néologie, Préface, p.LIII.
- (21) Ibid.
- (22) Néologie, Préface, p.XLIX.
- (23) Néologie, Préface, p.XIV.
- (24) Néologie, Préface, p.LVII, note 1.
- (25) Néologie, Préface, p.XV.
- (26) Ibid.
- (27) Ibid.
- (28) Ibid.
- (29) Néologie, Préface, p.LXVII.
- (30) Néologie, Préface, p.LXXIII.
- (31) Ibid.
- (32) C'est aussi, comme on le sait, le titre d'un ouvrage de Mercier qui sera publié en 1806, et achèvera le processus de sa marginalisation.
- (33) Néologie, p.274.
- (34) Néologie, article "Urbanisme", p.331.
- (35) Rappelons que quatre ouvrages, à la date de 1801, offraient,

dans des conditions diverses, des recueils de discours, ou d'extraits de discours, de Mirabeau :

- Mirabeau peint par lui-même (...), Paris, F. Buisson, 1791.
- Collection complète des travaux de M. Mirabeau l'ainé à l'Assemblée nationale, précédée de tous les discours et ouvrages du même auteur, prononcés ou publiés en Provence, pendant le cours des élections, par M. Etienne Méjean, Paris, Veuve Lejay et Devaux, 1791-1792.
- Mirabeau à la tribune, ou choix des meilleurs discours de cet orateur, Paris, Société Typographique, an IV.
- Esprit de Mirabeau, ou Manuel de l'Homme d'Etat (...), Paris, F. Buisson, 1797.

On notera que dans l'article "Obombrer" de la Néologie, Mercier donne pour référence les "Travaux de Mirabeau", ce qui semble indiquer qu'il a travaillé à partir de l'édition Méjean.

- (36) On notera que Camille Desmoulins contribue pour quatre mots au Dictionnaire néologique ("Cavillations", "Inéluctable", "Transmissibilité" et "Tyranniste"); il s'agit bien entendu d'une contribution de journaliste, et non d'orateur.
- (37) Voir l'article "Girondisme" dans le Supplément imprimé à la fin du volume 2 de la Néologie, p.349 ("La défaite des Girondins n'a pas obscurci leur gloire. Ils jouirent longtemps de l'influence qu'obtiennent sur les assemblées d'un peuple libre les lumières, l'éloquence et la vertu. Chaque jour de tribune était pour eux un jour de triomphe, et la renommée, qui se plaisait à les publier, leur faisait à la fois des admirateurs et des ennemis").
- (38) Mercier leur reproche "une trop grande estime d'eux-mêmes", qui, jointe au "dédain offensant" qu'ils "déversaient sur la médiocrité", les aveugla sur la capacité de nuire de leurs ennemis, qu'ils sous-estimèrent (id., p.350). Mercier s'étend spécialement sur ce qu'il estime être une de leurs plus grandes erreurs, le décret d'accusation contre Marat. S'ils crurent triompher en l'obtenant, ils préparèrent en réalité leur chute, car d'une part, ils donnaient ainsi au "vil instrument de la démagogie suburbaine" une "force colossale que Robespierre sut s'approprier", et parce que d'autre part, et surtout, "en brisant le talisman de l'inviolabilité", ils "changeaient les séances de la législature en une arène de gladiateurs" (id., p.351). Ainsi, selon Mercier, avec moins d'"orgueil" et de certitude de vaincre, ils auraient évité de précipiter la lutte, et n'auraient pas succombé.
- (39) Un autre terme néologique est attribué à un certain "V."; il s'agit d'"Isolement". Mais dans l'état actuel de notre enquête, nous ne pouvons l'attribuer avec certitude à Vergniaud. Volney, ou d'autres, pourraient aussi bien convenir.

## CHAPITRE I I

UN ELOGE OFFICIEL :  
L'ÉLOQUENCE RÉVOLUTIONNAIRE ,  
PARTIE INTÉGRANTE  
DES PROGRES DE LA LITTÉRATURE DANS  
LE RAPPORT A L'EMPEREUR DE M.-J. CHÉNIER

---

L'éloge d'une certaine éloquence révolutionnaire que nous venons de lire chez Mercier est le fait d'un marginal, et n'est perceptible que par des déductions assez indirectes : on peut en minimiser autant qu'on voudra l'importance en son temps. A l'inverse, il est impossible de nier le caractère officiel et direct des éloges prodigués à certains orateurs de la Révolution dans le Rapport de M.-J. Chénier que nous allons maintenant analyser. En effet, et au risque de décevoir notre besoin de nous reposer sur des idées simples, on est forcé de constater que l'Empire, fondé sur le primat d'une autorité venue d'en-haut, et donc naturellement réfractaire aux débats, surtout parlementaires (1), a pourtant accepté, au moins dans une occasion solennelle, qu'on parlât favorablement de l'éloquence révolutionnaire. L'événement eut lieu en

février-mars 1808, lorsqu'une délégation de la classe de langue et de littérature française de l'Institut vint présenter à Sa Majesté Impériale le Tableau historique, écrit à sa demande, sur l'état et les progrès de la littérature française depuis 1789 (2).

Il n'y a d'ailleurs pas lieu de s'étonner, au fond, que l'Empire, mélange de révolution et de réaction dosé selon des besoins changeants, n'ait pas hésité à confier, simultanément, l'éducation à des mains hostiles à la "philosophie" du dix-huitième siècle et à la Révolution, et le soin de dresser le compte officiel des profits et des pertes de la littérature depuis 1789 à des écrivains acquis et à la Révolution, et aux philosophes (3).

#### I. LE NEO-CLASSICISME DU RAPPORT

Mais si le rédacteur du Rapport, M.-J. Chénier (4) ne manque pas une occasion de s'élever contre "les ennemis de toute lumière" qui "proscrivent la mémoire illustre du siècle philosophique", et de stigmatiser les palinodies d'un Laharpe érigées en symbole (5), il ne s'en inscrit pas moins, du strict point de vue esthétique, dans la mouvance d'un néo-classicisme qui a tant de points communs avec les jugements littéraires du Lycée qu'il lui décernera parallèlement, en novembre 1810, le grand prix décennal de Littérature institué par décret impérial (6).

Rien ne manque en effet à la panoplie néo-classique dans un Rapport préoccupé de défendre "la pureté des saines doctrines"

(7), au nom du "véritable arbitre du goût", du "plus grand littérateur de l'Europe moderne", du "conservateur des saines théories", de "ce modèle successeur de modèles", Voltaire (8). On y trouvera en effet, pour s'en tenir à quelques réactions critiques caractéristiques, une démolition en règle d'Atala (9), des haut-le-coeur devant l'oxymorique "poème en prose" (10), un désarroi réel devant les enjambements que s'autorise un Delille (11), une dépréciation d'Ossian (12), de Goethe (13), du drame (14), du théâtre allemand (15), un silence complet sur des écrivains tels que Louis-Sébastien Mercier et Rétif de la Bretonne, etc. Le Rapport sera donc pour nous l'occasion de prendre acte d'une continuation du processus - abandonné plus de dix ans auparavant par un Laharpe - d'intégration de l'éloquence parlementaire de la Révolution au système littéraire néo-classique, dans son versant favorable à la Révolution.

## II. LA PLACE DU DELIBERATIF DANS LE RAPPORT

Ce qui frappe, tout d'abord, dans le Rapport, c'est l'absence apparente de toute considération sur la hiérarchie des genres oratoires. Dans l'Introduction au Tableau, en effet, où Chénier trace les contours de son entreprise, le genre délibératif s'insère dans une simple énumération, ne se voit pas attribuer plus de dignité que les autres. Certes, la Chaire et le Barreau sont nettement en arrière, mais pour le profit, aussi bien, de l'élo-

quence militaire ("Les vainqueurs de Lodi et d'Arcole, en même temps qu'ils créaient un nouvel art de la guerre, créèrent l'éloquence militaire, dont ils resteront les modèles") (16), dont l'éloge était inévitable, mais aussi d'une éloquence académique que Chénier se réjouit de voir "renaître et reflourir", et dont il célèbre longuement, dans une veine analogue à celle de Morellet (17), "l'influence utile" (18). En fait, Chénier ne restera pas aussi neutre qu'il le laisse entendre liminairement : entre l'annonce de son chapitre sur l'art oratoire, et le chapitre lui-même (le quatrième du Rapport), se glisse un essentiel supplément. Chénier, après avoir relevé que les seuls plaidoyers dignes de mémoire produits par le dix-huitième siècle avaient été prononcés vers la fin de l'ancien Régime, l'explique ainsi : "En acquérant une liberté tardive, le barreau s'approcha de la haute éloquence" (19). Or, à l'appui de cette réflexion, Chénier a cité un illustre rhéteur de l'antiquité : "Un esclave ne peut être éloquent : cet axiome est de Longin" (20). C'est enclencher la suite classique de réflexions - qui relèvent bien plus, d'ailleurs, du Dialogus de Oratoribus de Tacite que du Traité du Sublime - sur la coïncidence entre la véritable éloquence et la liberté :

"Quand la Grèce cessa d'être libre, ses orateurs disparurent : elle eut des rhéteurs et des sophistes. Le plus éloquent des Romains mérita le surnom de père de la patrie. Après Cicéron, plus de patrie, comme aussi plus de tribune." (21)

On ne saurait être plus explicite : aussi Chénier atténue-t-il immédiatement l'audace du propos par deux moyens. D'une part, revouelant une assimilation traditionnelle, il rassemble sous une même bannière l'éloquence de la Chaire et l'éloquence délibérative :

"Chez les Français, la Chaire fut éloquente, parce qu'elle fut libre : l'orateur républicain, l'orateur sacré jouissent de la même indépendance : protégés, l'un par la loi commune, l'autre par le privilège de la religion, tous deux s'élèvent à un point d'où ils peuvent tout dire." (22)

D'autre part, et surtout, il sous-entend que ni la liberté ni la haute éloquence n'ont disparu avec l'Empire, puisqu'en évoquant les "nouvelles institutions" qui "renouvelèrent l'art de parler", il parle de "l'espace de quinze ans" durant lequel "toutes nos assemblées politiques ont pu citer des orateurs plus ou moins célèbres" (23). Ce que d'aucuns auraient appelé une basse flagornerie aura servi à préserver les droits de la haute éloquence...

### III. QUELS ORATEURS, DANS QUELLES ASSEMBLÉES ?

La place du délibératif ainsi fixée, qu'en est-il des orateurs qui y excellèrent ? Là aussi, il nous faudra tenir compte d'un contraste entre l'annonce du chapitre sur l'art oratoire, et ce chapitre lui-même, contraste qui n'ira pas, cette fois, dans le

sens d'un enrichissement : le chapitre IV sera, en effet, laissé inachevé après ce qui n'aurait dû constituer que le début d'un passage en revue d'orateurs de la Révolution, l'étude de Mirabeau (24). Dès lors ce décalage commande l'ordre de notre étude : avant de nous interroger sur le sort fait à Mirabeau dans le Tableau, nous nous demanderons quelle image de l'éloquence révolutionnaire ressort du choix - resté programmatique - opéré par Chénier parmi ses orateurs. A cet égard, les orientations affichées par Chénier dans son annonce du chapitre sur l'art oratoire vont appeler essentiellement trois remarques : d'une part, Chénier insiste d'emblée sur le caractère encore brûlant du terrain qu'il va défricher, et repousse ainsi encore loin les temps d'une appréciation sereine; ensuite, c'est la Constituante qui se taille la part du lion dans son "programme d'études"; enfin, et très probablement par précaution, les noms de mineurs apparaissent en nombre.

D'emblée, donc, Chénier n'aborde la tribune française qu'en soulignant le caractère périlleux que revêt encore son étude : "A ce mot [de tribune] notre mémoire se reporte avec inquiétude vers des assemblées orageuses. Nous les traverserons en fuyant de nombreux écueils" (25). La mention explicite d'"écueils" esquivés ne pouvant guère être un éloge décerné a priori par lui-même à son travail, il s'agit nécessairement de reconnaître par avance que des parties essentielles du tableau seront escamotées, pour convenances politiques. Mais Chénier n'a garde d'ou-



blier ce qui seul peut fonder, en ce domaine, une approche littéraire critique : "Forcés de nous souvenir qu'il y eut des factions, nous n'oublierons pas qu'il y eut des talents" (26). C'est évidemment là qu'on attend le Rapport, dans la liste des orateurs retenus : pour fuir les "écueils", Chénier choisit d'une part de privilégier la Constituante, d'autre part d'énumérer les noms de talents plus estimables que marquants. D'une part en effet, la Constituante l'emporte nettement, en quantité, par l'espace qui lui est consacré, et le nombre de ses membres qui sont évoqués, et en qualité, par le fait qu'elle est la seule Assemblée nommément citée - en dehors d'elle, Chénier ne veut connaître que "les assemblées suivantes" (27)... D'autre part, aux noms prestigieux et attendus de Mirabeau, Cazalès, Maury, Barnave, Chénier adjoint un grand nombre de ce qu'on pourrait nommer des rapporteurs estimables, mais non de grands orateurs. Ainsi trouve-t-on à côté de Barnave, au même rang, Le Chapelier et Regnault de Saint-Jean d'Angély - ce dernier fournissant une nouvelle occasion d'affirmer une continuité de la tribune, de 1789 à la date du Rapport, puisque Chénier souligne qu'"il fait briller encore au Conseil d'Etat comme à l'Institut cette précision toujours claire, caractère particulier de son éloquence" (28). On objectera que Barnave n'avait pas nécessairement à être placé au premier rang, surtout si l'on songe au mot de Mirabeau qui lui déniait le génie. On peut en convenir, mais on devra reconnaître que les autres noms égrénés par Chénier n'ont pas

occupé le premier rang en matière d'éloquence, quelle que soit par ailleurs leur importance historique : Chénier le concède implicitement, puisqu'il les présente comme "d'habiles jurisconsultes qui ont appliqué l'art oratoire aux différents objets de législation" (29). Et de citer Thouret, Tronchet, Camus, Target, Merlin, Treilhard. Le malentendu, ou l'ambiguïté, culmine dans le jugement qui déclare "monument de gloire littéraire", "ouvrage où tous les charmes du style embellissent toutes les idées philosophiques", le plan d'Instruction publique de Talleyrand, discours dont l'importance historique n'est pas niable, non moins que son intérêt aux yeux des Idéologues, mais qui, à se voir décerner ces éloges en apparence purement littéraires, transforme la nature du développement de Chénier sur le délibératif. Du reste, Chénier aura la précaution de donner pour titre à son chapitre IV "Art oratoire", et non "éloquence"... Le plan de Talleyrand offre une transition avec la Législative et la Convention, qui se voient créditées d'abord, en matière oratoire, des plans d'Instruction publique de Condorcet et de Daunou. Alors seulement, Chénier ose citer, en le plaçant dans la classe des "orateurs qui unirent à la probité courageuse une diction pathétique ou imposante", Vergniaud (30). Mais c'est pour lui adjoindre immédiatement Français de Nantes, Boissy d'Anglas (dont Chénier met en avant la "présidence" qui fit sa renommée, plus que son talent oratoire), Garat, Portalis, Cambacérès, Siméon : les "écueils" sont bien fuis. L'oraison funèbre des

absents va cependant égratigner quelque peu les orateurs illustres qui viennent d'être nommés, en semblant réduire leur mérite à celui de "débris" d'une époque à la fois grandiose et funeste :

"Nous ne citons que des personnes dignes de mémoire. Et comment hésiterions-nous à rappeler tous les talents précieux qui, parmi nous, ont honoré la tribune, puisque leurs débris sont aujourd'hui rassemblés dans les différents corps de l'état ? Leurs débris : car, hélas ! combien de philosophes respectables, d'orateurs éloquents, de jurisconsultes éclairés, d'énergiques écrivains moissonnés durant une année désastreuse, où le talent était devenu le plus grand des crimes après la vertu !" (31)

Chaque lecteur restait donc libre de placer sous cette invocation les grands orateurs "moissonnés" dont il ne serait pas nommé question : éviter les écueils n'est pas les nier.

#### IV. L'ELOGE DE MIRABEAU

Quoi qu'il en soit, le Rapport ne tint pas les promesses de son Introduction, puisque le chapitre IV restait inachevé. Cependant, Chénier ayant prévu de commencer par "cet orateur illustre qui, doué d'un esprit aussi vigoureux que flexible, attacha sa renommée personnelle à presque tous les travaux de l'assemblée constituante" (32), nous disposons de l'essentiel - du moins le semble-t-il - de son étude sur Mirabeau, maillon précieux dans la chaîne de son destin critique. Quinze ans

après avoir prononcé, au nom du Comité d'Instruction Publique de la Convention nationale, le Rapport réclamant la dépanthéonisation du tribun - où perçait, à travers la condamnation de l'immoralité, l'admiration pour "les dons les plus éclatants de la nature" (33) - Chénier fait l'éloge du "premier en date, comme en renommée" des orateurs de la Révolution, en laissant "à l'Histoire" le soin de "juger l'homme tout entier" (34).

#### A) Les surprises d'une anthologie

C'est d'abord l'anthologie qui se trouve esquissée qui doit retenir notre attention : le meilleur de Mirabeau ne sera pas forcément là où on l'attend, dans les "grands" discours de la Constituante. Ceux-ci sont certes cités avec éloge, mais sans réelle chaleur. Passant sous silence l'apostrophe à Dreux-Brézé, Chénier s'arrête d'abord à l'Adresse au Roi sur le renvoi des troupes, si applaudie en son temps par un Laharpe, pour n'y voir que "des tours habiles, des expressions pesées", et n'en concède la "force" que pour en souligner la "mesure" (35). Même retenue dans l'évocation du discours Sur la Banqueroute; d'une part, il avance que "jamais improvisation plus énergique ne produisit de plus grands effets", ce qui n'est d'ailleurs pas un jugement personnel, mais un rappel de ce que fut le jugement des contemporains. Mais d'autre part, il insiste plus sur l'excellence tactique du discours que sur son éventuelle valeur oratoire, soulignant l'habileté d'avoir fait adopter "sans examen" "le plan

de finances proposé par un ministre alors favori du peuple, et sur qui, par cette confiance même, il faisait tomber tout le poids d'une responsabilité sans partage" (36). Vient ensuite une énumération plus rapide et plus sèche, où un seul discours est qualifié de "brillant" (le discours Sur la Constitution Civile du Clergé), tandis que le second discours Sur le Droit de Paix et de Guerre n'appelle rien de plus qu'un bref commentaire historique : "Combattant Barnave et le prenant pour ainsi dire corps à corps, Mirabeau, sans changer d'opinion, parvint à ressaisir une popularité qui lui échappait" (37).

B) L'éloge d'un genre "mixte"

Cette froideur relative à l'égard d'une part essentielle de l'éloquence de Mirabeau finirait par mettre en péril son rang oratoire, si Chénier n'exaltait par ailleurs un autre aspect de son oeuvre. D'une part, il célèbre, ce qui n'est pas inattendu, les harangues prononcées en Provence au temps des élections aux Etats généraux : "Les discours qu'il prononça dans cette occasion doivent être cités parmi ses meilleurs ouvrages, et sont de beaux monuments de l'éloquence tribunitienne" (38). Mais d'autre part, et surtout, Chénier renouvelle profondément, en même temps que la vision de Mirabeau, celle du délibératif révolutionnaire, en alignant son appréciation esthétique sur les hiérarchies qui gouvernent le goût classique et néo-classique dans l'évaluation de l'éloquence antique. Quels sont, en effet, les discours les plus

admirés de Démosthène, sinon le Discours Sur la Couronne, plutôt que les Philippiques, et de Cicéron, sinon le Pro Milone, plutôt que les Catilinaires ? Soit des discours qui ne relèvent pas du genre délibératif, mais du genre judiciaire - d'un judiciaire cependant mêlé de délibératif, puisque les enjeux de ces procès étaient essentiellement politiques. C'est ce genre mixte perdu jusque là chez les modernes (car Chénier, avec la tradition critique dominante, juge que "l'éloquence judiciaire n'a jamais été parmi nous ce qu'elle fut chez les deux peuples classiques de l'antiquité") (39) qu'on retrouverait dans l'oeuvre du député d'Aix, et qui en constituerait la meilleure part :

"C'est là que Mirabeau quelquefois atteignit les fameux orateurs de l'antiquité : c'est, dans notre langue, ce qui approche le plus de ces beaux discours où Cicéron mêle aux débats judiciaires les discussions politiques."  
(40)

Et dans quelles circonstances Mirabeau a-t-il prouvé qu'il "excellait spécialement" dans ce genre mixte ressuscité - que Chénier appelle d'ailleurs, faute de mieux, "la partie polémique de l'art oratoire" (41) ?

"Soit en réclamant l'abolition de l'ancienne caisse d'es-compte, qui prétendait soutenir son crédit par des arrêts de surséance, soit en dénonçant la chambre des vacations du parlement de Rennes, qui croyait ne pouvoir obtempérer aux décrets de l'assemblée nationale; soit lorsque, à l'occasion de la procédure du Châtelet sur une émeute passagère, d'accusé qu'il était il se rendit accusateur; soit enfin lorsque, devenant à la tribune le patron de sa ville natale, il invoqua pour elle le secours

des lois contre les vexations arbitraires du prévôt de  
Marseille." (42)

Chénier prend ainsi ses lecteurs à contre-pied : là où la critique fait dépendre la hauteur de l'éloquence de l'ampleur du sujet traité, les discours qu'il va ériger en chefs-d'oeuvre se distinguent au contraire par le caractère limité de leur thème. On voudrait admirer quelque "orateur du genre humain", et Chénier met en avant "le patron de sa ville natale"...C'est que pour ressembler aux maîtres de la parole antique, il faut ce mixte de sujets apparemment limités, et de vivification au souffle d'une génie qui les transfigure, traversant les contingences pour s'élever au sublime. Car simultanément, Chénier dessine un Mirabeau que "ses ailes de géant empêchent de marcher", si l'on veut bien nous passer l'anachronisme : "Géné dans les objets vulgaires, il était à son aise dans les grandes choses" (43). Ce qui explique la grandeur de ces interventions, qui n'apparaissent de second plan qu'à un regard superficiel : là où les "grands discours" (comme discours à "grands thèmes") supposent - et ne garantissent pas - que l'orateur se porte "à la hauteur des circonstances", la "partie polémique de l'art oratoire" (ainsi que Chénier la nomme) illustre à l'inverse la faculté quasi-démiurgique de l'orateur d'"élever les événements au niveau de son talent" (44). Et voilà ce qui seul peut vraiment rendre Mirabeau orateur digne de l'antique, fût-ce au prix d'une réévaluation complète des hiérarchies internes à son oeuvre.

C) Mirabeau vengé de Fontanes

Aux admirateurs du tribun qu'un tel éloge a pu décontenancer, Chénier réserve ensuite des consolations substantielles. D'une part, il s'élève avec vigueur contre une des marottes des détracteurs de l'éloquence révolutionnaire en général, et de Mirabeau en particulier, le reproche de "néologisme"; le Rapport ne le juge pas "tout à fait injuste", certes, mais l'annule en le considérant comme "fort exagéré" : "Qu'on relise avec attention ses discours, et ils composent cinq volumes : qu'y pourra-t-on reprendre à cet égard ? Douze ou quinze termes nouveaux, dont quelques-uns étaient nécessaires pour exprimer des idées nouvelles" (45). Le thème tient tellement à coeur à Chénier qu'il y reviendra d'ailleurs au chapitre VI du Rapport, qui traite des Romans. Adoptant le principe selon lequel la meilleure défense est l'attaque, Chénier oppose aux élégies contre-révolutionnaires sur les dégâts presque irrémédiables causés par la "langue révolutionnaire" à la langue française, une vigoureuse contre-offensive contre les vrais responsables de la dégradation de la langue, les romanciers médiocres, parmi lesquels ceux qui "semblent se croire de la classe des sermonnaires" et reportent dans leurs romans "la controverse et l'intolérance" ne sont pas les derniers (46). Énonçant l'axiome suivant lequel "après la critique vulgaire, rien n'est plus facile qu'un roman médiocre", et mettant en cause l'existence, "pour les romans", de "manufactures établies, dont les



produits annuels sont à peu près déterminés" (47), Chénier en fait les grands corrupteurs du goût : "Ils ont corrompu le style, ils ont altéré la langue" (48). D'un même mouvement, il peut innocenter une éloquence révolutionnaire injustement mise en cause :

"En vain des censeurs, plus malveillants qu'habiles, ont-ils accusé d'un néologisme perpétuel les orateurs qui ont le plus honoré la tribune française. Sur quoi portaient ces reproches répétés à tant de reprises, exagérés avec tant d'amertume ? Nous l'avons déjà remarqué, sur une vingtaine de mots que les institutions nouvelles rendaient presque tous nécessaires; mais chez la plupart des romanciers modernes, c'est dans le tableau de la vie sociale, c'est dans le langage des passions éprouvées par tous les hommes, que viennent s'introduire en foule des locutions inadmissibles, des tours anglais ou germaniques, des barbarismes nombreux et des solécismes sans nombre." (49)

On voit comment de la justification, sur un point précis, du style de Mirabeau, on s'est élevé à une attaque en règle contre l'obsession laharpienne de la décadence. Chénier retire l'arme de la "corruption" du goût et du langage des mains qui la dirigeaient spécialement contre le délibératif révolutionnaire, et leur montre, en empruntant un instant le langage de leur monomanie, qu'elles se sont trompées de cible. Simultanément, et plus généralement encore, dans l'étude critique qui accompagne l'attribution du grand prix décennal de littérature au Lycée, M.-J. Chénier considère comme nuls et non avenues les anathèmes jetés par Laharpe sur la "langue révolutionnaire" dans l'Appendice du quatorzième volume du Lycée, "morceau où le talent de l'auteur est remplacé par une extrême violence" (50).

D) Mirabeau inégalable

Ayant vu Chénier défendre de cette manière vigoureuse le droit du délibératif révolutionnaire à figurer dans le temple du goût, on peut revenir avec lui au cas précis de Mirabeau, et s'arrêter sur la façon dont il va parer les attaques mettant spécialement en cause les méthodes de travail du tribun, et conséquemment la paternité réelle de ses discours. Contrairement à ce qu'un Etienne Dumont feindra de croire, il était de notoriété publique que Mirabeau n'avait pas écrit seul toutes ses interventions, et ses contempteurs y voyaient une raison de déprécier son talent. Chénier semble d'abord esquiver le problème, et donner corps à l'hypothèse de facultés quasi-surnaturelles, en le créditant non seulement de "vastes connaissances", mais encore d'une "portée" "plus grande", "qui lui faisait presque deviner les connaissances qu'il n'avait pas encore acquises" (51). En fait, il va se replier sur une position plus défendable, promise d'ailleurs à une belle destinée ultérieure : "Il ne faut pas oublier un amour-propre habile et caressant pour celui des autres, l'art de profiter de toutes les lumières, de rallier à lui les talents distingués, d'en faire les artisans de sa gloire, les collaborateurs de ses travaux, et de conserver sur eux l'ascendant, non de l'orgueil, mais d'une vraie supériorité" (52).

La voie est libre désormais à l'éloge sans réserve de Mirabeau orateur :

"Comme orateur, il possédait la plupart des qualités essentielles : élocution noble et grave, débit imposant, dialectique pressante, élévation, force, entraînement."  
(53)

Un admirateur fervent du député d'Aix serait cependant en droit de voir ici deux restrictions, l'une explicite (Chénier lui accorde "la plupart" des "qualités essentielles, mais non "toutes"), l'autre implicite (s'il possède ces qualités, il n'est pas dit qu'il les ait portées au plus haut point). Une phrase sans équivoque va cependant clore les considérations du Rapport sur le Mirabeau parlementaire, consacré in fine comme le maître inégalable du délibératif révolutionnaire : " Nul ne sut mieux à la fois convaincre la raison et remuer les passions d'une assemblée" (54).

Or l'inachèvement du chapitre sur l'"art oratoire" laisse d'autant plus briller le député d'Aix, comme l'astre par excellence de l'éloquence des assemblées révolutionnaires, éclipsant ses rivaux éventuels, au moins dans le Rapport. Faut-il penser que l'achèvement du chapitre aurait beaucoup changé les choses ? L'étude de l'Introduction au Rapport semble bien montrer que non. Chénier, ayant multiplié les précautions contre les "écueils" politiques du sujet, ayant notamment répandu force condamnations de la Terreur, "despotisme sanguinaire" où s'abîma la Révolution (55), comptait renvoyer au néant non seulement les grands orateurs montagnards, mais encore les grandes voix girondines, à l'unique exception de Vergniaud, ne promouvant derrière qu'une cohorte

d'orateurs du second rang (quelle qu'ait été leur importance à d'autres égards), "débris" augustes ayant fini par trouver asile dans les trompe-l'oeil parlementaires de l'Empire. Dans une France où un Chateaubriand n'entendait, en écho de Tacite, que "la chaîne de l'esclave et la voix du délateur" (56), le délibératif révolutionnaire ne s'en tirait pas si mal.

NOTES DU CHAPITRE II

---

(1) Rappelons qu'à l'origine, sous le Consulat, "le pouvoir législatif était partagé entre les consuls - qui seuls avaient l'initiative des lois -, le Tribunat, qui discutait les projets du gouvernement, le Corps législatif, qui les approuvait ou les rejetait en bloc, le Sénat, qui vérifiait la constitutionnalité des lois" (J. Godechot, Les Institutions de la France sous la Révolution et l'Empire, Paris, 1985, p.565). "Le Tribunat pouvait donc, dans une certaine mesure, servir de point de départ à une opposition au gouvernement" (op. cit., p.566). En fait, Bonaparte se montra très irrité des velléités d'indépendance de certains tribuns (dont Benjamin Constant, et beaucoup d'Idéologues), et, au premier renouvellement du Tribunat, en l'an X, "les vingt personnalités les plus marquantes du Tribunat, qui étaient aussi les opposants les plus acharnés, se trouvèrent ainsi éliminées" (op. cit., p.567). De plus, au 11 germinal an X (1er avril 1802), le règlement du Tribunat fut modifié, de telle sorte que la discussion des projets de loi devant l'assemblée générale du Tribunat n'eût lieu que "pour la forme". "Ainsi", conclut J. Godechot, "deux ans après sa création, la seule assemblée qui aurait pu dresser une bien fragile barrière contre la dictature était mise au pas" (op. cit., p.567).

Sous l'Empire, le Tribunat, "moribond", est supprimé en août 1807 (op. cit., p.583), et les tribuns nommés membres d'un Corps législatif dont les sessions deviennent "de plus en plus courtes et de plus en plus rares", au point qu'"en 1812, il ne fut pas convoqué" (op. cit., p.583). Restait le Sénat, qui, "malgré les pouvoirs qu'il tenait de la Constitution de l'an XII, se montra d'une servilité inouïe, et ne s'occupa que des affaires personnelles de ses membres, ne se réveillant de temps en temps de sa torpeur que pour adresser à l'empereur des éloges dithyrambiques" (op. cit., p.585). Au total, "le pouvoir législatif n'était plus qu'une façade vermoulue face à la toute-puissance du gouvernement impérial" (op. cit., p.583).

(2) Nos citations seront puisées dans l'édition Bonnet-Frantz du Tableau, Paris, 1989 (Rapports à l'Empereur sur le progrès des sciences, des lettres et des arts depuis 1789. III - Littérature française, ou Tableau historique de l'état et des progrès de la littérature française depuis 1789, par Marie-Joseph Chénier, présentation et notes de Jean-Claude Bonnet et Pierre Frantz, Paris, 1989).

Ce Tableau ne parut qu'en 1815, quatre ans après la mort

de son auteur. Il connut ensuite six éditions, la dernière étant de 1862 (voir l'introduction au Tableau, p.22). A son point de départ se trouvait une commande des consuls à l'Institut, en date du 13 ventôse an X (4 mars 1802), commande oubliée puis renouvelée par le gouvernement impérial le 16 mai 1807. "En février et en mars 1808, des délégations des classes de l'Institut vinrent successivement présenter à l'Empereur des tableaux (ou rapports) historiques sur les progrès des sciences, des lettres et des arts depuis 1789, chacun selon son domaine de compétence" (Sciences mathématiques, Chimie et sciences de la nature, Littérature française, Histoire et littérature ancienne, Beaux-Arts) (Introduction au Tableau, Paris, 1989, p.9).

- (3) Jean-Claude Bonnet souligne dans son Introduction au Tableau que celui-ci constitue un étape importante de la "guerre philosophique" autour de l'évaluation du XVIIIe siècle, dont l'Institut mit au concours cinq fois le "Tableau littéraire", de 1804 à 1810 (Tableau, p.16). L'étude de référence sur ce sujet est celle de Roland Mortier (Le Tableau littéraire de la France au XVIIIe siècle. Un épisode de la "guerre philosophique" à l'Académie française sous l'Empire (1804-1810), Bruxelles, 1972). L'Empereur, en recevant la délégation de la première classe de l'Institut, se situa clairement dans ce contexte : "J'ai voulu vous entendre sur les progrès de l'esprit humain de ces derniers temps, afin que ce que vous auriez à dire fût entendu de toutes les nations, et fermât la bouche aux détracteurs de notre siècle, qui, cherchant à faire rétrograder l'esprit humain, paraissent avoir pour but de l'éteindre" (Introduction au Tableau, p.12). Chénier, dans la présentation du travail de la troisième classe de l'Institut, en fait le thème d'une vibrante péroraison : "En vain les ennemis de toute lumière, proscrivant la mémoire illustre du siècle philosophique, annoncent chaque jour une décadence honteuse, qu'ils opéreraient, si leurs cris imposaient silence au mérite (...) Non, cette étrange catastrophe n'est point arrivée. La France agrandie n'est pas devenue stérile en talents" (Tableau, p.53). On se rappellera qu'un Petitot faisait débiter en 1807 la réaction impériale contre les cryptomonarchistes.
- (4) Parmi les membres de la commission dont Chénier fut nommé rapporteur on comptait notamment Volney, Suard, Morellet, Boufflers, Bernardin de Saint-Pierre, Andrieux, Arnault, Villars, Cailhava, Domergue, Lacretelle, Lanjon, Raynouard, Picard (Tableau, p.21). Jean-Claude Bonnet estime que "c'est surtout par la fermeté et la cohérence de ses engagements" philosophiques "que Chénier s'imposa au parti

philosophique dominant dans l'Académie comme le mieux à même de rédiger le Tableau" (Tableau, p.20).

- (5) Les piques contre la "conversion" de Laharpe sont nombreuses dans le Tableau. La plus caractéristique est la suivante, qui intervient alors que Chénier rend hommage à la doctrine "philosophique" exposée par Saint-Lambert dans son Catéchisme universel : "Au moment où elle parut, les palinodies étaient à la mode, au moins chez certains littérateurs accusés bien injustement, il est vrai, du crime de philosophie. Autrefois, sans doute, ils avaient fait semblant d'être philosophes, mais uniquement pour leur intérêt : c'était encore pour lui qu'ils changeaient de langage. Ils croyaient venger par l'apostasie leur vanité mécontente; ils se flattaient même d'acquiescer de l'importance, d'arriver à la fortune, d'atteindre aux places; et, dans cet espoir, ils multipliaient chaque jour les abjurations hypocrites qui les couvraient de ridicule et ne trompaient que leur ambition" (Tableau, p.85).
- (6) "Institués par décret impérial du 1er septembre 1804, les prix décennaux étaient réservés à des candidats proposés par les différentes classes de l'Institut", la première distribution n'ayant eu lieu que le 9 novembre 1810 (Tableau, n.1 p.305). Dans les attendus du jugement qui décerne le grand prix décennal de littérature au Lycée - attendus rédigés par Chénier, et publiés en annexe au Tableau - Laharpe est loué pour "n'avoir corrompu par aucun alliage la pureté des saines doctrines" littéraires (Tableau, p.292). Les restrictions sont cependant, comme on pouvait s'y attendre, extrêmement importantes. La principale consiste à regarder "comme non avenus les cinq derniers volumes du Lycée" (qui portent sur les écrits en prose du Dix-Huitième siècle) (Tableau, p.289). Au fond, Chénier ne couronne qu'un Lycée très aminci, qui ne contiendrait que le Second livre de la première partie (consacré à l'Art oratoire dans l'antiquité) (Tableau, p.275), "l'Examen des tragédies de Racine" et l'"Examen de la Henriade" : on formerait ainsi "un ouvrage classique, et cet ouvrage aurait bien peu de fautes" (Tableau, p.284).
- (7) Tableau historique de l'état et des progrès de la Littérature française depuis 1789, Paris, 1989, p. 292.
- (8) Tableau, p.101 et p.264.
- (9) Tableau, p.175-178.
- (10) Tableau, p.182.



- (11) Tableau, p.216.
- (12) Tableau, p.207.
- (13) Tableau, p.194.
- (14) Tableau, p.259-261.
- (15) Tableau, p.261.
- (16) Tableau, p.45. On aura remarqué l'usage du pluriel, qui rend à l'armée dans son ensemble ce qu'une pure flagornerie n'aurait attribué qu'au nouveau César.
- (17) Morellet se voit d'ailleurs spécialement complimenté pour son Eloge de Marmontel (Tableau, p.46).
- (18) Tableau, p.46 : "Il n'est pas rétréci ce genre dont les modèles variés appartiennent exclusivement à la littérature du dernier siècle. Deux écrivains illustres, Thomas et M. Garat, ont prouvé qu'en certains sujets, il admet les grandes images et les plus beaux mouvements oratoires."
- (19) Tableau, p.125.
- (20) Ibid.
- (21) Ibid.
- (22) Ibid.
- (23) Ibid.
- (24) Le chapitre IV n'est pas le seul à être inachevé : le chapitre V (qui porte sur l'histoire) comporte plusieurs indications typographiques de lacunes.
- (25) Tableau, p.44.
- (26) Ibid.
- (27) Ibid.
- (28) Ibid.
- (29) Ibid.
- (30) Tableau, p.45.
- (31) Ibid.



- (32) Tableau, p.44.
- (33) Le Rapport sur la dépanthéonisation de Mirabeau fut prononcé le 25 novembre 1793. On en trouvera le texte dans Mirabeau entre le roi et la révolution, textes édités et annotés par G. Chaussinand-Nogaret, Paris, 1986, p.390-395. L'article 2 du décret alors adopté prévoyait que "le même jour" où le corps de Mirabeau serait "retiré du Panthéon français", "celui de Marat" y serait "transféré". On notera que Chénier, dans ce Rapport, ne s'inscrit nullement dans une perspective jacobine d'hostilité à l'éloquence. Plus aristotélien que platonicien, il ne reproche pas à Mirabeau son talent, mais le mauvais emploi qu'il en a fait. De façon très flatteuse, d'ailleurs, il le rapproche de Cicéron. Certes, il ne le crédite, en apparence, que d'"une partie" des talents oratoire de l'Arpinate; mais la part manquante n'est pas l'éloquence. Il le résume en une formule d'apparence paradoxale, mais qui fait référence à la définition romaine de l'orateur (Vir bonus dicendi peritus - "un homme de bien, habile dans l'art de parler", traduit Chénier) : "Il n'eut de l'orateur que l'éloquence; il en négligea la partie la plus essentielle, l'intégrité" (op. cit., p.394). Ainsi, en lui retirant son "estime", Chénier lui conservait son "admiration" (op. cit., p.391).
- (34) Tableau, p.125 et p.127.
- (35) Tableau, p.126. Il s'agit de l'Adresse au Roi du 15 juillet 1789.
- (36) Ibid. Il s'agit du discours Sur les Finances et la Banqueroute du 26 septembre 1789.
- (37) Ibid. Le discours Sur la Constitution Civile du Clergé est du 26 novembre 1790. Les deux discours Sur l'Exercice du Droit de Guerre et de Paix ont été prononcés les 20 et 22 mai 1790. Les autres discours cités par Chénier - avec pour seul commentaire qu'"on" les a "remarqués" - sont la Réponse à l'abbé Maury sur les Biens Ecclésiastiques (30 octobre 1789) et les deux discours Sur la Sanction Royale (1er et 18 septembre 1789). Seul le discours Sur le Pacte de Famille (25 août 1790) a droit à un commentaire spécial, mais bien vague (du point de vue oratoire) : il est qualifié de "très sage".
- (38) Ibid.

- (39) Ibid.
- (40) Tableau, p.127. Ajoutons qu'en ce qui concerne le modèle du genre "mixte" chez les Latins, Chénier hésite, parmi les chefs-d'oeuvre de Cicéron, entre le Pro Milone, "admirable en toutes ses parties", et le Pro Ligario, "discours animé, rapide, inspiré, le plus pathétique et le plus entraînant peut-être que nous ait laissé l'antique éloquence" (Tableau, p.274).
- (41) Tableau, p.126.
- (42) Le discours Sur l'Abolition de l'Ancienne Caisse d'Escompte est du 6 novembre 1789; Sur les Troubles de Marseille est du 5 novembre 1789; Sur le Parlement de Rennes, du 9 janvier 1790; Sur la Procédure du Châtelet, du 2 octobre 1790.
- (43) Tableau, p.128.
- (44) Ibid.
- (45) Tableau, p.127.
- (46) Tableau, p.198.
- (47) Tableau, p.197 et 196.
- (48) Tableau, p.197.
- (49) Tableau, p.197-198. Le mot "amertume" renvoie à Laharpe, auquel l'introduction du Rapport a reproché sa propension à "cette injurieuse amertume si contraire à l'urbanité française" (Tableau, p.43).
- (50) Tableau, p.287.
- (51) Tableau, p.127.
- (52) Ibid.
- (53) Ibid.
- (54) Ibid.
- (55) Les condamnations de la Terreur sont nombreuses dans le Rapport, qui la honnit comme "tyrannie sanguinaire" (Tableau, p.149), "temps horrible où triomphait parmi nous un despotisme sanguinaire paré du nom de liberté" (Tableau, p.236), "tyrannie exercée au nom du peuple" (Tableau, p.247), etc.

- (56) C'est dans un "extrait" écrit en 1807 pour le Mercure, sur le Voyage pittoresque et historique en Espagne d'Alexandre de Laborde, que Chateaubriand inséra ces lignes célèbres ("Lorsque, dans le silence de l'abjection, l'on n'entend plus retentir que la chaîne de l'esclave et la voix du délateur; lorsque tout tremble devant le tyran (...) l'historien paraît, chargé de la vengeance des peuples. C'est en vain que Néron prospère, Tacite est déjà né dans l'Empire").

### CHAPITRE III

#### L'ÉLOQUENCE RÉVOLUTIONNAIRE INSTILLÉE : LES COURS DE BELLES-LETTRES D'ANDRIEUX ET DE NODIER

---

Si le Rapport de M.-J. Chénier apparaît comme l'exception majeure dans le silence impérial, il reste qu'il n'est pas la seule, et qu'on peut fournir des exemples probants de persistance souterraine d'un courant certes très minoritaire, mais vigoureusement favorable à certains orateurs révolutionnaires. Nous en produirons deux témoignages, fournis par deux auteurs de Cours de Littérature (professés dans des buts, et pour des auditoires très différents), Andrieux et Nodier. Le premier, auteur dramatique en vue, incarnera un jour la lutte des Académiciens contre le Romantisme; le second, polygraphe en herbe, sera plus tard une des figures les plus originales de ce même Romantisme français. Pour l'heure, ils retiendront spécialement notre attention, l'un en ce qu'il était très lié au milieu des Idéologues, et qu'il nous permettra de poser la question du rapport de ce milieu intellectuel

à l'éloquence, en même temps qu'à la rhétorique, problème que le Tableau de M.-J. Chénier, lui aussi lié aux Idéologues, appelait cependant moins nettement à résoudre; l'autre, parce que tout en se présentant comme un converti enthousiaste au "beau classique", il porte les ferments d'une nouvelle manière d'admirer l'éloquence révolutionnaire, dans un système littéraire qui, à terme, fera son salut sans Boileau.

#### I. ANDRIEUX ET LE COURS DE BELLES-LETTRES PROFESSE A L'ECOLE POLYTECHNIQUE EN 1810

Trouver dans l'enseignement littéraire d'un homme qu'on rattache au groupe des Idéologues une position critique courageusement favorable à une certaine éloquence parlementaire de la Révolution doit à la fois paraître normal et surprenant. Normal, parce qu'on connaît l'hostilité réciproque des Idéologues et de Napoléon; surprenant, parce que l'Idéologie, telle que la développe Destutt de Tracy, prend ses distances avec une éloquence qu'elle tient en suspicion. Aussi, pour mieux analyser les éventuelles appréciations littéraires d'Andrieux sur l'éloquence révolutionnaire, tenterons-nous d'abord de définir sa position originale dans le milieu de la Décade, où il se signala en mettant en doute que la seule Raison suffise pour agir sur l'esprit des hommes, là où un Destutt de Tracy témoignait d'une hostilité à peine voilée contre les prestiges et les sortilèges de l'éloquence.

#### A) L'Idéologie et l'Eloquence

C'est dans le chapitre VI de la seconde partie (Grammaire) des Eléments d'Idéologie, qui porte sur la "création d'une langue parfaite" et sur "l'amélioration de nos langues vulgaires", que Tracy dévoile les réticences - au demeurant prévisibles - des tenants de l'"analyse" vis-à-vis de l'éloquence. Tout en établissant d'entrée que l'imperfection des langues humaines n'est pas accidentelle, mais bien essentielle, vu que "l'incertitude de la valeur des signes de nos idées est inhérente, non pas à la nature des signes, mais à celle de nos facultés intellectuelles" (1), Tracy n'en accepte pas moins d'examiner les exigences auxquelles une langue devrait satisfaire pour être dite parfaite, non dans le but illusoire de créer une nouvelle langue, mais dans celui de "donner à celles qui existent les propriétés que l'on voudrait trouver dans celle que l'on tenterait en vain de leur substituer" (2). Les deux qualités qui feraient la perfection d'une langue, et qu'on doit chercher sans relâche à donner, en les "améliorant", aux langues naturelles, sont la "clarté" et l'"exactitude" (3). Dès lors, pour se rapprocher de cette perfection, il faudra se déprendre des figures, en proscrire absolument certaines, et réglementer sévèrement l'usage des autres :

"On en bannirait avec scrupule les hyperboles, les allusions, les demi-réticences, les fausses délicatesses, les tropes, les divers emplois d'un même mot; (...) toujours un signe avertirait quand ce mot est pris au sens propre ou au sens figuré" (4)

En exposant ce projet d'apporter dans le style l'"esprit d'exac-

titude" - dont l'idéal est la correspondance biunivoque entre un signe et un sens qui fait la force du langage mathématique - Destutt de Tracy prévoit qu'on reprochera à la langue qu'il propose d'être "trainante, monotone, sans grâces, et peu propre aux mouvements de l'éloquence" (5). Or, de ces reproches, Tracy n'a cure, puisqu'il s'inscrit dans la lignée des objections platoniciennes contre l'éloquence, accusée de tromperie :

"A l'égard des moyens de l'éloquence, tous ceux qui ne consistent pas dans la clarté et la justesse de l'expression, et dans la beauté et la richesse des idées accessoires que cette expression réveille en énonçant l'idée principale, ne me paraissent être que des moyens de déception peu regrettables" (6)

C'est qu'aux yeux du "goût sévère" qu'il reconnaît être le sien, et qui devrait être en droit celui de tous, les "prestiges" de l'abus de mots sont sans force : la "clarté" et la "justesse" apparaissent au contraire comme seules susceptibles de donner au style "un degré de vivacité et d'énergie difficile à prévoir" (7).

Cette hostilité de principe de l'inspirateur des Idéologues se retrouve d'ailleurs dans le dédain plus général de la Décade pour toute entreprise de persuasion allant au-delà des limites de la stricte conviction rationnelle. Andrieux fut, comme nous l'avons signalé plus haut, un des seuls collaborateurs de la Décade à critiquer ces conceptions, ce qui lui valut d'être vertement rabroué. Il écrivit en effet en 1799, dans un article de politique intérieure, qu'il déplorait que les événements publics ne soient

pas plus "signalés" par des "solennités" "parlant au coeur et à l'imagination" :

"Nous négligeons ces moyens que ni l'antiquité ni les prêtres catholiques ne négligeaient. Nous avons tort. Il y a plus de prise sur les hommes par les sens et par le coeur que par l'esprit et le raisonnement; mais la manie d'analyser, de dissenter, refroidit et gâte tout (...) les docteurs de l'école de la perfectibilité de l'esprit humain ne songent pas que les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des hommes ne sont pas des métaphysiciens, et ne s'en trouvent pas plus mal." (8)

Cette sortie inattendue vaudra à son auteur une volée de bois vert, administrée moins d'un mois plus tard par un Cabanis chargé de souligner que l'"analyse" n'entend nullement "déssecs les coeurs", mais travaille au contraire à remplacer les romans d'une métaphysique abstraite par une "philosophie moderne" "de caractère essentiellement pratique", dont l'efficacité sociale se fonde sur la certitude que "les méchants ne sont que de mauvais raisonneurs", et que l'essentiel est donc de rectifier l'organisation de leurs raisons (9)...Dans le milieu intellectuel de la Décade, seul, avec Andrieux, le Garat du Mémoire sur la Révolution aurait pu jouer le rôle d'un défenseur de l'éloquence - mais il restera strictement conforme à l'orthodoxie "analytique", qu'il a brillamment exposée dans son Cours d'analyse de l'entendement humain à l'Ecole Normale de l'an III. On voit donc quelle est la mesure de l'originalité d'Andrieux dans la mouvance Idéologiste, dont pourtant il ne voudra jamais se dissocier, se réclamant jusqu'au bout, dans ses Cours, de Condillac et de Tracy.



## B) Le Cours de Belles-Lettres d'Andrieux

Digne d'intérêt par cette place originale qu'il occupe chez les tenants de l'"analyse", Andrieux se révèle passionnant dans le Cours de Belles-Lettres qu'il professe à l'Ecole Polytechnique en 1810, à la fois refus de la "scolastique rhétorique", et reprise de pans entiers de son héritage, mais surtout lieu d'une prise de position, très courte mais aussi très courageuse vu les temps, où se trouve, même fugitivement, l'une des rares traces indubitables, imprimées, de persistance d'une attitude critique favorable à une forme au moins de l'éloquence révolutionnaire.

### 1 - Andrieux pédagogue dans la Décade

On nous permettra, avant d'aborder ce point, de relever que la vocation à professer la littérature, chez Andrieux, est invétérée, de même que sa capacité à s'y livrer d'une manière novatrice. Dès 1796, en effet, la Décade publie, à la fois comme un modèle et un programme, une "leçon de littérature", où Andrieux expose ce qu'il dirait "dans une classe, au milieu d'élèves de quinze à seize ans" (10). Il y propose comme instrument méthodologique fondamental du professeur de Belles-Lettres, la formation du "goût" des élèves par la comparaison "des morceaux de différents auteurs anciens et modernes, sur des sujets à peu près semblables", méthode d'ailleurs officiellement promue en 1802, et qui survécut donc aux Ecoles Centrales. Avec une audace réelle dans un enseignement toujours rétif à l'idée

de faire étudier des auteurs contemporains, Andrieux proposait en exemple de ce procédé la comparaison de deux discours de généraux à leur armée, l'un pris dans Quinte-Curce ("Celle des harangues d'Alexandre où cet auteur a mis le plus de grandeur et de véritable éloquence"), l'autre étant "la proclamation de Bonaparte à l'armée d'Italie, sous la date du 7 floréal" - ce qui était introniser dans un statut de "classique" un texte écrit à peine deux mois plus tôt" (11)... Non content de cette hardiesse, il entend montrer par une étude de texte serrée (12) que "cette harangue" de Bonaparte "est beaucoup plus belle que celle d'Alexandre" (13). La raison en étant, au fond, la supériorité du régime républicain, un roi ou un empereur parlant "de lui, et uniquement de lui", tandis qu'"un général républicain doit nécessairement commander au nom de la patrie", et se voit donc relié aux sources les plus fécondes de l'enthousiasme, celles du salut commun. Et l'élève modèle de cette leçon qui ne l'est pas moins de se lever alors pour proposer la réflexion à laquelle, de l'aveu même de son auteur, cette explication de texte devait conduire : "En éloquence comme à la guerre, les républicains vaincront toujours les rois et leurs sujets" (14).

## 2 - Un essai de rhétorique idéologiste

Novateur, Andrieux le sera encore quelques années plus tard, dans son Cours de Belles-Lettres aux élèves de l'Ecole Polytechnique (15). Napoléon ayant remplacé Bonaparte, Andrieux n'est plus guère en odeur de "sainteté" impériale, et se fera

d'ailleurs remercier, sous le prétexte d'une plainte déposée par Lamennais (16). Quoi qu'il en soit, Andrieux a profité de la nature de son "public", de formation essentiellement scientifique, pour proposer une rénovation, qui se voulait radicale, de l'ancienne rhétorique. On se souviendra que la Décade avait tiré à boulets rouges sur le cours de Laharpe à l'École Normale de l'an III, Ginguéné s'indignant qu'on laisse l'ex-académicien enliser le cours de Belles-Lettres dans la routine et les ornières d'une rhétorique à ses yeux obsolète, et appelant de ses vœux l'application de l'"analyse" à la chose littéraire (17).

De fait Andrieux, dans son Cours, ne manque pas d'assaisonner ses propos de piques contre le "génie subtil et dogmatique des rhéteurs" et la rhétorique, "art très compliqué" et au fond inutile, à cause du "défaut de méthode de leur enseignement" (18) - "amoureux des systèmes, ils enseignaient tout a priori" (19) - qui les avait conduit à "embarrasser" leur esprit de "préceptes scientifiques" et à le "hérissier" d'une "nomenclature inexacte" (20). Simultanément, comme on pouvait s'y attendre, Andrieux reprend des pans entiers de la rhétorique la plus traditionnelle, depuis le niveau le plus général (le cadre de son cycle sur "l'art d'écrire" : inventio, dispositio, elocutio) jusqu'au niveau le plus ponctuel (Andrieux renvoie à Aristote, Rhétorique, III, 13, pour les différences d'"élocution" du parlé et de l'écrit) (21). Compromis entre des innovations réelles ( la conception de l'apprentissage d'une bonne disposition,

par exemple ) et des replâtrages terminologiques ( il nomme "tours et mouvements" ce que les rhéteurs ont appelé "figures" (22)...), le Cours de Belles-Lettres d'Andrieux trouve son originalité vraie - et le motif de sa suspension - dans la liste des auteurs auxquels il emprunte ses exemples. Il offre en effet l'intérêt d'adjoindre à une révérence profonde pour les classiques antiques (23), et pour les "grands auteurs" du dix-septième siècle, au premier rang desquels Racine, Boileau et Bossuet (24), une courageuse insistance à présenter comme des modèles tout aussi dignes d'éloge les grands écrivains du dix-huitième siècle que l'air du temps voue aux gémonies (25).

### 3 - L'éloge de Vergniaud

Aussi fallait-il être Andrieux pour oser citer, et donner en exemple, en 1810, Vergniaud, en renvoyant par-delà cet exemple privilégié aux richesses négligées du délibératif. L'événement a beau n'intervenir qu'en note, il n'en est pas moins frappant, et prend place dans un paragraphe privilégié de l'étude des qualités du style, qui concerne l'"élévation" . Andrieux vient de préciser qu'elle est "réservée pour les grands sujets", et convient donc "lorsqu'il s'agit de discussions qui intéressent le sort d'un empire, le salut d'un peuple", et dans les "matières religieuses ou morales". Pour illustrer cette catégorie critique, notre auteur avance comme "un des morceaux les plus élevés de la prose française", "la Profession de foi du Vicaire savoyard", puis ajoute qu'"on peut citer encore comme modèles dans le style élevé, plu-

sieurs morceaux de nos orateurs sacrés, plusieurs discours prononcés à nos tribunes publiques dans des discussions solennelles, etc.", un appel de notes étant accolé à cette fin de phrases, pour inviter à lire ceci :

"Voyez, entre autres, le discours de Vergniaud, prononcé dans la Convention, le 31 décembre 1792 (voyez le Moniteur). On y trouve ce beau passage : 'Craignez qu'au milieu de ses triomphes, la France ne ressemble à ces monuments fameux qui, dans l'Egypte, ont vaincu le temps. L'étranger qui passe, s'étonne de leur grandeur; s'il veut y pénétrer, qu'y trouve-t-il, des cendres inanimées, et le silence des tombeaux.' On admirera dans ce discours, plusieurs traits de la même élévation, de la même force." (26)

Et Andrieux de terminer sa note en élevant, comme de juste, le point de vue :

"J'ai rappelé exprès un orateur français récent, parce que nous ne connaissons pas assez nos propres richesses, et parce que nous avons souvent l'injustice de les dédaigner" (27)

Ainsi, en quelques lignes, Andrieux aura non seulement placé le délibératif révolutionnaire à la hauteur d'une éloquence de la Chaire tant prônée en ce début de siècle, mais encore proposé comme modèle un orateur aussi politiquement avancé que le coryphée des Girondins. Il n'aura pas seulement prononcé un nom, mais bien cité un texte, tiré d'un discours postérieur au Dix-août, amorçant ainsi une anthologie possible des modèles du délibératif français, trésor enfoui à reconquérir sur l'éloignement contemporain (28).

## II. NODIER ET LE COURS DE BELLES-LETTRES PROFESSE A DOLE

Ce qu'Andrieux continue, par-delà ses originalités, c'est le processus d'intégration de l'éloquence révolutionnaire dans le système critique néo-classique, processus commencé dans les articles de Laharpe avant 1793, et dont le Rapport de M.-J. Chénier avait constitué une nouvelle étape. L'intérêt propre de Nodier est de nous offrir une autre "modèle" d'intégration de cette même éloquence, et cette fois dans un "système" littéraire qui, quel qu'ait été son caractère confidentiel, se montrait plus ouvert aux vents des rénovations en cours, dans un contexte politique par ailleurs assez incertain.

Nous possédons en effet, au moins en substance (29), le texte d'un Cours de Belles-Lettres que Charles Nodier professa à Dole, du mois de juillet 1808 au mois d'avril 1809, où l'éloquence révolutionnaire est fort bien traitée, ce qui ne semble pas avoir nui à la poursuite de son "enseignement" - il s'agissait plutôt de conférences destinées à un public non scolaire - bien que Nodier ait été spécialement surveillé. On se rappellera en effet que son installation à Dole, qui datait de la mi-octobre 1806, avait suivi une incarcération à Sainte-Pélagie, Nodier s'étant, dans une période de désespoir, dénoncé comme l'auteur d'une ode satirique contre Napoléon, parue trois ans plutôt dans un journal anglais (30). Les fluctuations politiques de Nodier étant mieux

connues dans leur principe que dans leur détail, il n'est guère facile de déterminer quel était exactement, en 1808-1809, le point où il en était arrivé, notamment parce qu'il aima souvent, comme on sait, donner une réalité toute rétrospective à de chimériques souvenirs (31). Par contre, l'état de ses opinions littéraires est facile à connaître : il ressort de la lecture de son Cours, et c'est donc exclusivement à lui que nous aurons avantage à nous attacher. Ce Cours nous intéresse essentiellement en ce qu'il ménage un triomphe au délibératif moderne, et cela dans le double contexte d'une critique - attendue - de la rhétorique traditionnelle, et de préférences littéraires originales, qui contrastent d'ailleurs avec le but supposé du Cours, la promotion du "beau classique".

#### A) Une critique de la Rhétorique

Il n'est pas indifférent, comme bien l'on pense, que Nodier se livre tout au long de la première partie de son Cours, consacrée à l'Art oratoire, à de nombreuses réflexions hostiles aux "rhéteurs", quand on sait qu'à la fin du XIXe siècle, le dédain pour l'éloquence révolutionnaire se confondra avec la réprobation à l'égard de la rhétorique. C'est ici un phénomène inverse qui se déploie : le rejet des "règles" s'accommode et s'accompagne au contraire d'un éloge de l'éloquence révolutionnaire.

Nodier prend pourtant bien garde, dans son "Discours inaugural", de rendre hommage aux Aristote, Cicéron, Quintilien, énonciateurs des "règles éternelles du style", auquel il adjoint

Horace, Longin, Boileau, Rollin, Blair, exempts de la malédiction qu'il prononce par ailleurs contre tous les autres "rhéteurs", misérables "compilateurs" oiseux et superflus (32). De même il affecte, en critiquant le caractère alambiqué et inutile des "subdivisions" de la rhétorique, de ne mépriser que les cuistres, imbéciles machines à amplifications, acharnés à rendre "méthodiquement ridicules" les mots les plus sublimes, parce qu'ils ne seront jamais rien d'autre qu'"hommes de Collège" ou que "dissertateurs du Parlement" (33). Cependant, en critiquant la classification des trois styles (simple, sublime, tempéré) (34), celle des trois genres (une de "ces subdivisions inutiles de la vieille rhétorique") (35), ou encore celle des figures ("fastidieuse étude" qui n'enrichit "notre mémoire que d'une nomenclature difficile et barbare") (36), Nodier mettait nécessairement en cause les "pères fondateurs" liminairement révéérés. Il résout cette contradiction par une relativisation historique de son objet : à ses yeux, "les rhéteurs anciens ont singulièrement différé des modernes par la situation dans laquelle ils se sont trouvés placés" (37). Aristote en son temps était l'allié des créateurs, et son génie anticipateur ne prétendait leur imposer aucune loi dont ils n'aient été, souvent à leur insu, les législateurs dans leurs chefs-d'oeuvre. A l'inverse, les rhéteurs modernes n'ont "plus de voies à ouvrir au talent" (38), et se posent en adversaires des vrais créateurs, en hommes résolus à les étouffer :



\*Judicieux mais serviles observateurs des règles des anciens, ils ne font que les répéter sans cesse avec une réserve scrupuleuse et la plus légère modification qu'ils tenteraient d'y apporter passerait justement pour un sacrilège. Ce sont de religieux conservateurs du feu sacré qui craindraient d'en profaner la noble source en lui donnant de nouveaux aliments." (39)

Voilà donc les rhéteurs modernes condamnés radicalement; Nodier peut bien admettre plus loin que certains d'entre eux aient eu du "goût", il n'en finit pas moins par revenir à cet impitoyable constat : "Leur lecture accable" (40). Et notre auteur de mettre en valeur un genre qu'il considère comme non "assujetti", "encore indépendant des règles auxquelles les rhéteurs ont soumis le discours", à savoir la harangue militaire - entendez les "traits" admirables, souvent circonscrits dans les bornes d'une phrase, d'un César, d'un Henri IV ou d'un Bonaparte (41), aux antipodes du genre orné des Contiones. De même, Nodier sème çà et là les germes d'une théorie de l'"agreste", franche simplicité qui s'impose à la fois comme seule efficace là où l'urbanité des rhéteurs anéantit dans ses vains détours la force d'une parole vraie, et comme responsable directe de ce que Nodier décrit comme "le plus beau monument de l'éloquence de tous les genres, de tous les temps et de tous les lieux", l'exorde du Sermon sur l'Eternité improvisé par le Père Bridaine à Saint-Sulpice, et conservé par l'abbé Maury (42).

Nodier peut bien proclamer en préambule qu'il n'avance que "dirigé par les principes immuables des grands hommes qui ont

posé les bases de l'art oratoire" (43), il redit ensuite aussi souvent qu'il le peut que la rhétorique n'a pas le secret de l'éloquence, puisque c'est le coeur qui le possède : c'est pourquoi le plus beau plaidoyer écrit en France n'est pas d'un avocat, mais d'un homme de lettres, Pellisson, fidèle dans les revers à Fouquet, "tant il est vrai surtout que l'élan de l'amitié et de la vérité l'emporte de beaucoup sur les efforts de l'art, et que l'éloquence qui en résulte est d'une tout autre puissance que cette science de parlerie si bien caractérisée par Montaigne" (44). Si le génie producteur se porte donc d'autant mieux qu'il reste sourd aux minuties rhétoriques, le talent critique s'accommode aussi bien d'ignorer le fatras des subdivisions oiseuses : l'essentiel est d'avoir un "jugement sûr" et une "aptitude à saisir la vérité", avec lesquels "on se fait aisément une bonne méthode et des définitions justes" (45).

Bien entendu, une telle position s'inscrit dans une tradition presque aussi ancienne que la rhétorique elle-même : Nodier a cité Montaigne mais aurait pu y ajouter tout un florilège, dont les emblèmes restent les adages de Quintilien ("pectus est quod disertos facit") et de Pascal ("la vraie éloquence se moque de l'éloquence"). Et comme on pouvait s'y attendre, la structure du Cours de Nodier suit, avec autant d'application qu'il a mis à les contester, les grandes lignes des subdivisions rhétoriques (46). Du reste, il l'avoue à l'occasion : "les divisions des rhéteurs" ont au moins "l'avantage de simplifier les opérations

de l'esprit" - il s'agit tout simplement de ne pas ériger ces commodités critiques en "idées" absolues - et dès lors, fausses - auxquelles il faudrait soumettre son esprit.

B) Deux traits plus originaux

Il n'en reste pas moins que c'est sur ce fond de contestation (même relativisé) que Nodier va donner les plus grands éloges à certains orateurs de la Révolution, qui se profileront ainsi au grand air d'une éloquence "vraie", purs de la poussière des Collèges et des Parlements où tant d'entre eux avaient fait leurs classes. Il se trouve que le Cours de Nodier offre en outre deux traits d'une originalité plus substantielle : d'une part, sa première partie sur l'art oratoire, fidèle à ses remarques acerbes contre l'esprit passéiste des rhéteurs, assure au roman non seulement une place à part entière, ce qui n'était pas nouveau, mais aussi, ce qui était plus audacieux, un rôle-clé, au-delà d'une simple "transition naturelle de l'art oratoire à l'art poétique" (47). Le Télémaque de Fénelon, "le premier des romans si ce n'est point un poème", apporte, parmi d'autres, la preuve que le roman peut se révéler un véritable "point d'intersection", même s'il ne constitue en théorie que la ligne de partage entre le "style oratoire" et le "style poétique" (48).

D'autre part, ce qui constitue l'autre trait original du Cours de Nodier, c'est la grande liberté dans le choix des auteurs et des oeuvres dont il entend parler, alors même qu'il se place sous

l'invocation d'un "beau classique" au nom duquel on attendrait plus d'exclusives, surtout de la part d'un converti de fraîche date, ainsi qu'il tient à se présenter (49). Dès son "Discours inaugural", en effet, il avertit que, dans la deuxième partie du Cours, consacrée à la poétique, il entend bien, en poésie épique, s'étendre sur Ossian (50), en poésie dramatique, envisager Calderon et Schiller, Fabre d'Eglantine et Collin d'Harleville (51), tandis que dans la fin de la première partie, consacrée comme nous l'avons vu au roman, il compte entretenir son public du Werther de Goethe comme de la Corinne de Mme de Staël et du René de M. de Chateaubriand (52). Quand on sait qu'un seul de ces noms était susceptible d'attirer l'ire des sectateurs de Laharpe, on mesure l'audace d'un critique que quelques<sup>4</sup> barrières bien légères (une invocation à l'autorité de Laharpe, une révérence au siècle de Louis XIV, sommet indépassable de l'effort humain vers le goût) (53) n'auraient pas protégé longtemps du Journal des Débats, au cas où ces hérésies auraient connu une diffusion imprimée.

### C) La primauté incontestable du délibératif moderne

C'est dans ce contexte d'ouverture aux nouveautés du tournant des Lumières (54) que Nodier exalte l'éloquence délibérative, et place l'un, au moins, de ses champions modernes à égalité avec les grands maîtres antiques.

Que l'éloquence délibérative soit, à ses yeux, au sommet

des oeuvres en prose, cela ressort avec une grande force de quelques jugements sans équivoque. D'une part, l'"homme vraiment éloquent" est présenté comme exerçant "la première des magistratures": "il a sur tout le genre humain le droit inaliénable de domination. L'empire de l'éloquence est la seule tyrannie légitime" (55). L'éloquence en général est donc portée aux nues; et parmi les formes diverses qu'elle peut revêtir, "l'éloquence de la tribune est incontestablement la plus brillante et la plus élevée de toutes" (56). Certes, il concède cependant qu'un souci exclusif d'efficacité l'emporte souvent, chez l'orateur politique, sur le soin donné au style. Mais c'est pour ajouter aussitôt que

"quand des compositions toutes puissantes sur l'âme ne craignent point les regards du goût, l'orateur a atteint le plus haut point où l'ambition de l'homme puisse aspirer; il est doué des plus magnifiques bienfaits de la nature, et il n'y a plus de gloire à qui la sienne ne fasse envie."(57)

Or Nodier accueille volontiers dans ce paradis des orateurs, au-delà du couple antique formé par Démosthène et Cicéron, des représentants du délibératif moderne, puisque Nodier le voit renaître "dans le style philosophique, sous la plume de Jean-Jacques, et, à la tribune française, dans les discours de Mirabeau, de Cazalès et de Vergniaud" (58), l'un de ces nouveaux maîtres étant d'ailleurs présenté ensuite, comme nous le verrons, non seulement comme égal, mais

peut-être comme supérieur aux modèles gréco-latins. Un tel destin n'allait nullement de soi pour Nodier, puisque l'éloquence judiciaire est présentée, à l'inverse, comme l'illustration même d'une indignité des modernes par rapport aux anciens : "L'antiquité avait des orateurs, nous n'avons que des avocats" (59).

L'orateur moderne supérieur, c'est Mirabeau. Nodier a préparé son public à cette révélation en posant deux jalons. Le premier, lorsqu'il a remarqué que Mirabeau avait bien vu ce qu'était le génie, puisque son mot sur Barnave donnait "une idée assez juste" de cette notion présentée comme aussi centrale qu'indéfinissable (60). Le second, quand il a placé Mirabeau au rang des génies, dans une des diatribes du Cours contre les règles minutieuses auxquelles les rhéteurs enragent de ne pas les voir assujettis : "Scipion, Mirabeau et quelques autres nous ont prouvé qu'un génie puissant et élevé pouvait prendre un grand ascendant sans leur secours" (61). Aussi ne s'agit-il, pour l'auditeur attentif du Cours, que d'une demi-surprise lorsque, après avoir exposé pourquoi "Démosthène chez les Grecs et Cicéron chez les Romains portèrent à son apogée l'éloquence de la tribune", Nodier affirme que "la Révolution de France a donné à la postérité un orateur qui ne le cède peut-être pas à ces grands hommes" (62). A la prudence d'un tour stylistique qui postule plutôt qu'il n'affirme l'égalité de stature du moderne et des anciens, on va voir succéder l'hypothèse

d'une supériorité, en une formule qui doit au moins laisser pensif : "Qui sait même de combien il les aurait surpassés si sa carrière avait été plus longue et si, comme il le disait lui-même, 'la roche tarpéienne n'avait pas été trop voisine du Capitole'" (63). Mais enfin Nodier renonce à toute précaution :

"Doué de plus de grâce que Démosthène, de plus d'énergie que Cicéron et d'autant de génie que tous deux, Mirabeau a rassemblé toutes les parties du grand orateur" (64),

la "vertu" exceptée - mais dans cette appréciation critique des qualités littéraires de l'orateur, peu importe qu'il lui ait manqué d'être bonus, pourvu qu'il ait été si suprêmement peritus dicendi qu'il a mis fin à la supériorité millénaire des anciens dans ce genre supérieur à tous les autres.

Et de même qu'autour des noms de Démosthène et de Cicéron gravitaient ceux d'Hypéride, d'Eschine, d'Hortensius, autour de la figure jupiterienne de Mirabeau s'esquisse d'abord une triade, qu'il formerait avec Cazalès et Vergniaud (65) - ce qui montre l'oécuménisme politique de Nodier - et au-delà tout un Olympe, dont la Convention ne serait pas bannie. La Constituante garde cependant le premier rang, et de loin, avec Maury, Cazalès et Barnave. L'abbé Maury n'est pas loué pour sa véhémence, mais pour ses "connaissances fort étendues", son "esprit méthodique" et son "élocution brillante" (66). Cazalès, talentueux improvisateur, vaut pour la simplicité de ses formes oratoires, alliée

à la richesse "d'une vive sensibilité et de cette inspiration qui fait les hommes éloquents" (67). Quant à Barnave, il se présente certes sans génie, mais comme celui dont Mirabeau disait tout de même qu'il n'avait "jamais entendu personne qui parlât si longtemps, si vite et si bien" (68).

Ce qui est plus audacieux encore, c'est que les autres assemblées, tout en n'étant pas même nommées (69), sont néanmoins admises - et avec quels honneurs, sous les apparences d'une sereine inférence :

"La situation des assemblées politiques de la France pendant la durée de la république offrit beaucoup de passions fortes et par conséquent beaucoup de traits éloquents et même sublimes." (70)

Vergniaud est ici le nom emblématique, auquel Nodier ne fait cependant franchir encore que la première étape du cursum honorum des trois formules par lesquelles il vient de faire passer la gloire de Mirabeau :

"Vergniaud cependant serait parvenu sans doute à égaler les plus fameux orateurs des temps anciens et modernes, si les événements n'avaient réalisé trop vite cette sublime et touchante prophétie que lui arrachèrent les discussions scandaleuses de la convention nationale : 'la Révolution est comme Saturne, elle dévorera tous ses enfants'." (71)

Il n'est jusqu'à des minores qui ne soient conviés au banquet, ce qui va être une manière d'assurer définitivement la suréminence de l'éloquence révolutionnaire, nimbant d'une



aura incomparable ceux qui en auraient dérobé ne fût-ce que des étincelles, tels \*les Lucien Bonaparte, les Benjamin Constant, les Jean de Bry\*, qui sont présentés comme \*les derniers qui aient participé à cet héritage de gloire dont les hommes ne reprendront pas de longtemps possession\* (72).

D) Au-delà du "beau classique"

Nodier juge-t-il alors qu'il s'est trop avancé, en honorant ainsi l'éloquence révolutionnaire postérieure à la Constituante, en la créditant de \*traits éloquentes et même sublimes\* ? Toujours est-il qu'il tempère immédiatement cet éloge par une révérence rapide à l'idéal du "beau classique", au nom duquel ces \*traits\* sont renvoyés dans la marge :

\*Mais cette harmonie, dont le beau se compose et qui n'est autre chose que l'ordre, ne se retrouve pas plus dans les écrits que dans les opérations du temps.\* (73)

Mettre ainsi en marge du "beau classique" les "traits sublimes" c'est aussi, et peut-être surtout, une façon de les mettre en réserve pour une esthétique nouvelle qui ferait enfin sa part à l'"agreste"; c'est dessiner les contours des formes à venir du conflit qu'entretiennent le beau et le sublime. Car Nodier verse subitement du côté où il penche en secret, malgré ses allégeances réitérées aux "principes immuables", et ouvre la carrière du sublime de terreur que l'historiographie romantique de la Révolution est destinée à parcourir, jusqu'à l'achèvement

grandiose de Michelet : "que les nations se réjouissent", écrit Nodier, "de ce que les hommes ne se hisseront pas avant longtemps au niveau d'une telle gloire", car

"l'éloquence des révolutions est un phénomène heureusement très rare et moins sublime encore que terrible; elle ressemble à ces feux éclatants et colorés qui frappent de surprise et d'admiration le voyageur de nuit, mais à l'aspect duquel il s'arrête saisi d'effroi en se rappelant qu'ils décèlent un volcan." (74)

Si la portée du Cours fut des plus réduites (une poignée d'auditeurs à Dole), l'important est ici moins l'influence immédiate, qui fut nulle, que l'existence, dès 1808-1809, d'une telle configuration critique.

NOTES DU CHAPITRE III

---

- (1) A.L.C. Destutt de Tracy, Eléments d'Idéologie, Paris, an XI - 1803, p.405. Tracy précise "qu'il est impossible que le même signe ait également la même valeur pour tous ceux qui l'emploient, ou même pour chacun d'eux, dans les différents moments où il l'emploie. Cette triste vérité est ce qui constitue essentiellement le vice radical de l'esprit humain; ce qui le condamne à ne jamais arriver complètement à l'exactitude, excepté quelques cas fort simples, ou considérés sous un rapport particulier".  
Sur l'Idéologie, on peut se reporter à F. Picavet, Les Idéologues, Paris, 1891; J. Kitchin, Un journal "philosophique", la Décade (1794-1807), Paris, 1965; S. Moravia, Il pensiero degli Idéologues, Florence, 1974; M. Regaldo, Un milieu intellectuel. La décade philosophique, 1794-1807, Paris, 1976.
- (2) Destutt de Tracy, op. cit., p.408. Plus loin, Tracy souligne à nouveau qu'il croit l'existence d'une langue parfaite impossible, et qu'il n'a décrit ses caractéristiques "que pour avoir une occasion de signaler toutes les causes qui contribuent à l'inexactitude de nos langues; et aussi dans l'espérance d'inspirer le désir de les laisser petit à petit se rapprocher de ce modèle" (Eléments d'Idéologie, p.416).
- (3) Destutt de Tracy, op. cit., p.415.
- (4) Destutt de Tracy, op. cit., p. 415-416.
- (5) Destutt de Tracy, op. cit., p.416.
- (6) Destutt de Tracy, op. cit., p.417-418.
- (7) Destutt de Tracy, op. cit., p.418.
- (8) La Décade..., 30 ventôse an VII-21 mars 1799. Cité in J. Kitchin, op. cit., p.126.
- (9) La Décade..., 30 germinal an VII-20 avril 1799. Cité in J. Kitchin, op. cit., p.127-129.
- (10) La Décade..., 30 prairial an IV-18 juin 1796.
- (11) Le 7 floréal an IV correspond au 26 avril 1796. On trouvera le texte intégral de cette proclamation in Napoléon, Lettres,

Discours, Proclamations, Ordres, Messages, éd. J.-G. Prod'homme, Paris, 1938, p.97-98.

- (12) Andrieux démontre la supériorité des proclamations de Bonaparte sur le chef-d'oeuvre de Quinte-Curce en cinq points : premièrement, l'exorde loue les soldats non par des déclarations vagues, mais par des faits "simples et positifs"; deuxièmement, Bonaparte semble, au contraire d'Alexandre, s'effacer derrière son armée, à laquelle il a soin de tout rapporter, ainsi qu'à la patrie; troisièmement, Bonaparte sait supérieurement le pouvoir "d'un mot mis en sa place", pour citer Boileau, hors duquel il n'est point, pour Andrieux, de salut ( La Décade..., 10 pluviôse an XIII-30 janvier 1805); quatrièmement, la péroraison, qui comporte un avertissement sévère menaçant des sanctions les plus graves les soldats qui se livreraient au pillage, est un modèle de justice, propre à forcer le respect des nations vaincues; enfin le style entier de la harangue de Bonaparte est "plein d'âme, de mouvement et d'harmonie" ( La Décade..., 30 prairial an IV-18 juin 1796), p.551).
- (13) La Décade..., 30 prairial an IV-18 juin 1796.
- (14) Ibid.
- (15) Cours de Grammaire et de Belles-Lettres, Sommaires des leçons sur l'art d'écrire, par M. Andrieux, membre de l'Institut et de la Légion d'Honneur, in Journal de l'Ecole Polytechnique, 10e cahier - tome IV, Paris, Imprimerie impériale, novembre 1810, p. 69-282.
- Dans un Avertissement liminaire, Andrieux précise que son l'intégralité de son Cours comprend quatre-vingts leçons, sur deux années. La première année est consacrée à la Grammaire générale et à la Logique, puis à la Grammaire particulière de la langue française. La deuxième année est consacrée aux seules Belles-Lettres, et comprend 1) un art d'écrire, 2) un art de parler, 3) des leçons sur la Poésie, 4) une histoire abrégée de la langue et de la littérature françaises depuis leur origine jusqu'à nos jours.
- Il faut donc prendre garde à la nature du document conservé dans le Journal de l'Ecole Polytechnique : il ne s'agit pas du Cours dans son entier, mais d'un fragment de ce Cours, d'ailleurs livré non pas in extenso, mais résumé : "Ce cahier contiendra les dix-huit leçons sur l'art d'écrire, formant la première partie du Cours de Belles-Lettres (...) Ce ne sont ici que de simples sommaires, auxquels l'Instituteur donne verbalement

les développements convenables pour l'instruction des élèves" (op. cit., p.70). Ces dix-huit leçons se trouvent par ailleurs distribuées en dix chapitres, eux-mêmes subdivisés, parfois, en paragraphes.

- (16) Andrieux fut révoqué après la parution d'un pamphlet de Lammenais, qui s'était servi du Sommaire du Cours d'Andrieux, pour l'accuser, selon le résumé de J. Kitchin, "de pervertir les élèves par l'éloge constant d'auteurs du XVIIIe siècle, et d'allusions irrespectueuses aux nobles et aux rois" (J. Kitchin, op. cit., p.11). Depuis 1802, et sa comédie d'Helvetius ou la vengeance d'un sage, Andrieux (1759-1833) était nécessairement une "bête noire" pour les adversaires de la "philosophie".
- (17) Ginguéné, plus tard, ne sera guère plus impressionné par le caractère historique du plan du Lycée, niant l'innovation en affirmant que Laharpe ne prenait nullement l'histoire au sérieux, et ne faisait que déguiser un plan d'étude des genres en plan historique, par les artifices d'un rangement chronologique. Ginguéné déplorera aussi l'absence de considérations sur le degré de mélange des éléments indigènes et des éléments importés dans chaque littérature nationale; enfin il dénoncera le traitement plus que cavalier, à ses yeux, de l'immense période qui s'étend de la "décadence" latine à la fin du Moyen-Âge. Voir, à ce sujet, les remarques de J. Kitchin, op. cit., p.278 sq.
- (18) Andrieux, Cours de Belles-Lettres, p.159.
- (19) Andrieux, op. cit., p.105.
- (20) Andrieux, op. cit., p.159.
- (21) Andrieux écarte memoria et actio parce qu'il s'inscrit dans le mouvement de pensée - si bien décrit, comme nous l'avons vu, par J. Starobinski (dans son article "Éloquence antique, éloquence future", in The French Revolution and the creation of Modern Political Culture, vol. 1, Pergamon Press, 1987) - aux yeux duquel l'éloquence parlée est vouée irrévérablement, depuis l'invention de l'imprimerie, à un rôle marginal. Quant à la référence à Aristote, elle se trouve, sous une forme syntaxiquement inversée, dans le Cours d'Andrieux, p.88, note 1.
- (22) Voir l'aveu, op. cit., p.159 : "Ce que les rhéteurs ont nommé figures (nom qu'on emploie encore aujourd'hui) n'est autre chose que ce que nous venons de nommer tours et mouvements".
- (23) "Il est impossible de réussir dans les Lettres sans l'étude

des anciens; c'est surtout chez eux qu'il faut apprendre à bien penser, à bien sentir, à bien rendre" (Andrieux, op. cit., p.201). "C'est chez les anciens qu'il faut aller chercher le vrai goût et les modèles de presque tous les genres de littérature" (op. cit., p.279).

- (24) "Hors de Boileau, point de salut", écrivait déjà Andrieux dans la Décade (10 pluviôse an XIII-30 janvier 1805). Pour autant, Andrieux précise incidemment dans son Cours que Louis XIV n'est pas pour grand-chose dans l'éclat de son "siècle" : il eut simplement, note-t-il, "le bonheur d'être le contemporain de tant de grands hommes" (op. cit., p.231).
- (25) Andrieux cite volontiers Voltaire (puisant dans le Dictionnaire philosophique autant que dans la critique et que dans la poésie épique et dramatique), Montesquieu, Rousseau (pour l'éloquence), Buffon... C'était plus de "philosophes" que n'en pouvait supporter le premier Lammenais.
- (26) Andrieux, op. cit., p.125, note 1.
- (27) Ibid.
- (28) Notons que le passage cité de Vergniaud a vu sa fortune critique continuer jusqu'à nos jours, sous la plume brillante de J.-Cl. Bonnet, qui en a fait l'épigraphe de son étude sur "La sainte mesure", in La carmagnole des Muses, Paris, 1988.
- (29) Nodier résidait à Dole depuis la mi-octobre 1806, et ne commença son Cours "libre" de Belles-Lettres qu'en juillet 1808; il le continua jusqu'au mois d'avril 1809, en le complétant par un Cours d'Histoire naturelle.  
Le texte original du Cours n'a pas été, jusqu'ici, retrouvé, et l'on ne peut que le reconstituer à partir de notes d'auditeurs, déposées dans différentes bibliothèques, dont celle de Dole. On doit à Annie Barraux d'en avoir procuré une édition contemporaine (Charles Nodier, Cours de Belles-Lettres, tenu à Dôle de juillet 1808 à avril 1809, Genève, 1988). On ne peut qu'être d'accord, hélas, avec les critiques formulées par Jacques-Rémi Dahan (dans son compte rendu pour la R.H.L.F., novembre-décembre 1990, p.984-985) sur l'établissement du texte : alors même que l'éditeur signale qu'il a confronté deux sources principales, "l'une permettant de combler les lacunes de l'autre", aucune note ne signale jamais ces interpolations... Mais nous adoptons aussi son avis final : cette version du Cours, "en l'absence de toute autre édition", constitue "une acceptable version d'attente".
- (30) L'ode s'intitulait La Napoléone. Nous suivons ici le résumé biographique donné dans le Précis de littérature française

du XIXe siècle, sous la direction de Madeleine Ambrière,  
Paris, 1990.

- (31) Pour plus de détails, on pourra consulter Léonce Pingaud,  
La Jeunesse de Charles Nodier, Paris, 1919.
- (32) Nodier, Cours de Belles-Lettres, p.33-34.
- (33) Nodier, Cours..., p.66.
- (34) Nodier, Cours..., p.51 : "Les rhéteurs ont eu tort de  
diviser le style en style sublime, en style simple et en  
style tempéré; ou ils ont eu tort de ne pas pousser cette  
division plus loin, car il n'y a pas une nuance de la pen-  
sée qui ne puisse modifier le style."
- (35) Nodier, Cours..., p.63. Nodier y reviendra plus loin : "Les  
démarcations des différents genres d'éloquence sont bien près  
de se confondre. Telle question de la tribune appartient à  
l'éloquence du barreau, par exemple le discours de Mirabeau  
sur le droit de tester; telle question du barreau rentre  
dans les sujets de la tribune, par exemple la défense du  
Roi. La chaire embrasse les panégyriques et le sermon. Les  
sermons des Ligueurs pouvaient même se considérer comme des  
discours politiques. L'éloquence militaire brille tantôt  
dans une harangue étudiée comme celles de Salluste et de  
Tite-Live qui sont du genre d'appareil, tantôt dans une  
phrase rapide ou dans un mot d'inspiration" (Cours...,p.81).
- (36) Nodier, Cours..., p.54.
- (37) Nodier, Cours..., p.34.
- (38) Nodier, Cours..., p.35.
- (39) Ibid.
- (40) Nodier, Cours..., p.60.
- (41) Nodier, Cours..., p.35; voir aussi p.81.
- (42) Nodier, Cours..., p.76. Nodier emploie ce même terme  
d'"agreste" pour décrire le genre de beauté littéraire  
qu'il appréciait par-dessus tout avant d'en revenir au  
"beau classique" (voir le Cours..., p.35).
- (43) Nodier, Cours..., p.35.
- (44) Nodier, Cours..., p.71.



- (45) Nodier, Cours..., p.67.
- (46) Nodier se contente, si l'on peut s'exprimer ainsi, de redistribuer des cartes auxquelles il ne modifie, par ailleurs, rien. Ainsi commence-t-il par l'elocutio, qui ne devrait venir qu'en troisième position - mais on y trouvera, comme de juste, un passage en revue - même bref - des tropes et des figures; la dispositio ne viendra qu'après un exposé général sur les "moyens" de l'orateur, mais on y trouvera les principes canoniques sur "la construction et les parties du discours". Enfin la pertinence de la classification traditionnelle des genres oratoires a beau être remise en cause, elle sert de fil conducteur au Cours à partir de la p.67.
- (47) L'audace de Nodier est de constituer en véritable articulation ce qui ailleurs est simple transition. Ainsi, dans le Tableau sur l'état et les progrès de la Littérature, Chénier énumère-t-il les différentes raisons qui font du roman le lieu idéal de la transition entre rhétorique et poétique : "Nous ne passerons point à la poésie sans jeter un coup d'oeil sur les romans, genre qui se rapproche de l'histoire par le récit des événements; de l'épopée, par une action fabuleuse en tout ou en partie; de la tragédie, par les passions; de la comédie, par la peinture de la société" (M.-J. Chénier, Tableau..., Paris, 1989, p.48). Cela n'empêchait pas Chénier, on s'en souvient, de se méfier du genre romanesque, agent principal, à ses yeux, de l'"altération" de la langue.
- (48) Nodier, Cours..., p.40.
- (49) Nodier, Cours..., p.35 : "Soit que je ne fusse point doué d'une de ces organisations heureuses auxquelles la perception du beau et du vrai paraît toute naturelle (...) soit enfin que les froissements d'une vie souvent agitée aient disposé mon coeur à ne jouir profondément que de beautés d'une espèce agreste et sauvage, il faut que j'avoue, à ma honte, que j'ai longtemps trop mal apprécié le beau classique pour que j'ose maintenant m'en rapporter à moi-même sur le choix des idées que j'essaie de faire passer en vous. Ce n'est que dirigé par les principes immuables des grands hommes qui ont posé les bases de l'art oratoire et de la poésie, et soutenu par les conseils de quelques amis éclairés, dont je me plairai à vous transmettre les leçons, que j'entre dans la nouvelle carrière où votre confiance encourage mes premiers pas".
- (50) Nodier, Cours..., p.41.



- (51) Ibid.
- (52) Nodier, Cours..., p.39.
- (53) La révérence à Laharpe se trouve aux p.35-36 du Cours... :  
"Regardez-moi donc comme un condisciple qui (...) assez heureux pour avoir reçu les éléments de la littérature d'un père accoutumé à les enseigner, et depuis des Droz, des Sélis, des La Harpe, se fait un bonheur plus parfait encore de vous entretenir de ces traditions et de vous les rendre utiles."  
L'hommage au grand siècle se trouve dans la section consacrée à l'éloquence de la chaire : "Quand le siècle de Louis XII et de François Ier eut débrouillé le chaos de la barbarie (...) quand de rares génies eurent imprimé à leur âge ce grand mouvement de progression vers le beau qui préparaient l'âge plus brillant encore où Racine et Molière ont vécu (...)" (Cours..., p.72).  
On peut ajouter à cela que Nodier n'offre qu'un seul exemple de fermeture réelle du goût : sa condamnation des Mémoires de Beaumarchais ("sarcasme ignoble", "plaisanterie de tréteau indigne d'un pareil théâtre" - Cours..., p.71). De plus, sa manière de louer certains auteurs, pourtant au-dessus de tout "soupçon", n'est guère orthodoxe : "Immense génie, sinon le plus sublime, au moins un des plus sublimes qui aient existé (...) Dans un siècle colossal (...) [il] s'élève comme un géant au milieu de toutes les réputations de son temps", dit-il par exemple de Bossuet (Cours..., p.79).
- (54) Nodier précise que son intérêt pour le roman provient également de ce que, à l'inverse de ce qu'on observe dans les "grands" genres, l'Antiquité n'en offre pas de modèle parfait qu'il faudrait égaler. Impossible de déplorer ici une quelconque "décadence", puisque le genre s'améliore au fur et à mesure qu'il s'invente.
- (55) Nodier, Cours..., p.60-61.
- (56) Nodier, Cours..., p.67. Nodier ajoute que c'est "celle qui a le moins d'occasions de se développer" : "elle n'éclatera que chez les peuples qui sont amenés à discuter eux-mêmes leurs intérêts ou au milieu des grandes révolutions. C'est dire assez que le genre humain a payé souvent assez cher l'avantage de produire quelques grands orateurs de plus" (Cours..., p.67). On voit que cette rareté et cette cherté des orateurs de la tribune ne les rend pas moins "grands" aux yeux de Nodier.  
Aux antipodes du genre délibératif, Nodier situe sans hésiter le "pitoyable genre de l'éloquence académique, genre estimable peut-être sous certains rapports, mais totalement nul sous celui dont nous nous occupons; genre,

en un mot, qui a pu compter des savants, des philosophes, des critiques, des érudits, mais qui ne cite pas un homme éloquent" (Cours..., p.81).

- (57) Nodier, Cours..., p.67.
- (58) Nodier, Cours..., p.37.
- (59) Nodier, Cours..., p.70. On trouvera aux pages 69-70 l'ensemble des "causes" qui font qu'aux yeux de Nodier il n'y a "malheureusement" "aucun rapport entre l'éloquence du barreau telle qu'elle était chez les anciens et cette éloquence chez les modernes", Nodier concluant ainsi : "Aussi, quelle comparaison pourrait-on établir entre Démosthène disputant la couronne à Ctésiphon, ou Cicéron défendant Milon et Ligarius, et nos Lemaitre, nos Patru, hommes distingués et bien dignes d'une meilleure carrière, étalant fastidieusement des citations oiseuses ou insipides à l'appui d'un intérêt mesquin, et forcés d'évoquer toute la sagesse de l'antiquité et toutes les rêveries des Barbares à l'occasion de la délimitation d'un champ ?"
- (60) Nodier, Cours..., p.59 : "Il disait à cet orateur facile et pur, mais sans génie, qu'il n'y avait point de divinité en lui."
- (61) Il s'agit ici du secours que les règles relatives aux "précautions oratoires" sont censées offrir, et qui recommandent l'emploi de "figures de pensée" telles que l'interrogation, la communication, la concession, l'anticipation (Cours..., p.57-58).
- (62) Nodier, Cours..., p.68.
- (63) Ibid.
- (64) Ibid.
- (65) C'est dans le "Discours inaugural" de son Cours que Nodier cite cette triade (Cours..., p.37).
- (66) Nodier, Cours..., p.68.
- (67) Ibid.
- (68) Ibid.
- (69) Cela pose d'ailleurs un problème pour la Législative, puisque la formule de Nodier ("les assemblées politiques de la France pendant la durée de la République") semble

l'exclure. Cela dit, l'insistance sur Vergniaud incite à relativiser la portée de la formule, sauf à amputer l'oeuvre de cet orateur de plusieurs de ses pièces majeures.

(70) Nodier, Cours..., p.68-69.

(71) Nodier, Cours..., p.69.

(72) Ibid.

(73) Ibid.

(74) Ibid. Sur le rôle essentiel de Nodier dans ce qu'on pourrait appeler la "mythographie" de la Révolution française au XIXe siècle, voir l'étude très stimulante de Michel Delon : "Nodier et les mythes révolutionnaires", in Europe, n° 614-615, juin-juillet 1980, p.31-43.

**CONCLUSION**

**GENERALE**

Au terme de notre démarche, il nous faut accepter que l'exigence de vérité l'emporte sur le besoin de certitude : la question centrale que nous posions n'a pas reçu de réponse assurée. Les contemporains plus ou moins immédiats de l'éloquence révolutionnaire l'ont accueillie de manière fort diverse, ce qui laisse entier le problème du rôle éventuel de cette éloquence dans le passage de l'âge de l'éloquence à l'ère de la Littérature. Il n'en reste pas moins que nous pouvons peut-être un peu mieux circonscrire quelques objets essentiels des débats. Nous nous attacherons d'abord aux enseignements que nous pouvons retirer de l'appréciation littéraire des orateurs révolutionnaires, avant d'envisager la question du statut critique du genre délibératif, et d'esquisser quelques réflexions sur le destin ultérieur de l'éloquence révolutionnaire.

## I. RUPTURE OU CONTINUITÉ ?

Une des tâches que nous nous étions initialement assignées était celle de déterminer, ne fût-ce que très partiellement, ce qui l'avait emporté dans l'esprit des contemporains, entre la conscience d'une rupture littéraire, ou celle d'une continuité, voire d'un

aboutissement. On a vu qu'il fallait se résoudre à laisser cette question sans réponse, les esprits de l'époque s'étant montrés essentiellement divisés sur ce problème. Du moins pouvons-nous mieux esquisser un tableau sommaire de ces divisions, qui impliqueront, éventuellement, une double subdivision, celle de l'attitude de fond (favorable ou non à l'éloquence révolutionnaire), et celle des temps (la Terreur faisant souvent office de charnière).

A) La continuité, voire l'aboutissement

Seuls des critiques favorables à l'éloquence révolutionnaire ont considéré qu'elles se situait dans une essentielle continuité avec le "système" (1) néo-classique; on a noté que les orateurs de la Constituante étaient les principaux bénéficiaires de ce jugement, soit pour des motifs de goût, soit en raison de la censure. Mais un Garat en l'an III, une Mme de Staël sous le Directoire, un Andrieux sous l'Empire ont agrandi le cercle des orateurs concernés.

1 - Laharpe (du Mercure de France à l'Ecole Normale) et Chamfort

Dans une conception classique (ou néo-classique) dans laquelle il existe un idéal (et un seul) par genre, et des tentatives plus ou moins réussies pour y atteindre, il est clair qu'aux yeux du sourcilleux critique du Mercure, la tentative française a réussi, en la personne de Mirabeau, qui, en à peine deux ans de tribune, a eu le temps de laisser "un des plus admirables monuments de l'éloquence française", et égalé l'Antiquité au point de mériter

le titre de "Démosthène français". Si la France attend toujours l'auteur épique qui s'égalerait à Homère ou à Virgile, elle a enfin, grâce à Mirabeau, un maître dans le genre délibératif, dont on pourra faire étudier les modèles dans cette "rhétorique supérieure" que constituera la future classe d'éloquence française, modèles qui apprendront aux élèves le grand art de "parler pour tout le monde sans parler comme tout le monde", et les formeront à la "mâle éloquence", à l'atticisme toujours préférable aux afféteries efféminées de l'asianisme. En l'an III, la figure de Mirabeau s'efface - la "dépanthéonisation" n'est guère éloignée : il vaut mieux être prudent - mais au fond la confiance dans "ce grand art des peuples libres", et qui plus est, dans un délibératif moderne, reste intacte.

Chez un Chamfort, d'autre part, nous avons vu le triomphe absolu d'un délibératif français couronnant l'édifice néo-classique au point d'être appelé à exercer son influence bénéfique sur la sphère des Belles-Lettres tout entière, comme foyer central destiné à échauffer toutes les inspirations, en même temps qu'à purifier la nation en régénérant sa langue.

## 2 - M.-J. Chénier

Le flambeau abandonné par le Laharpe du Lycée passa dans d'autres mains, pour échoir, sous l'Empire, à un M.-J. Chénier et à un Andrieux. Par la voix de M.-J. Chénier, les néo-classiques favorables aux "philosophes" et à la Révolution proclament, en plein Empire, et leur approbation du code littéraire constitué

par certains volumes du Lycée, et leur attachement à l'éloquence des Constituants, dont Mirabeau constitue une figure de proue, que l'ancien rapporteur du décret de dépanthéonisation n'avait jamais cessé d'ailleurs d'admirer. Le processus d'intégration du délibératif français au Panthéon des lettres françaises se continue donc ici sans à-coups, même si la censure impose le silence sur les orateurs des Assemblées qui suivirent la Constituante.

3 - Garat, Mme de Staël, Andrieux

La Constituante n'a pourtant pas été la seule assemblée à fournir à la critique néo-classique des sujets de satisfaction. On se souvient que Garat, dans son Mémoire de l'an III, a fait l'éloge appuyé de la maîtrise toute classique du Robespierre d'avant le 2 juin 1793. De même, Mme de Staël - dans quelques lignes raturées d'un écrit resté inédit, il est vrai - associe dans une même admiration un Mirabeau et un Vergniaud, à un moment où son "goût" n'a pas encore subi les révolutions qu'elle exposera dans De l'Allemagne. Enfin, un Andrieux, destiné à devenir "le plus passionné, le plus intransigeant, le plus forcené de tous les réactionnaires classiques", selon une formule de Brunetière (2), cite un passage d'un discours de Vergniaud pour lui décerner les plus grands éloges.

B) La rupture

Un certain nombre d'observateurs, à l'inverse, ont ressenti



l'éloquence révolutionnaire comme une rupture par rapport au goût antérieur : les uns, pour la condamner, les autres pour s'en réjouir.

1 - Les accusateurs

Avant la Terreur, et en laissant de côté les condamnations émanées de ce qu'on pourrait appeler "l'extrême-droite", qui ressent la renaissance du genre délibératif comme une absurdité scandaleuse, nous avons vu un Morellet fournir l'exemple d'une condamnation en règle de l'éloquence de la Constituante (pour ne pas parler des autres assemblées, qu'il condamnera encore plus), qu'il méprise absolument. Pour cet héritier de l'univers des salons philosophiques, nostalgique de la conversation policée et spirituelle entre membres d'une élite intellectuelle, et aux yeux duquel la seule éloquence vraiment classique est l'éloquence académique, ou celle qui s'y apparente, l'ère des assemblées, qui exercent une action à son sens nécessairement corruptrice sur une langue à laquelle elles retirent toute beauté, est une véritable catastrophe pour la vie de l'esprit.

Après la Terreur, de nouvelles condamnations suivent l'échec de l'idéal de la persuasion, qui s'est abîmé dans la violence des guerres intérieures et extérieures. Chez le nouveau Laharpe, on ne trouvera pas de condamnation explicite; une lecture - très - attentive du Lycée peut même laisser penser qu'en son coeur il n'a jamais pu se résoudre à une condamnation littéraire de Mirabeau. Néanmoins, il condamne le genre délibératif moderne

à la peine du silence critique, et l'occulte derrière l'exaltation des maîtres de la Chaire du XVII<sup>e</sup> siècle - le vrai Démosthène français étant désormais Bossuet - et en laissant parfois des motifs de croire que la "langue révolutionnaire" a virtuellement contaminé toute les productions de la tribune.

Ceux qui s'affirment les amis de Laharpe, et qu'on peut appeler ses épigones, d'un Fontanes à un Petitot, accentuent la condamnation. Fontanes expose toutes les raisons que le "goût" a de condamner les trop nombreux "défauts" de Mirabeau, et rejette en lui, globalement, toute l'éloquence révolutionnaire. Ces conservateurs n'exaltent nullement, pour autant, les Maury ou les Cazalès, grands orateurs de l'ex-côté droit de la Constituante : le délibératif est bien intrinsèquement pervers, en littérature comme en politique.

## 2 - Les approbateurs

Que l'éloquence révolutionnaire ait constitué une rupture, l'idée n'en est pas venue uniquement à ses adversaires. Sous la Constituante, nous avons vu un Vergniaud défendre en Mirabeau la cause du "sublime" en butte à un "goût" trop étroit : mais on pourrait nous opposer avec raison qu'un tel jugement pourrait relever aussi bien, et peut-être bien plus, de la sphère néo-classique, en ce qu'il est tout à fait longinien. Aussi c'est plutôt dans l'éloge donné par Garat de "certaines expressions bizarres" qui "ajoutaient [souvent] à l'effet des saillies" de Mirabeau, que l'on peut trouver un innovation ca-

ractéristique. Certes, ce n'est pas que le beau soit déjà déclaré, avec soixante ans d'avance, "toujours bizarre", mais au moins le "bizarre" est-il jugé parfois favorable au beau.

Après la Terreur, nous avons trouvé chez ce même Garat un des exemples les plus caractéristiques de l'idée d'une rupture, avec l'image qu'il donne de Danton, "génie inculte", qui mêle, en une saisissante préfiguration, des thèmes que le romantisme ultérieur (entendu au sens large) ne fera que développer, sans y ajouter beaucoup. Plus largement, c'est un Louis-Sébastien-Mercier qui déclare que l'éloquence française a pris, depuis la Révolution "un nouveau caractère", "je ne sais quelle impétuosité que l'on ne rencontre chez aucun peuple" (3). Enfin c'est le jeune Nodier qui proclame la primauté du délibératif moderne, et attribue cette supériorité à ce que l'éloquence révolutionnaire a quitté les rivages du "beau" classique.

### C) La question de la "langue révolutionnaire"

Dans cette multiplicité d'interprétations rivales, nous avons vu que le problème de la langue française dans la Révolution, et de l'existence d'une "langue révolutionnaire", avait tenu un rôle essentiel : la hantise d'un "nauffrage" de la langue française était bien sûr de nature à développer l'aversion pour une éloquence susceptible d'en devenir le symbole. Mais, là comme ailleurs, le thème a été repris dans des lieux très divers, et n'a pas joué dans un seul sens.

1 - La "langue révolutionnaire", instrument critique de la condamnation des orateurs

Que ce soit chez les partisans ou les adversaires de la Révolution en général, le concept de "langue révolutionnaire" a souvent servi la condamnation des orateurs parlementaires.

Chez un Laharpe, qui est loin d'être le seul, ni le premier, à développer le thème avec une certaine ampleur, mais qui l'a forgé très tôt, et lui donnera son plus grand retentissement, la "langue révolutionnaire", langue non seulement laide et incorrecte, mais surtout "montrueuse", prototype de ce qu'au XXe siècle on appellera "langue de bois", recouvre d'abord, en l'an III, la langue des "quinze mois" de la Terreur, et celle des membres de la Commune de Paris : l'éloquence parlementaire antérieure au 2 juin 1793 n'est donc pas encore concernée. En 1797, cependant, dans Du Fanatisme, la frontière de la Terreur est reculée : même si elle l'est vers l'aval, dans le sens du Directoire, rien n'empêche désormais qu'elle ne le soit vers l'amont, impliquant de proche en proche toute l'éloquence révolutionnaire. Ce pas n'est nullement franchi par Laharpe, mais ses épigones ne sont pas loin de s'en charger, qui ne seraient pas fâchés de voir toute la production oratoire de la Révolution ramenée au statut de monstrueux déchet. Dans cette perspective, cette dégradation sans précédent est venue d'"en-bas" : c'est "la lie du peuple" qui a dicté sa langue aux tribuns du Manège (4).

Un Louis-Sébastien Mercier, à l'inverse, tout en distinguant soigneusement une "langue républicaine" digne de tous les éloges,

et présente chez de nombreux orateurs, d'une "langue des monstres" (et en cela proche du Laharpe de l'an III, chez qui la condamnation d'une "langue monstrueuse" allait de pair avec l'éloge d'une "éloquence sublime"), attribue la paternité de cette repoussante perversion du langage à certains orateurs de la Convention. Dans cette perspective, le mal est venu d'"en-haut", et, nommément, d'un Danton, "mauvais génie de la France" à tous points de vue. Ailleurs, chez les pamphlétaires anti-robespieristes, c'est le ci-devant "Incorruptible" qui est désigné comme le grand responsable de la corruption de la langue : mais là encore, le mal est venu d'"en-haut", s'est diffusé en descendant de la tribune parlementaire aux mille tribunes des clubs, des sections, des journaux et des carrefours.

## 2 - L'éloquence délibérative indemne

Nous venons d'y faire allusion, un Laharpe en l'an III, un L.- S. Mercier dans Le Nouveau Paris ont cru parfaitement possible de dissocier absolument la "langue monstrueuse" des "tyrans", et la "langue républicaine", instrument de l'éloquence (éventuellement sublime) de la vraie liberté. On peut y adjoindre M<sup>me</sup> de Staël qui, en même temps qu'elle avance (dans De la Littérature) une distinction neuve de la "langue révolutionnaire" en "paroles de fer" (pour l'époque d'effervescence) et "langue de cire" (pour le moment de la retombée), dissocie également de cette langue monstrueuse la vraie "langue républicaine". Il est vrai qu'elle se montre en même temps pessimiste pour l'avenir, craignant que le

développement de la "langue révolutionnaire" n'ait "usé" le français comme langue de la liberté. Il n'en reste pas moins qu'elle ne pose nulle part l'équivalence de cette "langue révolutionnaire" et de l'éloquence délibérative.

## II. LE STATUT CRITIQUE : QUELLES EVOLUTIONS ?

Si notre enquête aboutit, sur le plan de l'appréciation littéraire, au constat d'une grande diversité des réponses à la question de la rupture ou de la continuité (5), nous avons pu constater que la réponse à la question du statut critique de l'éloquence révolutionnaire était univoque : nulle part on ne conteste son caractère d'objet littéraire (même quand on refuse de lui reconnaître la moindre valeur). D'autre part, l'enquête a permis de relever, çà et là, des indices de glissements significatifs, d'un côté dans le problème de la définition des genres, de l'autre dans le domaine que l'on pourrait appeler celui de l'"esthétique" au sens large.

### A) Le délibératif français, genre pleinement "littéraire"

Parmi tous les jugements auxquels nous avons été confrontés, aucun ne nous a paru sortir de l'"âge de l'éloquence". Nulle part nous n'avons vu l'éloquence révolutionnaire boutée hors de la sphère des Lettres au nom du rejet de toute littérature "instrumentale" (c'est-à-dire ayant une autre fin que la jouissance esthétique tirée d'un langage goûté pour lui-même) (6). Ce n'est que

bien plus tard, quand l'univers littéraire se sera métamorphosé sous l'effet des valeurs "romantiques" au sens large (7), que l'on pourra assimiler l'irruption de la politique dans une oeuvre à "un coup de pistolet au milieu d'un concert" (8), et qu'on se déprendra de plus en plus, a fortiori, d'oeuvres perçues de plus en plus comme uniquement politiques, en dépit (ou à cause) de l'éloignement historique croissant.

Car on a vu que ceux-là mêmes qui condamnaient le plus hautement l'éloquence révolutionnaire, les Fontanes et les Petitot, étaient les premiers à lier ouvertement littérature et politique, soit en faisant d'un système politique donné la condition de l'excellence d'une littérature, soit en imposant les oeuvres des orateurs de la chaire du siècle de Louis-le-Grand dans un but autant - et sinon plus - politique qu'esthétique. Ce n'est donc pas l'idée même qu'il puisse exister des liens étroits entre littérature et politique qu'ils condamnaient, mais le lien particulier noué par le genre délibératif, dont ils estimaient qu'il menait à une production aussi dénuée de valeur littéraire que dangereuse pour la société.

D'autres adversaires du genre délibératif - la tendance montagnarde hostile à l'éloquence - nous avaient montré auparavant combien les discours du temps pouvaient être perçus, par les acteurs du jeu politique eux-mêmes, comme des objets "littéraires", un Lequinio ou un Robespierre ne cessant de dénoncer les "beaux discours", et les "fleurs" sous lesquelles les Girondins, "intrigants" aux "voix enchanteresses", auraient voulu dissimuler les



abîmes où ils étaient censés vouloir précipiter les Français.

B) Glissements critiques : la question des genres

S'il existe une innovation critique dans l'accueil fait à l'éloquence révolutionnaire, elle est dans la division des genres oratoires. Etant entendu que cette éloquence est un objet littéraire, a-t-on tenté de la rattacher à un autre genre que le genre délibératif ? Nous avons pu voir deux auteurs répondre positivement à cette question.

L'abbé Morellet, d'une part, nous a offert le paradoxe d'un conservateur affirmé des "principes" du "goût" révolutionnant les catégories héritées de la rhétorique pour substituer à la bimillénaire division des trois genres (délibératif, judiciaire, épique) une classification résolument nouvelle, qui se résume dans la dichotomie de l'"extemporané" et du "médité à loisir", recouvrant une distinction peut-être plus profonde, et encore plus révolutionnaire que l'abbé Morellet aurait jamais pu le penser, puisqu'au fond de cette division gît celle du discours sans utilité propre, et du discours utilitaire...

Chez un Marie-Joseph Chénier, d'autre part, c'est la défense de l'éloquence révolutionnaire qui est l'occasion d'une innovation, puisqu'on le voit, dans son Rapport, essayer de sortir lui aussi de la classification traditionnelle des trois genres, et avancer (après qu'un Laharpe l'eut également tenté) l'idée de la supériorité d'un "genre mixte", moyen terme entre le dé-



libératif et le judiciaire, où Mirabeau n'aurait pas moins excellé que Cicéron, ce qui obligeait d'ailleurs à une révision sensible du corpus des "grands discours" du tribun d'Aix.

Enfin, pour en venir aux orateurs après avoir envisagé les hommes de lettres, nous avons vu qu'une certaine hostilité montagnarde aux règles du genre délibératif avait abouti à l'invention de facto (mais non de jure) d'un nouveau genre, situé à mi-chemin de l'éloquence délibérative et de l'éloquence démonstrative (ou de l'éloquence de la Chaire, à condition qu'on s'entendit sur le sens de ce rapprochement).

#### C) Vers un nouveau code de valeurs ?

On ne peut pas exclure, de surcroît, que certaines évolutions critiques opérées pendant la période révolutionnaire, et en rapport avec le renouveau de l'éloquence délibérative, n'aient constitué de véritables glissements de terrain, laissant affleurer les strates d'un nouveau monde.

##### 1 - Chez les contempteurs de l'éloquence révolutionnaire

L'une des contradictions les plus significatives, en effet, auxquelles les contempteurs de l'éloquence révolutionnaire s'exposèrent tient à leur conception des rapports du délibératif antique et du délibératif moderne. Quand un Laharpe finit par poser (ce qu'il n'a pas toujours fait) qu'il n'y a aucun rapport entre la Révolution française et la démocratie athénienne ou la république romaine, d'où l'on déduit qu'il serait vain de prétendre comparer ces in-

commensurables que seraient l'éloquence antique et l'éloquence moderne, quand il claironne que la "langue révolutionnaire" est un phénomène inouï, absolument neuf dans l'histoire du monde, il rompt, sans en mesurer les conséquences et probablement sans en être conscient, avec ce principe fondamental de l'univers classique que la nature humaine est essentiellement la même dans tous les siècles et sous tous les cieux (9).

2 - Chez les critiques favorables à l'éloquence révolutionnaire

Mais c'est auprès des critiques les plus favorables à l'éloquence révolutionnaire que nous trouverons les germes les plus significatifs des évolutions ultérieures.

D'une part, dans les éloges prodigués par un Garat et un Vergniaud à Mirabeau, nous avons pu mesurer l'importance de la thématique du sublime. Vergniaud, en particulier, fait de Mirabeau un héros du sublime, dont la grandeur renvoie au néant les tracasseries et les minuties du "goût". Or le sublime est, on le sait, une des "formules de sortie du classicisme", pour reprendre une expression employée par M. Delon à propos du "je ne sais quoi" (10). Nous ne développerons ici ce motif que d'une façon extrêmement sommaire - du moins sera-ce d'une manière explicite - en remontant à la Préface à l'Ode sur la Prise de Namur, où Boileau, en vantant "les nobles hardiesses de Pindare", loue le lyrique sublime qui "afin de mieux entrer dans la raison, sort de la raison même", et inclut, parmi toutes les règles de l'art poétique, une nouvelle règle d'un statut très particulier, et presque contradictoire, "ce précepte qui donne pour

règle de ne point garder parfois de règles", vrai "mystère de l'art" (11). C'est ce sublime qu'un Garat ou un Vergniaud semblent retrouver dans l'éloquence d'un Mirabeau qui, plus héritier de Pindare que tous les Ecouchard-Lebrun, donnerait des coups de bou-  
toir dans le code littéraire de la "raison" en même temps que dans les institutions d'ancien Régime (12). Le "génie" se donnant à lui-même ses propres règles, c'est l'entrée dans un monde de l'au-  
tonomie où l'oeuvre n'est plus jugée comme "imitation" répondant ou non à des règles précises, mais comme expression d'une subjec-  
tivité créatrice.

D'autre part, l'étude du Cours professé par Nodier en 1808 nous a fourni un exemple d'émergence consciente, dans un Cours de Belles-  
Lettres, du "sublime de terreur" - alliage de contraires ("horror" et "delight" mêlés) théorisé par Burke dès 1756, et profondément étranger à l'univers classique (13) - comme approche jugée la plus adéquate de l'éloquence des temps révolutionnaires, "phénomène moins sublime encore que terrible", ce thème étant appelé à jouer le rôle que l'on sait dans la "mythographie" romantique de la Révolution française (14).

### III. OUVERTURES

Quel que soit l'intérêt de la période 1789-1814 pour l'étude de l'éloquence révolutionnaire, celle-ci ne vivra ses plus belles années, comme objet critique, qu'après 1814. Une Mme de Staël, si

découragée à cet égard dans De la Littérature, écrira désormais dans les Considérations sur la Révolution française, parues un an après sa mort, que "dans aucun pays ni dans aucun temps l'art de parler sous toutes ses formes n'a été aussi remarquable que dans les premières années de la Révolution", c'est-à-dire sous la Constituante et au début de la Législative (15). L'étude littéraire du délibératif français acquiert droit de cité avec les Recherches sur l'éloquence révolutionnaire de Nodier (série d'articles publiés en 1829 et 1831, et réunis en 1833), tandis que Victor Hugo fait de Mirabeau, en 1832, un héros aux proportions colossales, dont le verbe magique a suffi à lui seul pour congédier les puissances de l'ancien monde. Les orateurs révolutionnaires sont alors comme aspirés dans l'univers romantique, après avoir été l'apanage des libéraux néo-classiques, et le repoussoir du premier romantisme, dont le caractère contre-révolutionnaires est connu. En témoignent encore, à leur manière, très diverse, les histoires de la Révolution de Lamartine et de Michelet, tout comme, à sa façon, l'hostilité d'un Sainte-Beuve (16).

Cependant, au terme du XIXe siècle, la fortune de l'éloquence révolutionnaire aura connu un déclin accéléré : certes, la fin du siècle verra la publication de la "somme" de F.-A. Aulard. Mais la rhétorique est en plein discrédit, et l'éloquence avec elle. On est alors arrivé aux dernières conséquences de la sortie de l'âge classique (au sens large) : la Littérature se constitue par la scission, supposée possible, et espérée complète, du rhétorique

et du poétique. La rhétorique, et sa compagne l'éloquence, deviennent, et sont destinés à demeurer, les symboles de l'anti-Littérature par excellence, dans la mesure où il ne peut y avoir d'art à se servir du langage, et où il n'y a d'écrivain vrai que celui qui sert la langue, voire dont la langue se sert : le monde existe pour aboutir à un livre; mais non l'oeuvre pour aboutir au monde.

L'orateur révolutionnaire est bien déchu : du véritable Orphée qui fait descendre l'absolu sur la terre, du créateur de l'unité du monde et du régénérateur de la communauté parfaite des origines, on est passé au minus habens, qui, n'ayant de mérite que dans l'action - mérite que l'empire du déterminisme socio-économique lui enlèvera à son tour pendant la plus grande partie du XXe siècle - en est absolument dépourvu sous le rapport littéraire. Seules les grandes crises nationales verront renaître le prestige des orateurs révolutionnaires, dans la longue épreuve et l'hécatombe de la première guerre mondiale, ou dans l'héroïsme de la Résistance, où le patriotisme se confond à nouveau avec la lutte pour l'avènement d'un monde régénéré. Après 1945, l'influence de l'éloquence révolutionnaire se réduit - mais aussi se prolonge durablement - dans un Saint-Just, dont le style et la figure offrent prise, et donnent matière (dans la mesure où ses discours s'entourent d'ouvrages qu'on redécouvre) à forger l'individualité fascinante, de Caillois à Malraux, d'un mythe du révolutionnaire, incarnation d'une pureté adolescente aussi intégrale qu'inflexible, et vrai poète de l'action.

Aujourd'hui, après un Bicentenaire marqué par l'imprévu autant qu'irrésistible retour de l'histoire politique, dans le sillage de l'historiographie critique, emmenée par F. Furet et M. Ozouf, on peut espérer que le renouveau d'intérêt pour les discours parlementaires mette fin à l'ignorance quasi-générale de l'éloquence révolutionnaire qui est devenue la règle, ou peu s'en faut (17); ignorance qui peut s'expliquer - au-delà des raisons que nous avons envisagées plus haut - d'un côté, par l'influence paradoxale des médias audio-visuels de masse, qui, en retirant à l'écrit sa primauté dans la communication politique, ont en même temps érodé progressivement, mais inéluctablement, les derniers vestiges de l'éloquence tribunitienne, et d'autre part, en raison du contexte créé par la fin des "grands récits" (selon l'expression de J.-F. Lyotard) de l'émancipation "progressiste", qui tend à rendre énigmatique, voire inintelligible, l'univers des envolées oratoires. L'éloquence révolutionnaire, aussi bien, n'a plus de lieu matériel où s'inscrire : la salle des Menus n'est plus qu'un dessin sur le sol, celle du Manège ne survit que dans une petite plaque sur un muret du jardin des Tuileries; rien, enfin, ne signale, entre le pavillon de Flore et le pavillon de Marsan, l'existence passée de la salle des machines. Il nous reste à souhaiter que la collection des Orateurs de la Révolution française, monumentale consécration de l'éloquence révolutionnaire commencée en 1989 dans la bibliothèque de la Pléiade, devienne un lieu de mémoire de notre avenir.

NOTES DE LA CONCLUSION GENERALE

---

- (1) En employons le mot "système" nous voulons simplement renvoyer aux conséquences qui découlent de l'adoption, caractéristique des mondes classique et néo-classique, de l'"imitation" comme principe organisateur des arts.
- (2) Brunetière cite là Ernest Legouvé; cf. F. Brunetière, L'évolution de la poésie lyrique en France au XIXe siècle, t.I, Paris, 1894, p.104, note 1.
- (3) Voir infra, p.494. Ce passage a été mis en évidence par P. France, "Eloquence révolutionnaire et rhétorique traditionnelle : étude d'une séance de la Convention", Saggi e Ricerche di Letteratura francese, vol. XXIV, 1985, p.145.
- (4) On a vu d'autre part que le mépris de la littérature révolutionnaire, chez ces épigones de Laharpe, était un des corollaires du dédain radical professé à l'encontre de la littérature du XVIIIe siècle, considérée comme décadente; pour autant, un Laharpe, au contraire de ses continuateurs, n'a jamais rendu la "philosophie" responsable de la décadence du "goût".
- (5) En somme, parmi les quatre positions possibles a priori, une seule n'est pas représentée (elle n'apparaîtra que vers la fin du XIXe siècle) : parmi les critiques favorables à l'éloquence révolutionnaire, les uns l'ont louée sans y voir de rupture, les autres parce qu'ils y percevaient une fracture; mais parmi les critiques défavorables à l'éloquence révolutionnaire, s'il s'en est trouvé pour la condamner comme casure, il n'y en eut aucun pour lui reprocher d'avoir été trop "classique".
- (6) Sur le rejet "romantique" de tout ce qui assigne au langage un statut instrumental, voir, dans le chapitre 6 de Théories du Symbole, de T. Todorov ("La crise romantique"), les p.206 sq.
- (7) Sur la nature et la signification du "romantisme" au sens large, voir aussi J.M. Schaeffer, La naissance de la Littérature. La théorie esthétique du romantisme allemand, Paris, 1983.
- (8) C'est dans l'annexe de la lettre V de la Réponse au manifeste contre le Romantisme prononcé par M. Auger dans une séance solennelle de l'Institut (1825), annexe consacrée à la censure, que se trouve la phrase de Stendhal : "Tel est l'effet



produit par toute idée politique dans un ouvrage de littérature : c'est un coup de pistolet au milieu d'un concert" (Racine et Shakespeare, éd. R. Fayolle, Paris, Garnier-Flammarion, 1970, p.115). On sait qu'en réalité Stendhal entend seulement ré-prover l'influence des positions partisans les plus éphémères sur la réception des oeuvres nouvelles : "Dès qu'il y a censure dans un pays, la plus mauvaise plaisanterie contre le pouvoir réussit. M. Casimir Delavigne croit qu'on applaudit à l'esprit de ses Comédiens, tandis qu'on n'applaudit souvent qu'à l'opinion libérale qui perce dans des allusions échappées à la perspicacité de M. Lemontey" (op. cit., p.117). Et Stendhal semble bien accepter l'alliance de la littérature et de la politique, contrairement aux apparences, lorsqu'il expose que, sous l'inévitable action du temps, la politique est vouée à devenir histoire : "Si dans cette même année 1811 (...) vous aviez fait des comédies dans lesquelles on aurait ri aux dépens des ridicules que Napoléon était obligé de protéger pour soutenir son empire français, sa nouvelle noblesse, etc., moins de quatre ans après, elles eussent trouvé un succès fou (...) Notre politique de 1811 n'est plus que de l'histoire en 1824" (op. cit., p.119). Cela dit, on pourrait aussi bien soutenir que Stendhal n'attend pas grand-chose de cette politique transmuée en histoire : "On a vu, chez nos voisins, des hommes du plus grand talent frapper de mort des ouvrages fort agréables, en y introduisant des allusions aux intérêts passagers et à ceux de la politique du moment. Pour comprendre Swift, il faut un commentaire pénible, et personne ne se donne la peine de lire ce commentaire. L'effet somnifère de la politique mêlée à la littérature est un axiome en Angleterre" (op. cit., p.115).

- (9) On nous permettra d'ajouter à cela deux considérations connexes. D'une part, c'est de la contre-révolution (et notamment, de Bonald), que viendra l'idée que "la littérature est l'expression de la société". Certes, on sait que la formule est à entendre dans un sens normatif, et non dans un sens descriptif. Il n'en reste pas moins que tout le sens de l'évolution ultérieure de la critique littéraire sera de "rebondir" sur cette formule pour la faire passer du sens normatif au sens descriptif. Le processus d'historicisation du beau sera certes long à se dérouler, mais il est piquant qu'une formule émanée d'un monde résolument hostile à ce processus ait pu lui servir de préface.
- D'autre part, on a fait ce constat apparemment troublant que c'est dans une volonté contre-révolutionnaire qu'a été restaurée la rhétorique. On a vu qu'il fallait nuancer l'analyse, premièrement en se demandant quelle rhétorique était restaurée, et dans quelles conditions : la rhétorique ne revient pas seule, elle doit partager son empire pédagogique avec les sciences; de surcroît, réinstaurer une rhétorique exactement semblable à celle de 1789, dans un contexte différent, c'est



en réalité lui imprimer une profonde modification : rien ne peut empêcher que la volonté du même ne débouche sur l'autre. Deuxièmement, on s'est fait l'écho de J.Kitchin, qui a signalé avec pertinence que les Ecoles centrales étaient en train de se réformer profondément, au moment même où elles allaient être supprimées. Elles avaient refait un place très importante aux anciennes "humanités" comme à la rhétorique, et à une rhétorique vivante et non figée, comme en témoigne le cas d'Andrieux, de son modèle de leçon pour une Ecole Centrale à son Cours de Belles-Lettres de l'Ecole Polytechnique.

- (10) M. Delon, L'idée d'énergie au tournant des Lumières (1770-1820), Paris, 1988, p.69.
- (11) Boileau, Oeuvres complètes, Bibliothèque de la Pléiade, Paris, 1956, p.227.
- (12) L'Ode sur la prise de Nasur est d'ailleurs une pièce d'inspiration "nationale", si ce terme a un sens s'agissant d'une oeuvre publiée en 1692. On ne s'étonnera pas que le genre délibératif, national et patriotique, soit l'héritier privilégié des "nobles hardiesses" de l'Ode, bien plus que les poèmes lyriques d'un Lebrun-Pindare. Comme P. Bénichou l'a souligné dans son fondamental Sacre de l'Ecrivain, le véritable Orphée des temps révolutionnaires est l'Orateur-Législateur (Le Sacre de l'Ecrivain, 1750-1830. Essai sur l'avènement d'un pouvoir spirituel laïque dans la France moderne, Paris, 1973, p.76).
- (13) Voir à ce sujet S. Monk, The Sublime, Minneapolis, 1965, et J. Gillet, Le 'Paradis perdu' dans la littérature française de Voltaire à Chateaubriand, Paris, 1970.
- (14) Nous reprenons ici un terme utilisé par M. Delon (cf. "Nodier et les mythes révolutionnaires", Europe, juin-juillet 1980, p.31-43). D'autre part, il nous faut préciser que l'originalité de Nodier est de faire apparaître la notion de sublime de terreur appliquée à l'éloquence révolutionnaire dans un cours de Belles-Lettres. Comme G. Benrekassa l'a montré, le sublime de terreur comme instrument de la description des événements révolutionnaires est déjà présent dans le tableau qu'un Burke donne (dans les Reflections) des journées d'octobre. De même, on a vu qu'un L.-S. Mercier prodiguait la métaphore du volcan, du cataclysme terrible et grandiose à la fois, pour caractériser la Convention. Enfin, pour nous limiter à une illustration de ce que nous entendons ici par "mythographie romantique", nous pouvons renvoyer au Mirabeau des Mémoires d'Outre-Tombe, où Chateaubriand le compare, comme on le sait, au Satan de Milton.

- (15) Mme de Staël, Considérations sur la Révolution française (1818), éd. J. Godechot, Paris, 1983, p.228.
- (16) Sur l'hostilité de Sainte-Beuve aux orateurs révolutionnaires, voir R. Fayolle, Sainte-Beuve et le XVIIIe siècle, ou comment les Révolutions arrivent, Paris, 1971. On doit d'autre part à R. Molho d'avoir attiré l'attention sur le fait que la réaction négative de Sainte-Beuve au Mirabeau de Victor Hugo venait, d'une manière qui n'est paradoxale qu'en apparence, du goût très profond, chez le critique des "coteaux modérés", pour une "humanité moyenne", de sa "préférence pour l'homme ordinaire par rapport à l'homme au caractère et au destin exceptionnels", goût qui, simultanément, explique la force qu'ont eue un certain temps, chez Sainte-Beuve, les convictions républicaines (R. Molho, L'ordre et les ténèbres ou la naissance d'un mythe du XVIIe siècle chez Sainte-Beuve, Paris, 1972, p.197); au demeurant, "en exaltant l'humanité moyenne, Sainte-Beuve a le sentiment de se comporter en classique" (op. cit., p.198). Sainte-Beuve offre donc un alliage complexe : c'est en raison de son goût "classique" qu'il réproche l'éloquence révolutionnaire dans l'image qu'un Victor Hugo donne de Mirabeau; mais ce même goût "classique" correspond, chez lui, à des tendances profondes qui expliquent qu'il ait pu se vouloir, un temps, républicain.
- (17) Nous voulons parler, bien entendu, du grand public, mais aussi des élèves et des étudiants de l'enseignement français. L'élémentaire est, dans ce domaine, absolument ignoré, comme peut le montrer un sondage rapide sur la question de savoir à qui revient le célèbre "De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace" : la phrase est généralement inconnue, ou, quand elle semble rappeler quelque chose, attribuée au général de Gaulle - ce qui est assez avisé, si l'on considère qu'il a été l'un des derniers hommes politiques français à relever de cet univers de discours; mais tout de même... On notera que les manuels de Littérature française, pourtant, font le plus souvent une place aux orateurs révolutionnaires; ainsi, dans le "Lagarde et Michard" du XVIIIe siècle, en contraste avec le sort d'un Laclos (censuré pour des considérations de "moralité"), les orateurs représentent à eux seuls, sur six pages et en quatre extraits, l'essentiel de la "littérature révolutionnaire". Mais il y a eu loin, on s'en doute, des manuels à la pratique effective.

## BIBLIOGRAPHIE

## I. OUVRAGES BIBLIOGRAPHIQUES ET INSTRUMENTS DE TRAVAIL

### A) Ouvrages fondamentaux

MONGLOND, A., La France révolutionnaire et impériale; annales de bibliographie méthodique et description des livres illustrés, Grenoble, 1930-1963, 9 vol.

MARTIN, A., WALTER, G., Bibliothèque nationale. Département des Imprimés. Catalogue de l'histoire de la Révolution française. Ecrits de la période révolutionnaire, Paris, 1936-1969, 6 tomes en 7 vol.

### B) Autres instruments de travail

#### 1 - Bibliographie

MALCLES, L.-N., Manuel de Bibliographie, 2e éd., Paris, 1969.

#### 2 - Histoire

ALBERT-SAMUEL, C. (et al.), Bibliographie annuelle de l'histoire de France, 35 vol. parus.

CARON, P., Manuel pratique pour l'étude de la Révolution française, 2e édition refondue, Paris, 1947.

CHARON-BORDAS, J., Les archives des assemblées nationales, 1787-1958, Paris, 1985.

FIERRO, A., Bibliographie critique des Mémoires sur la Révolution écrits ou traduits en Français, Paris, 1988.

GERAUDEL, P., Inventaire des archives imprimées (partie antérieure à 1945, série AD), t.I, AD\* à AD XVIII, Paris, 1958.

MARTIN, A., WALTER, G., Bibliothèque nationale. Département des imprimés. Répertoire de l'histoire de la Révolution française : travaux publiés de 1800 à 1940, Paris, 1941-1951, 2 vol.

TOURNEUX, M., Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française, Paris, 1890-1913, 5 vol.

TUETÉY, A., Les papiers des Assemblées de la Révolution aux Archives nationales. Inventaire de la série C (Constituante, Législative, Convention), Paris, 1908.

TUETÉY, A., Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française, Paris, 1890-1914, 11 vol.

VOVELLE, M. (sous la direction de), BAECQUE, A. de (textes rassemblés par), Recherches sur la Révolution. Un bilan des travaux scientifiques du Bicentenaire, Paris, 1991.

### 3 - Littérature

CIORANESCU, A., Bibliographie de la littérature française du dix-huitième siècle, Paris, 1969, 3 vol.

KLAPP, O., Bibliographie d'histoire littéraire française, Frankfurt-am-Main, 27 vol. parus

RANCOEUR, R., Bibliographie de la littérature française, Société d'Histoire littéraire de la France-C.N.R.S.  
(Le tome "1980" - publié en 1981 - a été le dernier publié sous la forme d'un volume annuel, la section bibliographique de la Revue d'Histoire littéraire de la France étant en contrepartie augmentée. A partir de 1986, la bibliographie de la littérature française constitue le n°3 de la Revue d'Histoire littéraire de la France, les autres fascicules de la Revue ne comportant plus de chronique bibliographique)

Et aussi (dans l'ordre de parution) :

LANSON, G., Manuel bibliographique de la littérature française moderne (XVIIe-XIXe siècles), 2e édition, Paris 1921.

THIEME, H.-P., Bibliographie de la littérature française de 1800 à 1930, Paris, 1933.

GIRAUD, Manuel de bibliographie littéraire, 2e édition, Paris, 1958.

## II. TEXTES

### A) Texte des discours

Sur la question générale du texte des discours prononcés à la tribune des assemblées, et sur la fiabilité respective des sources qui nous le transmettent, nous nous permettons de renvoyer à P. Brasart, Paroles de la Révolution, Paris, 1988, p.181-189.

#### 1 - Textes imprimés par ordre des assemblées

ARCHIVES NATIONALES, , sous-série AD XVIII A : Rapports, discours et opinions des députés, dans l'ordre nominal de ces derniers (1789-1815).

#### 2 - Collections

##### a / Le Moniteur

GAZETTE NATIONALE, OU LE MONITEUR UNIVERSEL [Réd. Marcilly, Maret (à partir du 3 février 1790), Grouvelle] ; Imp. Agasse-Panckoucke, 1789-1901, fol., 265 vol., t.I-t.IX.

GALLOIS, L., RAY, A., (eds), Réimpression de l'ancien Moniteur, Paris, 1847-1850, 31 vol, t.I-t.XXI.

(On consultera, au sujet du Moniteur, l'"Avertissement de l'Editeur" en tête de l'Introduction historique à la deuxième édition de la collection du Moniteur, publiée en l'an IV; la Notice historique et bibliographique sur le Moniteur de M. Bidault, s.l., 1838; la note 1 de la p.1 du t. 1 de la Réimpression du Moniteur, Paris, 1850. Notons, à propos de cette réimpression du XIXe siècle, qu'il faut prendre garde au fait que, sans être infidèle, elle est parfois incomplète).

##### b/ Les Archives parlementaires

ARCHIVES PARLEMENTAIRES. Recueil complet des débats législatifs et politiques des Chambres françaises, le série : 1787 à 1799, (sous la direction de J. Mavidal et E. Laurent), Paris, 93 vol. (jusqu'au 12 thermidor an II) :

- Constituante : t.VIII à XXXI  
t.XXXII et XXXIII : table
- Législative : t.XXXIV à L(1)  
t.L(2) et LI : table
- Convention : t. LII à LXX (21 septembre 1792-10 août 1793)  
t.LXXI : table (2 vol.)  
t.LXXII à LXXXII (11 août 1793-15 nivôse an II)  
t.LXXXIIbis : table

t.LXXXIII à XCIII (16 nivôse-12 thermidor an II)

(On doit rappeler que la majeure partie des volumes de cette première série des Archives parlementaires n'est pas scientifiquement satisfaisante : outre un certain nombre d'erreurs de détail, ils pèchent par principe, dans la mesure où, bien qu'on s'y abtienne de toute réécriture, on n'y indique pas les sources utilisées, alors même qu'on y signale souvent qu'on rapporte des discours non insérés au Moniteur. Ce sont Jules Guiffrey et F.-A. Aulard qui soulignèrent les premiers les défauts de l'entreprise commencée en 1867 par Mavidal et Laurent (La Révolution française, t.XVI, 1889, p.5-29 et p.193-208). Une nouvelle équipe d'éditeurs prenait la suite en 1896 (Lataste, Claveau, Pionnier, Ducom), à partir du t.LII, mais les méthodes d'édition restèrent peu satisfaisantes. La première amélioration sensible intervient en 1902, à partir du t.LXI, dans la mesure où des notes et des annexes mentionnent la provenance des textes, cependant que les séances restent "une mosaïque d'extraits juxtaposés" (A. Fribourg, Discours de Danton, Paris, 1910, Préface, p.XI sq.; voir aussi P. Sagnac, "Encore les Archives parlementaires", Révolution française, t.60, 1911, p.51-55). Ce n'est qu'à partir du t. LXXXIII de la première série, paru en 1962, que l'édition a été menée - sous les auspices du C.N.R.S. - dans les meilleures conditions critiques).

c / Le recueil d'Aulard sur les Jacobins

AULARD, F.-A., La Société des Jacobins. Recueil de documents pour l'histoire du club des Jacobins de Paris, Paris 1889-1897, 6 vol.

3 - Éditions d'oeuvres (antérieures à 1800)

a/ Anthologies générales (par ordre de parution)

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA FRANCE DE 1789, ou Collection complète de tous les discours, mémoires, motions, projets et adresses à l'assemblée nationale, avec toutes ses résolutions, délibérations et procès-verbaux sur la Constitution française, rédigée par un député, Paris, Poinçot fils (puis Maradan et Perlet), 1789-1790, 8°, 17 vol.

(Il s'agit en réalité d'un résumé des séances, sous forme non dramatique, avec, en annexe de chaque séance, quelques pièces imprimées par ordre des assemblées. L'ensemble est très proche du recueil des Procès-verbaux de l'assemblée).

DU GOUR, A.J., Ecole de politique, ou Collection, par ordre de matières, des discours, des opinions, des réclamations et des protestations de la minorité de l'Assemblée nationale, pendant les années 1789, 1790, 1791, Paris, Gattey, s.d., 8°, 12 vol.  
(Cette "Collection" est publiée à des fins politiques, comme



le titre le laisse deviner, et non dans un but oratoire; le Mercure de France, qui la mentionne brièvement dans son numéro du 21 juillet 1792, la commente ainsi, p.82 : \*Ces sont les pièces d'un procès perdu, mais les avocats sont hommes d'esprit\*).

BALESTRIER-CANILHAC, L.S. de, POLITICON, ou choix des meilleurs discours sur tous les sujets de politique traités dans la première assemblée nationale de France, avec une analyse historique et critique des motions et des opinions sur les mêmes sujets, Paris, Laurent, 1792, 8°, 6 vol.

(Cette publication appelle le même commentaire que la précédente, à cette différence près que le Mercure de France se contente, dans son numéro du 15 septembre 1792, p.58, d'en annoncer la parution).

b/ Oeuvres en partie ou en totalité oratoires (à l'exclusion des discours imprimés séparément sans ordre des assemblées), "morceaux choisis" ou "esprits" d'orateurs

CLERMONT-TONNERRE, Recueil des Opinions de Stanislas de Clermont-Tonnerre, Paris, Migneret, 1791, 8°, 4 vol.

CLERMONT-TONNERRE, Oeuvres complètes, Paris, Letellier, an III, 8°, 4 vol.

MAURY, Esprit, pensées et maximes de M. l'abbé Maury [publié par J. Chas], Paris, Cuchet, 1791, 8°, VIII-384 p.

MIRABEAU peint par lui-même, ou recueil des discours qu'il a prononcés, des motions qu'il a faites, tant dans le sein des Communes qu'à l'Assemblée nationale constituante, depuis le 5 mai 1789 jusqu'au 2 avril 1791, époque de sa mort, avec un précis des matières qui ont donné lieu à ces discours et motions, Paris, F.Buisson, 1791, 8°, 4 vol.

MIRABEAU, Collection complète des travaux de M. Mirabeau l'Ainé à l'Assemblée nationale, précédée de tous les discours et ouvrages du même auteur, prononcés ou publiés en Provence, pendant le cours des élections, par M. Etienne Méjean, Paris, Vve Lejay et Devaux, 1791-1792, 8°, 5 vol., portr. gr. table.

MIRABEAU à la tribune, ou choix des meilleurs discours de cet orateur, Paris, Société typographique, an IV, 12°, 2 parties en 1 vol.

[MIRABEAU] Esprit de Mirabeau, ou Manuel de l'homme d'Etat, des Publicistes, des fonctionnaires et des Orateurs, extrait de tous les ouvrages de G.H. Riquetti de Mirabeau, et précédé d'un précis historique de sa vie [éd. P.J.B. Chaussard],



Paris, F.Buisson, 1797, 8°, 2 vol.

4 - Editions d'oeuvres (postérieures à 1800)

a/ Anthologies portant uniquement sur la période  
révolutionnaire

- Il faut citer d'abord, en le mettant tout à fait à part, pour son ambition, tout comme pour l'ampleur et la précision de ses annotations critiques, l'ouvrage suivant (dont la finalité, nous l'avons vu, est avant tout historique, et non oratoire) :

ORATEURS DE LA REVOLUTION FRANCAISE. I. Les Constituants. Textes établis, présentés et annotés par F. Furet et R. Halévi, Paris, Bibliothèque de la Pléiade, 1989.

(On trouvera aux p.CXXI-CXXVI de ce volume - \*Note sur la présente édition\* - un exposé des principes d'organisation retenus, ainsi que du mode d'établissement des textes).

- Autres anthologies (dans l'ordre de parution)

PRINCIPALS SPEECHES OF THE STATESMEN AND ORATORS OF THE FRENCH REVOLUTION (THE) (1789-1795), edited with introductions, notes and indices by H. Morse Stephens, Oxford, 1892, 2 vol.

ORATEURS DE LA REVOLUTION (LES). Choix de discours, Paris, coll. \*Tous les chefs-d'oeuvre de la Littérature française\*, s.d.

ORATEURS DE LA REVOLUTION FRANCAISE (LES), éd. R. Garaudy, Paris, coll. des \*Classiques Larousse\*, 1939.

b / Anthologies portant notamment sur la période  
révolutionnaire (dans l'ordre de parution)

ORATEURS POLITIQUES DE LA FRANCE (LES). La tradition de l'esprit français en politique, choix de discours prononcés dans les assemblées politiques françaises, Etats généraux, Conseils, Parlements, Chambres (1302-1830), éd. A. Chabrier, Paris, 1888.

ELOQUENCE EN FRANCE DEPUIS 1789 (L'). Première série, Chefs-d'Oeuvre de l'éloquence parlementaire, éd. C. Lacroix, Paris, 1893-1900, 4 vol.

'CONCIONES' FRANCAIS (LE). L'éloquence française depuis la Révolution jusqu'à nos jours. Textes de lecture, d'explication et d'analyse pour la classe de Première (Lettres), accompagnés de notices et d'une introduction par J. Reinach, Paris, 1894.

ELOQUENCE FRANCAISE (L'). La chaire, le barreau, la tribune,  
éd. L. Rambaud, Lyon, s.d. (1949), 2 vol.

c/ Editions critiques

DANTON, Discours, éd. A. Fribourg, Paris, Société d'Histoire  
de la Révolution française, Cornély, 1910.

ROBESPIERRE, Oeuvres, t.VI, Discours (1ère partie), 1789-1790  
(sous la direction de M. Bouloiseau, G. Lefebvre et A. Soboul),  
Paris, VIe section de l'Ecole des Hautes Etudes et Société des  
Etudes Robespierristes, Paris, 1950.

ROBESPIERRE, Oeuvres, t.VII, Discours (2e partie), janvier-sep-  
tembre 1791 (sous la direction de M. Bouloiseau, G. Lefebvre,  
A. Soboul), Paris, VIe section de l'Ecole des Hautes Etudes et  
Société des Etudes Robespierristes, 1952.

ROBESPIERRE, Oeuvres, t.VIII, Discours (3e partie), octobre 1791-  
septembre 1792 (sous la direction de M. Bouloiseau, G. Lefebvre,  
A. Soboul), Paris, VIe section de l'Ecole des Hautes Etudes et  
Société des Etudes Robespierristes, 1954.

ROBESPIERRE, Oeuvres, t.IX, Discours (4e partie), septembre 1792-  
27 juillet 1793 (sous la direction de M. Bouloiseau, G. Lefebvre,  
J. Dauḡry et A. Soboul), Paris, VIe section de l'Ecole des Hautes  
Etudes et Société des Etudes Robespierristes, 1958.

ROBESPIERRE, Oeuvres, t.X, Discours (5e partie), 27 juillet 1793-  
27 juillet 1794 (sous la direction de M. Bouloiseau et A. Soboul),  
Paris, VIe section de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes et So-  
ciété des Etudes Robespierristes, 1967.

d/ Oeuvres choisies, oeuvres dites complètes

BARNAVE, Oeuvres, éd. Bérenger de la Drôme, Paris, 1843.

CAZALES, Discours et opinions, éd. M. Chare, Paris, 1821.

DANTON, Oeuvres, éd. A. Vermorel, Paris, 1866.

DANTON, Discours, éd. A. Fribourg, Paris, Hachette, 1910.

DANTON, Discours civiques, éd. H. Fleischmann, Paris, 1920.

DANTON, Les plus beaux discours, éd. P. Lorquet, Paris, 1931.

DANTON, Discours, présentation de P.-J. Jouve et F. Ditisheim  
(1945), Lausanne, 1983.

- DANTON, Discours (Les grands orateurs républicains, t.IV), éd. J. Hérissay, Monaco, 1952.
- EPREMESNIL (DUVAL d'), Discours et opinions, Paris, 1823.
- GENSONNE, Discours, Oeuvres de Vergniaud, Guadet, Gensonné, recueillies et annotées par A. Vermorel, Paris, 1866.
- GENSONNE, Discours, Les Girondins, éd. M. Lhéritier, Monaco, 1949-1950, chap. IX, p.170-210.
- GIRONDINS (LES) ( Les grands orateurs républicains, t.VI), [Choix de discours de Brissot, Buzot, Condorcet, Louvet, Barbaroux, Isnard, Boyer-Fonfrède, J.-F. Ducos, Gensonné et Guadet], éd. M. Lhéritier, Monaco, 1949-1950.
- GUADET, Discours, Oeuvres de Vergniaud, Guadet, Gensonné, recueillies et annotées par A. Vermorel, Paris, 1866.
- GUADET, Discours, Les Girondins, éd. M. Lhéritier, Monaco, 1949-1950, chap. X, p.211-249.
- MAURY, Oeuvres choisies, Paris, 1827, 5 vol.
- MIRABEAU, Oeuvres oratoires, ou recueil de ses discours, rapports, adresses...etc., à l'Assemblée nationale, Paris, 1819, 2 vol.
- MIRABEAU, Discours et opinions, éd. M. Barthe, Paris, 1820, 3 vol.
- MIRABEAU, Chefs-d'oeuvres oratoires [éd. H. Legrand], Paris, 1822, 2 vol.
- MIRABEAU, Oeuvres, éd. Mérilhou, Paris, 1826-1827, 9 vol.
- MIRABEAU, Sa vie, ses opinions et ses discours, éd. A. Vermorel, Paris, 1865, 2 vol.
- MIRABEAU, Les plus beaux discours, éd. F. Crastre, Paris, 1929.
- MIRABEAU, Discours, éd. Cl. Charrier, Paris, s.d.
- MIRABEAU, Discours (Les grands orateurs républicains, t.I), Monaco, 1949.
- MIRABEAU, Discours, éd. F. Furet, Paris, 1973.
- MIRABEAU entre le roi et la Révolution, choix de textes par G. Chaussinand-Nogaret, Paris, 1986.

- ROBESPIERRE, Oeuvres choisies, avec une notice historique et des notes par le cit. Laponneraye, Paris, 1832.
- ROBESPIERRE, Oeuvres, éd. Laponneraye, Paris, 1840, 3 vol.
- ROBESPIERRE, Oeuvres, recueillies par A. Vermorel, Paris, 1867.
- ROBESPIERRE, Discours et rapports, éd. C. Vellay, Paris, 1908.
- ROBESPIERRE, Les plus beaux discours, éd. F. Crastre, Paris, 1929.
- ROBESPIERRE, Discours (Les grands orateurs républicains, t.V), éd. H. Calvet, Monaco, 1952.
- ROBESPIERRE, Textes choisis, éd. J. Poperen, Paris, 1956-1958, 3 vol.
- ROBESPIERRE, Discours et Rapports à la Convention, éd. M. Bouloiseau, Paris, 1965.
- SAINT-JUST, Discours, Oeuvres (1834), Paris, 1850.
- SAINT-JUST, Oeuvres complètes, éd. C. Vellay, Paris, 1908, 2 vol.
- SAINT-JUST, Les plus beaux discours, éd. M. Le Blond, Paris, 1929.
- SAINT-JUST, Oeuvres, éd. J. Gratien [=D. Mascolo], Paris, 1946.
- SAINT-JUST, Discours (Les grands orateurs républicains, t.II), éd. H. Calvet, Monaco, 1949.
- SAINT-JUST, Discours et Rapports, éd. A. Soboul, Paris, 1957.
- SAINT-JUST, Oeuvres choisies, éd. D. Mascolo, Paris, 1968
- SAINT-JUST, Oeuvres complètes, éd. M. Duval, Paris, 1984.
- VERGNIAUD, Discours, Oeuvres de Vergniaud, Guadet, Gensonné, recueillies et annotées par A. Vermorel, Paris, 1866.
- VERGNIAUD, Les plus beaux discours, éd. F. Crastre, Paris, 1931.
- VERGNIAUD, Discours (Les grands orateurs républicains, t.III), éd. M. Lhéritier, Monaco, 1949-1950.

B) Textes étudiés

- ACTES DES APOTRES, COMMENCES A NOEL, ET FINIS LE MARDI-GRAS (LES), t.VIII et t.IX, A Paris, l'an des jurés et des jureurs (= 1791), 8°, 2 vol.
- ANDRIEUX, F., "Cours de Grammaire et de Belles-Lettres, Sommaire des leçons sur l'art d'écrire", Journal de l'Ecole Polytechnique, 10e cahier, t.IV, Paris, 1810, p.69-282.
- CHAMFORT, S.R.N., Des Académies, ouvrage que M. de Mirabeau devait lire à l'Assemblée nationale sous le nom de Rapport sur les Académies, Paris, F. Buisson, 1791, 16°, 40 p.
- CHENIER, M.-J., Rapports à l'Empereur sur le progrès des sciences, des lettres et des arts depuis 1789, III, Littérature française. Tableau historique de l'état et des progrès de la littérature française depuis 1789 (1808-1815), éd. J.-Cl. Bonnet et P. Frantz, Paris, 1989.
- CHENIER, M.-J., Rapport sur le grand prix de littérature (1810-1815), Rapports à l'Empereur sur le progrès des sciences, des lettres et des arts depuis 1789, III, Littérature française, éd. J.-Cl. Bonnet et P. Frantz, Paris, 1989, p.267-293.
- CONDORCET, J.A.N. de CARITAT de, Essai sur la constitution et les fonctions des assemblées provinciales (Première partie) (1788), Sur les Elections et autres textes, éd. O. de Bernon, Paris, 1986.
- CONDORCET, J.A.N. de CARITAT de, Examen de cette question : est-il utile de diviser une Assemblée nationale en plusieurs chambres ?, s.l.n.d. (1789), 8°, 40 p.
- CONDORCET, J.A.N. de CARITAT de, Cinq Mémoires sur l'Instruction publique (1791), Ecrits sur l'instruction publique, vol. Ier, éd. C.Coutel et C. Kintzler, Paris, 1989.
- CONDORCET, J.A.N. de CARITAT de, Plan de Constitution, présenté à la Convention nationale les 15 et 16 février 1793, l'an II de la République, Paris, Imprimerie nationale, 1793, 8°, 2 parties en 1 vol.
- CONDORCET, J.A.N. de CARITAT de, Tableau général de la science qui a pour objet l'application du calcul aux sciences politiques et morales (1793), Sur les Elections et autres textes, éd. O. de Bernon, Paris, 1986, p.597-623.
- CONDORCET, J.A.N. de CARITAT de, Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain (1795), éd. A. Pons, Paris, 1988.

- CONDORCET, J.A.N. de CARITAT de, Oeuvres, publiées par A. Condorcet-O'Connor et M.-F. Arago, Paris, 1847-1848, 8°, 12 vol.
- DESTUTT de TRACY, A.L.C., Eléments d'idéologie, Paris, an XI-1803.
- DUPERRON, L., Vie secrète, politique et curieuse de M.J. Maximilien Robespierre, Paris, Prévost, an II, 12°, 36 p.
- DUSSAULT, J.-J., Portrait de Robespierre, avec la réception de Fouquier-Tinville aux Enfers par Danton et Camille Desmoulins, Paris, Lefortier, s.d., 8°, 8 p.
- FELHEMESI [MEHEE FILS], La Queue de Robespierre, ou les dangers de la liberté de la presse, Paris, Imp. de Rougyff, 9 fructidor an II de la République une et indivisible, 8°, 7 p.
- FELHEMESI [MEHEE FILS], Défends ta Queue, par l'auteur de La Queue de Robespierre, Paris, Imp. de Guffroy, s.d. (1794), 8°, 8 p.
- FELHEMESI [MEHEE FILS], Rendez-moi ma Queue, ou lettre à Sartine Thuriot, sur une violation de la liberté de la presse et des droits de l'homme, par l'auteur de La Queue de Robespierre, s.l. n.d. (1795), 8°, 16 p.
- FERRI de SAINT-CONSTANT, J.L., De l'éloquence des orateurs anciens et modernes, Paris, Mérigot, 1789, 8°, 637 p.
- FERRI de SAINT-CONSTANT, J.L., De l'éloquence des orateurs anciens et modernes, 2e édition, Paris, Mérigot, 1805, 8°, 637 p.
- GARAT, D.J., "Eloge funèbre de Mirabeau", Journal de Paris, dimanche 3 avril 1791, p.373-375.
- GARAT, D.J., Mémoire sur la Révolution, ou exposé de ma conduite dans les affaires et dans les fonctions publiques (an III), éd. E. Maron, Paris, 1861.
- LAHARPE, J.-F. de, "Plan sommaire d'une Education publique, et d'un nouveau Cours d'Etudes", Mercure de France, n° du 22 janvier 1791, p.131-152 et n° du 29 janvier 1791, p.167-187.
- LAHARPE, J.-F. de, "De la guerre déclarée par les Tyrans révolutionnaires à la Raison, à la Morale, aux Lettres et aux Arts, Discours prononcé à l'ouverture du Lycée, le 31 décembre 1794", Lycée, ou Cours de Littérature ancienne et moderne, rééd., Paris, Déterville, 1818, t.VIII, p.3-32.
- LAHARPE, J.-F. de, "Nouveaux Eclaircissements sur l'Eloquence ancienne, lu aux Ecoles Normales en 1794", Lycée ou Cours de



- littérature ancienne et moderne, t.III (1ère partie) Paris, Agasse, an IX, p.160-224.
- LAHARPE, J.-F. de, Du Fanatisme dans la langue révolutionnaire, ou de la persécution suscitée par les Barbares du dix-huitième siècle contre la Religion chrétienne et ses ministres, 2e édition, Paris, Migneret, an V-1797, 8°, 168 p.
- LAHARPE, J.-F. de, \*L'Esprit de la Révolution, ou Commentaire historique sur la langue révolutionnaire\*, Lycée, ou Cours de littérature ancienne et moderne, t.14, Paris, Agasse, an XII, p.395-461.
- LAHARPE, J.-F. de, Lycée, ou cours de littérature ancienne et moderne, Paris, Agasse, an VII-an XIII, 8°, 16 tomes en 19 vol.
- LEBLOND de NEUVEGLISE [abbé PROYART], La vie et les crimes de Robespierre, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, Augsbourg, 1795, 8°, 370 p.
- LECOINTRE, L., Robespierre peint par lui-même et condamné par ses propres principes, Paris, Rougyff, s.d., 8°, 36 p.
- LEQUINIO, M.-J., Les préjugés détruits, Paris, Desenne, 1792, 8°, VIII-312 p.
- MEMORIAL (LE), ou Recueil historique, politique et littéraire, feuille de tous les jours, par MM. de la Harpe, de Vauxcelles et Fontanes, du 20 mai au 4 septembre 1797.
- MERCIER, L.-S., Mon Dictionnaire [de "A+B" à "Artialiser"], s.l.n.d. (1798), 8°, 104 p.
- MERCIER, L.-S., Le Nouveau Paris (an VII, 1798-1799), seconde édition, Gênes, Imp. de la Gazette nationale, an III républicain (sic) 1800-1801, 8°, 6 vol.
- MERCIER, L.-S., Néologie, ou Vocabulaire de mots nouveaux, à renouveler, ou pris dans des acceptions nouvelles, Paris, Maradan, an IX-1801, 8°, 2 vol.
- MERCURE de FRANCE, t.I-t.XVIII (du numéro du 3 janvier 1789 au numéro du 31 décembre 1791) 8°, 18 vol.
- MERCURE FRANCAIS, t.XIX-t.LIII (du numéro du 7 janvier 1792 au numéro du 30 nivôse an VII), 8°, 35 vol.
- MERLIN de THIONVILLE [Roederer], représentant du Peuple, à ses collègues. Portrait de Robespierre, Paris, Impr. de la Vve Marat, s.d., 8°, 12 p.

- MORELLET (abbé), Mémoires inédits, suivis de sa correspondance, précédés d'un éloge historique par M. Lémontey (1821), Paris, 1823, 2 vol.
- MORELLET (abbé), "De l'Académie française, ou réponse à l'écrit de Chamfort qui a pour titre : Des Académies", Mélanges de littérature et de philosophie, Paris, 1818, 4 vol., t.I, p.116-227.
- NODIER, Ch., Cours de Belles-Lettres, tenu à Dôle de juillet 1808 à avril 1809 (inédit), éd. A. Barraux, Genève, 1988.
- OEUVRES ANONYMES DU XVIIIe SIECLE, IV, Collection "L'Enfer de la B.N.", dir. par M. Camus, Paris, 1987.
- PETIT, E., [ Discours prononcé à la Convention nationale le 28 fructidor an II (14 septembre 1794) ], Réimpression du Moniteur, t.21, p.750-759.
- PETITOT, Cl. B., Essai sur les origines et les progrès de la langue française, Paris, an XI-1803.
- PETITOT, Cl. B., De l'initiative des lois, ou Réflexions sur les Assemblées délibérantes, Paris, 1814.
- ROBESPIERRE, Discours, Oeuvres, t.VI-t.X, Paris, 1950-1967.
- SEANCES DES ECOLES NORMALES, recueillies par des sténographes, et revues par des Professeurs, Paris, 1795, 8°, 5 vol.
- STAEL, Mme de, Des Circonstances actuelles qui peuvent terminer la Révolution, et des principes qui doivent fonder la République en France (inédit, 1797-1799), éd. L. Omacini, Genève, 1979.
- STAEL, Mme de, De la littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales (1800), éd. P. Van Thiegem, Genève, 1959, 2 vol.
- VERGNIAUD, P.V., Eloge de Mirabeau (1791), Les grands orateurs républicains, t.III, Vergniaud, éd. M. Lhéritier, p.53-65.



III. ETUDES CRITIQUES SUR L'ELOQUENCE REVOLUTIONNAIRE

AULARD, F.-A., L'éloquence parlementaire pendant la Révolution française. Les orateurs de la Constituante, Paris, 1882.

AULARD, F.-A., Notes sur l'éloquence de Danton, Paris, 1882.

AULARD, F.-A., L'éloquence parlementaire pendant la Révolution française. Les orateurs de la Législative et de la Convention, Paris, 1885-1886, 2 vol.

BARTHOU, L., Mirabeau, Paris, 1913, chapitre XVII ("Mirabeau orateur"), p.298-315.

BENETRUY, J., L'atelier de Mirabeau, Paris, 1962.

BIRE, E., Causeries littéraires, Paris, 1890, "L'abbé Maury et Mirabeau", p.62-101.

BLANCHARD, M.E., La Révolution et les mots, Paris, 1980.

BONNET, J.-Cl., "La 'sainte mesure', sanctuaire de la parole fondatrice", La Carmagnole des Muses (sous la dir. de J.-Cl. Bonnet), Paris, 1988, p.185-222.

BRASART, P., Paroles de la Révolution. Les assemblées parlementaires, 1789-1794, Paris, 1988, Quatrième partie ("Aspects de l'éloquence révolutionnaire"), p.169-189.

BREDIN, J.-D., "Vergniaud : un orateur de la Révolution", Les Girondins, Actes du Colloque de Saint-Emilion (avril 1990) (sous la dir. de F. Furet et M. Ozouf), avant-texte dactyl., 42 p.

CHUQUET, A., "La littérature sous la Révolution. I. L'éloquence", Histoire de la langue et de la littérature française des origines à 1900, publiée sous la direction de L. Petit de Julleville, t.VI, XVIIIe siècle, Paris, 1898, p.682-716.

CHUQUET, A., "Les orateurs de la Constituante d'après C. Desmoulin", Revue bleue, 1906, p.545-550.

CONEIN, B., "Le parler d'assemblée : remarques pour une analyse du discours public", Bulletin du centre d'analyse du discours (Université de Lille III), 5, 1981, p.65-104.

DIDE, A., Hérétiques et révolutionnaires, Paris, 1887, "Les orateurs de la Constituante" (1882), p.198-228.

- DU BLED, V., Orateurs et tribuns (1789-1794), Paris, 1891.
- DUMONT, E., Souvenirs sur Mirabeau et sur les deux premières assemblées législatives (1832), éd. J. Bénétruy, Paris, 1951.
- EBENSTEIN, B., "La rhétorique d'un 'minor' de la fin du XVIIIe siècle : le style de Jérôme Pétion (1765-1794)", Trames (Limoges), 1984, p.71-78.
- FAGUET, E., Dix-huitième siècle. Etudes littéraires, Paris, s.d., "Mirabeau. III, L'orateur", p.514-516.
- FRANCE, P., "Eloquence révolutionnaire et rhétorique traditionnelle : étude d'une séance de la Convention", XIe Congrès de l'Association G. Budé, Pont-à-Mousson (1983), Saggi e Ricerche di Letteratura Francese, vol. XXIV, Roma, 1985, p.143-176.
- FRANCE, P., "Speakers and Audience : the First Days of the Convention", Language and Rhetoric of the Revolution (J. Renwick ed.), Edinburgh, 1990, p.50-67.
- GASPARD, Cl., "Saint-Just et la force des choses (étude sur le rapport du 8 ventôse an II)", Colloque Albert Mathiez - G. Lefebvre (décembre 1974), Paris, 1978.
- GAY, P., "Rhetoric and Politics in the French Revolution", American Historical Review, 1960-1961, p.664-676 (repris dans The Party of Humanity, Londres, 1964, chapitre 6).
- GEFFROY, A., "Formes de base et formes spécifiques dans le discours robespierriste", Cahiers de lexicologie, 25, 1974-2, p.96-116.
- GROX, N. de, "L'art de la propagande chez Robespierre", Lettres Romanes, 1960, p.123-130, p.219-244 et p.307-333.
- GUILHAUMOU, J., "Rhétorique et antirhétorique à l'époque de la Révolution française", La légende de la Révolution française (1770-1914), Actes du Colloque de Clermont-Ferrand, Clermont-Ferrand, 1988.
- GUMBRECHT, H.U., Funktionen parlamentarischer Rhetorik in der französischen Revolution, München, 1978 (trad. partielle sous le titre "Persuader ceux qui pensent comme vous, les fonctions du discours épideictique sur la mort de Marat", Poétique n°39).
- HEINTZE, H., Im Dienste der Sprache, Halle, 1958, "Beredsamkeit und Rhetorik der französischen Revolution", p.276-297.
- HUNT, L., "The Rhetoric of Revolution", Politics, Culture and Class in the French Revolution, Berkeley, 1984, p.19-51.

- HUNT, L., "Discourses of Patriarchalism and anti-Patriarchalism in the French Revolution", Language and Rhetoric of the Revolution (J. Renwick ed.), Edinburgh, 1990, p.42-67.
- LEBOIS, A., "Comment parlait Mirabeau", Les Mirabeau et leur temps, Centre aixois d'études et de recherches sur le dix-huitième siècle, Paris, 1968, p.125-151.
- LEVAYER, P.-E., Le caractère littéraire des discours de Saint-Just, s.l.n.d., inédit.
- LINTILHAC, E., Vergniaud. Le drame des Girondins, Paris, 1920, chapitre XVI, "Vergniaud orateur", p.267-291.
- MARON, E., Histoire littéraire de la Convention nationale, Paris, 1860.
- MATHIEZ, A., "Robespierre orateur" (1912), Etudes robespierristes, Paris, t.I, 1917, p.294-327.
- MATHIEZ, A., "Robespierre et Vergniaud", Annales historiques de la Révolution française, 1929, p.113-136 et p.217-241.
- NATALI, J.-B., Une approche sémiologique du discours révolutionnaire (Robespierre). Thèse dactyl., Paris, Ecole des Hautes Etudes en sciences sociales, 1976.
- OZOUF, M., "Guerre et Terreur dans le discours révolutionnaire" : 1792-1794", L'Ecole de la France. Essais sur la Révolution, l'utopie et l'enseignement, Paris, 1984, p.109-127.
- RENWICK, J. (ed.), Language and Rhetoric of the Revolution, Proceedings of the Edinburgh Colloquium (April 1989), Edinburgh, 1990.
- ROUANET, G., "Robespierre d'après les comptes rendus parlementaires de mai-juin 1789", Annales Révolutionnaires, 1916, p.336-358.
- ROUANET, G., "Robespierre à la Constituante en juillet 1789", Annales Révolutionnaires, 1918, p.162-197.
- ROUANET, G., "Robespierre à la Constituante en août 1789", Annales Révolutionnaires, 1918, p.289-317.
- ROUANET, G., "Robespierre à la Constituante en septembre 1789", Annales Révolutionnaires, 1919, p.62-68.
- ROUANET, G., "Robespierre à la Constituante en octobre 1789", Annales Révolutionnaires, 1919, p.195-215.

- SCHEERER, Th. M., " 'Peuple français, écoute'. Parlamentarische Rhetorik nach 1789", Literatur der französischen Revolution. Eine Einführung, Hrsg. von Henning Kraub, Stuttgart, 1988, XXIX, p.168-191, p. 285-289.
- SERMAIN, J.P., "Raison et Révolution : le problème de l'éloquence politique", Les Idéologues. Sémiotique, théories et politiques linguistiques pendant la Révolution française (Berlin, 1983), Amsterdam, 1986, p.147-166.
- SERMAIN, J.P., "La part du diable. La rhétorique et ses enjeux pendant la Révolution française", Il Confronto letterario, VI, 11 (mai 1989), p.95-113.
- STAROBINSKI, J., "La chaire, la tribune, le barreau", Les Lieux de mémoire (sous la dir. de P. Nora), II, La Nation \*\*\* (Les mots), Paris, 1986, p.449-466.
- WALTER, E., "Babeuf's candour : the rhetorical invention of a prophet", Language and Rhetoric of the Revolution (J. Renwick ed.), Edinburgh, 1990, p.93-100.

#### IV. ETUDES HISTORIQUES ET LITTERAIRES

##### A) Histoire

##### 1 - Histoire générale

##### a/ Vues d'ensemble sur la période révolutionnaire et impériale

FURET, F., RICHET, D., La Révolution française (1965), Paris, 1973.

FURET, F., La Révolution, de Turgot à Jules Ferry (1770-1880), Paris, 1988.

GODECHOT, J., Les Révolutions, 1770-1799 (1963), Paris, 1970.

GODECHOT, J., L'Europe et l'Amérique à l'époque napoléonienne, Paris, 1967.

LEFEBVRE, G., La Révolution française (1930), 3e édition (refon-  
due), Paris, 1951.

NOUVELLE HISTOIRE DE LA FRANCE CONTEMPORAINE. 1) M. VOVELLE, La chute de la monarchie (1787-1792), Paris, 1972. 2) M. BOULOISEAU, La République jacobine (1792-1794), Paris, 1972. 3) D. WORONOFF, La République bourgeoise (1794-1799), Paris, 1972. 4) L. BERGERON, J. LOVIE et A. PALLUEL, L'Episode napoléonien (1799-1815), Paris, 1972, 2 vol.

SOBOUL, A., Précis d'histoire de la Révolution française (1962), Paris, 1983.

SOBOUL, A., La civilisation de la Révolution française (1970, 1982, 1983), Paris, 1987, 3 vol.

##### b/ Usuels ou Dictionnaires

FURET, F., OZOUF, M. (sous la direction de), Dictionnaire critique de la Révolution française, Paris, 1988.

GODECHOT, J., Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire (1951), Paris, 1985.

SCOTT, S., ROTHBAUS, B. (eds), Historical Dictionary of the French Revolution (1789-1799), Westport, 1985, 2 vol.

SOBOUL, A. (en hommage à), Dictionnaire historique de la Révolution française (sous la dir. de A. Soboul, F. Gendron, J.-R. Suratteau),

Paris, 1989.

TULARD, J. (sous la dir. de), Dictionnaire Napoléon, Paris, 1987.

VOVELLE, M. (sous la direction de), L'état de la France pendant la Révolution (1788-1799) Paris, 1988.

c/ Historiographie

FURET, F., La gauche et la Révolution française au milieu du XIXe siècle. Edgar Quinet et la question du Jacobinisme, 1865-1870, Paris, 1986.

FURET, F., "Histoire universitaire de la Révolution", Dictionnaire critique de la Révolution française (sous la dir. de F. Furet et M. Ozouf), Paris, 1988, p.979-997.

GERARD, A., La Révolution française, mythes et interprétations (1789-1970), Paris, 1970.

GODECHOT, J., Un jury pour la Révolution, Paris, 1974.

SURATTEAU, J.R., La Révolution française, certitudes et controverses, Paris, 1973.

VOVELLE, M., "Un siècle d'historiographie révolutionnaire (1880-1987)", L'état de la France pendant la Révolution (1789-1799) (sous la dir. de M. Vovelle), Paris, 1988, p.543-547.

d/ Ouvrages généraux

AGULHON, M., Marianne au combat. L'imagerie et la symbolique républicaines de 1789 à 1880, Paris, 1979.

ARASSE, D., La guillotine et l'imaginaire de la Terreur, Paris, 1988.

AULARD, F-A., Histoire politique de la Révolution française. Origines et développement de la démocratie et de la république (1789-1804), Paris, 1901.

BAECQUE, A. de, La caricature révolutionnaire, Paris, 1988.

BACZKO, B., Une éducation pour la démocratie, Paris, 1982.

BACZKO, B., Comment sortir de la Terreur. Thermidor et la Révolution, Paris, 1989.

BAKER, K.M., Inventing the French Revolution, Cambridge, 1990.

- BERTAUD, J.-P., 1799. Bonaparte prend le pouvoir, Bruxelles, 1987.
- BIANCHI, S., La Révolution culturelle de l'an II. Elites et peuple (1789-1799), Paris, 1982.
- BORDES, Ph., MICHEL, R. (sous la direction de), Aux arts et aux armes ! Les arts et la Révolution, 1789-1799, Paris, 1988.
- BOUINEAU, J., Les toges du pouvoir, ou la Révolution de droit antique, 1789-1799, Toulouse, 1979.
- BRUNEL, F., 1794.Thermidor. La chute de Robespierre, Bruxelles, 1989.
- CHARTIER, R., Les origines culturelles de la Révolution française, Paris, 1990.
- COBB, R., La protestation populaire en France, trad. de l'anglais [The Police and the people, Oxford, 1959] par M.-F. de Paloméra, Paris, 1975.
- COMPÈRE, M.-M., Du Collège au Lycée (1500-1850), Paris, 1985.
- DALLET, S., La Révolution française et le Cinéma, Paris, 1988.
- FARGE, A., Vivre dans la rue à Paris au XVIIIe siècle, Paris, 1979.
- FEHER, F., The Frozen Revolution : an essay on Jacobinism, Cambridge-Paris, 1987.
- FOUCAULT, M., Naissance de la clinique, Paris, 1964.
- FRENCH REVOLUTION AND THE CREATION OF MODERN POLITICAL CULTURE (THE) : The Political culture of the Old Regime (K. Baker ed.); The Political culture of the French Revolution (C. Lucas ed.); The transformations of political culture (1789-1848) (F. Furet et M. Ozouf ed.) - Actes des Colloques tenus à Chicago, Oxford et Paris (1986-1988), Oxford, 1987-1989, 3 vol.
- FURET, F., Penser la Révolution française, Paris, 1978.
- FURET, F., Marx et la Révolution française, Paris, 1986.
- GAUCHET, M., La Révolution des Droits de l'Homme, Paris, 1989.
- GENGEMBRE, G., La Contre-Révolution ou l'histoire désespérante, Paris, 1989.
- GENTY, M., L'apprentissage de la citoyenneté, 1789-1795, Paris,



- 1987.
- GIRARDET, R., Mythes et mythologies politiques, Paris, 1986.
- GODECHOT, J., La Contre-Révolution, Paris, 1961.
- GODECHOT, J., La prise de la Bastille, Paris, 1965.
- GUERCHI, L., Libertà dei Antichi e libertà dei moderni, Napoli, 1979.
- JACQUES, A., MOUILLESEAU, J.P., Les Architectes de la Liberté, Paris, 1988.
- JAUME, L., Le discours jacobin et la démocratie, Paris, 1989.
- JULIA, D., Les trois couleurs du tableau noir, Paris, 1981.
- KENNEDY, E. A cultural History of the French Revolution, Yale, 1989.
- LANGLOIS, Cl., La caricature contre-révolutionnaire, Paris, 1988.
- LEBRUN, F., DUPUY, R. (sous la dir. de), Les Résistances à la Révolution, Actes du Colloque de Rennes (1985), Paris, 1987.
- LEFEBVRE, G., Les Thermidoriens, Paris, 1937.
- LEFEBVRE, G., Le Directoire, Paris, 1946.
- LHERITIER, M., Liberté (1789-1790). Les Girondins, Bordeaux et la Révolution française, Paris, 1947.
- MAINTENANT, G., Les Jacobins, Paris, 1984.
- MORNET, D., Les origines intellectuelles de la Révolution française (1715-1787), Paris, 1932.
- MOSSE, Cl., L'Antiquité et la Révolution française, Paris, 1989.
- NICOLET, Cl., L'idée républicaine en France (1789-1924). Essai d'histoire critique, Paris, 1982.
- NORA, P. (sous la direction de), Les Lieux de mémoire. I, La République, Paris, 1984; II. La Nation, Paris, 1986, 3 vol.
- OZOUF, M., La Fête révolutionnaire, 1789-1799, Paris, 1976.
- OZOUF, M., L'école de la France. Essais sur la Révolution, l'utopie et l'enseignement, Paris, 1984.



- OZOUF, M., L'homme régénéré. Essais sur la Révolution française, Paris, 1989.
- PETITFRERE, Cl., La Vendée et les Vendéens, Paris, 1981.
- PETITFRERE, Cl., Le scandale du 'Mariage de Figaro'. Prélude à la Révolution française ?, Bruxelles, 1989.
- PARIAS, L.H. (sous la dir. de), Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France, Paris, 1981, 4 vol. - t.2, F. Lebrun, J. Quéniart et M. Vénard, De Gutenberg aux Lumières, 1480-1789; t.3, F. Mayeur, De la Révolution à l'Ecole républicaine, 1789-1930.
- REINHARD, M., La chute de la royauté, Paris, 1969.
- ROCHE, D., Le Peuple de Paris. Essai sur la culture populaire au XVIIIe siècle, Paris, 1981.
- RUDE, G., La foule dans la Révolution française, trad. de l'anglais par A. Jordan [The crowd in the French Revolution, Oxford, 1959], Paris, 1982.
- SAHUT, M.-C., MICHEL, R., David, l'art et le politique, Paris, 1988.
- SAINTE-CLAIRE-DEVILLE, P., La Commune de l'an II. Vie et mort d'une assemblée révolutionnaire, Paris, 1946.
- SOLE, J., La Révolution en questions, Paris, 1988.
- SOBOUL, A., Mouvement populaire et gouvernement révolutionnaire en l'an II (1793-1794), Paris, 1973.
- STAROBINSKI, J., 1789. Les emblèmes de la Raison, Paris, 1973.
- TACKETT, T., La Révolution, l'Eglise, la France, Paris, 1986.
- VOVELLE, M., La mentalité révolutionnaire, Paris, 1985.
- VOVELLE, M., La Révolution française, images et récits, Paris, 1986-1987, 5 vol.
- VOVELLE, M., La Révolution contre l'Eglise. De la Raison à l'Etre Suprême, Bruxelles, 1988.
- VOVELLE, M., L'Image de la Révolution française, Actes du Colloque de Paris (Congrès Mondial du Bicentenaire de la Révolution française, 6-12 juillet 1989) (sous la dir. de M. Vovelle), Oxford, 1989, 4 vol.

2 - Histoire des Assemblées

a/ Etudes sur les assemblées

- AVRIL, P., "Les origines de la représentation parlementaire", Commentaire, vol. 8, n°30 (été 1985), p.622-627.
- BAECQUE, A de (présenté par), 1789. L'Assemblée nationale, Catalogue de l'exposition organisée au Palais-Bourbon à l'occasion du Bicentenaire de la Révolution et de l'Assemblée nationale, juin-septembre 1989, Paris, 1989.
- BALOSSIER, J., La Commission extraordinaire des Douze (18 mai 1793-31 mai 1793), Paris, 1986.
- BOULOISEAU, M., Le Comité de salut public, Paris, 1962.
- BOULOISEAU, M., "Les débats parlementaires pendant la Terreur et leur diffusion", Annales Historiques de la Révolution française, 1963, p.337-345.
- BOYER, F., "Les salles d'assemblée sous la Révolution française", Bulletin de la Société d'Histoire de l'Art français, 1952.
- BRASART, P., Paroles de la Révolution. Les Assemblées parlementaires, 1789-1794, Paris, 1988.
- BRETTE, A., Histoire des édifices où ont siégé les Assemblées parlementaires de la Révolution française, t.I, Paris, 1902 (Le tome II, qui devait traiter de la "salle des machines", n'est jamais paru).
- BRUNEL, F., "Les députés montagnards", Actes du Colloque Girondins et Montagnards, Sorbonne, 14 décembre 1975 (éd. A.Soboul), Paris, 1980, p.342-361.
- BRUNEL, F., "Images et approches des Montagnards. Une histoire de la Montagne est-elle possible ?", L'image de la Révolution française, Actes du Colloque de Paris (sous la dir. de M. Vovelle, Oxford, 1989, 4 vol., t.1, p.504-511.
- BUCHEZ, P.J.B, et ROUX, P.C., Histoire parlementaire de la Révolution française, Paris, 1833-1838, 40 vol.
- BURSTIN, H., "La dynamique d'assemblée : de l'expérience de la démocratie à la démocratie abusive", Actes du Colloque Paris et la Révolution, Paris, 1989, p.123-134.
- CASTALDO, A., Les méthodes de travail de la Constituante. Les

- techniques délibératives de l'Assemblée Nationale, 1789-1791, Paris, 1989.
- DODU, G ., Le parlementarisme et les parlementaires sous la Révolution, 1789-1799, Paris, 1911.
- EGRET, J., La Révolution des Notables. Mounier et les Monarchiens, 1789, Paris, 1950.
- FREDERIKSEN, J., "The Bureaux of the French Constituent Assembly of 1789. An Early Experiment in the Group-Conference Method", Political Science Quarterly, 1936, p.418 sq.
- FURET, F., HALEVI, R., Orateurs de la Révolution française, I., Les Constituants, Paris, 1989, Introduction, p.IX-XCV.
- GOOCH, R.K., Parliamentary Government in France. Revolutionary Origins, 1789-1791, Ithaca, 1960.
- GRANGE, H., "Le débat sur le veto à l'Assemblée constituante", Dix-huitième siècle, 1969, p.107-121.
- GUENIFFEY, P., "Les assemblées et la représentation", The French Revolution and the Creation of Modern Political Culture, vol. 2, éd. C. Lucas, Oxford, 1988, p.233-257.
- HAMPSON, N., Prelude to Terror : the Constituent Assembly and the Failure of Consensus, Oxford, 1988.
- HIGONNET, P., "Les députés de la noblesse aux Etats généraux de 1789", Revue d'histoire moderne et contemporaine, 1973, p.230-247.
- HIGONNET, P., "The social and cultural antecedents of revolutionary discontinuity : Montagnards and Girondins", English Historical Review, 1985, p.513-544.
- JEFFERSON, T., A manual of parliamentary practice, for the use of the Senate of the U.S., Washington, 1801.
- KUSCINSKI, A., Dictionnaire des Conventionnels (publié par F.- A. Aulard), Paris, 1916.
- LAMARQUE, P., "La naissance de l'Assemblée nationale", Dix-huitième siècle, 1988, p.111 sq.
- LEFEBVRE, G., "Les bureaux de l'Assemblée nationale en 1789", Annales historiques de la Révolution française, 1950, p.134 sq.
- LEMAY, E.H., "La composition de l'Assemblée nationale consti-

- tuante : les hommes de la continuité ?", Revue d'Histoire moderne et contemporaine, 1977, p.341-363.
- LEMAY, E.H., La vie quotidienne des députés aux Etats généraux - 1789, Paris, 1987.
- LEMAY, E.H.(sous la dir. de), Dictionnaire des Constituants, The Voltaire Foudation, 1991, 2 vol.
- MATHIEZ, A., La corruption parlementaire sous la Terreur, Paris, 1927.
- MICHON, G., Essai sur l'histoire du parti feillant : Adrien Duport, Paris, 1924.
- MURPHY, J.M., HIGONNET, B., HIGONNET, P., "Notes sur la composition de l'Assemblée constituante", Annales historiques de la Révolution française, 1974, p.321-326.
- PALMER, R.R., Twelve who ruled. The Committee of Public Safety during the Terror, Princeton, 1941.
- PALMER, R.R., "Sur la composition sociale de la gauche à la Constituante", Annales historiques de la Révolution française, 1959, p.154-156.
- PATRICK, A., "Political divisions in the French National Convention", Journal of Modern History, 1969, p.421-474.
- PATRICK, A., "The Montagnards and their Opponents. Some Comments", Journal of Modern History, 1971, p.294-297.
- PATRICK, A., The Men of the First French Republic. Political Alignments in the National Convention of 1792, Baltimore, 1972.
- PATRICK, A., "The Second Estate in the Constituent Assembly, 1789-1791", The Journal of Modern History, 1990, 2, p.223-252.
- PERTUE, M., "Remarques sur les listes de Conventionnels. La liste des Girondins de Marat", Annales historiques de la Révolution française, 1981, n°3.
- PINON, P., BRASART, P., MALECOT, Cl., Des Menus Plaisirs aux Droits de l'Homme - La salle des Etats-généraux à Versailles, catalogue de l'exposition présentée à l'Hôtel des Menus-Plaisirs de Versailles, du 5 mai au 3 septembre 1989, Paris, 1989.
- RIALS, S., La déclaration des droits de l'homme et du citoyen, Paris, 1988, chap.I ("Le travail déclaratoire"), p.115-319.

- ROBERT, A., BOURLOTON, E., COUGNY, G., Dictionnaire des parlementaires français, Paris, 1891, 5 vol.
- ROUANET, G., "Les débuts du parlementarisme français", Annales Révolutionnaires, 1916, p.173-211.
- ROUANET, G., "Les premiers leaders parlementaires en France", Annales Révolutionnaires, 1916, p.480-503 et p.612-625; 1917, p.12-33.
- ROUANET, G., "Les séances de la Constituante, I : l'ordre du jour; le procès-verbal", Annales Révolutionnaires 1917, p.433-455.
- ROUANET, G., "Les séances de la Constituante, II : les comptes rendus des journaux", Annales Révolutionnaires, 1917, p.610-628.
- SOBOUL, A., Le Procès de Louis XVI, Paris, 1966.
- SOBOUL, A. (éd.), Actes du Colloque "Girondins et Montagnards", Paris, 1980.
- SYDENHAM, M.J., The Girondins, London, 1961.
- SYDENHAM, M.J., "The Montagnards and their Opponents. Some considerations on a recent reassessment of the conflicts in the French National Convention, 1792-1793", Journal of Modern History, 1971, p.287-293.
- TACKETT, T., "Nobles and Third Estate in the Revolutionary Dynamic of the National Assembly, 1789-1790", American Historical Review, 1989, p.271-301.
- WALZER, M. (ed.), F. FEHER, Régicide et Révolution, trad. franç. [Regicide and Revolution : speeches at the trial of Louis XVI, Cambridge, 1974], Paris, 1989.

b/ Biographies d'orateurs

- BARTHOU, L., Danton, Paris, 1932.
- BLUCHE, F., Danton, Paris, 1984.
- BOULOISEAU, M., Robespierre (1956), Paris, 5e édition, 1976.
- CHAUSSINAND-NOGARET, G., Mirabeau, Paris, 1982.
- HUART, S. d', Brissot. La Gironde au pouvoir, Paris, 1986.

LINTILHAC, E., Vergniaud. Le drame des Girondins, Paris, 1920.

VINOT, B., Saint-Just, Paris, 1985.

WALTER, G., Robespierre, Paris, 1961, 2 vol.

B) Littérature

1 - Rhétorique : textes

a/ Textes antiques

ARISTOTE, Téchnē Rhētorikē,

Tome I, trad. M. Dufour, Paris, Collection des Universités de France, 1938.

Tome II, trad. M. Dufour, Paris, Collection des Universités de France, 1931.

Tome III, trad. M. Dufour et A. Wartelle, Paris, Collection des Universités de France, 1973.

CICERON, De Oratore, trad. E. Courbaud, Paris, Collection des Universités de France, 1922-1930, 3 vol.

CICERON, Orator, trad. A. Yon, Paris, Collection des Universités de France, 1964.

CICERON, Brutus, trad. M. Martha, Paris, Collection des Universités de France, Paris, 1923.

DEMETRIUS, Perì Hermēneías, trad. W. Rhys Roberts, London, Loeb Classical Library, 1927.

LONGIN, Perì Húpsous, trad. H. Lebègue, Paris, Collection des Universités de France, 1939.

QUINTILIEN, De Institutione Oratoria, trad. J. Cousin, Paris, Collection des Universités de France, 1975-1980, 7 vol.

TACITE, Dialogus de Oratoribus, trad. H. Goelzer et H. Bornecque, Paris, Collection des Universités de France, 1936.

b/ Textes modernes

BARY, R., La Rhétorique française, Paris, Pierre le Petit, 1665, 8°, 470 p.

BATTEUX Ch., De la construction oratoire, Paris, Desaint et Sail-  
lant, 1763, 12°, 459 p.

- BLAIR, H., Leçons de rhétorique et de Belles-Lettres [1<sup>er</sup> édit. anglaise 1783], trad. Cantwell, Paris, Gide, an V-1797, 8°, 4 vol.
- BLAIR, H., Leçons de rhétorique et de Belles-Lettres [1<sup>er</sup> édit. anglaise 1783], trad. Prévost, Paris, 1808, 4 vol.
- CREVIER, Rhétorique française, Paris, Saillant, 1765, 12°, 2 vol.
- DROZ, J.F.X., Essai sur l'art oratoire, Paris, Renouard, an VIII-1800, 8°, 262 p.
- GERARD de BENAT, M. de, L'art oratoire réduit en exemples (1755), éd. augmentée, Paris, Desaint et Saillant, 1760, 12°, 4 vol.
- GIBERT, B., Jugements des savants sur les auteurs qui ont traité de la rhétorique, avec un précis de la doctrine de ces auteurs, Paris, J. Estienne, 1713-1719, 12°, 3 vol.
- GIBERT, B., La Rhétorique ou les règles de l'éloquence, Paris, C.L. Thiboust, 1730, 12°, 654 p.
- HERAULT de SEHELLES, M.J., "Notes posthumes sur la déclamation" (1795), Oeuvres littéraires, éd. E. Dard, Paris, 1907, p.157-180.
- LAMY, B., De l'Art de parler, Paris, Pralard, 1675, 12°, 288 p.
- MARTELL, J.-F. de, Eléments de littérature, s.l., 1787, 8°, 6 vol.
- MAURY, J.S., Essai sur l'éloquence de la Chaire (1777), Paris, 1810, 2 vol.
- ROLLIN, C., De la manière d'enseigner et d'étudier les belles-lettres, divisée en deux parties, Paris, J. Estienne, 1726-1728, 12°, 4 vol.
- SOAREZ, le P. C., De arte rhetorica libri tres, Parisiis, apud T. Brumennium, 1584, 4°, VII-61 p.

## 2 - Etudes sur la rhétorique et l'éloquence

- AUBERTIN, C., L'éloquence politique et parlementaire en France avant 1789, Paris, 1882.
- BENARD, A., Les traités de rhétorique au XVIII<sup>e</sup> siècle, thèse dactylogr., Paris IV-Sorbonne, 1973.
- BONNET, J.-Cl., "Les morts illustres", Les Lieux de mémoire (sous la dir. de P. Nora), II, La Nation \*\*\*, Paris, 1986, p.217-241.



- CHAIGNET, A.E., La rhétorique et son histoire, Paris, 1888.
- CURTIUS, E.R., Europäische Litteratur und lateinisches Mittelalter, (1948), trad. J. Bréjoux, Paris, 1956.
- DAINVILLE, F. de, L'éducation des Jésuites (XVIe-XVIIIe s.), Paris, 1978.
- DOUAY-SOUBLIN, F. "Un Dumarsais par lui-même", présentation de Dumarsais, Des tropes ou des différents sens dans lesquels on peut prendre un même mot dans une même langue (1730), Paris, 1988.
- DUMONT, E., Tactique des assemblées législatives, suivie d'un traité des sophismes politiques, ouvrage extrait des manuscrits de M. Jérémie Bentham, Genève, 1816, 8°, 2 vol.
- FRANCE, P., Racine's Rhetoric, Oxford, 1965.
- FRANCE, P., Rhetoric and truth in France, from Descartes to Diderot, Oxford, 1972.
- FUMAROLI, M., L'âge de l'éloquence. Rhétorique et "res literaria" de la Renaissance au seuil de l'époque classique, Genève, 1980.
- FUMAROLI, M., "Rhétorique d'école et rhétorique adulte : remarques sur la réception européenne du traité 'Du Sublime' au XVIe et au XVIIe siècle", Le Sublime, Actes du Colloque tenu au Collège de France le 8 décembre 1984, Revue d'Histoire littéraire de la France, janvier-février 1986, p.33-51.
- GALLET, L., La rhétorique et les rhétoriciens au XVIIIe siècle en Grande-Bretagne, Thèse multigr., Paris III, 1984, 3 vol.
- GOUIER, H., "La résistance au vrai et le problème cartésien d'une philosophie sans rhétorique", Retorica e Barocco (a cura di E. Castelli), Rome, 1955.
- KENNEDY, G., The Art of Persuasion in Greece, Princeton, 1963.
- KENNEDY, G., The Art of Rhetoric in the Roman world, 300 B.C.- A.D. 300, Princeton, 1972
- KIBEDI VARGA, A., Rhétorique et littérature. Etudes de structures classiques, Paris, 1970.
- LAUSBERG, H., Handbuch der literarischen Rhetorik, München, 1960, 2 vol.
- LEEMAN, A.D., Orationis ratio. The stylistic theories and practice



- of the roman orators, historians and philosophers, Amsterdam, 1963, 2 vol.
- MARROU, H.-I., Histoire de l'éducation dans l'Antiquité, Paris, 1948.
- MANIN, B., "Volonté générale ou délibération ? Esquisse d'une théorie de la délibération politique", Le Débat, janvier 1985, p.72-93.
- MICHEL, A., Rhétorique et philosophie chez Cicéron. Essai sur les fondements philosophiques de l'art de persuader, Paris, 1960.
- MICHEL, A., "Rhétorique et Poétique : la théorie du sublime, de Platon aux modernes", Revue des études latines, 1976, p.278 sq.
- MICHEL, A., La Parole et la Beauté. Rhétorique et Esthétique dans la tradition occidentale, Paris, 1982.
- MORPURGO-TAGLIABUE, G., Linguistica e stilistica di Aristotele, Roma, 1967.
- MORPURGO-TAGLIABUE, G., Demetrio : dello Stile, Roma, 1980.
- MUNTEANO, B., Constantes dialectiques en littérature et en histoire, Paris, 1967.
- NAVARRE, O., Essai sur la rhétorique grecque avant Aristote, Paris, 1900.
- PAULHAN, J., Les fleurs de Tarbes, ou la Terreur dans les lettres, Paris, 1941.
- RIOUX, J.-P., "Le Palais-Bourbon, de Gambetta à De Gaulle", Les Lieux de mémoire (sous la dir. de P. Nora), II, La Nation \*\*\* (Les mots), Paris, 1986, p.487-516.
- STAROBINSKI, J., "Eloquence et liberté", Revue suisse d'histoire, XXVI, 1976, p.549-566.
- STAROBINSKI, J., "Rousseau et l'éloquence", Rousseau after 200 years (R.A Leigh ed.), Cambridge, 1982, p.185-200.
- STAROBINSKI, J., "Benjamin Constant et l'éloquence", Benjamin Constant, Mme de Staël et le groupe de Coppet, (sous la dir. de E. Hofmann), Oxford-Lausanne, 1982, p.319-330.
- STAROBINSKI, J., "La chaire, la tribune, le barreau", Les Lieux de mémoire (sous la dir. de P. Nora), II, La Nation \*\*\* (Les mots), Paris, 1986, p.425-485.

- STAROBINSKI, J., "Eloquence antique, éloquence future", The French Revolution and the Creation of Modern Political Culture, vol.1, The Political Culture of the Old Regime (Chicago, 1986) (K.M. Baker ed.) Oxford, 1987, p.311-331.
- TODOROV, T., "Eloquence, morale et vérité", Le Genre humain, 6 ("Les manipulations"), 1983, p.26-41.
- 3 - Langue et Littérature sous la Révolution et l'Empire
- a/ Langue française
- ANTOINE, G., "Lexicographie et Révolution", Corps écrit, n°28, 1988, p.15-25.
- ARNAULT, R., CAVACIUTI, L., GEFFROY, A., THEURIOT, F., TOURNIER, M., "Le vocabulaire de la Révolution. Pour un inventaire systématique des textes", Annales historiques de la Révolution française, 1969, p.109-124.
- AUROUX, S., "Le sujet de la langue : la conception politique de la langue sous l'ancien Régime et la Révolution", Les Idéologues. Sémiotique, théories et politiques linguistiques pendant la Révolution française (sous la dir. de W. Busse et J. Trabant, Berlin, 1983), Amsterdam, 1986, p.259-278.
- BALIBAR, R., LAPORTE, D., Le français national, politique et pratique de la langue nationale sous la Révolution, Paris, 1975.
- BARNY, R., "Mots et choses chez les hommes de la Révolution française", La Pensée, novembre-décembre 1978, p.96-115.
- BLUM, C., Rousseau and the Republic of Virtue. The Language of Politics in the French Revolution, London, 1986.
- BRAESCH, F., 'Le Père Duchesne' d'Hébert, Paris, 1922, Appendice X, A (Liste des mots et expressions usités par Hébert avec leur origine), p.147-155, et X, C (Incorrections ou fautes de français volontairement commises; dans quelques cas, formes archaïques), p.156-157.
- BRUNOT, F., Histoire de la langue française des origines à nos jours,  
- t.IX, La Révolution et l'Empire,  
1ère Partie : "Le français, langue nationale", Paris, 1967.  
2e Partie : "Les événements, les institutions et la langue", Paris, 1967.  
- t.X, La langue classique dans la tourmente,  
1ère Partie : "Contact avec la langue populaire et la langue rurale", Paris, 1968.

- CELLARD, J., Ah ! ça ira, ça ira...Ces mots que nous devons à la Révolution, Paris, 1989.
- CERTEAU, M. de, JULIA, D., REVEL, J., Une politique de la langue. La Révolution française et les patois, Paris, 1975.
- CONEIN, B., Langage politique et mode d'affrontement. Le jacobinisme et les massacres de septembre, Thèse dactyl., Paris, EHESS, 1978.
- DEPRUN, J., "Les 'noms divins' dans deux discours de Robespierre", Annales historiques de la Révolution française, 1972, p.161-180.
- DICTIONNAIRE DES USAGES SOCIOPOLITIQUES DU FRANCAIS (1770-1815) (sous la direction de F. Dougnac, A. Geffroy et J. Guilhaumou), Paris, 3 vol. parus, 1985, 1987 et 1988.
- DIDIER, B., Ecrire la Révolution (1789-1799), Paris, 1989, "Une langue de juristes", p.43-56.
- DOUGNAC, F., F.-U. Domergue, le Journal de la langue française et la néologie lexicale (1784-1795), Thèse dactyl., Université de Paris III, 1981.
- FREY, M., Les transformations du vocabulaire politique français à l'époque de la Révolution (1789-1800), Paris, 1925.
- GAMBIER, Y., MARCELLESI, J.-B., "Lafargue et le français à l'époque de la Révolution française", Philologica Pragensia, (Praha), XXII (1979), p.194-204.
- GEFFROY, A., "L'étendue du vocabulaire chez Hébert et Robespierre", Cahiers de lexicologie, 1973-1, p.96-107.
- GEFFROY, A., " 'Terreur' et sa famille morphologique, de 1793 à 1796", Néologie et lexicologie, Paris, 1979, p.124-134.
- GEFFROY, A., "Lexique et énonciation chez Robespierre (1793-1794)", Traitements informatiques de textes du XVIIIe siècle, I.N.A.L.F, E.N.S. de Saint-Cloud, 1984, p.109-127.
- GENGEMBRE, G., GOLDZINK, J., "Terreur dans la langue. La question de la langue révolutionnaire d'Edme Petit à Mme de Staël", MOTS, décembre 1989, p.20-30.
- GOULEMOT, J.-M., "Le mot 'révolution' et la formation du concept de 'révolution politique'", Annales historiques de la Révolution française, 1967.
- GUILHAUMOU, J., LUSEBRINK, H.J., "La 'pragmatique textuelle' et

- les langages de la Révolution française", MOTS, mars 1981, p.191-203.
- GUILHAUMOU, J., MALDIDIER, D., "La langue française à l'ordre du jour (1789-1794)", MOTS, mars 1988, p.131-154.
- GUILHAUMOU, J., La Langue politique et la Révolution française, Paris, 1989.
- HIGONNET, P., "The politics of linguistic terrorism and grammatical hegemony during the French Revolution", Social History, 5, 1980, p.41-70.
- HIGONNET, P., " 'Aristocrate', 'Aristocratie': language and politics in the French Revolution", The French Revolution. Two hundred Years of Rethinking (S. Petrey ed.), Houston, 1989, p.47-66.
- HISTOIRE EPISTEMOLOGIE LANGAGE, revue publiée par la Société d'Histoire et d'Epistémologie des Sciences du Langage, "Les Idéologues et les Sciences du Langage" (sous la direction de Cl. Désirat et T. Hordé), IV-1, 1982.
- IDEOLOGUES (LES), Sémiotique, théories et politiques linguistiques pendant la Révolution française (sous la direction de W. Busse et J. Trabant, Berlin, 1983), Amsterdam, 1986.
- LAFARGUE, P., "La langue française avant et après la Révolution" (1894), Marxisme et linguistique, Paris, 1977, p.71-114.
- LARTICHAUX, J.-Y., "Politique linguistique de la Révolution française", Diogène, n°97, 1977, p.77-96.
- LINX, Bulletin du centre de recherches linguistiques de l'Université de Paris X, "Langue et Révolution" (sous la direction de J.Guilhaumou et de B. Schlieben-Lange), 1986.
- MOTS, "Langages de la Révolution française" (sous la direction de J. Guilhaumou), n° 16, mars 1988.
- OUTRAM, D., " 'Le langage mâle de la vertu'. Women and the discourse of the French Revolution", The Social History of language (P. Burke, R. Porter eds), Cambridge, 1987, p.120-135.
- OZOUF, M., " 'Jacobin' : fortune et infortunes d'un mot", L'Ecole de la France. Essais sur la Révolution, l'utopie et l'enseignement, Paris, 1984, p.74-90.
- PROSCHWITZ, G. Von, "Le vocabulaire politique du XVIIIe siècle avant et après la Révolution. Scission ou continuité ?", Le

- français moderne, avril 1966, p.88-102.
- PROSCHWITZ, G. Von, Idées et mots au siècle des Lumières, Göteborg-Paris, 1988.
- PROSCHWITZ, G. Von, "Quelques mots-clés du lexique révolutionnaire", Le français moderne, avril 1989, p.109-116.
- RASTIER, F., Idéologie et théorie des signes, La Haye-Paris, 1972.
- RETAT, P., "Partis et factions en 1789 : émergence des désignants sociopolitiques", MOTS, mars 1988, p.69-89.
- REY, A., Révolution : histoire d'un mot, Paris, 1989.
- RICKEN, U., "Réflexions du XVIIIe siècle sur 'l'abus des mots'", MOTS, n°4, 1982, p.29-45.
- ROGER, P., "La 'langue révolutionnaire' au tribunal des écrivains", Robespierre & Co. Terzio Seminario Internazionale. Centro Inter-facoltà Sorelle Clarke dell'Università di Bologna, Bagni di Lucca, novembre 1987, Bologne, 1988, vol.1, p.175-194.
- ROGER, P., "Le débat sur la 'langue révolutionnaire'", La Carmagnole des Muses (sous la dir. de J.-Cl. Bonnet), Paris, 1988, p.157-184.
- ROGER, P., "The French Revolution as 'logomachy'", Language and Rhetoric of the Revolution (J. Renwick ed.), Edinburgh, 1990, p.4-17.
- SEGUIN, J.P., La langue française au XVIIIe siècle, Paris, 1972, chapitre IV ("La langue française et la Révolution"), p.225-262.
- TEYSSEIRE, D., "Des Idéologues contre l'excès des mots", MOTS, mars 1988, p.155-173.
- WALTER, H., Des mots sans-culottes, Paris, 1989.
- b/ Littérature française
- ALBERT, M., La littérature française sous la Révolution, l'Empire et la Restauration (1789-1830), Paris, 1892.
- BAECQUE, A. de, "Dégénérescence et régénération, ou comment le livre licencieux juge la Révolution", Oeuvres anonymes du XVIIIe siècle, IV, coll. "L'Enfer de la B.N.", Paris, 1987, p.247-263.
- BALAYE, S., "Le dossier Staël", Romantisme, n°20, 1978, p.101-109.

- BALAYE, S., Madame de Staël. Lumières et liberté, Paris, 1979.
- BARBERIS, P., DUCHET, Cl. (sous la direction de) Histoire littéraire de la France, t.4, Paris, 1972.
- BARNY, R., J.-J. Rousseau dans la Révolution française, Paris, 1977.
- BARNY, R., J.-J., L'éclatement révolutionnaire du Rousseauisme : amis de Jean-Jacques de l'extrême-gauche à l'extrême-droite, Paris, 1988.
- BARNY, R., "Montesquieu dans la Révolution française", Annales historiques de la Révolution française, janvier-mars 1990, p.49-73.
- BENREKASSA, G., "Camille Desmoulins, écrivain révolutionnaire : 'Le Vieux Cordelier'", La Carmagnole des Muses (sous la dir. de J.-Cl. Bonnet), Paris, 1988, p.223-241.
- BERTAUD, J.-P., Les Amis du Roi, journaux et journalistes royalistes en Révolution de 1789 à 1792, Paris, 1984.
- BOLLEME, G., Dictionnaire d'un polygraphe (choix de textes de L.-S. Mercier), Paris, 1978, Préface, p.7-83.
- BONNET, J.-Cl., "La harangue sadienne", Poétique, février 1982, p.31-50).
- BONNET, J.-Cl (sous la direction de), La mort de Marat, Paris, 1986.
- BONNET, J.-Cl. (sous la direction de), La Carmagnole des Muses. L'homme de lettres et l'artiste dans la Révolution, Paris, 1988.
- BRAESCH, F., Le Père Duchesne d'Hébert, Paris, 1922, "La forme du 'Père Duchesne' : l'invention, le style, la langue", p.121-128.
- BRECY, R., "La chanson révolutionnaire de 1789 à 1799", Annales historiques de la Révolution française, 1981, p.279-303.
- CARLSON, M., Le Théâtre de la Révolution, Paris, 1970.
- CHARPENTIER, J., Napoléon et les hommes de lettres de son temps, Paris, 1935.
- DARNTON, R., Bohème littéraire et Révolution. Le monde des livres au XVIIIe siècle, Paris, 1983.



- DARNTON, R., ROCHE, D. (sous la dir. de), Revolution in Print, the Press in France (1775-1800), Berkeley, 1989.
- DELON, M., "1789, les révolutions du texte", Introduction à "Intertextualité et Révolution"; Littérature, n° 69 (février 1988).
- DELON, M., "Sade dans la Révolution", Revue française d'études américaines (Nancy), 1989, n°40, p.149-159.
- DELON, M., LEVAYER, P.-E., Chansonnier révolutionnaire, Paris, 1989.
- DELON, M., "La Révolution et le passage des Belles-Lettres à la littérature", Révolution et littérature (1789-1914), Paris, Revue d'histoire littéraire de la France, 1990, n°4-5, p.573-588.
- DELON, M., Paris le jour, Paris la nuit. L.-S. Mercier, Tableau de Paris, Le Nouveau Paris, Paris, 1990, Introduction, p.3-23.
- DES GRANGES, Ch.-M., Geoffroy et la critique dramatique sous le Consulat et l'Empire (1800-1814), Paris, 1897.
- DIDIER, B., Histoire de la littérature française (sous la dir. de Cl. Pichois), Le XVIIIe siècle, III, 1778-1820, Paris, 1976.
- DIDIER, B., La littérature sous la Révolution française, Paris, 1988.
- DIDIER, B., Ecrire la Révolution, Paris, 1989.
- DUVAL, G., Histoire de la littérature révolutionnaire, Paris, 1878.
- EUROPE, "Napoléon et la littérature", avril-mai 1969.
- EUROPE, "La Révolution mise à nu par ses écrivains, même", novembre-décembre 1988.
- FABRE, J., André Chénier, l'homme et l'oeuvre, Paris, 1955.
- FRANCAIS AUJOURD'HUI (LE), Lire la Révolution, juin 1988.
- FRANTZ, P., "Heurs et malheurs de l'écriture : 'Le Nouveau Paris' de Mercier", Littérature, n°69, février 1988.
- GASCAR, P., Les Ecrivains de la Révolution (iconographie choisie et commentée par P. Gascar), Paris, 1989.

- GASPARD, Cl., "Littérature et Poésie", "Qui lit quoi ?", L'état de la France pendant la Révolution (sous la dir. de M. Vovelle), Paris, 1988, p.139-146.
- GAULMIER, J., "Liberté et tradition", Littérature française (sous la dir. d'A. Adam, G. Lerminier, E. Morot-Sir), t.2, Paris, 1968.
- GERUZEZ, E., Histoire de la littérature française pendant la Révolution (1789-1800), Paris, 1859.
- GENGEMBRE, G., A vos plumes, citoyens ! Ecrivains, journalistes, orateurs et poètes, de la Bastille à Waterloo, Paris, 1988.
- GODECHOT, J., "La Presse française sous la Révolution et l'Empire", Histoire générale de la Presse (sous la direction de C. Bellanger, J. Godechot, P. Guiral et F. Terrou), t.I, "Des origines à 1814", Paris, 1969.
- GOULEMOT, J.-M., "De la polémique sur la Révolution et les Lumières, et des dix-huitiémistes", Dix-huitième siècle, 1974, p.235-242.
- GOULEMOT, J.-M., "Le Cours de littérature de La Harpe, ou l'émergence du discours de l'histoire des idées", Littérature, n°24, décembre 1976, p.51-62.
- GOULEMOT, J.-M., "Un roman de la Révolution. Le Voyageur sentimental en France sous Robespierre de François de Vernes", Europe, mars 1984, p.80-88.
- GOULEMOT, J.-M., "Notes sur la mémorisation de la Révolution française à la fin du XVIIIe siècle", Romantisme, 1986, n°51, p.17-22.
- GRACZYK, A., HOFER, H., Dictionnaire biographique et bibliographique des écrivains de la Révolution française (1789-1794), Marburg, 1989
- GUIBERT, N., RASGONNIKOFF, J., Le Journal de la Comédie-Française, 1781-1799, la comédie aux trois couleurs, Antony, 1989.
- GUILHAUMOU, J., "Les mille langues du Père Duchêne. La parade de la culture populaire pendant la Révolution française", Dix-huitième siècle, 1986, p.143-154.
- GUSDORF, G., Les Sciences humaines et la pensée occidentale, vol.7, Naissance de la conscience romantique au siècle des Lumières, Paris, 1976.
- GUSDORF, G., Les Sciences humaines et la pensée occidentale, vol.8,



- La conscience révolutionnaire, les Idéologues, Paris, 1978.
- HOFER, H. (sous la dir. de), Louis-Sébastien Mercier précurseur et sa fortune, München, 1977.
- JEANROY-FELIX, V., Nouvelle histoire de la littérature française pendant la Révolution et le premier Empire, Paris, 1886.
- JOVICEVICH, A., Jean-François de La Harpe, adepte et renégat des Lumières, New-Jersey, 1973.
- KITCHIN, J., Un journal "philosophique", la Décade (1794-1807), Paris, 1965.
- LABROSSE, Cl., RETAT, P., Naissance du journal révolutionnaire, Lyon, 1989.
- LIVRE ET LA REVOLUTION (LE), Actes du Colloque de Paris (20-22 mai 1987), réunis par F. Barbier, Cl. Jolly et S. Juratic, prés. par D. Roche et R. Chartier, Paris, 1989.
- LUPPE, R. de, Les idées littéraires de Mme de Staël et l'héritage des Lumières, 1795-1800, Paris, 1980.
- MAUZI, R., DELON, M., MENANT, S., Littérature française (sous la dir. de Cl. Pichois), t.6, "De l'Encyclopédie aux Méditations, 1750-1820", Paris, 1984.
- MAY, G., De Jean-Jacques Rousseau à Madame Roland. Essai sur la sensibilité préromantique et révolutionnaire, Paris, 1964.
- MORAVIA, S., Il pensiero degli Idéologues. Scienza e filosofia in Francia (1780-1815), Firenze, 1974.
- MORTIER, R., Le "Tableau littéraire de la France au XVIIIe siècle". Un épisode de la "guerre philosophique" à l'Académie française sous l'Empire (1804-1810), Bruxelles, 1972.
- PICAVET, F., Les Idéologues, Paris, 1891.
- PIERRE, C., Les Hymnes et Chansons de la Révolution. Aperçu général et catalogue, Paris, 1904.
- PINGAUD, L., La jeunesse de Charles Nodier, Paris, 1919.
- REGALDO, M., Un milieu intellectuel. La Décade philosophique, 1794-1807, Lille, 1976, 5 vol.
- REGALDO, M., "Marie-Joseph Chénier, historien de la littérature", Cahiers Roucher-Chénier, n°2, 1982.

RETAT, P. (éd.), La Révolution du journal, 1788-1794, Lyon, 1989.

REVOLUTION ET LITTERATURE (1789-1914), Actes du colloque "Révolution et littérature française (1789-1914)" (Paris, novembre 1989), (sous la dir. de A. Michel et M. Delon), Revue d'histoire littéraire de la France, juillet-octobre 1990, n°4-5.

ROCHE, D., "Stylistique et Révolution", La liberté ou la mort : réfléchissez et choisissez, choix de citations, 1789-1796, Paris, 1969, p.7-16.

THOMAS, C., "La foutromanie révolutionnaire", Oeuvres anonymes du XVIIIe siècle, IV, coll. "L'Enfer de la B.N.", dir. par M. Camus, Paris, 1987, p.267-279.

TODD, C., Voltaire's disciple : Jean-François de La Harpe, London, 1972.

TRAHARD, P., La sensibilité révolutionnaire (1789-1794), Paris, 1936.

VOVELLE, M., Théodore Desorgues ou la désorganisation, Aix-Paris, 1763-1808, Paris, 1985.

WILSON, A., Fontanes (1757-1821), Paris, 1928.

#### 4 - Autres études consultées

AMBRIERE, M., (sous la direction de), Précis de littérature française du XIXe siècle, Paris, 1990.

BENICHOU, P., Le Sacre de l'Ecrivain (1750-1830). Essai sur l'avènement d'un pouvoir spirituel laïque dans la France moderne, Paris, 1973.

BENICHOU, P., Le temps des prophètes. Doctrines de l'âge romantique, Paris, 1977.

BENREKASSA, G., La politique et sa mémoire : le politique et l'historique dans la pensée des Lumières, Paris, 1983.

BENREKASSA, G., Fables de la personne. Pour une histoire de la subjectivité, Paris, 1985.

BENREKASSA, G., Montesquieu, la liberté et l'histoire, Paris, 1987.

CHARTIER, R., Lecteurs et lectures dans la France d'Ancien

- Régime, Paris, 1987.
- CHOUILLET, J., La formation des idées esthétiques de Diderot, Paris, 1973.
- CHOUILLET, J., L'esthétique des Lumières, Paris, 1974.
- CITTI, P., Contre la décadence : histoire de l'imagination française dans le roman, 1890-1914, Paris, 1987.
- CITTI, P., Anatole France, Les dieux ont soif, Préface, Paris, 1989.
- CITTI, P. (éd.), Fins de siècle, Actes du Colloque de Tours, (4-6 juin 1985), Talence, 1990.
- CRISTIN, Cl., Aux origines de l'histoire littéraire, Grenoble, 1973.
- CROUZET, M., Stendhal et le langage, Paris, 1981.
- CROUZET, M., Essai sur la genèse du Romantisme, t. I : La Poétique de Stenhal. Forme et société - Le sublime, Paris, 1983.
- DARNTON, R., La fin des Lumières. Le mesmérisme et la Révolution, trad. de l'anglais [Mesmerism and the end of enlightenment in France (1968)], par M.-A. Revellat, Paris, 1984.
- DARNTON, R., Edition et sédition. L'univers de la littérature clandestine au XVIIIe siècle, Paris, 1991.
- DELON, M., "Nodier et les mythes révolutionnaires", Europe, juin-juillet 1980, p.31-43.
- DELON, M., L'idée d'énergie au tournant des Lumières (1770-1820), Paris, 1987.
- DEPRUN, J., La philosophie de l'inquiétude au XVIIIe siècle, Paris, 1979.
- DERRIDA, J., De la grammatologie, Paris, 1967.
- DERRIDA, J., L'archéologie du frivole, Paris, 1973.
- DUPRONT, A., Art, Littérature et Société au XVIIIe siècle, Centre de Documentation Universitaire, 1963-1965.
- EHRARD, J., Littérature française (sous la dir. de Cl. Pichois), XVIIIe siècle. I. 1720-1750, Paris, 1974.

- FABRE, J., Lumières et Romantisme. Energie et nostalgie de Rousseau à Mickiewicz, Paris, 1963.
- FAYE, J.-P., Théories du récit : introduction aux 'langages totalitaires', Paris, 1972.
- FAYE, J.-P., Langages totalitaires : critique de la raison et de l'économie narrative, Paris, 1972.
- FAYE, J.-P., Dictionnaire politique portatif en cinq mots (démagogie, terreur, tolérance, répression, violence), Paris, 1982.
- FAYOLLE, R., La critique littéraire, Paris, 1964.
- FAYOLLE, R., Sainte-Beuve et le XVIIIe siècle, ou comment les Révolutions arrivent, Paris, 1972.
- FERRY, L., Homo aestheticus. L'invention du goût à l'âge démocratique, Paris, 1990.
- FUMAROLI, M., "La Coupole", Les lieux de mémoire (sous la dir. de P. Nora), II. La Nation \*\*\* (Les Mots), Paris, 1986, p.321-388.
- FUMAROLI, M., "Aux origines érudites du grand goût classique : l'optimus stylus gallicus selon Pierre Dupuy", L'Intelligence du passé, Mélanges offerts à Jean Lafond, Tours, 1988, p.185-195.
- GENETTE, G., Mimologiques. Voyages en Cratylie, Paris, 1976.
- GILLET, J., Le 'Paradis Perdu' dans la littérature française de Voltaire à Chateaubriand, Paris, 1970.
- GOULEMOT, J.-M., Discours, révolutions et histoire : représentations de l'histoire et discours sur les révolutions de l'Age classique aux Lumières, Paris, 1975.
- GOULEMOT, J.-M., DUCHET, M., Histoire littéraire de la France (sous la dir. de P. Abraham et R. Desné). 5. 1715-1794, 1, Paris, 1976.
- GOULEMOT, J.-M., DUCHET, M., Histoire littéraire de la France (sous la dir. de P. Abraham et R. Desné). 6. 1715-1794, 2, Paris, 1976.
- GOULEMOT, J.-M., La littérature des Lumières, Paris, 1989.
- GOULEMOT, J.M., Ces livres qu'on ne lit que d'une main. Lecture et lecteurs de livres pornographiques au XVIIIe siècle, Aix-en-Provence, 1991.

- GUITTON, E., J. Delille (1738-1813) et le poème de la nature en France de 1750 à 1820, Paris, 1974.
- JOUVE, P.-J., "De la Révolution comme sacrifice", Discours de Danton, Lausanne (1945), 1983, Préface, p.11-21.
- LAUNAY, M., J.-J. Rousseau écrivain politique, Grenoble, 1971.
- MARTIN, H.-J., CHARTIER, R. (sous la direction de), Histoire de l'édition française, t.2 ("Le livre triomphant"), Paris, 1984.
- MATORE, G., Histoire des dictionnaires français, Paris, 1968.
- MAUZI, R., L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises au XVIIIe siècle, Paris, 1960.
- MAUZI, R., MENANT, S., DELON, M., Précis de littérature française du XVIIIe siècle, Paris, 1990.
- MICHEL, R., Le Beau idéal, ou l'art du concept, Paris, 1989.
- MILLER, J.R., Boileau en France au XVIIIe siècle, Baltimore-Londres-Paris, 1942.
- MILNER, M., Le diable dans la littérature française, de Cazotte à Baudelaire, Paris, 1960.
- MILO, D., "Les classiques scolaires", Les Lieux de mémoire (sous la direction de P. Nora), II. La Nation \*\*\* (La gloire - Les mots), Paris, 1986, p.517-562.
- MOLHO, R., L'ordre et les ténèbres, ou la naissance d'un mythe du XVIIIe siècle chez Sainte-Beuve, Paris, 1972.
- MONGLOND, A., Le Prérromantisme français, Grenoble, 1930, 2 vol.
- MONK, S., The Sublime, New-York, 1935.
- MORTIER, R., "Sensibilité, néo-classicisme ou prérromantisme", Le Prérromantisme, hypothèque ou hypothèse ? Colloque de Clermont-Ferrand, 29-30 juin 1972, Paris, 1975.
- MORTIER, R., L'originalité. Une nouvelle catégorie esthétique au siècle des Lumières, Genève, 1982.
- MOULINIE, H., De Bonald, Paris, 1915.
- NAVES, R., Le goût de Voltaire, Paris, 1938.

- POMEAU, R., La politique de Voltaire, Paris, 1960.
- PRAZ, M., La Chair, la Mort et le Diable : le Romantisme noir, trad. de l'italien [La carne, la morte e il diavolo nelle letteratura romantica (1948)], Paris, 1977.
- REBUFFEL, D., Essais sur le sublime. Le sublime et la Révolution française, Thèse multigr., Université Paris I, 1985.
- ROCHE, D., Les républicains des lettres. Gens de culture et Lumières au XVIIIe siècle, Paris, 1988.
- RUDLER, G., Techniques de la critique et de l'histoire littéraires (1923), Paris, 1979.
- SCHAEFFER, J.-M., La naissance de la littérature. La théorie esthétique du romantisme allemand, Paris, 1983.
- STAROBINSKI, J., Jean-Jacques Rousseau, la transparence et l'obstacle (1957), Paris, 1971.
- STAROBINSKI, J., L'invention de la Liberté, 1700-1789, Genève, 1969.
- STAROBINSKI, J., Rousseau, Essai sur l'origine des langues, Paris, 1990, Présentation, p.9-54.
- TESTUD, P., Rétif de La Bretonne et la création littéraire, Paris, 1977.
- TODOROV, T., Théories du symbole, Paris, 1977.
- VAN THIEGEM, P., Le Prérromantisme en France, Paris, 1924-1947, 3 vol.
- VERSINI, L., Laclos et la tradition. Essai sur les sources et la technique des Liaisons dangereuses, Paris, 1968.
- VIALA, A., Naissance de l'écrivain, Paris, 1985.
- VIATTE, A., Les sources occultes du romantisme, 1770-1820, Paris, 1928, 2 vol.

## CHRONOLOGIES

C H R O N O L O G I E   S U C C I N C T E   D E   L A  
V I E   P O L I T I Q U E   E T   O R A T O I R E   D E S  
T R O I S   P R E M I E R E S   A S S E M B L E E S   D E  
L A   R E V O L U T I O N   F R A N C A I S E   J U S Q U ' A U  
9   T H E R M I D O R   A N   I I

---

I. NAISSANCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE (DU 5 MAI A LA MI-JUILLET 1789)

- 5 mai - Séance d'ouverture des Etats généraux, dans la salle des séances générales de l'Hôtel des Menus-Plaisirs à Versailles.
- 17 juin - Les députés des Communes se déclarent constitués en Assemblée nationale.
- 20 juin - Serment du Jeu de Paume
- 22 juin - La majorité du Clergé vient se réunir à l'Assemblée nationale en l'église Saint-Louis.
- 23 juin - Séance royale.  
- Triple réponse à Dreux-Brézé (Bailly, Sieyès, Mirabeau).
- 27 juin - A la demande du roi, la minorité du Clergé et la majorité de la Noblesse se réunissent à l'Assemblée nationale.
- 8 juillet - Mirabeau, (première) Adresse sur le renvoi des troupes.
- 11 juillet - Renvoi de Necker.
- 14 juillet - Prise de la Bastille.  
- L'Assemblée nomme un Comité de Constitution (le premier) de huit membres.
- 15 juillet - Mirabeau, Apostrophe à la délégation chargée de porter une Adresse au roi.  
- Le roi se rend à l'Assemblée pour annoncer qu'il a ordonné l'éloignement des troupes; l'Assemblée l'ovationne longuement et lui fait une escorte triomphale jusqu'au château.
- 17 juillet - Le roi se rend à Paris, avec une députation de l'Assemblée nationale.  
- Le comte d'Artois, frère du roi, émigre.



II. L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE (DE LA MI-JUILLET 1789 AU 30 SEPTEMBRE 1791)

1 7 8 9

- 23 juillet - Fin des travaux de remaniement de la salle des séances générales de l'Hôtel des Menus-Plaisirs à Versailles, et première séance de l'Assemblée dans des conditions nouvelles (gradins en ellipse, tribune et barre).
- 29 juillet - L'Assemblée nationale adopte son Règlement.
- 4 août - La motion Bouche, qui proposait de borner à cinq minutes le temps de parole de chaque orateur, est repoussée.  
- Dans la séance du soir, suppression du régime féodal.
- 20-26 août - Rédaction définitive, article par article, de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.
- 1<sup>er</sup> septembre - Mirabeau, Sur le veto royal.
- 26 septembre - Mirabeau, Sur la banqueroute
- 6 octobre - Le château de Versailles est envahi par la foule. Le roi accepte d'aller résider à Paris.  
- L'Assemblée nationale décrète qu'elle est inséparable du roi.
- 13 octobre - Abbé Maury, Contre la spoliation du Clergé.
- 19 octobre - Première séance de l'Assemblée nationale à Paris, dans la chapelle des ordinations du Palais de l'Archevêché.
- 30 octobre - Mirabeau, Sur les biens du Clergé.
- 2 novembre - L'Assemblée nationale décrète que les biens du Clergé seront mis à la disposition de la nation.
- 7 novembre - Mirabeau, Sur l'interdiction faite aux députés de devenir ministres.
- 9 novembre - Première séance de l'Assemblée nationale dans la salle du Manège des Tuileries.

1 7 9 0

- 23 février - Abbé Maury, Pour l'attribution d'une dictature de trois mois à Louis XVI.
- 21 mars - Adoption de huit articles additionnels au Règlement du 29 juillet 1789.
- 6 avril - Barnave, Sur l'organisation judiciaire et le jury.
- 13 avril - Mirabeau, Sur la proposition de déclarer le Catholicisme religion d'Etat.
- 7 mai - Cazalès, Sur l'organisation judiciaire
- 20 mai - Mirabeau, premier discours Sur le droit de paix et de guerre.
- 21 mai - Barnave, Sur l'exercice du droit de paix et de guerre.
- 22 mai - Mirabeau, second discours Sur le droit de paix et de guerre.
- 19 juin. - Abolition de la noblesse héréditaire.  
- L'Assemblée reçoit une "délégation du genre humain", conduite par Anacharsis Cloots.
- 12 juillet - L'Assemblée vote la constitution civile du Clergé.
- 2 octobre - Mirabeau, Sur sa responsabilité dans les journées d'Octobre.
- 21 octobre - Mirabeau, Sur le pavillon tricolore.
- 27 novembre - Abbé Maury, Contre la constitution civile du clergé.

1 7 9 1

- 28 février - Mirabeau, Sur les Emigrations.
- 2 avril - Mort de Mirabeau.
- 16 mai - Robespierre, Sur la réélection des membres de l'Assemblée nationale.

1 7 9 1

- 30 mai - Robespierre, Contre la peine de mort.
- 21 juin - Fuite de la famille royale; Varennes.
- 14 juillet - Robespierre, Sur l'inviolabilité royale.
- 15 juillet - Barnave, Sur l'inviolabilité royale.
- 17 juillet - Massacre du Champ-de-Mars.
- 11 août - Robespierre, Sur le projet de Constitution.
- 1er septembre - Robespierre, Contre Duport.
- 30 septembre - Dernière séance de la Constituante.

III. LA LEGISLATIVE (DU 1er OCTOBRE 1791 AU 20 SEPTEMBRE 1792)

- 1er octobre - Première séance de l'Assemblée nationale législative, dans la salle du Manège des Tuileries.
- 25 octobre - Vergniaud, Sur les émigrés.
- 31 octobre - Isnard, Sur les émigrés.
- 3 novembre - Gensonné, Sur les prêtres réfractaires.
- 29 novembre - Isnard, Sur l'état de l'Europe.
- 18 décembre - Aux Jacobins, Robespierre prononce le premier de ses discours majeurs contre la guerre.

1 7 9 2

- 5 janvier - Isnard, Sur l'union des Français.
- 14 janvier - Guadet, Sur le maintien de la Constitution.
- 18 janvier - Vergniaud, Sur la paix ou la guerre.
- 10 mars - Vergniaud, Contre de Lessart (ministre des Affaires étrangères).

1 7 9 2

- 20 avril - Déclaration de guerre "au roi de Hongrie et de Bohême".
- 25 avril - Aux Jacobins, Brissot et Guadet mettent violemment en cause Robespierre, qui répondra deux jours plus tard.
- 11 juin - Veto de Louis XVI aux décrets du 27 mai sur la déportation des prêtres réfractaires, et du 8 juin sur la formation d'un camp de Fédérés près de Paris.
- 20 juin - Les sans-culottes des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel défilent - en armes - à l'Assemblée, puis envahissent les Tuileries; Louis XVI coiffe le bonnet rouge.
- 28 juin - L'Assemblée écoute le général Lafayette la tancer et réclamer des sanctions contre les Jacobins.
- 3 juillet - Vergniaud, Sur la situation de la France.
- 6 juillet - "Le baiser Lamourette".
- 11 juillet - L'Assemblée proclame "la Patrie en danger".
- 28 juillet - Paris prend connaissance du manifeste de Brunswick.
- 3 août - Une députation des sections de Paris demande à l'Assemblée la déchéance du roi.
- 10 août - Formation d'une "Commune insurrectionnelle" de Paris.  
- Prise des Tuileries.  
- L'Assemblée décrète la suspension provisoire du roi et la convocation d'une Convention nationale, élue au suffrage universel, et chargée de donner au pays une nouvelle Constitution.
- 2 septembre - Début des exécutions sommaires dans les prisons de Paris.  
- Danton, Sur la levée en masse.  
- Vergniaud, Appel au camp.
- 16 septembre - Vergniaud, Second appel au camp.
- 17 septembre - Vergniaud, Pour les prisonniers de Sainte-Pélagie.
- 20 septembre - Victoire de Valmy.  
- Dernière séance de l'Assemblée législative.

IV. LA CONVENTION JUSQU'AU 2 JUIN 1793

1 7 9 2

- 21 septembre - Première séance de la Convention dans la salle du Manège des Tuileries.  
- La Convention décrète l'abolition de la royauté.
- 22 septembre - La Convention décrète que tous les actes publics seront dorénavant datés de "l'an I de la République française".
- 25 septembre - Marat s'applique un pistolet sur la tempe à la tribune de l'Assemblée.  
- Danton, Sur la députation de Paris.
- 29 octobre - Louvet, La "Robespierride".
- 30 octobre - Barbaroux, Contre Robespierre.
- 5 novembre - Robespierre, Réponse à Louvet.
- 6 novembre - Victoire de Jemmapes : les Français vont occuper la Belgique.
- 13 novembre - Saint-Just, Sur le jugement de Louis XVI.
- 3 décembre - Robespierre, Sur le jugement de Louis XVI.
- 11 décembre - Comparution de Louis XVI à la barre de la Convention.
- 26 décembre - La Convention écoute de Sèze plaider la cause de Louis XVI.
- 27 décembre - Saint-Just, Second discours contre Louis XVI.
- 28 décembre - Barbaroux, Contre Louis XVI.  
- Robespierre, Contre l'appel au peuple.
- 31 décembre - Vergniaud, Sur l'appel au peuple.

1 7 9 3

- 1er janvier - La Convention crée un Comité de défense générale.
- 2 janvier - Gensonné, Sur l'appel au peuple.
- 4 janvier - Barère, Sur l'appel au peuple.
- 15 janvier - La Convention déclare "Louis Capet" coupable, et décide de ne pas soumettre ce jugement à la ratification des assemblées primaires.
- 16 janvier - La Convention décrète que la peine infligée à "Louis Capet" sera la peine de mort.
- 19 janvier - Buzot, Pour le sursis.
- 20 janvier - La Convention rejette tout sursis à l'exécution de la sentence prononcée à l'encontre de "Louis Capet".
- 21 janvier - Exécution de Louis XVI.
- 1er février - La Convention déclare la guerre au roi d'Angleterre et au stadhouder de Hollande.
- 12 février - Saint-Just, Sur l'organisation de l'armée.
- 15 février - Condorcet lit à la tribune son Plan de Constitution.
- 17 février - L'armée du général Dumouriez lance une offensive contre la Hollande.
- 24 février - La Convention décrète une levée de trois cent mille hommes.
- 26 février - Aux Jacobins, lecture d'une pétition du Club national de Bordeaux demandant le rappel des députés ayant voté pour l'appel au peuple dans le procès du roi.
- 7 mars - La Convention déclare la guerre au roi d'Espagne.
- 10 mars - Danton, Sur la situation politique,  
Sur un tribunal révolutionnaire.  
- La Convention crée le Tribunal révolutionnaire (sous le nom de Tribunal criminel extraordinaire).
- 11 mars - Début du soulèvement de la Vendée : massacre de Machedoul.

1 7 9 3

---

- 12 mars - Dans une lettre qu'il a adressée à l'Assemblée, le général Dumouriez menace la Convention, qu'il déclare responsable des défaites.
- 13 mars - Vergniaud, Contre les auteurs de la tentative d'insurrection du 12 mars.
- 18 mars - Défaite de Dumouriez à Neerwinden : les Français vont évacuer la Belgique.
- 21 mars - La Convention décrète la création de Comités de surveillance révolutionnaire, à raison d'un par commune, chargés de dresser la liste des étrangers et des suspects.
- 1er avril - Au Nord, trahison de Dumouriez. A l'Est, début de l'évacuation de la rive gauche du Rhin.  
- Danton, "Déclaration de guerre" aux Girondins.
- 3 avril - Robespierre, Contre Brissot.
- 5 avril - Aux Jacobins, Marat demande la destitution des principaux députés girondins.
- 6 avril - Le Comité de défense générale est transformé en Comité de salut public.
- 7 avril - La section de la Halle aux Blés met en circulation un projet d'Adresse à la Convention réclamant que les "députés coupables" soient décrétés d'accusation.
- 10 avril - Robespierre, Sur la conspiration tramée contre la liberté (contre Brissot et les Girondins).  
- Vergniaud, Réponse à Robespierre.
- 12 avril - Guadet, Contre Robespierre.
- 13 avril - La Convention rend un décret d'accusation contre Marat.
- 20 avril - Vergniaud, "Riposte" à la Commune.  
- Gensonné, Réponse aux sections.
- 24 avril - Marat est acquitté par le Tribunal révolutionnaire, et reconduit triomphalement à la Convention par ses partisans.

1 7 9 3

- 10 mai - Première séance de la Convention dans la salle des machines du château des Tuileries.
- 17 mai - Vergniaud, Réponse à Couthon.
- 18 mai - Guadet, Contre la Commune.  
- La Convention décrète la création d'une Commission de douze membres chargée d'enquêter sur la Commune de Paris.
- 24 mai - Vergniaud, Pour la garde de la Convention.  
- Saint-Just, Sur les municipalités.  
- La Commission des Douze fait arrêter Hébert, Varlet et Dobsen.
- 25 mai - Une députation de la Commune exige qu'Hébert soit libéré.  
- Imprécation d'Isnard, président de la Convention, contre toute tentative de Paris d'attenter à l'intégrité de la représentation nationale.  
- Réplique de Danton.
- 30 mai - Formation d'un Comité central révolutionnaire de la Commune de Paris, réuni à l'Evêché pour préparer une insurrection contre la Convention.
- 31 mai - La garde nationale parisienne, placée par le Comité central révolutionnaire sous le commandement d'Hanriot, cerne la Convention. Une députation "des quarante-huit sections de Paris" réclame à l'Assemblée la suppression de la Commission des Douze, un décret d'accusation contre ses membres et contre vingt-deux députés girondins, la création d'une armée révolutionnaire composée de sans-culottes et l'application d'un maximum des prix.  
- Les pétitionnaires vont ensuite siéger sur les bancs de la Montagne, entraînant la décision de la Gironde de se retirer.  
- Retour des Girondins. Robespierre, Répartie improvisée contre Vergniaud et les Girondins.  
- La Convention ne cède que sur la Commission des Douze, qui est supprimée.
- 1er juin - Une nouvelle pétition réclamant l'adoption des mesures exigées la veille, et menaçant d'une autre insurrection, est lue devant une Convention clairsemée.



1 7 9 3

---

- 2 juin - Réussite du coup de force : sous la menace des canons d'Hanriot, les députés, après avoir constaté qu'ils n'étaient plus libres de leurs mouvements, finissent par décréter d'arrestation les "vingt-deux membres dénoncés" et dix autres Girondins. Couthon déclare que "tous les membres de la Convention doivent être maintenant rassurés sur leur liberté."

#### V. LA CONVENTION, DU 2 JUIN 1793 AU 9 THERMIDOR AN II

- 2 juillet - Saint-Just, Rapport sur les trente-deux membres de la Convention détenus en vertu du décret du 2 juin.
- 10 juillet - Renouveaulement du Comité de salut public.
- 13 juillet - Marat assassiné par Charlotte Corday.
- 1er août - Danton, Sur l'érection du Comité de salut public en gouvernement provisoire.  
- La Convention décrète la mise en oeuvre d'une "politique de la terre brûlée" contre les départements français insurgés.
- 4 août - Ratification de la Constitution du 24 juin 1793.
- 8 août - La Convention décrète la suppression de toutes les Académies.
- 23 août - La Convention décrète la "levée en masse".
- 4 septembre - Manifestations ouvrières sur la place de Grève.
- 5 septembre - La Convention est envahie par une foule de pétitionnaires, que le Conseil général de la Commune est parvenu à encadrer. Chaumette, procureur-syndic de la Commune, réclame en leur nom le maximum général des denrées, la formation de l'armée révolutionnaire, l'arrestation des suspects.  
- Danton, Sur la formation d'une armée révolutionnaire, et sur une indemnité de quarante sous pour l'assistance aux assemblées de section.  
- La Convention décrète que la Terreur est mise à l'ordre du jour.

1 7 9 3

---

- 17 septembre - La Convention adopte la loi des suspects.
- 25 septembre - Le député Briez met en cause le Comité de salut public à propos de la situation critique de l'armée du Nord.  
- Vive réaction de Barère, puis de Robespierre : Briez fait amende honorable.
- 29 septembre - La Convention décrète le maximum général des denrées.
- 3 octobre - Avant de commencer un Rapport au nom du Comité de sûreté générale, Amar fait fermer les portes de la salle des Machines; à la suite de ce Rapport, la Convention décrète l'arrestation de soixante-treize députés, signataires d'une protestation secrète contre le 2 juin 1793; les décrétés sortent par la barre.

A N I I

---

- 19 vendémiaire - Saint-Just, Rapport sur la nécessité de déclarer  
(10 octobre) le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix.
- 25 vendémiaire - Exécution de Marie-Antoinette.  
(16 octobre)
- 3-10 brumaire - Procès et exécution des Girondins.  
(24-31 octobre)
- 10 brumaire - La Convention adopte le tutoiement dans sa cor-  
(31 octobre) respondance officielle.
- 20 brumaire - Chabot, au lendemain de l'arrestation du député Osse-  
(10 novembre) lin, demande qu'il soit toujours possible à un membre de la Convention d'être entendu par ses collègues avant d'être décrété d'arrestation; après une intervention de Barère au nom du Comité de salut public, Chabot se désavouera lui-même le 23 brumaire.
- Romme, président de la Convention, donne l'accolade à la déesse Raison, et la place à côté du fauteuil présidentiel; Thuriot invite ensuite la Convention à se rendre en corps à Notre-Dame pour assister à la Fête de la Raison.

A N I I

---

(1793)

-----

- 27 brumaire - Robespierre, Rapport sur la situation politique  
(17 novembre) de la République.
- 1er frimaire - Robespierre (aux Jacobins), Contre le philosophisme  
(21 novembre) et pour la liberté des cultes.
- 5 frimaire - M.-J. Chénier, Sur la dépanthéonisation de Mirabeau.  
(25 novembre)
- 14 frimaire - Décret sur l'organisation du gouvernement  
(4 décembre) révolutionnaire.
- 15 frimaire - Camille Desmoulins publie le premier numéro du  
(5 décembre) Vieux Cordelier.
- 29 frimaire - Toulon reprise aux Anglais.  
(19 décembre)
- 1er nivôse - Collot d'Herbois, Sur Lyon-Ville Affranchie.  
(21 décembre)
- 5 nivose - Robespierre, Rapport sur les principes du gouver-  
(25 décembre) nement révolutionnaire.

(1794)

-----

- 8 pluviôse - Barère, Rapport sur les idiomes.  
(27 janvier)
- 17 pluviôse - Robespierre, Rapport sur les principes de morale  
(5 février) politique qui doivent guider la Convention nationale  
dans l'administration intérieure de la République.
- 4 ventôse - Aux Cordeliers, Hébert attaque les "endormeurs"  
(22 février) du Comité de salut public.
- 8 ventôse - Saint-Just, Rapport sur les suspects incarcérés.  
(26 février)
- 14 ventôse - Les Cordeliers voilent la Déclaration des Droits  
(4 mars) de l'Homme et du Citoyen.

A N I I

(1794)

-----

- 23 ventôse  
(13 mars) - Saint-Just, Rapport sur les factions de l'étranger.
- 24 ventôse  
(14 mars) - Arrestation de Vincent, Hébert, Ronsin et autres meneurs des Cordeliers.
- 29 ventôse  
(19 mars) - Danton, Sur l'arrestation des Hébertistes.
- 4 germinal  
(24 mars) - Exécution des Hébertistes.
- 10 germinal  
(30 mars) - Arrestation des Dantonistes.
- 11 germinal  
(31 mars) - Legendre réclame que les députés arrêtés soient entendus par la Convention; après une intervention de Robespierre, l'Assemblée passe à l'ordre du jour sur la proposition de Legendre.  
- Saint-Just, Rapport sur la conjuration ourdie pour obtenir un changement de dynastie.
- 13-16  
germinal  
(2-5 avril) - Procès et exécution des Dantonistes.
- 1er floréal  
(20 avril) - Billaud-Varenne, Rapport sur la théorie du gouvernement démocratique.
- 18 floréal  
(7 mai) - Robespierre, Rapport sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains, et sur les fêtes nationales.
- 16 prairial  
(4 juin) - Grégoire, Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française.
- 20 prairial  
(8 juin) - Fête de l'Être suprême.
- 22 prairial  
(10 juin) - Couthon, Rapport sur la réorganisation du Tribunal révolutionnaire; Ruamps et Lecointre tentent de demander un ajournement, qui est finalement refusé sur une intervention de Robespierre.

A N I I

---

(1794)

-----

- 8 messidor  
(26 juin) - Victoire de Fleurus : presque tout le territoire français va être désormais évacué par l'ennemi.
- 21 messidor  
(9 juillet) - Barère, Rapport sur le Vengeur.
- 8 thermidor  
(26 juillet) - Robespierre, Contre les factions nouvelles et les députés corrompus. La Convention écarte la proposition de Couthon de diffuser ce discours dans toute la République.
- 9 thermidor  
(27 juillet) - Saint-Just est interrompu peu de temps après le début de son discours; Tallien et Billaud-Varenne s'emparent de la tribune, où Robespierre ne peut se faire entendre.  
- La Convention décrète l'arrestation de Robespierre, de Saint-Just, de Couthon et de Lebas.

CHRONOLOGIE SOMMAIRE DE L'EPOQUE REVOLUTIONNAIRE ET IMPERIALE,  
DU 9 THERMIDOR AN II AU 6 AVRIL 1814

---

I. LA CONVENTION THERMIDORIENNE (10 THERMIDOR AN II - 4 BRUMAIRE AN IV)  
(28 JUILLET 1794 - 26 OCTOBRE 1795)

A N I I

(1794)

-----

- 10 thermidor (28 juillet) - A deux heures du matin, Barras, chargé du commandement militaire par la Convention, fait donner l'assaut contre l'Hôtel de Ville, où Robespierre et ses partisans se sont regroupés.  
- A huit heures du soir, exécution de Robespierre, de Couthon, de Saint-Just et de dix-neuf autres de leurs partisans.

A N I I I

(1794)

-----

19 vendémiaire (10 octobre) - Création de l'Ecole Normale.

22 brumaire (12 novembre) - La Convention décrète la fermeture du Club des Jacobins.

18 frimaire (8 décembre) - Réintégration de tous les députés girondins précédemment exclus.

(1795)

-----

20 pluviôse (8 février) - Dépanthéonisation de Marat.

6 ventôse (24 février) - La Convention décrète la création des Ecoles centrales.

(1795)

-----

- 12 ventôse (2 mars) - La Convention décrète l'arrestation de Barère, de Collot d'Herbois et de Billaud-Varenne.
- 12 germinal (1er avril) - Les sans-culottes envahissent la Convention en réclamant "du pain et la Constitution de 1793 !"
- 13 germinal (2 avril) - La Convention donne le commandement des troupes de Paris au général Pichegru, qui réprime l'insurrection.  
- La Convention décrète la déportation (à la Guyane) de Barère, Collot d'Herbois, Billaud-Varenne et Vadier, et l'arrestation de huit autres Montagnards.
- 1er prairial (20 mai) - La Convention est à nouveau envahie par les sans-culottes; le député Féraud est tué par les insurgés, qui présentent sa tête au bout d'une pique au président de la Convention, Boissy d'Anglas.  
- Sous le commandement du général Menou, les troupes refoulent les insurgés, tandis que la Convention décrète l'arrestation de ceux qu'on appellera les "Crétois", des Montagnards qui ont pris le parti de l'insurrection (dont Romme et Soubrany).
- 29 prairial - Suicide des six députés montagnards condamnés à mort par une commission militaire pour leur implication dans la "journée" du 1er prairial.
- 1er fructidor (18 août) - La Convention décrète que les deux tiers des membres des nouvelles assemblées seraient choisis obligatoirement parmi les Conventionnels.
- 5 fructidor (22 août) - La Convention adopte une nouvelle Constitution.

A N I V

---

- 1er vendémiaire (23 septembre) - Proclamation de la Constitution de l'an III. Elle prévoit un Directoire exécutif de cinq membres, et deux assemblées législatives, le Conseil des Anciens (de deux cent cinquante membres) et le Conseil des Cinq Cents.
- 13 vendémiaire (5 octobre) - Insurrection royaliste à Paris, écrasée par les troupes commandées par Bonaparte (sous les ordres de Barras).

A N I V

(1795)

-----

- 3 brumaire - Remise en vigueur des lois terroristes contre  
(25 octobre) les prêtres réfractaires et les émigrés.  
- Création de l'Institut.
- 4 brumaire - La Convention se sépare.  
(26 octobre)

II. LE PREMIER DIRECTOIRE (5 BRUMAIRE AN IV - 18 FRUCTIDOR AN V)  
(27 OCTOBRE 1795 - 4 SEPTEMBRE 1797)

(1796)

-----

- 21 floréal - Arrestation des chefs de la \*conspiration des  
(10 mai) Egaux\* (dont Babeuf et Buonarotti).
- 26 floréal - Entrée à Milan de l'armée commandée par Bonaparte.  
(15 mai)

A N V

- 23 fructidor - Tentative d'insurrection de troupes du camp de  
(9 septembre) Grenelle, à Paris.

(1797)

-----

- 1 -15 germinal - Elections de l'an V (renouvellement du tiers des  
(21 mars- députés), remportées par les crypto-royalistes.  
4 avril) Pichegru et Barbé-Marbois, gagnés au royalisme,  
deviendront respectivement présidents des Cinq  
Cents et des Anciens.
- 29 germinal - Signature à Leoben, entre Bonaparte et des ambassadeurs  
(18 avril) autrichiens, des préliminaires de paix.



A N V

(1797)

-----

18 fructidor - Coup d'état des Directeurs contre les Conseils : les troupes du général Augereau occupent Paris; un certain nombre de députés ou de journalistes royalistes sont mis en état d'arrestation.  
(4 septembre)

III. LE SECOND DIRECTOIRE (18 FRUCTIDOR AN V - 30 PRAIRIAL AN VII)  
(4 SEPTEMBRE 1797 - 18 JUIN 1799)

19 fructidor - Les Conseils, "épurés", cassent les élections dans quarante-neuf départements, décrètent la déportation de cinquante-trois députés, interdisent quarante-deux journaux, dont les rédacteurs sont poursuivis.  
(5 septembre)

A N V I

26 vendémiaire - Paix de Campo-Formio, entre l'Autriche et la France.  
(17 octobre)

(1798)

-----

20-29 germinal - Elections pour le renouvellement du tiers des Conseils.  
(9-18 avril)

22 floréal - Le Conseil des Anciens adopte une motion du Conseil des Cinq Cents annulant les élections dans quarante-huit départements; une centaine d'élus, en majorité Jacobins, se trouvent ainsi invalidés.  
(11 mai)

30 floréal - Départ de l'expédition d'Egypte.  
(19 mai)

A N V I I

(1799)

-----

- 20-29 germinal - Elections pour le renouvellement du tiers des Conseils;  
(9-18 avril) les Jacobins constituent la majorité du nouveau tiers.
- 10 floréal - Les Français évacuent Milan.  
(29 avril)
- 28 prairial - Les Conseils législatifs, où les Jacobins sont en ma-  
(16 juin) jorité, tiennent le Directoire pour responsable des  
défaites des armées françaises; ils réclament des  
mesures de "salut public".
- 29 prairial - La nomination - antérieure d'un an - de Treilhard  
(17 juin) comme Directeur est invalidée par les Conseils, qui  
nomment Gohier, ancien ministre de la justice en  
l'an II, pour le remplacer.
- 30 prairial - Deux directeurs, Merlin de Douai et La Revellière-  
(18 juin) Lépeaux, sont acculés à la démission par les Conseils  
(ils seront remplacé par Moulin et Roger Ducos).

IV. LE TROISIEME DIRECTOIRE (30 PRAIRIAL AN VII - 20 BRUMAIRE AN VIII)  
(18 JUIN 1799 - 11 NOVEMBRE 1799)

- 24 messidor - Loi des otages.  
(12 juillet)

A N V I I I

- 17 vendémiaire - Bonaparte de retour en France.  
(9 octobre)
- 1er brumaire - Lucien Bonaparte est élu président des Cinq Cents.  
(23 octobre)
- 18 brumaire - Sur l'annonce d'un complot "terroriste", le Conseil  
(9 novembre) des Anciens décrète le transfert des Conseils à Saint-  
Cloud; Bonaparte est nommé commandant des troupes de  
Paris; les Directeurs Barras, Roger Ducos et Sièyès  
démissionnent.

A N V I I I

(1799)

-----

- 19 brumaire (10 novembre) - A Saint-Cloud, les Cinq Cents veulent prêter serment de fidélité à la Constitution de l'an III; les troupes expulsent les députés; le Conseil des Anciens nomme une commission exécutive provisoire de trois membres (Bonaparte, Sieyès, Roger Ducos); la mesure est confirmée par une cinquantaine de députés des Cinq cents réunis par Lucien Bonaparte; deux commissions de vingt-cinq membres (pris respectivement chez les Anciens et chez les Cinq cents) discuteront avec la commission exécutive provisoire d'une nouvelle Constitution.
- 20 brumaire (11 novembre) - Entrée en fonctions des consuls, et nomination de ministres.

V. LE CONSULAT (20 BRUMAIRE AN VIII - 28 FLOREAL AN XII)  
(11 NOVEMBRE 1799 - 18 MAI 1804)

- 24 frimaire an VIII (15 décembre 1799) - Proclamation de la Constitution.
- 4 nivôse an VIII (25 décembre 1799) - Installation du Conseil d'Etat.
- 6 nivôse an VIII (27 décembre 1799) - Installation du Sénat.
- 11 nivôse an VIII (1er janvier 1800) - Installation du Tribunat et du Corps législatif.
- 27 ventôse an X (18 mars 1802) - Epuration du Tribunat et du Corps législatif.
- 11 floréal an X (1er mai 1802) - Loi sur l'instruction publique : création des Lycées.
- 14 thermidor an X (2 août 1802) - Consulat à vie.
- 16 thermidor an X (4 août 1802) - Constitution de l'an X.

- 3 pluviôse an XI - Réorganisation de l'Institut.  
(23 janvier 1803)
- 28 floréal an XII - Bonaparte devient empereur héréditaire des  
(18 mai 1804) Français.

VI. L'EMPIRE, DU 28 FLOREAL AN XII (18 MAI 1804) AU 6 AVRIL 1814

- 11 frimaire an XIII - Sacre de Napoléon.  
(2 décembre 1804)
- 10 nivôse an XIII - Fin du calendrier républicain.  
(31 décembre 1805)
- 17 septembre 1808 - L'enseignement devient le monopole de l'Université.
- 29 décembre 1813 - Le Corps législatif se prononce contre la poursuite  
de la guerre.
- janvier-avril 1814 - Campagne de France.
- 30 mars 1814 - Capitulation de Paris.
- 2 avril 1814 - Le Sénat prononce la déchéance de Napoléon.
- 6 avril 1814 - Abdication de Napoléon à Fontainebleau.  
- Vote d'un projet de Constitution sénatoriale, qui  
précise (article 2) que Louis XVIII est "appelé li-  
brement au trône" et que la Constitution sera sou-  
mise à "l'acceptation du peuple" (article 29). Ce  
projet tend à instituer à nouveau un régime parle-  
mentaire.

## INDEX NOMINUM

AARON, 37, 50n.  
AIGUILLON (d'), 12.  
ALBERT, 443n.  
ALBITTE, 476, 503n.  
ALEMBERT (d'), 55, 57, 76n., 83.  
ALLAIN, 398n.  
AMAR, 452, 491.  
AMBRIERE, 703n.  
ANDRIEUX, XXVI, XXXV, XLIV, XLVIn., XLIXn., 633, 670n., 676,  
677-685, 686, 700-702n., 710, 711, 712, 729n.  
APOLLONIUS, 70.  
ARISTARQUE, 100, 407.  
ARISTOTE, 38, 45, 50n., 64, 78n., 79n., 92, 118, 141n., 146n.,  
152n., 186, 198n., 572, 623, 630n., 683, 687, 688, 701n.  
ARNAUD, 76n., 79n.  
ARNAULT, 670n.  
AULARD, XXIV, XXXIX, 112, 163, 244, 256n., 264, 354, 503n., 724.  
BABEUF, 469, 485, 510.  
BACULARD d'ARNAUD, 124.  
BACZKO, 268, 290, 293, 306, 307, 310, 313, 319n., 320n., 323n.,  
334, 363n., 397n., 499n.  
BAECQUE (de), XLVn., XLVIn., XLIXn., 17, 24n.  
BAKER, 256n.  
BALAYE, 525n., 531, 555n.  
BALZAC, XXII, 564.  
BARBAROUX, 450.  
BARERE, XLVIIIIn., 224, 239n., 268, 290, 360n., 402n., 410, 411,  
429, 472, 475, 476, 505n., 559n., 638, 648n.  
BARNAVE, 12, 40, 42, 114-116, 230, 647, 657, 661, 694, 695.  
BARRAS, 334, 363n., 503n.  
BARRAUX, 702n.  
BASIRE, 196n., 505n., 507n.  
BAUDOT, 240n.  
BEAUMARCHEIS, 43, 52n., 573, 584, 606, 610n., 613n, 705n.  
BECCARIA, 60.  
BENARD, 138.  
BENICHOU, XLVIIIn., 34, 48n., 729n.  
BENREKASSA, 557n., 729n.  
BENTHAM, 258n.  
BERLICOURT, 505n.  
BERLIOZ, XXVI.  
BERNARDIN de SAINT-PIERRE, 670n.  
BERNON (de), 256n.  
BILLAUD-VARENNE, 290, 337, 402n.  
BLAIR, 623., 688.  
BOILEAU, 30, 51n., 121, 122, 138n., 557n., 569, 570, 609n.,  
627n., 677, 684, 688, 700n., 702n., 722, 729n.  
BOISSY D'ANGLAS, 438n., 658.  
BOLLEME, 498.  
BONALD (de), XLVIIIn., 571, 585, 619, 728n.

BONAPARTE (L.), 697.  
BONAPARTE (N.), 635, 646, 669n., 682, 689, 700n.  
BONNET, 26, 47n., 48n., 79n., 140n., 610n., 669n., 670n., 702n.  
BONNEVILLE, 127-128.  
BORNECQUE, 77n., 151.  
BOSSUET, 62, 71, 78n., 553, 573, 574, 593, 594, 621, 628n.,  
629n., 640, 649n., 684, 705n., 714.  
BOUCHOTTE, 360n.  
BOUFFLERS, 670n.  
BOULANGER, 79n.  
BOURDALOUE, 573, 621, 628n.  
BOURDON de l'OISE, 281.  
BOURLET de VAUXCELLES, 565.  
BRASART, XLVIIIn., 23n., 24n., 80n., 146n., 152n., 154n., 194n., 195n.,  
233n., 236n., 257n., 258n., 319n., 322n., 502n., 503n.  
BRIDAINE, 689.  
BRIEZ, 236n.  
BRISSOT, 99, 162, 175, 195, 299, 319n., 343, 450, 473, 476, 477,  
503n., 504n., 576.  
BRUNETIERE, XXVII, 712, 727n.  
BRUNOT, 626n.  
BRUTUS, 526n., 553, 561n.  
BRY (de), 697.  
BUCHNER, 481.  
BUFFON, 54, 93, 272, 300, 434, 483, 538, 702n.  
BURKE, XXXVIII, 44, 52n., 380, 723, 729n.  
BUZOT, 251, 472.  
CABANIS, 680.  
CAILHAVA, 670.  
CAILLOIS, 725.  
CALDERON, 692.  
CALONNE, 115, 129, 432.  
CAMBACERES, 658.  
CAMBON, 505n.  
CAMUS (M.), 24n.  
CARRA, 239n.  
CARRACIOLI, 122.  
CARRIER, 490.  
CASTALDO, 194n.  
CATILINA, 45, 341, 342, 364n., 401n.  
CATINAT, 150n.  
CATON, 222, 233n., 342, 546.  
CAZALES, 615n., 657, 693, 695, 714.  
CHABOT, 196n., 236n., 505n.  
CHAMBON, 365n.  
CHAMFORT, XXXV, XLI, 4, 53, 54-59, 60, 61, 62, 63, 65, 69, 70, 74,  
76n., 78n., 79n., 80n., 155n., 710, 711.  
CHARTIER, 138n.  
CHATEAUBRIAND, 555n., 668, 675n., 692, 729n.  
CHAUMETTE, 389, 410, 478, 503n., 505n., 611n.

CHAUSSINAND-NOGARET, 48n., 148n., 153n, 673n.  
CHENIER (A.), XXXVI.  
CHENIER, (M.-J.), XXXVII, XLIV, 391, 438n., 441n., 563, 608n.,  
633, 651-668, 669-675n., 676, 677, 686, 704n., 711, 720.  
CHOISEUL, 69, 271  
CHRIST (le), 359.  
CICERON, 6, 15, 28, 45, 47n., 50n., 67, 68, 78n., 79n., 85, 101,  
102, 113, 140n., 146n., 147n., 151n., 198n., 199n., 234n., 341,  
342, 364n., 384, 385, 387, 392, 394, 401n., 402n., 492, 546, 553,  
561n., 572, 573, 593, 597, 598, 599., 654, 662, 673n., 674n., 687,  
693, 694, 695, 706n., 721.  
CITTI, 155.  
CLAUZEL, 391, 402n.  
CLERMONT-TONNERRE, XLIXn.  
CLODIUS, 67.  
COLLIN d'HARLEVILLE, 692.  
COLLOT d'HERBOIS, 290, 337, 339, 361n., 402n., 492, 503n., 645.  
COMPÈRE, 138n., 626n.  
CONDILLAC, 140n., 680.  
CONDORCET, XXIII, XXXV, XXXVI, XXXVIII, XLII, 27, 91, 161, 241-259,  
299, 325, 353, 364n., 472, 503n., 561n., 658.  
CONRAD, 362n.  
CONSTANT, 525n., 669n., 697.  
CORDAY, 268.  
CORNEILLE, XXVIII, XLVIIIn., 6, 45, 55, 628n.  
COUPERIN, XXIII.  
COURBAUD, 47n., 50n., 151n., 153n.  
COURTOIS, 315n.  
COUTHON, 224, 288, 311, 505n., 548.  
CROMWELL, 268, 269, 308, 373, 504n.  
CURTIUS, 549.  
CUSTINE, 239n.  
DAGEN, 76, 79n.  
DAHAN, 702.  
DAINVILLE (de), 138.  
DAMIENS, 268.  
DANTON, XXVIII, XLVn., XLVIn., XLVIIIIn., 163, 164, 208, 263, 293,  
299, 325, 332, 336, 320n., 344, 346, 350-359, 360n., 361n., 368n.,  
425, 453, 475, 478, 481-489, 505n., 506., 562, 574, 575, 577, 578,  
579, 580, 581, 611n., 643, 715, 717.  
DARNTON, 17, 24n., 123, 155n.  
DATAIN, XLVn.  
DAUNOU, 409, 439n., 647, 658.  
DELAPORTE, 503n.  
DELAVIGNE, 728.  
DELILLE, 653.  
DELON, XXXIII, XLVIn., XLIXn., 48n., 141n., 152n., 155n., 398n.,  
434, 445n., 446, 498n., 707, 729n.  
DELSAUX, 257.  
DEMETRIUS, 52n.



DEMOSTHENE, 11, 31, 45, 52n., 66, 85, 89, 93, 94, 95, 101-103,  
113, 146n., 147n., 152n., 243, 253, 254, 337, 341, 384, 385,  
387, 388, 389, 389, 392, 394, 400n., 402n., 437, 476, 486,  
492, 536, 540, 573, 574, 593, 597, 598, 662, 693, 694, 695,  
706n., 714.  
DESBORDES, 52.  
DESCARTES, 70.  
DES GRANGES, 627n.  
DESMOULINS, XXXVI, 163, 213, 270, 293, 320n., 650.  
DESPREAUX (voir BOILEAU)  
DESTUTT de TRACY, 677, 678, 679, 680, 699n.  
DIDEROT, 54, 56., 380, 591.  
DIDIER, XXVIII, XLVIn.  
DOMERGUE, XXXVIII, 670n.  
DOUGNAC, XXXVIII.  
DOW, 68.  
DREUX-BREZE, 50n., 660.  
DROZ, 705n.  
DUBOIS-CRANCE, XXXVII, 315n.  
DUCOS, 326, 328, 362n.  
DUFOUR, 50n., 141n., 152.  
DUFOURNY, 239n.  
DUFRESNE de SAINT-LEON, 60.  
DUHEM, 285.  
DUMAS, 172.  
DUMONT, 28, 108, 360n., 666.  
DUPERRET, 286, 474, 475.  
DUPERRON, XXXV, 287-289, 319n.  
DUPORT, 162, 230.  
DUSSAULT, XXXV, 287, 293-296, 297, 303, 320n., 627n.  
DUVAL d'EPREMESNIL, 267, 615n.  
ECOUCARD-LEBRUN, 723, 729n.  
ESCHINE, 89, 95, 341, 695.  
FABRE d'EGLANTINE, 163, 235n., 505n., 611n., 692.  
FAUCHET, 127-128.  
FAYAU, 475, 476.  
FAYOLLE, 728n., 730n.  
FELETZ, 627n.  
FENELON, 71, 78n., 147n., 150n., 402n., 691.  
FERRI de SAINT-CONSTANT, XXXV, 617, 622-631.  
FIEVEE, 431.  
FLECHIER, 138n., 573, 593, 628n.  
FONFREDE, 326.  
FONTANES, XXVII, XXXV, 405, 407, 430-445, 446, 565, 627n., 628n.,  
664, 714, 719.  
FONTENELLE, 121, 122.  
FOUCHE, 503n.  
FOUQUET, 690.  
FOUQUIER-TINVILLE, 293, 320n., 409, 461.  
FRANCE (P.) XXI, XXVI, XLVIn., XLVIIIn., XLIXn., 727.

FRANCAIS de NANTES, 658.  
FRANKLIN, 127., 269, 273.  
FRANTZ, 498n., 669.  
FRERON, 144., 391, 402n., 503.  
FRIBOURG, XLVIIIIn., 164, 368n.  
FUMAROLI, XXV, 138.  
FURET, XLVn., 23n., 48n., 153n., 194n., 225, 236n., 237n., 726.  
GARAT, XXXV, XXXVI, XLI, XLIII, 4, 26, 27-33, 36, 39, 42, 43, 48n.,  
92, 112, 150n., 151n., 262, 324-359, 360n., 361n., 362n., 363n.,  
365n., 366n., 368n., 610n., 658, 672n., 680, 710, 712, 714, 715,  
722, 723.  
GATTI, 60.  
GAULLE (de), XLVIIIIn., 730n.  
GAULMIER, XXIV, XLVn.  
GAULTIER de BIAUZAT, XLVIIIIn.  
GENGEMBRE, 307, 308, 322n., 525n.  
GENISSIEU, 286.  
GENSONNE, 341, 342, 347, 364n., 450.  
GEOFFROY, 431, 627n.  
GIDE, 362n.  
GILLET, 52n., 608n., 729n.  
GINGUENE, XLVIIIn., 683, 701n.  
GIREY-DUPRE, 162.  
GODECHOT, 669n.  
GOETHE, 653, 692.  
GOLDZINK, 307, 308, 322n., 525n.  
GONCHON, 5, 339, 363n  
GONCOURT (E. et J. de), XXXVI.  
GORSAS, 162.  
GOSSUIN, 246.  
GOULEMOT, XLVIN., 14, 23n., 76n., 526n., 612n., 648n.  
GOUPIL, 12.  
GRACQUES (les), 45.  
GREGOIRE, 647.  
GRIMAL, 364n.  
GUADET, 118., 233n., 343, 474.  
GUICCIARDI, 76n.  
GUILHAUMOU, XXXVIII, 165, 193n.  
GUILLOTIN, 12, 18.  
GUMBRECHT, XXVI.  
HALEVI, XLVn., 48n., 153n., 194n., 225, 236n., 237n.  
HANRIOT, 450, 454, 499n.  
HEBERT, XXXVI, 275, 339, 389, 410, 465, 478, 485, 505n., 520, 611n.  
HELLER, 526n.  
HELVETIUS, 56, 565, 590, 701n.  
HENRIIV, 48, 689.  
HERAULT de SEHELLES, XXXVIII, 476, 559n.  
HERIVAUX, 269.  
HIS, XLVIIIIn.  
HOFER, 498n., 505n.

HOMERE, 711.  
HORACE, 627n., 688.  
HORTENSIUS, 695.  
HUGO, 724, 730n.  
HUET, 51n.  
HYPERIDE, 31, 42, 695.  
ISNARD, 47n., 163, 164, 206, 254, 259n., 473, 474.  
ISOCRATE, 593.  
JANSEN, 78n.  
JAUME, 235n.  
JOSEPH II, 122.  
JOVICEVICH, 137n., 138n., 396n., 402n., 438n., 440n., 441n.,  
608n.  
JULIA, 138n.  
JULLIEN, 608n.  
KANT, 182, 197n.  
KENNEDY, 199n.  
KINTZLER, 256n.  
KITCHIN, 626n., 699n., 701n., 729.  
LA BIGORNE, 93, 142n., 143n.  
LABORDE, 675n.  
LA BRUYERE, 71, 101, 121, 155n., 169, 569, 609n., 640.  
LACROIX, 163, 365n., 476, 477, 483.  
LACRETELLE, XXXIX, 670n.  
LA FAYETTE, 24n.  
LA FONTAINE, 23n., 55, 68, 69., 231n.  
LAGARDE-BICETRE, 156n.  
LAHARPE, XXXIV, XLII, XLIII, 4, 26, 54, 81-136, 137-159n., 227,  
263, 270, 277, 278, 279, 284, 306, 307, 308, 339, 369-402, 404-431,  
434, 437, 438-444n., 446, 454-470, 509, 512, 519, 521, 527n., 543,  
557n., 562-615, 616, 619, 620, 628n., 633, 641, 646, 652, 653, 660,  
665, 671n., 674n., 683, 686, 692, 701n., 705n., 710, 713, 714, 716,  
717, 720, 721, 727n.  
LAIGNELOT, 391, 402n.  
LALLEMAND, 138n.  
LALLY-TOLLENDAL, 573, 610n.  
LAMARQUE, 365n.  
LAMARTINE, 724.  
LAMENNAIS, 683, 701n., 702n.  
LAMETH (A. de), XLVn., 24n., 230.  
LAMOTTE, 122.  
LAMY, 140n  
LANJON, 670n.  
LANJUINAIS, 478, 504n.  
LANSON, XXIV, XXVII, XLVn.  
LAPLACE, 123, 124, 156n.  
LA ROCHEFOUCAULD, 623, 629n.  
LEBEGUE, 47n., 48n., 152n.  
LEBRUN, 138n.  
LE CHAPELIER, 12, 657.

LECOINTRE, 224, 236n., 237n., 287, 303-306, 322n., 490.  
LEFEBVRE, 98, 145n.  
LEGENDRE, 208, 236n., 319n., 391, 402n., 475, 476, 477, 478, 483,  
487, 501n., 504n.  
LEHODEY de SAULTCHEVREUIL, XLVIIIIn.  
LEMAITRE, 706n.  
LEMERCIER, 558n.  
LEQUINIO, XXXV, XXXVIII, XLII, 132, 133, 154n., 158n., 161,  
165-200, 202, 207, 241, 719.  
LESSART (de), 41.  
LHERITIER, 49n., 50n., 51n., 52.  
LHOPITAL, 573, 601.  
LIENARD, 240n.  
LIGARIUS, 706n.  
LINDET, 360n., 473.  
LINGUET, 144n.  
LOCKE, 92, 140n., 141n., 181, 197n., 242.  
LONGIN (Pseudo-), 30, 44, 47n., 48n., 51n., 152n., 569, 602,  
609n., 654, 688.  
LOUIS XIV, XLVIIIn., 62, 692, 702n.  
LOUIS XVI, 236n., 280, 346, 477, 499n.  
LOUIS XVII, 267.  
LOUVET, 152, 251, 258n., 336, 409, 439n., 471, 472, 473,  
502n., 647.  
LUCIEN, 131.  
LYCURGUE, 18, 37.  
LYOTARD, 726.  
LYSIAS, 31.  
MABLY, 56.  
MALHERBE, 6.  
MALLARME, XXII, 505n.  
MALLET du PAN, 90, 117, 154n., 267.  
MALRAUX, 111, 725.  
MANUEL, 148n.  
MARAT, XXXVI, 196n., 268, 286, 332, 335, 372, 389, 410, 436, 459,  
465, 478, 480, 485, 501n., 503n., 579,  
637, 638, 639, 645, 650n., 673n.  
MARECHAL, 558n.  
MARMONTEL, 199n., 234n., 543, 557n., 672n.  
MARTINEZ, 526n.  
MARTINO, 564.  
MARX, 552.  
MASCARON, 138n.  
MASSILLON, 78n., 593, 594, 621, 628n.  
MATHIEZ, 158n., 162, 229, 240n.  
MAUREPAS, 104.  
MAURY, XXXVIII, 11, 18, 114-115, 615n., 657, 673n., 689, 695, 714.  
MEHEE, 287, 290-293.  
MEILLAN, 323n., 360n.  
MEJEAN, 149n., 650n.

HELLOT, 444n.  
MERCIER, XXXIV, XLIII, 129, 157n., 312, 405, 444n., 446-475, 477-496,  
498-508n., 509, 524, 527n., 633, 634-647, 649-650n., 651, 653, 715,  
716, 717, 729n.  
MERLIN de THIONVILLE, XXXV, 164, 196n., 287, 293, 296-303, 315n., 321n.,  
391.  
MESSIE (le), 46.  
MICHEL, 77n., 109, 151n.  
MICHELET, 163, 503n., 698, 724.  
MILO, 619, 627n.  
MILON, 67, 706n.  
MILTON, 641, 729n.  
MIRABEAU, XL, XLI, XLII, XLIV, XLVn., XLVIIn., XLIXn., Ln., 3, 8, 12,  
23n., 26-46, 47-52n., 54, 76n., 82, 90, 95-114, 131, 144n., 146n.,  
147., 148n., 149., 150n., 151n., 153n., 154n., 196n., 250, 273, 298,  
369, 389, 394, 429-445, 484, 490, 522, 524, 527n., 532, 540, 541, 542,  
562, 574, 593, 594, 595, 605, 606, 607, 626n., 645, 646, 647, 650n.,  
656, 657, 659-668, 673n., 693, 694, 695, 696, 703n.  
MOISE, 37, 46, 50n.  
MOLHO, XLVIIIIn., 619, 626n, 730n.  
MOLIERE, 68, 69, 101, 585, 705n.  
MOLINIE, 610n.  
MONK, 52n., 729.  
MONTAIGNE, 690.  
MONTESQUIEU, 434, 538, 557n., 702n.  
MONTESQUIOU (de), 116.  
MONTJOIE, 315n.  
MORAVIA, 699.  
MORELLET, XXXV, XL, XLI, Ln, 4, 53, 54, 59-75, 76-80n., 155, 637,  
639, 648n., 654, 670n., 672n., 713, 720.  
MORPURGO-TAGLIABUE, 52n.  
MORTIER, 670n.  
MOUNIER, 267.  
MOY (de), 126.  
MURENA, 546.  
NAPOLEON, 566, 629n., 633, 677, 682, 686, 699n., 728n.  
NAVES, 608n.  
NECKER, 77n., 432, 534, 556n.  
NERON, 675n.  
NEUFCHATEAU (de), 21.  
NEWTON, 644.  
NODIER, XXXV, XLIV, XLVIIn., 633, 676, 686-698, 702-707n., 715,  
723, 724.  
NOEL, XLVIIIIn.  
OMACINI, 525n., 527n.  
OSSIAN, 653, 692.  
OZOUF, XLVIIn., 52n., 264, 307, 322n., 726.  
PACHE, 360n.  
PANGE (de), 99.  
PARIAS, 138n.

PARNY, 558n.  
PASCAL, XXIII, 640, 690.  
PASTORET, 14.  
PATRU, 573, 601, 706n.  
PAYAN, 463.  
PELLISSON, 598, 690.  
PERICLES, 66.  
PETION, 155n., 196n.  
PETIT, XXXV, 266, 307-314, 322n., 323n.  
PETITFRERE, 402n.  
PETITOT, XXXV, 617, 619, 620, 621, 623-631, 670n., 719.  
PHILIPPE, 45, 103.  
PHILIPPEAUX, 163.  
PHOCION, 243, 337, 341.  
PICARD, 670n.  
PICAUVET, 699n.  
PINDARE, 722.  
PINGAUD, 703n.  
PISISTRATE, 332.  
PITT, 226, 238n., 276.  
PIXERECOURT, 226.  
PLATON, 199n., 242.  
PLAUTE, 101.  
PLINE 1e JEUNE, 596, 627n.  
POMPADOUR, 123.  
PORTALIS, 658  
POUGENS, 126, 129, 646.  
POULLE, 614n.  
PROD'HOMME, 700.  
PROSCHWITZ (von), 52n.  
PROVENCE (le comte de), 16.  
PROYART, XXXV, 265-286, 315n., 316n., 317n.  
QUENIART, 138.  
QUINTE-CURCE, 94, 143n., 682, 700.  
QUINTILIEN, 67, 89, 131, 402, 567, 569, 572, 608n., 614n., 628n.,  
687, 690.  
RABAUT SAINT-ETIENNE, XXXVIII, 134, 135, 159n., 338.  
RACINE, 50n., 55, 121, 122, 450, 520, 526n., 608n., 609n., 671n.,  
684, 705n.  
RADIGUET, XXIII.  
RAMEAU, XXVI.  
RAMEL, 391, 505n.  
RAPHAEL, 68.  
RAYNAL, 56.  
RAYNOUARD, 670n.  
REGALDO, 699n.  
RESTIF DE LA BRETONNE, Ln., 635, 653.  
RIALS, 23n.  
RICHELIEU, 55.  
RIVAROL, XXXVII.

ROBESPIERRE, XXIX, XXXV, XXXVIII, XLII, XLVn., 12, 149n., 161, 162, 174, 175, 192, 195n., 196n., 200n., 201-240, 241, 250, 263, 265-323, 324, 332, 336, 344-350, 360n., 365n., 366n., 389, 400n., 409, 411, 422, 425, 426, 429, 453, 462, 471, 472, 475, 478-481, 492, 499n., 502n., 504n., 505n., 507n., 562, 574, 576, 591, 605, 615n., 638, 639, 643, 650n., 712, 717, 719.

ROCHON, 93.

ROEDERER, (296-303), 315n., 527n., 566.

ROGER, 441n., 442n., 454, 500n.

ROLAND, 361n.

ROLAND (Mme), XXXVII.

ROLLIN, 688.

ROMILLY, 249.

RONSIN, 425.

ROUSSEAU, 34, 37, 48n., 56, 69, 70, 91, 92, 105, 122, 158n., 169, 194n., 197n., 221, 236n., 271, 346, 387, 434, 538, 558n., 559n., 591, 629n., 637, 693, 702n.

RUAMPS, 224, 236n., 237n.

SABATIER, 144n.

SADE, XXXVIII, XLIXn.

SAINT-AUGUSTIN, 198n.

SAINT-EVREMOND, 155n.

SAINT-HURUGUE, 5.

SAINT-JUST, 163, 183, 197n., 240n., 284, 311, 336, 360n., 505n., 725.

SAINT-LAMBERT, 671n.

SAINT-SIMON, XXII.

SAINTE-BEUVE, XLVIIIIn., 531, 555n., 558n., 616, 626n., 724, 730n.

SALLES, 332.

SALLUSTE, 553, 703n.

SCHAEFFER, 727n.

SCHILLER, 692.

SEGUIER, 271.

SEGUIN, 52.

SELIS, 705n.

SENEQUE, 588, 613n.

SEVIGNE (Mme de), 627n.

SHAKESPEARE, 498n., 608n., 641.

SICARD, 138n., 387.

SIMEON, 658.

SOBOUL, 197n., 397n., 505n., 197n.

SOCRATE, 199n., 222, 223, 277, 359.

SOLON, 18, 46.

SOULAVIE, 104.

SPINOZA, 212.

STAEI (de), XXXV, XLIII, XLIV, XLVIIIn., 322, 405, 509-527, 530, 531-537, 540, 543, 544, 546-553, 555-561n., 562, 692, 710, 712, 717, 723, 730n.

STAROBINSKI, XXI, 253, 258n., 561n., 701n.

STENDHAL, 431, 444n., 564, 608n., 727n., 728n.

SUARD, 670n.  
SULLY, 70.  
TACITE, 77n., 383, 387, 441n., 498n., 534, 556n., 614n., 654, 668,  
675n.  
TAINÉ, XXVIII, XLVIII n.  
TALLEYRAND, 12, 116, 647, 658.  
TALLIEN, 284, 286, 391, 402n.  
TARGET, 12, 658.  
TATIN-GOURIER, 141n.  
TERENCE, 101.  
THEOPHRASTE, 101.  
THEVENEAU de MORANDE, 17.  
THIBAudeau, 264.  
THOM, 526n.  
THOMAS (A.L.), 70, 672n.  
THOMAS (Ch.), 20, 24n.  
THOURET, 658.  
THURIOT, 320n.  
TIBULLE, 101.  
TITE-LIVE, 703n.  
TOCQUEVILLE, XXIX.  
TODD, 138n., 397n., 608n.  
TODOROV, 727n.  
TOULONGEON, XXXVIII.  
TOURNON, XXXVIII.  
TREILHARD, 12, 658.  
TRONCHET, 658.  
TURGOT, 54.  
VAN THIEGEM, 555n.  
VARLET, 372, 397n.  
VENARD, 138n.  
VERGNIAUD, XLI, XLIII, XLIX, 4, 26, 30, 33, 34-46, 47n., 49n.,  
51n., 112, 118, 233 n., 344, 450, 473, 522, 524, 527n., 532,  
626n., 647, 650n., 658, 667, 684-685, 693, 695, 696, 702n.,  
707n., 712, 714, 722, 723.  
VERLAINE, XXIX.  
VERRES, 46, 393, 394, 489.  
VICQ d'AZYR, 93.  
VILLARS, 670n.  
VILLEMAIN, XLVII n.  
VILLETTE (de), 21.  
VIRGILE, 101, 506n., 711.  
VOLNEY, 12, 650n., 670n.  
VOLTAIRE, 54, 60, 77n., 101, 124, 129, 137n., 181, 197n., 381,  
396n., 520, 536, 538, 543, 598, 610n., 628.  
VOVELLE, XXXIX, XLV n.  
WALTER (G.), 163, 270, 315n., 316n., 321n.  
WALTER (H.), 648n.  
WARTELLÉ, 152n.  
YAHVE, 37, 50n.